

RAPPORT d'ACTIVITÉ



CéCler

L'insertion autrement



LA RECONSTRUCTION DES TRAJECTOIRES

L'action de CéCler s'inscrit dans ce que le sociologue Robert Castel appelait la lutte contre la désaffiliation. Nos bénéficiaires ne sont pas seulement «sans ressources», ils sont coupés des réseaux de solidarité et de droit commun.

Notre métier consiste à restaurer les conditions de base de la dignité. Cela demande une approche holistique où la santé, l'hébergement et l'accès aux droits ne sont pas des services juxtaposés, mais des leviers interdépendants.

Contrairement aux cycles industriels, le temps du rétablissement est discontinu. Notre organisation est conçue pour absorber les phases de progression, de stagnation ou de recul des personnes, sans jamais rompre l'étayage.

De ce fait, plutôt que de parler de processus, nous parlons d'écosystème d'accompagnement. CéCler agit comme un intégrateur qui permet à l'individu de «résonner» à nouveau avec son environnement : De l'urgence à l'autonomie, nous créons une possibilité de continuum.

Cette structure permet d'éviter les «sorties sèches» ou les ruptures de parcours qui sont les principales causes de la rechute sociale.

En intégrant des personnes ayant vécu des parcours similaires, nous transformons l'expérience de la précarité en un savoir expérientiel. C'est une reconnaissance de la valeur intrinsèque de chaque individu, au-delà de son utilité économique. Ainsi, au lieu d'une performance chiffrée froide, nous évaluons notre Utilité Sociale.

Elle se manifeste par la transformation qualitative des vies et du territoire : Nous ne mesurons pas seulement l'accès à un emploi, mais le retour de la capacité d'agir. Est-ce que la personne est redevenue sujet de sa propre vie ?

Par ailleurs, en stabilisant des personnes lors de relogements massifs ou en gérant des parcours de soins complexes, nous agissons comme un stabilisateur social pour la collectivité. Nous traitons à la racine des situations qui, sans notre intervention, satureraient les services d'urgence publics de manière désordonnée.

L'expertise de CéCler réside donc dans sa capacité à piloter des dispositifs dans un environnement mouvant. Nos équipes (Pôle Urgences, Pôle Insertion, Pôle Enfance) ne travaillent pas en silos.

Elles forment une organisation apprenante capable d'ajuster ses pratiques en temps réel face à l'évolution des besoins. Notre pragmatisme s'exprime par notre capacité à mobiliser des acteurs variés (entreprises locales, services de l'État, associations, citoyens,...) autour d'un projet commun de dignité humaine.

CéCler n'est pas une structure qui cherche l'optimisation pour elle-même. C'est une organisation qui met sa rigueur de gestion au service d'une finalité éthique : faire en sorte que personne ne soit considéré comme un «exclu social». Notre force est d'allier une structure solide à une attention infinie à la singularité de chaque visage rencontré.



LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers partenaires, chères équipes, chers bénévoles, chers administrateurs, chers amis de CéCler,

L'année 2025 restera, pour notre association, une année de consolidation, d'engagement et d'humanité. Après le développement important engagé ces dernières années, CéCler a poursuivi sa mission avec la même exigence : accompagner les personnes les plus vulnérables vers plus de stabilité, plus d'autonomie et plus de dignité.

Derrière les chiffres, les dispositifs, les conventions et les indicateurs, il y a d'abord des vies.

Des femmes mises à l'abri. Des enfants protégés. Des jeunes accompagnés vers l'apprentissage. Des familles qui retrouvent un logement. Des personnes malades qui accèdent enfin à un parcours de soins. Des réfugiés qui reconstruisent un avenir. Des résidents qui reprennent confiance. Des parcours qui se remettent en mouvement.

C'est cette réalité humaine qui donne tout son sens à notre engagement.

Je retiendrai de 2025 quatre axes forts, qui prennent chaque jour plus de consistance :

• **Le continuum d'accompagnement proposé par CéCler,** de l'urgence vers l'autonomie, par le logement, l'emploi et la levée des freins périphériques : santé, langue, traumatismes psychologiques, isolement.

• **La montée en puissance du soin sanitaire et psychique,** avec l'ouverture de 15 places en LAM et une attention renforcée portée à la psychiatrie et à l'addictologie. CéCler affirme ainsi sa place d'acteur engagé de santé publique.

• **Notre capacité d'innovation et d'adaptation,** illustrée par l'évolution rapide du Pôle Protection de l'Enfance et de la Maison d'Artémis pour accueillir de jeunes mamans. Cette

agilité témoigne de notre capacité à répondre aux nouvelles formes de précarité.

• **L'ouverture sur la Cité et l'inclusion citoyenne,** à travers des initiatives comme le Festival Uniques, les projets de mémoires filmiques ou les partenariats avec de grandes entreprises telles que Michelin, L'Oréal et IKEA. Ces actions prouvent que l'insertion, chez CéCler, est vivante, dynamique et tournée vers la société civile.

L'année que nous venons de traverser a exigé de nous une capacité d'adaptation remarquable. Face à la précarité grandissante et à la complexité croissante des parcours de vie des personnes accueillies, notre réponse devait être globale, experte et profondément humaine.

Ces réussites illustrent notre singularité :

l'insertion autrement.

Cela signifie refuser la fatalité de l'exclusion. Cela signifie mobiliser tous les leviers possibles - le soin psychique, l'emploi, le sport, la culture, la mobilité, la médiation animale - pour raviver l'estime de soi et redonner à chacun le pouvoir d'agir sur son propre destin.

Rien de ce bilan ne serait possible sans la mobilisation exceptionnelle de notre communauté.

Je veux exprimer ma profonde reconnaissance à l'ensemble des salariés de CéCler. Leur professionnalisme, leur disponibilité, leur capacité d'adaptation et leur humanité font vivre chaque jour notre projet associatif. Dans des contextes souvent complexes, face à des situations parfois très lourdes, ils tiennent bon. Ils écoutent, protègent, accompagnent, rassurent, orientent, encouragent. Ils sont les premiers artisans de notre action.

Je veux également remercier très chaleureusement nos bénévoles, qui apportent du temps, de l'attention, de l'énergie et une présence précieuse. Leur engagement rappelle que la solidarité n'est pas seulement une organisation : c'est une relation humaine, un geste, un regard, une main tendue.

Merci à nos administrateurs, qui portent avec compétence et constance la responsabilité associative, veillent à l'équilibre de notre développement et accompagnent les choix structurants de CéCler avec sérieux et conviction.

Je remercie enfin nos partenaires institutionnels, nos financeurs publics, les services de l'État, le Conseil Départemental, les collectivités, les Fondations, les Entreprises et les Associations partenaires qui rendent possibles nos actions. Leur confiance nous oblige, mais elle nous donne aussi la force d'innover, de coconstruire et d'agir dans la durée. Cette confiance nous honore.

Plus que jamais, notre conviction demeure intacte : **chacun peut retrouver une place, dès lors qu'on lui donne les moyens d'être accompagné, reconnu et respecté.**

À toutes celles et tous ceux qui font vivre CéCler, je veux dire merci.

Merci pour votre engagement, votre confiance et votre fidélité. **Merci de croire, avec nous, qu'une société plus solidaire est possible.** Merci de faire vivre, chaque jour, cette ambition qui nous rassemble :

l'insertion autrement.



Olivier STABAT
Président de CéCler

L'Insertion Autrement : Consolider notre modèle, amplifier notre impact

Chers partenaires, chers bénévoles, chères équipes,

L'année 2025 a été pour l'Association CeCler une année de consolidation ambitieuse, profondément ancrée dans notre vision fondatrice : L'Insertion Autrement ! Après une année 2024 marquée par des défis logistiques immenses – dont le déménagement sans précédent de plus de 140 personnes du bâtiment du Vent d'Autan en un temps record –, 2025 nous a permis de capitaliser sur notre agilité pour développer des projets de fond, au plus près des besoins des publics vulnérables que nous accompagnons.

La montée en puissance de notre modèle d'insertion professionnelle L'insertion par l'emploi est l'un des piliers de l'autonomie. En 2025, grâce au renouvellement du soutien du Fonds Social Européen (FSE), notre dispositif ADD'Pro a franchi un cap décisif avec la montée en puissance de notre accompagnement, touchant près de 120 bénéficiaires. Les résultats qualitatifs obtenus, avec un taux de sortie positive toujours plus élevé, confirment l'efficacité de notre suivi intensif. Nos Chantiers Nouvelles Vies, soutenus notamment par la Fondation d'Entreprise Michelin, continuent d'être de formidables tremplins de remobilisation et de citoyenneté écoresponsable.

Santé mentale et Mineurs Non Accompagnés : l'exigence d'un soin global Parce que l'hébergement ne suffit pas sans un apaisement psychique, nous avons continué à intégrer la santé mentale au cœur de nos pratiques via notre approche par le « Rétablissement ». Un des moments forts de cette année restera la grande conférence du 7 mars 2025 que nous avons co-organisée avec Médecine et Psychanalyse dans la Cité, autour de Marie-Rose Moro. Ce temps d'échange sur la rencontre, l'accompagnement et le soin des enfants et adolescents Mineurs Non Accompagnés (MNA) illustre notre engagement à apporter des solutions expertes et dignes face aux traumatismes de l'exil et de la précarité.

Nos équipes, artisanes du Rétablissement Rien de tout cela ne serait possible sans notre équipe pluridisciplinaire. Notre programme de formation interne sur trois ans garantit que chaque salarié, du travailleur social au veilleur de nuit, soit un véritable acteur du projet éducatif. Je tiens ici à saluer leur dévouement constant, leur résilience face aux crises et l'humanité qu'ils déploient au quotidien.

Alors que nous dressons le bilan de cette belle année, je tiens à remercier chaleureusement nos partenaires publics, nos mécènes, le CHU de Clermont-Ferrand, les entreprises locales partenaires, et bien sûr Olivier Stabat, notre Président. Ensemble, nous continuons d'activer les clés de motivation de chaque bénéficiaire pour leur permettre de retrouver pleinement leur place dans la société.

Dominique CHARMEIL

*Directrice Générale
Association CéCler*



SOMMAIRE

Organigramme de l'association

Page 8-9

Partenariats conventionnés

Page 10

Groupements solidaires

Page 10

Réseau et coordination

Page 11

Représentation

Page 11

Nos financeurs

Page 12-13

Faits marquants

Page 14 - 25

Conférences & évènements

Page 26 - 27

Activités transverses

Page 28 - 31

Interview

Page 32 -33

Pôle RÉFUGIÉS

Page 36 - 37

Pôle INTÉGRATION & TERRITOIRES

Page 38 -41

Pôle SANTÉ

Page 42 - 43

Pôle INSERTION

Page 44 - 45

Pôle ASILE

Page 46 - 47

Pôle PROTECTION DE L'ENFANCE

Page 48 - 49

Pôle URGENCES

Page 50 - 52

Pôle LOGISTIQUE

Page 53

Pôle ADMINISTRATIF, COMPTABILITÉ & GESTION DE FONDS

Page 54 - 56



PÔLE URGENCES

200 Places d'hébergement

SERVICES

Centre d'Hébergement d'Urgence Anatole France
Centre d'Hébergement d'Urgence Les Clos
Résidence Hotelière à Vocation Sociale Maison d'Artemis
Dispositif Accompagnement en Logement Temporaire
Dispositif de Préparation à l'Aide au Retour

PÔLE INSERTION

175 Places d'hébergement

SERVICES

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
Maison Relais
Dispositif d'Accompagnement en Logement Temporaire
Dispositif départemental de sortie de la prostitution

PÔLE INTÉGRATION & TERRITOIRES

500 Personnes accompagnées

SERVICES

Programme AGIR 63
Réinstallation des réfugiés
Dispositif d'Accueil et d'Intégration des Primo-arrivants (CTAI)
Plateforme PIETRA
└ Add Pro
└ Chemin vers l'insertion
└ P.L.I.E.

Président

Conseil d'Administration

Directrice Générale

Directeur



MISSIONS TRANSVERSES

G.C.S.M.S. Un Chez Soi d'Abord

Chantiers CéCler "S'insérer par le bénévolat"

Juridiction Résolutive de Problèmes

Travaux d'Intérêts Généraux

Coordination de parcours de santé

Administrateurs Ad Hoc

SERVICES SUPPORT



COMMUNICATION
DÉVELOPPEMENT



RESSOURCES
HUMAINES



LOGISTIQUE



ADMINISTRATIF
COMPTABILITÉ
GESTION DE FONDS



CONTRÔLE
DE GESTION

PÔLE SANTÉ

75 Personnes accompagnées

SERVICES

Lits Halte Soins Santé
G.C.S.M.S. Lit d'Accueil Médicalisé

PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE

126 Personnes accompagnées

SERVICES

Services Mineurs Non Accompagnés
Services Jeune Majeurs
Accueil de jour
R.O.A.D.S.

PÔLE ASILE

265 Places d'hébergement

SERVICES

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

PÔLE RÉFUGIÉS

500 Personnes accompagnées

SERVICES

Centre Provisoire d'Hébergement
Centre de Premier d'Accueil
Service d'Intermédiation Locative

PARTENARIATS CONVENTIONNÉS

SANTÉ ACCÈS AUX DROITS CITOYENNETÉ MOBILITÉ CULTURE ECORESPONSABILITÉ ...



ET BEAUCOUP D'AUTRES ...

GROUPEMENTS SOLIDAIRES



G.C.S.M.S. Un Chez Soi D'abord
Clermont-Métropole



G.C.S.M.S
Cecler Clermont Action Sociale



Groupeement Social
AGIR

RÉSEAU ET COORDINATION



Membre de la Fédération
des Acteurs de la Solidarité



Coordination Réfugiés
Rhône-Alpes Auvergne



Groupe Santé Précarité 63



Membre du Centre Interdisciplinaire
de Recherche Coordination des Soins
et Enseignement en Addictologie

REPRÉSENTATION



JUSTICE
Membre de la juridiction
résolutive de problèmes



Service Public
de l'Insertion et de l'Emploi



Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail et des
Solidarités

Membre de la commission
de médiation
Droit Au Logement Opposable



Membre du Conseil Economique,
Social et Environnemental



Membre du Board du LAB'R



Projet de recommandation
Grande Précarité
et Troubles Psychiques



Un Chez Soi d'Abord

NOS FINANCEURS



Fonds de lutte contre les addictions



* plus de 10K€ en 2025

NOS FINANCEURS



ACTUALITÉS :

FAITS MARQUANTS

CONFÉRENCES & ÉVÈNEMENTS

ACTIVITÉS TRANSVERSES



PROGRAMME AGIR

Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés



Un dispositif au cœur de l'intégration des réfugiés

Déployé depuis septembre 2023 dans le Puy-de-Dôme par CeCler, au sein du groupement Entraide Pierre Valdo, le programme AGIR constitue **un guichet unique départemental dédié à l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale (BPI).**

Piloté au niveau national par la DGEF et l'OFII, et décliné localement avec la DDETS et la direction territoriale de l'OFII, il vise à garantir un parcours d'intégration fluide, coordonné et sans rupture, en complément des dispositifs de droit commun et du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR). Son objectif est de permettre à **chaque réfugié d'accéder durablement à ses droits, à un logement et à un emploi.**

Coordination territoriale et appui aux partenaires

Au-delà de l'accompagnement des bénéficiaires, AGIR 63 occupe **une place centrale dans la coordination des acteurs de l'intégration à l'échelle départementale.**

Dans un contexte de forte diversité d'acteurs et de dispositifs, AGIR agit comme un facilitateur de parcours, en améliorant la lisibilité de l'offre et en renforçant les coopérations entre partenaires. Son action vise à fluidifier les parcours des BPI tout en soutenant les professionnels dans leurs pratiques quotidiennes.

Informier, outiller et renforcer les pratiques

En 2025, AGIR 63 a poursuivi ses actions de montée en compétence des acteurs du territoire autour de l'accompagnement des réfugiés :

- 6 webinaires thématiques (parcours BPI, logement, emploi, réunification familiale...)
- 9 actions d'information en présentiel sur les territoires
- Plus de 250 acteurs accompagnés

Ces temps d'échanges, organisés en format restreint, ont permis de :

- partager des pratiques professionnelles,
- répondre à des situations concrètes du terrain,
- renforcer la coordination entre intervenants.

Ils constituent un levier essentiel de diffusion d'information et de mise en réseau.

AGIR 63 : un catalyseur de coopération

AGIR 63 s'affirme comme un acteur structurant au croisement des politiques publiques et des réalités locales.

• Animateur de réseau

Le programme anime une dynamique partenariale en réunissant régulièrement institutions, associations, services publics et acteurs de l'emploi. Ces espaces favorisent la coopération, l'interconnaissance et la construction de réponses coordonnées aux enjeux d'intégration.

• Facilitateur de parcours

AGIR sécurise les parcours des bénéficiaires en améliorant l'orientation, en limitant les ruptures et en renforçant l'articulation entre les dispositifs. Il contribue ainsi à rendre l'accompagnement plus lisible, plus rapide et plus cohérent.

• Appui technique aux acteurs du territoire

Véritable ressource pour les professionnels, AGIR apporte un appui sur des situations complexes (droit au séjour, logement, emploi, accès aux droits). En 2025, plus de 250 acteurs ont été accompagnés, renforçant leurs compétences et leur capacité d'intervention auprès des BPI.

Une dynamique territoriale renforcée

Par la structuration des coopérations, le soutien aux pratiques professionnelles et le développement du travail en réseau, AGIR 63 contribue à installer une dynamique territoriale durable, cohérente et efficace, au service de l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale.



Cofinancé par
l'Union européenne


PRÉFÈTE
DU PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ À ARTEMIS



La maison d'Artémis a signé une **Convention avec le Conseil Départemental** au mois de juillet 2025 dans le cadre de la prise en charge de 10 places correspondant à 5 ménages : les prises en charge correspondent à une femme et un enfant.

Les modalités de prise en charge s'orientent vers un **accompagnement à la parentalité avec des interventions bimensuelles de la PMI** sur le service permettant aux dames d'évoquer leurs difficultés ou de partager des expériences autour de leur rôle de mère.

L'objectif de l'accompagnement de ces situations est de pouvoir les soutenir dans leur projet d'insertion socioprofessionnelle **tout en conciliant leur rôle de mère** par le biais de mode de garde (en lien avec le dispositif expérimental ELISE pour certaines situations).

Cette nouvelle convention a aussi entraîné **une nouvelle approche d'accompagnement** pluridisciplinaire pour les professionnels du service, mais aussi pour les femmes accueillies dans le cadre d'autres problématiques : une forme de soutien et d'entraide a émergé **entre les femmes engendrant une dynamique positive entre les personnes accueillies**.

Cet accompagnement nécessite donc des regards multiples et plus larges que ce soit au niveau personnel mais aussi professionnel

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ AU RIVALY



Le pôle enfance de l'association a fortement été marqué en 2025, par **l'évolution de l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés**. En effet, pour la première fois, il a accueilli dès le 15 janvier 2025, deux jeunes mamans accompagnées chacune par leur enfant en bas âge. Cette dynamique s'est poursuivie au mois de juin, avec l'arrivée d'une troisième maman et de sa fille.

Ces accueils sont venus **interroger et enrichir les pratiques professionnelles de l'équipe**. L'accompagnement des jeunes mamans implique **une prise en compte globale de leurs besoins** avec de nouvelles thématiques dont **le soutien à la parentalité, le développement et le bien-être de l'enfant**.

Face à cette nouvelle réalité, le service a su faire preuve de réactivité et d'adaptabilité.

L'équipe a su adapter ses pratiques en intégrant la question du lien parent-enfant grâce à de la guidance parentale. Toute l'équipe a su se mobiliser pour proposer un accompagnement sécurisant.

Cette évolution s'est aussi traduite pour le développement de nouveaux partenaires. Afin de répondre aux besoins de ces jeunes filles, **l'équipe s'est mise en lien avec des acteurs de la petite enfance** tels que les crèches, la PMI et les services de pédiatries du CHU Estaing.

Ces accueils illustrent **la capacité de l'association et des professionnels à s'adapter aux problématiques sociales actuelles**. Ils témoignent de l'engagement de chacun à proposer des réponses en cohérence avec les publics accompagnés, et à faire évoluer nos pratiques tout en continuant à se former.

“La garde d’enfant comme levier d’insertion professionnelle ”



Par PIETRA
E.L.i.s.e
Enfance Langue Intégration sociale Emploi



Le dispositif ELISE, mis en place en mai 2025 grâce **au cofinancement de la CAF 63 et de la DDETS 63**, repose sur **un partenariat entre CéCler et SAMA**.

Il s’adresse aux familles primo-arrivantes signataires du Contrat d’Intégration Républicaine depuis moins de cinq ans, rencontrant des difficultés d’accès à l’emploi en raison de l’absence de solution de garde pour leurs enfants.

Ce dispositif vise à faire de la garde d’enfant un véritable levier d’insertion professionnelle, en agissant simultanément sur plusieurs dimensions :

- **La parentalité**
- **L’apprentissage de la langue**
- **L’intégration sociale et l’accès à l’emploi.**

Il propose un accompagnement global comprenant un suivi social spécifique autour des modes de garde assuré par CéCler (information, aide à la recherche, mise en place et médiation avec les professionnels), ainsi qu’une formation linguistique adaptée dispensée par SAMA, centrée sur le vocabulaire lié à la parentalité et permettant d’atteindre un niveau A1 ou A2 du CéCler.

L’objectif est ainsi de sécuriser l’accès à un mode de garde adapté tout en facilitant l’insertion professionnelle des familles accompagnées.

LA MISE AUX NORMES DU BARRIEU

Le site du Barrieu a fait peau neuve afin d'ouvrir **davantage de place aux MNA/jeunes majeurs**. A l'issue de ces travaux, le bâtiment répond désormais **aux normes applicables aux établissements et services médico-sociaux** pour enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap.

Ce sont 22 studios fonctionnels, dont 1 studio PMR qui sont mis à disposition de l'ASE pour l'accueil du public MNA/Jeune Majeur, avec la présence d'une **équipe éducative 7 jours sur 7 et 24 h sur 24**.

En septembre 2025, cette montée en capacité a permis l'accueil de 16 jeunes supplémentaires (6 auparavant), dont 8 issus de l'établissement du Rivaly et 8 orientés directement par les services de l'ASE.

Le Barrieu s'adresse à **des jeunes disposant d'un premier niveau d'autonomie**. Il permet une **continuité dans leur parcours** dans le but d'assurer **une porte de sortie plus sereine et adaptée à leur projet**.

La configuration en studios favorise **l'apprentissage concret de la vie** : la gestion d'un logement autour de l'entretien, la confection des repas ou encore le respect des espaces communs. Le fait de se retrouver seul dans son logement peut également être un frein à l'autonomie, **ce qui est travaillé dans l'accompagnement proposé au Barrieu**.

Les projets individualisés des jeunes du Barrieu abordent des axes bien spécifiques liés à un public principalement majeur : **régularisation administrative liée à leur majorité, la recherche d'emploi et de logement, la gestion budgétaire, et l'apprentissage des démarches administratives...** Des ateliers hebdomadaires sont proposés par l'équipe éducative sur différentes thématiques de la vie quotidienne.



LE RÉTABLISSMENT SOCIAL : HABITER À NOUVEAU LE MONDE

Une ambition partagée pour 2025

Le rétablissement social n'est pas un simple mot à la mode. Pour nous, à CeCler, c'est une boussole qui guide chaque geste, chaque décision. Ce concept repose sur une idée forte : on ne se rétablit pas seul, on se rétablit avec les autres.

1. Pourquoi le «Rétablissement» ?

Traditionnellement, on parle d'insertion. Mais l'insertion suggère qu'il faut «faire entrer» une personne dans un moule préétabli. Le rétablissement, c'est l'inverse : c'est le processus par lequel une personne, malgré les blessures de la vie, de l'exil ou de la rue, reprend le pouvoir sur son existence.

- Pour la personne accompagnée : C'est passer du statut de «dossier» à celui de «sujet» qui a des rêves et des droits.
- Pour le travailleur social : C'est ne plus regarder seulement «ce qui ne va pas» (la maladie, la précarité), mais s'appuyer sur «ce qui tient debout» (les forces, les talents).

2. Le concept de «Monde Commun»

Le Pr Brousse nous rappelle souvent que l'exclusion n'est pas qu'une absence de logement ; c'est une rupture avec le monde. Se rétablir, c'est réapprendre à habiter :

- Habiter son corps : Retrouver l'estime de soi et le soin.
- Habiter sa maison : Se sentir chez soi, en sécurité, pour pouvoir penser à l'avenir.
- Habiter la cité : Reprendre sa place de citoyen, voter, participer, exister aux yeux des autres.

3. Agir sur la «Syndémie» :

Ce terme scientifique, cher à nos fondements, signifie simplement que les problèmes de santé, de logement et de solitude se renforcent entre eux.

- À CeCler, nous refusons de découper la personne en morceaux. On ne traite pas l'addiction d'un côté et le logement de l'autre. Nous agissons sur tout en même temps, car tout est lié. C'est cela, la réhabilitation psychosociale.

4. La Reconnaissance, comme moteur de notre action

En s'appuyant sur la philosophie de la reconnaissance, nous changeons notre manière de travailler :

- Le Savoir Expérientiel : La personne qui a vécu la galère a un savoir que le diplôme ne donne pas. Nous développons la pair-aidance pour que ce savoir aide les autres.
- La Co-construction : On ne décide plus pour vous, mais avec vous. L'accompagnement est un contrat entre deux experts : vous (expert de votre vie) et nous (experts de l'accompagnement).



Georges BROUSSE

*Psychiatre, Praticien hospitalier au
CHU de Clermont-Ferrand
Chef de service du service hospitalo-universitaire
Addictologie et Pathologies Duelles
du CHU de Clermont-Ferrand*

Parole d'engagement pour le Rapport d'Activité 2025 :

«En 2025, CeCler ne se contente pas d'héberger. Nous soignons le lien social. Nous créons des espaces où chaque personne, quelle que soit sa trajectoire, est reconnue comme un semblable.

Le rétablissement social, c'est cette étincelle qui transforme une survie en une vie, et une personne isolée en un citoyen à part entière.»

LE RÉTABLISSEMENT SOCIAL

1 - PARTICIPER AUX DÉCISIONS

« Les personnes accompagnées participent aux décisions qui les concernent. »

Fondement conceptuel

Participation / Empowerment / Citoyenneté

Pratiques mises en place sur les services :

- Co-construction des projets personnalisés
- Participation aux règlements de fonctionnement

2 - S'ENTRAIDER ENTRE PAIRS

« L'expérience vécue devient une ressource pour aider les autres. »

Fondement conceptuel

Pair-aidance / Partage expérientiel

Pratiques mises en place sur les services :

- Témoignages de parcours
- Ateliers interservices
- Accueil par d'anciens résidents
- Présence de pair-aidante

3 - VALORISER LES COMPÉTENCES

« Chacun peut transmettre, animer et contribuer à la vie collective. »

Fondement conceptuel

Capabilités / Rôles sociaux valorisés

Pratiques mises en place sur les services :

- Ateliers et activités animés par des bénéficiaires
- Entretien des espaces collectifs
- Portes ouvertes animées par les résidents

LES 5 PILIERS

4 - RETROUVER UNE PLACE DANS LA SOCIÉTÉ

« L'accompagnement soutient l'inclusion sociale, l'emploi et la citoyenneté. »

Fondement conceptuel

Inclusion sociale / Participation sociale

Pratiques mises en place sur les services :

- Approche IPS
- Participation à des conférences et tables rondes
- Actions autour de la parentalité

5 - TRANSFORMER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

« Les équipes développent des pratiques plus collaboratives et horizontales. »

Fondement conceptuel

Alliance / Horizontalité / Co-construction

Pratiques mises en place sur les services :

- Activités partagées entre professionnels et résidents
- Participation des équipes au recrutement
- Réécriture collective des documents institutionnels
- Participation des bénéficiaires aux COPIL et COTECH



TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (TIG) :

UN VÉRITABLE LEVIER D'INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.

Signée en 2023, à l'occasion des 40 ans du TIG, la convention conclue avec les **services du ministère de la Justice** s'inscrit pleinement dans une démarche de **justice restaurative**, en proposant une alternative concrète à l'incarcération et en favorisant la réparation par l'engagement dans la collectivité.

Mesure pénale exécutée au **bénéfice de la société**, le TIG permet à une personne condamnée d'effectuer un travail non rémunéré au sein d'une structure habilitée. Au-delà de la sanction, cette mesure poursuit plusieurs objectifs : **responsabiliser, réparer, socialiser et favoriser l'insertion**. La formation des tuteurs rappelle ainsi que le TIG constitue une « peine utile pour tous », permettant notamment de « faire découvrir une activité professionnelle ou solidaire à des personnes souvent éloignées de l'emploi ».

Depuis le lancement du partenariat, CeCler a développé **14 postes TIG**, dont 6 accessibles à des jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). En 2025, 7 accueils ont ainsi été réalisés. Une seule mesure s'est soldée par un échec lié à de l'absentéisme, témoignant globalement d'un **fonctionnement stable** et d'un **engagement positif des personnes accueillies**.

Ce dispositif trouve sa place dans les principes du rétablissement social promus par l'association : **redonner une place, restaurer l'estime de soi et permettre à chacun de redevenir acteur de son parcours**. Les bénéficiaires expriment régulièrement le sentiment d'être utiles et reconnus à travers les missions confiées.

Les missions couvrent aussi bien l'administratif ou l'accueil du public que l'entretien des bâtiments, la logistique ou les espaces verts. Cette **diversité** permet de faire du TIG non seulement une réponse pénale, mais également une première étape vers une **remobilisation sociale et professionnelle**.

En mobilisant ses équipes autour d'un **accompagnement exigeant et bienveillant**, CeCler démontre qu'un TIG peut devenir bien davantage qu'une peine : **un temps de reconstruction, d'apprentissage et de reconnexion au collectif**.



DISPOSITIF DE PLACEMENT EXTÉRIEUR PIETRA

En partenariat avec le **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)**, le dispositif de placement extérieur PIETRA accompagne des **personnes placées sous main de justice** dans le cadre d'un aménagement de peine ou d'une alternative à la détention.

Les bénéficiaires, placés sous écrou, doivent **respecter des obligations judiciaires** et s'inscrire dans un accompagnement renforcé visant à favoriser leur autonomie et leur insertion sociale et professionnelle.

L'accompagnement repose sur **une approche globale, individualisée et progressive** prenant en compte les freins sociaux, administratifs, sanitaires et professionnels rencontrés par les personnes accompagnées.

Les mobilisations des personnes en placement extérieur

Le dispositif PIETRA repose sur **une mobilisation régulière des personnes accompagnées** à travers un planning hebdomadaire individualisé comprenant rendez-vous, démarches autonomes, ateliers et mises en situation professionnelles.

Un accompagnement social et professionnel est proposé afin de favoriser l'accès aux droits, aux soins, au logement et à l'insertion professionnelle.

L'accent est particulièrement mis sur les chantiers et ateliers de remobilisation, organisés selon une progression adaptée au parcours de chaque personne :

- Les ateliers et chantiers internes (jardinage, maraîchage, espaces verts, bricolage, réparation de vélos, couture) permettent de reprendre un rythme, développer des savoir-faire de base et renforcer la confiance en soi.
- Le chantier « CeCler – S'insérer par le bénévolat » favorise l'autonomie et la responsabilisation à travers des missions réalisées pour des entreprises et associations locales.
- Les chantiers en milieu professionnel, notamment dans le secteur du nettoyage et de l'entretien de voirie, placent les participants en conditions réelles de travail afin de les préparer aux exigences du monde professionnel.

L'ensemble des mobilisations proposées dans le cadre du placement extérieur PIETRA **visent à accompagner les personnes vers une insertion sociale et professionnelle durable**, adaptée à leur situation, à leurs besoins et à leur rythme.

«Rencontre avec
Latifa IBN ZIATEN»
de l'association IMAD
pour la jeunesse et la Paix

RENCONTRE
avec
Latifa IBN ZIATEN
Fondatrice et Présidente de
l'Association IMAD
pour la Jeunesse et la Paix

28 Janvier 2026
09h00 / 12h00

Amphithéâtre
Centre Diocésain
Clermont-Fd

9h-9h30 :
- Accueil café

9h30-10h :
- Discours introductifs

10h-10h50 :
- Diffusion du film
« Latifa, une femme dans la République »

10h50-11h20 :
- Témoignage de Mme Ibn Ziaten

11h20-12h :
- Echanges avec le public
- Clôture



Entrée gratuite
(sous réserve de places disponibles)
sur inscription :
agir63@cecler.fr

  L'insertion autrement

 &
présentent :

“ Rencontre, accompagnement et soins des enfants et adolescents Mineurs Non Accompagnés »



Marie-Rose MORO
Pédopsychiatre
Psychanalyste
Professeure, Université de Paris Cité
Cheffe de service de la Maison des adolescents de l'Hôpital Cochin
Maison de Solenn, Paris
www.maisondesolenn.fr

Modération :
Pr Georges BROUSSE

CONFÉRENCE
Vendredi 07 Mars 2025
De 13h30 à 15h30

Salle Assemblée
Hôtel de Région
Auvergne-Rhône-Alpes
59 Bd Léon JOUHAUX
63000 Clermont-Fd

Entrée gratuite sur réservation :
contact@cecler.fr
Réservation obligatoire (places limitées)

«Rencontre, accompagnement et
soins des enfants et adolescents
Mineurs Non Accompagnés»
Par **Marie -Rose MORO**
en partenariat avec le CHU de Clermont-Fd
et l'association Médecine et Psychanalyse dans la cité.

«Rencontres interrégionales
en addictologie»
organisées par le CHU de Clermont-Fd et CIRCEA

Conférences & Masterclass

La protection de l'enfant victime
Une cause partagée entre Justice et Société

Vendredi 27 Juin 2025
de 09h30 à 16h30

En présence de :

Antoine GARAPON
Essayiste & Magistrat

Jonathan LACHAL
Pédopsychiatre
Professeur des Universités
Université Clermont-Auvergne

Paméla BOUCHET
Cheffe du service de victimologie
enfants et femmes enceintes
CHU estaing

Espace Georges CONCHON
Rue Léo Lagrange
63000 Clermont-Ferrand

Entrée gratuite
(limitée à 160 places)

Inscription préalable à :
contact@cecler.fr

 L'insertion autrement






« 15^{ème} Colloque sur les violences »
organisé par Médecine et Psychanalyse dans la cité.

Vendredi
20 Juin
2025






13^{ème}
Rencontre
Interrégionale
en Addictologie
Auvergne/Limousin

CENTRE DIOCESAIN
DE PASTORALE
133 Av de la République
63000 CLERMONT FERRAND



UNE ADDICTION
PEUT EN CACHER
UNE AUTRE

Entrée gratuite (limitée à 200 places)
Réservation obligatoire (Avant le 06 juin 2025) :
afaure@chu-clermontferrand.fr

«La protection de l'enfant
victime»
Avec **Antoine GARAPON**
en partenariat avec le Tribunal Judiciaire
de Clermont-Ferrand

Médecine et
Psychanalyse
dans la Cité

Jean-Pierre LEBRUN
Marie-Elisabeth SANSELME-CARDENAS

Sous le haut patronage de Joël Mathurin, Préfet du Puy-de-Dôme

Civiliser...
Quel lien avec notre santé mentale ?
Quels enjeux de santé publique ?

Sous la présidence de
Monette VACQUIN
Gérard RABINOVITCH

Informations & réservation :
06 29 65 50 56

15^e COLLOQUE
24/25/26 SEPTEMBRE 2025
Clermont - Ferrand

LA FONDATION D'ENTREPRISE MICHELIN AUX CÔTÉS DE CÉCLER

Une vision partagée du mécénat qui amorce, structure et fait grandir des projets durables au service de l'insertion et de la mobilité des publics les plus vulnérables.

Le partenariat entre **CéCler** et la **Fondation d'Entreprise Michelin** s'est forgé autour d'une profonde convergence de valeurs. La Fondation a pour vocation de « **mettre l'Homme en mouvement, en favorisant la mobilité pour tous** » à travers un accès facilité à l'emploi, à l'éducation et à l'inclusion sociale. De son côté, CéCler place l'autonomie par l'insertion au cœur de son ADN depuis plus de 30 ans.

Cette rencontre sonnait donc comme une évidence : **une volonté commune de recréer du lien social** et **d'ouvrir les portes de l'emploi aux plus démunis**. En unissant leurs forces, les deux partenaires ont transformé leurs convictions en actions concrètes, profondément ancrées dans les besoins du territoire auvergnat.



Cinq projets fondateurs pour propulser l'action de CéCler

Ces dix années de mécénat ont permis d'amorcer et de structurer cinq projets majeurs :

2016 : L'accompagnement santé : Soutien aux personnes de la rue avec l'ouverture des 20 premiers Lits Halte Soins Santé (LHSS) du Puy-de-Dôme.

2018 : La transition écologique : Lancement de la transformation éco-responsable et régénérative de l'association.

2019 : L'insertion professionnelle : Création de la Plateforme PIETRA, un véritable tremplin vers l'emploi.

2024 : La mobilité solidaire : Un nouvel engagement fort pour faciliter les déplacements des personnes vulnérables.

2025 : L'insertion professionnelle des réfugiés (Programme LIFT) : Ce projet ambitieux illustre la pleine maturité du partenariat. Conçu comme un dispositif global d'insertion économique pour les Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI), il allie formation qualifiante, accompagnement social et immersion en entreprise.

Déployé sur plusieurs années (2025–2028), **le programme LIFT mobilise une dizaine d'entreprises locales** autour de parcours sur mesure inspirés de la méthode Individual Placement & Support (IPS). Face à l'enjeu crucial de l'accès à l'emploi qualifié, ce programme incarne la stratégie à long terme du partenariat : **agir comme un incubateur de solutions innovantes, un sanctuaire d'inclusion sociale et un puissant vecteur d'impact positif pour le territoire.**



L'humain au cœur du partenariat : la force du mécénat de compétences

Au-delà du soutien financier, cette alliance puise sa force dans **l'engagement humain et l'innovation sociale**. Michelin a inauguré dans la région son programme d'Implication Vie Locale (IVL) devenu **Michelin Volontariat** depuis quelques années, un mécénat de compétences offrant à ses salariés volontaires la possibilité de dédier du temps de travail à des actions de solidarité.

En 10 ans, **plus de 200 collaborateurs Michelin** se sont ainsi mobilisés aux côtés de CéCler, réalisant des missions ponctuelles précieuses pour **soutenir les équipes et les personnes accompagnées**. Cette formidable synergie humaine a été saluée dès 2017, lorsque **CéCler a remporté le Trophée Direction[s] dans la catégorie « Coopération territoriale »**, une distinction qui vient couronner l'excellence et la pérennité de cette démarche novatrice.



LE PRIX
Association CeCler
 « Réseau de mécènes de compétences »



...pour accompagner les évolutions de l'hébergement vers le logement d'abord

Décembre 2025 marque une étape importante pour CeCler avec la signature, aux côtés du préfet du Puy-de-Dôme, d'un **Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens** (CPOM) pour la période 2025-2028. Cette contractualisation vient inscrire l'association dans une dynamique désormais encouragée à l'échelle nationale : **l'extension des CPOM aux structures sociales et médico-sociales du champ de l'hébergement, de l'urgence et de l'insertion.**

Bien plus qu'un document administratif, ce CPOM constitue **un véritable cadre stratégique partagé avec l'État**. Il permet de définir, sur plusieurs années, les priorités d'action, les perspectives d'évolution des dispositifs et les engagements réciproques au service des personnes accompagnées.

Pour ce premier CPOM le périmètre retenu ne concerne que les dispositifs d'hébergement d'urgence, le CHRS ainsi que les dispositifs d'allocation logement temporaire (ALT). La signature de ce contrat vient surtout conclure un important travail engagé dès 2023. Pendant près de deux ans, l'ensemble des équipes a été mobilisé autour d'une réflexion collective visant à dresser un diagnostic approfondi de l'organisation sociale de CeCler, de ses pratiques d'accompagnement, de ses capacités d'accueil et des évolutions nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins du territoire.

Ce travail de fond, particulièrement conséquent, a été piloté et structuré par **Nicolas Bazire, administrateur de l'association**. Sa coordination a permis d'associer les professionnels, les responsables de service et les instances associatives dans une démarche partagée, articulant analyse des besoins, perspectives de développement et amélioration continue des pratiques.

De cette réflexion collective émergent trois grands objectifs qui structureront l'action de CéCler jusqu'en 2028 :

- Le premier consiste à **adapter l'offre de prise en charge aux besoins du territoire**. Cela passe notamment par l'évolution des capacités d'accueil et par la recherche de nouvelles solutions d'hébergement, adaptées à l'évolution du public.

- Le deuxième objectif confirme le développement d'une méthode d'accompagnement inspirée du **rétablissement social** comme un objectif stratégique. Cette approche vise à renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées, à soutenir leur autonomie et à faire évoluer les pratiques professionnelles vers des accompagnements davantage construits avec les usagers. Le travail engagé prévoit également le renforcement des dynamiques collectives et transversales au sein des équipes.

Enfin, le troisième objectif concerne **le renforcement de la dimension logement** dans l'ensemble des activités du pôle urgence et du CHRS. L'amélioration du parc d'hébergement, des conditions matérielles d'accueil et de l'accompagnement vers le logement constitue un axe majeur du contrat et mobilise tous les métiers de CéCler (Accompagnement social, logistique, entretien) pour la création d'outils innovants et l'écriture de procédures.

Au-delà des actions prévues, ce CPOM traduit surtout une ambition collective : **disposer d'un cadre partagé permettant à CeCler d'anticiper les évolutions du secteur, de consolider ses pratiques et de poursuivre son engagement** auprès des publics les plus fragiles avec des réponses toujours plus adaptées aux réalités du territoire.

L'Association CéCler est au cœur des défis actuels du « Vivre Ensemble » en contribuant à la **transformation de notre société** pour qu'elle soit toujours plus **inclusive**, plus **juste** et plus **résiliente**.

Le soutien des personnes vulnérables est d'autant plus critique que :

- La crise migratoire est appelée à s'aggraver avec les changements climatiques,
- Les exclusions sociales et économiques sont croissantes,
- Les difficultés de recrutement des entreprises s'amplifient alors que le chômage et la précarité de l'emploi perdurent,

Beaucoup opposent « la fin du monde à la fin du mois », et donc associer l'accompagnement des plus précaires à l'engagement pour l'environnement leur semble une aberration !

Notre expérience d'accompagnement en intégrant l'éco-responsabilité dans nos actions et notre projet éducatif démontre le contraire depuis plus de dix ans. Nous voulons donc aller plus loin !

Quel est le nouveau cap 2035 ?

- CéCler développe **des initiatives à impact positif sur le Vivant**, dans toutes les dimensions de nos activités, principalement liées aux personnes accompagnées. CéCler transforme ses centres d'accueil pour **favoriser le lien social et l'harmonie avec la nature**, modèles inspirants pour les acteurs du secteur.
- CéCler réinsère les personnes accompagnées comme des **“essaimeurs du Régénératif”** dans notre société. Une part majoritaire des succès d'insertion professionnelle se réalise par des **emplois dans des entreprises à impacts positifs**.
- CéCler élargit des **alliances avec tout son écosystème** : associations, collectivités et entreprises partenaires devenues « champions du Vivant ». Cet écosystème permet à CECLER de développer une expertise et un nouveau standard méthodologique d'accompagnement par et vers le « Régénératif », qui permet d'engager dans cette voie les autres acteurs de l'insertion sociale et professionnelle.

Le régénératif
soutient,
revitalise
et renforce
durablement
les personnes,
les communautés
et les écosystèmes.



Soutient



Revitalise



Renforce



Personnes



Communautés



Écosystèmes

ÉCHANGE AVEC VALÉRIE, RÉSIDENTE AU SEIN D' ARTEMIS

Dans quel cadre êtes-vous arrivée sur Artémis / le pourquoi du comment ?

« Je suis initialement originaire de Marseille. À la suite d'une rencontre avec une personne via les réseaux, j'ai quitté ma région pour venir m'installer ici. Six mois plus tard, je me suis retrouvée à la rue.

Ne connaissant personne dans la région, j'ai demandé à une connaissance faite sur les réseaux si elle pouvait m'héberger. Je me suis retrouvée au sous-sol du domicile familial de cette personne à Varennes-sur-Allier, où je suis restée 1 mois et 2 jours. Je suis arrivée sur **Artémis en tant que femme victime de violences** le 22 juillet 2025. J'étais en contact avec Madame Monate (Association AVEC 63), qui m'apportait des pistes et une écoute sur ma situation. »

Que vous apportent vos chiens ?

« J'ai trois chiens. J'entretiens **un lien unique et particulier** avec Espoir, qui m'a été donné par une amie vivant au Maroc. Hadda, la mère d'Espoir, était **un chien errant malmené par les humains** mais nourri par cette amie ; elle a mis bas dans le garage de cette femme. C'est ainsi que la portée a été apprivoisée et qu'Espoir m'a été confié. C'est un chien sensible en raison de son parcours. Il est arrivé à un moment où je n'allais pas forcément bien.

Je suis originaire du Maroc. J'ai conscience du traitement des animaux, et plus particulièrement des chiens, dans ce pays, ce qui me touche profondément. »

« Au quotidien, je ne cesse d'apprendre d'eux. J'ai pour habitude de beaucoup parler à mes chiens. Je considère qu'ils n'ont pas la parole, mais qu'ils arrivent à **comprendre et à se faire comprendre** autrement. Cela représente un épanouissement moral et un fort soutien pour moi. Lorsque je ne vais pas bien, ces animaux le ressentent. Ils sont d'ailleurs une source de motivation lors de moments délicats. J'estime que j'ai trois vies dont je dois m'occuper et que je ne peux, par conséquent, pas délaisser la mienne. Ces chiens sont ma force mais aussi ma faiblesse : je peux être touchée positivement ou négativement lorsqu'ils sont impliqués.

Mes chiens m'apportent du non-jugement. Ils m'aiment de façon inconditionnelle. Je ne me vois pas vivre sans animaux. »





Vous suivez actuellement une formation dans le monde animalier, qu'est-ce que cela peut vous apporter ?

« L'obtention de l'Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques me permet d'ouvrir certaines portes professionnelles. Je peux exercer en tant que pet-sitter, travailler dans des refuges, en fourrière ou encore intervenir en équipe pour des sauvetages d'animaux en danger.

L'ACACED, que j'ai obtenu à la suite **d'un test après formation**, m'est utile pour **mon projet professionnel**. Dans une perspective à court terme, **mon objectif est d'obtenir un travail alimentaire** afin de pouvoir, sur le long terme, financer une école à Valence, "Esprit Dog", qui représente un certain coût financier.

J'ai toujours eu une certaine appétence pour les animaux. Par ailleurs, la rencontre avec Ambre, éducatrice canine sur Artémis, m'a permis **de confirmer mon projet** et d'en apprendre davantage sur les perspectives possibles (écoles, formations, etc.). L'envie de créer un refuge est également née de **mon constat de la souffrance animale existante**, qui me touche profondément...»

LES PÔLES CÉCLER

Dans cette rubrique, vous trouverez, par pôle :

- Une présentation des services du pôle
- Les principaux indicateurs 2025 du pôle
- Les tendances et focus 2025 de chaque pôle



Les services

Le Pôle Réfugiés est composé de 3 services, au profit des bénéficiaires d'une protection internationale ou temporaire. Le Pôle Réfugiés a pour objectif de permettre à chaque personne arrivant en France de s'intégrer durablement, de manière autonome et sereine, sur le territoire de son choix.

Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) accueille, accompagne et héberge les personnes isolées et les familles, bénéficiaires d'une protection internationale, vers une intégration autonome sur le territoire.

Le Centre de Premier Accueil (CPA), hébergement d'urgence spécifique pour les déplacés ukrainiens, accueille et accompagne les bénéficiaires de la protection temporaire, délivrée dans l'attente d'une fin durable du conflit en Ukraine.

L'Intermédiation Locative (IML) propose des logements en diffus aux déplacés ukrainiens, tout en leur faisant bénéficier d'un accompagnement social renforcé.

Principaux indicateurs 2025 :

CPH

- 74 places dont 4 places labélisées LGBT+
- 93 % taux d'occupation
- 72 % des sorties vers logement autonome
- 105 contrats de travail signés

Le CPH confirme son rôle de dispositif d'intégration durable des bénéficiaires de la protection internationale. L'insertion professionnelle reste un point fort, avec un fort ancrage dans l'économie locale et les emplois saisonniers. Les sorties logement demeurent élevées malgré un contexte locatif plus tendu et une augmentation des ménages de grande taille.

CPA

- 93 % taux d'occupation
- 147 personnes accompagnées
- 72 % sorties vers logement autonome

Le CPA évolue progressivement d'un dispositif d'urgence vers un outil d'intégration transitoire des ménages ukrainiens. La réduction des capacités décidée par l'État accélère la recherche de solutions logement et emploi. Le prolongement du conflit conduit de plus en plus de personnes à engager un projet d'installation durable en France.

IML

- 71 mesures / personnes accompagnées
- 58 % sorties vers logement autonome
- Fermeture du dispositif au 31/12/2025

L'IML a joué en 2025 un rôle de dispositif de transition résidentielle avant extinction du programme. La fermeture progressive a conduit à sécuriser les sorties vers logement ou à réorienter les situations les plus fragiles vers le CPA. Le service confirme néanmoins la pertinence de l'accompagnement diffus pour les ménages proches de l'autonomie.



UN ÉVÈNEMENT : FESTIVAL UNIQUES !

Le pôle Réfugiés de l'association CéCler, en lien avec l'agence France Travail de Riom et AGIR63, a organisé le jeudi 15 mai 2025 le premier Festival Uniques à destination des publics réfugiés, primo-arrivants et bénéficiaires de la protection temporaire de tout le territoire de Riom et alentours, au Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) de Pessat-Villeneuve.

Festival Uniques, qui se déroulait du 15 au 17 mai 2025 partout en France avec plus de 1 000 événements et 5 000 collaborateurs, met à l'honneur les dispositifs d'inclusion, d'insertion professionnelle et d'égalité des chances, avec comme objectif de permettre à chacun et chacune de participer à une journée dédiée à l'emploi au niveau local.

Le festival a commencé avec un repas partagé, préparé par des personnes accompagnées par le CPH, avec France Travail, les équipes de CéCler et les 9 entreprises présentes : Agri Emploi 63, Limagrain, Adecco, CRIT, ManPower, Optineris, RAS Intérim, O2, et FFB !

Madame la sous-préfète de Riom, ainsi que le maire de Pessat-Villeneuve ont également pu se joindre aux équipes présentes à l'occasion de cette journée.

Le festival proposait un espace job dating, avec la présence de recruteurs qui souhaitent développer la mixité de leurs effectifs et offrant des perspectives d'emplois dans des secteurs porteurs. Les employeurs ont ainsi pu rencontrer les candidats du territoire de Riom et alentours.

En parallèle, il y avait différents stands qui ont été tenus : des ateliers de préparation à l'entretien, de l'aide dans la préparation des CV, des casques à réalité virtuelle pour découvrir les différents métiers dans les secteurs d'activités qui recrutent, etc.

Un premier festival réussi, avec plus de 50 personnes réfugiées, primo-arrivants et bénéficiaires de la protection temporaire présents ! Merci à France Travail et aux entreprises présentes pour ce moment de rencontre et de partage, en faveur de l'inclusion.



Les services

PIETRA Répondre aux besoins de recrutement des entreprises du Puy-de-Dôme en offrant un accès à un emploi durable et de qualité aux bénéficiaires accompagnés.

AGIR Accompagner les réfugiés primo-arrivant du département autour de 3 piliers : l'accompagnement social, l'accompagnement vers et dans le logement et l'accompagnement vers la formation professionnelle et l'emploi durable.

Réinstallation Accueillir des réfugiés identifiés comme vulnérables par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (HCR) dans des pays de premier asile où ils ont trouvé refuge. Proposer un accompagnement global dans leur logement.

DAIP Accompagner des publics primo-arrivants dans leur autonomie pour une intégration réussie sur leur territoire d'accueil. Le dispositif d'accompagnement à l'intégration des primo-arrivants s'inscrit dans le Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration (CTAI) de Thiers Dore et Montagne.



Principaux indicateurs 2025 :

Le Pôle Intégration et Territoires confirme en 2025 son rôle d'acteur structurant de l'accueil, de l'intégration et de l'insertion dans le Puy-de-Dôme. Par la complémentarité de ses services, il sécurise les parcours des publics vulnérables tout en répondant aux enjeux d'inclusion sociale, d'emploi et de cohésion territoriale.

AGIR

- 502 personnes accompagnées
- 63 % de sorties positives (117 baux et 290 contrats de travail signés)

Malgré une suspension des orientations pendant plusieurs mois, AGIR a maintenu la continuité des accompagnements et résorbé progressivement la file d'attente. Le programme confirme son efficacité sur l'accès au logement et à l'emploi, avec une majorité de sorties positives et une forte progression des accès au logement autonome. Il s'impose comme un acteur pivot de coordination territoriale, en renforçant les partenariats, les actions collectives et l'appui aux acteurs de droit commun.

DAIP :

- 177 personnes accompagnées en 2025
- 26 ateliers collectifs
- 249 participations aux actions collectives

Le DAIP poursuit sa montée en charge et confirme son utilité sur le territoire de Thiers Dore et Montagne. La hausse du nombre de personnes accompagnées traduit à la fois l'augmentation des besoins et la reconnaissance croissante du dispositif par les partenaires. Les publics se diversifient fortement, nécessitant des réponses plus souples et individualisées. Le DAIP s'impose comme un outil local de proximité entre accueil, droits et insertion.

Réinstallation

- 46 personnes accueillies en 2025 et 123 personnes accompagnées sur l'année
- 24 % des bénéficiaires avec problématiques de santé identifiées

Le dispositif a maintenu une capacité d'accueil stable tout en accompagnant des publics particulièrement vulnérables, majoritairement issus du continent africain. Les enjeux de santé et les délais administratifs ont fortement impacté les parcours d'intégration et prolongé les besoins d'accompagnement.

PIETRA

Chemin vers l'insertion :

- 157 personnes accompagnées (2021-2025)
- 46 % sorties emploi ou formation
- 10 mois d'accompagnement moyen

Le programme a pris fin en décembre 2025 et confirme la pertinence d'une approche progressive pour des publics éloignés de l'emploi. Il agit comme un sas de remobilisation avant l'insertion professionnelle durable. Les résultats obtenus démontrent qu'un accompagnement global produit des effets réels sur la confiance, les compétences et l'emploi. Le relais vers ELISE prolonge utilement cette logique.

Placement extérieurs :

- 15 placements
- 11 sorties
- 383 actions socio-professionnelles réalisées

Le dispositif confirme son rôle central dans la réinsertion des personnes placées sous main de justice et trouve sa place comme outil concret de prévention de la récidive.

Add-Pro :

- 133 personnes accompagnées sur l'année
- 125 nouvelles entrées
- 34 personnes en accompagnement intensif
- 11 contrats de travail signés

ADD'Pro confirme son caractère innovant à l'interface santé / emploi. Le dispositif démontre qu'un accompagnement adapté permet un retour à l'activité de personnes confrontées à des problématiques addictives et que le travail est un levier significatif de leur rétablissement.

LIFT :

- 20 entreprises partenaires
- 60 primo-arrivants mobilisés

LIFT structure une réponse directe aux tensions de recrutement locales. Le dispositif crée un lien opérationnel entre entreprises et publics primo-arrivants. Les volumes restent encore modestes mais les partenariats économiques progressent. Le consortium FAMI 2026-2028 ouvre une phase de développement importante.

Elise :

- 30 familles accompagnées
- 1 session de formation linguistique spécifique
- 20 ateliers collectifs

ELISE répond à un frein structurel majeur : l'absence de solution de garde empêchant l'accès à l'emploi. Le lancement du dispositif confirme la pertinence d'un accompagnement croisant parentalité, langue et insertion. Les premiers résultats montrent une forte demande et une bonne mobilisation des partenaires petite enfance. Le dispositif dispose d'un fort potentiel de développement en 2026.

PLIE

- 155 personnes accompagnées en 2025 (dont 52 nouvelles entrées)
- 62 % des sorties vers l'emploi ou la formation dont 96 % sur des contrats pérennes

Les résultats obtenus témoignent de la qualité des parcours proposés, avec une forte proportion de sorties vers un emploi durable malgré des freins importants (maîtrise de la langue, faible qualification, mobilité).

LIFT



L'accès à l'entreprise - Un levier pour l'insertion professionnelle des primo-arrivants.



LIFT est un dispositif qui a pour objectif de répondre aux besoins en recrutement des entreprises du territoire en passant par la création de formations préalables à l'embauche, personnalisées et adaptées aux réels besoins des entreprises.

Le dispositif LIFT est une initiative innovante, **financée par la Fondation d'Entreprise MICHELIN** et déployée dans le Puy-de-Dôme pour faciliter les recrutements et sécuriser l'intégration des futurs salariés.

Concrètement, LIFT, c'est :

- Une mise en relation directe avec des candidats correspondant à vos besoins,
- La création de parcours de formation sur-mesure,
- Un accompagnement personnalisé à chaque étape du recrutement



Les actions de prospection engagées ont permis de **structurer une dynamique partenariale concrète** avec le tissu économique local.

À ce titre, de nombreuses visites d'entreprises et des sessions d'informations collectives ont été organisées, offrant des opportunités privilégiées de rencontre entre employeurs et participants, et facilitant une meilleure compréhension mutuelle des attentes et des compétences.

Ces initiatives ont généré des résultats significatifs, avec la mise en place de **stages en entreprise** et la concrétisation de **plusieurs contrats pérennes**, témoignant de la pertinence du travail d'identification et de mise en relation réalisé en amont.

LAÏCITÉ, CITOYENNETÉ ET ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Dans le cadre de ses missions en faveur de **l'intégration et de la cohésion sociale**, CéCler mène des actions de sensibilisation **à la laïcité, à la citoyenneté et à l'égalité femmes-hommes** auprès des habitants qu'elle accompagne. Ces interventions s'inscrivent dans une démarche globale visant à favoriser l'appropriation des principes républicains et des valeurs fondamentales de la société française.

Au cœur de ce dispositif, des **temps collectifs réguliers** sont organisés avec les habitants : ateliers d'information, espaces de dialogue et de débat, moments d'échanges autour des droits et des devoirs de chacun. Ces rencontres permettent aux participants d'aborder concrètement des questions du quotidien liées au respect mutuel, **à l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'au fonctionnement des institutions locales**. En favorisant la prise de parole et le partage d'expériences au sein du groupe, ces actions collectives contribuent à renforcer les liens entre les habitants et à développer une culture citoyenne commune.

Ces actions sont **coordonnées avec la sous-préfecture de Thiers**, dans le cadre du **contrat de ville**, garantissant ainsi leur cohérence avec les priorités institutionnelles du territoire. Elles viennent compléter les accompagnements individuels proposés par les travailleurs sociaux de Cecler, en offrant un espace de **montée en compétences collectives** sur des **thématiques essentielles à la vie en société**. L'objectif poursuivi est de permettre à chaque habitant de comprendre et d'incarner pleinement ces principes républicains, afin de participer activement à la vie citoyenne locale.



Les services

Lit Halte Soins Santé (LHSS)

Cet établissement de 20 places, ouvert à la fin de l'année 2015, est un dispositif médico- social qui accueille des personnes sans domicile (ou vivant dans un logement inadapté) et présentant une (ou des) pathologie(s) de type aigüe ne nécessitant pas d'hospitalisation. Au sein des LHSS, sont dispensés des soins médicaux, paramédicaux et un accompagnement social, assurés par une équipe pluridisciplinaire.

Face aux besoins importants de prise en charge sanitaire des personnes précaires sans domicile, les LHSS ont rapidement accueilli des personnes souffrant de pathologies graves et chroniques.

Lit d'accueil médicalisés (LAM)

C'est ainsi qu'a été ouvert au mois de mai 2025 les premiers LAM du département, d'une capacité de 15 places, sous la forme d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico- Sociale (GCSMS) composé de l'association Cécler et du CCAS de la ville de Clermont- Ferrand ; groupement dénommé CeClermont Action Sociale.

Ce dispositif permet d'accueillir des personnes sans domicile, comme dans le dispositif LHSS, mais présentant des pathologies plus lourdes, chroniques et à pronostic plus ou moins sombre.

Coordination de Parcours de Soins

Depuis 2020, l'association a recruté une Infirmière Diplômée d'Etat, en charge de la coordination du parcours de soins de personnes suivies dans les établissements et services de l'association Cécler (hors LHSS et LAM qui disposent de personnel dédié). Son rôle est d'assurer la mise en place et le suivi du parcours de soins de personnes repérées par les professionnels du service concerné, mais également d'animer des ateliers sur différents sites de l'association sur des thématiques de santé (sexualité, alimentation, addictions...).

Elle a également la charge d'orienter des personnes vers le psychologue de l'association pour des évaluations, des suivis ponctuels, ou comme relais dans l'attente qu'un suivi vers le « droit commun » se mette en place.

Principaux indicateurs 2025 :

Coordination des parcours de soin

- 38 permanences infirmières
- 117 consultations
- 89 orientations psychologue

Le dispositif transverse devient un levier essentiel d'accès aux soins pour tous les pôles. Il combine repérage précoce, coordination de situations complexes, prévention et addictologie. Son développement traduit la montée des besoins sanitaires dans l'ensemble des dispositifs sociaux.

LAM

- 95 % taux d'occupation
- 15 places occupées dès janvier
- 278 pathologies/troubles recensés

Les LAM accueillent les situations médicales les plus lourdes et les plus dégradées. Le dispositif confirme sa pertinence pour des personnes qui ne relèvent ni de l'hôpital ni de l'hébergement classique. Il devient le pôle de recours sanitaire pour les pathologies chroniques sévères associées à une grande exclusion.

LHSS

- 95 % taux d'occupation
- 20 places
- 43 % des sorties vers logement adapté ou classique

Les LHSS confirment leur rôle de sas sanitaire et social après hospitalisation ou rupture de soins. Le public présente des comorbidités, avec forte progression des troubles psychiatriques et addictions. Les accompagnements restent longs mais débouchent davantage sur des sorties en logement stabilisé.

UN ATELIER MUSICAL FÉDÉRATEUR À LA MAISON CESAM

Les 18 et 19 août 2025, la Maison CESAM a vibré au rythme d'un projet artistique original et fédérateur. Cette action, menée en partenariat avec la coopérative d'activités et d'emplois « Appuy Cultures », a permis de rassembler les résidents issus des différents services de la structure (LHSS, LAM, CHRS), autour d'une expérience commune.

L'objectif de cet atelier musical était de favoriser la rencontre, créer du lien, et permettre à chacun de s'exprimer à travers une création collective. Pensé pour être accessible à tous, le projet a intégré des danses et des mouvements adaptés aux capacités et aux problématiques médicales des participants.

Pendant deux jours, les résidents ont ainsi pu découvrir, expérimenter et construire ensemble une œuvre artistique mêlant musique, expression corporelle et créativité. Ce temps de partage a permis de valoriser chacun, en mettant en lumière leurs capacités et leur pouvoir d'agir.

L'atelier s'est conclu par une représentation finale, marquée par un moment fort de convivialité : près de deux heures de danse et de plaisir partagé. Un temps festif qui a illustré l'engagement et l'enthousiasme des participants.



Les services

CHRS

Assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Le service propose 26 places d'hébergement. Il accueille des familles avec ou sans enfants et des personnes isolées.

En fonction du profil des personnes hébergées, la prise en charge peut s'effectuer sur site (15 studios individuels) ou en diffus (2 T1, 1 T3, 1 T4 mis à disposition).

MAISON RELAIS

Loger des personnes en difficultés sociales et les accompagner dans la durée afin qu'elles puissent accéder à terme à un logement autonome.

La Maison Relais est constituée de 26 logements autonomes et de salles communes avec une capacité d'accueil de 30 places.

Le service propose 22 T1 de 27m² et 4 T2 de 47m², meublés. Les T1 sont à destination des personnes isolées et les T2 doivent accueillir des couples ou des familles monoparentales. A défaut, ils peuvent accueillir des personnes isolées.

CHANTIERS BÉNÉVOLES

Au Pôle Insertion, les leviers d'action incluent la mise en place de chantiers bénévoles pour aider les associations, les collectivités et les entreprises (organisation de manifestations sportives ou culturelles, manutention...). Cela passe aussi par des ateliers collectifs (jardin, couture, vélo...) ou des « Team building » (construction d'un projet commun entre deux équipes non amenées à travailler ensemble).

Ces différents supports de travail vont permettre aux résidents de rompre l'isolement, de développer des compétences, de retrouver un rythme, de découvrir des métiers et de gagner ou regagner en estime et confiance en soi. Les chantiers CéCler sont ouverts à tous les publics accompagnés par l'association, quel que soit le pôle qui les accompagne.

Principaux indicateurs 2025 :

CHRS

97 % de taux d'occupation
37 personnes accompagnées en 2025
100 % de sortie en logement
43 % de sortie en emploi

Le CHRS accueille un public très vulnérable, souvent familial, avec besoins d'accompagnement longs et complexes. Malgré une faible rotation, les sorties sont de très bonne qualité, principalement vers logement autonome. Les problématiques santé/addictions progressent fortement et alourdissent les accompagnements.

Maison Relais

84 % de taux d'occupation
28 personnes accompagnées en 2025
82 % du public souffrent d'addiction ou de maladie psychique

La Maison Relais confirme sa fonction de logement durable pour un public vieillissant, isolé et fragile. Le faible turnover est structurel et cohérent avec le dispositif. Les besoins en santé mentale et accompagnement renforcé augmentent nettement.

Chantiers Bénévoles

163 sessions réalisées
248 participations
34 chantiers bénévoles
12 ateliers Elysium / 68 participants

Les chantiers et ateliers constituent un levier fort de remobilisation progressive vers l'emploi. La diversité des supports permet d'adapter l'accompagnement aux niveaux de chacun. Les effets observés portent surtout sur le rythme, la confiance en soi et la reprise de dynamique d'insertion.

À LA MAISON RELAIS, ON AIME RECEVOIR DES VISITEURS...

Le 19 mai 2025, la Maison Relais a ouvert ses portes à l'occasion d'une journée riche en rencontres, en échanges et en découvertes... mais surtout, ce sont ses résidents qui ont ouvert leur lieu de vie, leur quotidien et une part de leur parcours.

Pensée et portée avec eux, cette journée a été bien plus qu'un simple temps de présentation : elle a incarné, de manière concrète et humaine, ce que signifie le rétablissement social. Dès l'accueil, les résidents ont pris toute leur place.

Présenter la maison relais, guider les visiteurs, expliquer le fonctionnement, partager leur expérience : ils ont été les premiers ambassadeurs du dispositif. Leur implication a donné à cette journée une authenticité et une force particulière, loin des discours théoriques.

• Du partage d'expérience

Les ateliers proposés ont illustré la richesse des accompagnements et leur impact au quotidien. Le groupe de parole animé par Nancy, pair-aidante en addictologie, a mis en lumière la puissance du partage d'expériences.

Dans cet espace, la parole circule librement, chacun peut se reconnaître dans le parcours de l'autre, et avancer à son rythme. Ce type de soutien par les pairs constitue un levier essentiel dans la reconstruction et la reprise de confiance.

• De la médiation animale

La médiation animale, présentée par Alexandre avec Reïki, a offert une autre manière d'entrer en relation tant pour ses bienfaits sur le plan émotionnel que relationnel. La présence de l'animal facilite le lien, apaise et permet d'aborder autrement certaines difficultés, participant ainsi pleinement au processus de rétablissement.

• «Il faut savoir cultiver son jardin»

Autre temps fort de la journée : le projet « Des graines à l'emploi », porté par Ghislaine, autour du potager. Planter, entretenir, voir pousser... autant d'actions qui redonnent du sens, structurent le temps et valorisent les compétences. Cet atelier a illustré de manière concrète les dynamiques de remobilisation, d'apprentissage et de valorisation des compétences.

• Bien chez soi

La visite d'un logement a permis aux visiteurs de découvrir concrètement ce que représente la maison relais : un espace à soi, sécurisant, support d'un nouveau départ. Un lieu où l'on peut se poser, se reconstruire et envisager la suite.

La journée s'est prolongée autour d'un buffet entièrement préparé par les résidents. Là encore, leur engagement a été total. Ce moment convivial a favorisé les échanges, brisé les représentations et créé du lien dans un cadre chaleureux et informel.

• Changer le regard sur nos résidents

Au-delà de la simple présentation du dispositif, cette journée a illustré de manière concrète les enjeux du rétablissement social. En favorisant l'expression, la valorisation des compétences, la prise d'initiative et la rencontre avec l'extérieur, la maison relais s'inscrit dans une démarche visant à redonner pouvoir d'agir aux personnes accueillies.

Cette journée portes ouvertes a ainsi renversé les regards. Elle n'a pas seulement présenté un dispositif : elle a donné à voir des trajectoires en mouvement, des compétences retrouvées et des personnes pleinement engagées dans leur reconstruction.



Les services

CADA

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile se situe en plein cœur de la ville de Royat. Il dispose d'un agrément pour accueillir 70 résidents. La structure héberge des demandeurs d'asile tout au long de leur procédure administrative.

L' HUDA

Cet Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile dispose d'un agrément pour accueillir 195 résidents, dans des logements autonomes et en diffus sur la métropole clermontoise.

Les bénéficiaires sont accompagnés jusqu'à leur transfert en CADA ou, le cas échéant, jusqu'au terme de la procédure de demande d'asile.

Principaux indicateurs 2025 :

HUDA

- Réduction des places autorisées de 195 à 185
- Taux d'occupation : 93 %
- 271 personnes accompagnées
- 104 sorties / Taux de rotation 55 %

L'HUDA évolue d'une logique de flux court vers des accompagnements plus longs et complexes. La baisse de la procédure Dublin augmente les besoins juridiques et sociaux. Les sorties des BPI restent majoritairement vers du logement accompagné, signe d'une autonomie encore fragile.

CADA

- 80 places
- Taux d'occupation : 94%
- 112 personnes accompagnées
- Accès à une protection internationale 46%

Le CADA reste fortement mobilisé avec une occupation élevée malgré des adaptations liées aux vulnérabilités. Le public demeure majoritairement familial, avec une augmentation sensible des personnes isolées. Les délais de sortie des BPI restent contraints par l'accès au logement et aux situations administratives complexes.

LGBTQIA+

- 21 places dédiées (10 places CADA 11 places HUDA)
- Accès à une protection internationale : 95%

Le dispositif LGBTQIA+ devient un marqueur fort du pôle qui développe une expertise reconnue territorialement. Les résultats d'accès à la protection sont très élevés et confirment la pertinence d'une orientation ciblée pour ce public.





En 2025, le Pôle Asile a porté une **action culturelle marquante** à travers la participation de résidents au projet « Mémoire(s) Filmique(s) », développé en collaboration avec **l'association Le Grain du Son, les Archives départementales du Puy-de-Dôme et le Conseil Départemental**. Cette initiative constitue l'un des faits saillants de l'année, illustrant la volonté du Pôle Asile de mobiliser les pratiques culturelles comme support d'expression, de participation et **de lien avec le territoire**. Huit résidents se sont ainsi engagés dans une démarche artistique et mémorielle visant à faire dialoguer des images d'archives locales avec des regards contemporains.

À travers plusieurs ateliers de découverte et de création sonore, les participants ont **exploré des archives filmiques parfois centenaires** et ont été invités à porter un regard personnel sur ces fragments d'histoire. Les séances ont également donné lieu à des temps d'exploration dans l'espace urbain, permettant aux résidents de s'approprier leur environnement et de nourrir leurs contributions sonores. Ce travail a permis d'inscrire leurs voix et leurs perceptions dans un récit collectif sur la ville et son évolution, créant un pont entre mémoire locale et expériences contemporaines.

Au-delà de sa dimension artistique, ce projet a constitué un **véritable outil d'accompagnement**. Il a favorisé l'expression personnelle, renforcé la confiance en soi et contribué à développer un sentiment d'appartenance au territoire d'accueil. Pour l'équipe du Pôle Asile, cette collaboration a également représenté un espace de travail collectif mobilisant **l'accompagnement linguistique**, la coordination des ateliers et la **valorisation des compétences des résidents** dans un cadre culturel partagé.

Labouissement du projet lors de **l'exposition publique au Centre Camille Claudel** a marqué un moment symbolique fort. Les participants ont pu voir leurs contributions intégrées à une œuvre collective accessible au public, reconnaissance concrète de leur implication. En prêtant leurs voix aux archives, ils ont contribué à enrichir la mémoire du territoire tout en affirmant leur place dans la société.

Cette action illustre pleinement l'orientation portée par le Pôle Asile : **faire de l'accompagnement un espace d'expression, de rencontre et de participation active à la vie culturelle et sociale du territoire**.

Les services

Le Pôle Protection de l'Enfance de l'association CéCler regroupe :

- Deux établissements (hébergement): **Le Rivaly et Le Barrieu**,
- Un Service d'Accueil de Jour (SAJ), **rattaché au Barrieu**.

Le pôle accueille et accompagne des Mineurs Non Accompagnés et des Jeunes Majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du Puy-de-Dôme.

Objectifs du pôle :

Offrir hébergement, accompagnement éducatif, accès aux droits, scolarité, santé, insertion professionnelle, Favoriser l'autonomie et préparer les sorties des jeunes.

Principaux indicateurs 2025 :

Le Rivaly

- 96 % taux d'occupation
- 35 % taux de roulement
- 56 Contrats Jeunes Majeurs actifs en 2025
- 51 jeunes en apprentissage ; 19 CAP obtenus

Le Rivaly demeure le socle éducatif principal du pôle, assurant la prise en charge la plus structurante des jeunes en cours d'insertion. L'établissement accompagne de plus en plus de majeurs, ce qui confirme le besoin croissant de sécuriser les sorties ASE au-delà de 18 ans. Il se distingue par son intensité éducative, son fort engagement sur la formation professionnelle et sa capacité à adapter ses missions à de nouveaux publics, notamment mères-enfants.

Le Barrieu

- 22 studios individuels
- 25 jeunes accompagnés en 2025
- 75 % de majeurs
- 13 jeunes en apprentissage / 3 accès logement privé en sortie

Le Barrieu confirme sa vocation de dispositif tremplin vers l'autonomie résidentielle. Il accueille des jeunes plus âgés, plus stabilisés, proches de la fin de prise en charge ou prêts à expérimenter la vie en logement individuel. Il constitue un maillon essentiel entre l'accompagnement éducatif classique et l'accès au logement autonome.

Le Barrieu - Service d'Accueil de Jour (SAJ)

- 30 places ouvertes en 2025
- 22 jeunes accompagnés
- 13 jeunes en apprentissage
- 6 sorties positives vers structure ou projet personnel

Le SAJ répond à un besoin croissant de continuité éducative pour les jeunes hébergés à l'hôtel faute de places disponibles. Son intervention mobile limite les ruptures de parcours en maintenant un accompagnement social, scolaire et administratif. Il se distingue par sa souplesse opérationnelle et sa capacité à accompagner des jeunes dispersés géographiquement.



TRANSFERT 2025

En 2025, **des boîtes à idées**, envies et réclamations ont été mises en place au sein des services du Pôle Protection de l'Enfance. Très vite, une envie s'est démarquée : partir en vacances.

Porté par cette motivation, **un groupe de jeunes s'est mobilisé** aux côtés de l'équipe éducative, notamment avec l'impulsion de Manon Vedrines, monitrice éducatrice sur le Rivaly.

Ensemble, ils ont construit ce projet de A à Z.

Plusieurs temps d'échanges ont permis de choisir le lieu, les dates et les activités, mais aussi d'imaginer comment financer ce séjour.

Une tombola a alors vu le jour, et les jeunes se sont **pleinement investis** en allant vendre les tickets, avec sérieux et enthousiasme.

Grâce à l'implication de tous, 9 jeunes ont pu partir du 4 au 9 août dans les Gorges du Tarn, accompagnés de 3 éducateurs.

Accueillis dans un centre agréé, ils ont pu profiter d'un programme riche : accrobranche, VTT, via-ferrata, randonnée, sortie plage et moments festifs pour clôturer les journées.

Ce séjour a été l'occasion pour chacun **de sortir de son quotidien**, de partager des moments forts et de créer des souvenirs communs. Il a aussi permis de **sensibiliser les jeunes à l'environnement**, dans un cadre naturel privilégié, au cœur de Sainte-Énimie.

L'attitude des jeunes tout au long du séjour **a été particulièrement remarquable et saluée par l'ensemble de l'équipe.**

Forts de cette belle expérience, jeunes et professionnels se projettent déjà vers l'été 2026, avec une nouvelle envie exprimée : découvrir la mer.



PARTENARIAT AVEC L'EHPAD RENOUARD

En décembre 2025, **les jeunes se sont mobilisés** pour fabriquer des cartes de vœux pour les résidents de l'EHPAD Renouard à Clermont-Ferrand et Anatole France à Royat. L'idée générale était de sensibiliser les jeunes à la **solidarité** et **développer leurs compétences sociales et créatives.**

Les cartes ont été distribuées aux résident.e.s par les jeunes lors d'un goûter, permettant d'établir un premier lien dans le but de créer un lien intergénérationnel sur court et moyen terme. Les jeunes comme les résident.e.s étaient ravis de cet échange ce qui nous a amené à **programmer un autre atelier lors des vacances d'avril 2026.**

Dans une tout autre ambiance, les jeunes ont participé avec les résident.e.s à un atelier de confection de bouquet de fleurs organisé par l'animatrice de l'EHPAD Renouard. **Ce fût un moment de partage, d'entre-aide et de rigolade !**

Le projet pourrait évoluer vers une **convention de partenariat** entre l'EHPAD Renouard et l'Association CéCler en 2026.

Les vacances d'été sont vastes et permettront de programmer à nouveau divers ateliers à la résidence ou en extérieur !

Les services

Centre d'Hébergement d'Urgence Les Clos (CHU Les Clos)

Accueillir, héberger et accompagner les personnes isolées, les familles, les victimes de violence dans le cadre d'une mise à l'abri et les inscrire dans un parcours d'insertion. Le service propose 113 places réparties sur 24 appartements en semi-collectif (21 T4 et 3 T2). 20 places sont spécifiquement dédiées aux victimes de violences. Le service propose également un accompagnement à la sortie de la prostitution.

RHVS la Maison d'Artémis

La résidence hôtelière à vocation sociale Maison d'Artémis propose 50 places d'hébergement d'urgence qui doivent répondre aux besoins des femmes vulnérables âgées de 18 ans et plus et/ou victimes de violences, avec ou sans enfant, quelles que soient la nature des violences, qui qu'en soit l'auteur et qui qu'en soient les victimes.

L'objectif de l'accompagnement est de permettre l'accès à un logement et à des ressources autonomes, lorsque la situation administrative, sociale et financière le permet.

Centre d'Hébergement d'Urgence Anatole France - CHUAF

Ouvert en 2013 le Centre d'Hébergement d'Urgence Anatole France accueille des familles sans domicile fixe, les héberge et les accompagne dans leur démarche.

Disposant d'un agrément pour 45 places, le CHU Anatole France met à dispositions des appartements de type T1 avec kitchenette, salle de bain et toilettes. Selon la composition familiale les familles peuvent disposer d'un ou plusieurs appartements.

Dispositif Préparatoire d'Aide au retour Volontaire -DPAR63

Créé en aout 2022, le DPAR est un centre d'hébergement transitoire dédié aux étrangers en situation irrégulière ayant fait le choix d'adhérer à un programme de retour volontaire vers leur pays d'origine. Cette structure forme un sas où les familles et les personnes isolées volontaires sont mis à l'abri et accompagnés en proximité dans leur projet de retour.

Le dispositif, financé par l'Etat, est mis en œuvre conjointement avec l'Office français d'immigration et d'intégration (OFII). Il a une vocation interdépartementale (Allier, Cantal, Haute Loir et Puy de Dôme) et peut accueillir jusqu'à 65 places.





Principaux indicateurs 2025 :

Du sans-abrisme à la reconstruction, le Pôle Urgences propose un système complet de gestion des situations de grandes vulnérabilités.

Le Pôle Urgences confirme sa fonction stratégique de réponse territoriale aux situations de grande exclusion.

Structuré autour de dispositifs complémentaires, il permet d'apporter des solutions adaptées à des publics aux besoins fortement différenciés : personnes à la rue, familles sans domicile, femmes victimes de violences, personnes en impasse administrative.

Il représente aujourd'hui un outil central de prévention des ruptures majeures et de sécurisation des parcours.

CHU Les Clos

- 45 personnes accueillies sur l'année
- 97 % taux d'occupation global
- 70 % des personnes isolées arrivaient de la rue
- 65 % des personnes isolées en situation administrative irrégulière

Les Clos confirme sa place de porte d'entrée du pôle urgences, orientée vers la mise à l'abri immédiate des situations les plus critiques. Le service accueille majoritairement des publics très éloignés du droit commun, marqués par la rue, l'absence de ressources et les freins administratifs. Sa plus-value repose sur la capacité à sécuriser rapidement les situations puis à orienter vers des réponses plus adaptées.

Maison d'Artémis

- 50 places agréées
- 57 % d'enfants mineurs
- Durée moyenne de séjour : 7 mois

La Maison d'Artémis s'affirme comme le pôle spécialisé de protection et reconstruction des femmes vulnérables. Elle combine mise en sécurité, accompagnement psychologique, accès aux droits et préparation à l'autonomie dans des temporalités plus longues que l'urgence classique. Le service se distingue par sa capacité à traiter simultanément violences, précarité résidentielle et fragilités de santé mentale.

Anatole France

- 50 places agréées
- 57 % d'enfants mineurs
- Durée moyenne de séjour : 7 mois

Le CHU Anatole France constitue la réponse résidentielle du pôle pour les familles sans domicile. Son organisation en logements autonomes permet un cadre plus stabilisant, favorable à la parentalité, à la scolarité des enfants et à la continuité des démarches sociales. Il représente un maillon essentiel entre l'urgence immédiate et l'insertion durable.

DPAR

- 65 places
- Dispositif interdépartemental
- 80% de retours effectifs

Le DPAR63 occupe une place singulière au sein du pôle en proposant une réponse structurée aux impasses administratives sans perspective de stabilisation locale. Il permet une mise à l'abri temporaire tout en préparant un retour volontaire sécurisé et accompagné. Ce dispositif limite les ruptures sèches et apporte une solution pragmatique à des situations souvent sans issue immédiate.

Tendances & focus

LES ATELIERS CRÉATIFS IKEA

Dans le cadre de ses missions, IKEA a choisi de soutenir une association départementale intervenant auprès de femmes victimes de violences sur le territoire du Puy-de-Dôme. C'est le **service Artémis qui a été retenu** pour ce **partenariat**.

À la demande d'IKEA, plusieurs réunions de concertation ont été organisées. Dans ce contexte, nous avons participé à **un vide-grenier le 7 juin 2025**, sur le parking d'IKEA situé dans la zone des Gravanches. Cet événement a mobilisé des personnes hébergées ainsi qu'un travailleur social. L'objectif était double : **faire connaître notre association** et **récolter des fonds** grâce aux stands tenus par les participantes. La somme collectée devait permettre l'obtention d'une carte cadeau, **destinée à l'achat de matériel pour le service**.

Fin décembre, IKEA nous a conviés, avec les résidentes, à un **dîner de Noël** organisé dans les locaux d'IKEA. Ce moment convivial et festif a également permis la remise de la carte cadeau correspondant aux fonds récoltés lors du vide-grenier. Ce moment a également permis d'échanger avec les résidentes.

Parallèlement à cette action, **IKEA est intervenu le 16 juin 2025** à la Maison d'Artémis afin d'animer un atelier créatif à destination des résidentes. Au programme : une activité de décoration et de fabrication de cadres, visant à personnaliser et embellir les espaces de vie. L'objectif était également de partager **un moment convivial**, favorisant les échanges et la **création de liens entre les participantes**.

Cet atelier a permis aux participantes d'exprimer leur créativité tout en apportant une touche unique et originale à leur environnement. Cette initiative est une **dimension particulière** puisque l'ensemble du matériel utilisé provenait de la **seconde main**, inscrivant ainsi l'action dans une **démarche écoresponsable**.



LES ATELIERS ESTHÉTIQUES L'ORÉAL



L'Oréal a choisi de s'associer à des structures accompagnant des femmes

victimes de violences, en sélectionnant notamment **CéCler et la Maison d'Artémis**, en cohérence avec le public accueilli.

Fin 2025, des professionnels de L'Oréal sont intervenus à la Maison d'Artémis pour proposer un atelier autour de **l'estime de soi**. Cette intervention comprenait une démonstration de produits ainsi que des conseils pratiques.

En complément, les travailleurs sociaux ont animé **un jeu sur la cosmétique** afin de **favoriser les échanges, la participation et la valorisation des résidentes** dans un cadre convivial.

L'objectif était également de permettre un **échange direct entre les professionnelles de L'Oréal** et les résidentes autour de l'entreprise, de ses métiers et de ses valeurs.



Réactivité et efficacité...

Dans le cadre de sa **mission d'accueil et d'hébergement d'urgence** des personnes sans domicile fixe, l'association CéCler assure **la gestion technique et le suivi régulier du gymnase mis à sa disposition**. Ce bâtiment constitue un maillon essentiel du dispositif hivernal : il offre un abri sûr et digne à des personnes en grande précarité, et sa disponibilité opérationnelle à tout moment ne saurait être laissée au hasard.

Depuis 2022, CéCler a engagé **un effort considérable** pour mettre le gymnase en conformité avec les exigences réglementaires en matière de sécurité incendie, d'électricité et d'installations thermiques. Ces interventions, **conduites méthodiquement avec des prestataires spécialisés**, témoignent de la rigueur et du sens des responsabilités du pôle logistique envers les personnes accueillies comme envers les partenaires institutionnels.

Au-delà des mises aux normes, c'est la **capacité de réaction de l'équipe du pôle** qui mérite d'être soulignée. Face à une panne de chaudière, un défaut électrique ou une anomalie de sécurité, l'association a su mobiliser rapidement les intervenants nécessaires pour maintenir les conditions d'accueil.

Cette réactivité est **indispensable dans un contexte où l'ouverture du gymnase peut être décidée en quelques heures**, selon l'évolution des conditions météorologiques ou des besoins signalés par les services de l'État.

Maintenir ce bâtiment en état de fonctionnement permanent est bien plus qu'une contrainte technique : **c'est un acte solidaire**. Un gymnase mal entretenu ou hors normes, c'est un dispositif d'urgence qui fait défaut au moment où on en a le plus besoin. C'est pourquoi le pôle logistique s'y investit avec **la même exigence** que dans l'ensemble de ses actions auprès des pôles internes à l'association.

La gestion du gymnase illustre ainsi pleinement l'identité du pôle logistique : **un service efficace dans l'action, et profondément engagé au service des plus vulnérables**.





Rappel : Le Fonds Solidarité Energie a été mis en place à la suite de la loi du 28 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions.

Le Fonds Solidarité Energie est un dispositif social qui permet d'aider les usagers en situation de précarité en réglant ponctuellement leurs dépenses d'électricité et de gaz naturel et en garantissant le maintien de la fourniture d'énergie. Depuis avril 2023, ce dispositif a été ouvert à d'autres aides liées au maintien dans le logement (eau et autres sources d'énergie autres que le gaz et l'électricité sur le territoire de la Métropole.

Avec la naissance de la métropole « Clermont Auvergne Métropole » en 2018 et le transfert de compétences entre la métropole et le Département, le fonds s'est scindé en 2 dispositifs territoriaux :

Le Fonds de Solidarité pour l'Energie sous la compétence de la Métropole qui a démarré au 1er janvier 2019. L'Association CéCler s'est vu confier la gestion financière de ce dispositif pour toutes les communes de la métropole.

Le Fonds de Solidarité pour l'Energie sous la compétence du Département qui est resté sous la compétence du Département.

Le montant des aides brutes attribuées en 2025 s'élève à 522 746,06 € contre 558 161,03 € en 2024, ce qui représente une baisse de 6,34 %.

Fournisseurs	Département		Métropole		Total	
	Nombre d'aides	Montant en €	Nombre d'aides	Montant en €	Nombre d'aides	Montant en €
EDF	230	142 960,00 €	269	160 505,32 €	499	303 465,32 €
Engie	138	80 888,00 €	158	88 425,00 €	296	169 313,00 €
Autres Prestataires			123	49 967,74 €	123	49 967,74 €
Total	368	223 848,00 €	550	298 898,06 €	918	522 746,06 €
<i>Année 2024</i>	401	255 197,00 €	548	302 964,03 €	949	558 161,03 €
%	(8,23%)	(12,28%)	0,00%	(1,34%)	(3,27%)	(6,34%)

Le montant moyen attribué est de 569,44 € contre 588,16 € en 2024, soit une baisse de 3,29%

Fonds de gestion de l'allocation d'argent de poche versée aux enfants admis à l'ASE hors établissements et famille d'accueil



Rappel : L'Association CéCler assure la gestion du Fonds d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour Mineurs Non Accompagnés de 16 à 18 ans hébergés en Foyers Jeunes Travailleurs ou pris en charge à l'hôtel qui ne peuvent pas bénéficier de l'ouverture d'un compte bancaire.

Ce fonds est financé et est sous la responsabilité du Conseil Départemental.

Il est destiné à verser à ces jeunes principalement :

- L'allocation d'argent de poche
- L'allocation mensuelle d'autonomie

En 2025, des aides pour un montant de 150 372,68 € ont été distribuées contre 136 234,31 € en 2024, soit une baisse de 10,38%.

	2025	2024	%
Nombre de jeunes	210	308	(31,82%)
Montant des aides attribuées	150 372,68 €	136 234,31 €	10,38%



Rappel : Ce fonds s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, français ou étrangers en situation régulière de séjour.

Le Fonds distribue 3 types d'aides :

- Secours d'urgence
- Secours temporaire
- Aide à l'insertion

Avec la naissance de la métropole « Clermont Auvergne Métropole » en 2018 et transfert de compétences entre la métropole et le Département, le fonds s'est scindé en dispositifs territoriaux dont :

Le Fonds Métropolitain d'Aides aux Jeunes (le FMAJ) sous la compétence de la Métropole qui a démarré au 1er janvier 2019. Au début, l'Association CéCler s'est vue confier la gestion financière de ce dispositif pour les 17 communes sur les 21 qui composent la métropole. Depuis le 01/01/2023, l'Association s'est vue confier la gestion des aides sur toutes les 21 communes de la Métropole

Le Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes (le FDAJ) qui est resté sous la compétence du Département

En 2025, les comités d'attribution des 2 dispositifs ont **instruit 501 demandes**. Rappelons qu'en 2024, le comité avait instruit **437 demandes**, soit **une hausse d'activité de 14,65%**.

	FMAJ	FDAJ	Total
Nombre d'aides attribuées	425	74	499
Nombre d'aides refusées	1		1
Nombre de demandes ajournées		1	1
	426	75	501
<i>Année 2024</i>	336	101	437
%	26,79%	(25,74%)	14,65%

Le montant des aides versées est de **168 550,07 €** contre **124 886,52 €** en 2024, soit **une hausse de 34,96%**.

	FMAJ	FDAJ	Total
Aides aux premières nécessités	63 859,63 €	6 040,00 €	69 899,63 €
Aides à l'insertion	74 838,54 €	23 811,90 €	98 650,44 €
Total des aides attribuées	138 698,17 €	29 851,90 €	168 550,07 €
<i>Année 2024</i>	103 027,52 €	21 859,00 €	124 886,52 €
%	34,62%	36,57%	34,96%

... CéCler a démontré que la réponse à la grande précarité ne réside pas dans la simple gestion de flux, mais dans la maîtrise d'une ingénierie du rétablissement complexe et agile. Au-delà des chiffres — qu'il s'agisse de la mise à l'abri, de l'accès aux soins ou de l'insertion par l'emploi — notre véritable réussite est celle de la continuité. En refusant les ruptures de parcours et en misant sur le savoir expérientiel, nous avons transformé des situations de désaffiliation en trajectoires de citoyenneté.

CéCler n'est pas seulement un filet de sécurité ; c'est un stabilisateur social stratégique pour notre territoire.

Notre ambition pour l'avenir reste de conjuguer une rigueur de gestion exemplaire avec une attention inconditionnelle à la singularité de chaque personne accueillie ».



LES STATISTIQUES 2025



Rapport d'activité 2025



Pôle RÉFUGIÉS

Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

Centre de Premier Accueil (CPA)

Intermédiation Locative (IML)

PRÉSENTATION DU PÔLE ET DES SERVICES

Le Pôle Réfugiés est composé de 3 services, au profit des bénéficiaires d'une protection internationale ou temporaire.

Les personnes sont accompagnées en fonction de leurs besoins et souhaits dans leurs démarches administratives, leur insertion professionnelle, leur parcours de soin ou encore vers l'accès au logement autonome.

Chaque personne accueillie au sein d'un des services bénéficie d'un suivi par une équipe pluridisciplinaire composée d'une chef de service, d'une équipe sociale, d'agents d'accueil et techniques.

L'objectif du Pôle Réfugiés est de permettre à chaque personne arrivée en France de s'insérer de manière durable, autonome et sereine sur le territoire qu'il a choisi.

Le Centre Provisoire d'Hébergement

Le **Centre Provisoire d'Hébergement** (CPH) accueille, accompagne et héberge les personnes isolées et les familles, bénéficiaires d'une protection internationale, vers une intégration autonome sur le territoire.

Situé sur la commune de Pessat-Villeneuve, le CPH met à disposition 74 places, dont 4 réservées au public LGBTQIA+. C'est un centre d'hébergement collectif, réparti en 5 unités de vie en cohabitation.

Situé en zone semi-urbaine, il s'appuie sur la mobilisation de citoyens engagés, avec au premier rang le maire de la commune.

Les bénéficiaires d'une protection internationale sont accompagnés dans un processus d'intégration, tourné vers l'économie locale.

Le Centre de Premier Accueil

Le **Centre de Premier Accueil** (CPA), hébergement d'urgence spécifique pour les déplacés ukrainiens, accueille et accompagne les bénéficiaires de la protection temporaire, délivrée dans l'attente d'une fin durable du conflit en Ukraine.

Du 10 mars 2022 au 29 février 2024, le CPA était un hébergement sur site d'une capacité de 140 places, situé à Clermont-Ferrand.

À la suite d'un nouvel appel à projet pour un dispositif d'hébergement d'urgence ad hoc pour les protégés temporaires, remporté par CéCler en décembre 2024, le CPA est composé de logements en diffus depuis le 1^{er} mars 2024, avec une capacité de 120 places.

Au 30 juin 2025, la capacité d'accueil est descendue à 101 places à la demande de l'État. Les places sont réparties dans des logements sur les métropoles de Clermont-Ferrand, Riom et Thiers.

L'objectif du Centre est d'héberger et d'accompagner les bénéficiaires de la protection temporaire pendant plusieurs mois, dans un processus d'intégration.

L'Intermédiation Locative

L'**Intermédiation Locative** (IML) propose des logements en diffus aux déplacés ukrainiens, tout en leur faisant bénéficier d'un accompagnement social renforcé.

L'**IML** permet d'accueillir de manière temporaire les ménages en difficultés pour accéder à un logement autonome, du fait de difficultés d'insertion économiques, sociales ou administratives.

Jusqu'en 2024, l'IML spécifique Ukraine était un peu différent de l'IML classique. Le cadre de l'IML classique permet une durée de séjour maximum de 18 mois et accueille les personnes en capacité de sortir vers un logement autonome après un accompagnement.

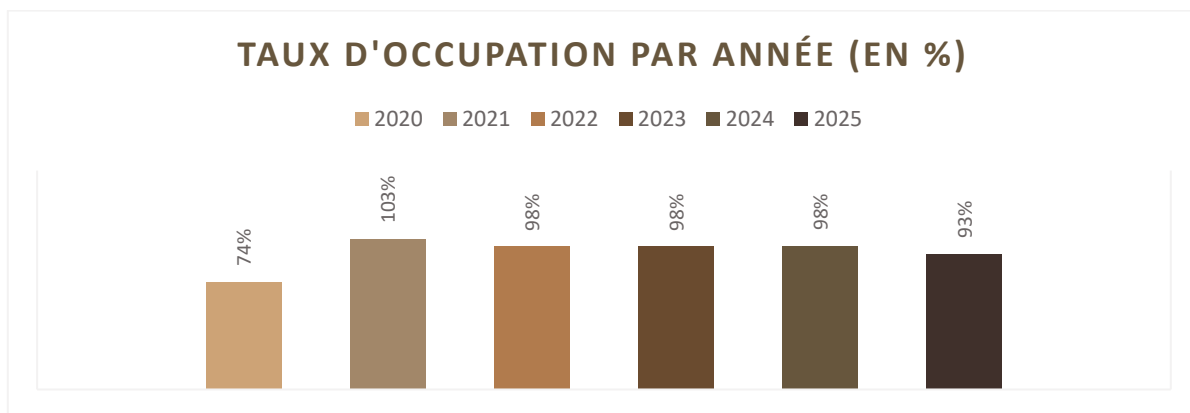
L'IML Ukraine a été créé dans un premier temps pour permettre la fluidité du dispositif Ukraine, CPA et IML confondus. Les personnes étaient accueillies dans un premier temps au CPA, pour ensuite un passage en IML permettant de libérer des places de premier accueil pour les nouvelles arrivées.

En 2024, avec le rapprochement du public ukrainien vers les dispositifs de droit commun, les modalités de l'IML Ukraine se rapprochent de celles de l'IML classique.

En 2025, il a été annoncé par l'État une fermeture définitive du service au 31 décembre 2025.

Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

TAUX D'OCCUPATION : 93%



Taux d'occupation et nombre de personnes accueillies dans l'année :

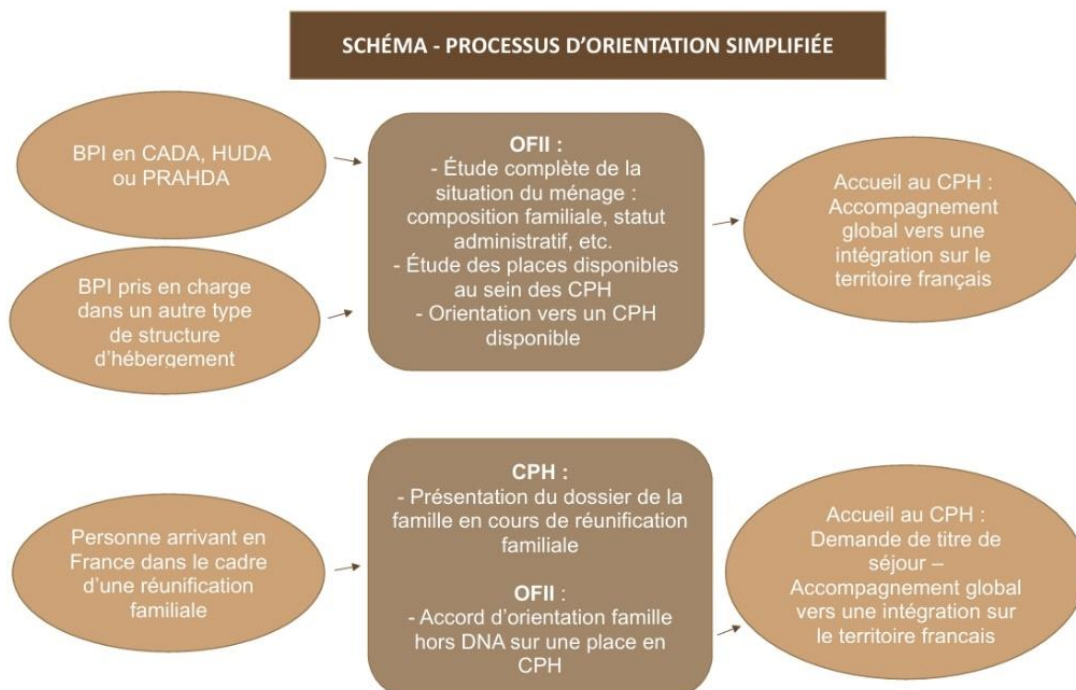
116 personnes ont été accompagnées par le CPH en 2025. Parmi elles, 6 ont été prises en charge sur les places labélisées LGBTQIA+. Le taux d'occupation pour l'année 2025 est de 93%, soit en légère baisse comparé aux 4 dernières années.

Cette baisse s'explique par un certain nombre de places mis en indisponible en fin d'année 2025, afin de pouvoir débiter des travaux de rénovation dans les logements dès le début de l'année 2026.

ORIENTATION

Descriptif du processus d'orientation :

Les orientations au CPH se font par le biais du Dispositif National d'Accueil (DNA), coordonné par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).



Ce dispositif, spécialement dédié aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, permet d'attribuer les places d'hébergement et de fluidifier l'offre d'hébergement au niveau national.

L'OFII supervise les places déclarées sur le DNA et les compositions familiales des personnes en demande d'hébergement.

Lorsque la typologie de la famille se rapproche de la typologie des places déclarées par le CPH, l'OFII contacte le centre. La structure d'accueil se met en lien avec la structure de provenance pour convenir d'une date d'entrée. Le ménage peut alors être accueilli. Les orientations peuvent être nationales, régionales ou locales.

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

Le CPH accueille les bénéficiaires de la protection internationale, femmes comme hommes, personnes en famille ou personnes isolées.

Encore en 2025, il y a une grande diversité dans les nationalités du public accueilli.

Nationalité

Le nombre de personnes de nationalité chinoise, originaires du Tibet, augmente d'année en année

Pays d'origine	Année 2024	Année 2025
Afghanistan	38%	28%
Guinée	3%	9%
Chine	3%	9%
Russie	6%	6%
Centrafrique	6%	6%
Soudan	1%	5%
Albanie	6%	5%
Sierra Leone	1%	4%
Irak	0%	4%
Bangladesh	0%	3%
Ethiopie	2%	3%
Ukraine	3%	3%
Nigéria	1%	3%
Pakistan	1%	3%
Érythrée	9%	3%
Somalie	1%	2%
Sénégal	0%	2%
Iran	1%	1%
Syrie	1%	1%
Burkina Faso	1%	1%
Malawi	0%	1%

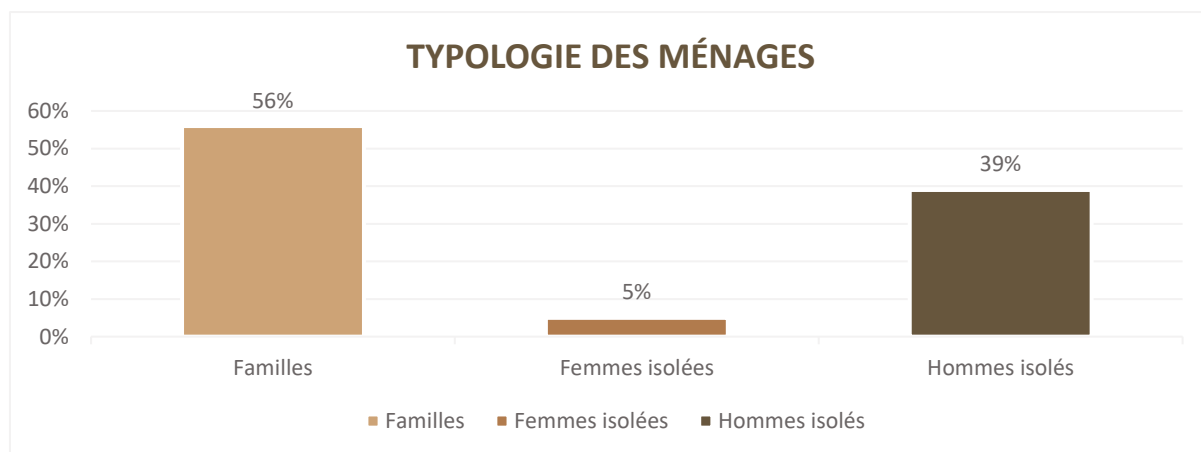
La part des personnes originaires d'Afghanistan reste majoritaire, bien que le nombre diminue chaque année : 28% en 2025, contre 38% en 2024 et 39% en 2023.

La part des personnes de nationalité chinoise, **originaires de la région autonome du Tibet**, continue d'**augmenter chaque année** : 9% en 2025, contre 4% en 2024 et 2% en 2023.

En 2025, la **diversité des pays représentés** diminue : **21 nationalités en 2025**, contre 27 nationalités en 2024.

Composition familiale

Un accueil majoritaire de personnes en famille



Parmi les **116 personnes accueillies**, il y a eu **18 familles**, soit **65 personnes (56%)** et **51 personnes isolées (44%)**.

Zoom sur la typologie des ménages accueillis

- **Femmes isolées** : 6 personnes
- **Hommes isolés** : 45 personnes
- **Familles** : 65 personnes, dont 9 familles monoparentales – *mères isolées avec enfants* : 29 personnes –.

Zoom sur la typologie des personnes en famille

- **P2** : 4 ménages pour 8 personnes
- **P3** : 7 ménages pour 21 personnes
- **P4** : 2 ménages pour 8 personnes
- **P5** : 2 ménages pour 10 personnes
- **P6** : 3 ménages pour 18 personnes

La tendance de l'augmentation de la part des personnes isolées, en augmentation depuis 2022 (41% en 2022, 47% en 2023, 51% en 2024) a fini par s'inverser : en 2025, elle ne représente plus que 44%.

La typologie des familles démontre une légère **augmentation des compositions familiales** comparé aux années précédentes.

Répartition par âge

- **0 à 17 ans** : 33 personnes - 28%.
- **18 à 25 ans** : 24 personnes - 21%.
- **26 à 64 ans** : 57 personnes - 49%.
- **Au-delà de 65 ans** : 2 personnes - 2%.

La part des **personnes majeures**, **72% – 83 personnes – en 2025**, a légèrement baissé mais reste similaire à l'année 2024 : 76%.

SITUATION À L'ENTRÉE

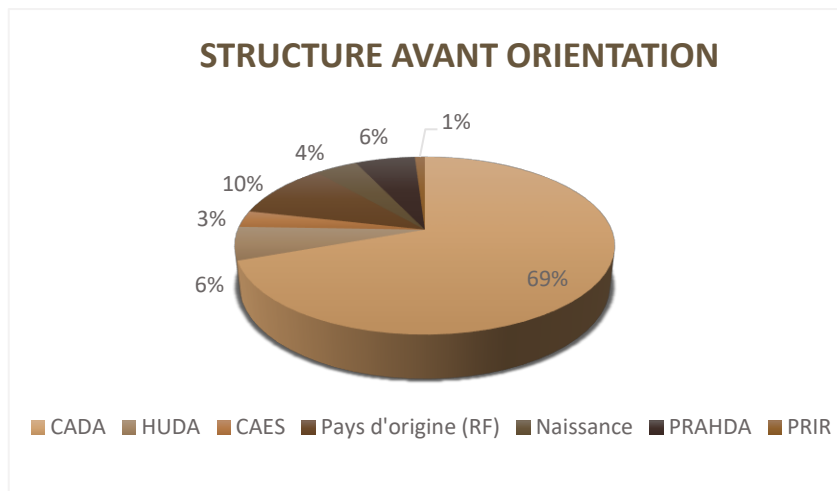
La grande majorité des personnes accueillies sont déjà statutaires et proviennent de dispositifs du DNA.

Dans certains cas, les personnes sont encore en demande d'asile et proviennent directement de pays étrangers : ils arrivent au CPH dans le cadre de réunifications familiales. Il appartient dans ce cas à l'équipe sociale d'accompagner la démarche à la demande d'asile et le cas échéant, la démarche d'obtention d'un titre de séjour.

Structure de provenance

Un outil de fluidification du dispositif national d'accueil à vocation essentiellement territoriale

- CADA : 80 personnes – 69%
- HUDA : 7 personnes - 6%
- CAES : 4 personnes – 3%
- Pays d'origine – réunifications familiales – : 12 personnes – 10%
- Naissances : 5 personnes – 4%
- PRAHDA : 7 personnes – 6%
- PRIR : 1 personne – 1%

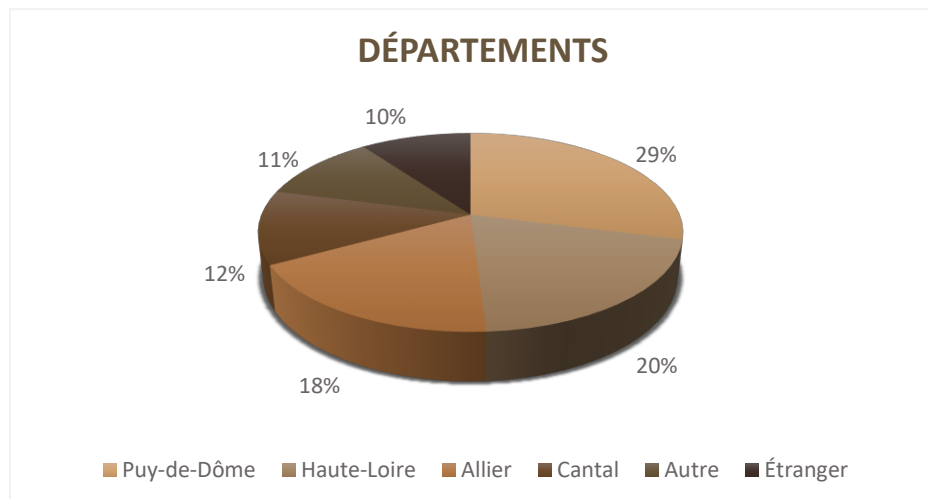


Le CPH étant une structure du DNA, 85% des orientations proviennent de dispositifs dédiés à l'accueil des demandeurs d'asile – CADA, HUDA et PRAHDA –.

En 2025, les demandeurs d'asile venant directement de leur pays d'origine, dans le cadre d'une réunification familiale, a considérablement augmenté. Là où en 2024 elles ne représentaient que 5 personnes – 4,3% –, en 2025 ce chiffre a plus que doublé : 12 personnes, soit 10% de l'effectif.

Département de provenance

- Puy-de-Dôme : 33 personnes - 29%
- Haute-Loire : 23 personnes - 20%
- Allier : 21 personnes – 18%
- Cantal : 14 personnes – 12%
- Autre : 13 personnes – 11%
- Étranger (RF) : 12 personnes – 10%.



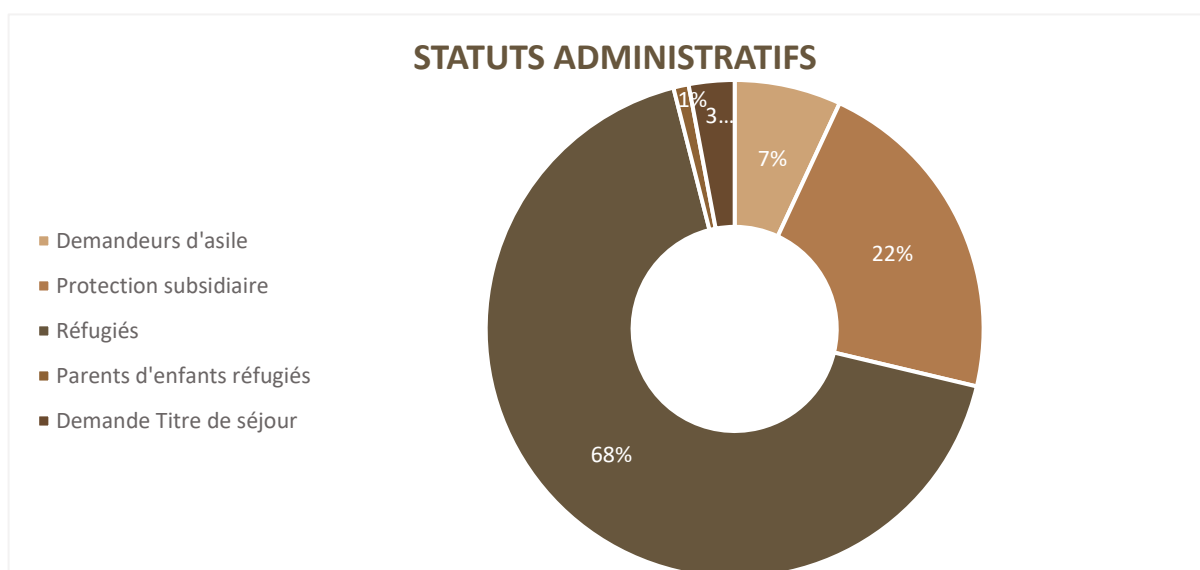
Les orientations sur les places CPH sont faites en priorité pour les personnes hébergées dans des structures d'accueil pour demandeurs d'asile situées dans la même région : en l'espèce, le département du Puy-de-Dôme et les départements voisins.

78% des orientations – 91 personnes – ont été effectuées au niveau régional en 2025. Ce chiffre reste constant.

En l'absence d'orientations régionales – lorsque les compositions familiales des personnes en attente d'une place au CPH ne correspondent pas aux places disponibles par exemple – les places peuvent être mis à disposition du national.

En 2025, 11% des orientations – 13 personnes – ont été effectuées au niveau national.

Situation administrative

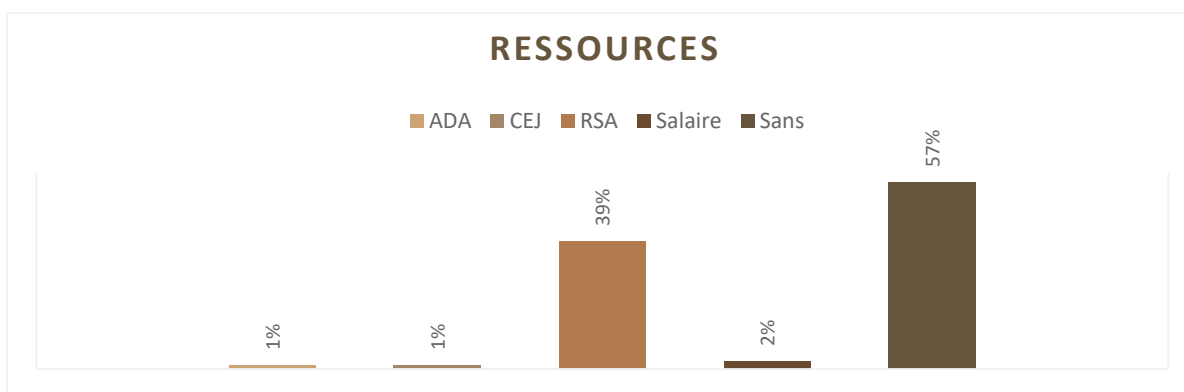


- ▶ **Demandeurs d'asile** : 8 personnes - 7%
- ▶ **Protection subsidiaire** : 25 personnes - 22%
- ▶ **Réfugiés** : 79 personnes – 68%
- ▶ **Parents d'enfants réfugiés** : 1 personne – 1%
- ▶ **Demande titre de séjour** : 3 personnes – 3%

Les chiffres sont relativement constants pour les différents statuts administratifs : comme l'année passée, le CPH a accueilli **plus de personnes ayant le statut de réfugié** que de personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Nature des ressources à l'entrée

Des ressources à l'entrée essentiellement liées à l'aide sociale



Il est à noter que les enfants – 33 personnes, soit 28% de l'effectif –, ne sont pas comptabilisés dans les chiffres.

- **ADA** : 1 personne – 1%
- **CEJ** : 1 personne – 1%
- **RSA** : 32 personnes – 39%
- **Salaire** : 2 personnes – 2%
- **Sans** : 47 personnes – 57%

Cette année, la majorité des personnes accueillies au CPH ne disposaient pas encore de ressources au moment de leur entrée.

Il s'agit soit des personnes **orientées en CPH dès l'obtention de leur statut** et dont l'ouverture des droits sera réalisée au Centre, soit des **jeunes de moins de 25 ans** qui ne peuvent pas bénéficier du RSA.

Une grande partie des personnes accueillies au CPH disposent déjà du Revenu de Solidarité Active (**RSA**). L'ouverture des droits a été réalisée par leur structure d'accueil précédente, lors de l'obtention de leur statut.

Les personnes bénéficiant encore de l'Allocation pour Demandeurs d'Asile (**ADA**), sont celles arrivées dans le cadre d'une **réunification familiale**.

ACCOMPAGNEMENT

Les besoins et vulnérabilités de chaque personne accompagnée par le CPH sont pris en compte, afin de créer avec la personne le parcours d'insertion le plus adapté.

Un véritable travail est mené quant à l'acquisition d'éléments de citoyenneté, l'insertion professionnelle, le parcours de soins et l'accès au logement.

Accompagnement vers la santé (suivi médical)

Parmi les 83 adultes accueillis, plus d'un quart – 27% – ont été orientés dans un parcours de soin

- 13 personnes orientées vers l'**infirmière coordinatrice des parcours de soin** de l'association.
- 11 personnes orientées vers le **psychologue de CéCler**.
- **Accompagnement global vers la santé** : suivi médical, dépistages, ateliers sur la santé, etc.

Toute personne accueillie au CPH bénéficie d'un accompagnement vers la santé en cas de besoin.

L'équipe sociale intervient à un premier niveau, en accompagnant les personnes vers l'autonomie dans la prise de rendez-vous médicaux, la prévention en matière de santé dans différents domaines – *ateliers menées en lien avec l'infirmière sur la santé sexuelle, l'utilisation des écrans, le sommeil, etc.* –, l'aide dans la constitution des dossiers administratifs en lien avec la santé, ainsi de suite.

Lorsque la personne accueillie présente des vulnérabilités psychologiques, il lui est proposé de rencontrer dans un premier temps l'infirmière coordinatrice des parcours de soin.

En fonction de la situation et des souhaits de la personne accompagnée, cette dernière peut rencontrer le psychologue de l'association. Elle bénéficie soit d'une première évaluation ou débute un suivi plus régulier. La personne peut également être réorientée vers un autre type de prise en charge psychologique avec instances spécifiques – *suivi psychiatrique, urgences psychiatriques etc.* –.

Accompagnement vers l'emploi

- **Contrats de travail** : 105 contrats signés
- **Stages** : 11 stages réalisés
- **Contrats d'Engagement Jeune (CEJ)** : 11 contrats signés
- **Formations** : 12 formations suivies

L'insertion professionnelle a une position centrale dans l'accompagnement proposé aux bénéficiaires de la protection internationale du CPH.

Pour cela, un travail en lien étroit avec les différents acteurs de l'insertion professionnelle est réalisé, essentiellement sur le territoire de Riom Limagne et Volcans (RLV) et Clermont Auvergne Métropole (CAM).

Dans le cadre de l'obtention de leur statut et la signature du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), toutes les personnes sont positionnées sur un parcours Français Langues Étrangères (FLE) par l'OFII : entre 100 et 600 heures de cours, selon leur niveau de langue.

Certaines personnes francophones peuvent en être dispensés.

Il est à noter que ces formations linguistiques CIR ne sont pas comptabilisées dans les chiffres exposés.

Situation au regard de l'emploi à l'entrée



Il est à noter que les enfants – 33 personnes, soit 28% de l'effectif –, ne sont pas comptabilisés dans les chiffres.

- **Intérim ou CDD -6 mois** : 3 personnes – 4%
- **Emploi pérenne – CDD +6 mois ou CDI** : 1 personne – 1%
- **Sans emploi** : 79 personnes – 95%

À leur entrée au Centre, 4 personnes accompagnées disposaient d'un contrat de travail. Trois d'entre elles d'un CDD de moins de 6 mois et une autre d'un CDD de plus de 6 mois.

79 personnes ne suivaient pas encore de formation et n'étaient pas en situation d'emploi.

Nombre de contrats de travail signés

Un partenariat très fort avec les entreprises du territoire

- **Intérim ou CDD -6 mois** : 96 contrats signés
- **CDD +6 mois** : 5 contrats signés
- **CDI** : 4 contrats signés

En 2025, 105 contrats de travail ont été signés, toutes catégories confondues – CDD -6 mois, CDD +6 mois, CDI –.

Les différents types de contrats signés

Les contrats de travail signés représentent tous les secteurs d'activité : les métiers de bouche, les espaces verts, l'hôtellerie, le BTP, le commerce et l'agriculture.

Zoom sur le travail saisonnier

- **Contrats saisonniers** : Parmi les 105 contrats signés, 69 étaient dans le domaine de l'agriculture. Cela représente 66% des contrats signés.

En 2024, 53% des contrats de travail signés représentaient les contrats saisonniers. Cette augmentation s'explique par le **nombre croissant de demandes des employeurs locaux**. En effet, ces 2 dernières années, le **nombre d'employeurs se rapprochant du CPH pour une collaboration augmente**. Ceci est dû, d'après leurs dires, à la satisfaction des employeurs travaillant avec le CPH depuis de nombreuses années.

Le Centre dispose d'un parc de 15 vélos électriques. Ces vélos sont mis à disposition des résidents, afin qu'ils puissent réaliser ces missions de manière autonome, tout en répondant à un besoin souvent immédiat et tributaire de la météo.

Les missions saisonnières composent un élément important dans l'accompagnement vers l'insertion professionnelle au CPH de Pessat-Villeneuve.

Premièrement, elles permettent aux personnes accompagnées d'avoir un premier lien avec le milieu professionnel, en testant et valorisant leurs compétences : la ponctualité, la découverte d'un nouveau secteur d'activité, pratiquer le français, l'intégration sur le territoire, etc.

En parallèle, ces missions permettent de maintenir et créer de nouveaux liens avec les employeurs locaux : la totalité des contrats signés l'ont été avec des agriculteurs situés à moins de 15km de Pessat-Villeneuve. L'intérêt des réfugiés pour ces contrats peut être considéré comme un véritable atout pour l'économie locale.



Insertion professionnelle des jeunes

► **Contrats d'Engagement Jeune (CEJ) : 11 contrats signés**

Le CEJ est un dispositif « *destiné à aider les jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité. Il consiste en un accompagnement intensif vers l'emploi ou un contrat d'apprentissage associé à une aide financière (...)* ».

Pour les jeunes du CPH, le CEJ est piloté par la mission locale de Riom. Chaque semaine, les personnes accompagnées réalisent 15 heures d'activité en lien avec l'insertion professionnelle.

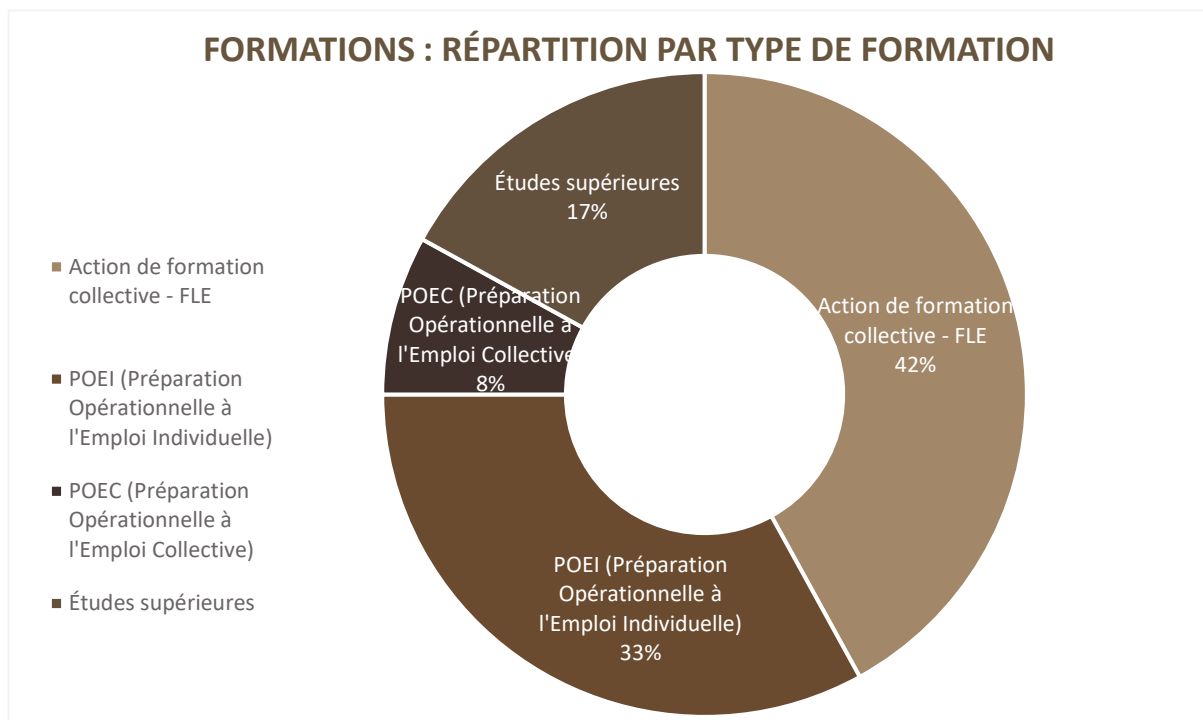
Le travailleur social du CPH en charge de l'emploi accompagne le jeune dans la recherche de stages, de missions de bénévolat, chantiers d'insertion, etc.

À la fin de chaque semaine, le planning d'activités réalisées est étudié en lien avec le jeune.

Une fois par mois, un conseiller de la mission locale, le travailleur social et la personne accompagnée reprennent ainsi le parcours, afin de pouvoir travailler une insertion professionnelle durable.

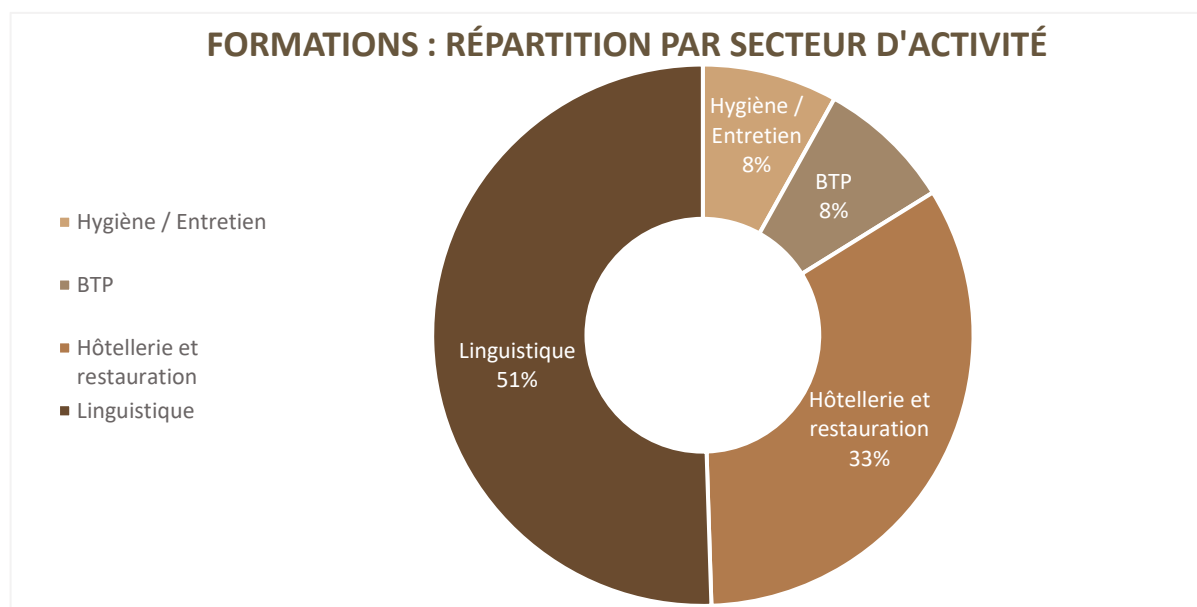
Formation professionnelle

► **Formations** : 12 formations suivies



- **Action de formation collective FLE** : 5 – 42%
- **Formations dans le cadre d'une POEI** : 4 – 33%
- **Formations dans le cadre d'une POEC** : 1 – 8%
- **Études supérieures** : 2 – 17%

La formation représente un atout majeur dans l'accompagnement vers l'insertion professionnelle.



- **Hygiène / Entretien** : 1 – 8%
- **BTP** : 1 – 8%
- **Hôtellerie et restauration** : 4 – 33%
- **Linguistique** : 6 – 50%

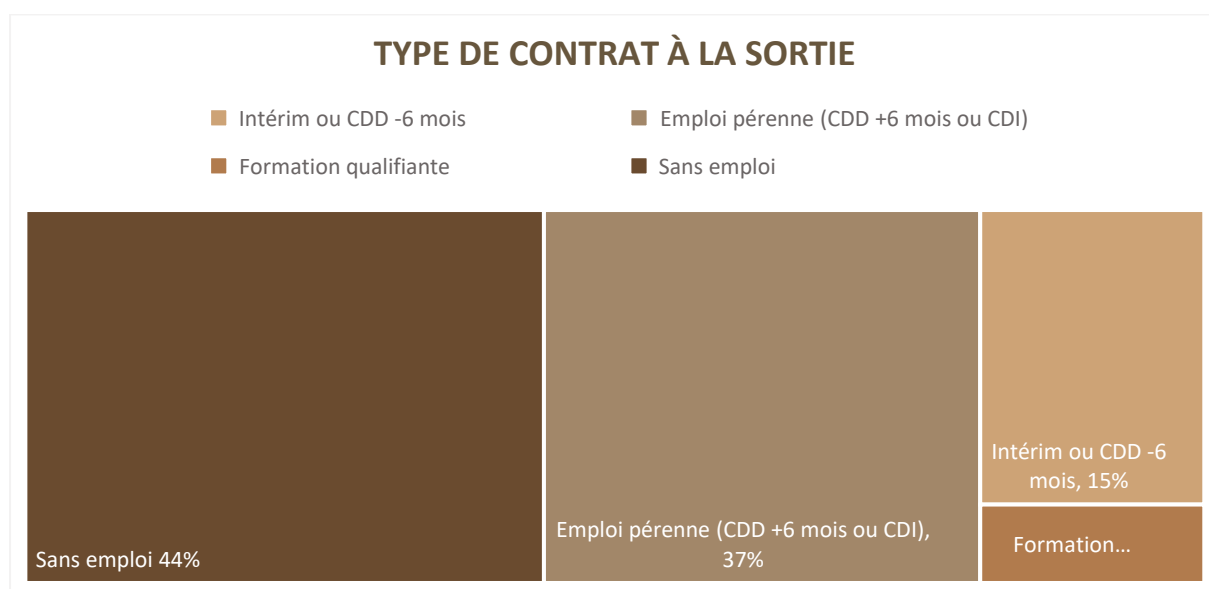
En 2025, 4 types de formations ont été réalisées dans différents secteurs – *hygiène et entretien, BTP, hôtellerie et restauration, linguistique* –, en fonction des besoins et souhaits de la personne accompagnée.

Situation au regard de l'emploi à la sortie

56% des personnes accompagnées ont quitté l'établissement en situation d'emploi, dont 73% en emploi durable

- **Emploi pérenne – CDD +6 mois ou CDI – : 10 – 37%**
- **Intérim ou CDD -6 mois : 4 – 15%**
- **Formation qualifiante : 1 – 4%**
- **Sans emploi : 12 – 44%**

46 personnes sont sorties du CPH en 2025, dont 38 adultes. Parmi eux, 27 « actifs » – personnes en âge et en capacité d'exercer une activité professionnelle, soit 71% – et 11 orientations sociales – personnes présentant des problématiques spécifiques ne permettant pas un accompagnement vers l'emploi, soit 29% –.



Il est à noter que les enfants – 8 personnes, soit 17% de l'effectif sortie – ainsi que les personnes présentant des problématiques spécifiques ne permettant pas un accompagnement vers l'emploi – 11 personnes, soit 24% de l'effectif sortie – ne sont pas comptabilisés dans les chiffres.

56% – 15 personnes – des personnes accompagnées dans le cadre de l'insertion professionnelle sont sorties en 2025 avec un emploi.

Parmi eux, 73% vers un emploi pérenne ou une formation professionnelle qualifiante.

Comparé à 2024, le nombre de personnes sorties en emploi a baissé – 75% en 2024 –.

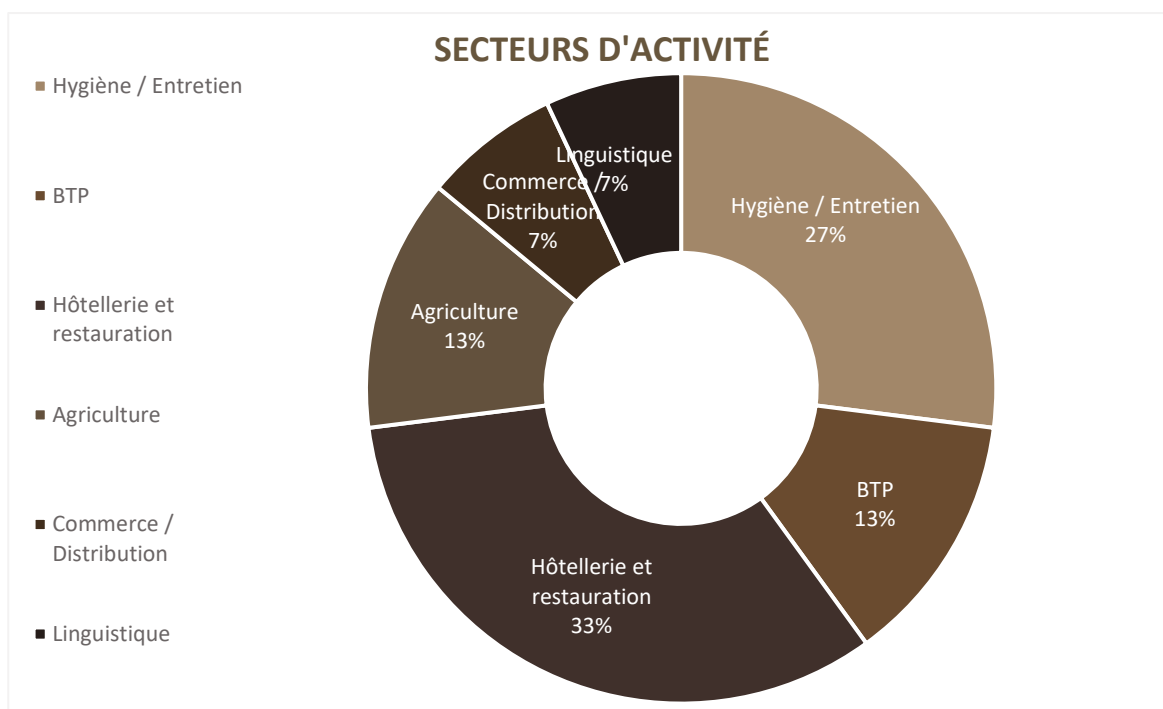
Ce taux, relativement bas comparé aux chiffres annuels habituels du CPH, est à mettre en relation avec le taux particulièrement élevé de courts séjours, inhabituels en CPH.

En 2025, 7 personnes, soit 15% de l'effectif sortie, ont utilisés la prise en charge comme solution de transit vers un autre département et n'ont donc pas été accompagnées vers l'emploi. Parmi eux, 1 personne occupait déjà un emploi dans une autre région lorsqu'elle a été orientée au CPH. Le ménage est donc reparti vers la région où se trouvait l'emploi de monsieur.

Si le calcul d'accès à l'emploi est refait sans comptabiliser les personnes n'étant restés que temporairement, les chiffres seraient les suivants : 22 personnes en capacité d'accéder à l'emploi. Parmi eux, 14 personnes détiennent un contrat de travail lors de la fin de prise en charge et seulement 8 personnes seraient sorties sans emploi.

Ainsi, le taux d'accès à l'emploi est de **64%**, un taux plus proche des standards du CPH.

Répartition des emplois et formations à la sortie par secteur d'activité



Les secteurs d'activités les plus représentés sont **l'hôtellerie et la restauration** ainsi que **l'hygiène et l'entretien**.

Ces données sont constantes depuis plusieurs années, démontrant l'attractivité de ces secteurs.

Accompagnement vers le logement

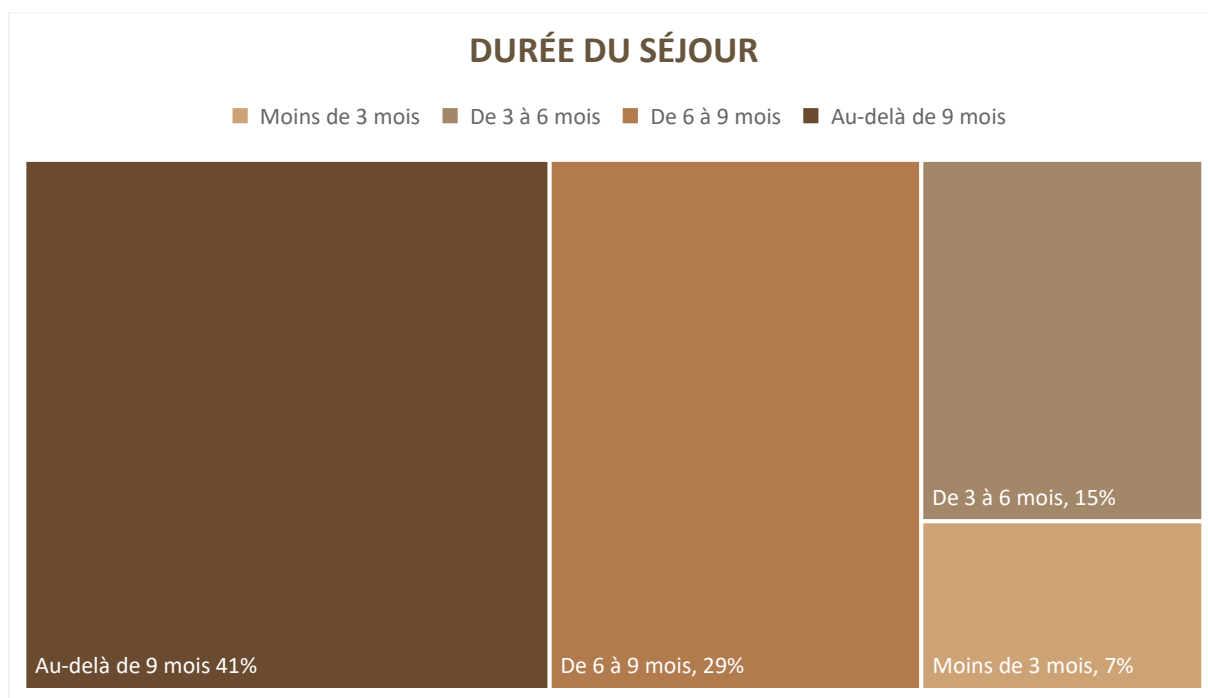
L'accompagnement vers le logement constitue un autre grand pilier de l'accompagnement. La plupart des personnes souhaitent un logement sur le territoire du Puy-de-Dôme.

En effet, après un accompagnement de plusieurs mois au CPH, les personnes ont pu prendre leurs marques au sein du territoire.

Ils créent des réseaux de connaissances et se familiarisent avec les différentes offres de service. En fonction de leur situation professionnelle et familiale, l'équipe sociale recherche des logements dans les secteurs adaptés.

72% des personnes accompagnées ont quitté le centre pour un logement autonome.

Durée de la prise en charge au sein du service



► **Durée moyenne de prise en charge** : 11 mois.

46 personnes ont quitté le CPH en 2025. La **durée moyenne** de leur séjour a été de **11 mois**, contre 12 mois en 2024.

La **durée de prise en charge**, qui montait ces dernières années, a commencé à baisser : en 2024 elle était de 12 mois et en 2023 elle était de 11,5 mois.

Cette baisse s'explique en partie par le fait que les ménages particulièrement vulnérables et présents depuis plus de 24 mois au CPH ont pu être réorientés vers des solutions de logement adaptés.

De plus, comme expliqué précédemment, un grand nombre de ménages entrés en 2025 ont eu une durée de séjour plus courte que la norme en CPH.

Ainsi, **en 2025, seulement 41% de personnes sont restés plus de 9 mois**, contre 62% en 2024.

Sorties du dispositif

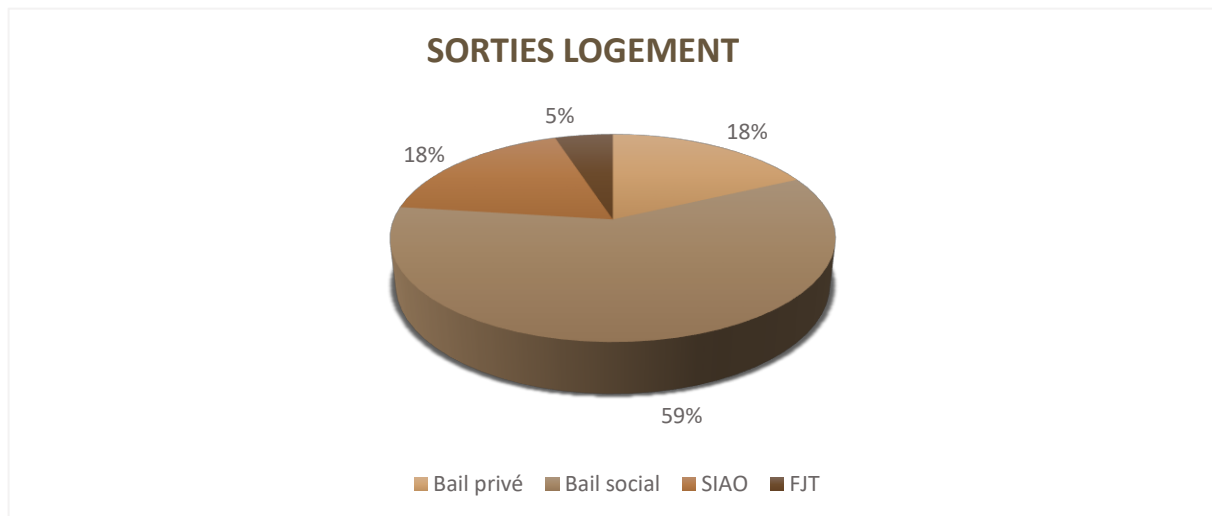
Répartition des sorties du service en 2025

Logement	72%	33 personnes
Solution personnelle	28 %	13 personnes

En 2025, **72% de l'effectif des sortis** a accédé à un **logement autonome**. 28% est sorti vers une solution personnelle, pour partir vers d'autres départements.

Il y a une **diminution** du nombre de personnes sortis sur un logement autonome, comparé à 2024 – 85% –. Cela s'explique en partie par le fait qu'en 2025, 28% des personnes sont parties sur une solution personnelle contre 15% en 2024.

Répartition des ménages sortis en logement



- **Bail privé** : 4 ménages – 18%
- **Bail social** : 13 ménages – 59%
- **FJT** : 1 ménage – 5%
- **SIAO** : 4 ménages – 18%

Le nombre de ménages accédant au bail public est devenu supérieur à celui des ménages accédant au bail privé.

Malgré la volonté de privilégier les sorties vers le logement privé, ce sont essentiellement les personnes isolées ou les petites compositions familiales qui peuvent y accéder, le secteur privé étant davantage composé de petits logements.

Toutefois, ces dernières années, même les petites compositions familiales ont plus de difficultés à accéder aux logements privés, dû à la hausse des prix dans le milieu locatif ainsi que la réticence des propriétaires à louer à des personnes à plus faibles ressources.

Pour les grandes compositions familiales, l'accès au logement privé s'avère difficilement atteignable : les ménages ne disposent souvent pas de ressources suffisantes pour les logements à taille adaptée. Ce chiffre s'explique ainsi également par l'augmentation du nombre de grands ménages au CPH, comparé aux années précédentes.

Secteurs géographiques

- **Puy-de-Dôme** : 32 personnes, soit 70%
- Clermont-Ferrand : 21 personnes
- Riom : 10 personnes
- Chamalières : 1 personne
- **Région Auvergne Rhône Alpes** – hors département 63 – : 1 personne, soit 2%
- **Région Île-de-France** : 9 personnes, soit 20%
- **Autres régions** : 4 personnes, soit 9%

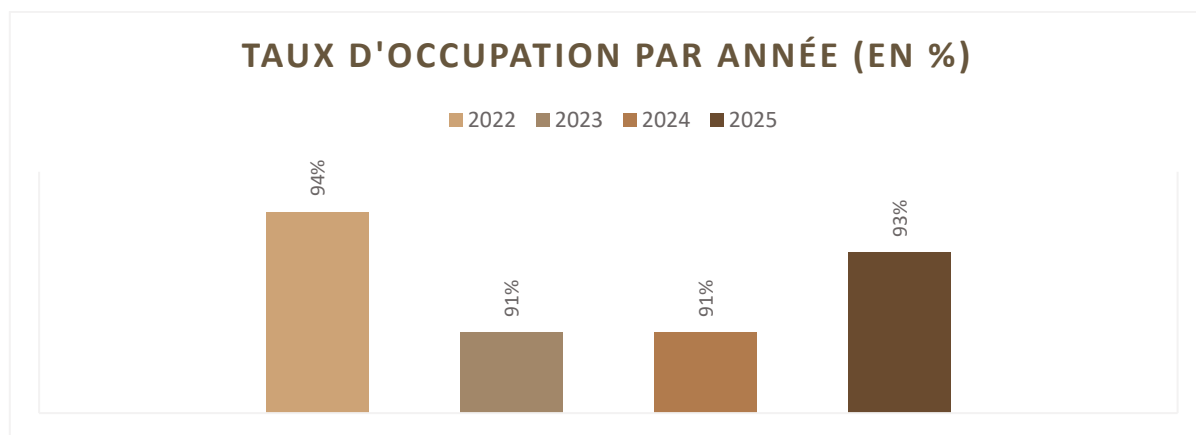
C'est souvent la volonté des personnes accompagnées de trouver un logement dans la région : au fil des mois elles se sont établies sur le territoire et ont créées des liens forts par le biais de l'emploi ou encore d'actions bénévoles.

Elles souhaitent poursuivre leur insertion sur le territoire, en trouvant un logement à proximité.

L'année 2025 a toutefois été marquée par de nombreux départs sur solution personnelle, notamment vers d'autres régions.

Centre de Premier Accueil (CPA)

TAUX D'OCCUPATION : 93%



Taux d'occupation et nombre de personnes accueillies dans l'année :

147 personnes ont été accompagnées par le CPA en 2025. Le taux d'occupation pour l'année 2025 est de 93%.

Le taux d'occupation a légèrement augmenté comparé à l'année précédente, où il affichait un taux à 91%.

Le type de dispositif, à savoir un CPA en logements diffus, effectif depuis le 1^{er} mars 2024, a un impact sur le taux, car elle mène à des places théoriques non-occupées.

En nombre de places théoriques, le CPA Diffus disposait de 120 places jusqu'au 30 juin 2025 ; puis de 101 places du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025. En nombre de places réelles, ce nombre évolue en fonction des compositions familiales orientées – *orientation d'un ménage P3 sur un appartement T3, disposant de 4 places théoriques, 1 place est « perdue »*.

Ainsi, le taux de remplissage est supérieur au taux d'occupation.

ORIENTATION

Descriptif du processus d'orientation :

De manière générale, les personnes sont éligibles aux dispositifs spécifiques Ukraine, à partir du moment où, conformément aux conditions énoncées dans la *décision d'exécution (UE) 2022/83 du Conseil du 04 mars 2022, en application de la directive 2001/55/CE*, elles sont éligibles à l'Autorisation Provisoire de Séjour (APS).

Les Ukrainiens bénéficient de l'APS lorsqu'ils peuvent justifier être partis de l'Ukraine après février 2022 et disposent de la nationalité ukrainienne, d'une protection internationale ou nationale équivalente octroyée par les autorités ukrainiennes avant le 24 février 2022 ou encore sont titulaires d'un titre de séjour permanent en cours de validité délivré par les autorités ukrainiennes.

La protection temporaire est renouvelable tous les 6 mois, pour l'instant jusqu'en mars 2027.

Les admissions au CPA Diffus se font depuis fin 2024 par le biais d'une orientation 115.

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

Le CPA accueille les bénéficiaires de la protection temporaire, femmes comme hommes, personnes en famille ou personnes isolées.

Nationalité

Pays d'origine	Année 2024	Année 2025
Ukraine	96%	98%
Arménie	2%	1%
Géorgie	1%	1%

Comme les années précédentes, la **part des personnes de nationalité ukrainienne reste supérieure** à celles des personnes disposant d'un titre de séjour ou d'une protection internationale octroyé par les autorités ukrainiennes.

Il y a une **légère augmentation** à noter : **98% en 2025**, contre 96% en 2024. Cela s'explique par le fait qu'il y a moins de nationalités représentées, dû à la diminution du nombre d'arrivées sur le territoire.

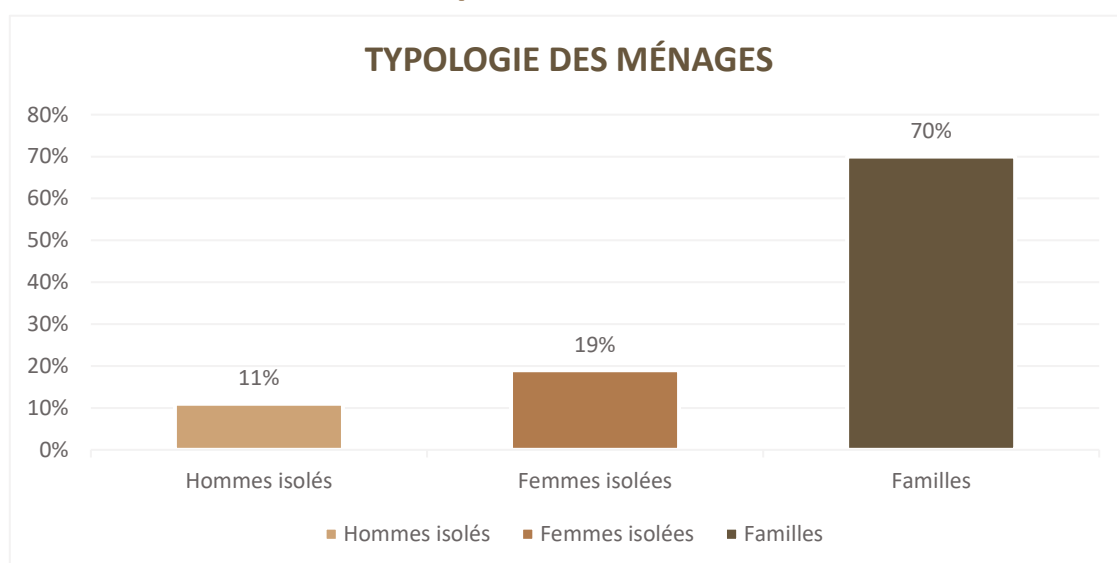
Genre

En 2025, le **nombre de femmes accueillies reste supérieure** à celui des hommes : **99 femmes – 67%** – contre **48 hommes – 33%** –.

En 2025, parmi les 48 hommes accueillis, il y avait 17 enfants et 10 âgés de plus de 60 ans. Ces chiffres sont **stables**, comme en l'année 2024 où 61 hommes ont été accueillis – **34%** –, contre 120 femmes – **66%** –. Parmi les hommes, il y avait 19 enfants et 7 âgés de plus de 60 ans.

Le nombre d'hommes sortants du territoire ukrainien reste minoritaire.

Composition familiale



Parmi les 147 personnes accueillies, il y a eu **43 familles**, soit **103 personnes (70%)** et **44 personnes isolées (30%)**.

Zoom sur la typologie des ménages accueillis

▸ Femmes isolées : 28 personnes ▸ Hommes isolés : 16 personnes ▸ Familles : 103 personnes

La part des personnes isolées a légèrement augmenté : 30% en 2025, contre 27% en 2024.

Répartition par âge

▸ 0 à 17 ans : 32 personnes – 22%

▸ 18 à 25 ans : 19 personnes – 13%

▸ 26 à 64 ans : 71 personnes – 48%

▸ Au-delà de 65 ans : 25 personnes – 17%

La part des personnes majeures, 78% – 115 personnes – en 2025, a légèrement augmenté, comparé aux années précédentes : 75% en 2024 et 63% en 2023 et 2022.

SITUATION À L'ENTRÉE

La plupart des personnes arrivant au CPA proviennent directement d'Ukraine.

Il y a également des personnes qui étaient déjà présentes sur le territoire du Puy-de-Dôme, hébergées par des particuliers à titre gratuit. Au vu de la durée du conflit, certains propriétaires souhaitent récupérer la partie du logement mis à disposition des déplacés ukrainiens. De ce fait, elles sont alors accueillies au Centre.

Certaines personnes ont également pu être réorientées depuis d'autres dispositifs spécifiques Ukraine, comme un autre CPA ou dispositif d'Intermédiation Locative (IML), pas adapté à leurs besoins ou pour pouvoir libérer des places permettant de nouveaux premiers accueils.

Lieu / Structure de provenance

▸ Ukraine : 77 personnes – 52%

▸ Hébergé chez un tiers : 15 personnes – 10%

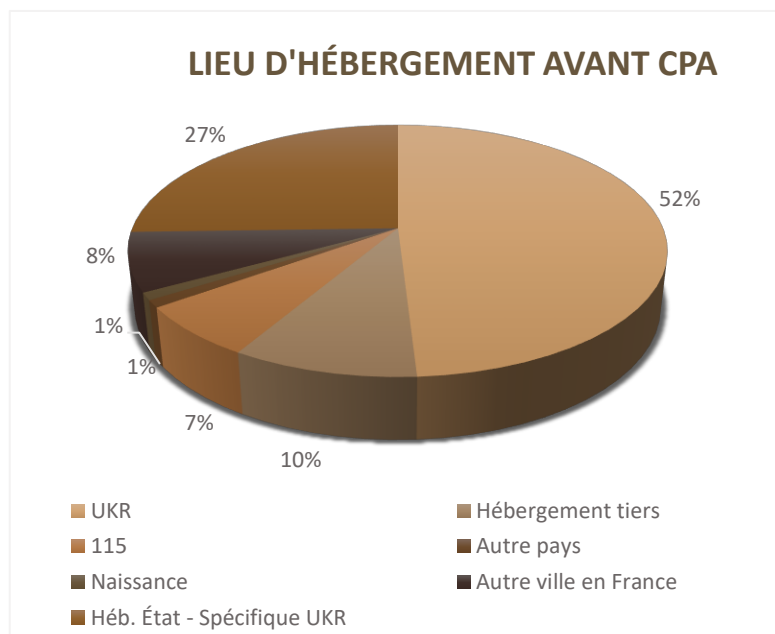
▸ 115 : 10 personnes – 7%

▸ Naissance : 1 personne – 1%

▸ Autre pays : 2 personnes – 1%

▸ Autre ville en France : 3 personnes – 8%

▸ Hébergement État spécifique UKR : 39 personnes – 27%



Les orientations de l'État concernant le dispositif Ukraine évoluent au fur et à mesure de la continuité du conflit ukrainien.

En effet, ce dispositif spécifique nouveau et exceptionnel était initialement temporaire. Avec le conflit qui perdure, de nouvelles orientations sont données par l'État au fil des années pour favoriser une intégration pérenne, là où initialement elle était temporaire.

En 2022 et 2023, les différentes circulaires pour l'accueil des déplacés ukrainiens étaient axées sur l'hébergement des personnes accompagnées et de pouvoir faire face aux flux d'arrivées massives.

Courant 2023 et 2024, ces circulaires se concentrent de plus en plus sur l'insertion professionnelle et l'accès au logement autonome.

En 2025, l'État commence à aller vers une baisse progressive des places d'accueil.

Un travail a donc été mené, en lien avec les personnes accompagnées, pour retravailler leurs projets d'accompagnement et réévaluer leurs souhaits d'insertion en France.

Situation administrative

Jusqu'en 2024, lorsque les déplacés ukrainiens arrivaient, la plupart d'entre eux ne disposaient pas encore de la protection temporaire puisqu'ils arrivaient directement d'Ukraine. L'équipe sociale les accompagnait dans la demande du titre.

Les personnes déjà présentes sur le territoire et arrivées sur le dispositif après un changement de lieu d'hébergement disposaient déjà d'une APS.

Depuis la fin de l'année 2024 et le souhait de l'État d'un rapprochement des déplacés ukrainiens vers le droit commun, les personnes doivent être **en possession d'une APS** pour pouvoir être admis au sein du centre.

Nature des ressources à l'entrée

Les déplacés ukrainiens accueillis au CPA ne disposent pas, en règle générale, de ressources au moment de leur arrivée.

Certains retraités perçoivent une retraite ou une pension d'invalidité ukrainienne, dont les montants restent relativement bas, comparé au coût de la vie en France.

Dès lors que les personnes disposent d'une APS, elles perçoivent l'Allocation pour Demandeurs d'Asile (ADA).

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement proposé au sein du CPA est soutenu. Les besoins et vulnérabilités de chaque personne accompagnée sont pris en compte, afin de pouvoir travailler avec elle une intégration sur le territoire français, temporaire ou pérenne, la plus adaptée à sa situation.

Accompagnement vers la santé (suivi médical)

Il est à noter que les chiffres pour l'accompagnement vers la santé comprennent les deux services du dispositif Ukrainien : le CPA et l'IML.

- 15 personnes orientées vers l'**infirmière coordinatrice des parcours de soin** de l'association.
- 2 personnes orientées vers le **psychologue de CéCler**.
- **Accompagnement global vers la santé** : suivi médical, dépistages, etc.
- **Accompagnement par le taxi social – Ordre de Malte** : 47 trajets réalisés.

Toute personne accueillie au CPA bénéficie d'un accompagnement vers la santé en cas de besoin.

Grâce au **partenariat avec le dispensaire Émile Roux**, un **premier bilan de santé** est réalisé à chaque nouvelle entrée.

L'équipe sociale intervient à un premier niveau, en accompagnant les personnes vers l'autonomie dans la prise de rendez-vous médicaux, l'aide dans la constitution des dossiers administratifs en lien avec la santé, ainsi de suite.

Lorsque la personne accueillie présente des vulnérabilités psychologiques, il lui est proposé de rencontrer dans un premier temps l'**infirmière coordinatrice des parcours de soin**.

En fonction de la situation et des souhaits de la personne accompagnée, cette dernière peut rencontrer le **psychologue de l'association**. Elle bénéficie soit d'une première évaluation ou débute un suivi plus régulier.

La personne peut également être réorientée vers un autre type de prise en charge psychologique avec des instances spécifiques – *suivi psychiatrique, urgences psychiatriques etc.* –.

Dans le cadre d'un **partenariat avec l'Ordre de Malte**, un **taxi social** est mis à disposition des déplacés ukrainiens pour réaliser les trajets vers des rendez-vous médicaux ou administratifs – *renouvellement des titres à la préfecture* –.

En 2025, 47 trajets ont pu être réalisés par des bénévoles de l'Ordre de Malte. Ce chiffre est en baisse comparé à l'année précédente, dû à une réduction du nombre de bénévoles disponibles.

Accompagnement vers l'emploi

- **Contrats de travail** : 27 contrats signés
- **Formations qualifiantes** : 5 formations suivies
- **Cours de français** : 29 participants
- **Stages** : 5 stages réalisés

La situation du conflit perdurant en Ukraine, de plus en plus de personnes se saisissent de l'accompagnement proposé vers l'emploi.

Situation au regard de l'emploi à l'entrée

Les déplacés ukrainiens accueillis au CPA ne sont pas en situation d'emploi au moment de leur entrée dans le dispositif, au vu des conditions dans lesquelles ils arrivent sur le territoire.

Toutefois, au vu des réorientations de dispositif en 2025, 3 personnes occupaient un CDD +6 mois ou un CDI au moment de leur admission sur le Centre et une personne suivait une formation qualifiante.

Nombre de contrats signés

En 2025, **27 contrats de travail ont été signés**, toutes catégories confondues – *CDD -6mois, CDD +6 mois, CDI* –.

En comparaison avec l'année 2024 – *19 contrats de travail signés* –, cette **hausse** s'explique en partie par **l'annonce de la diminution des places d'accueil** au sein du dispositif.

Ce chiffre ne reste pas très élevé et s'explique par le fait qu'il y a eu **moins d'accueils** sur l'année 2025.

Les **personnes déjà présentes** au sein du Centre ou réorientés vers le Centre depuis un autre dispositif, présentent des **problèmes de santé** ou sont **retraitées**.

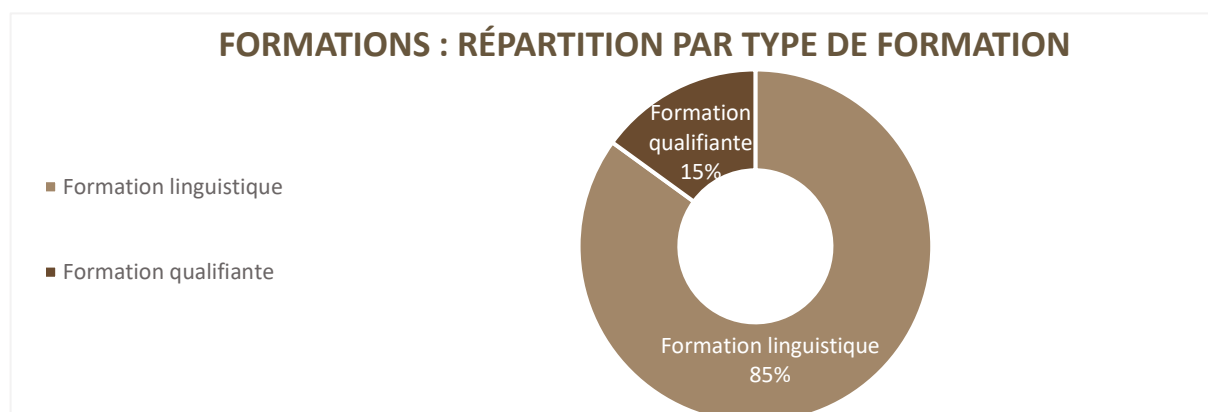
De ce fait, il y a **moins de personnes actives** pouvant être accompagnées vers l'emploi.

Les différents types de contrats signés

Les **contrats de travail** signés représentent **différents secteurs d'activité** : le BTP, le commerce, et l'aide à la personne.

Formations

▸ **Formations** : 34 formations suivies



▸ **Formations qualifiantes** : 5 personnes – 15%

▸ **Formations linguistiques** : 29 personnes – 85%

En 2025, 5 personnes ont pu suivre une formation qualifiante, dans les secteurs de la comptabilité et du commerce. 29 personnes ont pu suivre des formations de français.

Le fait que la majorité des formations se déroulent dans le domaine linguistique s'explique par le fait que les personnes ukrainiennes accueillies ne parlent pour la plupart pas le français lors de leur arrivée. Durant leur prise en charge, des formations linguistiques – en partie bénévoles – leurs sont proposés, afin de pouvoir faciliter l'insertion professionnelle.

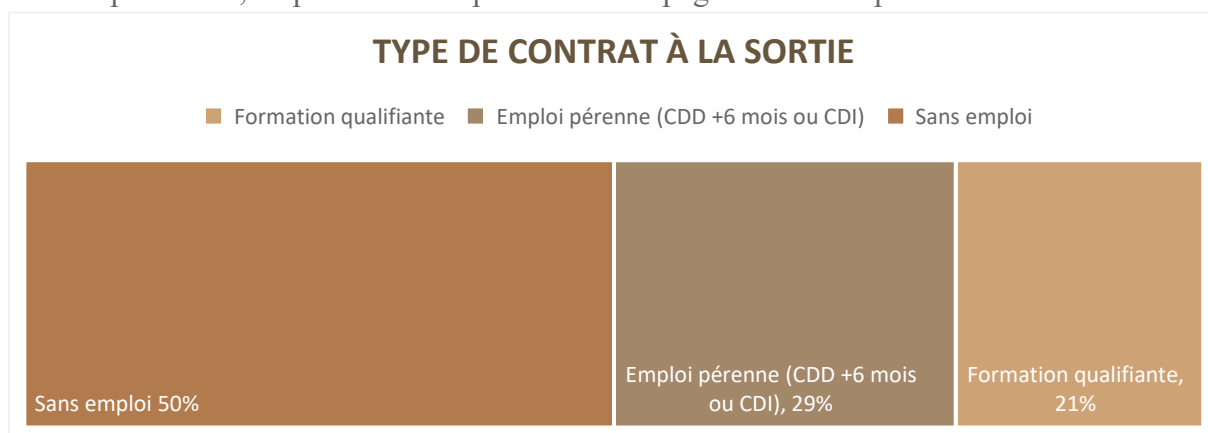
Situation au regard de l'emploi à la sortie

▸ **Emploi pérenne – CDD +6 mois ou CDI** – : 7 – 29% ▸ **Formation qualifiante** : 5 – 21%

▸ **Sans emploi** : 12 – 50%

46 personnes sont sorties du CPA en 2025, dont 36 adultes. Parmi eux, 24 « actifs » – personnes en âge et en capacité d'exercer une activité professionnelle, soit 67% – et 12 orientations sociales – personnes présentant des problématiques spécifiques ne permettant pas un accompagnement vers l'emploi, soit 33% –.

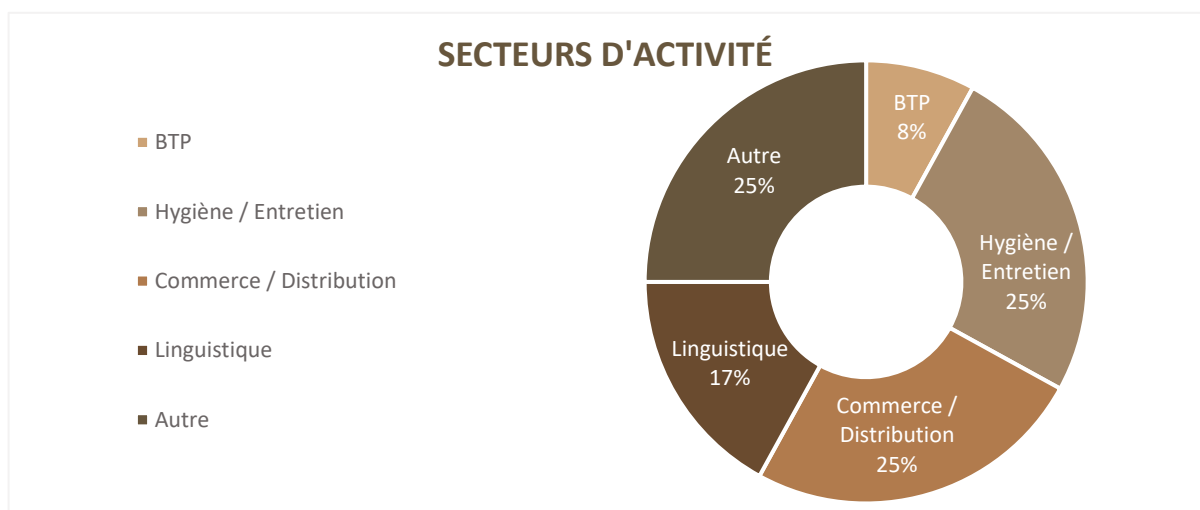
Parmi les 24 « actifs », 1 est retourné en Ukraine et 4 sont partis de manière volontaire vers un autre département, ne pouvant ainsi pas être accompagnés vers l'emploi.



Il est à noter que les enfants – 10 personnes, soit 22% de l'effectif sortie – ainsi que les personnes présentant des problématiques spécifiques ne permettant pas un accompagnement vers l'emploi – 12 personnes, soit 33% de l'effectif sortie ; ainsi que la personne retournée en Ukraine – 1 personne, soit 2% de l'effectif sortie – ne sont pas comptabilisés dans les chiffres.

50% – 12 personnes – des personnes accompagnées dans le cadre de l’insertion professionnelle sont sorties en 2025 avec un emploi ou vers une formation qualifiante. Parmi eux, 58% vers un emploi pérenne.

Répartition des emplois et formations à la sortie par secteur d’activité



Il n’y a pas un secteur d’activité plus représenté qu’un autre. La plupart des déplacés ukrainiens ne maîtrisent pas entièrement le français, mais un certain nombre d’entre eux parle couramment l’anglais, faisant qu’ils s’orientent essentiellement vers des métiers ou une maîtrise parfaite de la langue française n’est pas requise, ou des formations en ce sens.

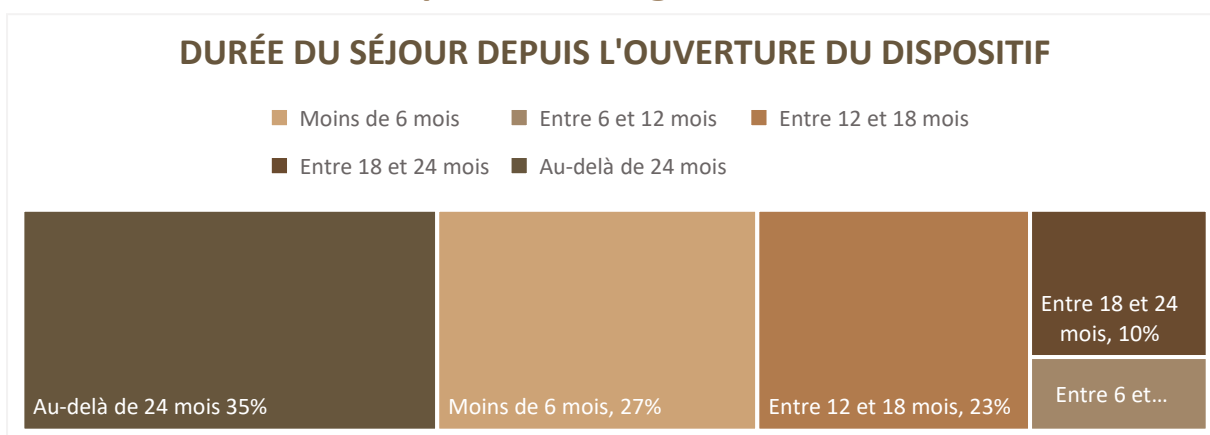
Accompagnement vers le logement

L’accompagnement vers le logement est particulièrement important pour un dispositif comme le CPA.

De plus, avec les diminutions de places progressives imposées par le gouvernement, il est d’autant plus essentiel de pouvoir maintenir une fluidité dans les accueils et les sorties.

Pour les personnes en capacité d’accéder au logement, l’accent est mis sur l’accès au logement pérenne. Toutefois, au vu du statut administratif des déplacés ukrainiens, ces derniers ne peuvent pas accéder à tous les dispositifs de droit commun. De ce fait, les personnes présentant des vulnérabilités, disposant uniquement d’une APS, ont une durée de séjour rallongée.

Durée de la prise en charge au sein du service



Il est à noter que les durées de séjour comptabilisés dans le graphique ci-dessus concernent la durée de prise en charge des personnes depuis l’ouverture du dispositif et non pas uniquement la durée de prise en charge sur l’année 2025.

- **Durée moyenne de prise en charge pour l'année 2025** : 6 mois.
- **Durée moyenne de prise en charge depuis l'ouverture du dispositif** : 17 mois.

46 personnes ont quitté le CPA en 2025. La **durée moyenne** de leur séjour a été de 6 mois.

Une **distinction** est faite entre la **durée moyenne de prise en charge** pour l'année 2025 – 6 mois – et la **durée moyenne de séjour** depuis l'entrée dans le dispositif – 17 mois –.

La **durée moyenne de prise en charge** pour l'année 2025 comprend les entrées, les présents et les sorties durant l'année, calculant ainsi la durée moyenne de séjour des personnes présentes sur l'année.

La **durée moyenne de prise en charge** depuis l'ouverture du dispositif comprend la durée moyenne de séjour des personnes entrées depuis l'ouverture du dispositif en 2022 et étant toujours présentes au 31 décembre 2025.

32% des personnes accueillies sont restées moins de 1 an. Le fait que la majorité des personnes accueillies en 2025 reste au CPA au-delà de 1 an s'explique par plusieurs facteurs.

L'admission au sein du CPA doit permettre un **premier accueil aux déplacés ukrainiens** venant d'arriver sur le territoire du Puy-de-Dôme, en possession d'une APS. Lors de leur arrivée, une évaluation de la situation du ménage est faite en lien avec l'équipe sociale, afin de travailler un projet d'accompagnement personnalisé.

Les 32% restant moins de 1 an, sont de manière générale soit des **ménages dits « actifs »** : ils sont en âge et en capacité de travailler ; soit des déplacés ukrainiens qui, en plus de leurs APS, ont fait une demande d'asile et ont obtenu le **statut de bénéficiaire de la protection internationale (BPI)**.

Ces ménages sont accompagnés, après l'obtention d'un emploi et par conséquent, des ressources financières stables, vers un logement autonome.

Les personnes qui ont obtenu le statut de BPI, mais dont le projet premier est l'accès au logement et non à l'emploi, peuvent également être accompagnées vers un logement autonome car ils bénéficient du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Les personnes dont la durée de séjour dépasse les 12 mois, sont en général des personnes présentant des **vulnérabilités particulières**, uniquement en possession d'une APS.

Parmi les vulnérabilités il y a les **problèmes d'addiction, psychologiques et psychiatriques** qui ne permettent pas un accès à l'emploi ou au logement autonome dans un premier temps.

Il y a également beaucoup de **vulnérabilités liées à l'âge**, qui nécessiteraient l'accès à un dispositif adapté, pas accessible pour les personnes ne relevant pas du droit commun : en l'espèce, les déplacés ukrainiens disposant uniquement d'un titre de séjour temporaire.

De ce fait, ces personnes **continuent d'être hébergées dans ce dispositif spécifique** sans perspective de sortie pour l'instant, expliquant une **durée de séjour prolongée**.

Sorties du dispositif

Répartition des sorties du service en 2025

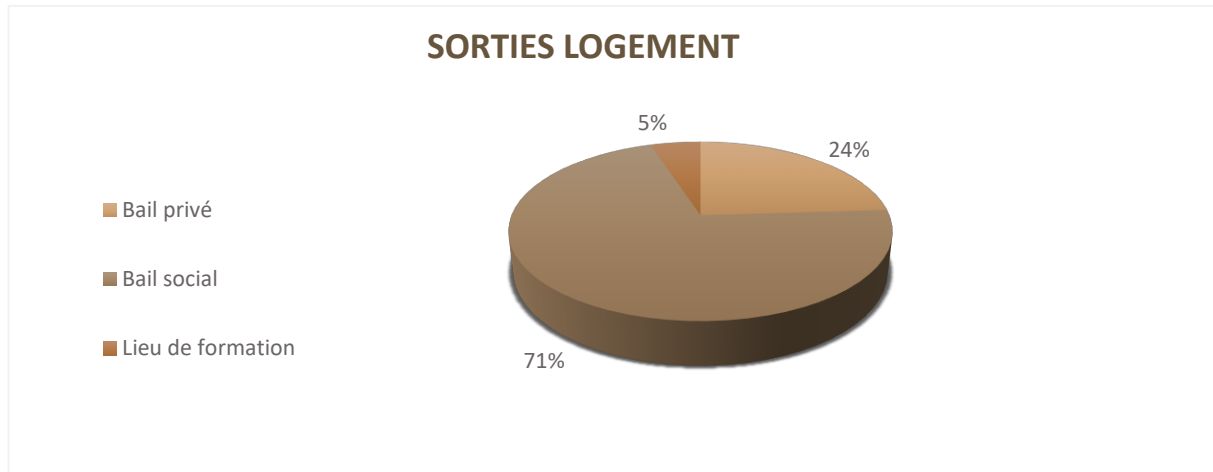
Retour en Ukraine	7%
Sortie vers logement	72 %
Solution personnelle	17 %
Hébergement État spécifique Ukraine	4%

En 2025, 72% de l'effectif des sortis a accédé à un logement autonome. 17% est sorti vers une solution personnelle, 7% est reparti en Ukraine et 4% ont été réorienté vers un autre dispositif d'hébergement spécifique Ukraine, au vu de la fermeture de 19 places en juin 2025.

Il y a une augmentation du nombre de personnes sortis sur un logement autonome, comparé à 2023 – 41% – et 2024 – 61% –.

Cela s'explique par le fait que plus de personnes ont pu être accompagnées vers l'emploi et ont obtenus le statut de BPI.

Répartition des ménages sortis en logement



▸ **Bail privé** : 5 ménages – 24%

▸ **Bail social** : 15 ménages – 71%

▸ **Lieu de formation** : 1 ménage – 5%

Le nombre de ménages accédant au bail social est supérieur à celui des ménages accédant au bail privé.

En effet, la plupart des déplacés ukrainiens disposaient uniquement d'un titre de séjour temporaire au moment de leur sortie. Bien que certains étaient en emploi, les propriétaires privés sont plus réticents pour louer leur logement à des personnes dont le titre de séjour est renouvelé tous les 6 mois.

Les compositions familiales impactent également les possibilités d'accès au logement privé : pour les grandes compositions familiales, l'accès au logement privé s'avère plus difficilement atteignable : les ménages ne disposent souvent pas de ressources suffisantes.

Accompagnement à l'accès aux droits

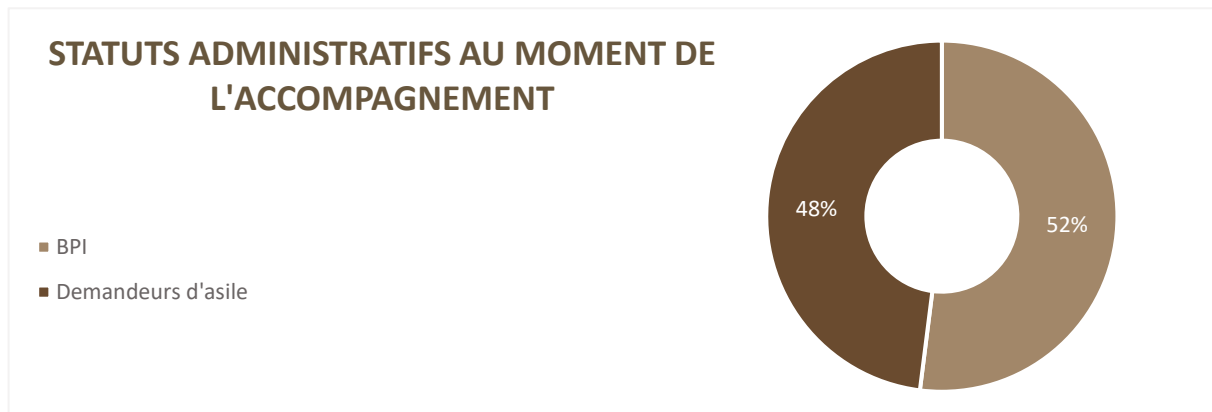
Les déplacés ukrainiens bénéficient tous d'une APS. À leur arrivée sur le territoire, la majorité d'entre eux ne souhaitent pas faire une demande d'asile pour obtenir une protection plus longue. Au vu de la durée du conflit, cette position a tendance à évoluer.

Accès au titre de séjour

Les 147 personnes accueillies en 2025 disposent de la protection temporaire. Cette protection est renouvelable tous les 6 mois, pour l'instant jusqu'en mars 2027.

De plus en plus de déplacés ukrainiens, installés depuis un certain temps sur le territoire du Puy-de-Dôme, se sont intégrés et souhaitent désormais déposer une demande d'asile en parallèle, afin d'obtenir le statut de BPI et pérenniser leur présence de manière plus définitive.

Décision à la suite de la demande d'asile



- **BPI** : 24 personnes – 52%
- **Demandeurs d'asile** : 22 personnes – 48%

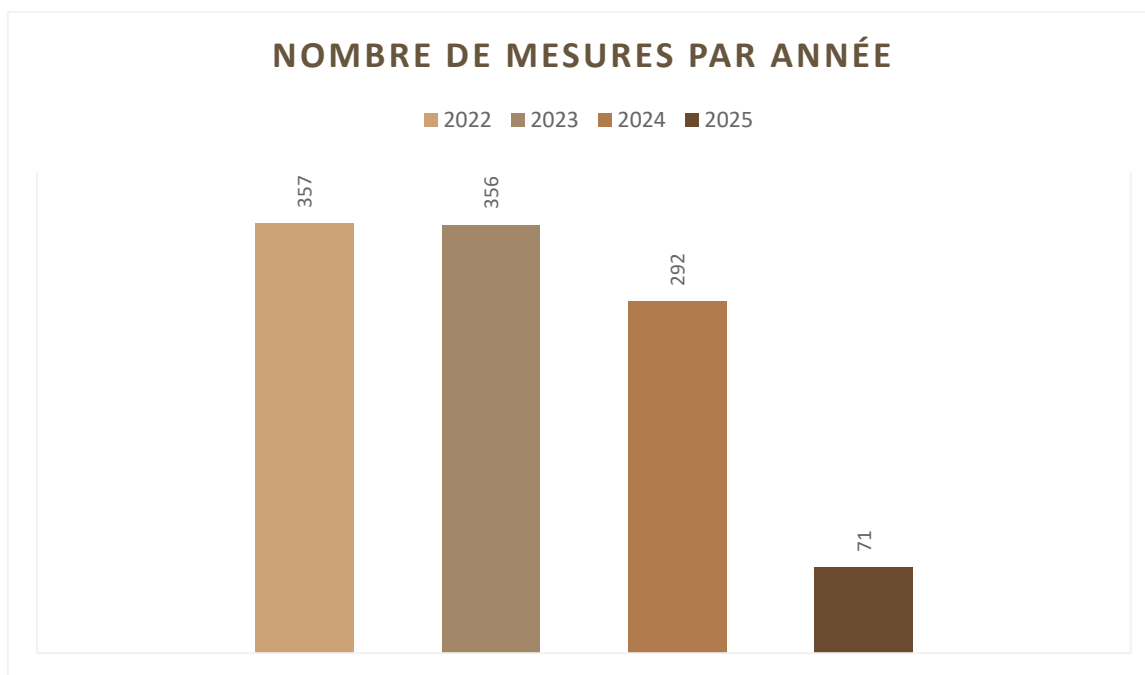
En 2025, 46 personnes accompagnées – *sur 147, soit 31%* – ont déposé une demande d'asile. Parmi ces derniers, 24 personnes – 52% – ont obtenus le statut de bénéficiaire de la protection internationale – *protection subsidiaire* –. 22 – 48% – sont encore en attente d'un retour de l'OFPRA.

Il y a une augmentation comparé à 2024, où seulement 13% avaient fait une demande d'asile.

Cette augmentation s'explique par la pérennisation du conflit en Ukraine : les personnes accompagnées prennent conscience qu'un retour dans leur pays n'est pas envisageable dans l'immédiat et font le choix de s'installer de façon durable sur le territoire.

Intermédiation Locative (IML)

NOMBRE DE MESURES : 71



Nombre de mesures et nombre de personnes accueillies dans l'année :

71 personnes ont été accompagnées par le service IML en 2025.

Le nombre de mesures a baissé comparé aux années précédentes : un peu plus de 350 mesures en 2022 et 2023, un peu moins de 300 mesures en 2024, contre 71 en 2025. Cela s'explique par une décision de l'État de la fermeture définitive du dispositif IML au 31 décembre 2025 et par conséquent, le gel des entrées.

ORIENTATION

Descriptif du processus d'orientation :

De manière générale, les personnes sont éligibles aux dispositifs spécifiques Ukraine, à partir du moment où, conformément aux conditions énoncées dans la *décision d'exécution (UE) 2022/83 du Conseil du 04 mars 2022, en application de la directive 2001/55/CE*, elles sont éligibles à l'Autorisation Provisoire de Séjour (APS).

Depuis la fin de l'année 2024, les admissions en IML Ukraine se faisaient par le biais d'une orientation SIAO. Le déplacé ukrainien doit disposer d'une APS et être dans une situation permettant d'être accompagné vers l'accès au logement pérenne, via le glissement de bail ou le relogement.

En 2025, au vu de l'annonce de la fermeture du service, aucune nouvelle personne n'a été orientée.

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

Le service IML accueille les bénéficiaires de la protection temporaire, femmes comme hommes, personnes en famille ou personnes isolées.

La part des personnes en famille reste largement supérieure à la part des personnes isolées – 10% –.

Nationalité

Pays d'origine	Année 2024	Année 2025
Ukraine	93%	96%
Géorgie	1%	3%
Ghana	0,4%	1%

Comme les années précédentes, la **part des personnes de nationalité ukrainienne reste supérieure** à celles des personnes disposant d'un titre de séjour ou d'une protection internationale octroyé par les autorités ukrainiennes.

Il y a une **légère augmentation** à noter : **96% en 2025**, contre 93% en 2024. Cela s'explique par le fait qu'il y a moins de nationalités représentées.

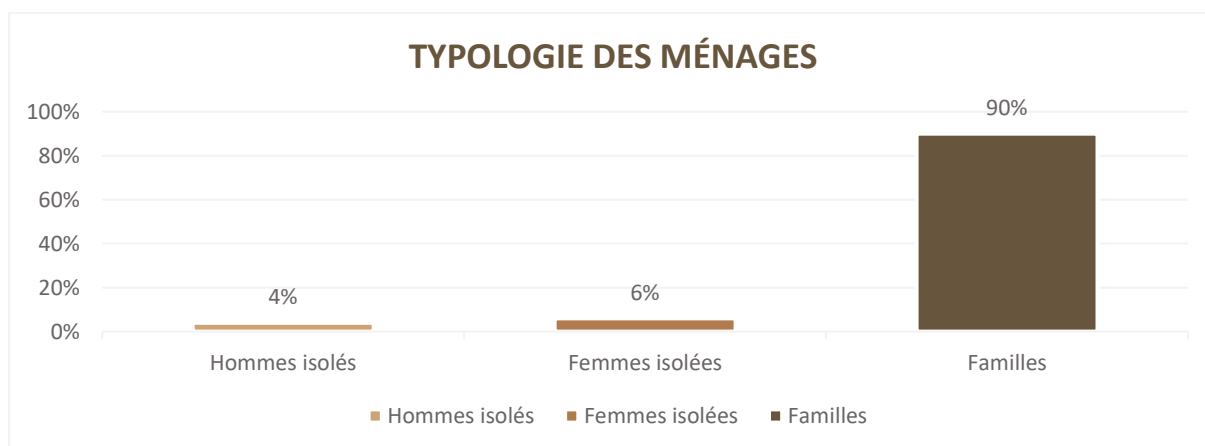
Genre

En 2025, le **nombre de femmes accueillies** reste **supérieure** à celui des hommes : **44 femmes – 62%** – contre **27 hommes – 38%** –.

En 2025, parmi les 27 hommes accueillis, il y avait 14 enfants et 1 âgé de plus de 70 ans.

Ces chiffres sont **stables**, comme en l'année 2024 où 101 hommes ont été accueillis – **41%** –, contre 148 femmes – **59%** –. Parmi les hommes, il y avait 45 enfants et 5 âgés de plus de 60 ans.

Composition familiale



Parmi les **71 personnes accueillies**, il y a eu **21 familles**, soit **64 personnes (90%)** et **7 personnes isolées (10%)**.

Zoom sur la typologie des ménages accueillis

▸ **Femmes isolées** : 4 personnes ▸ **Hommes isolés** : 3 personnes ▸ **Familles** : 64 personnes

La **part des personnes isolées** est **similaire** à l'année 2024 : 10% en 2025, contre 6% en 2024.

Répartition par âge

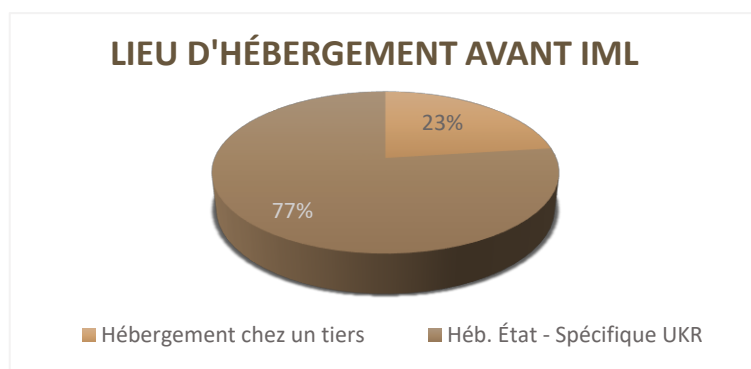
- 0 à 17 ans : 26 personnes – 37%
- 18 à 25 ans : 7 personnes – 10%
- 26 à 65 ans : 31 personnes – 44%
- Au-delà de 65 ans : 7 personnes – 10%

SITUATION À L'ENTRÉE

Au vu de l'annonce de la fermeture du dispositif, il n'y a peu de nouvelles admissions : toutes les personnes dans le dispositif étaient déjà en IML au 1^{er} janvier 2025.

Lieu / Structure de provenance

- Hébergé chez un tiers : 16 personnes – 23%
- Hébergement État spécifique Ukraine : 55 personnes – 77%



Le service IML Ukraine permet une fluidification et une continuité dans les parcours. 77% des personnes entrées en IML, proviennent d'un hébergement spécifique Ukraine, autrement dit, d'un CPA ou de l'IML.

Dans la logique de parcours, les personnes sont accueillies dans un premier temps au CPA, pour ensuite être réorientées vers un logement en bail direct ou en IML si un accès à un logement en bail direct n'est pas envisageable dans l'immédiat.

Au CPA, les personnes sont accompagnées en fonction de leurs vulnérabilités et besoins. Les personnes qui sont autonomes et qui pourraient accéder à un logement autonome à terme, mais dont la situation – financière par exemple – ne le permet pas encore, peuvent être orientées vers l'IML.

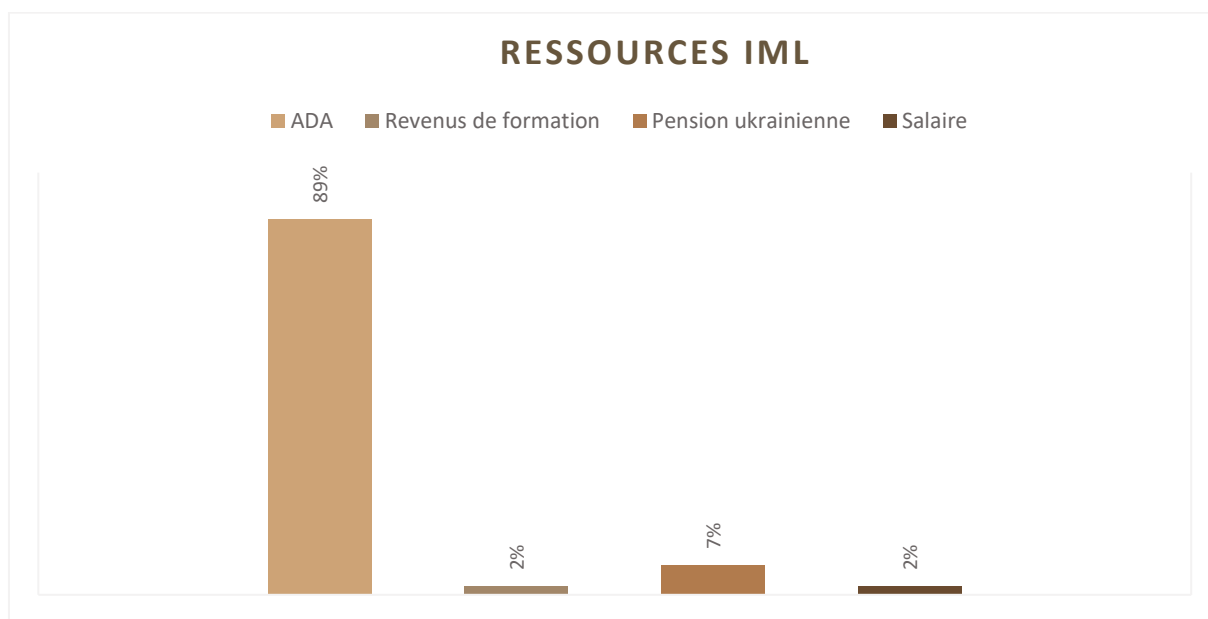
Il peut s'agir de personnes qui travaillent en intérim et dont l'instabilité des revenus ne permet pas un accès à un logement autonome dans un premier temps, comme de personnes qui sont en formation et qui pourront accéder à un emploi dans un second temps.

Durant leur accueil en IML, elles sont accompagnées dans leur parcours d'intégration sur des éléments spécifiques, permettant *in fine* une sortie en bail direct.

Situation administrative

De manière générale, toutes les personnes entrant en IML disposent d'une APS. En effet, les personnes étaient déjà accompagnées et présentes sur le territoire.

Nature des ressources à l'entrée



Il est à noter que les enfants – 27 personnes, soit 38% de l'effectif –, ne sont pas comptabilisés dans les chiffres.

- **ADA** : 39 personnes – 89%
- **Revenus de formation** : 1 personne – 2%
- **Pension ukrainienne** : 3 personnes – 7%
- **Salaire** : 1 personne – 2%

La majorité des personnes accueillies en IML disposent de l'ADA. La seconde source de revenus, la pension ukrainienne, représente 7%. Il s'agit de personnes retraitées ukrainiennes faisant partie d'un ménage intergénérationnel.

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement proposé au sein de l'IML est soutenu et concentré sur des axes spécifiques. Les besoins et vulnérabilités de chaque personne accompagnée sont pris en compte, afin de pouvoir lever, avec elle, les derniers freins à son intégration sur le territoire français.

Accompagnement vers la santé (suivi médical)

Il est à noter que les chiffres pour l'accompagnement vers la santé comprennent les deux services du dispositif Ukrainien : le CPA et l'IML. Les détails se trouvent dans la partie « CPA » du rapport.

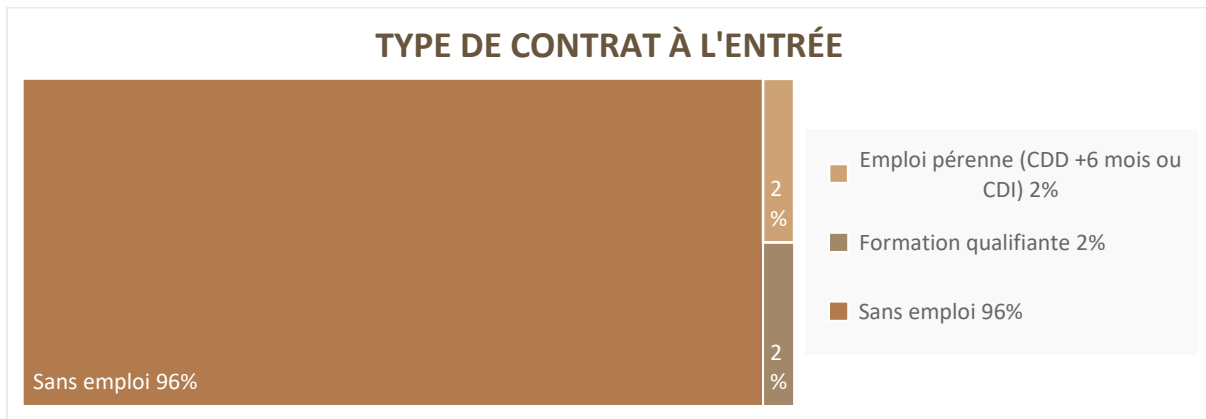
Accompagnement vers l'emploi

- **Contrats de travail** : 11 contrats signés
- **Formations** : 12 formations suivies
- **Stages** : 2 stages réalisés

Les circulaires encadrant l'accompagnement des déplacés ukrainiens ont évolué depuis la naissance du dispositif en 2022.

Depuis 2023, elles sont axées de plus en plus vers l'insertion professionnelle. Ces orientations nationales sont appréhendées au fur et à mesure qu'elles sont données par les équipes sociales, pour adapter l'accompagnement.

Situation au regard de l'emploi à l'entrée



Il est à noter que les enfants – 27 personnes, soit 38% de l'effectif –, ne sont pas comptabilisés dans les chiffres.

- **Emploi pérenne – CDD +6 mois ou CDI** : 1 personne – 2%
- **Formation qualifiante** : 1 personne – 2%
- **Sans emploi** : 42 personnes – 96%

À leur **entrée** dans le service, 1 personne accompagnée disposait d'un contrat de travail et 1 suivait une **formation qualifiante**.

42 personnes ne suivaient pas encore de formation et n'étaient pas en situation d'emploi.

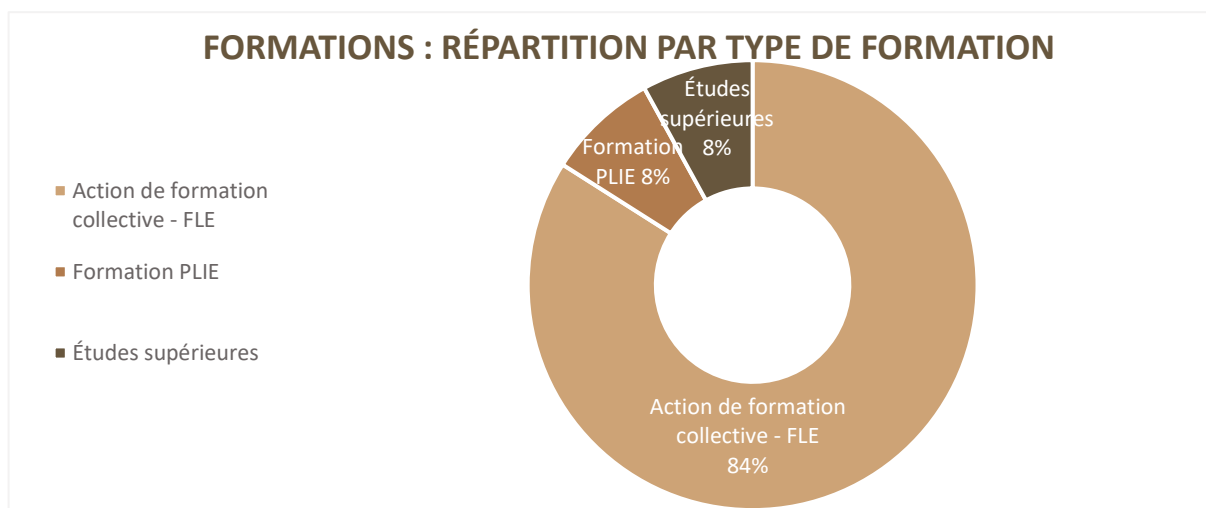
Nombre de contrats signés

En 2025, 11 contrats de travail ont été signés, toutes catégories confondues – CDD -6mois, CDD +6 mois, CDI –.

Les différents types de contrats signés

Les **contrats de travail** signés représentent **différents secteurs d'activité** : le BTP, le commerce, l'hôtellerie et l'hygiène.

Formations



- **Formations** : 12 formations suivies
- **Action de formation collective - FLE** : 10 personnes – 84%
- **Formation PLIE** : 1 personne – 8%
- **Études supérieures** : 1 personne – 8%

En 2025, 12 personnes ont pu suivre une formation, dans les secteurs linguistique, du commerce et restauration.

Un certain nombre de déplacés ukrainiens occupaient des postes à responsabilité dans leur pays d'origine. Lors de leur arrivée en France, ils ne souhaitent pas travailler directement mais suivre des études afin de pouvoir exercer leur métier sur le territoire.

Cela explique le fait que la majorité des formations se déroulent dans le domaine linguistique. La plupart ne parlent pas le français lors de leur arrivée et cela les pénalise dans l'accès aux postes visés.

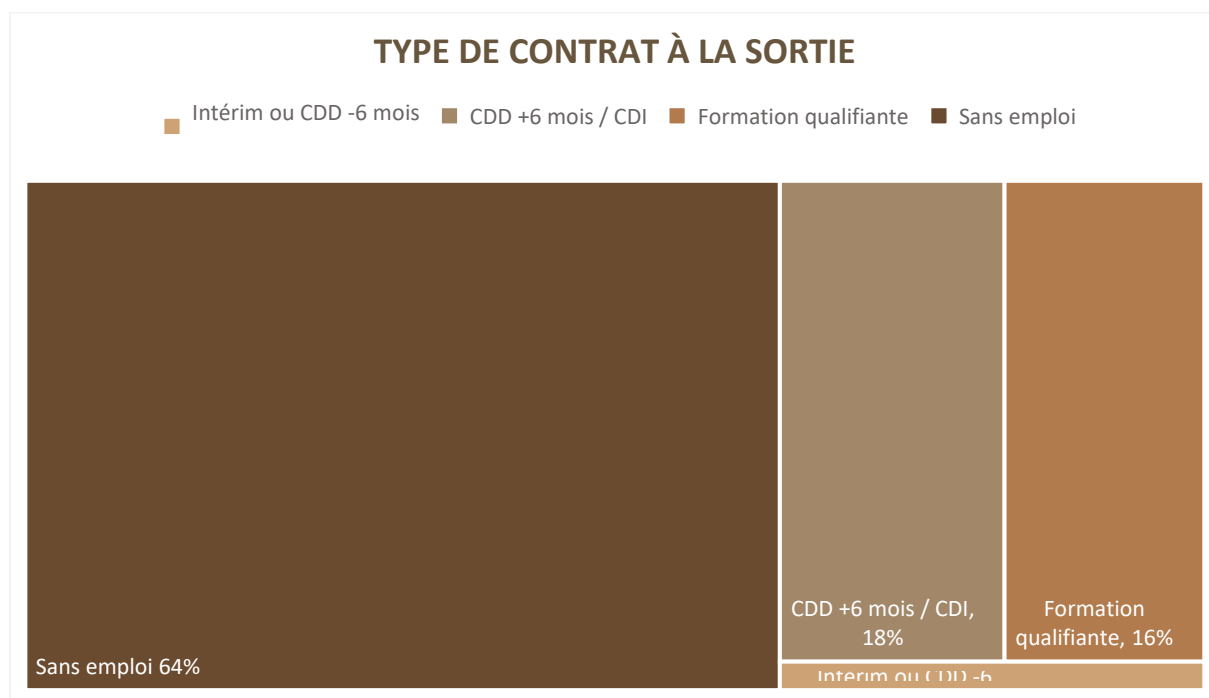
Durant leur prise en charge, des formations linguistiques – en partie bénévoles – leurs sont proposés, afin de pouvoir faciliter l'insertion professionnelle.

Situation au regard de l'emploi à la sortie

- Emploi pérenne – CDD +6 mois ou CDI – : 8 – 19%
- Intérim ou CDD -6 mois : 1 – 2%
- Formation qualifiante : 7 – 16%
- Sans emploi : 27 – 63%

71 personnes sont sorties de l'IML en 2025, dont 44 adultes. Parmi eux, 32 « actifs » – personnes en âge et en capacité d'exercer une activité professionnelle, soit 73% – et 12 orientations sociales – personnes présentant des problématiques spécifiques ne permettant pas un accompagnement vers l'emploi, soit 27% –.

Parmi les 32 « actifs », 2 personnes sont retournées en Ukraine.

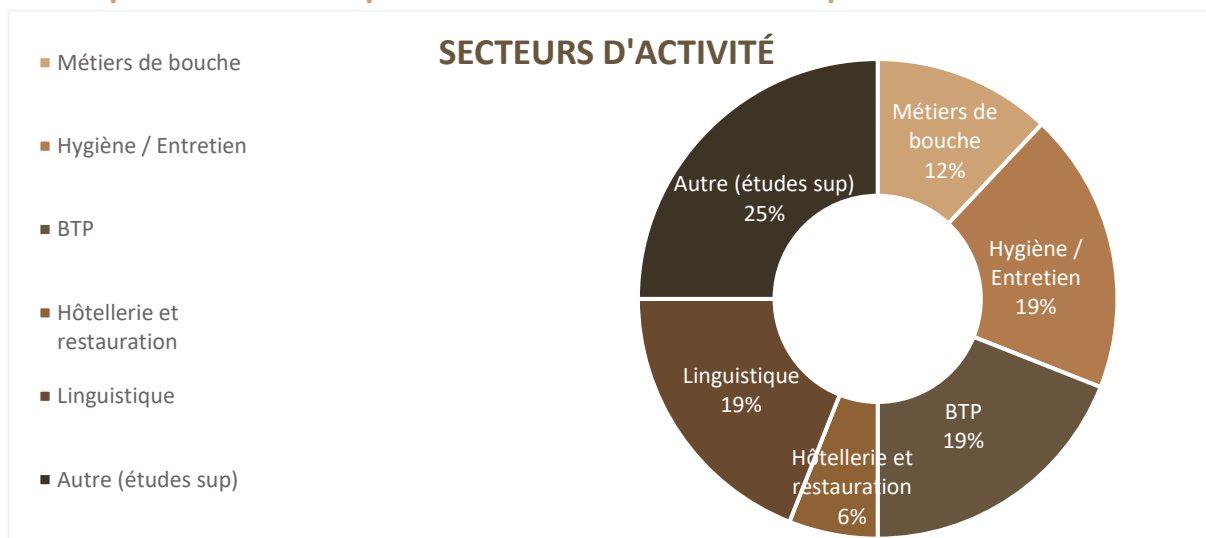


Il est à noter que les enfants – 27 personnes, soit 38% de l'effectif sortie – ainsi que les personnes présentant des problématiques spécifiques ne permettant pas un accompagnement vers l'emploi – 12 personnes, soit 17% de l'effectif sortie ; ainsi que les personnes retournées en Ukraine – 2 personnes, soit 3% de l'effectif sortie – ne sont pas comptabilisés dans les chiffres.

36% – 16 personnes – des personnes accompagnées dans le cadre de l'insertion professionnelle sont sorties en 2025 avec un emploi.

Parmi eux, 34% vers un emploi pérenne ou des études supérieures.

Répartition des emplois et formations à la sortie par secteur d'activité



Les secteurs d'activités les plus représentés sont la **linguistique et les études supérieures**. Comme expliqué précédemment, certains déplacés ukrainiens souhaitent trouver un emploi équivalent à celui occupé en Ukraine. Ils choisissent donc d'apprendre la langue française et de suivre des études.

Les métiers du **BTP**, ainsi que de **l'entretien**, sont les seconds secteurs les plus représentés dans la mesure où ces métiers ne nécessitent pas une parfaite maîtrise de la langue française.

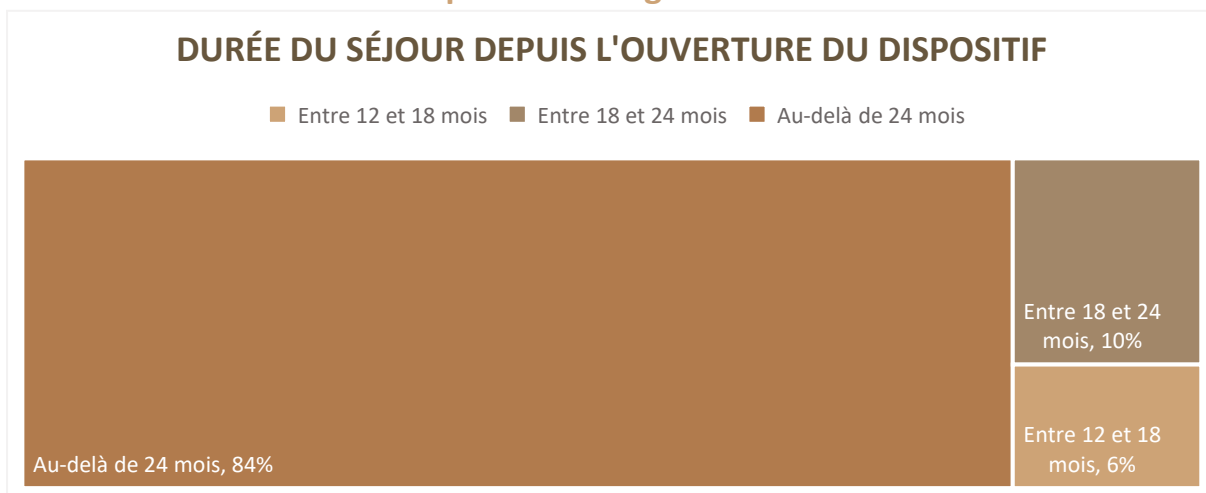
Accompagnement vers le logement

L'accompagnement vers le logement est un des piliers clefs de l'accompagnement pour un dispositif comme l'IML.

Il s'agit d'un hébergement temporaire, qui a vocation à accueillir les ménages ukrainiens ne disposant pas encore d'une stabilité permettant l'accès à un bail direct.

L'objectif, à terme, est que les personnes travaillent les différents éléments qui leur permettront de sortir du dispositif Ukraine.

Durée de la prise en charge au sein du service



Il est à noter que les durées de séjour comptabilisés dans le graphique ci-dessus concernent la durée de prise en charge des personnes depuis l'ouverture du dispositif et non pas uniquement la durée de prise en charge sur l'année 2025.

- **Durée moyenne de prise en charge pour l'année 2025** : 8 mois.
- **Durée moyenne de prise en charge depuis l'ouverture du dispositif** : 34 mois.

71 personnes ont quitté l'IML en 2025. La **durée moyenne** de leur séjour a été de **8 mois**.

Une **distinction** est faite entre la **durée moyenne de prise en charge** pour l'année 2025 – 8 mois – et la **durée moyenne de séjour** depuis l'entrée dans le dispositif – 34 mois –.

La **durée moyenne de prise en charge** pour l'année 2025 comprend les présents et les sorties durant l'année, calculant ainsi la durée moyenne de séjour des personnes présentes sur l'année.

La **durée moyenne de prise en charge** depuis l'**ouverture du dispositif** comprend la durée moyenne de séjour des personnes entrées depuis l'ouverture du dispositif en 2022 et étant toujours présentes au 31 décembre 2025.

La **totalité des personnes accueillies en IML en 2025** est resté au-delà de 1 an, ce qui s'explique par plusieurs facteurs.

L'admission au sein de l'IML permettait une fluidification dans le dispositif Ukraine, en libérant des places au CPA pour pouvoir accueillir les **déplacés ukrainiens** venant d'arriver sur le territoire du Puy-de-Dôme, en possession d'une APS.

Lors des réorientations vers l'IML, il n'y avait donc pas de distinction faite entre les **ménages dits « actifs »** : en âge et en capacité de travailler ; et les **personnes présentant des vulnérabilités ne leur permettant pas d'accéder à un bail direct**, mais assez autonomes pour pouvoir vivre dans un logement en diffus – *personnes âgées uniquement en possession d'une APS, etc.* –.

La **durée de séjour prolongée** s'explique en partie pour cette raison.

Au vu des nouvelles orientations nationales annonçant une **fermeture définitive du service IML Ukraine au 31 décembre 2025**, toutes les personnes ont pu être réorientés vers un logement autonome ou le CPA, quand cela s'avérait plus adapté à leur situation.

En 2025, cela représente **un quart de l'effectif** des personnes accompagnées en IML.

Sorties du dispositif

Répartition des sorties du service IML en 2025

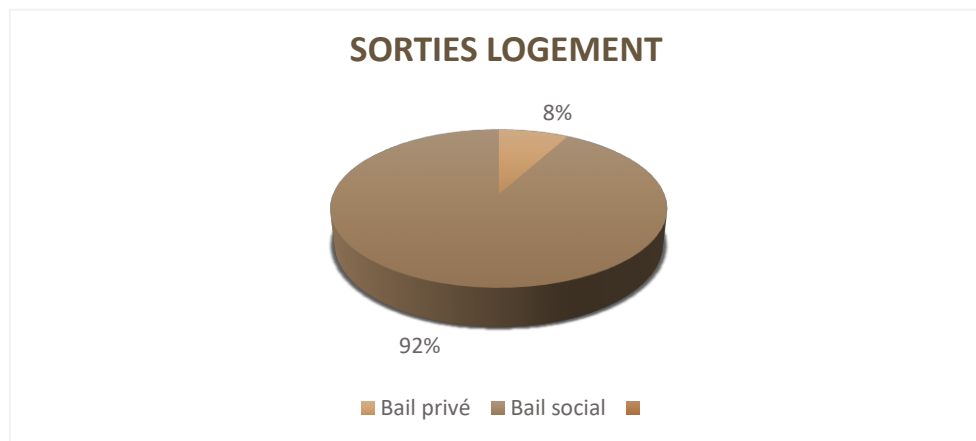
Retour en Ukraine	6%
Sortie vers logement	58 %
Solution personnelle	7 %
Réorientation au CPA	28%
Décès	1%

En 2025, **58% de l'effectif des sortis IML** a accédé à un **logement autonome**. 7% est sorti vers une solution personnelle, 6% est reparti en Ukraine et 28% a été réorienté vers le CPA, plus adapté à leur situation.

Le nombre de personnes sorties en logement reste stable comparé à l'année précédente : encore plus de personnes ont pu être accompagnées vers l'emploi et ont obtenus le statut de BPI, permettant l'accès au bail direct.

Il y a également une **stabilisation** du nombre de personnes **réorientées vers le CPA** : 28% en 2025, contre 25% en 2024, contre 12% en 2023. Ces réorientations débutées en 2024 dans le cadre de la réorganisation du service Ukraine, continue dans le cadre de la fermeture du Centre : toutes les personnes n'ayant pas la capacité d'occuper un logement autonome, dû à leur statut ou leur situation de vulnérabilité, ont pu être réorientées vers le CPA.

Répartition des ménages sortis en logement



- **Bail privé** : 1 ménage – 8%
- **Bail social** : 11 ménages – 92%

Le **nombre de ménages accédant au bail social est supérieur** à celui des ménages accédant au bail privé.

En effet, la plupart des déplacés ukrainiens ayant accédé au logement en 2025 étaient plus âgés : ils disposaient uniquement de faibles retraites et aides sociales ne permettant qu'un accès aux logements sociaux, dans la mesure où les propriétaires privés sont plus réticents pour louer leur logement à des personnes aux faibles revenus.

Les compositions familiales impactent également les possibilités d'accès au logement privé : pour les grandes compositions familiales, l'accès au logement privé s'avère plus difficilement atteignable : les ménages ne disposent souvent pas de ressources suffisantes.

Secteurs géographiques

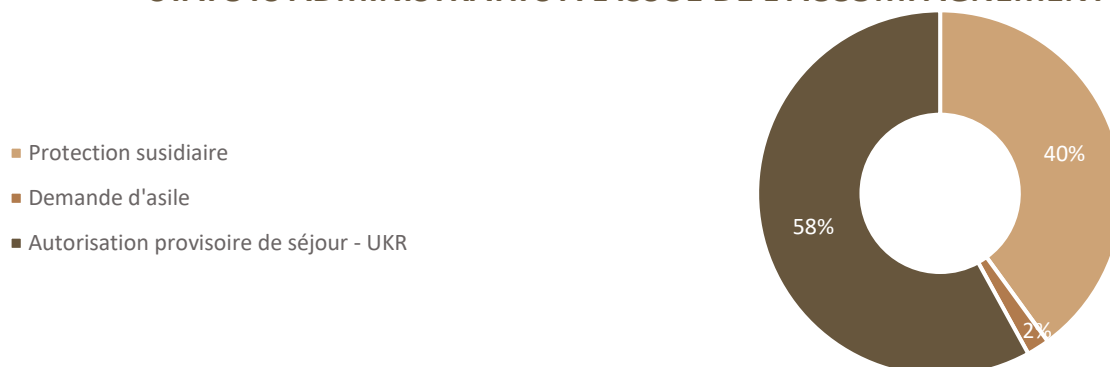
Sur les 71 personnes ayant quitté le service IML, toutes les personnes n'étant pas retournées en Ukraine – *soit 66* – se sont installés dans les agglomérations de Clermont-Ferrand, Riom et Thiers.

C'est souvent la volonté des personnes accompagnées de trouver un logement dans la région : au fil des mois elles se sont établies sur le territoire et ont créées des liens forts par le biais de l'emploi ou encore d'actions bénévoles.

Elles souhaitent poursuivre leur insertion sur le territoire, en trouvant un logement à proximité.

Accompagnement à l'accès aux droits

STATUTS ADMINISTRATIFS À L'ISSUE DE L'ACCOMPAGNEMENT



- **Protection subsidiaire** : 18 personnes – 40%
- **Demande d'asile** : 1 personne – 2%
- **Autorisation provisoire de séjour (APS)** : 26 personnes – 58%

Les déplacés ukrainiens bénéficient tous d'une APS Ukraine. Cette protection est renouvelable tous les 6 mois, pour l'instant jusqu'en mars 2027.

À leur arrivée sur le territoire, la majorité d'entre eux ne souhaitent pas faire une demande d'asile ou de titre de séjour pour obtenir une protection plus longue.

Cette position a fortement changé : en 2024, il y avait 91% des personnes qui ne disposaient que de la protection temporaire avec leur APS ; en 2025, il n'y a plus que 58% de personnes. 40% sont désormais bénéficiaires de la protection subsidiaire et 2% encore en demande d'asile.

Au vu de la durée du conflit, le positionnement a changé. De plus en plus de déplacés ukrainiens, installés depuis un certain temps sur le territoire du Puy-de-Dôme, se sont intégrés et souhaitent désormais faire une demande de titre de séjour ou déposer une demande d'asile en parallèle, afin d'obtenir le statut de BPS et pérenniser leur présence de manière plus définitive.

Décision à la suite de la demande d'asile

STATUTS ADMINISTRATIFS AU MOMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT



- **BPI** : 18 personnes – 40%
- **Demandeurs d'asile** : 1 personne – 2%

En 2025, 19 personnes accompagnées – sur 45 adultes, soit 42% – ont déposé une demande d'asile.

Parmi ces derniers, 18 personnes – 95% – ont obtenu le statut de la protection subsidiaire. 1 personne – 5% – est encore en attente d'un retour de l'OFPPA.

ACTIVITÉS, ANIMATION ET BÉNÉVOLAT

Les activités

Tout au long de l'année, les équipes du **pôle Réfugiés**, à savoir le **CPH**, le **CPA** ainsi que **l'IML**, réalisent des activités avec les résidents, dans un cadre éducatif mais surtout de plaisir !

En plus des activités réalisées au sein du service, le **Pôle Réfugiés** s'est associé avec d'autres partenaires du secteur, pour renforcer les liens entre les différentes personnes accompagnées.

En 2025, le **Pôle Réfugiés** a organisé, en lien avec l'agence **France Travail de Riom** et **AGIR63**, le **premier Festival Uniques** à destination des publics réfugiés, primo-arrivants et bénéficiaires de la protection temporaire de tout le territoire de Riom et alentours, au Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) de Pessat-Villeneuve.

Cet événement a été l'occasion de mettre à l'honneur les compétences des personnes accompagnées par le pôle : ils ont cuisiné des repas traditionnels de leur pays d'origine.

Au menu : plus de 7 spécialités différentes nous venant entre autres de l'Irak, de Sierra Leone et du Bangladesh.



Ils ont ensuite pu mettre en avant leurs compétences professionnelles durant les échanges du job dating avec les différentes entreprises présentes ; et s'entraider dans la confection de leurs CV et la préparation de leurs entretiens, en lien avec les équipes sociales.

Un premier **Festival Uniques** réussi, avec de nombreux partages constructifs.

Les animations

Cette année, l'association **CéCler** a pu développer de nouveaux liens avec l'association **Toutes en Moto Auvergne**.

C'est une association de passionnées de motos, qui mettent en œuvre des actions caritatives pour les femmes en difficulté.

Courant l'année 2025, elles ont pu récolter plus de 2 000€ de dons au profit de Clermont en rose, Femmes Solidaires et CéCler.

Elles ont également organisées une collecte de produits d'hygiène et de beauté, dont une partie a pu être redistribuée aux femmes réfugiées de Pessat-Villeneuve.

À cette occasion, une journée soins et beauté a été organisée au CPH : les produits récoltés ont pu être distribués et il y a eu la production de routines beauté fait maison, à savoir des masques pour le visage, les mains, etc., à partir de différents ingrédients.

En fin d'année 2025, les visages des plus petits ont également montrés des grands sourires : l'arrivée du père Noël s'est fait en ... moto !

Avec au volant, Elisabeth NICLOUX, membre de l'association Toutes en Moto Auvergne.

Ce Noël organisé en commun a été particulièrement réussi entre partage, bonne humeur et photos en moto !



Les interventions bénévoles



Les bénévoles intervenant au pôle Réfugiés ont cette année également, donnés un maximum de leur temps pour soutenir la réussite de chacune des personnes accompagnées.

Au-delà des interventions mises en place depuis plusieurs années, entre autres les cours de français allant du type alphabétisation jusqu'aux cours de français objectif spécifique orienté emploi, la découverte du territoire, l'initiation à la sécurité routière et au code de la route et la lecture de contes, c'est l'aide aux devoirs qui s'est encore plus développé.

En effet, il y a eu plus de familles au CPH en 2025 que les années précédentes, augmentant par définition le nombre d'enfants.

Le groupe de bénévoles de l'aide aux devoirs est passé de 2 à 4 personnes, afin de pouvoir soutenir les plus jeunes dans la réussite de leurs parcours scolaires.

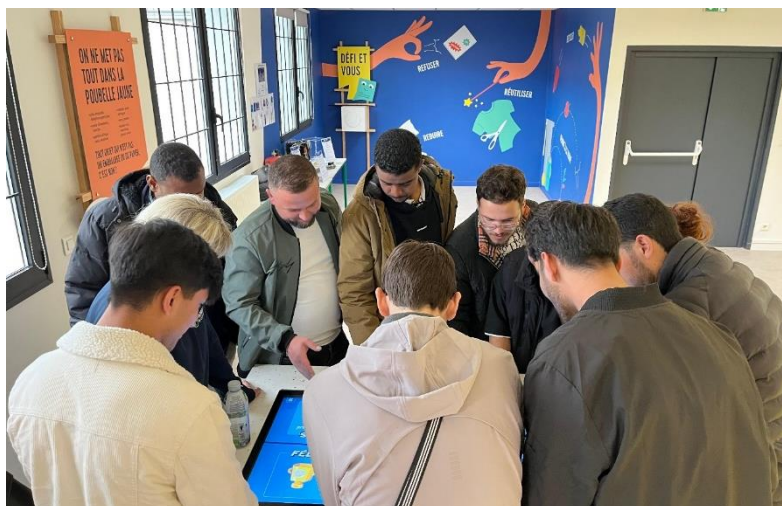
À leur tour, les **personnes accompagnées** ont également pris part à différentes activités bénévoles, en s'impliquant ainsi dans la vie locale.

Au-delà des partenariats historiques, comme les résidents qui sont **bénévoles aux collectes de bouchons** de l'association « Cœur de Bouchons », permettant l'achat de matériel aux personnes en situation de handicap ; ou encore l'accompagnement des résidents avec **les jeunes enfants en situation de polyhandicap** du Centre Médico-Infantile (CMI) de Romagnat durant les **sorties joëlettes** sur les sentiers du Massif Central, ils ont eux aussi, développés de nouveaux intérêts !

Parmi ces derniers, mieux comprendre le tri des déchets.

Ainsi, en lien avec le **pôle intégration et territoires de l'association CéCler**, les résidents ont pu visiter le centre de tri TRIVALO PAPREC.

Cette visite a permis de mieux comprendre l'importance du tri, ainsi que le traitement des déchets.



Bilan et perspectives du Pôle Réfugiés

Le Pôle Réfugiés démontre en 2025 une forte capacité d'adaptation aux évolutions rapides des politiques publiques et des besoins des personnes accompagnées. Il confirme son rôle d'outil agile de passage entre accueil, insertion et accès au logement autonome, au service des bénéficiaires de la protection internationale ou temporaire.

L'année écoulée a reposé sur la complémentarité de trois dispositifs aux fonctions distinctes mais étroitement articulées. Le **Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)** poursuit sa mission d'intégration durable des bénéficiaires de la protection internationale, en conjuguant hébergement, apprentissage linguistique, accès à l'emploi, santé et accompagnement vers le logement. Les résultats observés en matière d'insertion professionnelle et de sorties vers le logement autonome confirment la pertinence de ce modèle d'accompagnement global.

Le **Centre de Premier Accueil (CPA)**, initialement créé dans un contexte d'urgence lié au conflit ukrainien, a progressivement évolué vers une logique de stabilisation résidentielle et d'accompagnement à moyen terme. La prolongation du conflit a conduit de nombreux ménages à engager un projet d'installation durable en France, nécessitant un appui renforcé sur les démarches administratives, l'emploi, la scolarisation des enfants et l'accès au logement. La baisse progressive des capacités décidée par l'État a engagé dès 2025 une phase de transformation du dispositif.

L'**Intermédiation Locative (IML)** a, quant à elle, pleinement joué son rôle de sas vers l'autonomie résidentielle pour les ménages les plus stabilisés. Sa fermeture au 31 décembre 2025 marque la fin d'un outil transitoire qui aura contribué à fluidifier les parcours et à soutenir l'accès au logement de nombreux ménages ukrainiens.

Au-delà des chiffres d'activité, l'année 2025 a été marquée par un engagement constant des équipes pour adapter les réponses aux réalités des publics : évolution des statuts administratifs, besoins accrus en santé, tensions sur le logement, diversification des profils familiaux et nécessité d'un accompagnement individualisé. Le développement des partenariats locaux, des actions collectives et des initiatives favorisant la participation citoyenne illustre également la volonté du pôle de promouvoir une intégration concrète et durable.

Les perspectives 2026 s'inscrivent dans un contexte de recomposition. La fermeture programmée du CPA en juin 2026 mobilisera fortement les équipes, avec un objectif prioritaire: permettre à chaque ménage encore présent d'accéder à une solution adaptée, qu'il s'agisse d'un logement autonome, d'un relais institutionnel ou d'un accompagnement de droit commun. Parallèlement, l'évaluation externe du CPH prévue en juin 2026 constituera une étape importante pour valoriser la qualité du travail mené, mesurer les effets de l'accompagnement et préparer les évolutions futures du dispositif.

Dans ce contexte mouvant, le Pôle Réfugiés confirme sa capacité à conjuguer réactivité opérationnelle, qualité d'accompagnement et vision de long terme. Il demeure un maillon essentiel entre protection, intégration et autonomie.

Rapport d'activité 2025



PRÉSENTATION DU PÔLE ET DES SERVICES

AGIR

Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés

CéCler, dans le cadre du groupement solidaire **Entraide Pierre Valdo**, déploie le programme **d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR)** dans le département du Puy-de-Dôme depuis le mois de septembre 2023.

Ce programme vise à l'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement. **Il consiste en un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés** ayant pour but d'assurer un parcours d'intégration sans rupture aux bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Il s'agit d'un complément de mesures déployées par les différents services publics dans le cadre du droit commun et en articulation avec le contrat d'intégration républicaine (CIR) mis en œuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Grâce au programme AGIR, chaque BPI, qu'il soit hébergé ou non dans le dispositif national d'accueil (DNA), **se voit proposer un accompagnement aux droits, vers l'accès à un logement et un emploi durable.**

Pour faciliter le parcours d'intégration des BPI sur le département du Puy-de-Dôme, AGIR propose également une seconde prestation **sur l'appui à la coordination opérationnelle des acteurs de l'intégration.**

Réinstallation des réfugiés

Depuis 2022, l'association CéCler est **l'opérateur départemental du programme de réinstallation du Puy de Dôme**, sous le pilotage de la **Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)**.

La réinstallation consiste à transférer des réfugiés d'un pays d'asile à un autre État qui a accepté de les accueillir et de leur accorder, à terme, une résidence permanente. Géré par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et les États partenaires, ce programme sélectionne des personnes vulnérables (victimes de persécutions, en besoin de soins, etc.) et organise leur transfert en lien avec l'organisation internationale pour les migrations (l'OIM) vers un pays où elles bénéficieront d'une protection et d'un accompagnement. **La réinstallation est un programme qui garantit une voie d'accès légale pour les réfugiés.**

La demande d'asile des réfugiés réinstallés est étudiée directement dans le pays de départ, via l'organisation de missions foraines par l'OFPRA. **Dès leur arrivée sur le sol français**, les personnes issues du programme de réinstallation obtiennent une protection internationale et disposent d'un **accompagnement d'un an** dans leur intégration par l'opérateur départemental.

DAIP

Depuis 2022, le dispositif d'accompagnement des primo-arrivants (DAIP) fait partie intégrante du **Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI)** signé sur le territoire de **Thiers Dore et Montagne (TDM)**, qui se décline en 3 axes :

Axe 1- Soutenir l'accompagnement global renforcé

Axe 2 – Favoriser l'apprentissage et la maîtrise de la langue

Axe 3 - Améliorer l'accès à la formation professionnelle et l'emploi

Il s'adresse aux primo-arrivants, signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) depuis moins de cinq ans, résidant sur ce territoire. L'objectif principal est de **promouvoir leur autonomie et leur intégration sociale de manière optimale sur le territoire**, afin de maximiser leurs chances de construire un avenir épanoui.

Le DAIP **intervient sur les axes 1 et 3 du CTAI** où il propose un accompagnement social individualisé et collectif, ainsi qu'un appui sur l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi aux primo-arrivants. Le dispositif propose également **un soutien aux acteurs du territoire** sur la thématique de l'intégration de ce public.

PIETRA

Le programme d'insertion par l'emploi et le travail de l'Association CéCler vise à répondre aux besoins de recrutement des entreprises du Puy-de-Dôme tout en favorisant l'accès à un emploi durable pour les publics accompagnés. **PIETRA propose une double offre de service :**

- **À destination des publics éloignés de l'emploi** (primo-arrivants, personnes sous-main de justice, publics en situation d'addiction), avec un accompagnement vers l'insertion professionnelle.
- **À destination des entreprises**, avec un appui au recrutement et la proposition de candidatures adaptées.

Le service s'appuie sur **quatre dispositifs complémentaires :**

- **ADD'Pro**, qui favorise l'accès et le maintien en emploi des personnes en situation d'addiction grâce à un accompagnement médico-psychosocial individualisé.
- **Le placement extérieur**, destiné aux personnes sous-main de justice, proposant un accompagnement structuré vers l'emploi, avec ou sans hébergement.
- **ELISE**, qui facilite l'insertion des familles primo-arrivantes en levant les freins liés à la garde d'enfants.
- **LIFT**, qui propose des parcours de formation sur mesure en lien avec les besoins des entreprises, intégrant compétences professionnelles et linguistiques.

Enfin, PIETRA contribue au **PLIE** en mettant à disposition des référents de parcours, renforçant ainsi l'accompagnement des publics et son ancrage territorial.

Accompagnement Global et Individualisé des réfugiés (AGIR)

Piloté par la Direction Générale des Etrangers en France (DGEF) via la Direction de l'intégration et de l'Accès à la Nationalité (DIAN), et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), le programme AGIR est articulé à l'échelle locale par la DDETS du Puy-de-Dôme et par la Direction Territoriale de l'OFII de Clermont-Ferrand.

Il consiste à la mise en place **d'un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés**, dans l'objectif de proposer un accompagnement global et sans rupture aux bénéficiaires de la protection internationale, ainsi qu'un **appui aux acteurs du territoire sur la thématique de l'intégration des réfugiés**.

L'accompagnement proposé aux bénéficiaires de la protection internationale par le programme AGIR s'articule autour de 3 axes :

- ***L'accompagnement social***

AGIR met en place **un accompagnement social global**, axé particulièrement sur la sécurisation des droits spécifiques (droit au séjour, réunification familiale, échange de permis de conduire...). Cet accompagnement s'articule **en coordination avec les différents acteurs** qui interviennent dans la situation du ménage

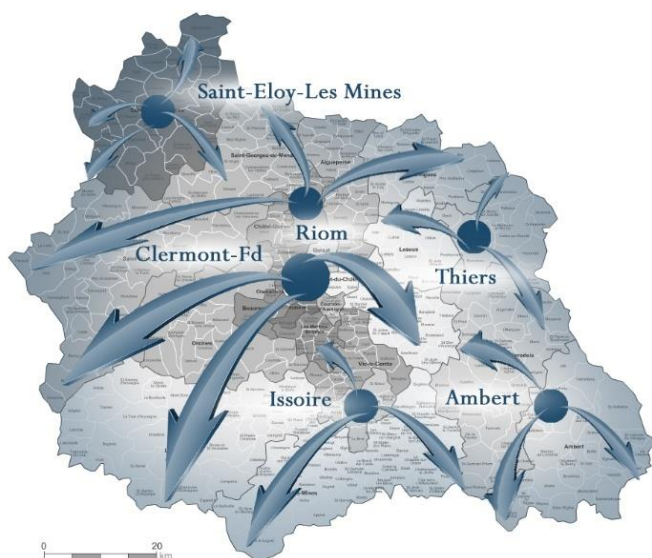
- ***L'accompagnement vers et dans le logement***

L'accompagnement dans **la recherche d'un logement** est amorcé dès l'entrée dans le dispositif via la mise en place d'un plan d'action partagé. Il est issu d'un **croisement systématique avec les acteurs qui interviennent autour de la situation** et vise à amener les bénéficiaires vers l'accès à un logement durable (logement accompagné, intermédiation locative, bail glissant, logement autonome). Les BPI sont accompagnés par AGIR **dans la préparation à l'accès au logement**, puis **dans le logement** lorsqu'il s'agit d'un bail direct.

- ***L'accompagnement vers la formation qualifiante et l'emploi durable***

La construction du **projet professionnel** est travaillée en lien avec le bénéficiaire dès l'entretien de premier accueil, si la personne souhaite être accompagnée vers l'emploi. Chaque BPI souhaitant bénéficier d'un accompagnement professionnel est accompagné en lien avec **le service public de l'emploi (SPE)** : France Travail, Missions Locales, CAP emploi, APEC. En fonction de son niveau de langue (inférieur ou supérieur au niveau A2), une articulation avec l'acteur du SPE concerné est mise en place.

Une approche territorialisée :



Pour proposer un accompagnement au plus près des bénéficiaires et des acteurs locaux, AGIR organise des **permanences sur différents lieux du département**.

En 2025, AGIR dispose de **9 lieux d'accueils** qui peuvent être mobilisés en fonction des besoins :

- **Clermont-Ferrand** (locaux principaux et CCAS de Clermont-Ferrand)
- **Riom** (Maison des solidarités et Maison de la Jeunesse et de l'emploi de RLV)
- **Thiers** (Maison des solidarités et Atrium)
- **Ambert** (Maison des solidarités)
- **Saint-Eloy-les-Mines** (Maison des solidarités)
- **Giat** (Maison France Service)

2025, REPRISE DES ORIENTATIONS VERS LE PROGRAMME

Pour rappel, l'année 2024 avait été fortement marquée par un contexte politique instable ayant généré d'importantes incertitudes dans la mise en œuvre du programme AGIR. Dans ce cadre, des mesures de régulation nationale ont été instaurées en juillet 2024, entraînant **l'interruption des orientations vers le dispositif et la constitution progressive de files d'attente** de personnes éligibles en attente d'intégration. Initialement prévues comme temporaires, ces mesures ont finalement été maintenues jusqu'à la fin de l'année, dans l'attente d'une meilleure visibilité budgétaire et organisationnelle.

Cette situation a eu un impact direct sur le fonctionnement du dispositif, avec **un arrêt des nouvelles entrées et une augmentation des demandes non traitées**, générant une file d'attente croissante de bénéficiaires orientés ou en demande d'accompagnement. Malgré ce contexte, les équipes sociales et les conseillers en insertion professionnelle ont poursuivi l'accompagnement des bénéficiaires déjà intégrés, en garantissant la continuité et la qualité du suivi. **L'équipe a également renforcé son intervention auprès des acteurs de droit commun**, notamment via la mise en place de permanence d'accueil dans les locaux du CCAS de Clermont-Ferrand, afin de tenter de répondre aux besoins des personnes en attente d'intégration dans AGIR, dans un contexte de saturation des dispositifs classiques.

Il a été observé que, sans accès au programme AGIR, de nombreux bénéficiaires de la protection internationale rencontraient des **difficultés importantes à engager des démarches via le droit commun**. Cette période a également mis en évidence une dégradation de certaines situations, avec des phénomènes de ruptures multiples : rupture de droits sociaux, difficultés liées au droit au séjour, ainsi que des situations d'hébergement instables, notamment pour les personnes

logées chez des proches ou par la communauté. Ces éléments ont contribué à l’allongement des délais d’attente et à la fragilisation des parcours en amont de l’entrée dans le dispositif.

Début janvier 2025, l’Association CeCler a été informée **de la mise en place de nouvelles cibles départementales pour le programme AGIR**. Pour le département du Puy-de-Dôme, cette cible a été fixée provisoirement à **305 personnes en file active (la cible était auparavant estimée à 394 personnes)**, nécessitant une réorganisation des moyens humains mobilisés sur le dispositif AGIR 63, ainsi qu’une gestion plus structurée des situations en attente d’intégration.

Dans ce contexte, **les sollicitations des acteurs du territoire et des bénéficiaires éligibles sont** restées importantes, avec un maintien d’une file d’attente significative pendant la période de suspension des orientations. Cette situation a confirmé les difficultés persistantes des BPI dans leur accès au droit commun et la nécessité d’un accompagnement structuré pour sécuriser leurs parcours.

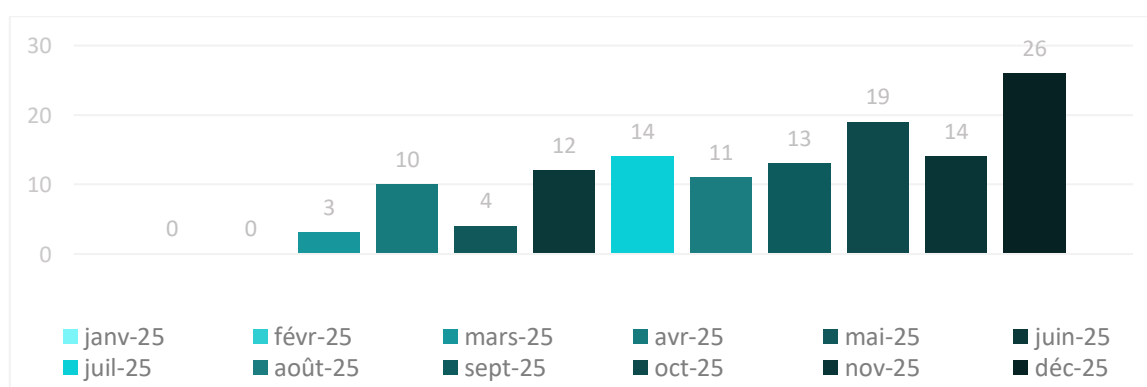
Les orientations sur le programme AGIR ont **repris le 10 mars 2025**, selon un rythme de deux sorties pour une entrée, permettant progressivement de résorber la file d’attente accumulée pendant la période de suspension, et ce jusqu’à l’atteinte de la cible départementale fixée à 305 bénéficiaires en file active.

Cette cible a été atteinte le 3 juillet 2025. Depuis cette date, **les modalités d’entrée ont évolué vers un rythme d’une entrée pour une sortie**, afin de maintenir l’équilibre de la file active tout en assurant la continuité du dispositif et la gestion des flux d’entrées et de sorties.

Nombre de personnes accueillies dans l’année :

En 2025, **126 personnes** ont débuté un accompagnement avec AGIR.

Les entrées dans le programme se sont déroulées selon la répartition suivante :



Après la phase d’interruption des entrées sur le programme jusqu’en mars 2025, les orientations vers le dispositif ont repris de manière progressive. Cette reprise a permis une réintégration graduelle des bénéficiaires éligibles au sein du programme AGIR.

Une augmentation significative des entrées est toutefois observée au cours du dernier trimestre 2025, traduisant à la fois la résorption progressive des situations en attente et la montée en charge du dispositif sur cette période.

ORIENTATION

Descriptif du processus d'orientation :

L'OFII assure l'orientation des BPI éligibles vers le programme AGIR.

Le programme dispose de deux voies d'orientation :

- **Lors de la signature du CIR :** L'accompagnement par le programme AGIR est proposé aux BPI lors de la signature du CIR, sous réserve du respect des critères d'éligibilité. Cette modalité d'orientation est nommée « **en flux primaire** ».
- **Sur orientation d'un acteur :** Tout acteur peut orienter sur le programme AGIR, qu'il soit professionnel ou bénévole. Les orientations sur le programme sont recensées via des fiches de liaison et chaque demande est transmise par AGIR à l'OFII pour validation. Il s'agit de la modalité d'orientation « **en flux secondaire** ».

Plusieurs critères d'éligibilités sont nécessaires pour intégrer le programme :



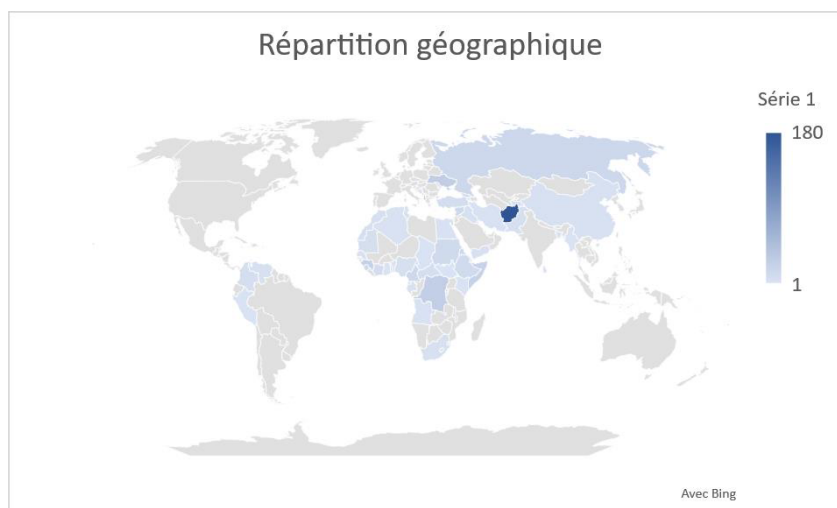
Une fois l'orientation validée par l'OFII, les réfugiés reçoivent une convocation pour se rendre à un **entretien de premier accueil** avec AGIR, où ils seront reçus par un travailleur social et un conseiller en insertion professionnelle.

Un **diagnostic complet de la situation** est réalisé en lien avec le BPI au regard de ses droits, de sa situation vis-à-vis du logement et de l'emploi, de son projet, de ses besoins en terme d'accompagnement, ainsi qu'une cartographie des acteurs intervenant autour de sa situation.

Chaque entrée dans le programme est formalisée par la signature d'un **contrat d'engagement personnalisé**.

502 personnes accompagnées en 2025

54 nationalités représentées

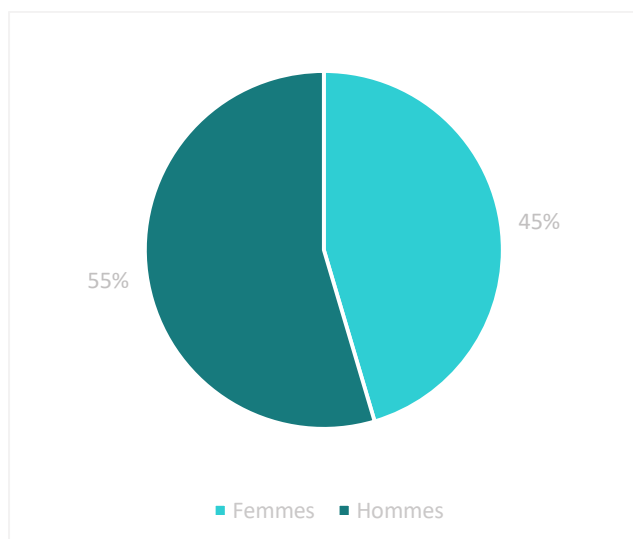


En 2025, le programme AGIR 63 a accompagné des bénéficiaires de la protection internationale issus de **54 nationalités différentes**.

Il est à noter une part importante des personnes de nationalités **afghanes** puisqu'elle continue de représenter 36% du public (en légère baisse). Les autres nationalités les plus représentées sont la nationalité **ukrainienne** : 5% (en hausse), **guinéenne** : 5%, **congolaise** : 5% et **albanaise** : 4%.

3 personnes accompagnées en 2024 sont **apatrides**.

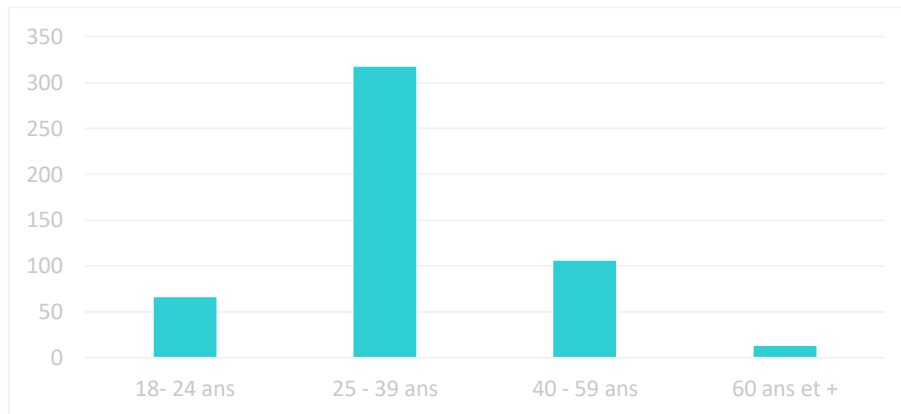
Genre



Sur l'année 2025, **45% des personnes accompagnées sont des femmes (en hausse de 2%)**.

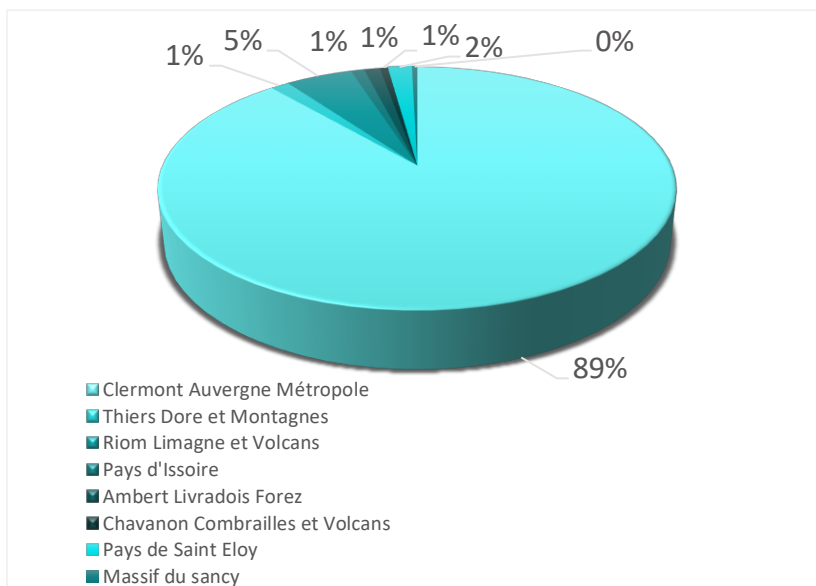
Les femmes sont généralement sous représentées dans les programmes d'intégration. L'orientation par l'OFII dès la signature du CIR ainsi que l'ancrage territorial du programme semblent permettre de repérer davantage ce public pour l'inscrire dans une dynamique d'intégration.

Âge des bénéficiaires du programme

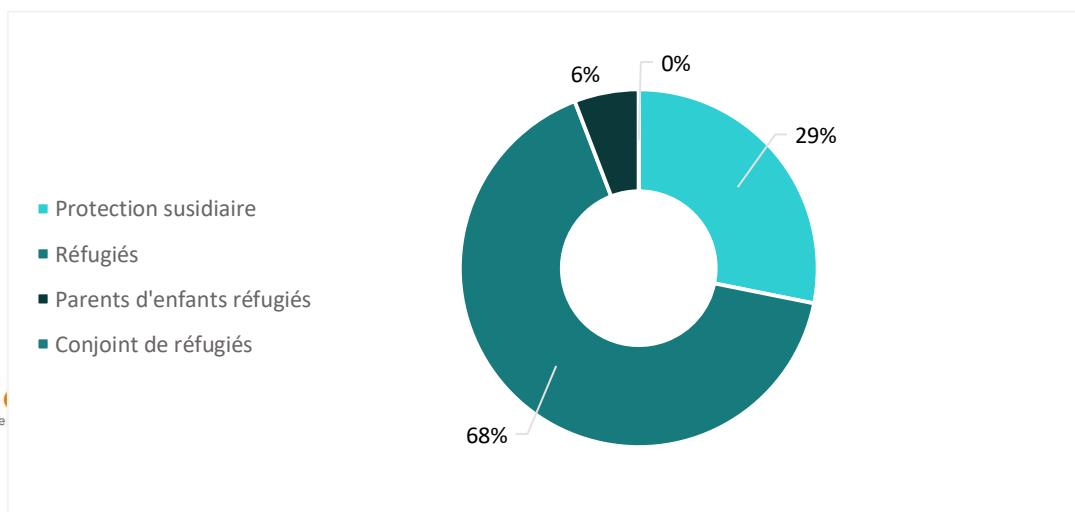


En 2025, la majorité des personnes accompagnées par AGIR sont **en âge de travailler**.

Répartition territoriale



Situation administrative



En 2025, la plupart des personnes accompagnées par le service sont **bénéficiaires du statut de réfugiés (68%)** (en baisse de 6%)

11 personnes sont **parents d'enfants réfugiés**, ce qui représente 6% des personnes accompagnées par le programme (en hausse de 4%)

L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement social

Dans le cadre de l'accompagnement social global mis en œuvre par le programme AGIR, l'équipe poursuit un travail soutenu de **sécurisation des droits spécifiques des bénéficiaires**, en particulier concernant le suivi et la régularité des justificatifs de droit au séjour. Ce suivi constitue un axe central de l'accompagnement, au regard des enjeux de stabilité administrative des parcours.

Des difficultés sont encore constatées dans le renouvellement des API et récépissés, générant ponctuellement des ruptures de droits. Toutefois, ces situations sont généralement résolues dans des délais courts grâce à **des échanges réguliers et réactifs par mail avec le service immigration et intégration de la Préfecture du département**.

Par ailleurs, l'équipe sociale en charge de l'accompagnement intervient activement sur les **démarches de réunification familiale**. Sur la période de référence, plusieurs dossiers ont abouti favorablement, permettant ainsi la réunification de familles sur le territoire et contribuant à la stabilisation des parcours d'intégration.

Enfin, au-delà de l'accompagnement individuel, AGIR 63 développe également des actions collectives, venant compléter le suivi personnalisé des bénéficiaires et renforcer la dynamique d'intégration globale.



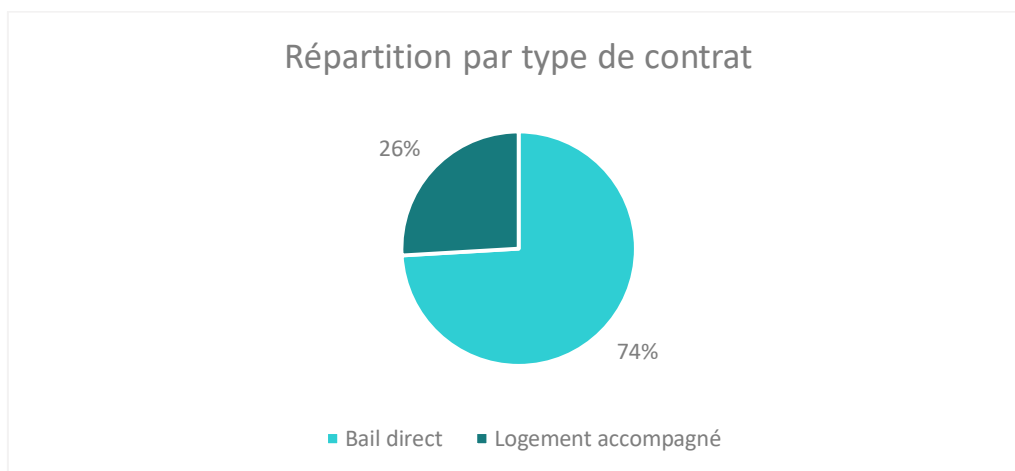
Grâce à une bénévole investie auprès du service, des ateliers mensuels sur **la confiance en soi et l'expression** ont également été maintenus tout au long de l'année 2025.

L'accompagnement vers et dans le logement

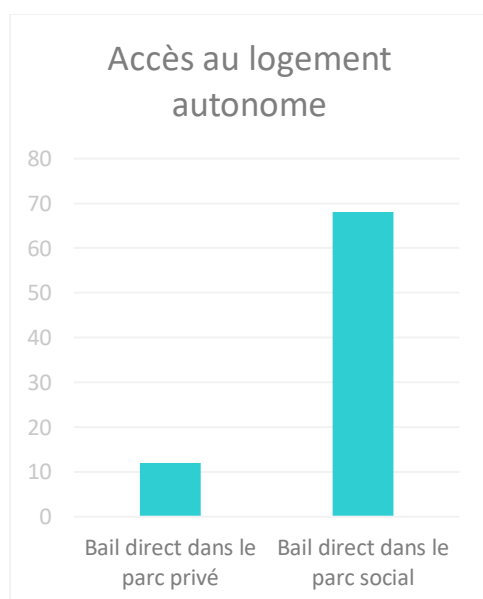
Le programme AGIR s'inscrit dans un objectif **d'accompagnement des publics vers une solution de logement durable**. Le logement durable est défini au sens de l'accès à un logement autonome ou à un logement accompagné, adapté aux besoins du bénéficiaire.

117 baux signés en 2025

Sur l'année 2025, **117 contrats de location ou sous-location ont été signés**.



En 2025, **74% des contrats de location** ont été signés dans le cadre de l'accès à un logement autonome en bail direct (80 contrats).

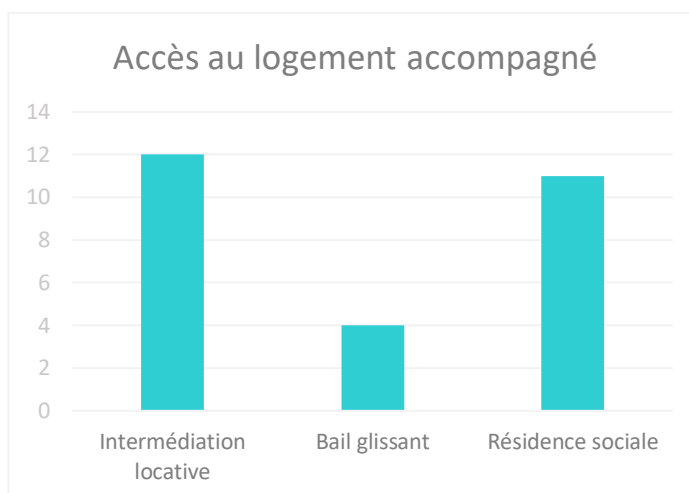


*Au cours de l'année 2024, le service a eu la possibilité de mettre en œuvre la procédure de **labellisation des demandes de logement social**, permettant ainsi l'accès au contingent préfectoral pour les bénéficiaires d'AGIR.*

La hausse de l'accès au logement social via la labellisation se poursuit, engendrant en 2025 un écart considérable entre l'accès au logement social et le parc privé.

Sur le volet du logement accompagné, les dispositifs ont majoritairement été mobilisés via le SIAO.

Les dispositifs d'intermédiation locative et résidence sociale apparaissent en 2025 comme les plus mobilisés.



Accompagnement vers l'emploi durable et la formation professionnelle

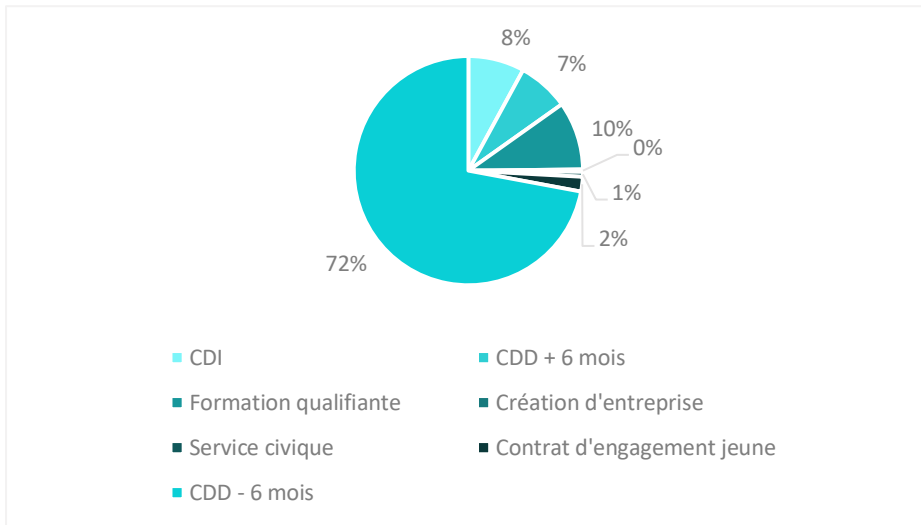
La construction du projet professionnel est travaillée avec le bénéficiaire dès l'entretien de premier accueil, **si la personne souhaite être accompagnée vers l'emploi.**

Chaque BPI souhaitant bénéficier d'un accompagnement professionnel est accompagné en premier lieu vers son inscription auprès du service public de l'emploi (SPE). Au regard de son niveau de langue (inférieur ou supérieur au niveau A2) et de sa situation, **une articulation avec l'acteur du SPE concerné est mise en place.**



En 2025, **46 ateliers collectifs** ont été mis en place par l'équipe AGIR sur des thématiques variées : préparation au recrutement, technique de recherche d'emploi, découverte métier, immersion en entreprise, rencontre employeur, job dating, événement locaux etc...

290 contrats de travail signés



Sur l'année 2025, **290 contrats de travail ont été signés** au cours de l'accompagnement AGIR :

Sur les 290 contrats de travail signés durant l'année 2025, **25% sont des contrats de travail durable**. 38% des contrats de travail sont des contrats intérimaires.

Articulation avec le Service Public de l'Emploi (SPE)

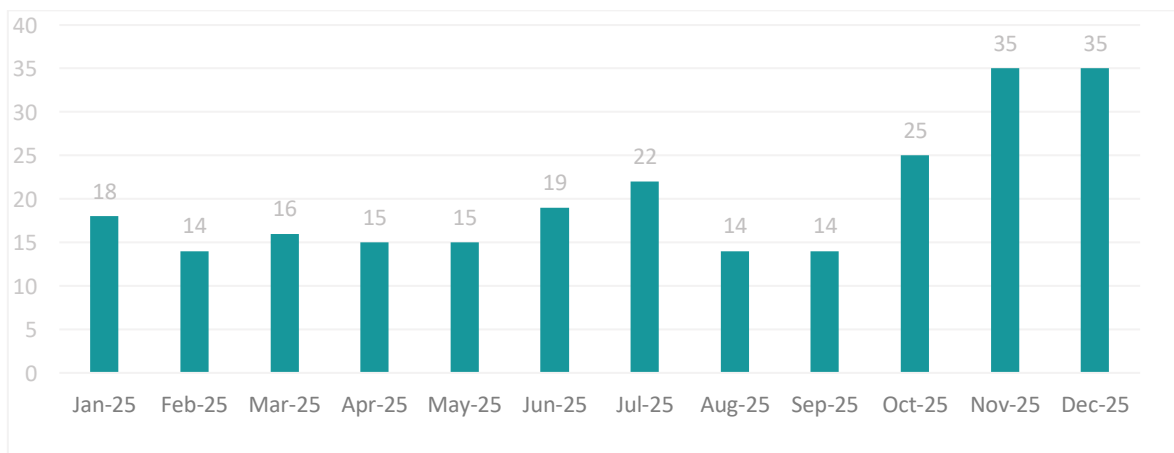
L'accompagnement des BPI vers l'emploi est réalisé **en pleine articulation avec les acteurs du SPE du département** :

- France Travail
- Les Missions Locales
- L'APEC
- Cap-Emploi

En 2025, plusieurs échanges ont été organisés pour assurer un suivi coordonné du parcours d'insertion professionnelle des bénéficiaires du programme.

SORTIES DU DISPOSITIF

En 2025, **242 personnes** sont sorties du programme AGIR, selon la répartition suivante :

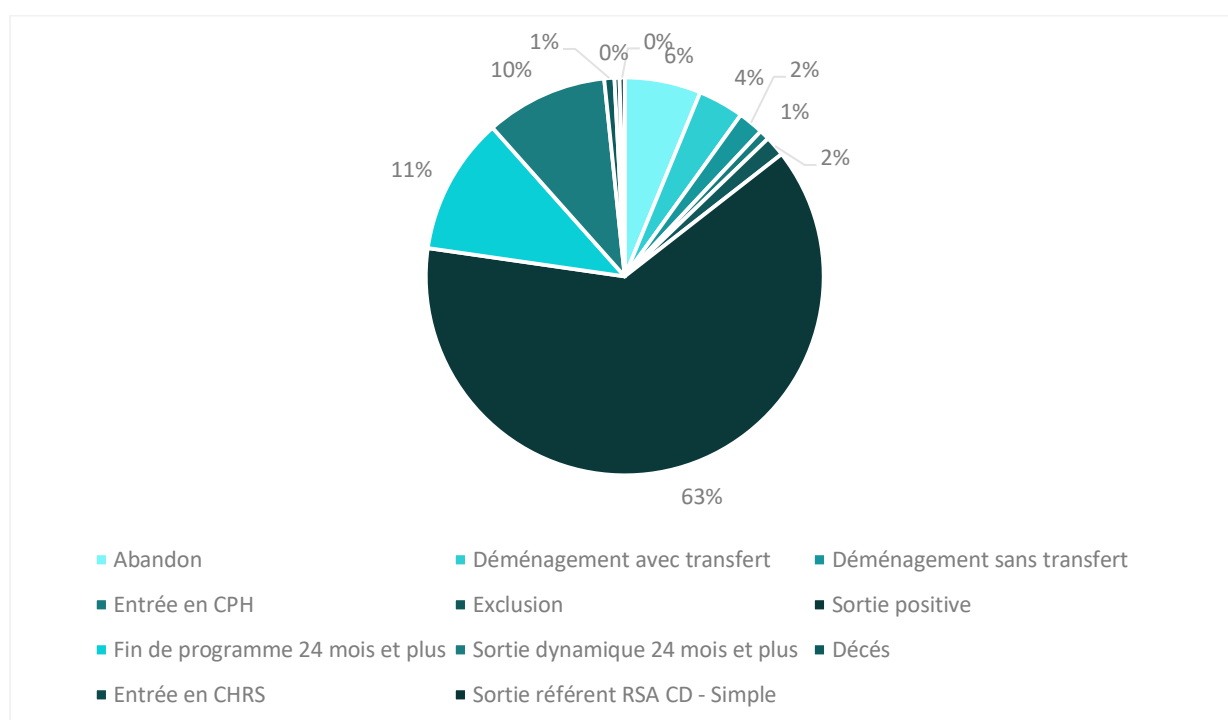


Après un nombre de sorties mensuelles relativement stable tout au long de l'année 2025, le **dernier trimestre se distingue par une hausse significative**, avec 95 sorties enregistrées.

Cette augmentation s'explique principalement par l'arrivée à échéance **des 24 mois d'accompagnement prévus par le dispositif** pour les premières personnes entrées dans le programme.

En particulier, les mois de novembre et décembre concentrent un volume important de sorties, correspondant aux bénéficiaires intégrés lors de la phase de déploiement du programme en 2023, qui atteignaient simultanément la fin de leur parcours d'accompagnement.

63 % de sorties positives



Sur l'année 2025, **63 % des bénéficiaires sont sortis de manière positive du programme**, c'est-à-dire en ayant accédé à un logement et/ou à un emploi durable, pour les personnes ayant souhaité bénéficier d'un accompagnement jusqu'à son terme.

Par ailleurs, **6 % des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) ont quitté le dispositif en raison d'un déménagement en dehors du département**, soit une baisse de 14 % par rapport à l'année précédente.

Enfin, **21 % des bénéficiaires sont sortis du programme à l'issue des 24 mois d'accompagnement prévus par le dispositif**. Parmi ces sorties, 47 % sont qualifiées de « sorties dynamiques », correspondant à **des situations de sortie en démarche active d'insertion professionnelle** (CDD de moins de 6 mois, accès à une formation non qualifiante, etc.). En 2024, la durée moyenne d'accompagnement s'établit à 19 mois.

ZOOM SUR LES SORTIES POSITIVES

152 bénéficiaires sont sortis positivement du programme :

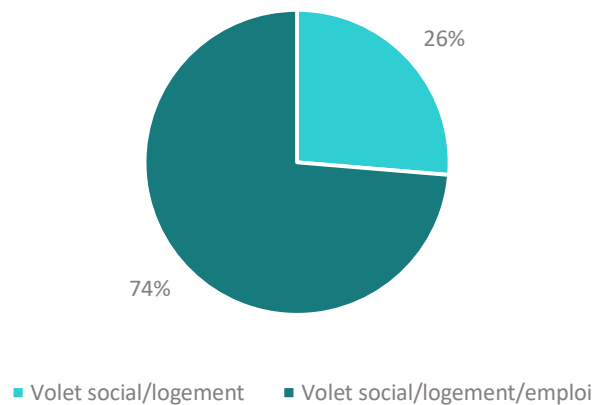


74% des bénéficiaires ont été accompagnés sur les 3 volets : **social, logement et emploi** (hausse de 17%).

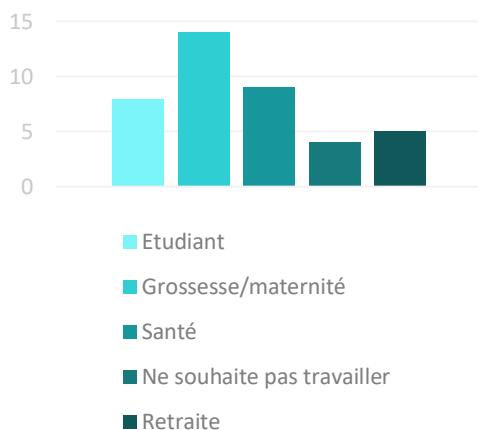
29% ont été accompagnés sur 2 volets : **social et logement**.

Conformément au cahier des charges du programme, les étudiants ne peuvent pas être considérés comme accompagnés à l'emploi, malgré des parcours directement professionnalisant.

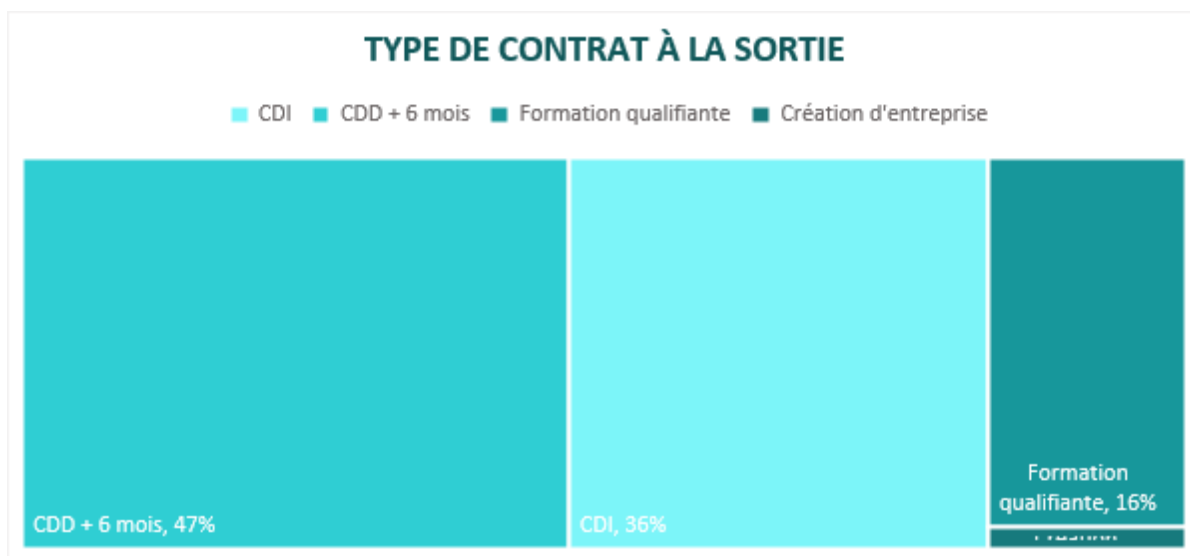
Type d'accompagnement réalisé



Motif de non accompagnement à l'emploi

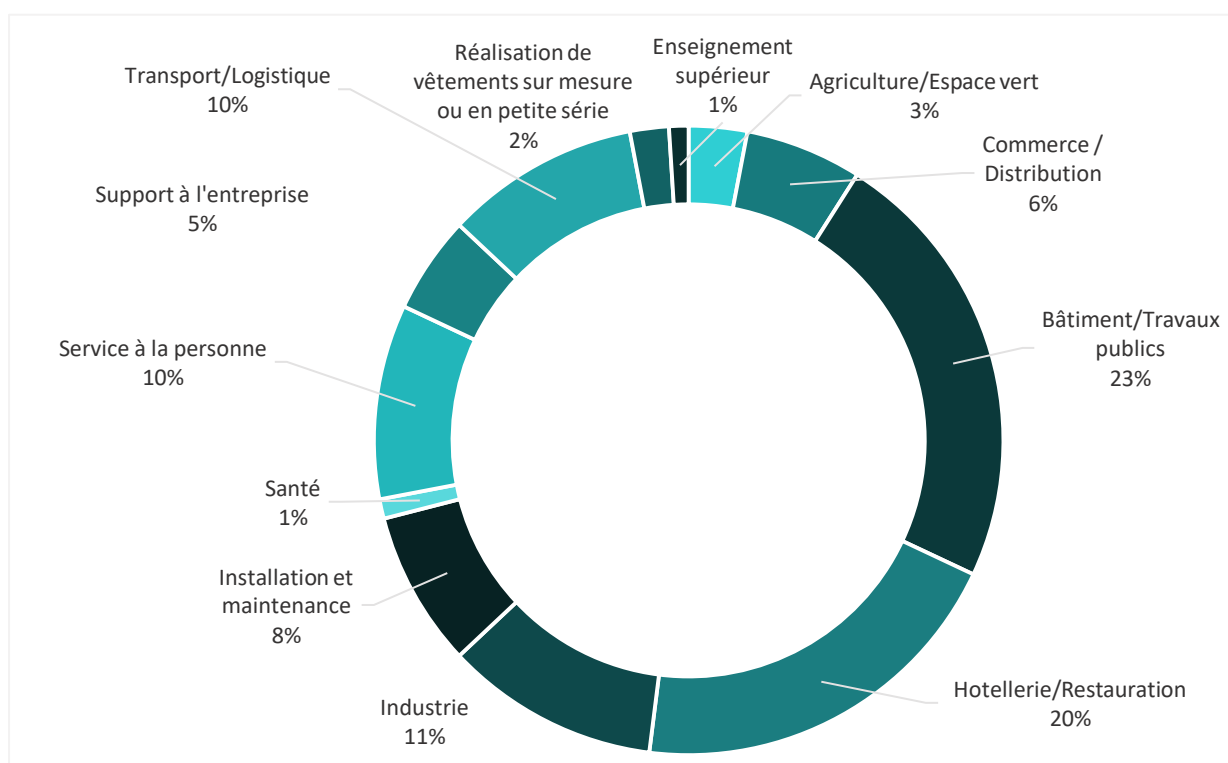


En 2025, **35%** (14 personnes) n'ont pas été accompagnées sur le volet emploi en lien avec une grossesse ou un congé parental.



En 2025, 36% des bénéficiaires en sortie positive étaient en CDI à la sortie du programme.

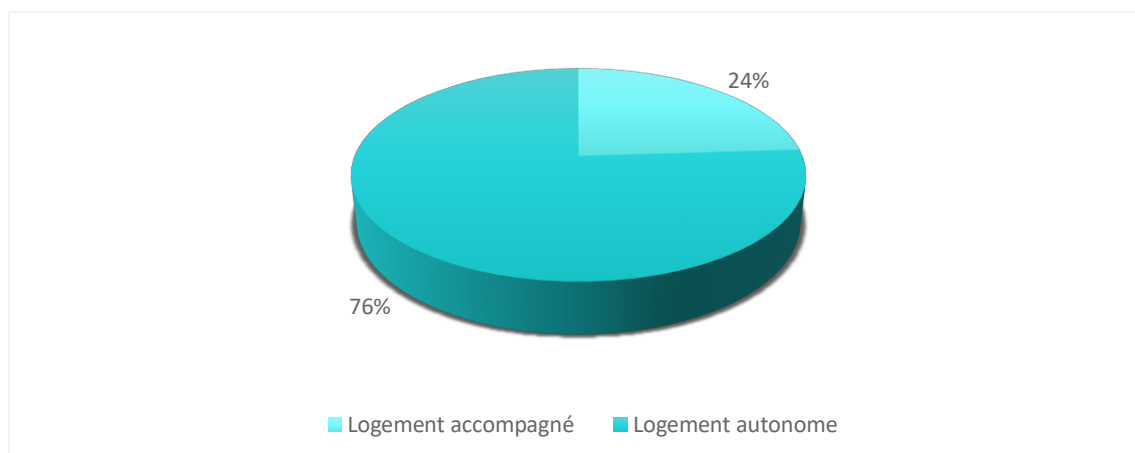
Répartition des emplois et formations à la sortie par secteur d'activité



En 2025, les bénéficiaires ont pourvu des emplois ou ont accédé à des formations qualifiantes dans 12 secteurs différents, ce qui reflète une certaine hétérogénéité dans les parcours.

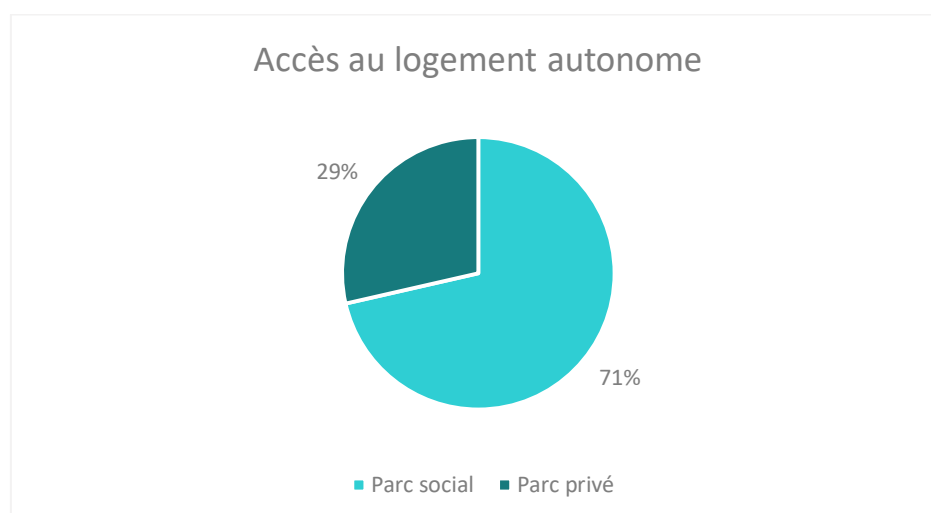
Les secteurs du Bâtiment/travaux publics et de l'Hôtellerie/Restauration sont les deux secteurs principaux.

Répartition des ménages sortis en logement



En 2025, **76% des bénéficiaires étaient en logement autonome** lors de la sortie du programme AGIR.

71% des personnes étaient locataires dans le **parc social** et **29%** dans le **parc privé**.



Secteurs géographiques

▸ **Puy-de-Dôme : 151 personnes soit 99%.**

Clermont Auvergne Métropole : 138 personnes

Riom Limagne et Volcans : 9 personnes

Ambert Livradois Forez : 2 personnes

Agglo Pays d'Issoire : 1 personne

▸ **Hors département 63 - : 2 personnes soit 1%.**

Drôme : 1 personne

Ardèche : 1 personnes

Ces deux personnes hors département, ont quitté le programme après avoir trouvé un emploi et un logement au terme d'une formation HOPE.

COORDINATION DU TERRITOIRE ET PARTENARIAT

Dans le cadre d'une seconde prestation, le programme AGIR propose un **appui aux acteurs du territoire** sur la thématique de l'intégration des BPI et **noe les partenariats nécessaires** pour faciliter leur accompagnement sur le territoire.

Dans le cadre de cette mission, le programme AGIR 63 a maintenu en 2025 une forte mobilisation partenariale, participant et organisant de nombreux temps d'échanges à l'échelle départementale. Cette dynamique traduit le rôle central du dispositif dans l'animation territoriale et la structuration des parcours d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale (BPI).

FAVORISER L'ACCES A L'INFORMATION

Information et montée en compétence des acteurs

En 2025, AGIR 63 a poursuivi le déploiement d'**actions visant à renforcer les connaissances des professionnels sur les spécificités de l'accompagnement des BPI**. Les webinaires d'information, animés par les travailleurs sociaux et conseillers en insertion professionnelle, se sont inscrits comme un outil structurant de diffusion de connaissances et de mise en réseau des acteurs.

AGIR63
pour le logement et l'emploi des personnes réfugiées

WEBINAIRE

La réunification familiale
avec la présence de Me Leroy - Avocate au Barreau de Nantes

9H30 - 12H
MARDI 18 NOVEMBRE 2025

Merci de vous inscrire **avant le 10 novembre**
par mail : agir63@cecler.fr

LIMITÉ À 30 PLACES

Au total, **6 webinaires** ont été organisés autour de thématiques clés telles que le parcours des BPI, la réunification familiale, l'accès au logement ou encore l'emploi. Limités à des groupes restreints afin de favoriser les échanges, ces temps ont fait l'objet de retours très positifs, soulignant leur utilité opérationnelle.

En complément, **9 actions d'information en présentiel** ont été mises en œuvre sur différents territoires du département, au plus près des professionnels. Cette logique de territorialisation de l'information vise à adapter les contenus aux réalités locales et à renforcer les liens avec les acteurs de proximité.



Animation territoriale et dynamique partenariale

L'année 2025 a également été marquée par le **développement d'actions d'animation territoriale**. AGIR 63 a notamment initié des réunions locales, notamment sur les territoires de Riom Limagne et Volcans et Thiers Dore et Montagnane, visant à **structurer une dynamique collective autour de l'intégration des réfugiés**. Ces temps d'échanges ont permis d'identifier les besoins des acteurs, notamment sur les questions de droit au séjour, de réunification familiale, ou encore d'apprentissage linguistique.

Par ailleurs, AGIR 63 a été fortement impliqué dans **l'organisation d'événements** favorisant la mise en réseau des acteurs et l'accès des BPI aux dispositifs de droit commun. À ce titre, des actions en faveur de l'emploi, telles que des job dating, ont été organisées en partenariat avec les acteurs locaux.

Un temps fort de l'année a été l'organisation de la **Journée mondiale des réfugiés**, ainsi que la **participation active à la Semaine de l'intégration** en octobre 2025. Le lancement départemental, coorganisé avec la DDETS, a réuni de nombreux acteurs autour de tables rondes thématiques (scolarité, logement, emploi) et d'un forum des acteurs de l'intégration. Ces événements ont permis de valoriser les initiatives locales, de renforcer les coopérations et de favoriser les échanges entre professionnels, bénéficiaires et grand public.

AGIR63
pour le logement et l'emploi des personnes réfugiées



Retour sur la Journée de l'Intégration

Dans le cadre de la 5^e édition de la **Semaine de l'Intégration**, initiée par le Ministère de l'Intérieur, AGIR63 a organisé, en partenariat avec la **Préfecture du Puy-de-Dôme** et la **DDETS63**, une journée dédiée à cette thématique le mardi 7 octobre 2025.

Le matin, les **Rencontres territoriales de l'intégration** ont réuni plus d'une centaine de participants autour de tables rondes sur les thèmes de la scolarité, du logement et de l'emploi.

L'après-midi, le **Forum des acteurs de l'intégration** a permis d'échanger avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Merci à tous pour votre participation – **l'intégration se construit ensemble, sur le terrain et dans la rencontre.**

Structuration et développement des partenariats



Tout au long de l'année, AGIR 63 a poursuivi le **développement et la formalisation de partenariats stratégiques** visant à sécuriser les **parcours des bénéficiaires**. Plusieurs projets de conventionnement ont été engagés, notamment avec des acteurs du logement, de la formation et de l'insertion professionnelle.

Ces partenariats visent à :

- faciliter l'accès au logement, notamment dans le parc social et privé,
- développer les passerelles vers la formation et l'emploi,
- améliorer la connaissance des spécificités du public BPI par les acteurs de droit commun.

En parallèle, des collaborations opérationnelles ont été renforcées, notamment avec les acteurs de l'accès aux droits, de l'emploi et de la formation, permettant la mise en place d'actions concrètes (immersions professionnelles, projets de recrutement, outils pédagogiques, etc.).

Communication et visibilité du programme

En 2024, AGIR 63 a créé une page AGIR 63 sur le réseau social **LinkedIn** dans l'objectif de communiquer que les actions mises en place par le service, tout en assurant une **meilleure connaissance de l'accompagnement proposé par le programme**.

AGIR 63 a poursuivi le développement de sa **stratégie de communication** afin de renforcer la visibilité du programme et de ses actions.

Le compte LinkedIn du dispositif a connu une progression continue du nombre d'abonnés, traduisant l'intérêt des partenaires pour les activités menées.



Le site internet dédié au programme, accessible à l'adresse www.agir63.fr, a été développé comme un outil structurant à destination des professionnels, des bénéficiaires et des acteurs du territoire. Il a vocation à **centraliser les informations utiles relatives à l'intégration des BPI** et à améliorer l'orientation vers les dispositifs existants. En 2025, AGIR a également lancé une **newsletter mensuelle** pour tenir informé les acteurs du territoire sur les actualités du programme.



Par ailleurs, **AGIR 63 est référencé sur plusieurs plateformes nationales** (Réfugiés.info, Soliguide, DORA), contribuant à renforcer l'accessibilité de l'information.

Gouvernance et pilotage

La gouvernance du programme s'est appuyée sur la tenue régulière de comités de suivi mensuels réunissant les services de l'État (DDETS, OFII) et l'équipe AGIR. Ces instances ont permis d'assurer un suivi opérationnel du programme, dans un contexte parfois contraint par les incertitudes liées aux modalités de pilotage et aux orientations.

BILAN ET PERSPECTIVES

L'ensemble des actions menées en 2025 confirme le positionnement d'AGIR 63 comme un **acteur pivot de l'intégration à l'échelle départementale**. Le programme ne se limite pas à l'accompagnement individuel des bénéficiaires, mais **contribue activement à structurer un écosystème partenarial, à renforcer les compétences des acteurs et à fluidifier les parcours d'intégration**. À travers la mise en place d'actions de montée en compétence (webinaires, sessions en présentiel), le développement d'outils de communication et l'organisation d'événements fédérateurs, AGIR 63 a su impulser une **véritable dynamique territoriale au service de l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale**.

Dans un contexte marqué par des contraintes organisationnelles importantes, notamment liées à la régulation des entrées et aux incertitudes de pilotage du dispositif, **la capacité d'adaptation de l'équipe et son fort ancrage territorial** ont constitué des leviers essentiels pour maintenir une continuité d'action et répondre aux besoins du territoire.

Le développement de l'animation territoriale, à travers l'organisation de réunions locales, d'événements partenariaux et la participation active aux instances existantes, a permis de renforcer les coopérations et de mieux identifier les besoins des acteurs.

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans la continuité de ces dynamiques, avec une volonté affirmée de **consolider et structurer davantage les partenariats engagés**. Le travail en cours avec les CTAI du territoire constitue à ce titre un enjeu central, afin de renforcer l'articulation locale des dispositifs et d'améliorer la lisibilité des parcours pour les bénéficiaires. De même, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, l'articulation avec le Réseau pour l'emploi devra être poursuivie et approfondie, afin de favoriser **une meilleure coordination des acteurs de l'insertion professionnelle et de sécuriser les parcours vers l'emploi**.

Enfin, AGIR 63 poursuivra ses efforts en matière d'animation territoriale et de **soutien aux acteurs de droit commun**, en veillant à maintenir une dynamique collective et à adapter en continu ses modalités d'intervention aux évolutions du contexte institutionnel et aux besoins des publics accompagnés.

Réinstallation des Réfugiés

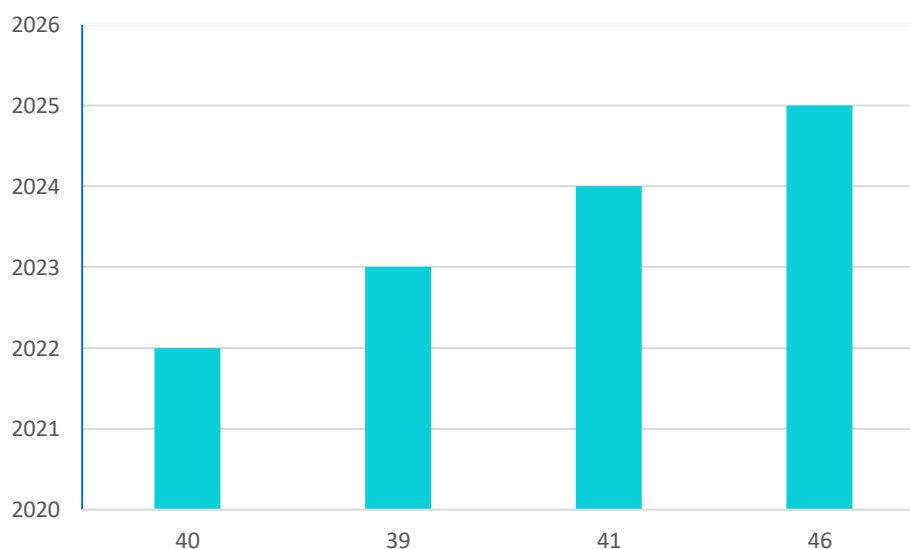
Depuis 2022, l'association CeCler est l'opérateur départemental du programme de réinstallation du Puy de Dôme sous le pilotage de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

La réinstallation consiste au transfert des réfugiés d'un pays d'asile vers un État qui a accepté de les accueillir et de leur accorder, à terme, une résidence permanente. Géré par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et les États partenaires, ce programme sélectionne des personnes vulnérables (victimes de persécutions, en besoin de soins, etc.) et organise leur transfert en lien avec l'organisation internationale pour les migrations (l'OIM) vers un pays où elles bénéficieront d'une protection et d'un accompagnement. **La réinstallation est un programme qui garantit une voie d'accès légale et sécurisée pour les réfugiés.**

La demande d'asile des réfugiés réinstallés est étudiée directement dans le pays de départ, via l'organisation de missions foraines par l'OFPRA. **Dès leur arrivée sur le sol français**, les personnes issues du programme de réinstallation obtiennent une protection internationale et bénéficient d'un accompagnement d'un an dans leur intégration par l'opérateur départemental.

Les réfugiés réinstallés sont **pris en charge par l'équipe accompagnante dès l'aéroport et accèdent directement à un logement capté** spécifiquement pour répondre à leur besoin.

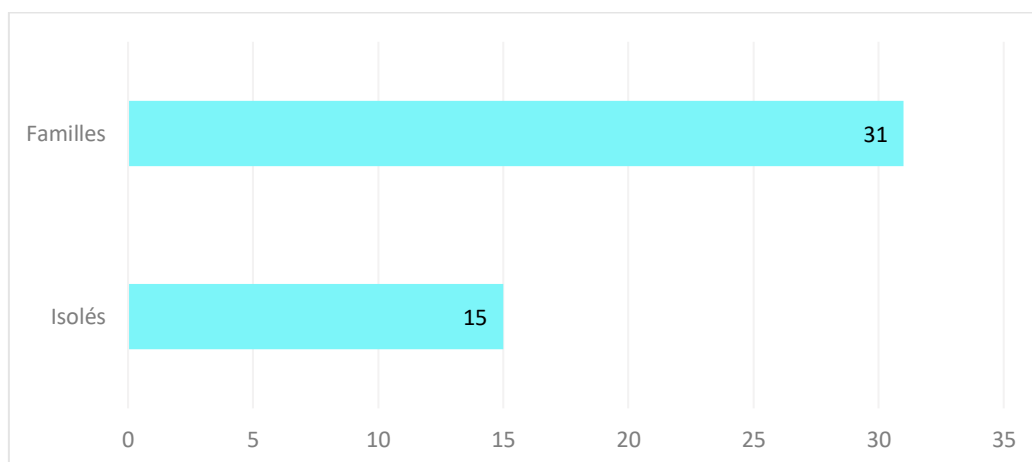
Evolution du nombre de personnes accueillies :



Les arrivées ont continué à se poursuivre sur un flux similaire aux années précédentes puisque 46 personnes sont arrivées en 2025 dans le Puy-de-Dôme.

Nombre de personnes accueillies en 2025 :

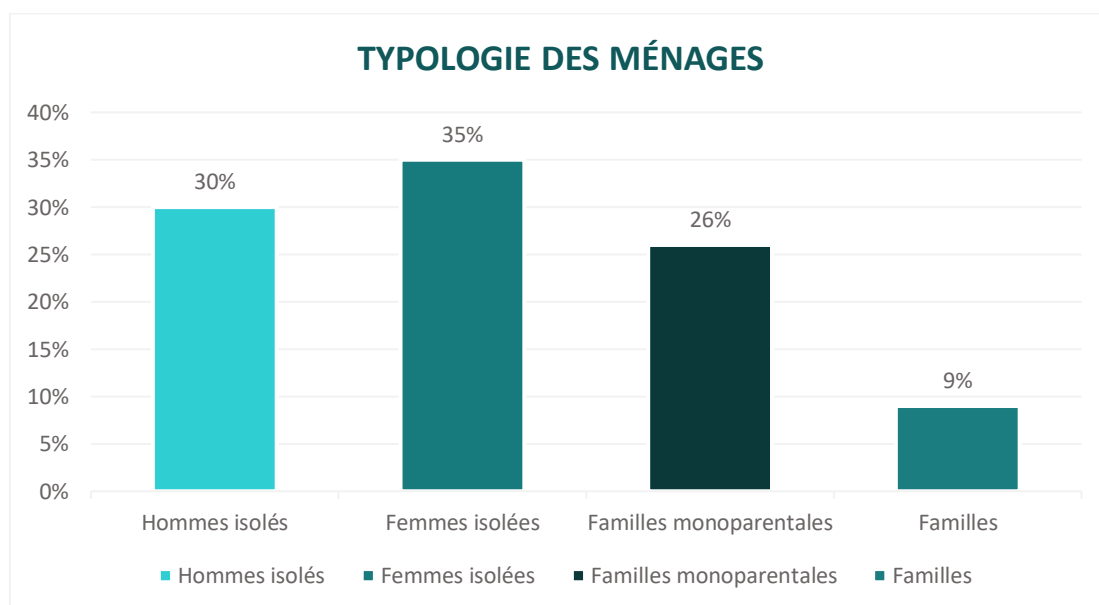
En 2025, le dispositif de réinstallation des réfugiés a accueilli un total de **46 personnes**, comprenant 10 personnes isolées et 36 personnes accueillies en famille.



PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

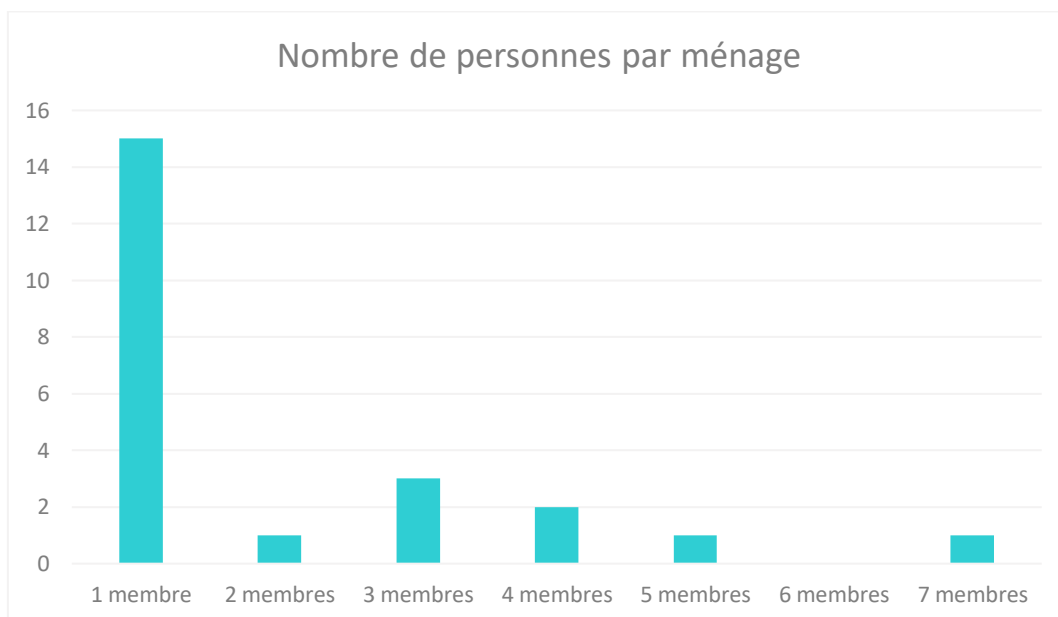
Composition familiale

En 2025, le dispositif a accueilli 15 personnes isolées (7 hommes et 8 femmes) et 8 familles selon la répartition ci-dessous :

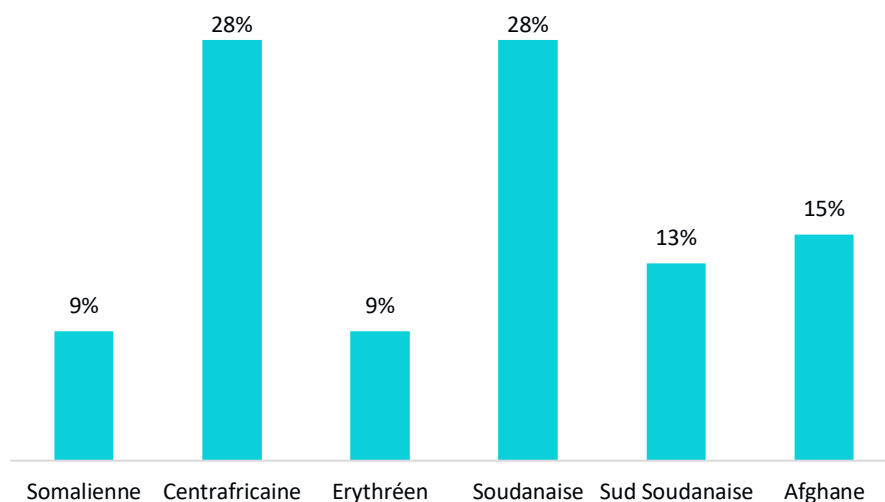


Nous constatons que plus de la moitié des personnes entrées sur le dispositif sont des personnes isolées avec une quasi-parité entre hommes et femmes isolées.

Le nombre de personnes par ménage est reparti de la manière suivante :

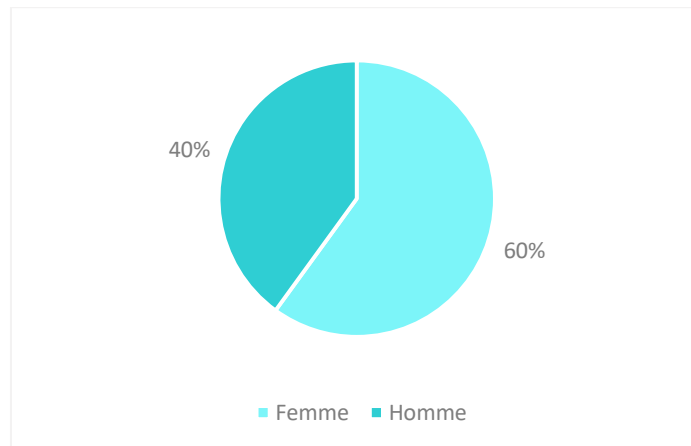


Presque 80% des réinstallés arrivés en 2024 sont originaires d'Afrique



Plus d'un bénéficiaire (61%) sont des réfugiés **centrafricains**, en très forte augmentation (20% en 2023). Les réfugiés syriens, très majoritaires en 2023 (60%) ne représentent plus que 12% des bénéficiaires accueillis en 2024 qui sont, pour l'essentiel, issus du continent africain (**Congo** : 12%, **Érythréens** : 5%). Avec les Syriens seuls les **Afghans** font exception et représentent 5% du total.

Genre

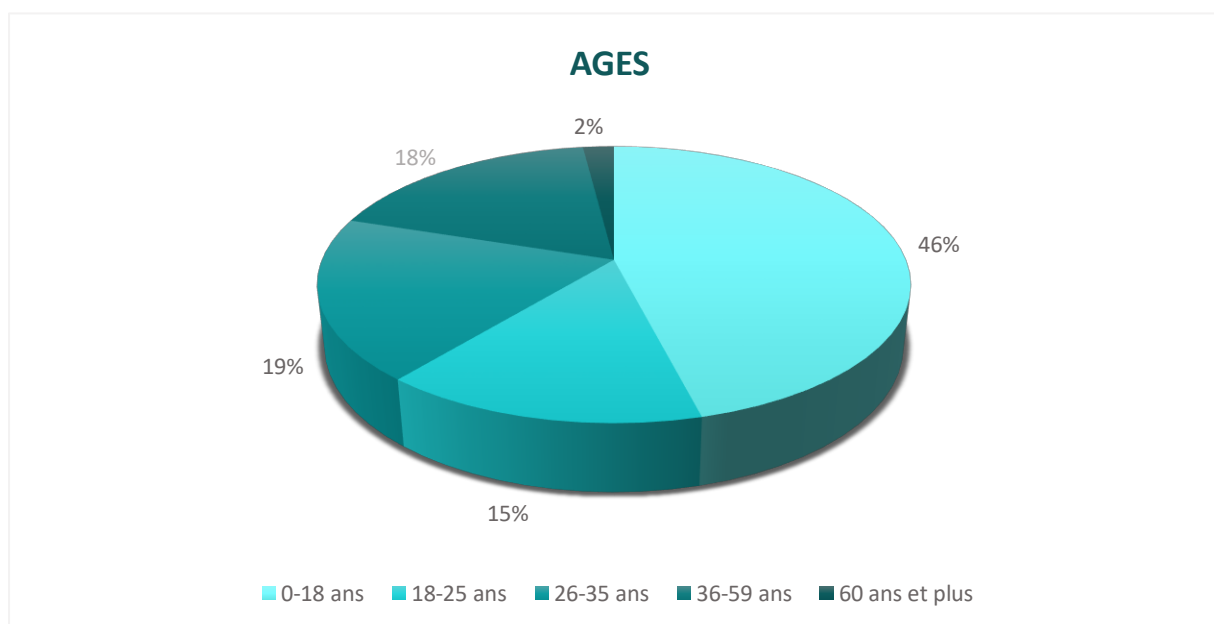


Ce graphique représente la répartition par genre des personnes adultes accueillies par le dispositif en 2025.

- 60% des personnes accueillies sont des femmes. Ce chiffre reste stable par rapport à 2024 (62%)

Il est à noter que la moitié des femmes accompagnées sont isolées (mères isolées (5) et femmes seules (5)).

Répartition par âge

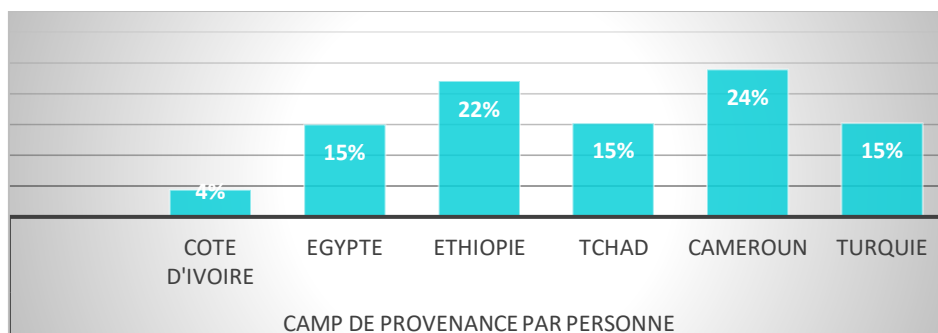


Sur l'effectif 2025, le DRR a accueilli un public majoritairement jeune (61% de moins de 25 ans) dont 46% de personnes mineures.

Cela est totalement équivalent à l'année 2024.

SITUATION À L'ENTRÉE

Pays de provenance



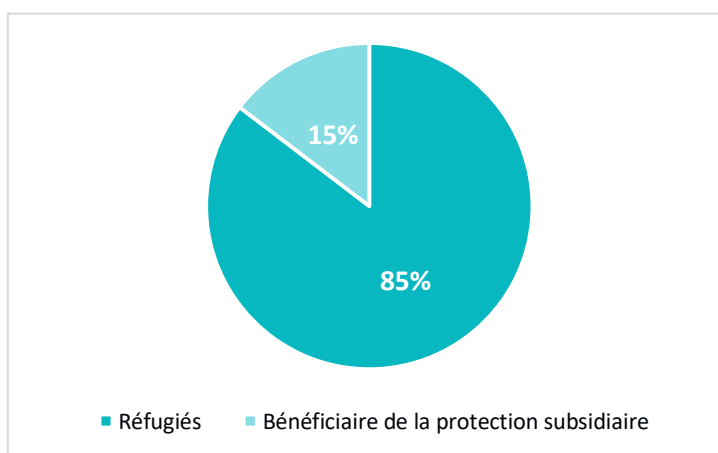
Dans 80% des cas les personnes qui fuient des violences dans leur pays trouvent refuge dans un pays limitrophe. Sur tout le continent africain les pays d'accueil ont mis en place des camps de réfugiés qui accueillent, dans des conditions souvent très dégradées des milliers de personnes déplacées. La grande majorité des ressortissants centrafricain et congolais ont naturellement trouvé refuge au Cameroun ou au Tchad.

Ce graphique montre la répartition des réfugiés accueillis sur le dispositif par pays de provenance.

En 2025, les personnes accueillies sont majoritairement issues du **Cameroun (24%)** et d'**Ethiopie (22%)**.

Statut reconnu

Les réfugiés ont bénéficié d'un entretien avec l'OFPRA en amont de leur arrivée en France et tous se voient attribuer une protection internationale. Dans **85%** des cas ils ont obtenu le statut de réfugié et ont pu démontrer qu'ils ont fait l'objet de persécution dans leur pays d'origine. Seuls **15%** des personnes se sont vu attribuer la **protection subsidiaire**, en baisse de 12%.



ACCOMPAGNEMENT

Chaque réfugié réinstallé bénéficie dans le cadre du programme **d'un accompagnement social global et individualisé d'une durée d'un an**, axé sur l'accompagnement administratif, notamment dans les démarches d'ouverture de droits, mais également sur l'accès à la scolarité et à la formation linguistique, la santé, l'emploi, le logement, la mobilité, la culture, la citoyenneté...

Dans l'objectif de stabiliser au plus tôt la situation administrative des réinstallés, **l'équipe sociale a tissé sur le territoire un maillage permettant une fluidité dans l'accès aux droits.**

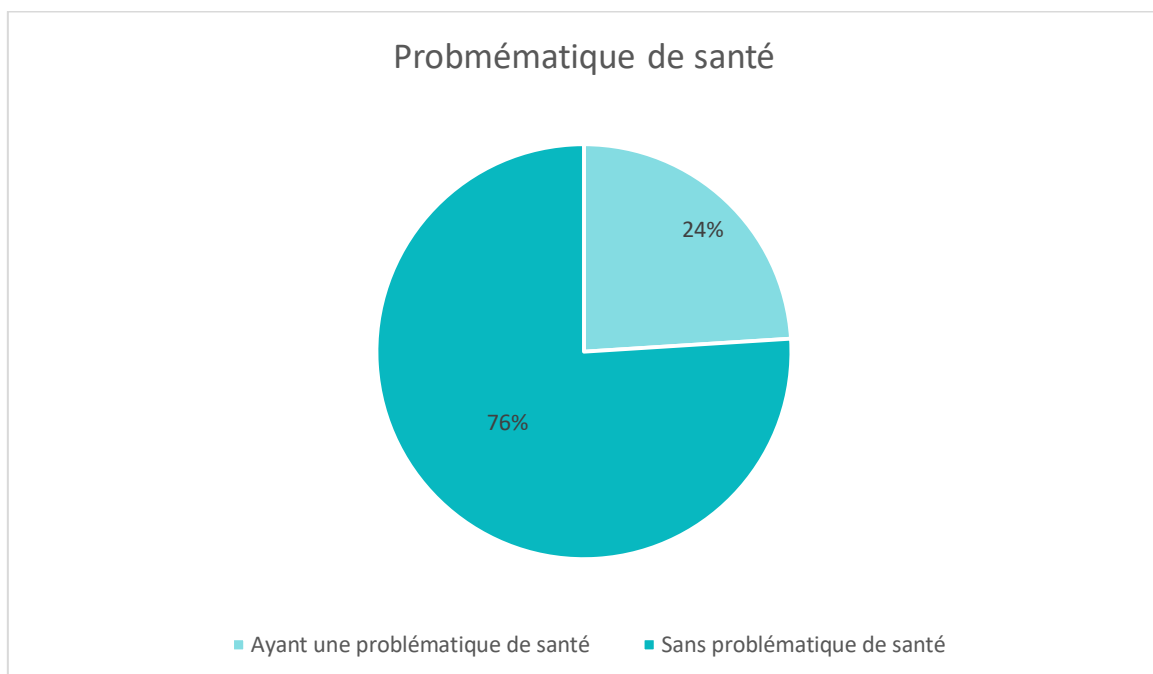
Accompagnement vers la santé (suivi médical)

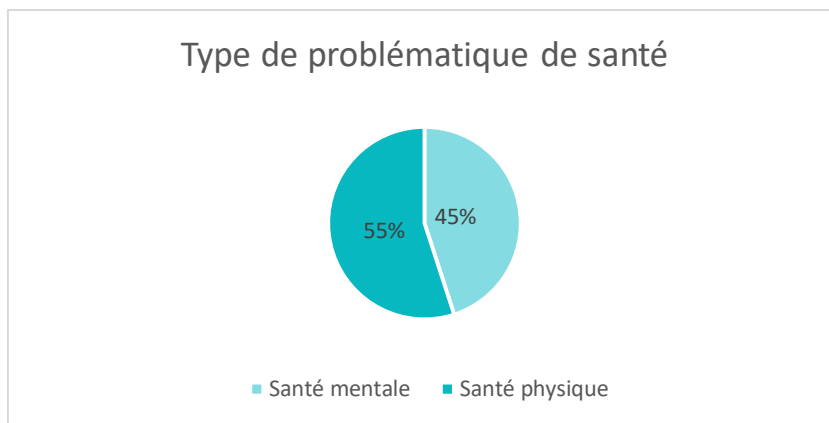
Le dispositif constate d'importants besoins en termes de santé chez le public accueilli.

Avant l'arrivée effective des ménages, l'OIM transmet les dossiers médicaux des ménages afin d'assurer un maillage médical dès l'arrivée en France.

Les personnes sont ensuite orientées vers des structures spécialisées pour réaliser **un bilan de santé et poursuivre ou mettre en place le suivi médical adapté**, notamment grâce au soutien de l'IDE coordinatrice des parcours de soins de l'Association mais aussi des services de santé présents sur les différents territoires (PASS, solidarité santé, PMI, IDE, psychologue etc..)

En 2025, **24% des personnes accueillies avait une problématique de santé qui n'ont cependant pas nécessité d'hospitalisation immédiate mais avec d'importants besoins de coordination avec les équipes médicales et de rendez-vous de suivi.**





Nous pouvons constater qu'une part importante des problématiques de santé sont en lien avec la santé mentale des personnes accompagnées. Cela implique un accompagnement médical de proximité en lien avec les structures spécialisées dans ce domaine.

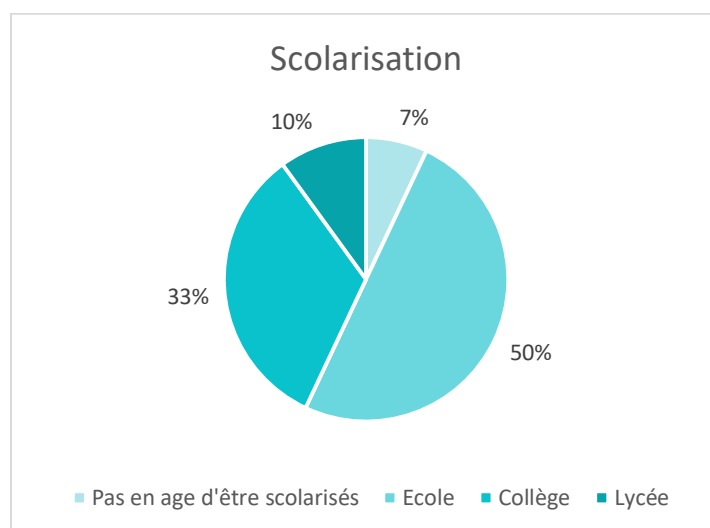
Accès à la formation

Chaque réfugié réinstallé en âge de signer le contrat d'intégration républicaine (CIR) bénéficie d'une formation linguistique pour atteindre le niveau A1.

Cependant, il est à noter sur 2025 des délais considérables concernant l'obtention du premier récépissé pour ce public et la convocation à la plateforme d'accueil de l'OFII pour signer le CIR.

Scolarisation des mineurs

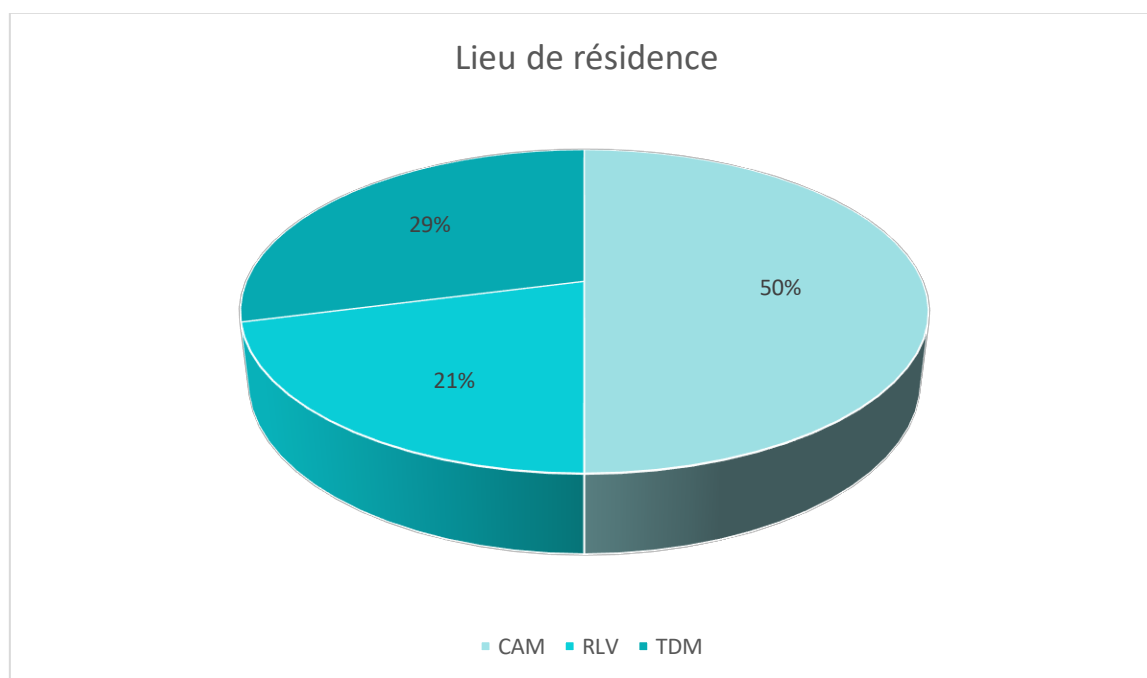
Chaque enfant mineur est **scolarisé dès son arrivée en France**. En 2025, la répartition par classe de niveau est la suivante.



Accompagnement vers et dans le logement

L'accueil des familles dès leur arrivée en France dans un logement adapté à leur situation familiale et qui a vocation à devenir le leur nécessite un travail important **de prospection et de captation d'appartements** en amont de l'arrivée des familles sur le département du Puy-de-Dôme, mais également après lorsque la situation nécessite un déménagement.

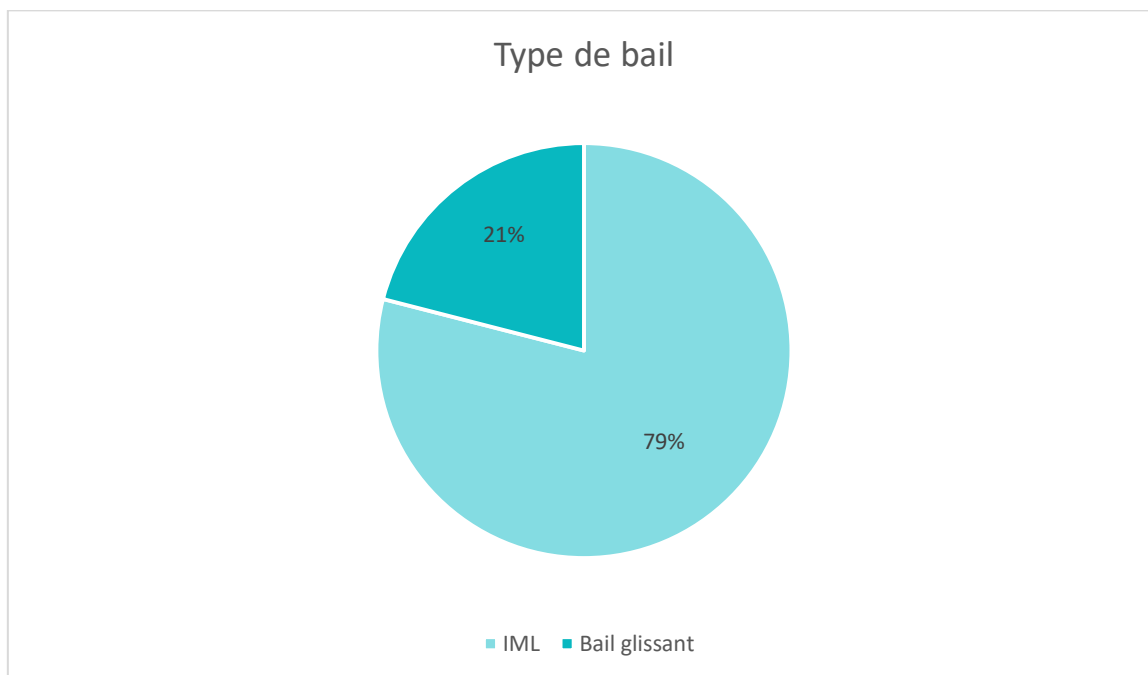
En 2025, les familles arrivées ont principalement été accueillies dans **3 territoires différents** : La moitié des implantations se sont faites sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole en lien avec les besoins des bénéficiaires, notamment concernant la santé.



Dans le cadre de l'accueil en logement dès l'arrivée en France, les familles sont accompagnées via deux aspects :

- **En intermédiation locative** : l'Association CeCler met à disposition du ménage un logement pour lequel il a le statut de sous-locataire. Cette modalité est souvent mise en place dans l'accueil des ménages « spécifiques » : composition familiale importante, problématique de santé nécessitant probablement une réévaluation en France, famille interrelationnelle etc..
- **En bail glissant** : le logement est capté avant l'arrivée effective de la famille en France dans l'objectif de faire glisser le bail à son nom lorsqu'il apparaît suffisamment autonome dans la gestion de son logement.

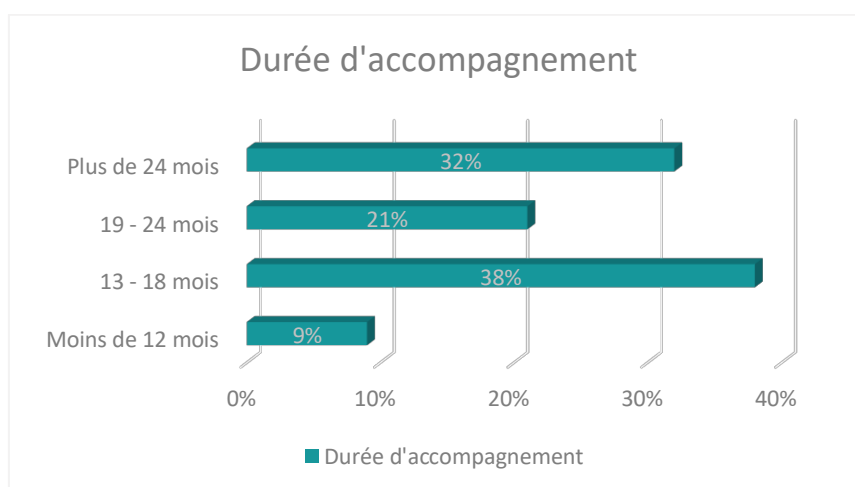
En 2025, la répartition des logements est la suivante :



L'une des missions de l'équipe sociale est la captation d'un logement avant l'arrivée de la famille. En 2025, **100% des logements captés dépendent du parc privé.**

Durée de la prise en charge au sein du service et sorties du dispositif

Le dispositif prévoit une durée d'accompagnement de 12 mois au jour de l'arrivée en France. Quelles que soient les circonstances le financement de l'Etat prend fin au terme des 12 mois réglementaires. Pour autant certains bénéficiaires sont encore loin de l'autonomie suffisante pour intégrer le droit commun sans accompagnement spécifique. Nous prolongeons donc l'accompagnement de certaines situations au-delà de cette durée.

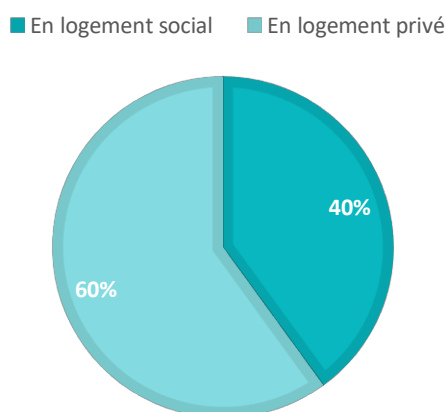


Sur la totalité de l'effectif, il est à noter que la majorité des personnes accompagnées le sont depuis **plus de 12 mois**, durée initialement prévue par le programme.

Cet élément s'explique notamment par deux aspects : **les vulnérabilités importantes des ménages accueillis** qui nécessite un accompagnement spécifique et **les délais importants d'obtention du premier récépissé**, permettant de débiter l'ouverture des droits (estimé à entre 3 et 4 mois après l'arrivée en France des ménages sur l'année 2025). Nous estimons à 18 mois la durée d'accompagnement idéale : Les deux tiers des bénéficiaires sont accompagnés pour une durée inférieure à 18 mois.

Sur l'ensemble de l'année 2025, nous avons accompagné **38 ménages**, ce qui représente un total de **123 personnes prises en charge**.
47 personnes sont sorties du dispositif.

Répartition des sorties du service en 2024



Si 90% des logements captés en amont de l'arrivée en France proviennent du parc privé, les réinstallés pris en charge dans le cadre de l'intermédiation locative accède à un nouveau logement durant leur prise en charge. A la sortie du dispositif, l'accès au parc privé reste majoritaire puisque 60 % des sorties du Dispositif de Réinstallation des Réfugiés se sont effectuées via le parc locatif privé, témoignant d'une intégration réussie sur le marché locatif. 40 % ont accédé au logement social.

ACTIVITÉS, ANIMATION ET BÉNÉVOLAT

Durant l'été 2025, le dispositif a organisé des sorties visant à faire connaître de nouveaux territoires aux bénéficiaires hébergés à Clermont Auvergne Métropole et Thiers Dore et Montagne. L'objectif de ses sorties « Découvertes du territoire » est de permettre aux personnes accompagnées de se projeter sur une éventuelle orientation vers des logements vers des lieux méconnus du public.

Sur le territoire TDM, a eu lieu le Fiest'Atrium lors duquel les bénéficiaires du territoire de Thiers Dore et Montagne ont pu assister et participer à des ateliers à destination des enfants, une scène ouverte, un barbecue, des concerts et un spectacle de feu d'artifice.

Un autre moment convivial et culturel a eu lieu cette année à l'Atrium de Thiers. Un blind-test interculturel. L'objectif était de s'intéresser et comprendre la culture des autres participants et d'échanger dans la bonne humeur.

Ces sorties ont aussi permis de renforcer les liens sociaux entre les résidents du même secteur et d'encourager le partage d'expériences entre les personnes accompagnées dans le cadre du dispositif de réinstallation des réfugiés.

De plus, pendant la période des fêtes de fin d'année, nous avons organisé une sortie à Clermont-Ferrand. Grâce aux places offertes par la Mairie de Clermont-Ferrand, les familles ont eu l'opportunité de faire un tour de la grande roue installée sur la place de Jaude, **une expérience inédite pour beaucoup !**



Ces initiatives visent à offrir des moments collectifs enrichissants, permettant aux bénéficiaires de sortir de leur quotidien, de découvrir de nouveaux horizons et de partager des instants conviviaux tous ensemble.

BILAN ET PERSPECTIVES

En 2025, le dispositif de réinstallation des réfugiés a poursuivi sa mission d'accueil et d'accompagnement des familles dans un contexte globalement stable, tout en enregistrant une légère augmentation du nombre de personnes prises en charge par rapport à l'année précédente et à l'objectif prévisionnel.

Cette évolution témoigne de la capacité du dispositif à maintenir un niveau d'activité soutenu, tout en assurant un accompagnement individualisé adapté aux besoins des publics accueillis. Toutefois, le programme a continué de faire face à des défis importants, en particulier sur le volet de la santé. De nombreuses situations ont nécessité un suivi médical renforcé, impliquant une mobilisation accrue des équipes et des partenaires du secteur sanitaire. Ces problématiques, parfois complexes, ont eu un impact direct sur le rythme des parcours d'intégration, en ralentissant l'accès à l'autonomie pour certains ménages.

Par ailleurs, l'insertion professionnelle des bénéficiaires a été fortement conditionnée par l'accès à la formation linguistique. Le nombre important de personnes en attente de signer le CIR a constitué un frein majeur, retardant l'entrée dans des parcours d'emploi ou de formation qualifiante.

Sur le plan du logement, le dispositif a su maintenir une mobilisation importante du parc privé, permettant de proposer des solutions d'hébergement pérennes aux familles accompagnées. Cette dynamique partenariale constitue un levier essentiel pour favoriser l'ancrage territorial des ménages. Néanmoins, les situations dans lesquelles un accompagnement limité à 12 mois permet d'atteindre une autonomie complète restent minoritaires. En effet, des freins persistants, notamment liés à des problématiques de santé ou à des difficultés d'accès et de maintien dans le logement, viennent prolonger les besoins d'accompagnement. Ces éléments soulignent la nécessité d'un suivi souvent plus long et renforcé pour sécuriser durablement les parcours.

Dans ce contexte, l'année 2026 s'inscrit dans une perspective de réduction significative de l'activité, avec un objectif d'accueil estimé à 18 réfugiés réinstallés. Cette évolution nécessitera une adaptation des modalités d'intervention, tout en veillant à maintenir la qualité de l'accompagnement proposé et à répondre de manière ciblée aux besoins spécifiques des publics accueillis.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'INTEGRATION DES PRIMO-ARRIVANTS

Depuis le 17 octobre 2022, le Dispositif d'Accompagnement des Primo-Arrivants (DAIP) est intégré au Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) déployé sur le territoire de Thiers Dore et Montagne (TDM). Ce contrat repose sur trois priorités :

- Renforcer l'accompagnement global des primo-arrivants ;
- Soutenir l'apprentissage du français ;
- Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi.

Le DAIP s'adresse aux personnes ayant signé un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) depuis moins de cinq ans et résidant sur le territoire de TDM. Il vise à favoriser leur autonomie et leur intégration sociale pour construire un parcours de vie stable et durable.

L'accompagnement repose sur un projet personnalisé construit à partir d'un diagnostic partagé avec les acteurs concernés. Il s'inscrit dans une logique de pouvoir d'agir, en laissant aux bénéficiaires le choix des modalités adaptées à leurs besoins et à leur rythme.

Un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) est proposé à chaque personne accompagnée. Il précise les engagements mutuels, les actions prévues et les soutiens mobilisés. Cet outil permet de clarifier les objectifs et d'assurer un suivi structuré du parcours d'intégration.

En 2025, trois modalités d'accompagnement sont maintenues :

- individuel, selon les besoins spécifiques ;
- mixte individuel et collectif, favorisant échanges et entraide ;
- collectif, pour les personnes récemment réinstallées, afin de découvrir les ressources locales (Atrium, centre social).

L'accompagnement individuel complète les dispositifs de droit commun. Souple et évolutif, il peut débiter par un soutien global, puis devenir plus ciblé selon la situation. L'objectif est une intégration progressive et durable.

Le dispositif intervient dans plusieurs domaines : santé, parentalité, démarches administratives et budgétaires, logement, emploi. Il traite aussi de thématiques spécifiques aux primo-arrivants : fonctionnement des institutions françaises, codes sociaux, acculturation et laïcité.

En 2025, 177 personnes ont été accompagné par le DAIP

Le nombre de personnes accompagnées en 2025 a augmenté par rapport à 2024, passant de 132 à 177. Cette donnée reflète notamment **une augmentation des besoins en matière d'accompagnement sur le volet socio-professionnel et de soutien sur le droit des étrangers.**

LE PROCESSUS D'ORIENTATION

Le DAIP est principalement sollicité sur les **questions liées au droit des étrangers**, souvent première porte d'entrée dans le dispositif. Cette thématique favorise les liens avec les partenaires locaux et renforce l'ancrage territorial du service. Les contacts entre professionnels se font surtout par téléphone ou en présentiel, facilités par la proximité entre acteurs.

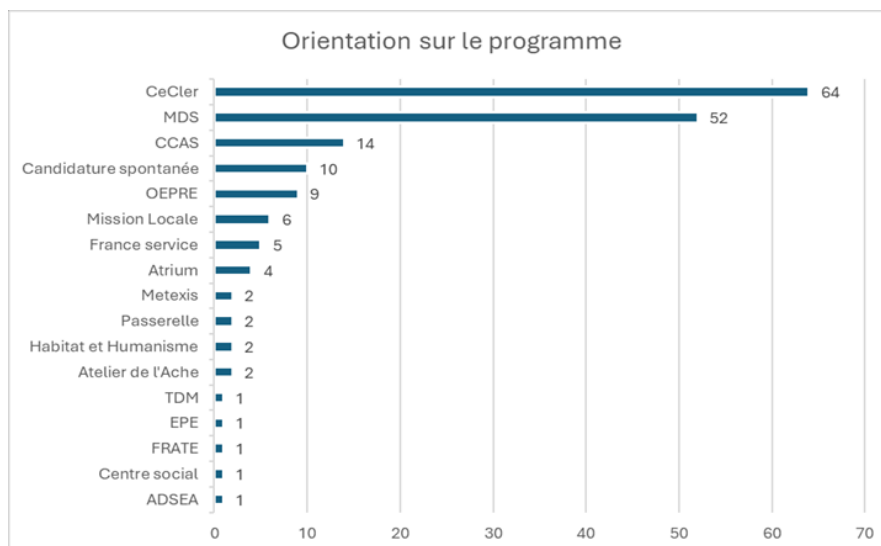
Le travailleur social du DAIP est présent quotidiennement sur le territoire, notamment à la **Maison des Solidarités** (MDS), à **l'Atrium**, au **CCAS**, sur la **plateforme sanitaire et sociale**, ainsi que lors d'événements locaux. Cette présence de terrain et d'aller-vers permettent de créer un lien de confiance et de proposer un accompagnement adapté.

Depuis 2024, le bouche-à-oreille développé par les bénéficiaires a accru la visibilité du dispositif, phénomène encore renforcé en 2025.

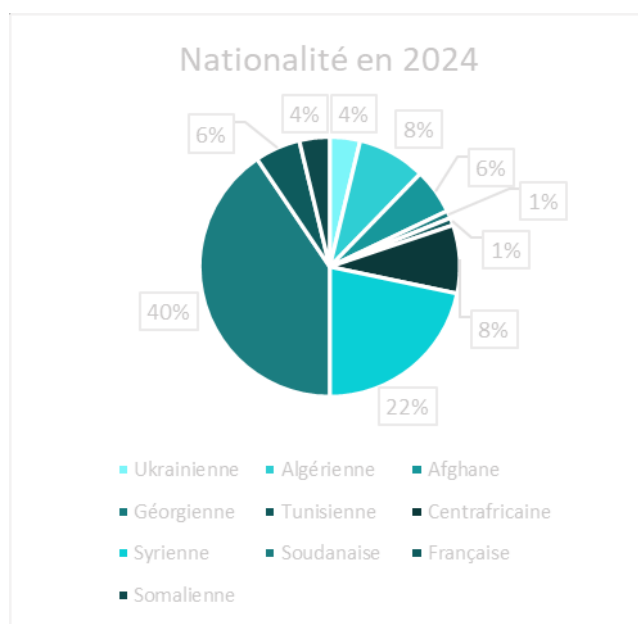
Des permanences organisées à la MDS, au CCAS, à l'Atrium et au relais santé constituent des espaces ressources pour les professionnels. Elles facilitent les échanges sur les situations complexes et une meilleure compréhension des besoins des personnes accompagnées.

L'accompagnement repose sur une coopération étroite avec les travailleurs sociaux référents et les partenaires orienteurs. Des échanges réguliers, souvent informels, complétés par des réunions de suivi, permettent d'évaluer l'avancée des parcours.

Hors orientations issues de la réinstallation et du centre de premier accueil associatif, la Maison des Solidarités de Thiers reste le principal prescripteur, en raison du nombre important de familles nécessitant un accompagnement social et administratif soutenu.



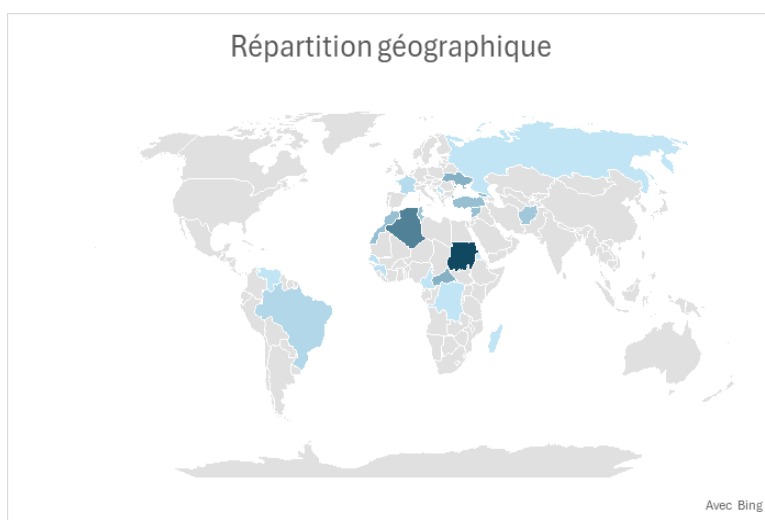
PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

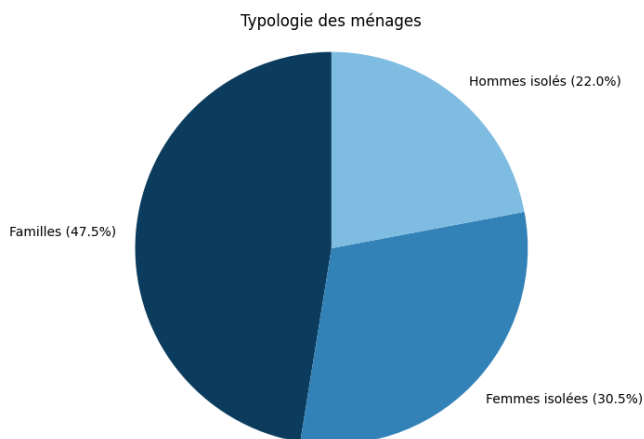


Historiquement, le DAIP a principalement accompagné des personnes de nationalité soudanaise, confrontées à d'importantes difficultés lors de leur arrivée sur le territoire. Grâce au soutien personnalisé apporté par le dispositif, ces bénéficiaires ont progressivement gagné en autonomie, notamment à travers une meilleure appropriation du logement et un renforcement de leurs compétences dans la vie quotidienne.

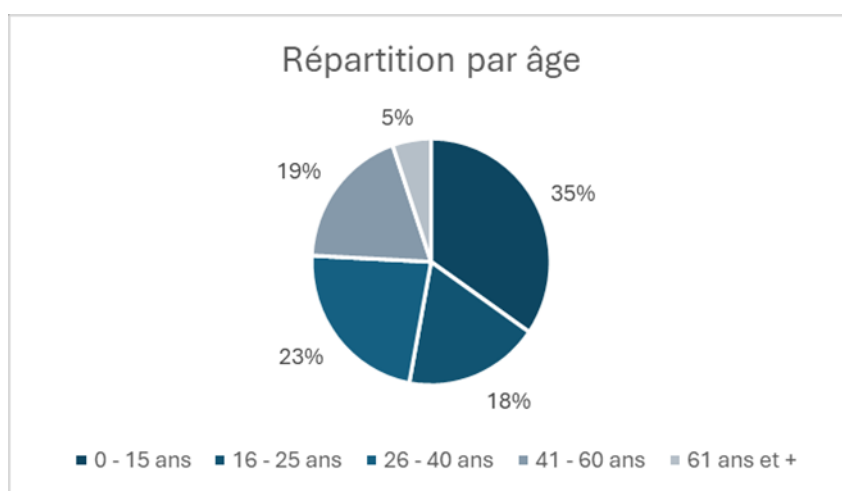
Tendance déjà observée sur ces dernières années, les personnes soudanaises ne constituent désormais plus la majorité des bénéficiaires accompagnés. Le dispositif accueille aujourd'hui des primo-arrivants originaires des quatre coins du monde : de Géorgie, d'Ukraine, de Syrie, ainsi que d'autres pays comme la Serbie, le Cameroun, le Kosovo, illustrant la capacité d'adaptation du DAIP face à la diversification des parcours migratoires présents sur le territoire.

En 2025, la tendance s'est encore plus élargie avec plus d'une vingtaine de nationalité représentée, ce qui représente une diversité importante des personnes accompagnées cette année-là.



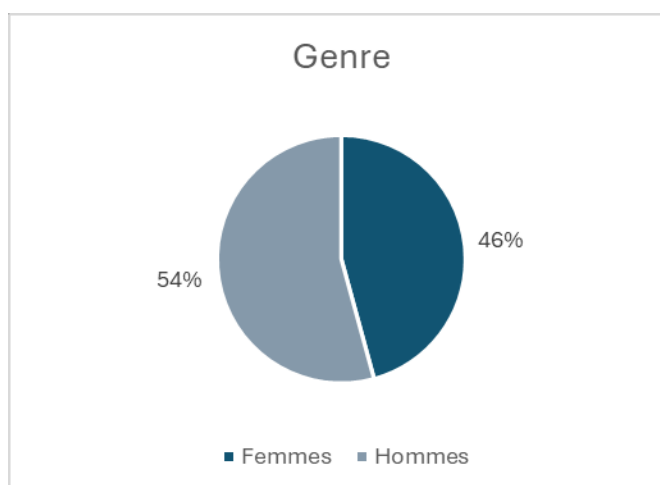


La majorité des personnes accompagnées sont des familles, comptant en moyenne plus de quatre enfants par foyer. La part des femmes monoparentales est également significative, représentant environ 30 % des ménages accompagnés



Il s'agit principalement d'un public jeune, comprenant une part importante de mineurs.

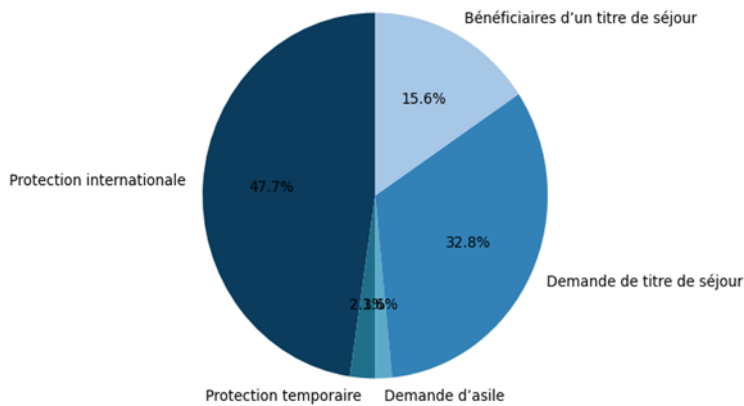
En 2025, la répartition entre les hommes et les femmes accompagnés par le dispositif est presque équivalente ce qui peut s'expliquer par la présence de familles assez hétérogènes. Il y a aussi une part légèrement supérieure de femmes monoparentales accompagnées sur le DAIP.



SITUATION ADMINISTRATIVE

A la fin de l'année 2025, 128 personnes sont inscrites dans une démarche d'accompagnement.

Répartition des personnes accompagnées par statut administratif (fin 2025)



Parmi elles, 61 bénéficient de la protection internationale, 3 de la protection temporaire et 2 sont en demande d'asile. Par ailleurs, 42 personnes sont en cours de demande de titre de séjour et 20 disposent d'un titre de séjour.

Territoire d'intervention

La répartition géographique des personnes accompagnées montre une forte concentration sur le territoire de Thiers. En effet, sur l'ensemble du public suivi, 112 personnes résident à Thiers, ce qui représente la très grande majorité des bénéficiaires. Cette concentration s'explique notamment par la présence des principaux services, partenaires et dispositifs d'accompagnement sur cette commune, facilitant l'accès aux démarches administratives, sociales et médico-sociales.

Les autres personnes accompagnées résident dans des communes voisines : Peschadoires, Courpière, Saint-Rémy-sur-Durolle et la Monnerie-le-Montel. Bien que numériquement moins représentées, ces communes font pleinement partie du territoire d'intervention et nécessitent une adaptation de l'accompagnement, notamment en matière de mobilité et de coordination avec les acteurs locaux.

Cette répartition territoriale souligne l'importance de maintenir un ancrage fort à Thiers tout en veillant à garantir un accompagnement équitable et accessible aux personnes résidant dans les communes périphériques.

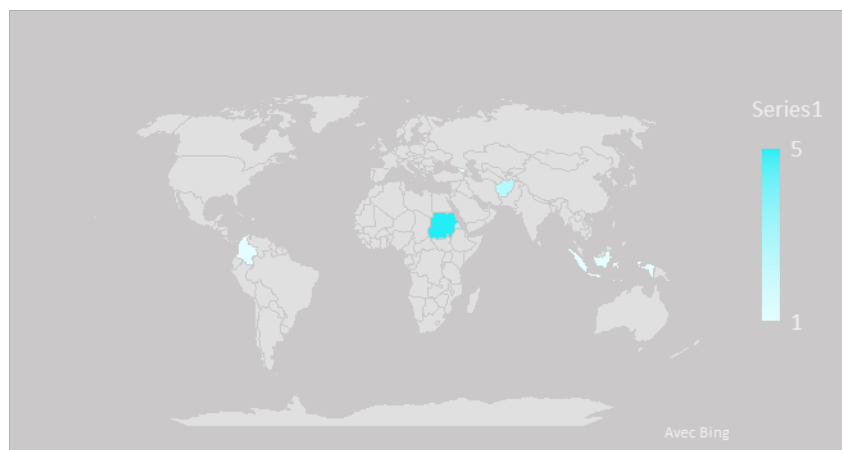
Focus sur l'accompagnement vers l'emploi

En 2025, **25 personnes ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi**, pour une durée moyenne de 18 mois. Cet accompagnement fait partie de l'axe 3 du CTAI.

L'objectif de cet accompagnement est de **faciliter l'insertion professionnelle** en travaillant sur l'acquisition des codes de l'emploi, l'amélioration du français et du vocabulaire, ainsi que la mise en valeur des parcours professionnels. Pour cela, les personnes accompagnées bénéficient d'un soutien lors de job datings, forums des métiers, découvertes de métiers, visites d'entreprises et rencontres avec les employeurs.

En parallèle, toutes les personnes suivies par le DAIP ont été informées et **orientées vers des cours de français ainsi que des formations disponibles sur le territoire**, en partenariat avec l'OEPRE et vers les actions sociolinguistiques proposées par l'association Clés à l'Atrium, dans le cadre de l'axe 2 du CTAI.

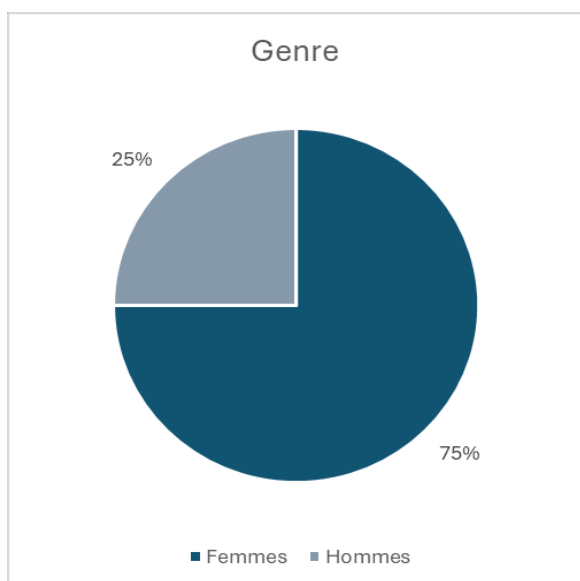
Profil des personnes accompagnées vers l'emploi :



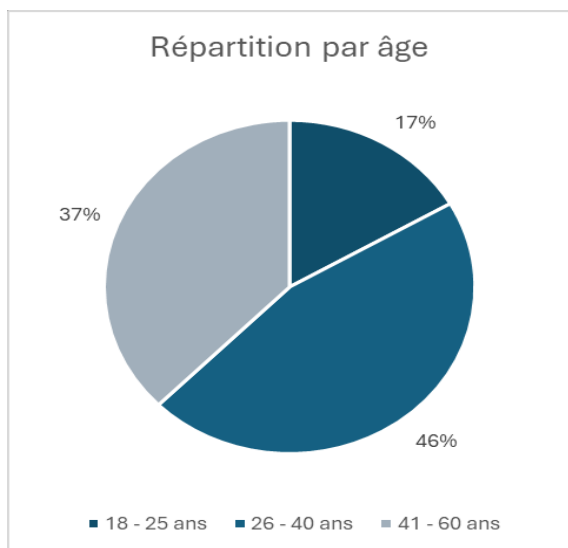
En 2025, les personnes accompagnées par le dispositif représentent une grande diversité d'origines, avec 11 nationalités différentes recensées, comme l'illustre la répartition présentée ci-dessus. Cette diversité témoigne de la pluralité des parcours migratoires et des situations rencontrées au sein du public accompagné.

Toutefois, une nationalité est majoritairement représentée : près de la moitié des personnes accompagnées sont originaires du Soudan. Cette forte proportion s'explique notamment par les contextes géopolitiques et humanitaires à l'origine des parcours d'exil, et implique une attention particulière portée à l'adaptation de l'accompagnement.

GENRE



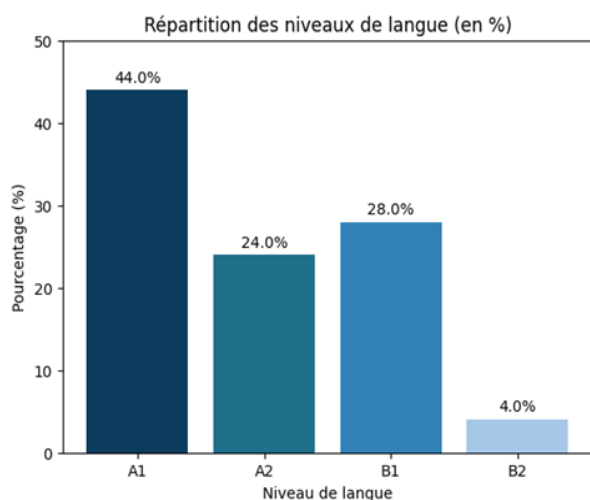
La majorité des personnes accompagnées sont des femmes, représentant 75% des situations. Il est à noter que les femmes accompagnées par le programme ont un niveau de scolarisation et de maîtrise de la langue française faible. Ces éléments influencent donc directement leur capacité d'accès à l'emploi, ce qui rend l'accompagnement particulièrement crucial pour favoriser leur insertion professionnelle.



46% des personnes accompagnées sur le volet emploi et formation professionnel ont entre 26 et 40.

37% des plus des 41-60 ans sont accompagnées davantage dans une démarche de remobilisation socio-professionnelle.

NIVEAU DE LANGUE



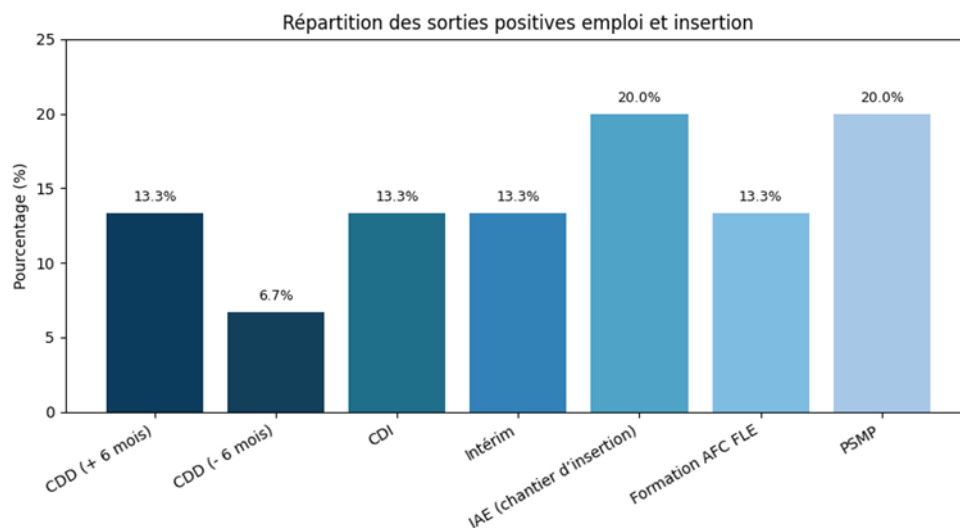
Nous pouvons constater qu'une grande partie du public accompagné vers l'emploi a un niveau linguistique égal à A1.

Le niveau de langue des bénéficiaires va conditionner leur orientation vers l'emploi.

En effet, les employeurs rencontrés souhaitent que les personnes embauchées aient un niveau suffisant pour comprendre les consignes de sécurité ainsi que pour échanger dans leurs équipes.

SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI

En 2025, 4 personnes sont sorties du dispositif après avoir accédé à l'emploi pérenne :



File Active

Parmi les 25 personnes accompagnées dans le cadre de l'Axe 3 du CTAI, 12 restent en file active et sont en cours de remobilisation.



Tout au long de l'année, des **ateliers collectifs** ont été proposés pour soutenir l'insertion professionnelle. Ils ont porté sur les codes de l'emploi (posture, comportements attendus, compréhension du monde du travail), le renforcement du français et du vocabulaire professionnel, ainsi que la valorisation du parcours auprès d'un employeur. Des temps dédiés à la découverte des métiers et des secteurs d'activité ont également permis d'ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles. Ces actions ont favorisé les échanges, la confiance en soi et la montée en compétences, en complément de l'accompagnement individuel.

Des **visites d'entreprises**, comme **Brueggen**, et de chantiers d'insertion, notamment **l'Atelier de l'Ache**, ont été organisées afin de faire découvrir concrètement les environnements de travail. Ces immersions permettent de mieux comprendre les missions, les attentes des employeurs, de lever certaines appréhensions et de faciliter la projection dans un projet professionnel réaliste.



En 2025, **117 permanences d'accueil ont été assurées à l'Atrium**, principalement sous forme d'entretiens individuels, afin de proposer un accompagnement personnalisé et construire des projets adaptés.

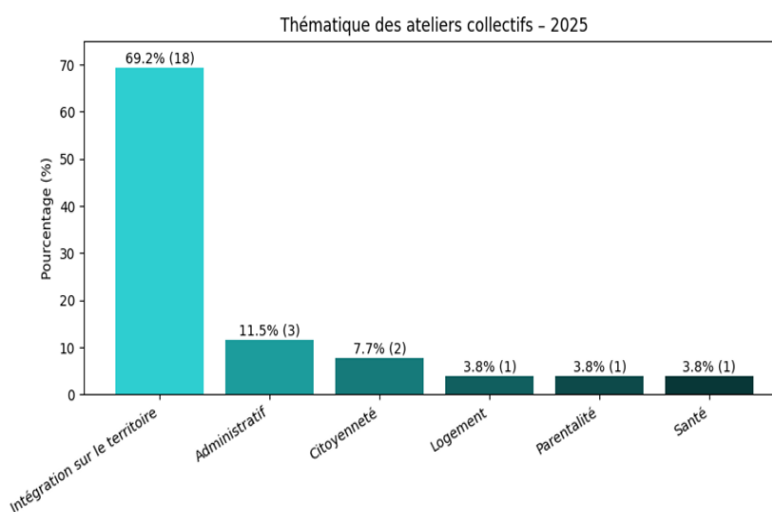
Des rencontres et présentations d'opportunités professionnelles ont été menées avec plusieurs partenaires du territoire, dont **Acto Insertion, Passerelle et Val d'Allier**. Par ailleurs, **20 ateliers collectifs liés à l'emploi et à la formation** ont été organisés : forums, job dating et mises en situation professionnelle.

Des échanges réguliers avec **France Travail, les agences d'intérim et les chantiers d'insertion** ont permis de renforcer la coordination des parcours et de développer des passerelles vers l'emploi.

ACTIVITÉS, ANIMATION ET BÉNÉVOLAT

En 2025, **26 ateliers collectifs** ont été organisés sur le territoire par le dispositif.

- **18 ateliers/participation** à des événements en lien avec la thématique d'intégration sur le territoire
- **3 ateliers** en lien avec l'**administratif**
- **2 ateliers** en lien avec la **citoyenneté**
- **1 atelier** en lien avec le **logement**
- **1 atelier** en lien avec la **parentalité**
- **1 atelier** sur le domaine de la **santé**



En 2025, l'ensemble des ateliers a comptabilisé **249 participations**. La fréquentation a pu varier selon les thématiques abordées et l'intérêt suscité auprès des participants, mais elle reste globalement élevée et positive. Au total, **56 personnes** ont bénéficié de l'accompagnement collectif au cours de l'année. Le public accueilli était majoritairement masculin, avec une représentation importante des personnes âgées de 25 à 50 ans.

Les ateliers avaient pour objectif de **répondre aux besoins des participants** sur des thématiques diversifiées, principalement liées à la vie quotidienne, telles que la santé, la parentalité, les démarches administratives, la gestion du budget, la citoyenneté ou encore l'emploi. Ces actions revêtent un intérêt particulier, car elles proposent des apports à la fois préventifs, éducatifs et, le cas échéant, curatifs.

Certaines interventions ont été organisées en lien avec les temps forts de l'année : aide à la déclaration des impôts, participation au forum des associations, rentrée scolaire ou Journée internationale des droits des femmes.

Ces temps collectifs ont favorisé les échanges, le partage d'expériences et l'entraide, grâce à des supports participatifs tels que jeux, ateliers cuisine ou animations diverses, renforçant ainsi la dynamique de groupe.

Le dispositif propose également des activités culturelles en partenariat avec le centre social, l'Atrium et les associations locales, afin de soutenir l'ouverture culturelle et la participation à la vie du territoire.

Les ressources et événements locaux sont aussi relayés via un groupe WhatsApp dédié, facilitant l'accès à l'information et l'ancrage social et culturel des participants.

Même après plusieurs années de présence sur le territoire, certaines personnes connaissent encore partiellement les dispositifs locaux. Les actions collectives jouent donc un rôle essentiel pour renforcer l'intégration territoriale et la compréhension de l'environnement local.

BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2025 confirme la pertinence du Dispositif d'Accompagnement et d'Intégration des Primo-Arrivants dans le paysage local de l'accueil et de l'intégration. Par son ancrage territorial, sa souplesse d'intervention et la diversité des réponses proposées, le DAIP constitue aujourd'hui un outil de proximité essentiel pour accompagner les parcours d'installation, soutenir l'accès aux droits et favoriser l'autonomie des personnes primo-arrivantes sur le territoire de Thiers Dore et Montagne.

L'augmentation du nombre de personnes accompagnées en 2025 traduit à la fois la montée des besoins, la diversification des profils accueillis et la reconnaissance croissante du dispositif par les partenaires locaux. Le DAIP confirme ainsi sa capacité à intervenir sur des problématiques multiples : démarches administratives, droit des étrangers, apprentissage linguistique, parentalité, accès à l'emploi, mobilité, insertion sociale ou encore compréhension de l'environnement institutionnel français. Cette approche globale permet de sécuriser les parcours et d'éviter l'installation durable de situations de précarité ou d'isolement.

Pour l'année 2026, le dispositif ambitionne de poursuivre son développement en consolidant son intervention à l'échelle de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Afin de renforcer ce repérage, la collaboration avec l'OFII sera poursuivie et développée, avec pour objectif de mieux informer les nouveaux signataires du CIR de l'existence du dispositif et des actions portées par le CTAI, dès leur passage sur la plateforme d'accueil et de signature du contrat. Cette articulation vise à favoriser une orientation plus précoce vers l'accompagnement et à sécuriser les parcours dès les premières étapes de l'installation.

Concernant les actions collectives, le service poursuivra le développement de projets favorisant la remobilisation sociale et professionnelle. Les engagements bénévoles, chantiers collectifs, actions solidaires, ateliers participatifs ou implication dans la vie associative locale constitueront des supports privilégiés pour restaurer la confiance en soi, valoriser les compétences, développer la pratique du français et favoriser la création de liens sociaux. Ces expériences représentent souvent une étape déterminante pour des publics durablement éloignés de l'emploi ou fragilisés dans leur parcours d'intégration.

Une attention particulière sera également portée aux enjeux de citoyenneté, de participation et de vivre-ensemble. Le DAIP veillera à intégrer ces dimensions dans l'ensemble de ses actions, en soutenant l'expression des personnes accompagnées, leur implication dans la vie locale, la compréhension des droits et devoirs de chacun, ainsi que l'appropriation des principes républicains.

Dans cette dynamique, le territoire s'est doté, depuis le dernier trimestre 2025, d'un poste de référent laïcité sur le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de Thiers, financé dans le cadre du contrat de ville. Ce référent intervient auprès des habitants et des professionnels afin d'apporter un appui à la compréhension et à la transmission des valeurs de la République. Il contribue à accompagner les situations rencontrées sur le terrain, à soutenir les pratiques professionnelles et à favoriser un cadre partagé autour des principes de laïcité et de vivre-ensemble.

Le DAIP entend ainsi confirmer en 2026 son rôle de passerelle entre accueil, insertion et pleine participation à la vie du territoire.

PIETRA

Le programme d'insertion par l'emploi et le travail de l'Association CéCler vise à répondre aux besoins de recrutement des entreprises du Puy-de-Dôme tout en donnant un accès à l'emploi pérenne et de qualité aux bénéficiaires accompagnés. PIETRA propose une double offre de service, dans un souci de symétrie des attentions :

- L'une à destination des **publics éloignés de l'emploi**, et notamment des primo-arrivants, des personnes placées sous-main de justice ou des publics souffrant d'addiction, qu'elle soutient dans leur processus d'insertion professionnelle
- L'autre à destination des **entreprises**, qu'elle accompagne dans la définition de leurs besoins en ressources humaines et à qui elle propose des candidatures adaptées.

Dans ce cadre, le service PIETRA s'appuie sur quatre dispositifs complémentaires, permettant de proposer des réponses adaptées aux problématiques spécifiques des publics accompagnés tout en sécurisant les parcours vers l'emploi durable.

Le dispositif **ADD'Pro** vise à favoriser l'accès et le maintien en emploi des personnes en situation d'addiction, en mobilisant le travail comme levier de rétablissement. Il propose un accompagnement médico-psychosocial individualisé, en lien étroit avec les acteurs du soin, afin de sécuriser les parcours professionnels de publics particulièrement vulnérables.

Le dispositif de **placement extérieur** s'adresse aux personnes placées sous-main de justice dans le cadre d'un aménagement de peine ou d'une alternative à l'incarcération. Il repose sur un accompagnement renforcé et structuré, articulé autour d'un planning hebdomadaire d'actions, visant le développement de l'autonomie, des compétences et l'accès à l'emploi, avec ou sans solution d'hébergement mise à disposition.

Le programme **ELISE** (Enfance, Langue, Intégration Sociale, Emploi) accompagne les familles primo-arrivantes en levant les freins liés à la garde d'enfants, afin de faciliter leur accès à l'emploi et à la formation. En soutenant l'identification de solutions de garde adaptées, il contribue à renforcer l'insertion sociale et professionnelle, notamment des femmes.

Le dispositif **LIFT** (Langue, Insertion, Formation, Travail) s'inscrit dans une logique de mise en relation directe entre les besoins des entreprises et les compétences des publics primo-arrivants. Il propose des parcours de formation sur mesure intégrant apprentissage linguistique, compétences techniques et savoir-être professionnels, afin de sécuriser l'accès à l'emploi et favoriser une intégration durable en entreprise.

Enfin, l'implication de PIETRA dans le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** permet de renforcer l'accompagnement global des bénéficiaires grâce à la mise à disposition de référents de parcours. Cette action s'inscrit dans une dynamique territoriale forte, favorisant l'accès à l'emploi des publics éloignés tout en consolidant les liens avec les acteurs économiques locaux.

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PIETRA met à disposition deux **référents de parcours** dans le cadre du **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** de l'Agglomération Clermontoise.

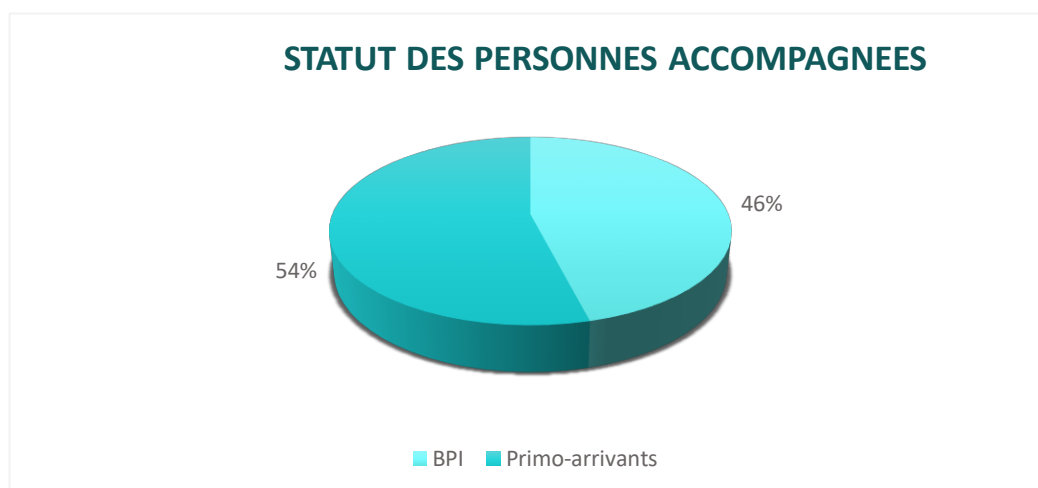
L'action proposée par PIETRA s'inscrit dans **une offre de service complète et équilibrée à destination des publics et des entreprises** (de la détection des besoins et analyse de poste à l'appui à l'intégration professionnelle in situ dans l'entreprise).

Pour mettre en place un accompagnement au plus près des publics, **des permanences régulières sont organisées sur le territoire**. Pour nos référents, elles ont lieu dans les locaux du PLIE rue Léon Jouhaux ainsi qu'à **l'Escale Solidaire**, tiers-lieux situés vers la Gare de Clermont-Ferrand. Les publics sont également accueillis dans les locaux de PIETRA situés sur le secteur de La pardieu à Clermont.

Avec nos deux référentes PLIE, ce sont ainsi **100 bénéficiaires en file active du PLIE qui peuvent bénéficier de l'expertise de CeCler** dans l'accompagnement des publics réfugiés et primo-arrivants. Cette collaboration est également d'une grande richesse pour PIETRA dans l'inscription au sein du tissu local.

NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNEES EN 2025

En 2025, 155 personnes BPI et primo-arrivantes ont été accompagnées par les référentes PLIE selon la répartition suivante :



Nombre de personnes accueillies dans l'année :

Sur les 155 personnes accompagnées en 2025, 52 sont des personnes entrées dans le dispositif cette année.

ORIENTATION

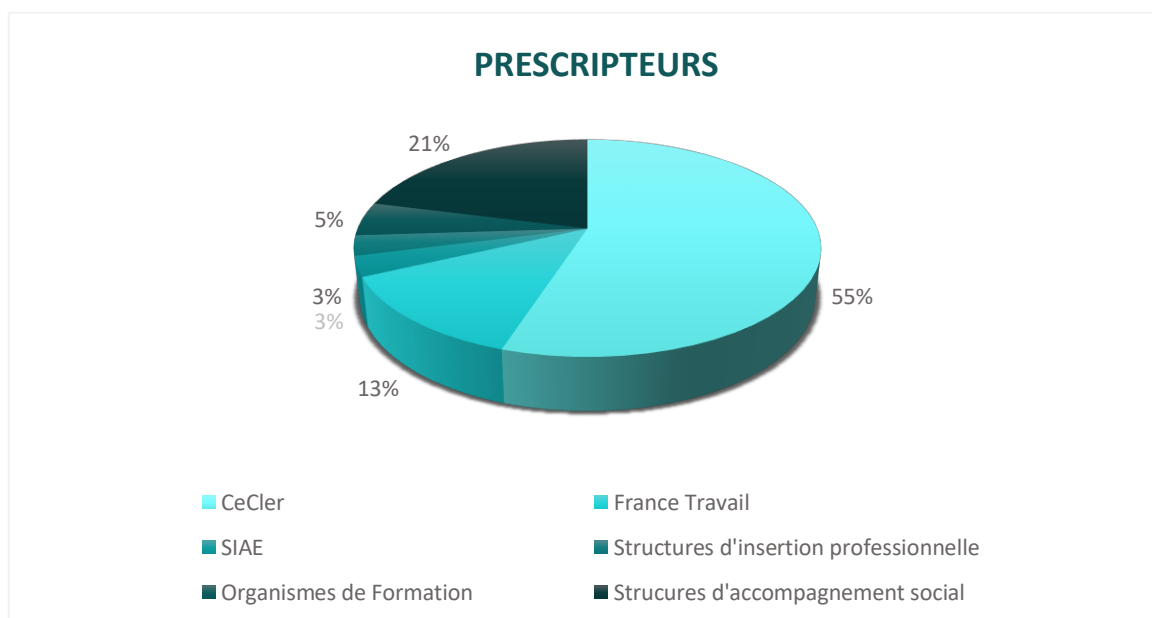
Descriptif du processus d'orientation :

Les personnes primo-arrivantes et les BPI peuvent être orientés vers le PLIE par différentes structures : Services Publics de l'Emploi, structures d'insertion, d'hébergement ou d'accompagnement social.

Le prescripteur transmet une fiche d'orientation au PLIE, qui vérifie l'éligibilité de la personne. Celle-ci doit résider dans une commune de Clermont Auvergne Métropole et répondre à au moins un critère social ou professionnel (chômage de longue durée, RSA, handicap, parent isolé, faible quotient familial, mal-logement, etc.).

Si les critères sont remplis, la personne est contactée pour un rendez-vous.

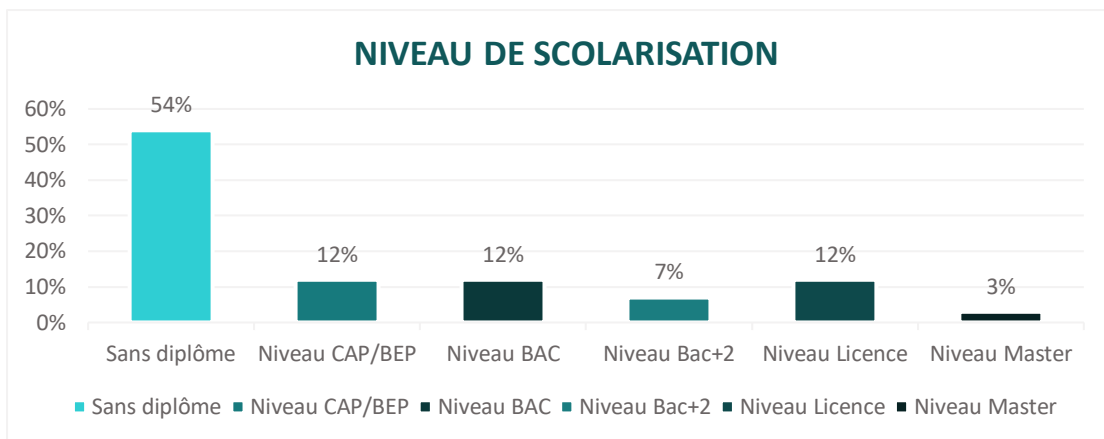
La répartition des orientations en 2025 se fait de la manière suivante :



PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

Genre

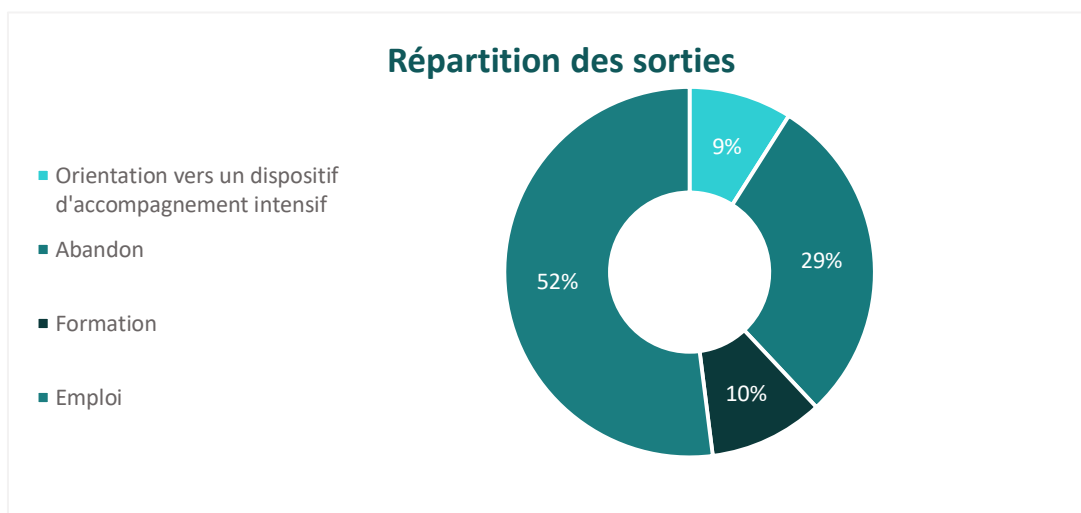
45% du public accompagné sur le PLIE en 2025 est féminin.



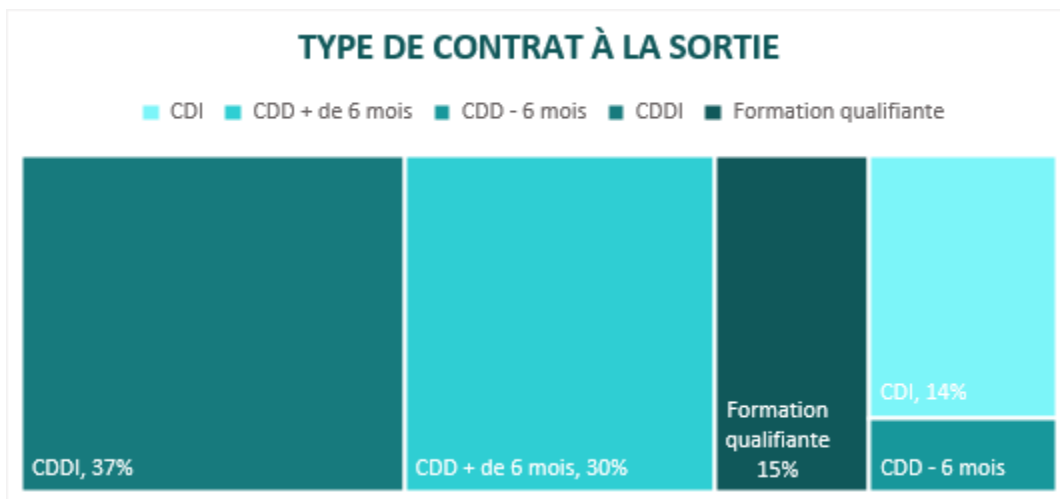
Beaucoup des bénéficiaires ne maîtrisent pas la langue, sont sans qualification, et en difficultés concernant la mobilité.

SORTIES DU DISPOSITIF

En 2025, 82 personnes sont sorties du dispositif avec la répartition suivante :

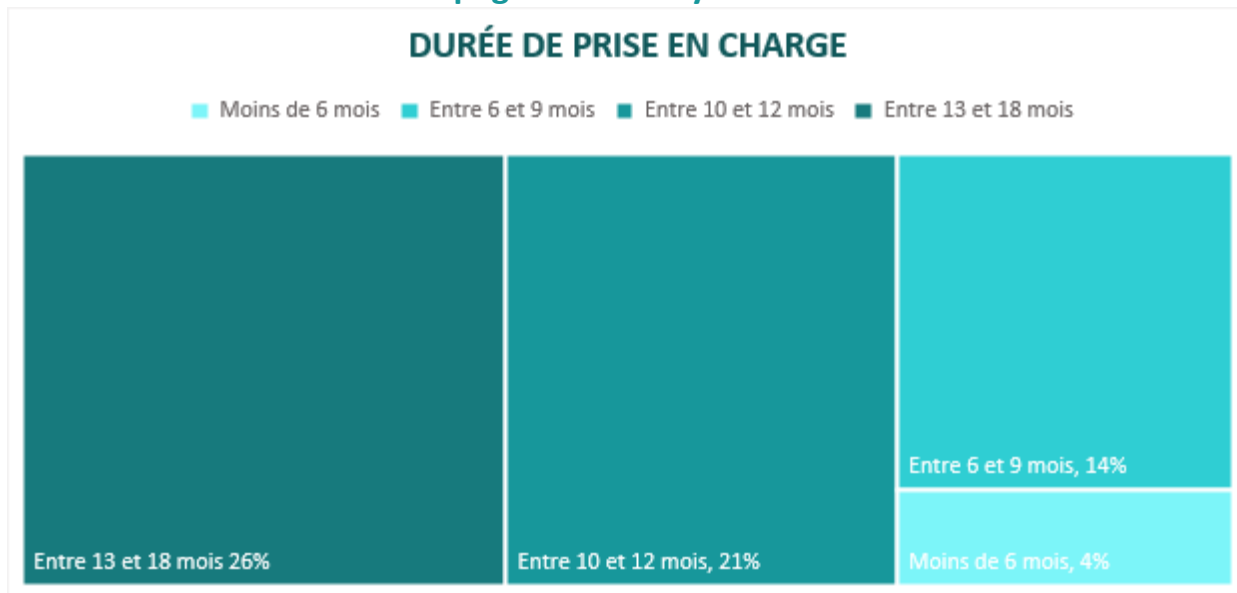


62% des personnes qui sont sorties du dispositif étaient en situation d'emploi ou en formation.



51 bénéficiaires sont sortis du programme en étant en emploi et/ou en formation. La quasi-totalité d'entre elles (96 %) occupaient un emploi dit « pérenne », traduisant une insertion professionnelle durable. Cela souligne l'efficacité de l'accompagnement proposé auprès de publics éloignés de l'emploi.

Un accompagnement moyen de 17 mois



Le graphique met en évidence que les personnes en insertion professionnelle, éloignées de l'emploi, nécessitent majoritairement un accompagnement long, souvent supérieur à 10 mois.

Bilan et perspectives pour 2026

En 2025, le bilan de notre accompagnement dans le cadre du PLIE de Clermont Auvergne Métropole met en évidence des résultats solides, portés par un partenariat étroit et structurant avec CeCler et le PLIE. L'accompagnement de publics primo-arrivants et réfugiés, au cœur de notre action, s'appuie sur l'expertise reconnue de CeCler, notamment à travers son service PIETRA, permettant de proposer des parcours adaptés aux besoins spécifiques de ces publics.

Pour 2026, nous inscrivons notre action dans une logique de continuité et de consolidation de cette dynamique partenariale. Nous poursuivrons le développement d'un accompagnement renforcé et individualisé, en capitalisant sur les savoir-faire de CeCler et du PLIE, afin de favoriser une insertion professionnelle durable des publics accompagnés, en particulier les personnes les plus éloignées de l'emploi.

LIFT

Langue Insertion Formation Travail

L'accès à l'entreprise : un levier structurant pour l'insertion professionnelle des primo-arrivants

Le dispositif **LIFT** s'inscrit dans une dynamique territoriale visant à renforcer l'insertion professionnelle des publics primo-arrivants tout en répondant aux besoins de recrutement des entreprises locales. Il repose sur un principe central : faire de l'accès à l'entreprise un levier d'intégration durable, en articulant étroitement emploi, formation et accompagnement linguistique.

Dans un contexte de tensions sur le marché du travail et d'évolution des compétences attendues, LIFT propose une réponse innovante et opérationnelle. Le dispositif permet en effet de construire des **parcours de formation préalables à l'embauche**, conçus sur mesure en fonction des besoins exprimés par les entreprises. Ces formations intègrent à la fois les compétences techniques attendues pour le poste, les savoir-être professionnels, ainsi que le renforcement des compétences linguistiques en lien direct avec le métier visé.

Déployé sur le territoire du **Puy-de-Dôme depuis le 01/09/2025**, LIFT constitue un outil de mise en relation efficace entre employeurs et candidats. Il favorise une meilleure adéquation entre les profils et les postes à pourvoir, tout en sécurisant les parcours d'intégration des futurs salariés.

Au-delà de la seule dimension de recrutement, le dispositif s'inscrit dans une logique d'accompagnement global. Il permet de lever certains freins à l'emploi rencontrés par les publics primo-arrivants, notamment la maîtrise de la langue française ou la méconnaissance du monde professionnel en France. En ce sens, LIFT contribue à faciliter l'accès à l'emploi durable et à favoriser l'inclusion sociale et professionnelle.

Concrètement, LIFT repose sur trois axes principaux :

- **Une identification fine des besoins des entreprises**, afin de proposer des candidatures ciblées et pertinentes ;
- **La conception de parcours de formation individualisés**, construits en partenariat avec les employeurs et les organismes de formation ;
- **Un accompagnement personnalisé**, assuré à chaque étape du processus, de la sélection des candidats jusqu'à leur intégration dans l'entreprise.

Ainsi, le dispositif LIFT s'affirme comme un outil structurant au service du développement économique local et de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi.

La prospection des entreprises, levier central du projet

La prospection des entreprises constitue un axe stratégique et essentiel dans l'accompagnement vers l'emploi, particulièrement dans un contexte marqué par des tensions de recrutement dans plusieurs secteurs d'activité.

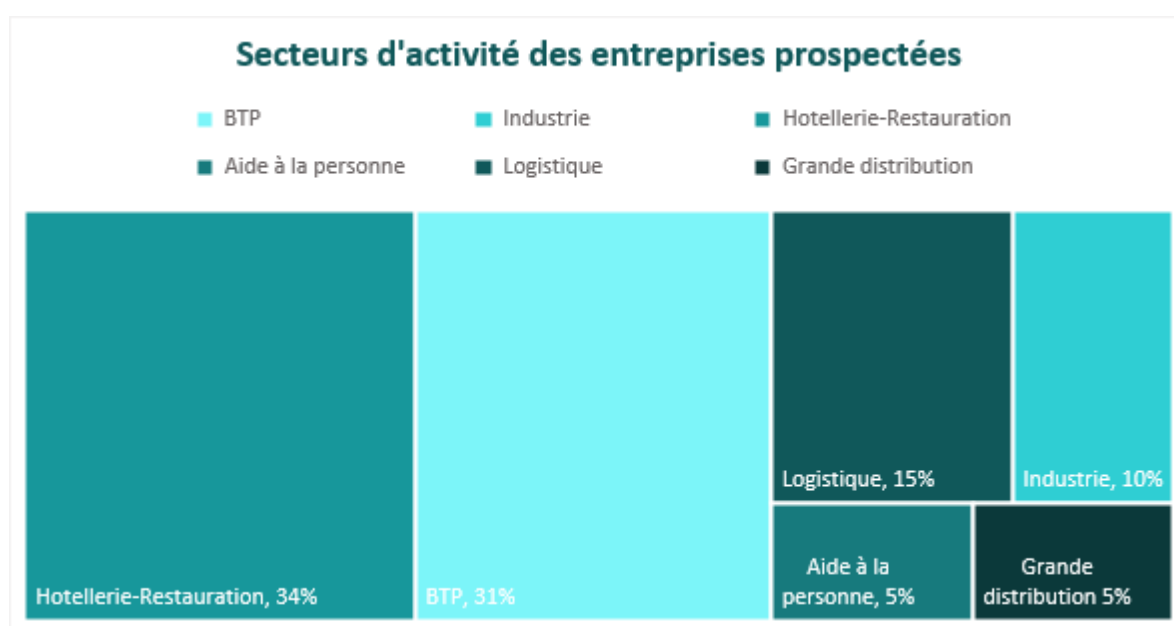
Cette démarche vise à identifier, rencontrer et mobiliser des employeurs confrontés à des besoins significatifs en main-d'œuvre, notamment dans des secteurs en tension tels que le bâtiment, l'hôtellerie-restauration, l'aide à la personne ou encore l'industrie. Elle permet ainsi de mieux comprendre les besoins en compétences, les conditions d'embauche et les attentes spécifiques des entreprises du territoire.

Dans le cadre du dispositif, cette action prend une dimension particulièrement pertinente au regard des profils des personnes primo-arrivantes accompagnées sur le territoire du Puy-de-Dôme. En effet, ces publics disposent de compétences, d'expériences professionnelles et d'une forte motivation qui peuvent répondre de manière adaptée aux besoins identifiés par les employeurs, sous réserve d'un accompagnement adéquat et d'une mise en relation ciblée.

La prospection permet ainsi de créer des passerelles concrètes entre les candidats et les acteurs économiques locaux. Elle favorise la construction de mises en relation pertinentes et individualisées, en tenant compte à la fois des exigences des entreprises et du potentiel des personnes accompagnées.

Par cette approche proactive, la prospection contribue à une double dynamique : elle facilite l'accès à l'emploi durable pour les publics accompagnés, tout en apportant une réponse concrète aux enjeux de recrutement rencontrés par les entreprises du territoire.

Entreprises



En 2025, plus de 400 entreprises ont été prospectées, avec un ciblage prioritaire sur les métiers en tension. Cette première phase de déploiement du projet vise avant tout à faire connaître largement le dispositif auprès des entreprises du territoire et à en assurer une visibilité optimale.

Lien avec les entreprises



Les actions de prospection menées ont permis de structurer une dynamique partenariale concrète avec le tissu économique local. Elles contribuent progressivement à renforcer les liens entre les entreprises du territoire et les publics accompagnés, dans une logique de mise en relation efficace et ciblée.

Dans ce cadre, **7 visites d'entreprises** ainsi que **4 informations collectives** ont été organisées. Ces temps d'échange ont constitué des moments privilégiés de rencontre entre employeurs et participants. Ils ont permis de favoriser une meilleure compréhension mutuelle des besoins des entreprises et des compétences des personnes accompagnées, tout en valorisant les parcours et les potentiels de chacun.

Ces initiatives ont produit des résultats concrets et encourageants, avec la réalisation de **5 périodes de stage en entreprise** et la signature de **2 contrats de travail pérennes**. Ces premières intégrations témoignent de la pertinence du travail d'identification des entreprises et de mise en relation effectué en amont.

Par ailleurs, parmi les **400 entreprises sollicitées**, une vingtaine ont manifesté un intérêt concret pour le dispositif, ce qui traduit l'émergence de premiers partenariats prometteurs, susceptibles de se consolider et de se développer en 2026.



Si la prospection s'inscrit par nature dans un temps long et progressif, ces résultats initiaux confirment la pertinence de la démarche engagée et ouvrent des perspectives encourageantes en matière d'insertion professionnelle durable sur le territoire.

Public bénéficiaire du projet

Les liens créés avec les entreprises et les différentes opportunités d'emploi et de formation proposées, ont permis à **60 primo-arrivants du territoire** de rencontrer et d'échanger avec de potentiels futurs employeurs.



Un appui aux entreprises

Au-delà de son rôle d'appui au recrutement, LIFT se positionne également comme un interlocuteur ressource auprès des entreprises sur les enjeux juridiques liés à l'emploi de salariés étrangers.

En effet, l'accompagnement proposé ne se limite pas à la mise en relation, mais intègre un soutien opérationnel sur les questions réglementaires, souvent perçues comme complexes par les employeurs (titres de séjour, autorisations de travail, cadres contractuels, etc.). Cette expertise permet de sécuriser les démarches de recrutement et de lever certains freins, tout en garantissant le respect du droit du travail.

Par ailleurs, cet appui bénéficie également aux personnes accompagnées, en les aidant à mieux comprendre leurs droits et leurs obligations en tant que salariés ou futurs salariés en France. Ainsi, LIFT contribue à instaurer un cadre de confiance durable entre employeurs et candidats, favorisant des intégrations professionnelles réussies et conformes aux exigences légales.

BILAN ET PERSPECTIVES

Le bilan des actions menées met en évidence la pertinence et l'efficacité de la démarche engagée, reposant sur une articulation cohérente entre prospection ciblée, mise en relation qualitative et accompagnement renforcé des publics primo-arrivants.

Les différentes actions déployées — visites d'entreprises, informations collectives et suivi individualisé — ont permis d'obtenir des résultats concrets, notamment à travers la réalisation de plusieurs immersions professionnelles ainsi que l'accès à des emplois durables pour certains bénéficiaires.

Au-delà des indicateurs quantitatifs, la qualité des partenariats initiés constitue un élément central de cette dynamique. L'accompagnement proposé aux employeurs, en particulier sur les aspects juridiques liés à l'embauche de salariés étrangers, représente également un levier structurant pour sécuriser et pérenniser les recrutements.

Dans cette continuité, les perspectives s'inscrivent dans la poursuite et l'intensification du travail de prospection, indispensable pour consolider et élargir le réseau d'entreprises partenaires sur le territoire.

Par ailleurs, le projet LIFT prendra en 2026 une nouvelle dimension dans le cadre de son intégration au sein d'un **consortium structuré autour de la plateforme ALF (Apprendre le Français)**, en lien avec les partenaires **FIT Formation**, **SAMA** et **France Travail**. Cette dynamique partenariale permettra de mobiliser un financement FAMI sur la période du 01/01/2026 au 31/12/2028.

Dans ce cadre, le projet LIFT s'inscrira directement dans le volet **formation professionnelle de la plateforme ALF**, renforçant ainsi son articulation avec les parcours linguistiques et les dispositifs d'insertion. Cette intégration vise à améliorer la cohérence globale des accompagnements proposés aux publics primo-arrivants sur le département du Puy-de-Dôme, en combinant apprentissage du français, développement des compétences professionnelles et accès à l'emploi.

Cette évolution constitue une opportunité stratégique majeure, permettant de mutualiser les expertises des différents partenaires et de renforcer l'impact des actions menées sur le territoire. Enfin, le développement d'un lien renforcé avec **France Travail** contribuera à optimiser l'articulation des parcours et à sécuriser davantage les trajectoires d'insertion professionnelle, en facilitant les passerelles entre formation, accompagnement et emploi.



ELISE

Enfance Langue Intégration Sociale Emploi

Des écarts importants d'accès à l'emploi existent entre les femmes et les hommes primo-arrivants. En 2022, les hommes avaient 61 % de chances supplémentaires d'être en emploi plutôt qu'au chômage par rapport aux femmes (enquête ELIPA2). Un an après l'obtention de leur titre de séjour, **les femmes restent globalement moins insérées sur le marché du travail**, pour des raisons à la fois sociales, familiales et structurelles.

Parmi ces freins, **la garde d'enfants occupe une place centrale**, surtout pour les familles ayant de jeunes enfants. Le manque de places, le coût ou les délais d'accès peuvent empêcher l'entrée en formation ou en emploi. À cela s'ajoute l'inadéquation entre certains horaires de travail, fréquents dans les secteurs où les personnes primo-arrivantes sont surreprésentées, et les solutions de garde disponibles.

Dans ce contexte, l'accès à un mode de garde adapté constitue un levier essentiel pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles.

Le programme Elise (Enfance, Langue, Intégration Sociale, Emploi) a été conçu en 2025 pour répondre à cet enjeu. Soutenu par la CAF et la DDETS du Puy-de-Dôme, ce dispositif expérimental accompagne les familles primo-arrivantes dans l'identification et la mise en place de solutions de garde adaptées afin de faciliter leur parcours vers l'emploi, l'autonomie et l'intégration sociale.

ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE « MODE DE GARDE »

Cet axe vise à permettre aux familles primo-arrivantes **de mieux connaître les solutions de garde** d'enfants disponibles sur le territoire et de pouvoir choisir celle qui correspond à leur situation.

Des actions d'information, des échanges avec des professionnels de la petite enfance, des visites de crèches, des temps dans les lieux d'accueil parents-enfants et des ateliers avec des assistantes maternelles sont proposés pour lever les freins liés à la méconnaissance des dispositifs et rassurer les parents dans leurs démarches.

Ces temps permettent aux familles de comprendre le fonctionnement des différents modes de garde, d'en repérer les avantages et les contraintes, et de les mettre en lien avec leurs besoins et leurs projets professionnels. Elles peuvent ainsi se projeter vers une ou plusieurs solutions adaptées.

Aide à la recherche et à la mise en place d'un mode de garde

Une fois le mode de garde identifié, un accompagnement individualisé est proposé pour en faciliter la mise en place.

Le dispositif ELISE accompagne les familles dans l'ensemble des démarches administratives et contractuelles liées au mode de garde : contrat de travail ou d'engagement, lien avec les relais petite enfance, les services périscolaires, la direction de la petite enfance ou les assistantes maternelles.

Une attention particulière est portée à l'accueil individuel, notamment auprès des assistantes maternelles. Ce mode de garde présente des enjeux spécifiques, dans un contexte de baisse de la natalité impactant leur activité. Les familles sont accompagnées dans leur rôle de parent employeur : définition des besoins, recherche et rencontre avec des assistantes maternelles selon les critères des familles, aide à la rédaction et à la mise en œuvre du contrat de travail, ouverture des droits, notamment PAJEMPLOI, et appui au respect des modalités de déclaration et de paiement.

L'accompagnement repose sur un travail partenarial. Par exemple, le relais petite enfance peut intervenir pour aider au calcul de la rémunération et sécuriser les démarches. L'objectif est de permettre aux familles d'identifier les interlocuteurs locaux et de devenir progressivement autonomes. L'accompagnement prend fin lorsque la famille est capable de gérer seule son mode de garde.

Effets attendus

La mise en œuvre de cet accompagnement vise à **produire plusieurs effets** : une meilleure connaissance des modes de garde par les familles, un accès facilité à des solutions de garde adaptées, la levée de freins à l'insertion professionnelle et un renforcement de l'intégration sociale des familles primo-arrivantes.

FORMATION LINGUISTIQUE SPECIFIQUE

En complément, une formation linguistique spécifique a été développée en partenariat avec l'association SAMA. Elle est exclusivement conçue pour répondre aux besoins des familles accompagnées. L'objectif est de permettre l'acquisition d'un niveau A1 ou A2 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues), afin de renforcer la capacité des participants à communiquer dans les situations du quotidien.

Une première session a été mise en place à la fin de l'année 2025. Elle a permis à **10 personnes accompagnées d'intégrer la formation**, à raison de 10 heures par semaine pendant 16 semaines.

Les apprentissages dispensés visent à permettre aux familles d'acquérir les bases de la langue française ainsi que le vocabulaire lié à la parentalité, à la garde d'enfant, aux thèmes administratifs, aux droits et devoirs des parents et de l'enfant, au parcours scolaire, à la sécurité dans le logement et aux 1000 premiers jours.

À l'issue de la formation, les compétences acquises doivent permettre aux familles de mieux comprendre les solutions de garde existantes, de communiquer avec les professionnels de la petite enfance et de faciliter la mise en place d'un mode de garde adapté à leurs besoins.

PROCESSUS D'ORIENTATION

L'entrée dans le dispositif ELISE se fait par l'intermédiaire d'une fiche de prescription. Celle-ci doit être complétée et transmise par mail, accompagnée d'un document d'identité de la personne concernée.

Cette fiche permet de présenter les éléments essentiels de la situation : composition familiale, situation au regard de l'emploi, niveau de langue française, difficultés rencontrées, notamment en matière de garde d'enfant.



Être titulaire d'un titre de séjour

depuis moins de 5 ans et être éligible à la signature du CIR



Résidence

Habiter dans le Puy de Dôme



Enfants

Avoir besoin d'un mode de garde



Perspective d'emploi

Avoir un projet professionnel identifié ou être dans une dynamique d'insertion professionnelle

L'orientation vers le dispositif est ouverte à tous les prescripteurs : professionnels de l'insertion, acteurs d'autres secteurs d'intervention ou particuliers.

Après étude de la fiche, la personne est contactée pour un premier entretien qui permet de vérifier les critères d'éligibilité et d'évaluer le besoin de mode de garde en lien avec un projet d'insertion professionnelle. Si nécessaire, le prescripteur peut être recontacté afin d'apporter des informations complémentaires avant la rencontre.

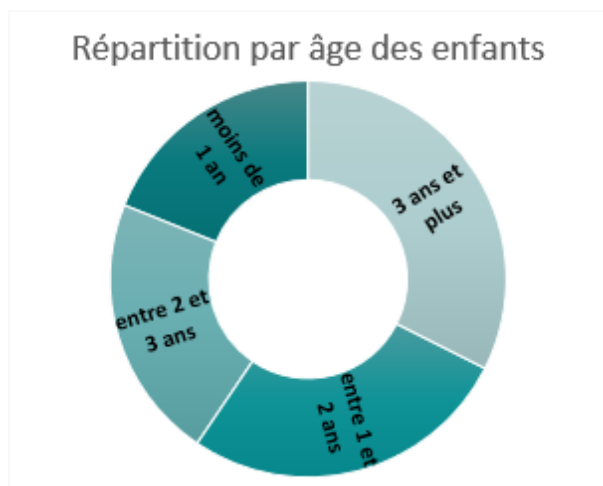
En complément, la **plateforme d'évaluation ALF portée par FIT** permet également d'identifier des personnes engagées dans un parcours linguistique ayant un besoin de garde d'enfant. Elle facilite ainsi la mise en relation entre le prescripteur et le dispositif ELISE.

PROFILS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Le dispositif ELISE s'adresse aux familles primo-arrivantes résidant sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme.

Le public est très majoritairement féminin. En 2025, un seul homme a été orienté vers le dispositif. Plus de la moitié des femmes accompagnées sont en situation de monoparentalité. Elles élèvent seules un ou plusieurs enfants, la garde alternée étant rare. Dans de nombreux cas, les pères ne vivent pas en France ou sont peu présents dans la vie des enfants.

Le dispositif s'adresse à toutes les familles ayant un besoin de mode de garde, sans critère d'âge des enfants.



On observe toutefois que près de **70 % des enfants concernés ont moins de 3 ans**. La majorité des familles avait déjà déposé une demande de place en crèche avant d'être orientée vers le dispositif ELISE.

Orientation vers l'accueil individuel

L'accompagnement social vise à favoriser l'accès à des solutions de garde stables et adaptées, notamment par le recours aux assistantes maternelles. Ce mode de garde permet aux familles de s'inscrire dans la durée et de se rendre disponibles pour leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Les familles sont accompagnées dans la découverte du métier d'assistante maternelle, de son fonctionnement et de ses spécificités. Un travail étroit est mené avec les Relais Petite Enfance (RPE) afin de soutenir les parents dans leur rôle de parent employeur.

Le dispositif ELISE intervient en complément de ces acteurs en accompagnant les familles dans l'ensemble des démarches liées à l'embauche et à la contractualisation : recherche, rencontres, définition des modalités d'accueil, rédaction du contrat.

Le lien avec le RPE est maintenu tout au long de l'accompagnement afin de répondre aux besoins techniques (calcul des heures, indemnités, etc.) et de sécuriser les démarches, jusqu'à ce que la famille devienne autonome dans la gestion de son mode de garde.

Situation au regard de la langue française

Lors de la conception du dispositif, le public cible était principalement composé de personnes ayant un faible niveau de français, correspondant aux niveaux A0 ou A1.1.

Le niveau A0 correspond à un niveau débutant. Le niveau A1.1 désigne un niveau A1 non atteint. L'acquisition du niveau A1 implique de pouvoir comprendre et utiliser des expressions courantes, se présenter, poser et répondre à des questions simples portant sur des informations personnelles (lieu de vie, entourage, objets du quotidien).

Cependant, les profils réellement orientés vers le dispositif présentent un niveau globalement plus élevé que prévu. En effet, près de **50 % des personnes accompagnées ont un niveau de français égal ou supérieur à A2**, ce qui leur permet de comprendre des expressions courantes et d'interagir dans des situations simples de la vie quotidienne.

Cependant, part importante des femmes accompagnées est originaire de pays francophones. Si elles ne rencontrent pas toujours de difficultés à l'oral, certaines sont en situation d'illettrisme. Elles ont alors besoin d'un accompagnement spécifique pour apprendre à lire et à écrire, notamment afin de gagner en autonomie dans leurs démarches administratives.

Les femmes de nationalité guinéenne et ivoirienne sont largement représentées au sein du dispositif ELISE et concentrent plus de 30 % du public accompagné.

Situation au regard de l'emploi

Près de **50 % des familles accompagnées ont des enfants scolarisés**. Elles ont besoin d'un mode de garde complémentaire en dehors des temps scolaires et périscolaires. Cette situation s'explique notamment par les perspectives professionnelles des parents accompagnés.

Ces derniers sont souvent peu diplômés et s'orientent vers des métiers nécessitant peu ou pas de qualification, ou vers des formations courtes : aide à la personne, agent de service hospitalier, restauration collective. Ces secteurs proposent fréquemment des horaires atypiques, décalés des horaires scolaires. Le recours à des solutions complémentaires de garde devient alors nécessaire.

Par ailleurs, **deux situations spécifiques** ont été accompagnées concernant des enfants en situation de handicap, nécessitant des solutions de garde adaptées en complément d'une scolarisation à temps partiel.

La plupart des personnes orientées vers le dispositif ELISE ne disposent pas, au départ, d'un projet professionnel clairement défini. L'absence de solution de garde constitue un frein majeur à leur engagement dans un parcours d'insertion, en limitant leur disponibilité.

L'accompagnement permet d'identifier les solutions de garde existantes et d'aider les parents à les intégrer progressivement dans leur parcours. Deux situations principales se dégagent : certaines personnes mettent rapidement en place un mode de garde afin de se rendre disponibles pour leurs démarches, tandis que d'autres en différeront la mise en œuvre jusqu'à l'entrée effective en formation ou en emploi.

Le recours à un mode de garde dépend de plusieurs facteurs, notamment organisationnels, familiaux et financiers. Les contraintes d'horaires atypiques nécessitent souvent d'attendre une date précise d'activité, et certains parents privilégient la garde à domicile tant que cela est possible. Par ailleurs, les coûts de garde, particulièrement pour les familles monoparentales aux ressources limitées, peuvent constituer un frein important.

Dans ce contexte, le dispositif ELISE propose un appui dans l'ouverture des droits afin de réduire le reste à charge. Les évolutions réglementaires de septembre 2025 concernant le Complément de libre choix du mode de garde (CMG), élargi aux familles monoparentales jusqu'aux 12 ans de l'enfant, contribuent également à faciliter l'accès à des solutions adaptées.

Modalité d'accompagnement

L'accompagnement proposé par le dispositif ELISE repose sur une combinaison d'actions collectives et d'un suivi individualisé, visant à aider les familles à identifier les modes de garde existants et à construire une solution adaptée à leur situation.



Dans un premier temps, des ateliers collectifs sont organisés afin de fournir une information commune et de permettre la découverte des solutions de garde du territoire. Ces actions, menées en partenariat avec les acteurs locaux, prennent différentes formes : visites de structures d'accueil (crèches), ateliers avec les Relais Petite Enfance (RPE), rencontres avec des assistantes maternelles, ainsi que des temps organisés dans des lieux d'accueil parents-enfants ou des centres sociaux. Ces rencontres ont pour objectif de favoriser la connaissance mutuelle et la compréhension des besoins de chacun, sans logique de recrutement immédiat.

En complément, un accompagnement individualisé est proposé afin de construire un mode de garde adapté aux contraintes de chaque famille, en s'appuyant sur les éléments abordés en collectif. Une attention particulière est portée aux familles ayant de jeunes enfants, pour lesquelles l'accueil individuel est souvent privilégié.

Lorsque les familles s'orientent vers l'embauche d'une assistante maternelle, elles sont accompagnées par le RPE, qui présente le cadre du métier et les obligations du parent employeur, tout en fournissant la liste des professionnelles disponibles. Le dispositif ELISE intervient en appui pour préparer les mises en relation, accompagner les entretiens et sécuriser les démarches, en tenant compte notamment des contraintes de mobilité.

Tout au long du parcours, les familles sont soutenues dans l'ensemble des étapes administratives et organisationnelles : définition des besoins, contractualisation, ouverture des

droits, déclarations et suivi du paiement. Les démarches liées à PAJEMPLOI peuvent également être accompagnées, notamment lors de la première déclaration.

L'objectif est de sécuriser la mise en place du mode de garde tout en favorisant progressivement l'autonomie des familles, qui peuvent ensuite solliciter directement les interlocuteurs compétents en cas de besoin.

Un accompagnement similaire est proposé pour la garde à domicile, incluant les étapes liées à l'embauche et à la gestion administrative, sans intervention du RPE, dont le champ d'action est centré sur l'accueil individuel.

Premiers résultats

Entre le 1er mai 2025, date de lancement du projet, et le 31 décembre 2025, **37 familles primo-arrivantes ont été orientées** vers le dispositif ELISE afin de bénéficier d'un accompagnement lié à un besoin de mode de garde.

Parmi ces orientations, 7 n'ont pas abouti à une entrée dans le dispositif, soit en raison d'une non-éligibilité, soit par choix des familles de ne pas engager de démarche de mise en place d'un mode de garde.

Au total, **28 familles ont débuté un accompagnement en 2025**. Parmi les familles entrées dans le dispositif :

- 2 sorties dites « simples » ont été enregistrées. Elles concernent des parents ayant accédé à un emploi ne nécessitant pas de mode de garde complémentaire ou ayant obtenu une place en structure collective ;
- 1 sortie positive a été comptabilisée au 31 décembre 2025. Dans cette situation, l'accompagnement a permis la mise en place effective d'un mode de garde adapté ;
- 4 familles ont mis en place un mode de garde individuel (assistante maternelle ou garde à domicile) et poursuivent l'accompagnement afin de consolider leur autonomie dans la gestion de ce mode de garde.

La majorité des familles accompagnées réside sur la Métropole clermontoise (70 %).

Par ailleurs :

- 8 personnes sont accompagnées sur le territoire de Riom Limagne et Volcans ;
- 3 personnes résident sur d'autres secteurs du département, notamment à Thiers et au Mont-Dore.

Le dispositif s'appuie également sur le partage d'expérience entre les familles. Les parents ayant déjà mis en place un mode de garde sont mobilisés lors des ateliers collectifs. Leur participation permet de valoriser leur parcours, de partager des retours d'expérience concrets, de présenter les avantages et les limites des solutions mises en place, et de rassurer et d'inspirer les autres familles.

En 2025, près de **20 ateliers collectifs** ont été organisés dans le cadre de l'accompagnement. Ils ont contribué à soutenir les familles dans l'identification et la compréhension des modes de garde, ainsi que dans leur capacité à se projeter.

La durée d'accompagnement est variable et s'adapte aux besoins de chaque famille. Elle peut aller de quelques semaines à plusieurs mois, en fonction de la situation, du type de mode de garde envisagé et du niveau d'autonomie des familles.

L'accompagnement prend fin lorsque la famille est en capacité de gérer de manière autonome son mode de garde.

BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2025 a permis le lancement du dispositif ELISE et la mise en place des premières actions d'accompagnement. Cette phase expérimentale pose les bases de son développement pour l'année 2026.

Le dispositif est amené à se renforcer, notamment par le développement des partenariats avec les acteurs du territoire. De nouvelles actions sont prévues, telles que des visites de structures, des ateliers collectifs et des temps de collaboration avec les professionnels de la petite enfance.

Par ailleurs, de nouvelles sessions de formation linguistique spécifique seront proposées en 2026. Elles permettront d'accompagner un plus grand nombre de parents dans l'acquisition des compétences nécessaires à la compréhension des modes de garde et à la communication avec les professionnels.

Les personnes ayant participé à la session de formation en 2025 devraient, grâce aux acquis développés, être en mesure de mieux identifier et mettre en place des solutions de garde adaptées à leur situation.

Plus largement, le travail engagé en 2025 en matière d'accompagnement et de projection devrait produire des effets à moyen terme. Il devrait permettre à davantage de familles de sécuriser un mode de garde et ainsi de s'engager plus facilement dans un parcours d'insertion, vers la formation ou l'emploi.

Dispositif de placement extérieur

En partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), le dispositif de placement extérieur PIETRA propose un accompagnement **aux personnes placées sous mains de justice dans le cadre de leur aménagement de peine ou de l'alternative à la détention.**

Les personnes accompagnées sont placées sous écrou et ont donc des obligations judiciaires à respecter. A ce titre, les bénéficiaires doivent de se rendre à toutes **les mobilisations proposées** par le service ou, le cas échéant, de justifier des absences à ces mobilisations, **dans l'objectif de gagner en autonomie et en compétence en vue d'aller vers l'emploi.**

Un **planning de mobilisations hebdomadaires** est défini conjointement avec le bénéficiaire. Il recense les rendez-vous de individuels, les démarches à réaliser en autonomie et les ateliers ou chantiers sur lequel il est positionné durant la semaine.

Par ailleurs, chaque semaine, **un bilan de chacun des bénéficiaires est transmis aux conseillers pénitentiaires en insertion et probation (CPIP) référents.** Il reprend l'ensemble des actions effectuées et les mobilisations réalisées. Le bilan comporte également une évaluation sur l'investissement et le comportement adopté.

Depuis 2024, 15 places sont proposées en deux modalités :

- **Placement extérieur avec hébergement :** le service PIETRA met à disposition un logement dans le cadre de l'intermédiation locative jusqu'à l'accès du bénéficiaire à une solution de logement durable. Cette modalité est majoritairement sollicitée dans le cadre des sorties de détention.
- **Placement extérieur sans hébergement :** les personnes placées sous mains de justice bénéficient des mêmes modalités d'accompagnement, sans mise à disposition d'un logement.

NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2025

En 2025, **19 personnes** ont été accompagnées par le dispositif de Placement Extérieur Pietra, dont 15 ont intégré le dispositif cette année.

ORIENTATION

Descriptif du processus d'orientation :

Les orientations vers le dispositif de placement extérieur PIETRA, sont effectuées en amont de l'audience réalisée par le juge d'application des peines (débat contradictoire).

Ce sont les CPIP (conseillers pénitentiaires en insertion et en probation) en charge du suivi des personnes qui réalisent les orientations.

Dans le milieu ouvert, le processus d'admission commence par l'envoi d'une fiche d'orientation à PIETRA. En cas de validation de la fiche d'orientation, un rendez-vous est pris avec la personne et le CPIP en charge de son suivi. Cette rencontre qui se déroule dans les locaux du SPIP permet de présenter l'accompagnement proposé, d'effectuer un point sur la situation du bénéficiaire, et de discuter de l'engagement nécessaire de ce dernier dans ce processus d'insertion.

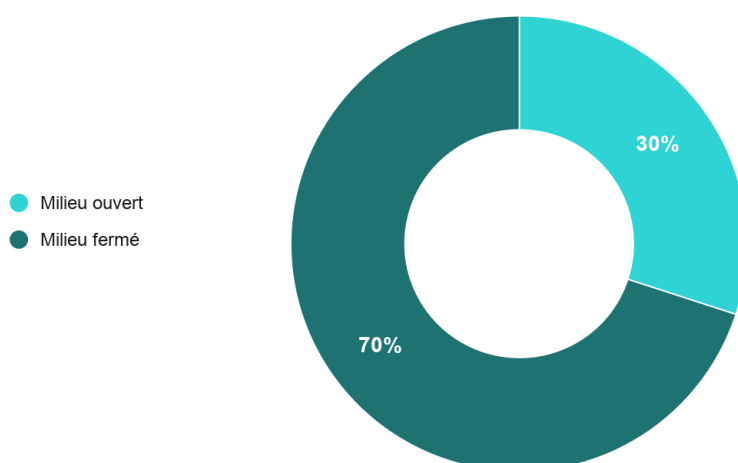
A l'issue de la rencontre tripartite, si la personne accepte les modalités d'accompagnement du placement extérieur et que PIETRA a validé son projet, les référents de parcours reviennent vers le CPIP avec un avis d'admission favorable indiquant la date de prise en charge possible.

Dans le milieu fermé, le rendez-vous tripartite se fait directement au centre de détention ou en visioconférence pour les personnes incarcérées hors du département.

Lors de l'audience, les personnes doivent exposer leurs motivations et un projet de réinsertion cohérent. Le juge se positionne sur la demande d'aménagement de peine ou d'alternative à la détention.

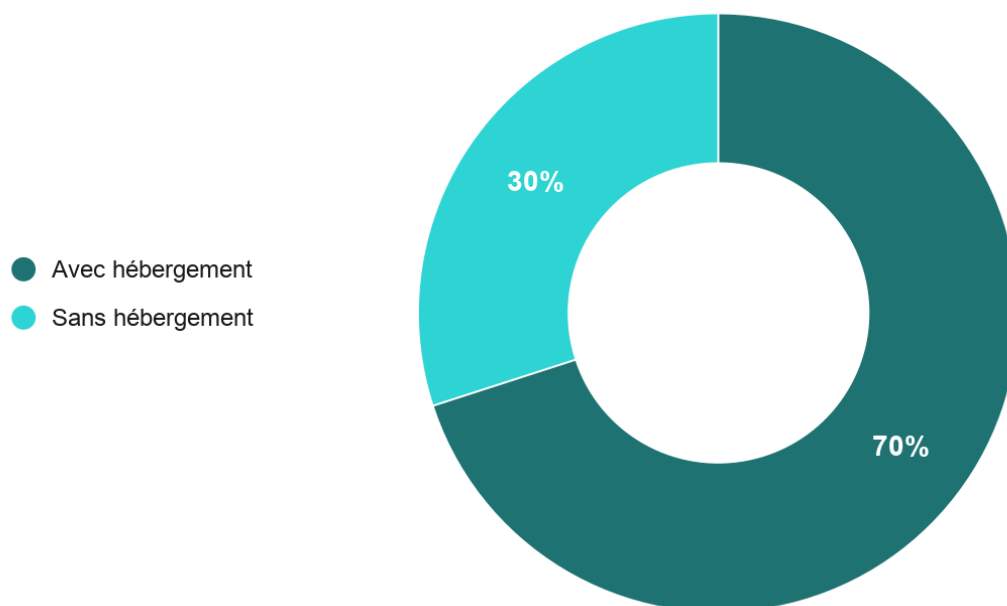
En 2025, 33 orientations ont été effectuées par les services du SPIP selon les répartitions suivantes :

Répartition des orientations : Milieu orienteur



En 2025, 70% des sollicitations sont issues du milieu fermé (centres pénitentiaires).

Répartition des orientations : modalité d'accompagnement



Le placement extérieur avec hébergement est plus sollicité (70%) que le placement sans hébergement. Avec la majeure partie du public orienté par le milieu fermé, l'enjeu d'accès à un logement en sortie de détention se révèle être un élément clé dans le parcours de réinsertion.

Sur les 33 orientations réalisées cette année, 29 personnes ont fait l'objet d'un entretien de préadmission pour un total de 15 entrées effectives.

70% des personnes entrées dans le dispositif ont bénéficié d'un accompagnement avec hébergement.

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

Nationalité

Pays d'origine	Année 2025
France	100%
Autre	0 %

Dans le cadre du placement extérieur, les bénéficiaires accueillis en 2025 avaient tous la nationalité française.

Genre

Genre	Année 2025
Femme	11%
Homme	89%

89% des bénéficiaires de ce dispositif sont des hommes.

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES PERSONNES PLACÉES SOUS-MAIN DE JUSTICE

Les personnes accompagnées ont des obligations dans le cadre de leur suivi judiciaire. A ce titre, l'accompagnement intensif proposé par PIETRA mêle des rendez-vous individuels et des mobilisations (ateliers, chantiers et informations collectives)

L'accompagnement proposé par le placement extérieur PIETRA repose sur **une approche globale, individualisée et progressive**, qui prend en compte l'ensemble des freins rencontrés par les personnes placées sous main de justice dans leur parcours d'insertion.

L'accompagnement individuel et collectif

Sur le plan administratif et social : les référents accompagnent les personnes dans l'ouverture ou la régularisation de leurs droits sociaux (RSA, ARE, couverture maladie, APL etc.), permettant ainsi de sécuriser leur situation et les ressources. L'accès aux soins fait également partie intégrante de cet accompagnement, qu'il s'agisse de soins médicaux, psychologiques ou en lien avec des problématiques d'addictions. En parallèle, un accompagnement vers et dans le logement est mis en place. Il vise à préparer les personnes à une solution de logement pérenne à la fin de leur peine.

À cela s'ajoutent des ateliers d'information collectifs, proposés régulièrement sur des thématiques variées : administratives (droits sociaux, logement, santé, etc.) et professionnelles (fonctionnement du marché du travail, codes en entreprise, dispositifs d'insertion...). Ces espaces permettent aux personnes de s'informer, de mieux connaître le fonctionnement des institutions / dispositifs, et de poser les bases de leur projet d'insertion dans un cadre accessible.

Le placement extérieur, levier pour l'insertion professionnelle

L'accompagnement professionnel s'ajuste en fonction du degré d'employabilité des personnes. Celles qui sont prêtes à intégrer directement le marché du travail sont accompagnées dans cette dynamique : appui à la recherche d'emploi, mise en lien avec des employeurs, mobilisation des dispositifs de droit commun. Pour d'autres, un parcours progressif est proposé à travers des ateliers et chantiers socioprofessionnels, qui visent à amorcer une intégration progressive dans le monde du travail. Ces espaces ont été pensés comme un véritable tremplin vers l'emploi, en trois paliers adaptés aux rythmes et aux besoins de chacun :

- *Les ateliers et chantiers internes à l'association*, organisés autour de différents supports (jardinage, maraîchage, bricolage, espaces verts, réparation de vélos, couture, etc.), offrent un cadre structurant et bienveillant, propice à la remobilisation, à l'apprentissage de savoir-faire de base, et à la reprise de confiance en soi dans un cadre collectif.
- *Le chantier "CeCler – S'insérer par le bénévolat"*, dans lequel les participants interviennent de manière autonome sur des missions commanditées par des entreprises, des associations sportives ou locales. Ces missions, non encadrées par l'association, permettent aux personnes de s'auto-mobiliser, d'exercer leur sens des responsabilités et d'élargir leur réseau.
- *Les chantiers en milieu professionnel*, dans lesquels les personnes sont mises en conditions réelles de travail. Ces chantiers sont réalisés dans le secteur du nettoyage (les missions sont connexes à celles des agents d'exploitation de voirie) et permettent aux participants d'expérimenter concrètement les exigences d'un emploi, dans un cadre encadré et structuré.

Ces ateliers et chantiers articulés autour de paliers progressifs, visent à accompagner chaque personne au plus près de sa situation, de ses besoins et à son rythme. L'objectif final est de favoriser une insertion professionnelle durable et adaptée.

SORTIES DU DISPOSITIF

En 2025, **11 personnes sont sorties du dispositif**. Les sorties peuvent être regroupées selon plusieurs critères pour mieux en évaluer l'impact et la dynamique d'accompagnement.

Répartition selon la modalité d'accompagnement

Sur les 11 personnes qui sont sorties en 2025 :

- 9 bénéficiaires étaient en placement extérieur avec hébergement
- 2 bénéficiaires étaient en placement extérieur sans hébergement

Situation logement à la sortie

Sur les 11 personnes qui sont sorties du dispositif de placement extérieur en 2025, **4 personnes** n'ont pas été jusqu'à la fin de leur peine et ont été réincarcérées.

Sur les **7 personnes** qui ont terminé leur placement extérieur, **tous sont en logement durable ou en hébergement adapté** (dans le cadre du SIAO)

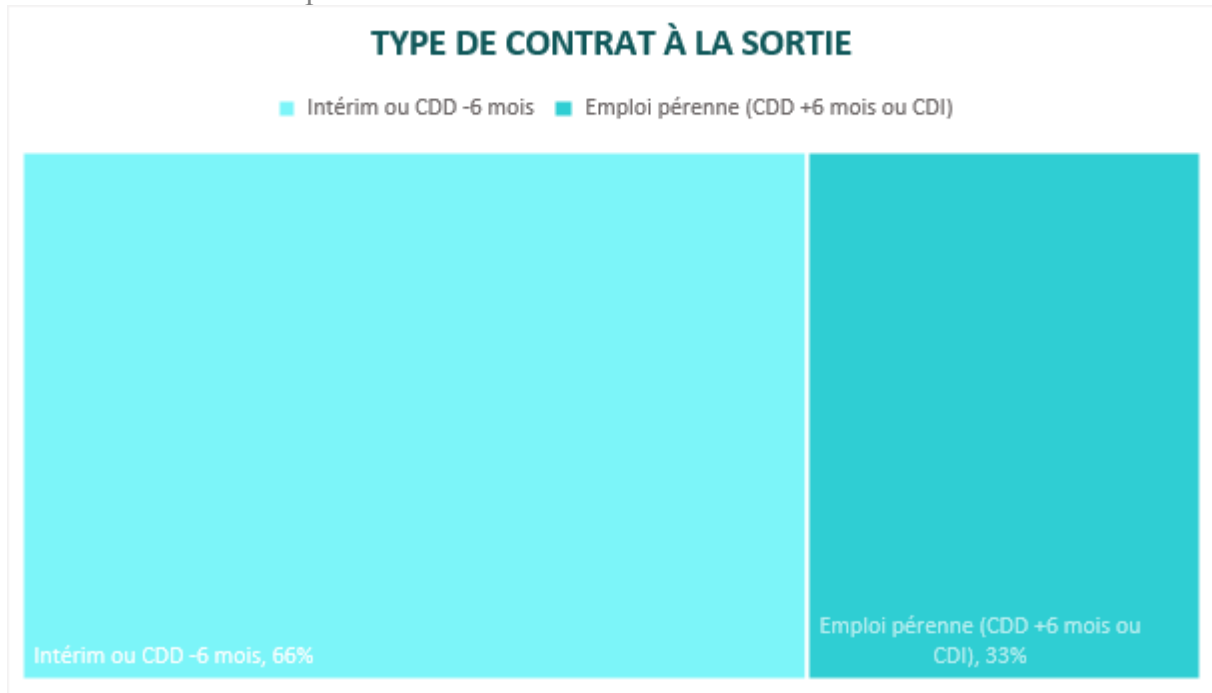
Situation vis à vis du logement :

- Domicile personnel 5
- Logement adapté 2

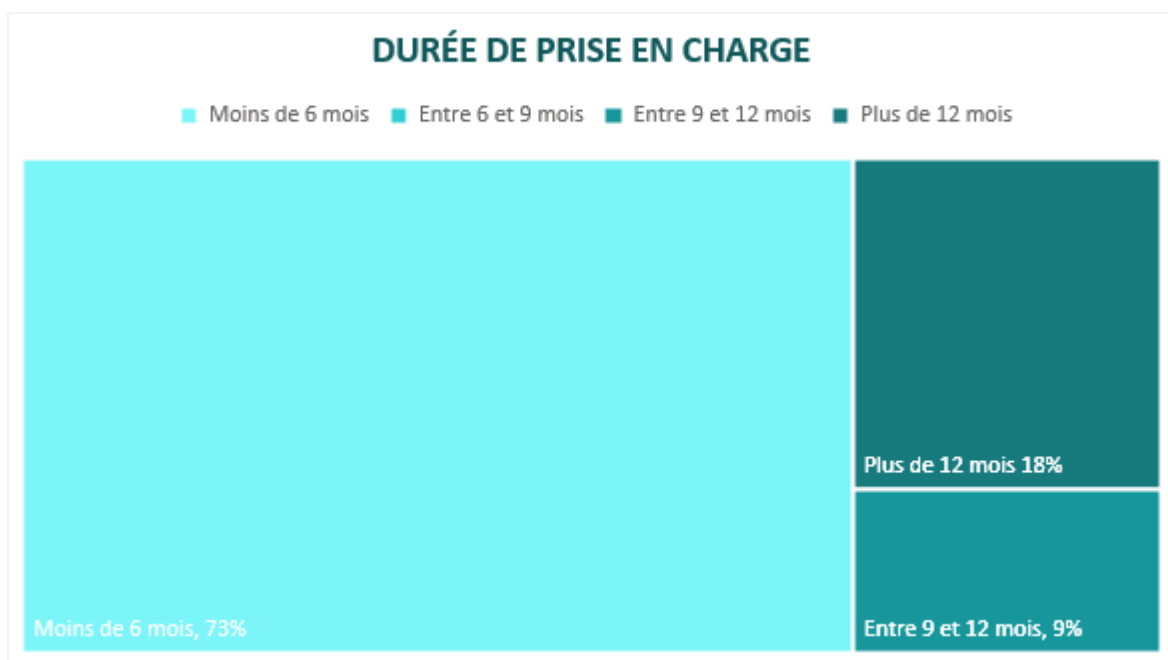
Situation vis-à-vis de l'emploi à la sortie

Les sorties vers l'emploi et la formation sont réparties de la manière suivante (1 personne en 2025) (1 CDD de moins de 6 mois)

- Accès à un emploi 1
- Sans emploi 6



Durée de la prise en charge au sein du service



En 2025, **50 % des personnes ont bénéficié d'un accompagnement de moins de 6 mois**, avec une durée moyenne de prise en charge estimée à 5 mois. La répartition des durées d'accompagnement montre également que 12,5 % des suivis se sont étendus entre 6 et 9 mois, 25 % entre 9 et 12 mois, et 12,5 % au-delà de 12 mois.

Ces données, très proches de celles observées en 2024, confirment une tendance à des accompagnements majoritairement courts. Cette réalité souligne **l'importance d'un accompagnement intensif et ciblé dès l'entrée** dans le dispositif afin de répondre rapidement aux besoins des bénéficiaires.

Toutefois, cette analyse doit être mise en perspective avec certains facteurs externes, notamment **les remises de peine, qui peuvent réduire la durée effective du placement extérieur** et limiter le temps consacré au travail d'insertion. Malgré ces contraintes, le maintien d'un accompagnement adapté demeure essentiel pour favoriser une réintégration sociale et professionnelle durable. Cette situation met également en évidence la nécessité de développer des stratégies permettant d'optimiser l'impact des interventions dans un cadre temporel restreint.

Bilan et perspectives 2026

L'année 2025 a confirmé l'importance du dispositif PIETRA dans l'accompagnement des personnes placées sous main de justice. Avec 34 orientations, 11 intégrations et 12 sorties, le service a maintenu une activité soutenue, malgré une capacité d'accueil contrainte.

La forte mobilisation autour des ateliers et des chantiers témoigne de l'investissement des équipes dans la dynamique d'insertion des bénéficiaires. Le dispositif a également su apporter une réponse adaptée aux besoins d'hébergement, puisque près de deux tiers des accompagnements ont intégré une solution de logement.

Par ailleurs, l'activité du dispositif s'inscrit dans un contexte marqué par les temporalités spécifiques de la justice, qui peuvent engendrer des périodes de vacance dans les mesures de placement extérieur. Ces interruptions, parfois imprévisibles, complexifient la continuité des parcours et nécessitent une capacité d'adaptation constante de l'accompagnement.

Malgré des parcours souvent courts et soumis à ces contraintes temporelles, les résultats obtenus demeurent encourageants et soulignent la pertinence d'un accompagnement intensif dès le début de la prise en charge.

Dans cette perspective, l'enjeu pour les années à venir sera de renforcer encore la réactivité des interventions et de développer des stratégies permettant de sécuriser les parcours dans des délais parfois très réduits, afin d'optimiser les chances de réinsertion durable.

ADD'Pro

L'accès à l'emploi des personnes en situation d'addiction

Le dispositif ADD'Pro vise à favoriser l'accès et le **maintien en emploi des personnes en situation d'addiction**, en s'appuyant sur le travail comme levier de rétablissement et d'amélioration de la santé. Il répond à un faible taux d'insertion observé en addictologie (20 à 35 %), malgré une motivation élevée des patients.

Mis en place en 2023, ADD'Pro repose sur un partenariat entre l'association CeCler (plateforme PIETRA), l'Hôpital de Jour d'Addictologie du CHU de Clermont-Ferrand et le Centre hospitalier Étienne Clémentel. Inspiré de la méthode IPS, il propose un accompagnement médico-psychosocial individualisé vers et dans l'emploi, en articulation étroite avec le soin.

Après une phase d'expérimentation en 2023 et de structuration en 2024, **l'année 2025 correspond à une phase de consolidation du dispositif**, marquée par la stabilisation des pratiques, le renforcement des coordinations partenariales et une montée en charge maîtrisée de l'activité. Cette dynamique s'accompagne d'un élargissement progressif du public et des partenaires.

ORIENTATION

Descriptif du processus d'orientation : Une sensibilisation par étapes

L'orientation des bénéficiaires repose sur un processus progressif visant à favoriser l'adhésion et l'engagement dans une démarche d'insertion professionnelle.

Elle débute par des ateliers de sensibilisation à l'emploi, animés au sein de l'Hôpital de Jour d'Addictologie du CHU Gabriel Montpied et du Centre hospitalier Étienne Clémentel. Proposés à l'ensemble des patients suivis, ainsi qu'à un public ciblé par les équipes soignantes en fonction de leur dynamique de rétablissement, ces temps collectifs permettent d'introduire la question de l'emploi dans le parcours de soin, en travaillant sur les représentations du travail, les expériences professionnelles et les perspectives d'avenir.

Les bénéficiaires volontaires peuvent ensuite accéder à un bilan diagnostique individualisé (Bilan ADD'Pro), réalisé sous forme d'entretien approfondi. Celui-ci permet d'analyser les aspirations professionnelles, les parcours, les ressources et les freins à l'emploi (santé, mobilité, logement, situation socio-économique), afin de structurer un projet adapté.

À l'issue de ce bilan, les personnes peuvent s'engager dans un accompagnement individualisé par un Conseiller en Insertion Professionnelle, marquant l'entrée dans une phase opérationnelle de mise en œuvre du projet professionnel.

ACCOMPAGNEMENT

Méthode IPS et déclinaison opérationnelle

L'accompagnement proposé par la plateforme PIETRA s'appuie sur la méthode IPS (Individual Placement and Support), approche de référence en santé mentale visant un accès rapide à l'emploi en milieu ordinaire pour des publics vulnérables. Fondée sur des données probantes, elle privilégie une mise en situation professionnelle précoce, en lien avec les aspirations des

bénéficiaires, et repose sur un accompagnement individualisé, sans limitation de durée, étroitement articulé avec le soin. Les personnes accompagnées présentent ainsi des taux d'accès à l'emploi significativement supérieurs à ceux observés dans les dispositifs classiques.

La mise en œuvre de cette approche repose sur plusieurs principes structurants : accès à l'emploi en milieu ordinaire, individualisation de l'accompagnement, accessibilité sans condition préalable, implication active du bénéficiaire, coordination avec les équipes de soin, réactivité dans la recherche d'emploi, accompagnement dans la durée et développement d'un réseau d'employeurs.

Dans le cadre d'ADD'Pro, ces principes se déclinent en un parcours en trois niveaux complémentaires :

- **Niveau 1 – Sensibilisation** : introduction de la question de l'emploi dans le parcours de soin à travers des ateliers favorisant l'émergence d'une projection professionnelle.
- **Niveau 2 – Bilan diagnostique** : évaluation individualisée des aspirations, compétences, ressources et freins, permettant de structurer le projet professionnel.
- **Niveau 3 – Accompagnement individualisé** : accompagnement intensif par un Conseiller en Insertion Professionnelle visant un accès rapide à l'emploi, incluant définition du projet, mise en relation avec les employeurs, accompagnement à la prise de poste et suivi post-embauche.

L'accompagnement est entièrement individualisé et modulable dans le temps. Il s'articule étroitement avec la prise en charge hospitalière et peut inclure une intervention directe auprès des employeurs afin de favoriser l'intégration et le maintien en emploi.

La coordination du dispositif est assurée par un psychologue-doctorant, garant de l'articulation entre les dimensions sanitaires et socio-professionnelles. Des temps réguliers de coordination entre équipes permettent d'ajuster les accompagnements, d'assurer la continuité des parcours et d'anticiper les difficultés. En cas de rupture liée à la santé, un suivi en veille peut être maintenu afin de faciliter la reprise du parcours.

ACCUEIL

Nombre de personnes accueillies dans l'année :

Après une année 2024 marquée par une montée en charge progressive du dispositif, l'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de consolidation et de structuration de l'activité. Cette phase a permis de stabiliser les modalités d'accompagnement tout en poursuivant le développement du nombre de bénéficiaires suivis.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, 102 nouveaux bénéficiaires ont intégré le dispositif ADD'Pro, portant un total de 112 bénéficiaires accompagnés au cours de l'année 2025. Leur répartition par niveau d'accompagnement illustre la progressivité du parcours proposé :

- 63 nouveaux bénéficiaires en niveau 1 (sensibilisation),
- 12 nouveaux bénéficiaires en niveau 2 (bilan diagnostique),
- 27 nouveaux bénéficiaires en niveau 3 (accompagnement socio-professionnel).
- 10 « anciens » bénéficiaires en niveau 3 (accompagnement socio-professionnel ayant commencé les années précédentes).

Ces données confirment à la fois la montée en puissance maîtrisée du dispositif et sa capacité à structurer des parcours complets, depuis la sensibilisation jusqu'à l'accompagnement vers l'emploi.

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI NIVEAU 3

Nationalité

Pays d'origine	Année 2024
France	91%
Syrie	3%
Guinée	3%
Maroc	3%

Les bénéficiaires accompagnés dans le cadre du dispositif ADD'Pro sont très majoritairement de nationalité française (91 % en 2025), les personnes d'origine étrangère représentant 9 % du public (représentant seulement trois personnes).

Cette répartition confirme l'ancrage territorial du dispositif, tout en témoignant de sa capacité à accueillir des publics aux parcours diversifiés. Compte tenu des faibles effectifs concernés, ces données doivent toutefois être interprétées avec prudence.

Genre

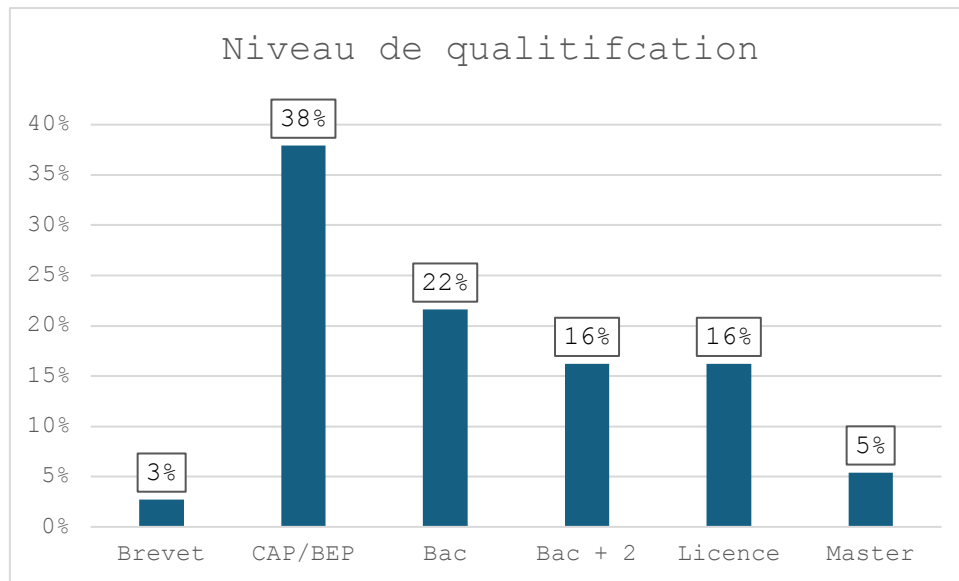
Genre	Année 2024	Année 2025
Femme	33%	22 %
Homme	67%	78 %

Les bénéficiaires accompagnés dans le cadre du dispositif ADD'Pro sont majoritairement des hommes, dont la part passe de 67 % en 2024 à 78 % en 2025, tandis que celle des femmes diminue de 33 % à 22 %.

Cette évolution confirme une surreprésentation masculine, en cohérence avec les constats du champ de l'addictologie, où les hommes sont plus fréquemment pris en charge dans les dispositifs spécialisés.

Niveau de scolarisation

47% du public accompagné a fait des études supérieures (BAC+2 ou supérieur)



Les bénéficiaires accompagnés dans le cadre du dispositif ADD'Pro présentent un niveau de qualification globalement élevé : 97 % sont titulaires d'un diplôme, 59 % disposent d'un niveau au moins équivalent au baccalauréat et 37 % ont suivi des études supérieures.

La répartition par niveau de formation est la suivante : brevet (3 %), CAP/BEP (38 %), bac (22 %), bac +2 (16 %), licence (16 %) et master (5 %).

Ces éléments indiquent que les difficultés d'accès à l'emploi relèvent moins d'un déficit de qualification que de freins périphériques, notamment liés à des parcours de santé, que le dispositif vise à prendre en compte afin de sécuriser les parcours de reprise d'activité.

D'autres chiffres sur le public :

Les bénéficiaires accompagnés présentent les caractéristiques suivantes : âge moyen de 42 ans, 54 % résident hors Clermont Auvergne Métropole, 67,5 % sont titulaires du permis de conduire et 43 % disposent d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

La part importante de bénéficiaires disposant d'une RQTH souligne **l'impact des problématiques de santé** sur les parcours, constituant un élément structurant de l'accompagnement, notamment en matière d'adaptation des postes et de sécurisation des trajectoires professionnelles.

Par ailleurs, **la part majoritaire de bénéficiaires résidant hors Clermont Auvergne Métropole** confirme l'ancrage territorial élargi du dispositif, impliquant une adaptation des modalités d'accompagnement aux bassins de vie.

Enfin, la détention du permis de conduire constitue un **levier facilitateur pour l'insertion professionnelle**, en élargissant les opportunités d'emploi et l'autonomie des bénéficiaires. Dans ce contexte, le dispositif développe une approche territorialisée de l'accompagnement, en mobilisant des opportunités au plus près des lieux de résidence.

Accompagnement vers l'emploi

En 2025, le dispositif ADD'Pro a déployé un ensemble d'actions couvrant les différents niveaux d'accompagnement, traduisant la montée en charge et la structuration de l'intervention.

- **Sensibilisation (niveau 1)** : 46 ateliers réalisés, dont 34 à l'Hôpital de Jour d'Addictologie et 12 au Centre hospitalier Étienne Clémentel, constituant une porte d'entrée dans le dispositif.
- **Accompagnement et mobilisation (niveau 3)** : 27 actions collectives organisées (ateliers thématiques, rencontres employeurs, présentations d'entreprises, visites), complétées par 10 visites d'entreprises, une action collective en milieu hospitalier et un job dating mobilisant 6 bénéficiaires et 3 employeurs.

Les entreprises partenaires relèvent de secteurs variés (grande distribution, restauration, logistique, économie sociale et solidaire), illustrant la diversité des opportunités mobilisées.

- **Coordination** : 12 réunions organisées entre équipes soignantes et sociales, permettant d'assurer la cohérence des parcours et l'adaptation des accompagnements.

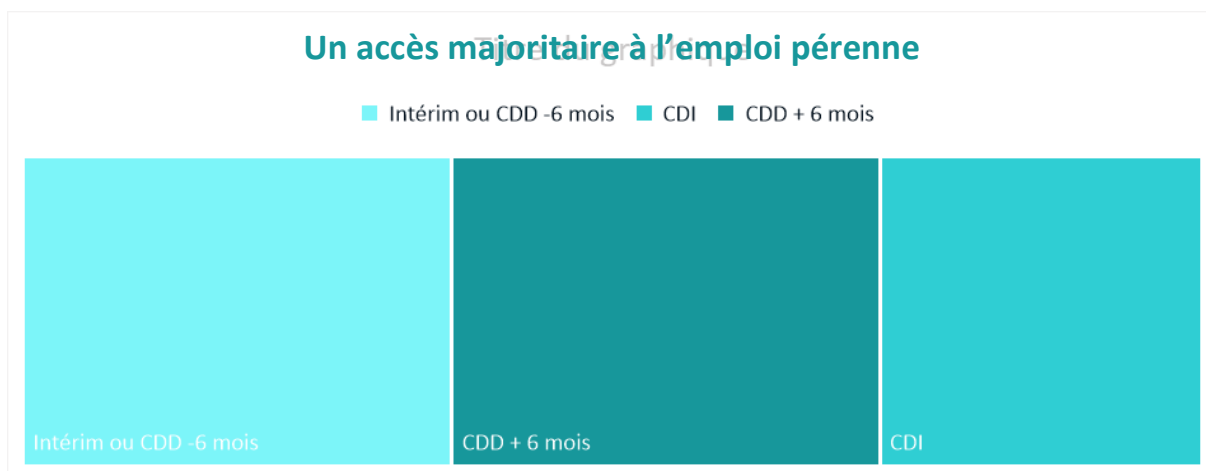
Situation au regard de l'emploi

Des résultats très positifs, liés à la durée de l'accompagnement

En 2025, parmi les 37 bénéficiaires accompagnés en niveau 3, 11 contrats de travail ont été signés. Par ailleurs, 7 bénéficiaires étaient en situation de veille, principalement pour des raisons de santé.

Le taux d'accès à l'emploi s'élève à 41 % parmi les bénéficiaires actifs, témoignant de l'impact du dispositif en matière d'insertion professionnelle.

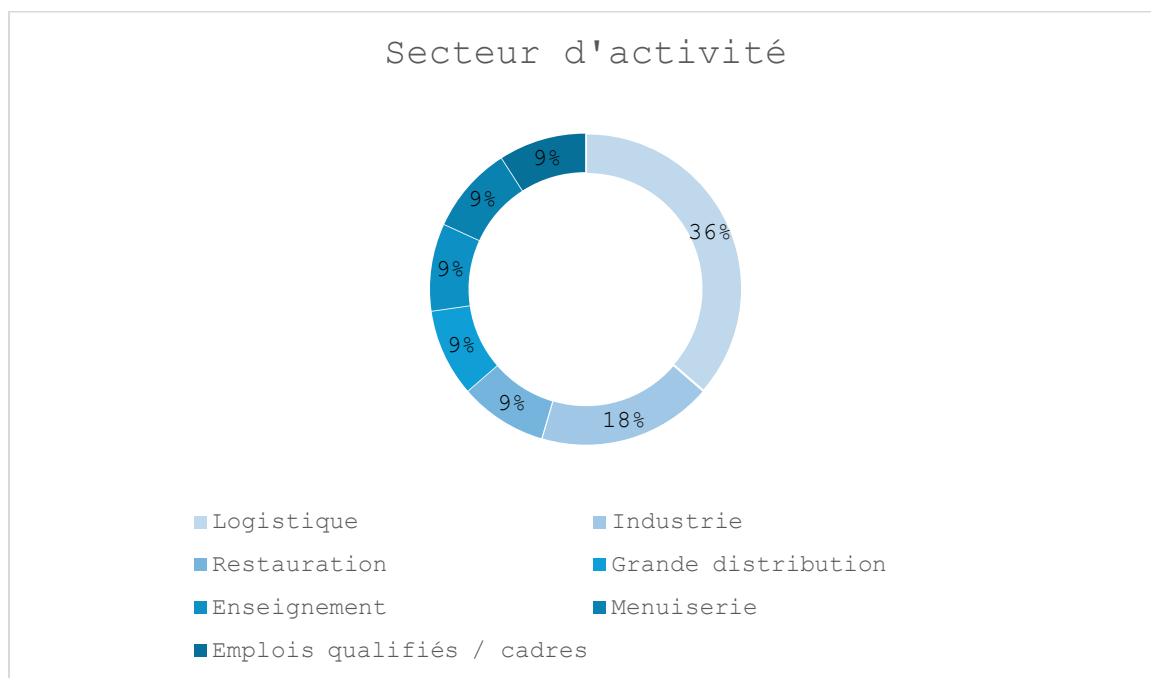
Ces résultats soulignent l'importance de la durée d'accompagnement, en cohérence avec les principes de la méthode IPS, et confirment la capacité du dispositif à produire des résultats auprès de publics présentant des problématiques de santé.



En 2025, les contrats obtenus se répartissent entre intérim ou CDD de moins de 6 mois (36 %), CDI (27 %) et CDD de plus de 6 mois (36 %). **Au total, 63 % des contrats relèvent de formes d'emploi durables.**

Ces résultats traduisent la capacité du dispositif à favoriser un accès à l'emploi pérenne, tout en s'adaptant aux parcours des bénéficiaires. Les contrats de courte durée s'inscrivent notamment dans des logiques de reprise progressive d'activité, en lien avec les problématiques de santé.

Répartition des emplois et formations à la sortie par secteur d'activité



Les insertions professionnelles réalisées en 2025 couvrent une diversité de secteurs d'activité, reflétant l'adaptation du dispositif aux profils et aux projets des bénéficiaires.

La répartition des emplois est la suivante : **logistique** (36,5 %), **industrie** (18,5 %), **restauration** (9 %), **grande distribution** (9 %), **enseignement** (9 %), **menuiserie** (9 %) et **emplois qualifiés/cadres** (9 %).

Le secteur de la logistique constitue le principal débouché, en raison de son accessibilité, de ses besoins en recrutement et de la diversité des postes proposés. L'industrie représente également un secteur significatif d'insertion. La diversité des secteurs, incluant des emplois qualifiés, témoigne de la capacité du dispositif à accompagner des parcours variés et à proposer des opportunités en adéquation avec les compétences des bénéficiaires.

Le retour à l'emploi comme levier de parcours

Les bénéficiaires accompagnés présentent majoritairement des parcours professionnels marqués par des interruptions liées à des problématiques de santé. Dans ce contexte, le retour à l'emploi constitue une étape structurante dans la reconstruction du parcours de vie et du projet professionnel.

La reprise d'activité s'envisage souvent dans un premier temps indépendamment du secteur, avec une priorité donnée à la remise en mouvement, à la reprise de confiance et à la réactivation des compétences.

Dans cette logique, l'emploi constitue un support d'élaboration du projet professionnel, articulant reprise d'activité et construction progressive d'un parcours cohérent et durable, en cohérence avec les principes de la méthode IPS.

Reconnaissance du projet et perspectives :

Encore inscrit dans une dynamique expérimentale, le dispositif ADD'Pro suscite un intérêt croissant des acteurs du champ sanitaire, de l'insertion professionnelle et de la recherche, témoignant de son caractère innovant et de la pertinence de ses résultats.

Le dispositif bénéficie d'une visibilité accrue, notamment à travers des interventions médiatiques :

- Une **interview sur RCF Radio** (émission *Science et Vie*, réalisée par Cécile Nore), mettant en lumière le rôle du travail comme levier de rétablissement en addictologie ;
- Un **reportage diffusé sur France 3 Régions**, présentant ADD'Pro comme une initiative nationale structurante, portée par l'Association CeCler en partenariat avec le CHU de Clermont-Ferrand, avec le soutien du Fonds social européen +.

Par ailleurs, ADD'Pro s'inscrit dans une dynamique active de partenariats et de diffusion :

- **Participation au Forum de la Santé Mentale** organisé par Cap Emploi à Gerzat, favorisant la mise en réseau et le développement de collaborations avec des acteurs sanitaires, médico-sociaux et de l'insertion ;
- **Communication scientifique au Congrès de l'ALBATROS** (Paris, juin 2026), avec une intervention de Julien Cabé intitulée « *Prendre en compte l'environnement du patient en addictologie : vers une sémiologie du quotidien ?* » ;
- **Action de sensibilisation dans le cadre des SISM** (octobre 2025), réunissant bénéficiaires et employeurs au sein de l'Hôpital de Jour d'Addictologie du CHU, afin de faire évoluer les représentations et de lever les freins à l'embauche.

Le dispositif est également intégré dans une démarche de recherche à travers une **thèse de psychologie (2024–2027)**, portant sur les déterminants de l'insertion professionnelle des personnes en situation d'addiction, l'évaluation de l'impact du dispositif sur la santé et l'accès à l'emploi, ainsi que ses conditions de déploiement et de diffusion auprès d'autres structures.

Cette articulation entre intervention de terrain, recherche et partenariats contribue à positionner ADD'Pro comme un dispositif structurant à l'interface entre santé et emploi.

BILAN ET PERSPECTIVES 2026

En 2025, le dispositif ADD'Pro confirme sa montée en charge et la structuration de ses modalités d'intervention. Les résultats observés en matière d'accès à l'emploi, la consolidation des partenariats et la diversification des actions engagées témoignent de la pertinence du modèle d'accompagnement proposé.

Dans ce contexte, l'année 2026 s'inscrit dans une dynamique de consolidation et de changement d'échelle. Le renouvellement attendu du soutien du Fonds Social Européen (FSE), principal financeur du projet, constitue un levier déterminant pour poursuivre et amplifier les actions engagées.

L'objectif fixé est d'atteindre une file active de 120 bénéficiaires accompagnés sur l'année, traduisant une montée en charge maîtrisée du dispositif.

Au-delà de cet objectif quantitatif, plusieurs axes de développement structurants sont identifiés :

- **Renforcement des dynamiques partenariales et du réseau employeurs**
Le développement et la diversification du réseau d'entreprises partenaires constituent une priorité, afin de multiplier les opportunités d'insertion en milieu ordinaire. Les actions de mobilisation collective seront consolidées, notamment à travers des événements favorisant la mise en relation directe entre bénéficiaires et recruteurs, ainsi que la valorisation des compétences des bénéficiaires.
- **Élargissement du public et structuration des orientations**
Le dispositif poursuivra son ouverture à de nouveaux partenaires du champ médico-social afin de toucher un public plus large. La mise en place d'une fiche de prescription visera à structurer et fluidifier les orientations, tout en renforçant la lisibilité du dispositif.
- **Développement d'actions de prévention en milieu professionnel**
Des actions de sensibilisation aux conduites addictives en entreprise seront déployées, afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux de santé au travail, de réduire la stigmatisation et de sécuriser les parcours d'insertion et de maintien en emploi.

À travers ces orientations, ADD'Pro poursuit sa structuration et affirme son positionnement à l'interface entre santé et emploi. Les perspectives de développement s'accompagnent d'une recherche active de financements pérennes, condition essentielle à la consolidation des acquis et au déploiement élargi du dispositif à l'échelle territoriale.

Rapport d'activité 2025



Pôle SANTE

Lits Halte Soins Santé (LHSS)

Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)

Coordination de Parcours de Soins (interservices)

PRÉSENTATION DU PÔLE ET DES SERVICES

Lit Halte Soins Santé (LHSS)

Cet établissement de 20 places, ouvert à la fin de l'année 2015, est un dispositif médico- social qui accueille des personnes sans domicile (ou vivant dans un logement inadapté) et présentant une (ou des) pathologie(s) de type aigue ne nécessitant pas d'hospitalisation. Au sein des LHSS, sont dispensés des soins médicaux, paramédicaux et un accompagnement social, assurés par une équipe pluridisciplinaire.

Devant les besoins importants de prise en charge sanitaire de personnes précaires sans domicile, les LHSS ont rapidement accueilli des personnes souffrant de pathologies graves et chroniques.

Lit d'accueil médicalisés (LAM)

C'est ainsi qu'a été ouvert au mois de mai 2025 les premiers LAM du département, d'une capacité de 15 places, sous la forme d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) composé de l'association Cécler et du CCAS de la ville de Clermont-Ferrand ; groupement dénommé CeClermont Action Sociale. Ce dispositif permet d'accueillir des personnes sans domicile, comme dans le dispositif LHSS, mais présentant des pathologies plus lourdes, chroniques et à pronostic plus ou moins sombre.

Coordination de Parcours de Soins

Depuis 2020, l'association a recruté une Infirmière Diplômée d'Etat, en charge de la coordination du parcours de soins de personnes suivies dans les établissements et services de l'association Cécler (hors LHSS et LAM qui disposent de personnel dédié). Son rôle est d'assurer la mise en place et le suivi du parcours de soins de personnes repérées par les professionnels du service concerné, mais également d'animer des ateliers sur différents sites de l'association sur des thématiques de santé (sexualité, alimentation, addictions...). Elle a également la charge d'orienter des personnes vers le psychologue de l'association pour des évaluations, des suivis ponctuels, ou comme relais dans l'attente qu'un suivi vers le « droit commun » se mette en place.

Lits Halte Soins Santé (LHSS)

Taux d'occupation : 95%

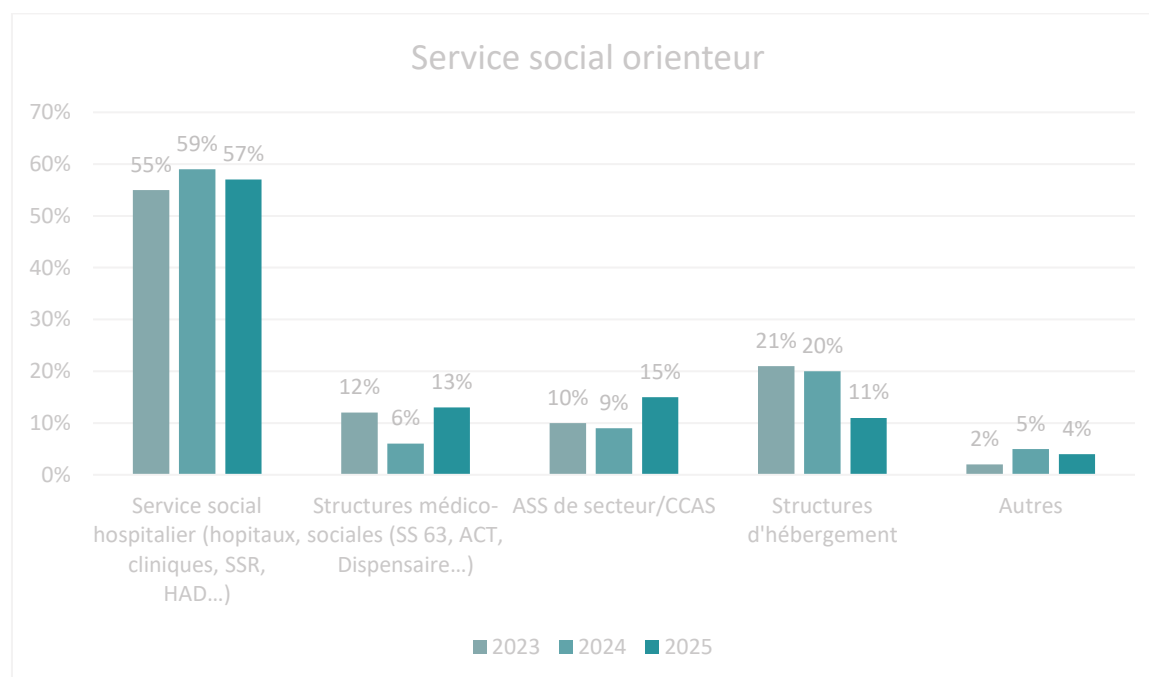
Ce taux d'occupation légèrement en dessous des 100% s'explique, comme les autres années, par un délai de quelques jours entre une sortie et l'entrée d'un nouveau bénéficiaire mais également par le fait de notre déménagement du site « Le Barrieu » au site « Bartholdi ». En effet, autorisées à recevoir 19 personnes et non 20 sur le site « Le Barrieu » pour des questions de normes de sécurité, nous pouvons depuis l'arrivée dans nos nouveaux locaux accueillir les 20 personnes pour lesquelles nous sommes financés. L'entrée de la 20^{ème} personne a été repoussée de quelques semaines, le temps de l'emménagement dans le bâtiment.

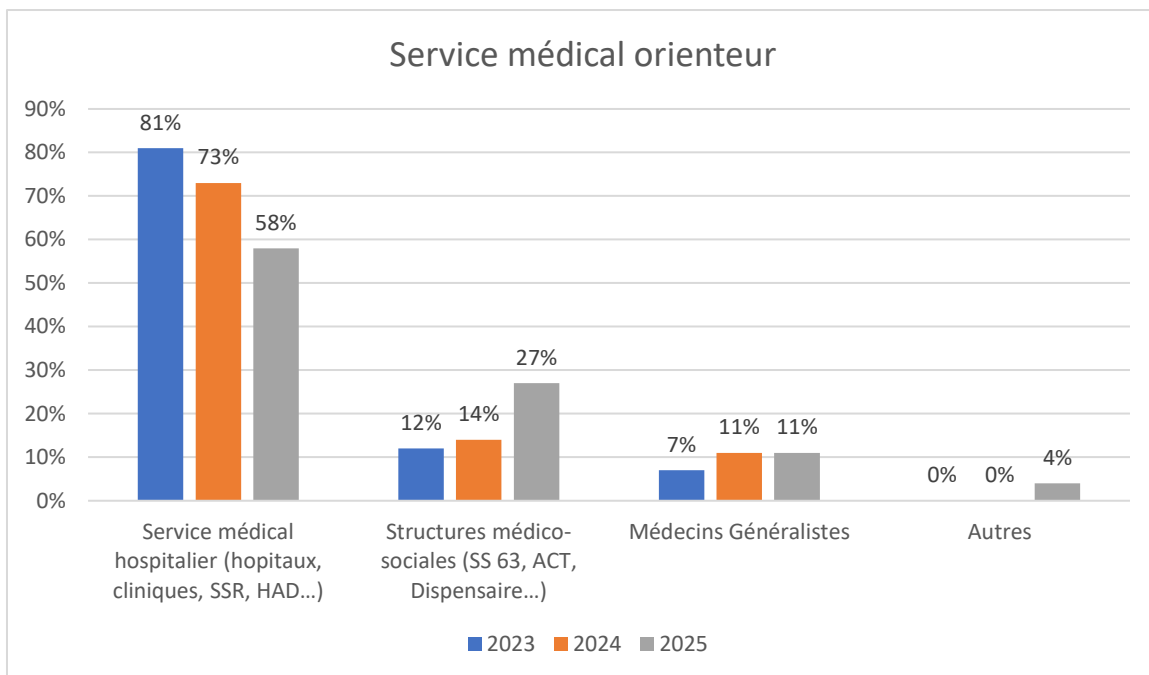
ORIENTATION

Un nombre de dossiers d'admission reçus équivalent par rapport à l'an dernier

63 dossiers de demande d'admission ont été reçus durant l'année 2025 contre 65 l'an dernier.

Plus de la moitié des dossiers instruits (partie sociale et/ou médicale) par les structures hospitalières

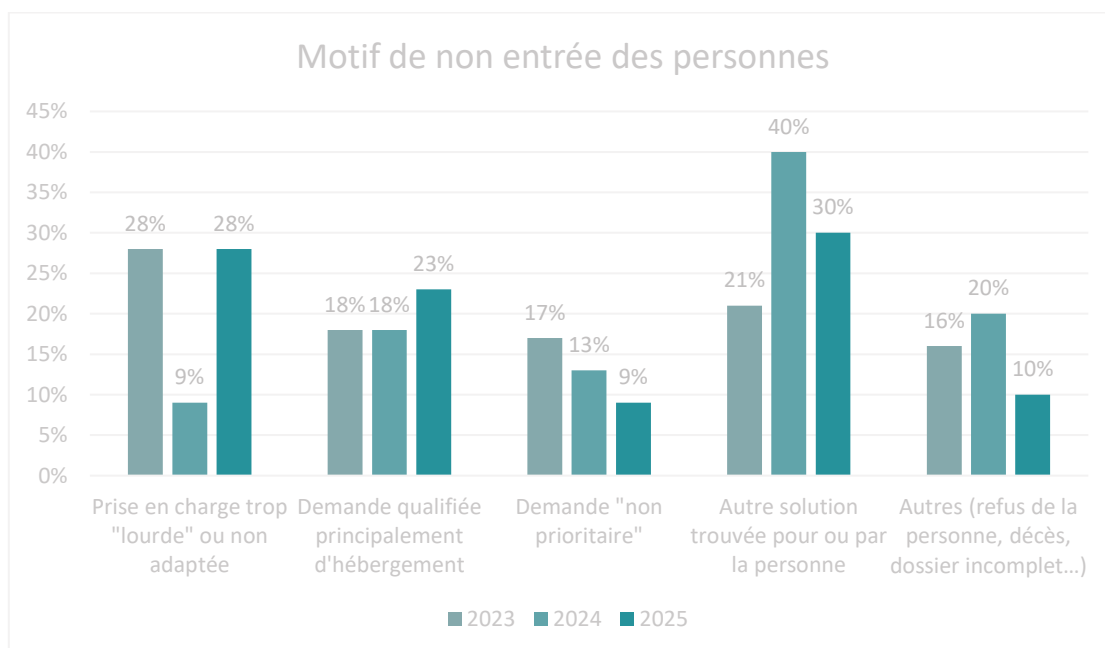




Toutefois, leur part diminue par rapport à l'an dernier, passant de 66 % à 58 %. À l'inverse, les dossiers instruits par des structures médico-sociales progressent, de 10 % à 15 %, notamment via Solidarité Santé 63, le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 63) et les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT). Ces résultats confirment la tendance observée depuis deux ans.

Par ailleurs, parmi les 58 % de dossiers instruits par les services hospitaliers, 25 % relèvent des services d'addictologie et de psychiatrie, soit 16 dossiers sur les 63 reçus. Cette donnée met en évidence l'importance de ces problématiques médicales chez les personnes en situation de grande précarité.

Comme l'an dernier, plus des deux tiers des dossiers reçus n'ont pas abouti à une admission : 43 dossiers sur les 63 reçus ne se sont pas concrétisés par une entrée.



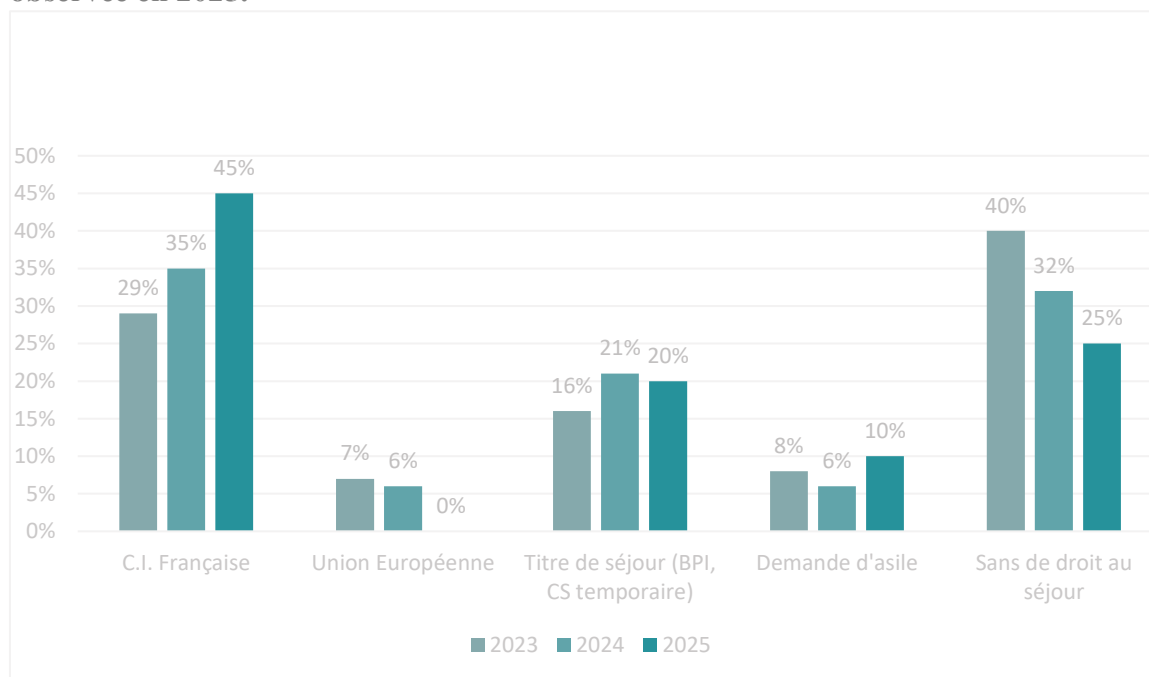
Le principal motif de non-admission demeure, cette année encore, le fait que les personnes aient trouvé une autre solution, bien qu'il soit en recul par rapport à l'an dernier (30 % contre 40 % en 2024).

Par ailleurs, le motif « prise en charge trop lourde ou non adaptée » repart à la hausse pour retrouver son niveau de 2023, soit 28 %. Le motif « demande qualifiée principalement d'hébergement » progresse également.

Au total, plus de la moitié des dossiers instruits (51 %) concernent ainsi des personnes ne relevant pas des LHSS. Les services sociaux et médicaux sont confrontés à un nombre important de personnes sans logement, présentant des pathologies diverses. Dans la recherche de solutions adaptées, les professionnels instruisent donc des dossiers, alors même que certaines situations ne nécessitent pas une prise en charge en LHSS et que d'autres ne correspondent pas aux critères de ce dispositif.

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

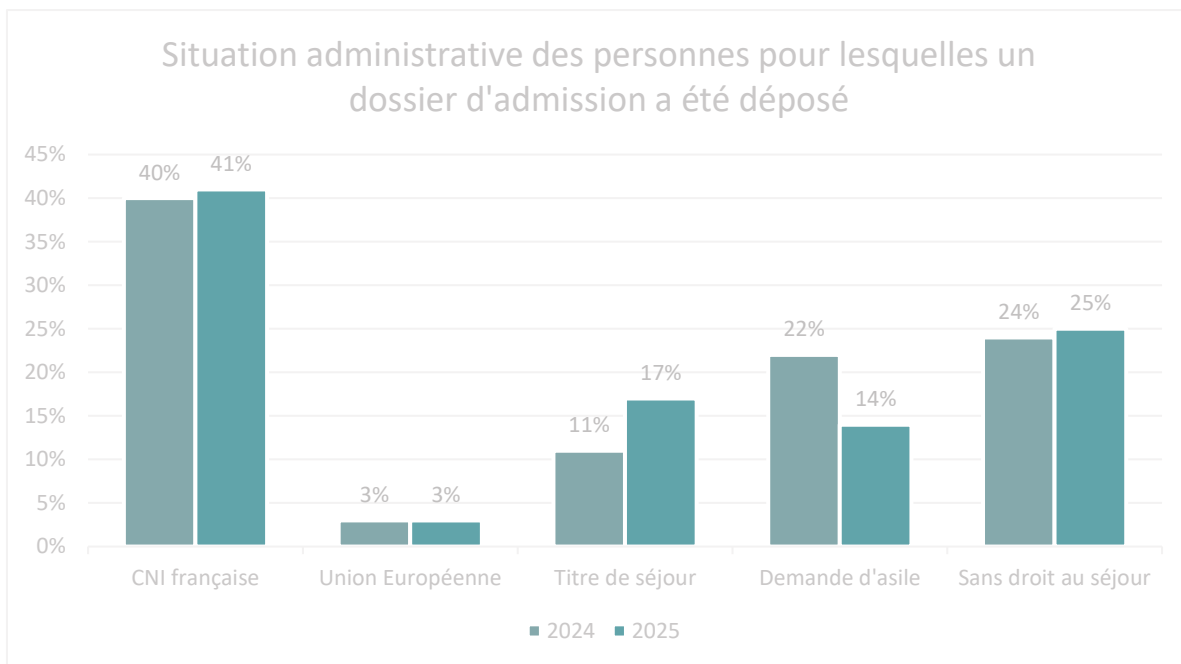
Une augmentation de la part des personnes accueillies disposant d'une CNI française est observée en 2025.



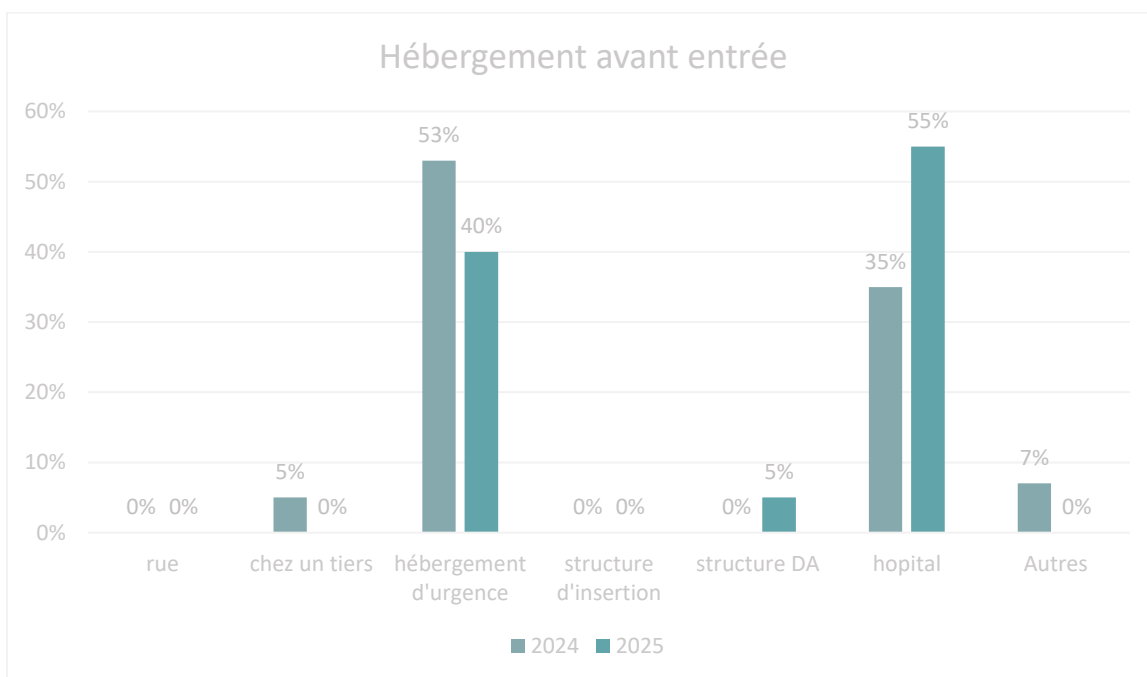
Celle-ci passe de 35 % à 45 %. Par ailleurs, les trois quarts des personnes admises (75 %) sont en situation régulière de séjour.

Cette évolution ne s'explique pas par une hausse des demandes d'admission concernant des personnes titulaires d'une CNI française ou d'un titre de séjour (voir graphique ci-dessous). Elle reflète les modalités d'orientation et de priorisation mises en œuvre, à situation médicale comparable, en faveur de personnes dont la situation administrative facilite les démarches d'insertion.

Par ailleurs, les personnes en demande d'asile ne sont généralement pas prioritaires, dans la mesure où elles relèvent également de dispositifs d'hébergement dédiés, tels que les CADA ou les HUDA.



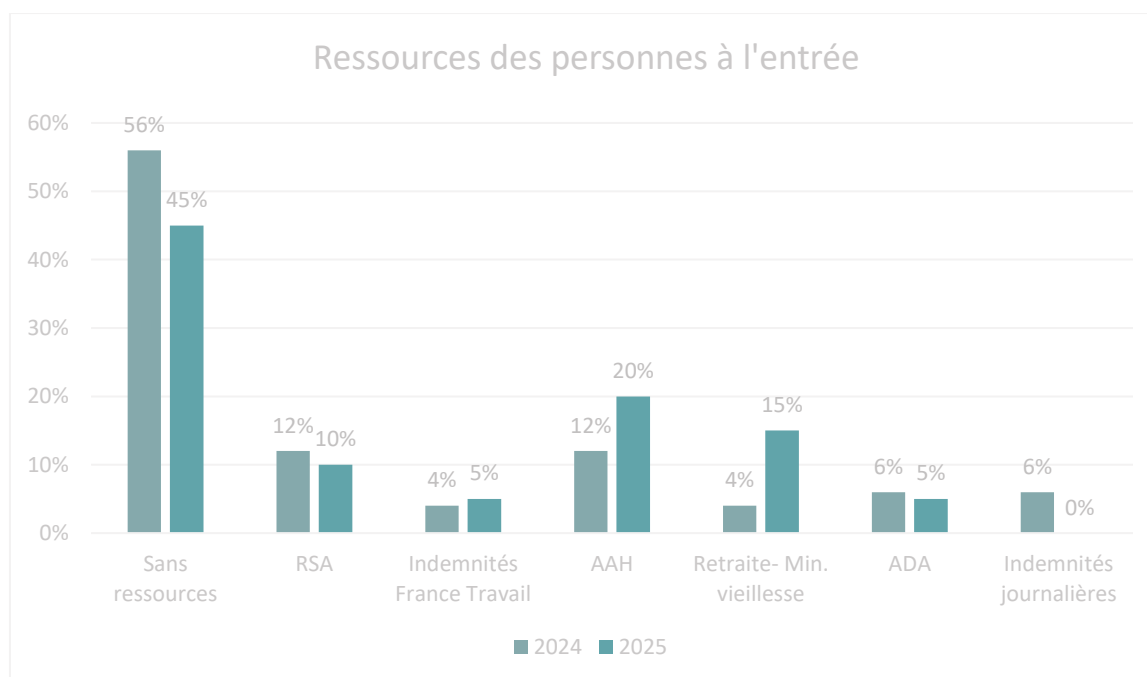
Des personnes en majorité hospitalisées avant leur entrée



Une hausse notable de la part des personnes admises en provenance d'un établissement de santé est observée cette année (53 % contre 35 % l'an dernier), tandis que la part des personnes orientées depuis des structures d'hébergement d'urgence diminue sensiblement (40% contre 53 % l'an dernier).

Cette évolution peut notamment s'expliquer par la priorité accordée aux situations nécessitant une sortie d'hospitalisation, ainsi que par la qualité du partenariat développé avec les structures hospitalières du département.

Une hausse de personnes accueillies ayant des ressources



En effet, 55% des personnes entrées en 2025 dans les LHSS disposent de ressources, soit une augmentation de 9% ; hausse à corréliser avec l'augmentation de personnes avec une CNI entrées. Nous notons également une augmentation de personnes entrées avec comme ressources une retraite ou le minimum vieillesse (3 personnes).

ACCOMPAGNEMENT

Des résidents présentant des comorbidités

En effet, 53 pathologies ont été recensées cette année aux LHSS sur les 38 résidents accueillis ; les résidents présentant pour la plupart d'entre eux des pathologies associées à celle du motif principal d'entrée.

Avec une majorité de personnes présentant des pathologies psychiatriques et addictives

Contrairement à l'an dernier, les pathologies psychiatriques et addictives constituent désormais la majorité des pathologies recensées parmi les personnes accueillies. La part des personnes concernées atteint ainsi 53 %, contre 38 % l'an dernier.

Cette évolution peut notamment être mise en lien avec l'ouverture du dispositif Lits d'Accueil Médicalisés (LAM), davantage adapté à l'accueil de personnes présentant des pathologies somatiques graves et invalidantes, auparavant plus fréquemment orientées vers les LHSS.

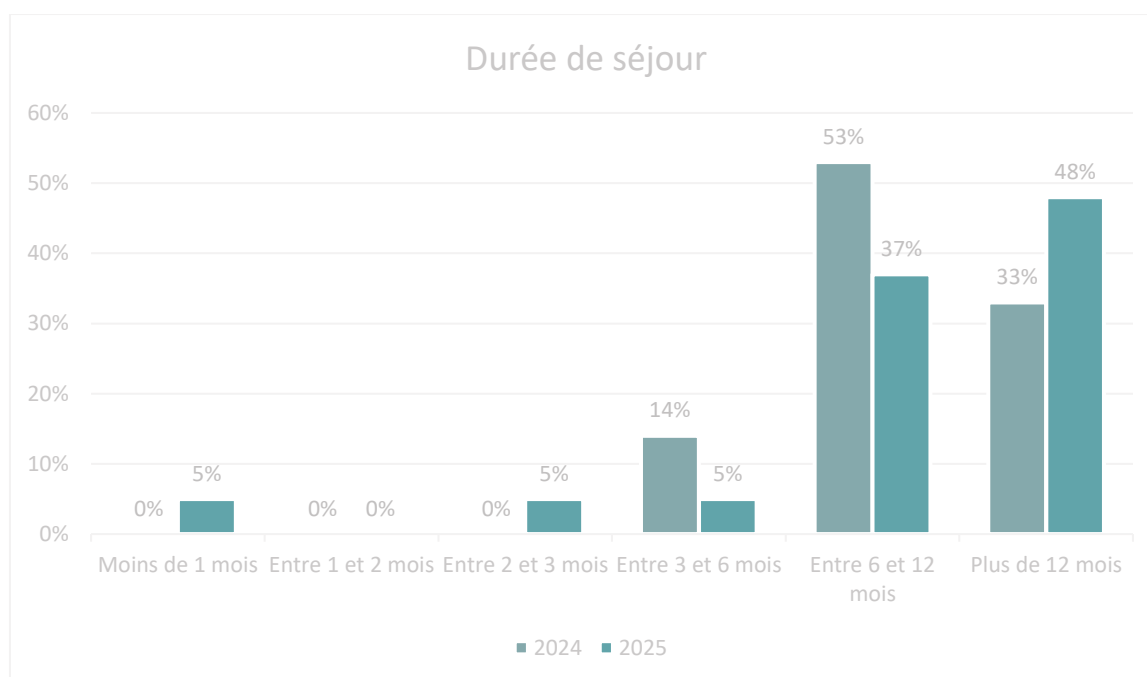
Elle s'explique également par l'augmentation du nombre de dossiers reçus concernant des personnes confrontées à des troubles psychiatriques ou addictifs, représentant 25 % des dossiers cette année. Ces problématiques apparaissent de manière croissante parmi les personnes en situation d'errance.

L'augmentation des situations liées aux conduites addictives génère des accompagnements plus complexes pour les équipes et peut parfois rendre la vie en collectif plus difficile, le cadre des LHSS n'étant pas toujours pleinement adapté à ce type de besoins.

MALADIES SOMATIQUES (43%)		
Type de maladie	Nombre	Pourcentage
Infectieuse : VIH Hépatite	3 2 1	6%
Cardio- vasculaire	4 dont 3 HTA	7%
Insuffisance rénale	2 dont 2 personnes dyalisées	4%
Diabète	4	7%
Cancers	2	4%
Autre : Pancréatite Grossesse à risque Accident Maladie de Crohn Surdité Polyarthrite rhumatoïde Maladie de Kawasaki Drépanocytose	8 dont 1 1 1 1 1 1 1 1	15%
MALADIES PSYCHIATRIQUES/ADDICTIVES (53%)		
Psychiatrique	11	21%
Toxicomanie (Hors alcool)	9	17%
Alcoolisme	8	15%
MALADIES NEUROLOGIQUES (4%)		
Epilepsie	2	4%

Une durée moyenne de séjour stable

La durée de séjour moyenne des personnes sorties en 2025 est de **1 an** (11,9 mois exactement), quasi identique à celle de l'an dernier.



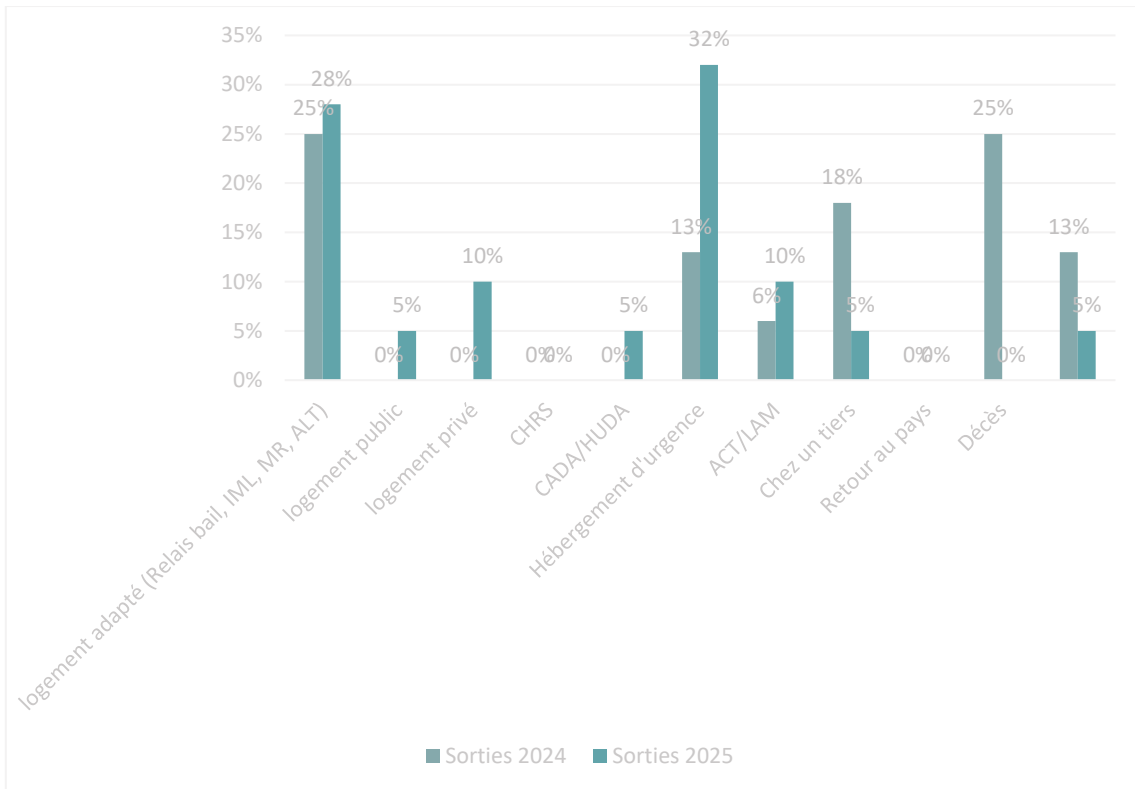
La stabilité de la durée moyenne de prise en charge recouvre toutefois des accompagnements particulièrement longs. Plusieurs personnes sont sorties après plus de deux ans de présence en LHSS et deux autres après plus d'un an et demi.

Ces durées s'expliquent par la complexité de certaines situations médicales et sociales, nécessitant un accompagnement dans le temps afin de permettre des sorties sécurisées et adaptées. Parmi ces sorties longues figurent trois personnes relevant du droit commun (une personne bénéficiaire de la protection internationale, une personne titulaire d'un titre de séjour temporaire et une personne française), orientées vers un logement, ainsi qu'une personne ressortissante de l'Union européenne orientée vers les LAM.

Plus largement, la durée des prises en charge reste également liée aux délais parfois importants d'accès à une solution d'hébergement ou de logement pour les personnes relevant du droit commun. Mettre fin à l'accompagnement avant l'obtention d'une solution adaptée, alors même qu'une stabilisation médicale est engagée, risquerait de fragiliser les progrès réalisés.

La possibilité, depuis juillet 2025, de labelliser les personnes accueillies en LAM et en LHSS via le SIAO devrait contribuer à fluidifier les parcours et à réduire progressivement ces délais.

Des sorties vers du logement en hausse



En effet, 43% des sorties, soit 8 personnes, se sont faites sur du logement adapté (28%) ou classique (15%). Cela corrobore ce qui est écrit en amont, à savoir que l'accompagnement, certes long, va aboutir à une sortie positive pour ces personnes.

Les personnes sans droit au séjour sortent, elles, sur de l'hébergement d'urgence (32% des sorties), une fois leur situation médicale stabilisée.

Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)

Ce rapport d'activité est le premier en année pleine des LAM ; le premier résident des LAM étant entré en juillet 2024. Nous allons donc nous centrer uniquement sur les chiffres de 2025, sans les mettre en comparaison avec ceux, peu significatifs, de 2024.

Taux d'occupation : 95%

L'effectif des LAM est au complet depuis le 16 janvier 2025 et l'entrée de notre 15^{ème} résident. Le taux d'occupation à 95% s'explique donc par la fin de la montée en charge (il y avait 13 personnes au 31/12/2024) et la latence de quelques jours entre la sortie et l'entrée d'un résident.

Nombre de personnes accueillies dans l'année : 22

ORIENTATION

Descriptif du processus d'orientation :

Les personnes sont orientées à la suite d'une commission d'admission interne qui statue sur les dossiers d'admission reçus ; dossiers composés d'une partie médicale remplie par un médecin, et d'une partie sociale remplie par un travailleur social. Cette commission est composée de l'administratrice du GCSMS CeClermont Action Sociale, du chef de service des LAM, d'un représentant du CCAS, d'une infirmière du CCAS, du médecin des LAM et d'un médecin membre du GCSMS. **9 commissions** se sont déroulées en 2025.

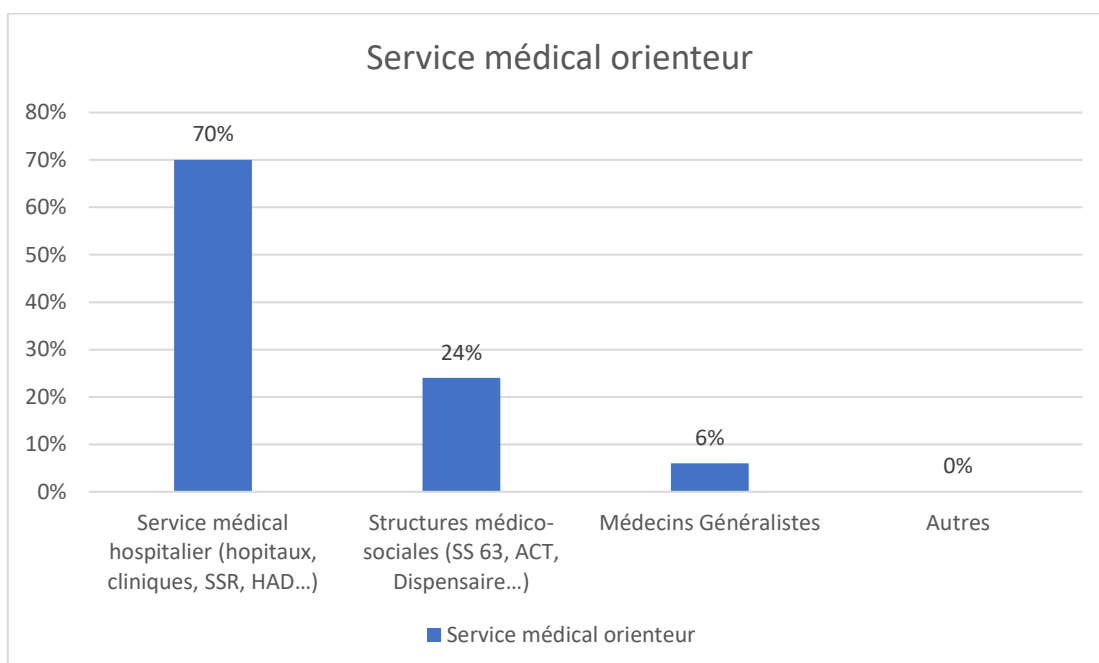
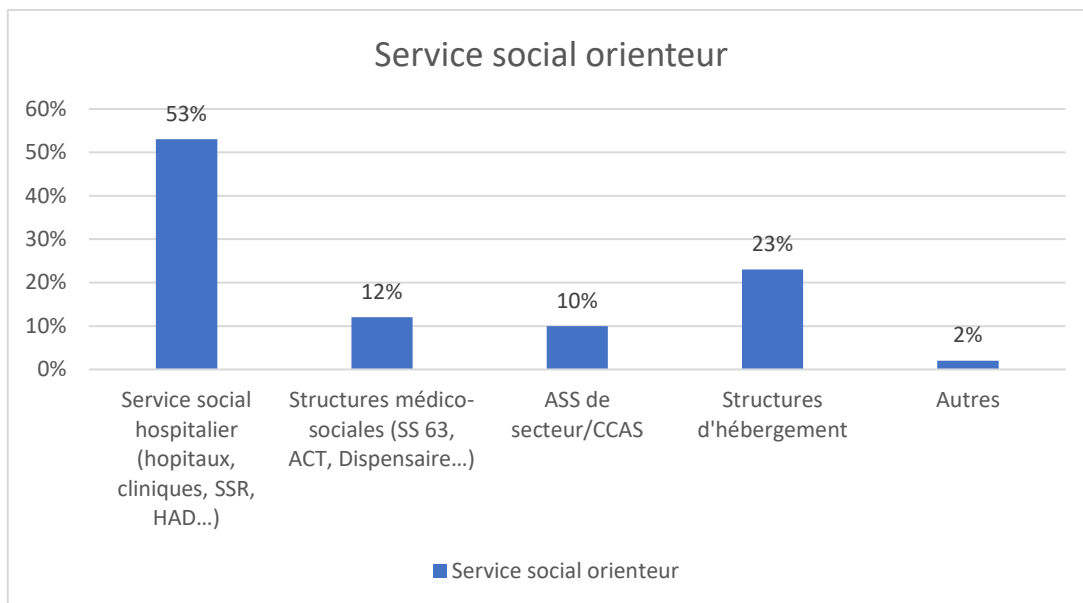
Dossiers d'admission reçus

Au cours de l'année 2025, **49** dossiers de demande d'admission ont été reçus, dont 16 ont fait l'objet d'un avis favorable.

Parmi ces 16 dossiers acceptés : 8 personnes ont intégré le dispositif, 2 ont été réorientées vers les LHSS, 2 se sont désistées, 1 personne n'a pas souhaité renouveler sa demande (un nouveau dossier devant être constitué après trois mois de liste d'attente), et 3 personnes demeuraient en liste d'attente au 31/12/2025.

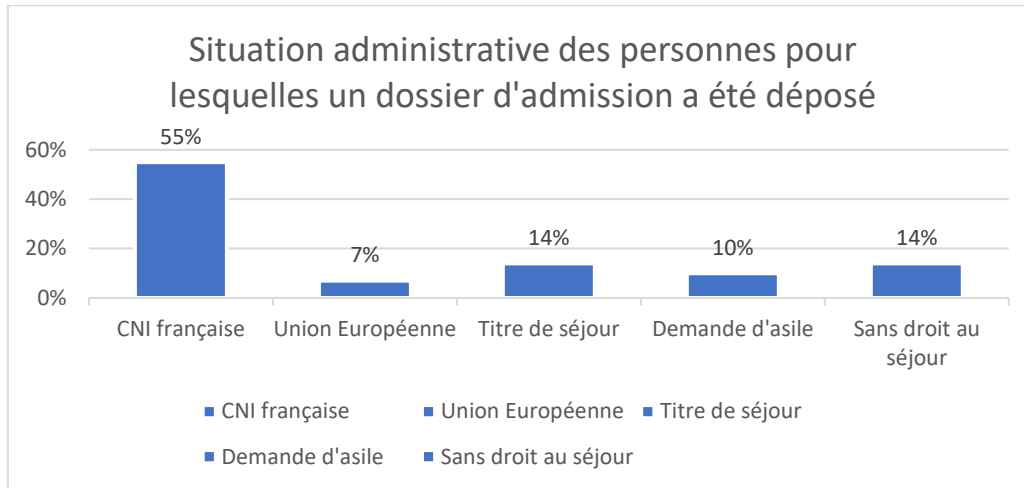
Comme l'illustrent les graphiques ci-dessous, les services hospitaliers constituent les principaux prescripteurs, à l'origine de 62 % des dossiers transmis. Cette part progresse par rapport à l'an dernier (49 %), traduisant une meilleure identification du dispositif LAM par les établissements hospitaliers.

Corrélativement, la part des dossiers adressés par les structures médico-sociales recule, passant de 28 % en 2024 à 18 % en 2025. Ces structures s'étaient fortement mobilisées lors de l'ouverture du dispositif, notamment grâce à la dynamique partenariale du secteur social et médico-social.

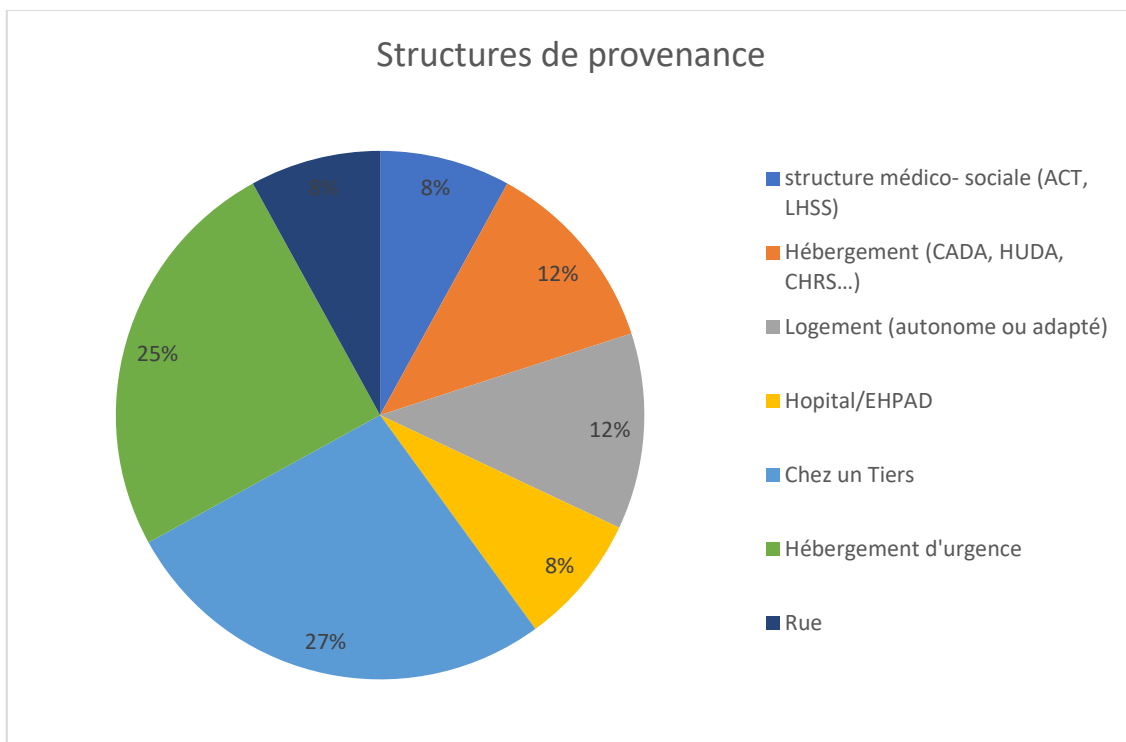


Situation administrative

Les personnes sont en majorité de nationalité française (55%) et pour 86% d'entre eux en situation régulière.

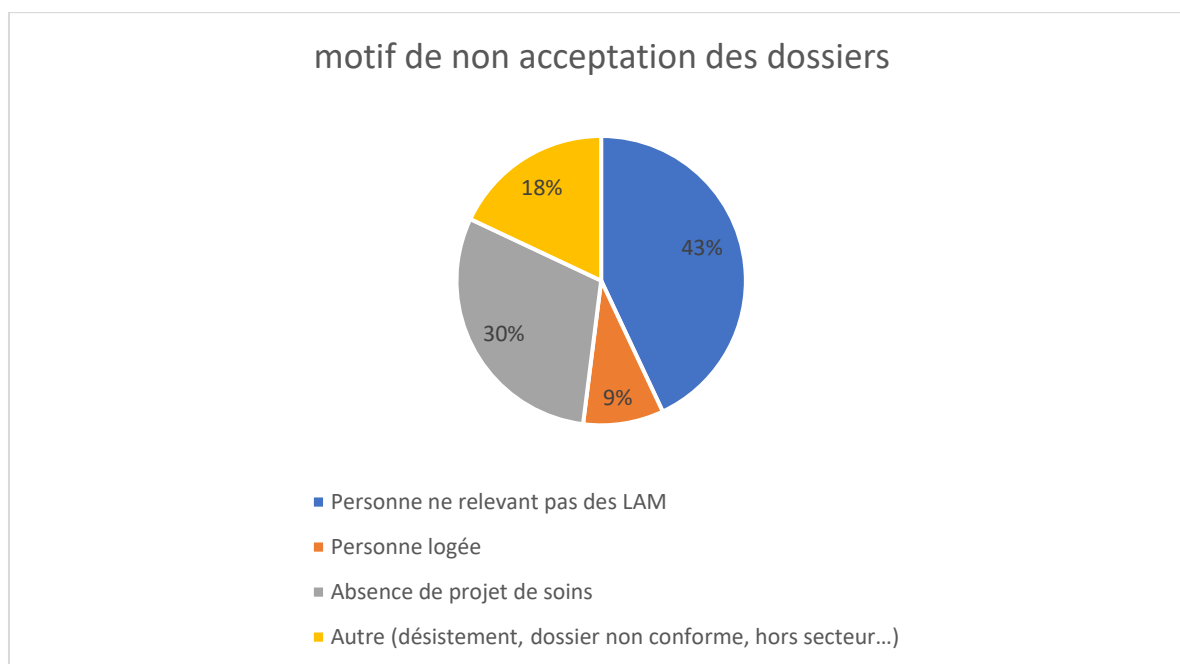


Structures de provenance des personnes



Une majorité des personnes (60%), étaient en situation précaire d'habitat (chez des tiers, rue, hébergement d'urgence) et 40% d'entre elles étaient accompagnées dans des structures sociales, médico- sociales, médicales ou dans un logement autonome.

Motif de non-acceptation des dossiers



Près de la moitié des dossiers reçus (43 %) ne relevaient pas, sur le plan médical, d'une admission en LAM. Ainsi, parmi les 33 dossiers ayant fait l'objet d'un refus, 9 ont été réorientés vers les LHSS.

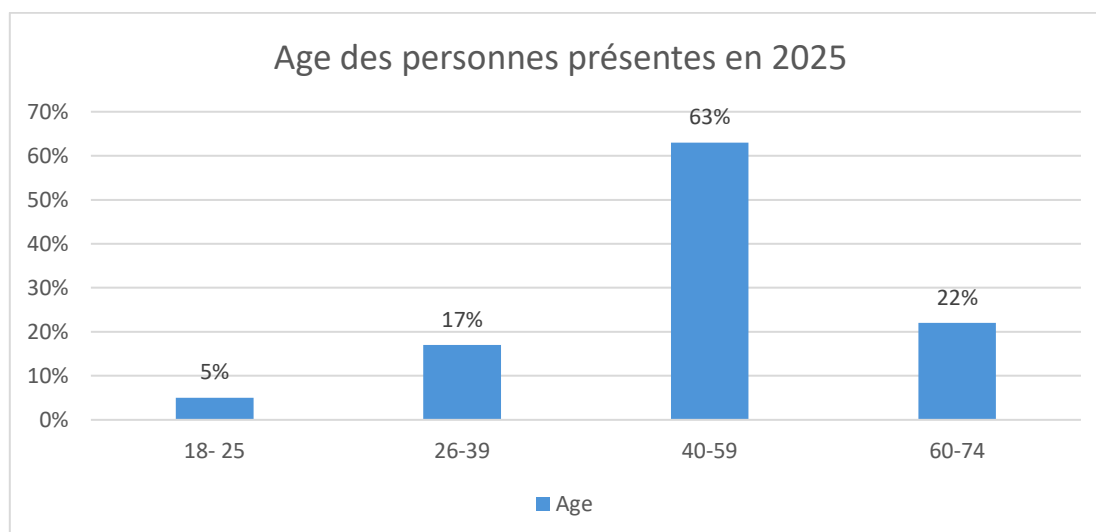
Par ailleurs, pour près d'un tiers des dossiers refusés (30 %), aucun projet de soins n'était identifié. Cette situation peut traduire une connaissance encore partielle des critères d'orientation en LAM et/ou la recherche de solutions alternatives par les professionnels, conduisant à des demandes d'admission alors même que les critères requis ne sont pas pleinement réunis.

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

Genre

15 hommes 7 femmes dont une transgenre ont été accueillis aux LAM durant l'année 2025

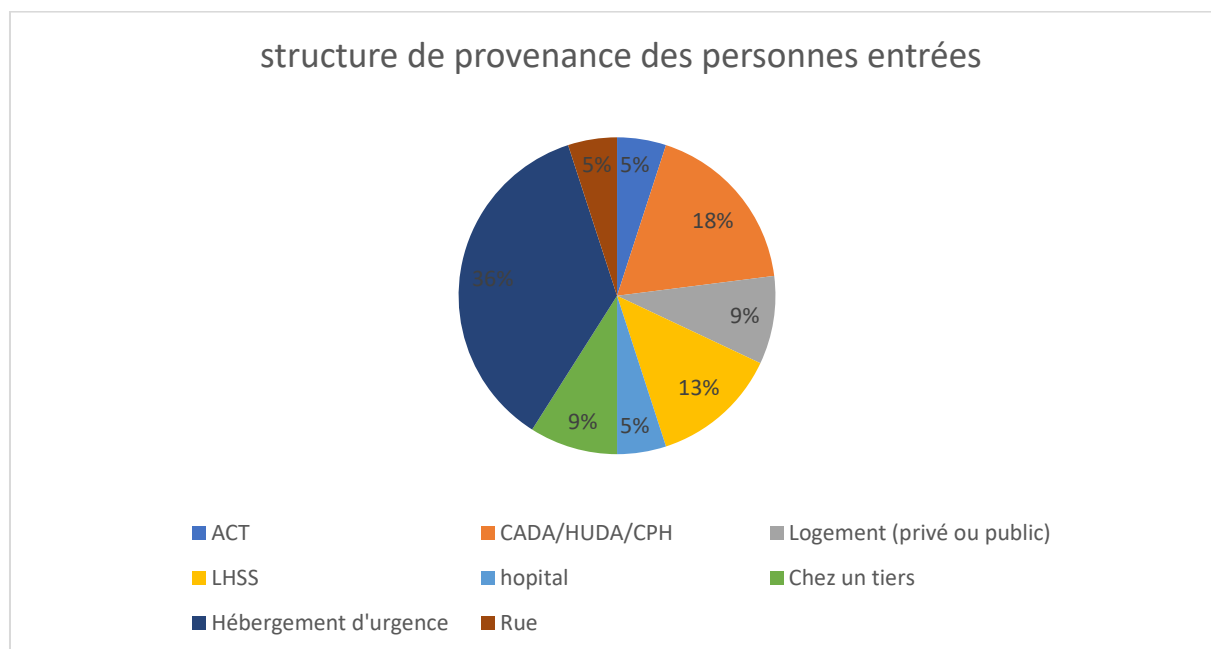
Age des personnes présentes



85% des personnes accueillies ont plus de 40 ans avec une majorité dans la tranche d'âge 40-59 ans (63%).

SITUATION À L'ENTRÉE

Structures de provenance



Avant leur admission, 45 % des personnes étaient hébergées au sein d'une structure médico-sociale ou assimilée (ACT, LHSS, CADA...), dont le cadre ne permettait pas ou plus d'assurer un accompagnement médical adapté à des situations devenues trop complexes ou trop lourdes.

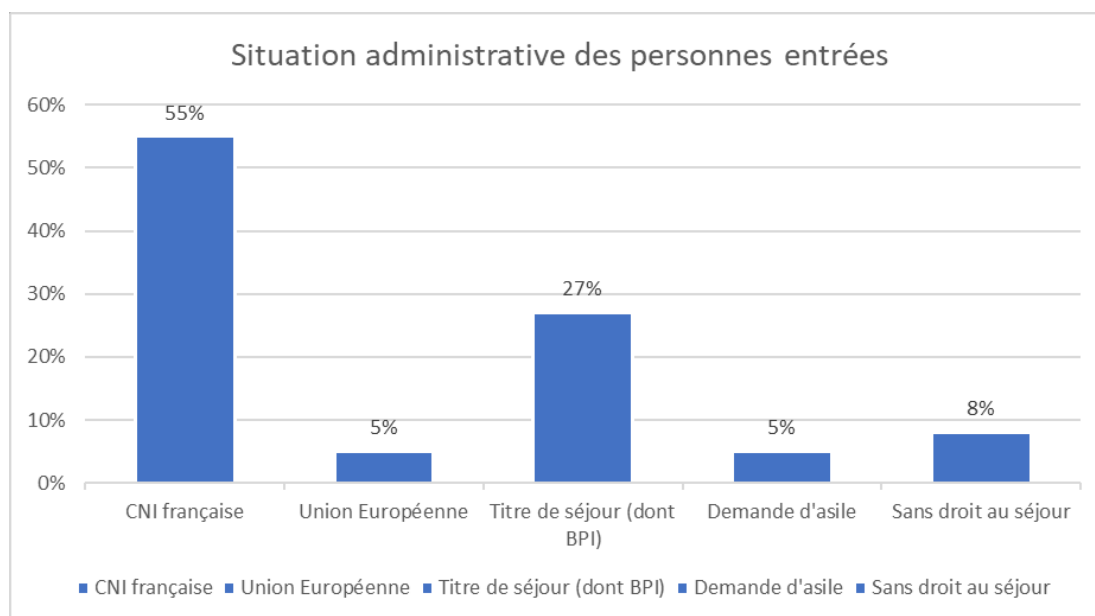
Les autres personnes, soit 50 %, se trouvaient en situation de grande précarité résidentielle (hébergement d'urgence, rue, hébergement chez des tiers...), ne permettant ni un suivi médical régulier ni une prise en charge adaptée.

Situation médicale

278 pathologies ou troubles ont été recensés pour 22 résidents ce qui traduit que les personnes souffrent de nombreuses comorbidités et sont dans un état de santé très altéré.

Domaine / Type de problème	Total
Troubles visuels	19
Troubles nutritionnels	15
Troubles anxio-dépressifs	14
Pathologies bucco-dentaires	14
Pathologies rhumatologiques	14
Troubles du sommeil	13
Pathologies traumatologiques	12
Pathologies cardiovasculaires	11
Troubles cognitifs	11
Pathologies vasculaires	11
Hypertension artérielle	10
Pathologies dermatologiques	10
Altération de l'état général	10
Pathologies neurologiques	9
Addictions	9
Dépendance/perte d'autonomie	9
Pathologies respiratoires	8
Troubles métaboliques	8
Pathologies digestives	8
Cancer	8
Pathologies infectieuses	8
Pathologies psychiatriques	8
Pathologies hépatiques	7
Pathologies ORL	6
Pathologies urologiques	6
Pathologies pancréatiques	4
Allergies	4
Diabète	3
Tumeur en cours de diagnostic	3
Pathologies gynécologiques	3
Pathologies rénales	2
Obésité	1
Pathologies hématologiques	0

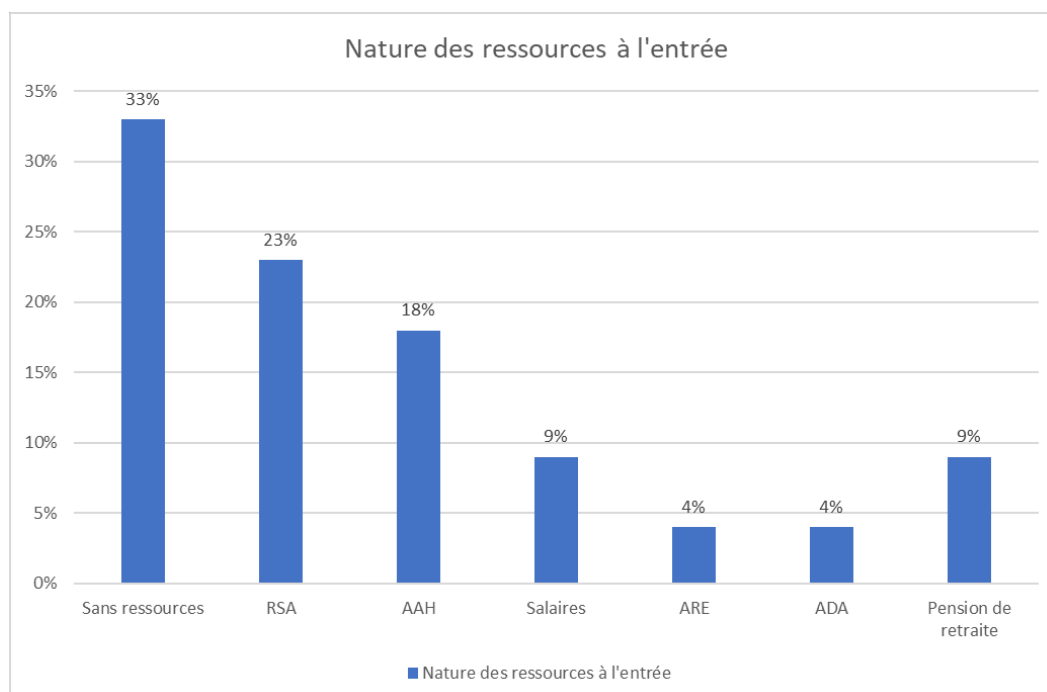
Situation administrative



La majorité des personnes entrées sont de nationalité française (55%) et 92% des personnes ont un droit au séjour ce qui permet des perspectives d'orientation à la suite de leur accompagnement en LAM.

Et ainsi de favoriser un taux de rotation permettant de faire bénéficier d'autres personnes de ce dispositif.

Nature des ressources à l'entrée



À leur entrée dans l'établissement, 67 % des personnes disposaient de ressources.

Parmi les 33 % de personnes sans ressources, soit 7 personnes, l'une a obtenu l'AAH au cours de l'année et, pour 4 autres, des demandes d'AAH étaient en cours d'instruction.

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement de la personne vise à la fois la stabilisation et la guérison, quand elle est possible, de la personne et son inclusion dans la société. Le service des LAM est le seul service, avec celui des LHSS qui permet un accompagnement global et complet de la personne, du fait de la prise en charge du volet médical qui ne peut être réalisé dans les autres services de l'association. L'équipe pluridisciplinaire assure cette prise en charge globale en s'appuyant sur ses propres ressources (travailleur social, Infirmier, Auxiliaire de vie, maîtresse de maison...) et sur les services mutualisés de l'association.

L'accompagnement social proposé aux résidents des Lits d'Accueil Médicalisés est un accompagnement social global. En effet, au vu des divers profils accueillis, l'accompagnement proposé s'oriente sur différents axes :

- Accompagnement social et juridique
- Ouverture et maintien des droits sociaux
- Orientation vers des partenaires
- Reprise des liens sociaux et accès à la citoyenneté
- Accompagnement vers l'autonomie
- Conseil, écoute et soutien

Par ailleurs, le public accueilli sur le dispositif présente une autonomie limitée, souvent du fait de la pathologie médicale. Les personnes accueillies sont donc régulièrement accompagnées physiquement à leurs rendez-vous administratifs à l'extérieur de la structure.

SORTIES

7 personnes sont sorties en 2025; sorties réparties comme suit :

Sortie à la demande de la personne	1
Exclusion	2
Réorientation	1
Décès	3

Coordination de Parcours de Soins

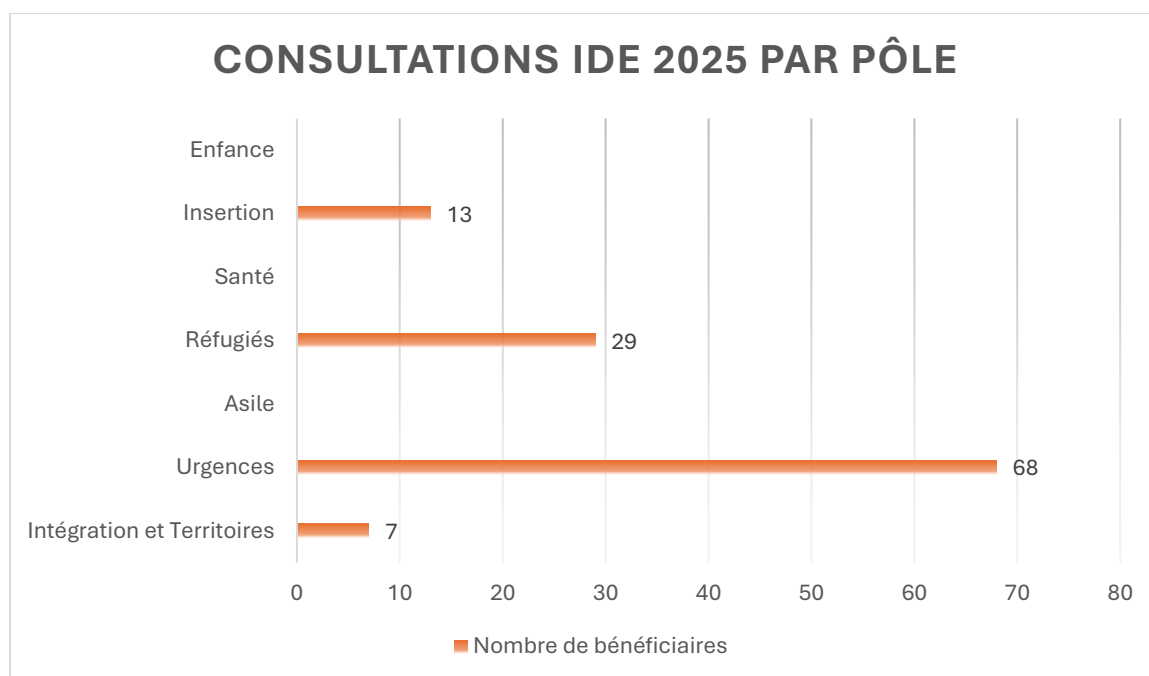
L'infirmière coordinatrice de parcours de soins facilite l'accès et le maintien dans le parcours de soins pour les personnes éloignées du système de santé sur les différents sites de l'association. Elle favorise leur empowerment à travers des actions de prévention et de sensibilisation, afin de les rendre pleinement actrices de leur santé.

Elle intervient également dans l'évaluation des besoins en santé, l'orientation dans le système de soins et la coordination de situations complexes, en lien étroit avec les partenaires du territoire et les équipes sociales.

INTERVENTIONS ET ACTIONS

Permanences Infirmières

38 permanences infirmières ont été réalisées pour **117 consultations**



Les permanences et rendez-vous ponctuels ont permis de répondre à différents besoins :

- accompagnement dans la recherche de médecins traitants ou de spécialistes,
- réalisation d'évaluations infirmières, suivies d'une orientation vers le médecin traitant pour un adressage spécialisé
- recueil d'informations médicales en appui des équipes sociales,
- coordination de situations complexes ou de crise.

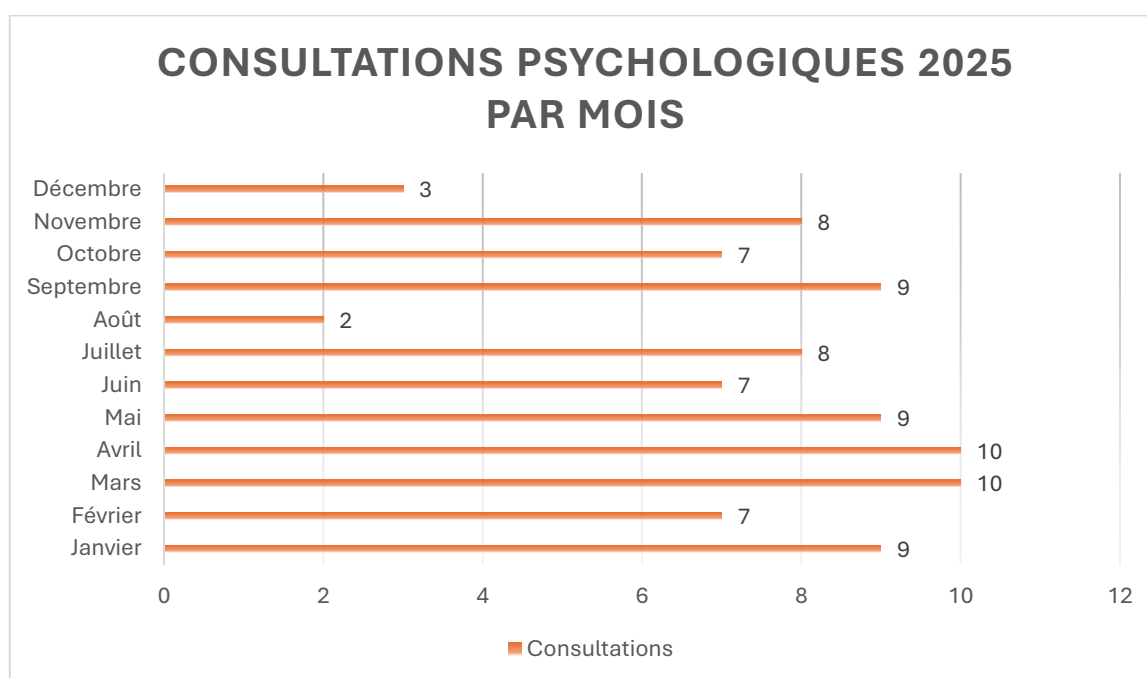
L'IDE coordonnatrice de Parcours de Soins a réalisé par ailleurs **des évaluations infirmières auprès de l'ensemble des personnes accompagnées par le service DPAR**, afin d'identifier précocement des problématiques de santé et de garantir l'accès aux soins ou rendez-vous adaptés avant toute évolution de leur situation.

En dehors des permanences, l'IDE intervient pour des **suivis individuels** spécifiques engagés et est également sollicitée pour des **situations sanitaires collectives**. A ce titre, une situation d'éradication d'épidémie de gale a été coordonnée en lien avec le service de la PASS de Riom, intégrant dépistage, traitement et actions de prévention tertiaire.

Coordination des permanences psychologiques

Sur l'année 2025, Aurélie a également poursuivi, en lien avec Ludovic Bardon, psychologue, la coordination des permanences psychologiques. Cette organisation conjointe a permis d'assurer la continuité et la structuration de l'accompagnement proposé.

Ainsi, 89 consultations ont été réalisées en 2025 par le psychologue, contre 50 en 2024, soit une augmentation de 78 %, témoignant du rôle central de ces permanences dans l'accompagnement des publics.

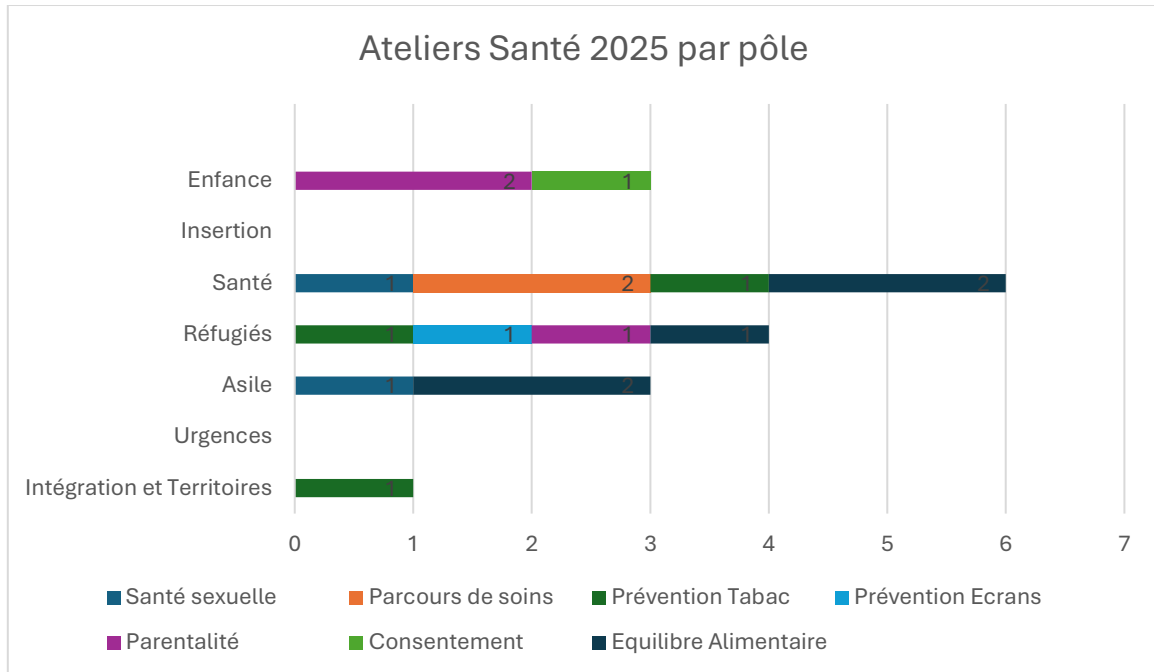


Initialement pensé autour de suivis de courte durée avec orientation vers le droit commun, l'accompagnement a évolué au regard des difficultés d'accès aux soins dans le circuit de soins habituel. Afin de répondre aux besoins repérés, les modalités d'intervention ont été ajustées, permettant la mise en place de suivis plus réguliers et inscrits dans la durée, pour certaines situations.

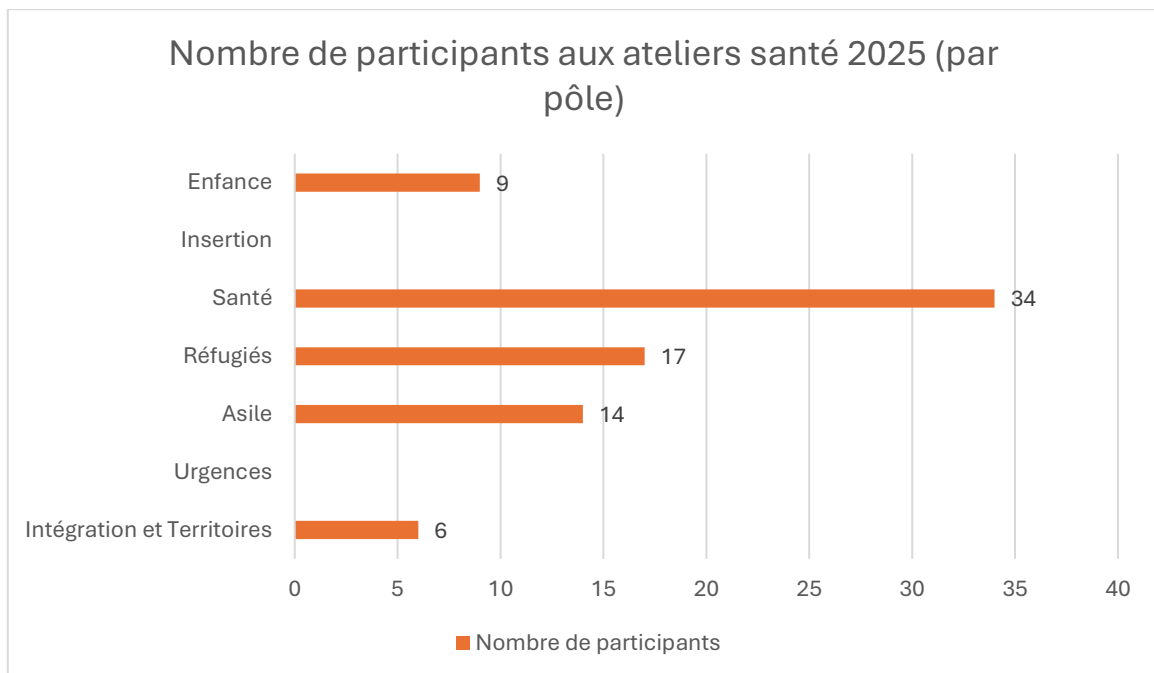
ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE

Les Ateliers

17 ateliers ont été menés, mobilisant 80 résidents.



Différentes thématiques ont été abordées lors des ateliers collectifs : consentement, guidance parentale, Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS), prévention tabac, prévention écrans et parcours de soins. Des ateliers sur l'équilibre alimentaire ont également été menés en partenariat avec La CLCV.



Actions partenariales

Dans le cadre de ses actions partenariales, l'IDE a coordonné une action de sensibilisation au **dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et des testicules** avec **La Ligue du Cancer** ; mené une action de prévention dans le cadre du **Mois sans tabac** ; participé à une table ronde organisée lors de la **Semaine d'information sur la santé mentale**, en partenariat avec la CLCV, sur le thème «Réparons le lien social».

Des commandes de préservatifs sont régulièrement faites auprès de **Promotion Santé**. Ce partenariat a permis d'obtenir 600 préservatifs en 2025, mis à disposition auprès des bénéficiaires, dans une logique de promotion de la santé sexuelle.

Il est à préciser que dans le cadre de l'accompagnement en santé sexuelle, l'IDE coordonnatrice de Parcours de Soins a été formée via le **Planning familial** sur les bases de l'EVARS ainsi qu'aux IST et aux moyens de contraception, afin de proposer un suivi adapté et éclairé.

Développement de l'accompagnement en addictologie

Diplômée en pratiques avancées en addiction en 2024, l'IDE contribue au renforcement de l'offre de soins en développant des actions ciblées de prévention et de réduction des risques liés aux addictions.

7 suivis en addictologie ont été mis en place à partir du mois de septembre 2025, sous forme d'entretiens individuels, intégrant un travail centré sur les motivations intrinsèques des personnes accompagnées.

Ces accompagnements reposent sur la prescription de substituts nicotiques ainsi que sur la distribution de cigarettes électroniques : Une **réduction de la consommation de tabac et/ou d'alcool estimée à 70 %** a été observée chez les personnes suivies. Des cigarettes électroniques ont été distribuées dans le cadre du projet « **La Vape du Cœur** ».

BILAN ET PERSPECTIVES

L'ensemble des actions menées en 2025 témoigne d'une montée en compétence des équipes, d'une spécialisation accrue dans le champ de l'addictologie et d'une diversification des modalités d'intervention. Le rôle de coordination et d'évaluation infirmière permet un repérage plus précoce des problématiques de santé, facilite l'accès aux soins et contribue à fluidifier les parcours, notamment pour des publics éloignés du système de santé.

La complémentarité entre accompagnements individuels, actions collectives et travail partenarial renforce l'efficacité des interventions, tout en soutenant l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

Enfin, les coopérations engagées avec des partenaires tels que La Ligue contre le Cancer, la PASS — en particulier celle de Riom — et la CLCV illustrent l'ancrage territorial des actions, tout en participant à leur cohérence et à leur visibilité.

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans une logique de consolidation et de développement

- renforcer la sensibilisation des professionnels aux enjeux du dépistage afin de favoriser le relais auprès des résidents ;
- développer les actions de prévention à destination des publics accompagnés ;
- amplifier la prise en charge en addictologie, au regard du nombre important de personnes présentant des conduites addictives, parfois non repérées, constituant un axe de travail prioritaire.

BILAN ET PERSPECTIVES DU POLE SANTE

La configuration de la Maison Césam en fait un lieu ressource unique, permettant d'articuler réponses sociales et sanitaires autour de situations complexes. Les LHSS accueillent des personnes nécessitant des soins temporaires incompatibles avec la rue ou un hébergement ordinaire, sans relever de l'hospitalisation. Les LAM accompagnent des personnes atteintes de pathologies chroniques graves, invalidantes ou évolutives, dont l'état de santé impose un cadre médico-social durable. Le dispositif de coordination des parcours de soins vient quant à lui soutenir les autres établissements de l'association dans l'accès aux soins, la prévention, l'orientation médicale et la gestion des situations sanitaires complexes.

L'activité 2025 traduit une forte sollicitation des dispositifs. Les taux d'occupation élevés en LHSS comme en LAM confirment la pertinence du besoin couvert et la reconnaissance croissante du pôle par les partenaires hospitaliers, médico-sociaux et institutionnels. Les orientations issues des établissements de santé demeurent importantes, tandis que les coopérations avec les structures sociales et médico-sociales se renforcent. Le Pôle Santé occupe désormais une place identifiée dans les parcours de sortie d'hospitalisation, de stabilisation médicale et de prévention des ruptures de soins.

Les publics accompagnés présentent des situations de plus en plus complexes : pathologies somatiques multiples, troubles psychiques, addictions, perte d'autonomie, isolement, précarité administrative ou absence de logement. Cette réalité impose des accompagnements intensifs, articulant soins, accompagnement social, ouverture des droits, coordination partenariale et préparation de l'aval. Les difficultés d'accès au logement, à l'hébergement adapté ou aux structures sanitaires spécialisées prolongent certaines prises en charge et freinent la fluidité des parcours.

L'année écoulée confirme également la montée des besoins en santé mentale et en addictologie dans l'ensemble des dispositifs de l'association. L'augmentation des consultations psychologiques, le développement de suivis ciblés en addictologie, les actions collectives de prévention et les partenariats spécialisés montrent que la santé doit désormais être pensée dans une approche globale, associant dimensions somatiques, psychiques et sociales. Le rôle du dispositif de coordination est, à ce titre, essentiel.

Les perspectives 2026 s'inscrivent dans cette dynamique : renforcer la fluidité des sorties vers le logement ou le médico-social, consolider les coopérations avec les acteurs sanitaires du territoire, poursuivre le développement des réponses en santé mentale et addictologie, et valoriser davantage la Maison Césam comme plateforme intégrée santé-social.

En 2025, le Pôle Santé confirme ainsi son rôle de passerelle entre soin, hébergement et insertion. Il constitue un outil essentiel de stabilisation, de dignité retrouvée et de sécurisation des parcours pour les personnes les plus fragilisées.

Rapport d'activité 2025



Pôle Insertion

CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE (CHRS)

MAISON RELAIS

CHANTIERS BENEVOLES

PRÉSENTATION DU PÔLE ET DES SERVICES

CHRS

Assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Le service propose **26 places d'hébergement**. Il accueille des familles avec ou sans enfants et des personnes isolées. En fonction du profil des personnes hébergées, la prise en charge peut s'effectuer sur site (15 studios individuels) ou en diffus (2 T1, 1 T3, 1 T4 mis à disposition).

MAISON RELAIS

Loger des personnes en difficultés sociales et les accompagner dans la durée afin qu'elles puissent accéder à terme à un logement autonome.

La Maison Relais est constituée de **26 logements autonomes** et de salles communes avec une capacité d'accueil de **30 places**. Le service propose 22 T1 de 27m² et 4 T2 de 47m², meublés. Les T1 sont à destination des personnes isolées et les T2 doivent accueillir des couples ou des familles monoparentales. A défaut, ils peuvent accueillir des personnes isolées.

CHANTIERS BENEVOLES

Sur le Pôle Insertion, les leviers d'actions sont notamment la mise en place de **chantiers bénévoles**, il s'agit d'aller prêter mains fortes à des associations, des collectivités et des entreprises (aide à l'organisation de manifestations sportives ou culturelles, manutention...). Cela passe également par des ateliers collectifs (jardin, couture, vélo...) ou des "teams building" (construction d'un projet commun entre deux équipes non amenées à travailler ensemble).

Ces différents supports de travail vont permettre aux résidents de rompre l'isolement, de développer des compétences, de retrouver un rythme, de découvrir des métiers et de gagner ou regagner en estime et confiance en soi. Les chantiers CéCler **sont ouverts à tous les publics accompagnés par l'association**, quel que soit le pôle qui les accompagne.

CHRS

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) propose **26 places d'hébergement**, réparties entre :

- **15 studios individuels situés à la Maison Cesam,**
- **11 places en diffus** (2 T1, 1 T3, 1 T4).

Depuis 2024, la répartition des places au sein de la Maison Cesam permet une **amélioration significative des conditions d'accueil**, notamment grâce à la proximité avec les dispositifs sanitaires (LHSS et LAM) et à la mutualisation des espaces et des activités.

Une prise en charge longue associée à des résultats d'insertion élevés

Le public accueilli au CHRS présente des situations de **grande vulnérabilité sociale**, souvent marquées par des parcours d'errance, des problématiques de santé, des addictions ou une désocialisation importante.

Ces situations nécessitent des **temps d'accompagnement plus longs**, ce qui se traduit par un **taux de rotation modéré**.

Néanmoins, cette temporalité permet d'aboutir à des **résultats d'insertion particulièrement qualitatifs** :

- **100 % des sorties se font vers un logement, dont 82 % en logement autonome et 18 % en logement accompagné**
- **43 % des personnes accèdent à une sortie positive vers l'emploi** (CDI, CDD ou formation).

Ces résultats traduisent la capacité du dispositif à accompagner des publics très éloignés de l'autonomie vers des solutions durables.

Taux d'occupation : 97%

En 2025, le taux d'occupation du CHRS s'élève à **97 %** (92 % en 2024). Le taux d'occupation est légèrement impacté par le processus d'orientation et les délais entre la mise à disposition des places et l'entrée effective de la personne. Ces délais peuvent s'aggraver en cas de refus de l'orientation par les personnes, souvent motivés par le fait que celle-ci n'est plus en adéquation avec la situation du bénéficiaire à date. (Voir plus loin : descriptif du processus d'orientation).

Nombre de personnes accueillies dans l'année :

En 2025, le CHRS a accompagné **15 situations**, représentant **37 personnes** : **19 adultes, 18 enfants**

Au cours de l'année :

- **5 situations (16 personnes)** sont entrées dans le dispositif
- **5 situations (11 personnes)** en sont sorties

Ces données traduisent un **taux de rotation modéré**, cohérent avec la durée d'accompagnement nécessaire pour des publics présentant des situations complexes.

ORIENTATION

Descriptif du processus d'orientation :

Descriptif du processus d'orientation

Les orientations vers le CHRS sont réalisées par le **SIAO insertion**.

L'admission repose sur une **commission d'attribution interne**, permettant d'évaluer l'adéquation entre la situation du ménage et les capacités d'accompagnement du dispositif. Les situations orientées vers le CHRS présentent majoritairement des **parcours complexes**, nécessitant un accompagnement social soutenu et inscrit dans la durée.

Les délais d'accès au dispositif restent importants. En 2025, ils sont estimés entre **12 et 18 mois** entre la demande initiale et l'entrée effective dans le dispositif. Ces délais s'expliquent par :

- le nombre limité de places disponibles ;
- la durée des accompagnements ;
- et le niveau de complexité des situations nécessitant un travail approfondi avant l'accès au logement.

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

Un public en situation de grande vulnérabilité sociale

Les personnes accueillies au CHRS présentent des situations marquées par une **forte précarité sociale et des parcours de vie instables**.

Une part importante du public a connu :

- des périodes d'errance ou d'hébergement précaire ;
- des ruptures familiales ou conjugales ;
- des problématiques de santé (somatique ou psychique) ;
- ou des conduites addictives.

Ces éléments expliquent la nécessité d'un **accompagnement global et de longue durée**, visant à stabiliser les situations avant d'engager un projet d'insertion.

Genre : augmentation du public masculin

La répartition du public est équilibrée :

- **51 % d'hommes**
- **49 % de femmes**

Cette évolution marque un rééquilibrage par rapport à l'année précédente, où les femmes étaient majoritaires.

Nationalité :

65% des bénéficiaires sont originaires d'un pays hors de l'EU ce qui peut engendrer une problématique de droit au séjour

Pays d'origine	Personnes	Pourcentage
France Métropole	7	19%
Mayotte	4	11%
Russie	4	11%
Côte d'Ivoire	3	8%
Soudan	2	5%
Guinée	1	3%
Comores	1	3%
Espagne	5	13%
Algérie	9	24%
Portugal	1	3%

Composition familiale

En 2025, 71% du public accueilli sont des familles ou familles monoparentales.

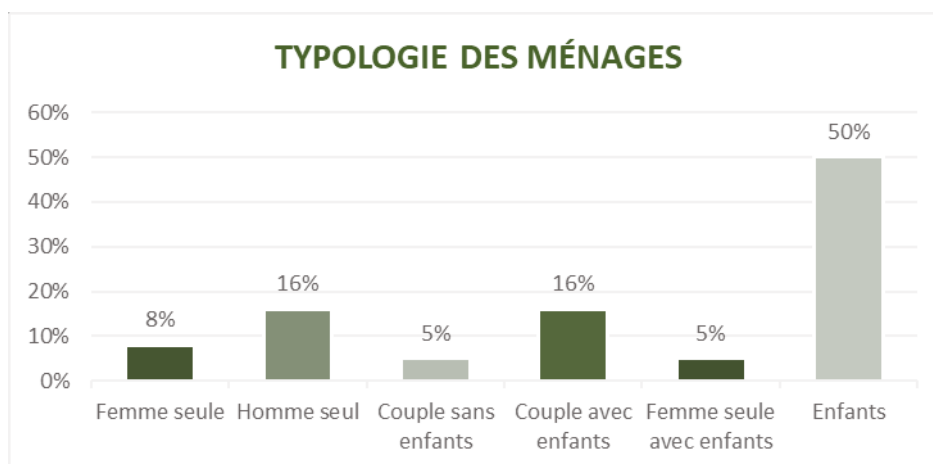
Au total, le CHRS a accompagné :

- 19 adultes
- 18 enfants

La présence importante d'enfants implique une prise en compte spécifique des enjeux liés à la parentalité, à la scolarisation et à la stabilité du cadre de vie.

La proportion élevée d'enfants accueillis en 2025 renforce la nécessité d'un accompagnement global des familles, garantissant un cadre sécurisant et stable, favorable au bien-être et au développement des mineurs ainsi qu'un accompagnement spécifique, notamment autour de la **parentalité, de la scolarisation et de la stabilisation du cadre de vie**, éléments déterminants dans les parcours d'insertion.

Répartition par âge : 30% du public a plus de 46 ans

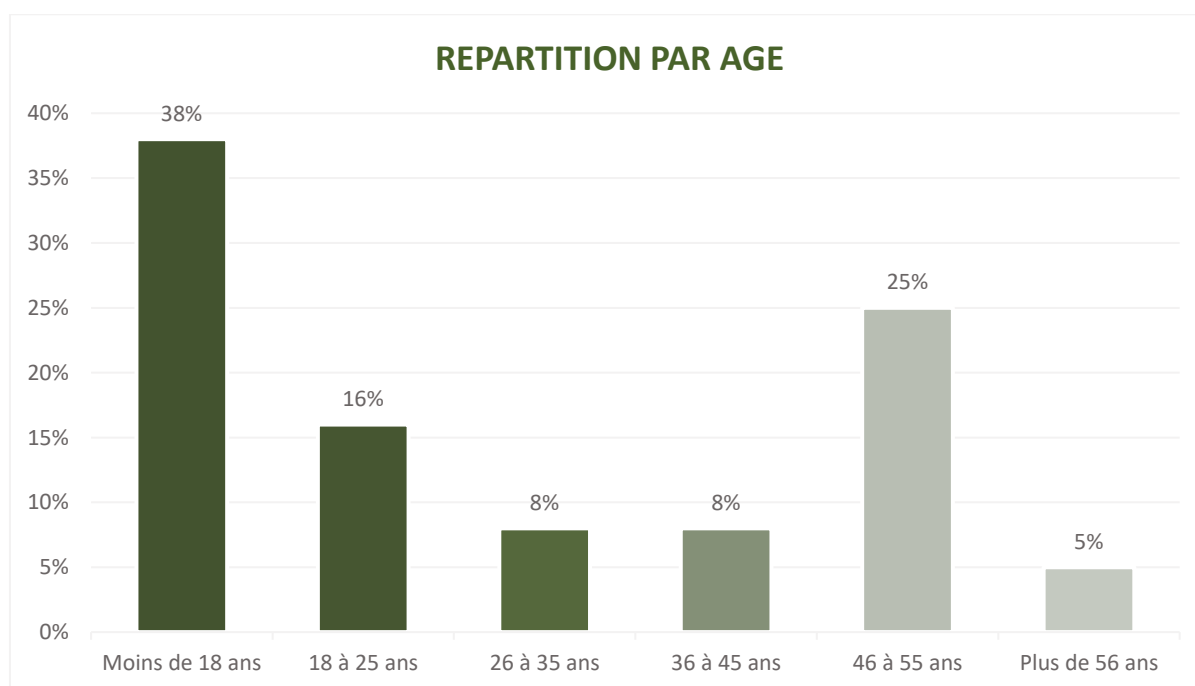


En 2025, le profil des personnes accueillies en CHRS a connu une évolution notable, avec une augmentation des bénéficiaires de plus de 36 ans au détriment des jeunes adultes âgés de 18 à 35 ans.

38% des personnes ont plus de 36 ans et 30% ont plus de 46 ans.

Si les jeunes adultes bénéficient d'autres solutions d'hébergement (Foyers de Jeunes Travailleurs, ALT, logement autonome). Cette évolution peut également révéler des **difficultés accrues d'accès au logement pour les personnes de plus de 36 ans**, en raison de freins tels que la précarité de l'emploi, des problématiques de santé ou un manque de solutions adaptées.

Ces facteurs peuvent ralentir les parcours d'insertion et contribuer à **allonger les durées de séjour en hébergement**.



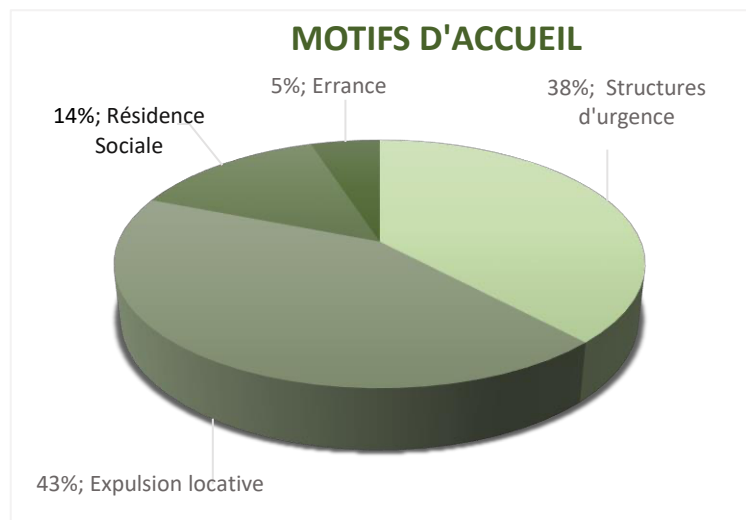
SITUATION À L'ENTRÉE

En rupture sociale, sans ressources ou doté des minima sociaux et en précarité administrative : un besoin d'accompagnement sur tous les aspects de la vie

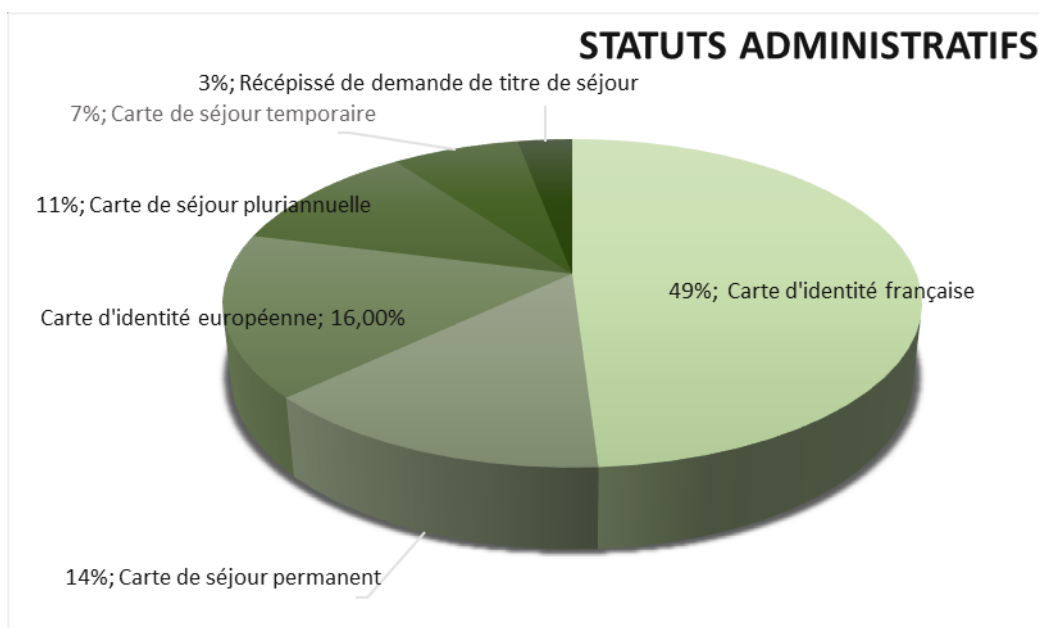
Les personnes accueillies présentent également un **besoin crucial de stabilité** et de soutien, tant sur le plan social que psychologique. Beaucoup se retrouvent isolées, sans entourage proche, et **en situation d'exclusion**. Leur état de santé est souvent négligé, rendant nécessaire un accompagnement spécifique dans ce domaine. Face à cette vulnérabilité, l'équipe socio-éducative met en place un accompagnement personnalisé, favorisant leur réinsertion et la reconstruction de leur autonomie.

Provenance

En 2025, près de la moitié des personnes accueillies au sein du CHRS sont orientées après une expulsion locative et 38% sont orienté après un passage en hébergement d'urgence. Ces parcours marqués par la précarité et l'instabilité résidentielle s'accompagnent généralement de grandes difficultés administratives, notamment dans l'accès aux droits et la réalisation des démarches essentielles.



Situation administrative

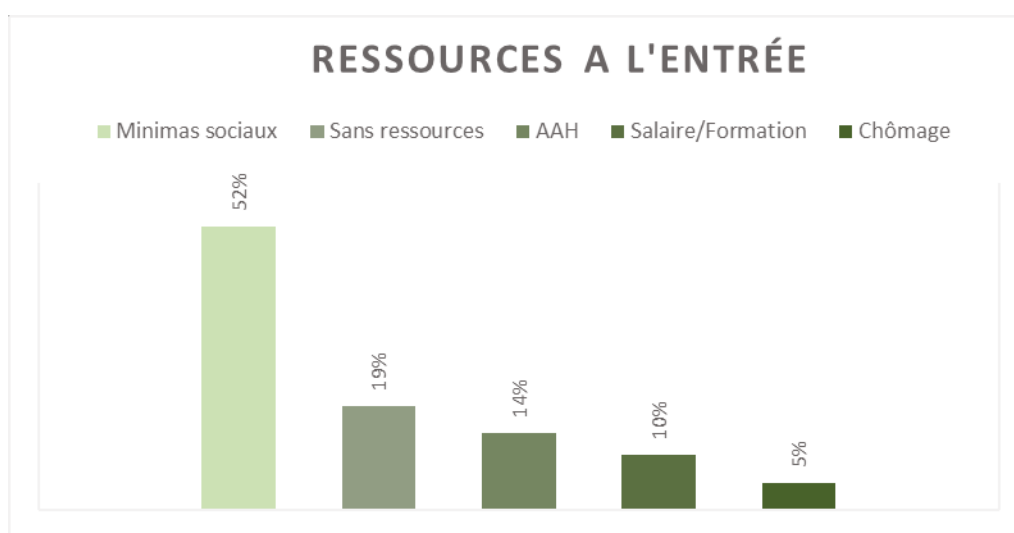


Toutes les personnes accueillies en CHRS sont en situation régulière vis-à-vis du droit au séjour. Toutefois une part significative du public présente des situations administratives complexes. Ces situations peuvent constituer un frein dans les parcours, notamment en limitant l'accès à l'emploi, aux ressources et au logement.

Elles nécessitent un accompagnement spécifique, souvent long, pour sécuriser les droits et permettre l'accès à une insertion durable.

Nature des ressources à l'entrée

La moitié des personnes entrent en CHRS avec les **minimas sociaux** (52%). Si ces ressources restent modestes, elles constituent néanmoins un premier **levier de stabilisation** permettant d'engager un accompagnement autour de la gestion budgétaire, de l'accès aux droits et de la construction progressive d'un parcours vers l'autonomie.



ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement inscrit dans le temps

Chaque personne accueillie bénéficie d'un **accompagnement social global**, adapté à sa situation et à son projet. L'objectif est de permettre une **stabilisation des situations** et de favoriser l'accès à une autonomie durable, notamment par l'ouverture et le maintien des droits ; l'accès aux soins ; l'insertion professionnelle ; l'accès au logement.

Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et repose sur une **approche progressive**, tenant compte des capacités et du rythme de chaque personne.

Les situations accueillies nécessitent souvent un **temps de stabilisation important**, en raison des parcours de rupture ; des problématiques de santé ou d'addiction ; ou de la désocialisation.

Ce temps long permet de travailler de manière approfondie la réappropriation des droits ; la remobilisation et la construction d'un projet d'insertion réaliste.

Il constitue un élément déterminant pour atteindre des **résultats durables en matière d'accès au logement et à l'emploi**.

Accompagnement vers la santé (suivi médical)

L'accompagnement vers la santé constitue un axe important du suivi des personnes. Les situations rencontrées nécessitent souvent :

- Un accès ou un retour aux soins ;
- Une coordination avec les partenaires médicaux ;
- Un suivi régulier, notamment en cas de troubles psychiques ou d'addictions.

Cet accompagnement contribue à la **stabilisation globale des situations** et conditionne, dans de nombreux cas, la réussite du parcours d'insertion. Cet accompagnement s'appuie sur :

- L'orientation vers l'**infirmière coordinatrice des parcours de soin** de l'association CéCler afin d'évaluer l'état de santé général et d'assurer un suivi adapté.
- Des **ateliers parcours de soins**, ouverts à tous.
- L'orientation vers le **psychologue de l'association**, qui peut accompagner dans la gestion des troubles émotionnels et psychiques dans l'attente d'une prise en charge.
- Des interventions du **CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) d'Addiction France**, qui propose des temps collectifs en prévention et de réduction des risques en addictologie avec une animatrice et un accompagnement individuel réalisé par une infirmière.
- La collaboration avec l'**Equipe Mobile de Sainte-Marie pour assurer un suivi psychiatrique** adapté aux résidents en situation de grande vulnérabilité psychique.

En 2025, 47% du public accueilli est touché par des problématiques de santé et/ou d'addictions (16% en situation d'addictions, 5% souffrant de troubles de santé invalidants et 10% de problématiques psychiques et 16 % cumul 2 problématiques). Ce chiffre est en hausse par rapport à 2024 (21% de problématiques de santé et/ou d'addictions). Cette augmentation traduit une **précarisation plus importante des publics accueillis** ainsi qu'une **aggravation des parcours de rupture** (familiale, professionnelle ou résidentielle). Ces situations fragilisent davantage les personnes et peuvent favoriser l'apparition de problématiques d'addictions et de santé mentale.

Accompagnement vers l'emploi :

43% des personnes accompagnées sont sorties en situation d'emploi

L'accompagnement vers l'emploi s'appuie sur un travail progressif de remobilisation et de construction du projet professionnel. Il est adapté à la situation des personnes, en tenant compte de leur état de santé, de leur situation administrative et de leur niveau d'autonomie.

En 2025, **43 % des personnes sorties** ont accédé à une **sortie positive vers l'emploi** (CDI, CDD ou formation).

Ce résultat traduit l'efficacité de l'accompagnement proposé, malgré les freins importants rencontrés par le public accueilli.

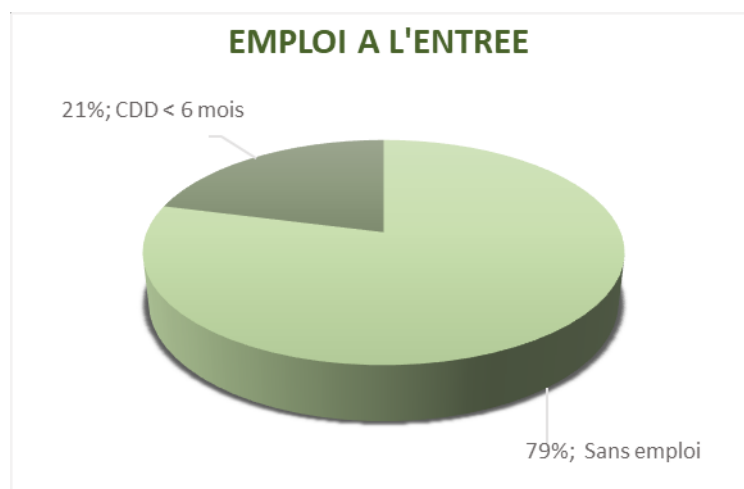
Une **Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP)** intervient sur le CHRS et propose un **accompagnement individualisé vers l'emploi**. Elle soutient les personnes dans la **définition de leur projet professionnel**, l'identification de leurs compétences et la levée des freins à l'insertion (formation, mobilité, santé). Elle les accompagne également dans leurs démarches :

recherche d'emploi, élaboration de CV, préparation aux entretiens et mise en relation avec les employeurs ou les structures adaptées.

Son intervention s'inscrit en lien avec l'équipe du CHRS et les partenaires du territoire (missions locales, France Travail, organismes de formation), afin de favoriser l'accès à l'emploi et l'autonomie financière.

Elle organise et anime également des ateliers et des chantiers destinés à évaluer les compétences et aptitudes des résidents afin de les aider à la définition de leur projet professionnel.

Situation au regard de l'emploi à l'entrée

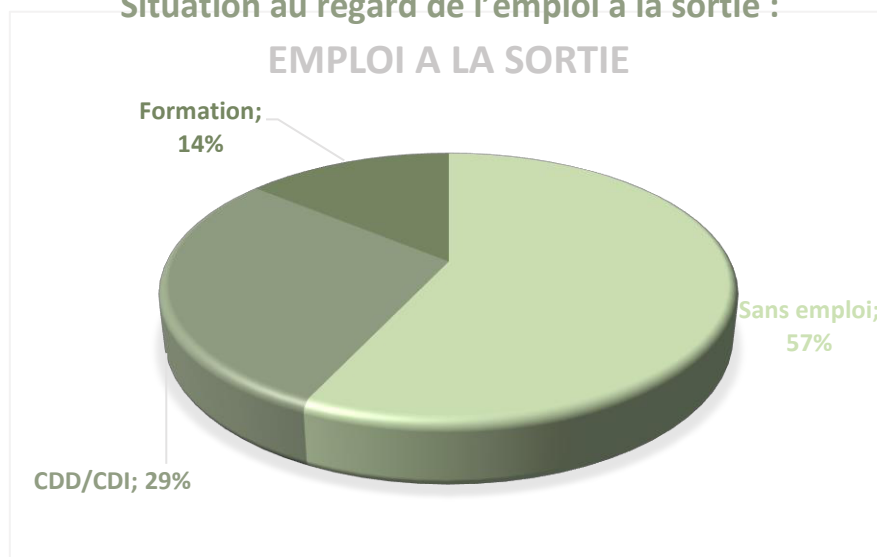


En 2025, 79 % des personnes accueillies sont sans emploi à leur entrée dans le dispositif.

Cette situation s'explique par des parcours marqués par des ruptures, un faible niveau de qualification, des problématiques de santé ou encore une instabilité résidentielle.

L'absence d'emploi constitue un frein majeur à l'accès au logement et à l'autonomie. L'accompagnement proposé en CHRS intègre donc un soutien à l'insertion socio-professionnelle, notamment à travers un suivi individualisé et des actions de remobilisation.

Situation au regard de l'emploi à la sortie :



Accompagnement vers le logement : Un accompagnement renforcé au service de résultats durables

L'objectif du CHRS est d'accompagner chaque personne vers une **solution de logement stable et adaptée**. Dès leur admission, les résidents bénéficient d'un **suivi individualisé** visant à préparer la sortie et à éviter toute rupture à l'issue de leur parcours.

Cet accompagnement repose sur plusieurs étapes complémentaires :

- **Recherche de logement** et orientation vers les dispositifs adaptés ;
- **Accompagnement aux démarches administratives** (demandes de logement social, APL, garanties) ;
- **Apprentissage de la gestion budgétaire** ;
- **Soutien à l'insertion professionnelle**, indispensable à la stabilisation dans le logement.

Selon les situations, l'orientation peut se faire vers :

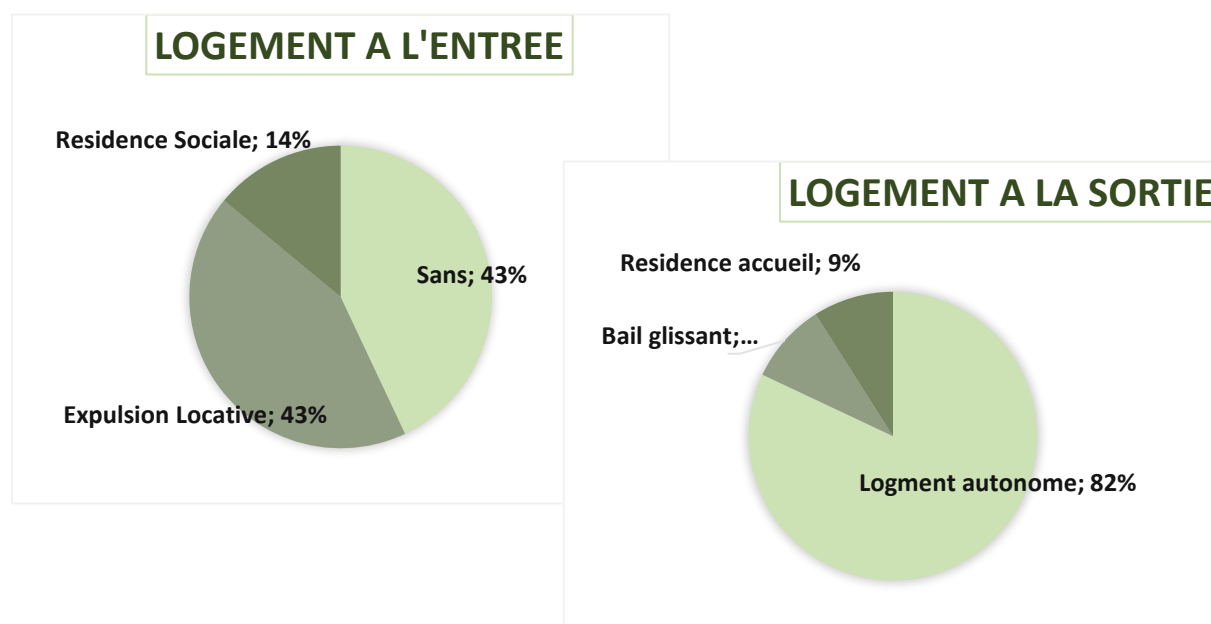
- Un **logement autonome**,
- Un dispositif de **logement accompagné** (bail glissant, résidence sociale),
- Ou un **logement adapté** (pension de famille, structure spécialisée).

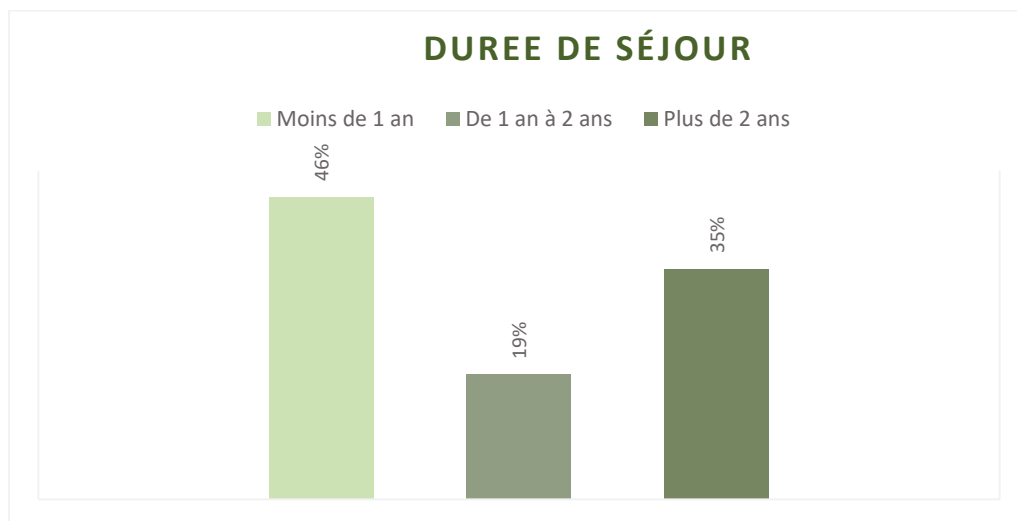
Afin de sécuriser les parcours après la sortie, des mesures d'accompagnement peuvent être mobilisées :

- **ASLL** (Accompagnement Social Lié au Logement) ou **AVDL** (Accompagnement Vers et Dans le Logement),
- **MASP**, ou mesures de protection (tutelle, curatelle) lorsque nécessaire.

Ce travail d'accompagnement renforcé permet de sécuriser les sorties et d'éviter les ruptures de parcours. Il se traduit par des **résultats particulièrement positifs** : **100 % des sorties du CHRS se font vers un logement**, dont **82 % en logement autonome**.

Ces résultats témoignent de la capacité du dispositif à accompagner des personnes initialement très éloignées du logement vers des **solutions durables et stabilisées**, malgré des parcours souvent marqués par la précarité, des problématiques de santé ou des situations de désocialisation.





La durée de séjour en CHRS varie en fonction du parcours de chaque résident, mais elle est souvent conditionnée par les délais d'accès aux dispositifs adaptés ou aux logements disponibles auprès des bailleurs sociaux. Lorsque les résidents sont prêts à quitter le CHRS, leur sortie peut être retardée en raison des **listes d'attente souvent longues** pour des solutions adaptées, comme les pensions de famille, les résidences sociales ou les dispositifs d'intermédiation locative. De même, l'accès au logement social dépend des disponibilités et des critères d'attribution, ce qui peut prolonger le temps passé en hébergement.

Ces délais impactent le taux de rotation des places en CHRS, limitant ainsi l'accueil de nouvelles personnes en attente d'hébergement. C'est pourquoi un travail de coordination avec les partenaires du logement est essentiel pour fluidifier les sorties et favoriser une insertion résidentielle durable pour les personnes accompagnées.

Sorties du dispositif

Des résultats d'insertion résidentielle et professionnelle particulièrement positifs

En 2025, l'ensemble des sorties du CHRS s'effectue vers une **solution de logement**.

- **100 % des sorties se font vers un logement**, dont :
 - **82 % en logement autonome**,
 - **18 % en logement accompagné** (bail glissant, résidence sociale).

Ces résultats s'inscrivent dans la continuité de l'année précédente et traduisent l'impact du travail engagé par l'équipe éducative pour sécuriser les parcours résidentiels.

Ils sont d'autant plus significatifs que les personnes accueillies présentent des situations initiales de **grande précarité**, souvent marquées par des parcours d'errance, des problématiques de santé ou des situations de désocialisation.

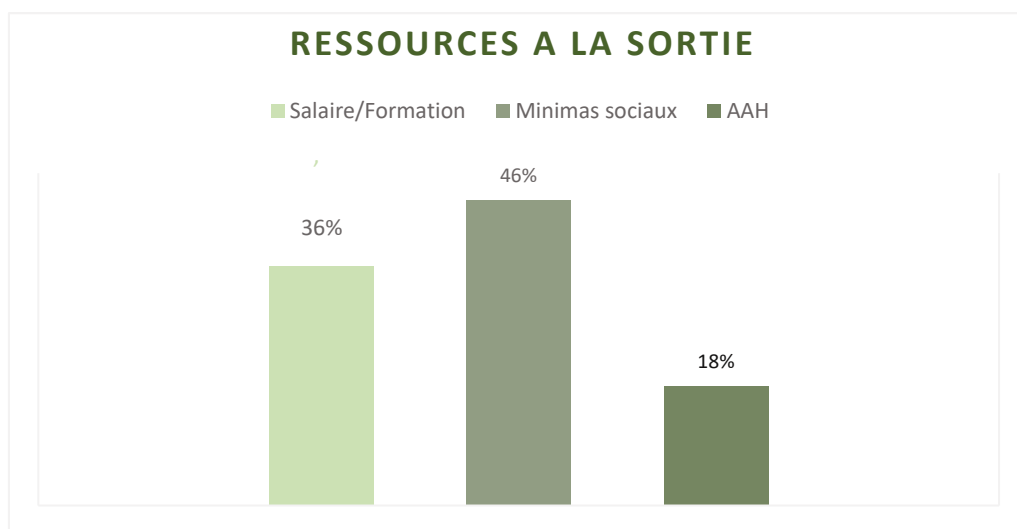
Le temps d'accompagnement, plus long que dans d'autres dispositifs, constitue un levier essentiel pour permettre l'accès à un logement durable et éviter les ruptures de parcours.

Répartition des sorties du service en 2025

En 2025, 3 ménages sont sortis en logement autonome, 1 ménage sur du bail glissant et 1 ménage sur une résidence accueil.

Logement autonome (bail public et privé)	82%
Bail glissant	9%
Résidence accueil	9%

Répartition des ressources des ménages sortis en logement



À leur sortie, une part significative des personnes (54%) dispose de ressources financières stabilisées, issues de l'emploi ou de dispositifs de droit commun.

Ces ressources constituent un élément déterminant dans la sécurisation de l'accès au logement et dans la prévention des situations de rechute dans la précarité.

Elles traduisent également la capacité du dispositif à accompagner les personnes vers une autonomie financière progressive, en lien avec leur projet d'insertion.

Activités et participation des résidents

Le CHRS propose différentes activités visant à soutenir **l'insertion sociale, le bien-être et l'autonomie des résidents**.

Des **sorties culturelles et de loisirs** (visites, randonnées) permettent aux personnes accompagnées de découvrir leur environnement, de rompre avec l'isolement et de renforcer les liens sociaux.

Sur site, des ateliers sont organisés autour d'axes essentiels du quotidien :

- **Cuisine et gestion budgétaire**, pour favoriser l'autonomie alimentaire et financière ;
- **Jardinage**, pour développer des compétences et valoriser les capacités des résidents ;
- **Ateliers santé et hygiène**, pour sensibiliser aux bonnes pratiques.

Le **bénévolat** est également encouragé, notamment à travers la participation à des actions solidaires (collecte de la Banque Alimentaire) ou à des chantiers, contribuant à renforcer la confiance en soi et le sentiment d'utilité sociale.

Des temps de détente et de convivialité (jeux collectifs, ateliers créatifs, moments festifs) sont également proposés, afin de favoriser le lien social et de soutenir les dynamiques de reconstruction.

Atelier cuisine :



Association d'action sociale CeCler
13 rue Condorcet 63000 CLERMONT-FERRAND
04 28 70 18 68 – www.cecler.fr

Bénévolat pour la Banque alimentaire :



Sorties et activités diverses :





Participation des résidents

Le **Conseil de Vie Sociale (CVS)** constitue un espace privilégié permettant aux résidents de proposer des activités et de contribuer à l'amélioration du fonctionnement du service.

Une **boîte à idées** est également mise à disposition afin de recueillir les propositions et d'encourager l'implication des résidents dans l'organisation des activités.

Un cahier, doublé d'une dématérialisation par QR Code, « **bla-bla et tracas** » permet à chacun de s'exprimer sur ses propositions d'amélioration, ses réclamations, ses envies ou ses sujets de satisfaction.

Ces modalités participatives favorisent la prise en compte de la parole des personnes accompagnées et leur inscription dans une dynamique collective.

Démarche qualité

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) associatif 2025-2026**, les équipes du CHRS ont engagé un travail de structuration et de consolidation de la démarche qualité.

En 2025, une **sensibilisation des professionnels au référentiel d'évaluation de la qualité de la Haute Autorité de Santé (HAS)** a été réalisée, afin de renforcer l'appropriation des attendus et d'inscrire les pratiques dans une logique d'amélioration continue. **L'évaluation externe du CHRS est programmée au premier trimestre 2026**, et constitue une étape structurante dans la poursuite de cette démarche.

Ce travail s'est accompagné d'une **revue documentaire approfondie**, permettant de mettre à jour les documents institutionnels (projet de service, procédures, outils de suivi), d'en améliorer la lisibilité et de renforcer la traçabilité des accompagnements.

BILAN ET PERSPECTIVES

En **2025**, le CHRS a poursuivi sa mission d'accueil, d'accompagnement et de réinsertion sociale auprès de publics en situation de **grande précarité**, souvent marqués par des parcours d'errance, des ruptures et des problématiques de santé.

L'accompagnement global proposé a permis aux personnes accueillies de progresser vers l'autonomie, notamment en matière d'accès aux droits, de stabilisation administrative et financière, ainsi que de prise en compte des enjeux de santé et de bien-être.

Ces situations nécessitent des **temps d'accompagnement plus longs**, qui constituent un levier essentiel pour permettre une stabilisation durable et la construction de parcours d'insertion adaptés. Dans ce contexte, les résultats observés en 2025 sont particulièrement positifs.

L'ensemble des sorties s'effectue vers une **solution de logement**, majoritairement autonome, et une part significative des personnes accède à une **insertion professionnelle** (emploi ou formation). Ces résultats témoignent de la capacité du CHRS à accompagner des publics très éloignés de l'autonomie vers des solutions durables.

Parallèlement, l'année 2025 a été marquée par un renforcement des actions visant à soutenir **l'estime de soi et le bien-être des personnes accompagnées**, identifiés comme des leviers essentiels dans les parcours d'insertion. Des partenariats et actions spécifiques (temps de bien-être, activités physiques, ateliers collectifs) ont été développés afin de favoriser la remobilisation et la capacité à se projeter.

La participation des résidents à la vie de l'établissement s'est également renforcée. Le **Conseil de Vie Sociale (CVS)** s'est structuré comme un espace d'expression et de dialogue, complété par la mise en place de différents outils favorisant le recueil de la parole (boîte à idées, supports numériques, cahier de réclamations). Cette dynamique a notamment permis l'élaboration d'une **charte des résidents**, contribuant à valoriser leur place et leur implication dans le fonctionnement du service.

Dans la continuité de ces actions, le CHRS souhaite poursuivre le développement des espaces d'échange et de convivialité, notamment à travers la mise en place du groupe « **Grain de parole** », visant à favoriser les liens, l'expression et le soutien entre résidents. Plus largement, l'accompagnement s'inscrit dans une approche favorisant le **pouvoir d'agir et le rétablissement**, en reconnaissant les capacités des personnes et en soutenant leur implication dans leur parcours.

Pour les années à venir, les enjeux porteront sur la **poursuite de l'adaptation de l'accompagnement à la complexité des situations**, tout en maintenant un haut niveau d'exigence en matière de **qualité des sorties vers le logement et l'emploi**, dans un contexte de tension sur l'accès au logement et de précarisation des publics.

La signature, en fin d'année 2025, d'un **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** vient conforter ces orientations et ouvre de nouvelles perspectives de développement pour le dispositif. Elle prévoit notamment la **création de 15 mesures de CHRS Hors les Murs** ainsi que **l'extension de 15 places d'hébergement en diffus**, permettant de renforcer les capacités d'accompagnement vers le logement et de mieux répondre aux besoins des publics.

MAISON RELAIS

La Maison Relais propose un **logement durable assorti d'un accompagnement social de proximité**, destiné à des personnes en situation de précarité, souvent marquées par des parcours d'errance ou de rupture.

Le dispositif vise à offrir un **cadre de vie sécurisant et stabilisant**, permettant aux résidents de se maintenir dans un logement tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté à leurs besoins. Si la Maison Relais s'adresse en principe à des personnes stabilisées, les situations orientées présentent aujourd'hui des **fragilités importantes**, notamment en matière de santé mentale, nécessitant un accompagnement renforcé et une mobilisation accrue des partenaires.

La Maison Relais se compose de **26 logements autonomes**, pour une capacité totale de **30 places** :

- **22 T1** destinés à des personnes isolées ;
- **4 T2**, conçus pour accueillir des couples ou des familles monoparentales.

En **2025**, trois des quatre T2 ont été occupés par des personnes isolées, faute d'orientations adaptées. Un seul logement a accueilli un couple.

Cette sous-occupation des T2 a un impact direct sur le taux d'occupation global du dispositif, estimé à **-10 % en 2025** (contre **-13 % en 2024**).

Taux d'occupation : 84% Malgré des contraintes structurelles fortes

En **2025**, le taux d'occupation de la Maison Relais s'élève à **84 %**, soit **4 points de plus qu'en 2024**. Ce taux reste néanmoins structurellement modéré.

Il s'explique par trois facteurs principaux, qui se cumulent :

- La **sous-occupation des T2**, conçus pour accueillir des couples ou des familles monoparentales, mais souvent attribués à des personnes seules faute d'orientations adaptées ;
- Les **délais liés au processus d'orientation**, entre la proposition du logement, l'entretien de préadmission et l'entrée effective dans les lieux ;
- Les **temps de remise en état des logements** entre deux occupations, parfois allongés lorsque des travaux plus importants sont nécessaires.

Ces éléments, inhérents au fonctionnement du dispositif, ont un impact direct sur le taux d'occupation. Ils sont renforcés par la complexité croissante des situations accueillies, qui peut ralentir les admissions et nécessiter un temps d'adaptation plus important.

Nombre de personnes accueillies dans l'année :

En **2025**, **28 personnes** ont été accompagnées par la Maison Relais (29 personnes en 2024), 2 personnes entrées pour 3 sorties. Ces données traduisent une **faible rotation des places**, caractéristique du dispositif Maison Relais, qui s'inscrit dans une logique de **logement durable**.

ORIENTATION

Descriptif du processus d'orientation :

Les orientations vers la Maison Relais sont réalisées par le **SIAO insertion**.

Les candidatures sont étudiées en **commission d'attribution**, qui permet de vérifier l'adéquation entre la situation de la personne et le dispositif.

Lorsque la candidature est retenue, un **entretien de préadmission** est proposé afin de présenter le fonctionnement de la Maison Relais et de s'assurer de l'adhésion de la personne au projet.

L'entrée dans le logement intervient ensuite en fonction des **disponibilités et des délais de remise en état**.

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

Un public essentiellement masculin, fortement marqué par un parcours d'errance et des problématiques de santé, mentale et somatique

Un public présentant des fragilités importantes

La Maison Relais accueille des personnes en situation de **grande précarité**, dont les parcours sont souvent marqués par des ruptures sociales, des périodes d'errance et une désocialisation importante.

Si le dispositif est destiné à des personnes stabilisées, les situations orientées présentent aujourd'hui des **fragilités persistantes**, nécessitant un accompagnement renforcé dans la durée.

Ces évolutions modifient le positionnement du dispositif, qui s'inscrit désormais davantage dans une logique de **logement avec accompagnement soutenu**, plutôt que dans une simple stabilisation résidentielle.

Santé mentale et addictions

Une part importante des personnes accueillies présente des **problématiques de santé mentale**, parfois associées à des conduites addictives.

Ces situations constituent un enjeu central pour le dispositif :

- Elles nécessitent un accompagnement quotidien et adapté ;
- Elles rendent parfois difficile la stabilisation des parcours ;
- Elles impliquent une coordination étroite avec les partenaires de santé.

L'articulation avec les dispositifs de soins, notamment en santé mentale, reste toutefois complexe, ce qui peut limiter la prise en charge globale des situations et fragiliser les parcours.

Isolement et fragilité sociale

Les personnes accueillies présentent souvent un **isolement social important**, avec peu ou pas de réseau familial ou relationnel. La Maison Relais constitue alors un cadre sécurisant, permettant de recréer du lien social et de rompre avec l'isolement.

Cependant, cet environnement peut également renforcer une forme de **stabilisation durable dans le dispositif**, rendant plus difficile la projection vers une sortie.

Nationalité : Un public sans problématique de droit au séjour

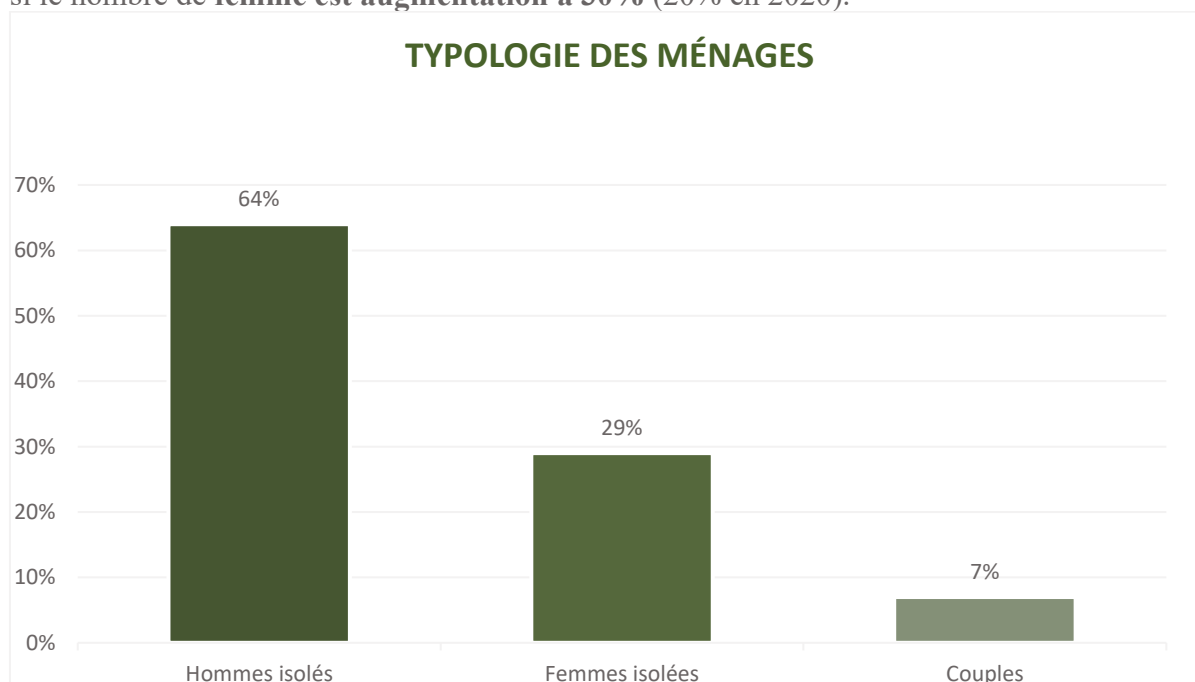
Pays d'origine	Année 2025
France	76%
Algérie	10%
Portugal	10%
Hongrie	4%

Le public accueilli est de nationalité Française ou bénéficiaire d'un titre de séjour.

Genre : Un public isolé, essentiellement masculin

La Maison Relais peut accueillir des personnes isolées (homme ou femme), des couples ou des familles monoparentales avec enfant. Cependant, comme l'année 2024, en 2025 le public accueilli se compose exclusivement de personnes isolées à l'exception d'un couple.

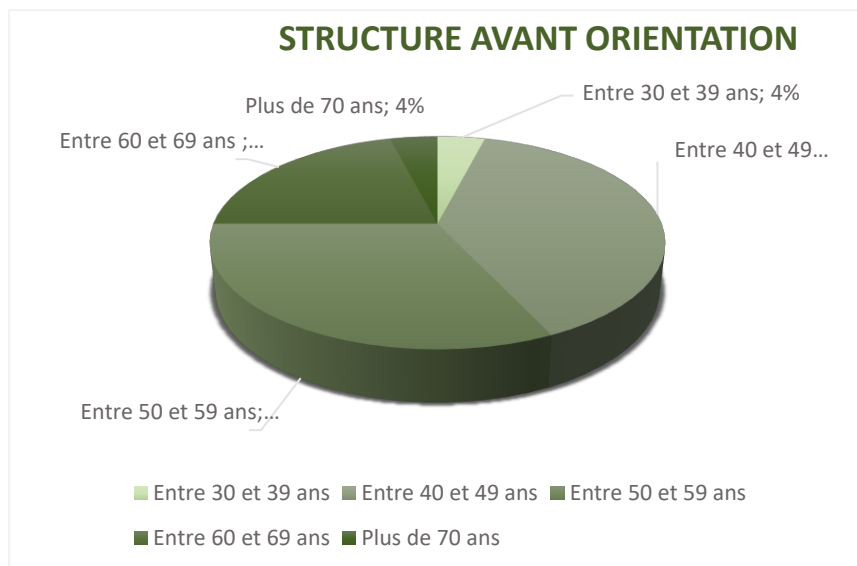
La majorité des personnes accueillies sont des hommes comme les années précédentes même si le nombre de **femme est augmentation à 30%** (20% en 2020).



Répartition par âge : 57% du public est âgé de plus de 50 ans

L'âge moyen en 2025 est de 52 ans avec une majorité de personne qui ont entre 40 et 49 ans et une diminution du nombre de personne qui ont entre 30 et 39 ans.

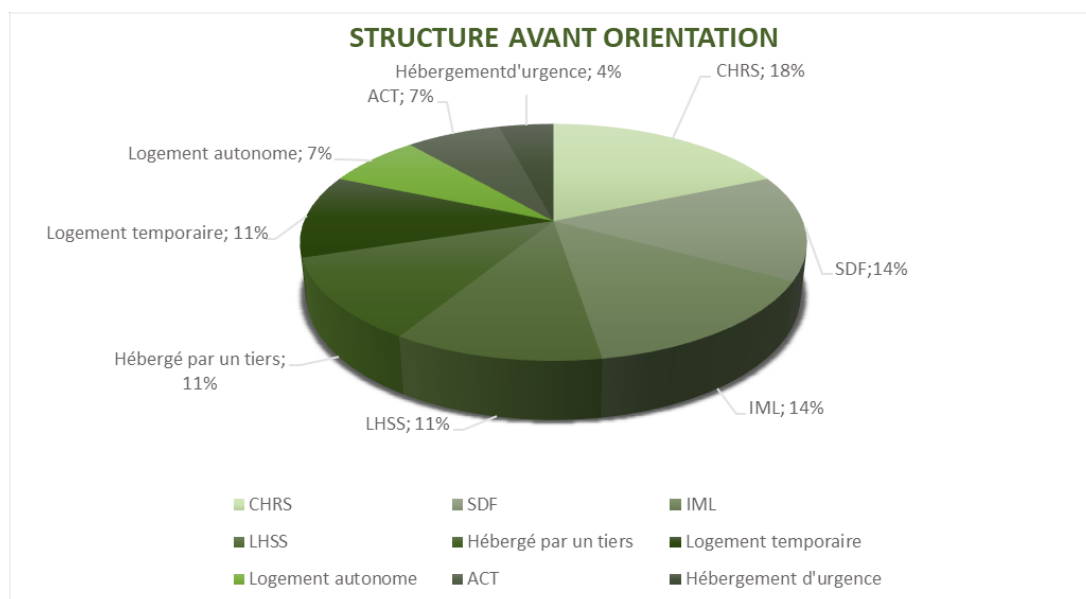
Le public accueilli est composé de personnes de plus de 30 ans avec une majorité de personnes comprise entre 50 et 69 ans comme en 2024.



SITUATION À L'ENTRÉE

Les personnes accueillies en Maison Relais sont des personnes qui ne peuvent pas prétendre à un logement autonome car elles ont encore besoin d'un accompagnement social, d'un accompagnement au savoir habiter, d'un collectif pour participer à des activités ou parce que leur pathologie (addiction ou santé mentale) ne le permet pas dans l'immédiat.

Un dispositif de stabilisation dans des parcours résidentiels complexes



Si les orientations en provenance des **CHRS restent majoritaires**, leur part est en baisse ces dernières années (**23 % en 2023, 18 % en 2024**). Cette évolution s'inscrit dans la stratégie du **Logement d'abord**, qui vise à réduire les parcours en hébergement au profit d'un accès plus direct à des solutions de logement durable, comme les Maisons Relais.

Parallèlement, une part importante des personnes accueillies provient de situations de **grande précarité** : plus d'un quart des résidents arrive directement de la rue, de l'hébergement d'urgence ou de solutions chez des tiers. Par ailleurs, **18 % des orientations** sont issues de structures médicales ou de soins, traduisant des problématiques de santé importantes.

À l'inverse, une augmentation des orientations depuis des **logements autonomes ou temporaires** (intermédiation locative notamment) est observée. Ces situations, qui représentent **32 % des personnes accompagnées**, s'expliquent par des difficultés de maintien dans le logement (gestion budgétaire, vulnérabilités, isolement), nécessitant un accompagnement de proximité en Maison Relais.

Situation administrative

En 2025, **36 % des personnes accueillies** bénéficient d'une **mesure de protection ou d'un accompagnement spécifique** (contre 38 % en 2024).

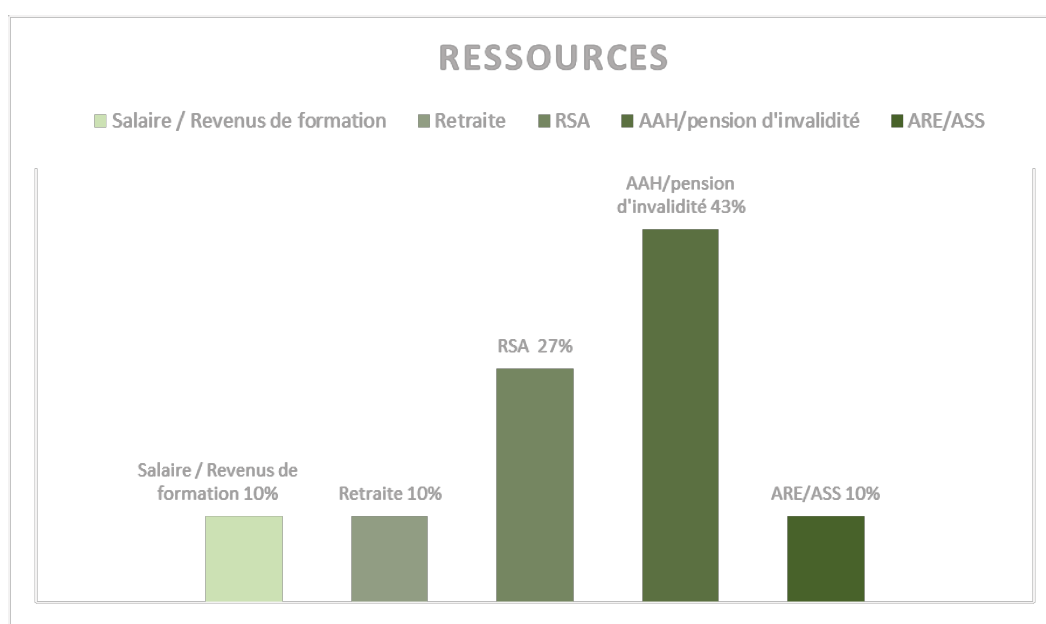
Ce niveau reste élevé et s'inscrit dans un contexte d'**évolution du public accueilli**, marqué par une **augmentation des situations de fragilité**.

Les personnes accompagnées présentent en effet davantage de difficultés liées :

- au **handicap**,
- à l'**isolement social**,
- ou à des situations de **précarité importante**.

Ces éléments confirment une transformation du public accueilli, avec des besoins d'accompagnement plus soutenus et plus durables.

Nature des ressources :



Près de la moitié des personnes accompagnées sont bénéficiaires de l'allocation adultes handicapées ou de la pension d'invalidité, en effet les personnes accompagnées souffrent d'une **santé fragilisée due à leur parcours d'errance**.

Un tiers des personnes bénéficient des minimas sociaux ce qui révèle une **précarité sociale et professionnelle** certaine.

ACCOMPAGNEMENT

Les résidents de la Maison Relais bénéficient d'un **accompagnement social global** visant à favoriser leur autonomie. Celui-ci comprend plusieurs dimensions : **accompagnement administratif, accès aux soins, insertion professionnelle et accompagnement au quotidien**.

Accompagnement vers la santé (suivi médical)

Bien que supposées stabilisées, les personnes accueillies en Maison Relais restent parfois **éloignées du soin**. L'accompagnement consiste à les orienter vers des professionnels adaptés et à assurer le lien avec les partenaires du territoire (Solidarité Santé 63, Addictions France, EMPP de Sainte-Marie, médecins généralistes, spécialistes...), afin de garantir le suivi médical et d'éviter les ruptures de parcours.

Il comprend également l'aide à la **prise de rendez-vous**, l'accompagnement physique si nécessaire, ainsi que le suivi des traitements, en lien avec des infirmières libérales et l'infirmière coordinatrice de CéCler, qui assure la coordination des parcours de soins.

Le suivi administratif et la vigilance concernant le **renouvellement des droits** (C2S, mutuelle, AAH...) font également partie intégrante de l'accompagnement.

En 2025, **82 % des personnes accueillies** présentent des problématiques d'addiction, de santé psychique ou les deux, un niveau stable par rapport à 2024, auquel s'ajoutent des problématiques somatiques.

Afin de répondre à ces besoins, un partenariat avec le **CSAPA Addictions France** permet la mise en place de consultations avancées (infirmière) et d'ateliers de prévention autour de la réduction des risques, organisés tous les 15 jours.

Des **groupes de parole**, également organisés tous les 15 jours à la Maison Relais avec une pair-aidante experte en addictologie, rencontrent une participation régulière (en moyenne 6 personnes), témoignant de leur intérêt pour les résidents.

Par ailleurs, l'infirmière coordinatrice en parcours de soin de CéCler assure une **permanence mensuelle**. En lien avec le travailleur social, elle contribue à la coordination avec les professionnels de santé, à l'accompagnement des démarches (rendez-vous, compréhension des traitements) et au repérage des situations à risque. Elle peut, si besoin, orienter vers le psychologue de CéCler, qui propose des consultations hebdomadaires.

Accompagnement vers l'emploi

Très peu de personnes accompagnées sont en situation d'emploi à leur entrée en Maison Relais. L'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle constitue néanmoins un axe de travail, adapté aux capacités et au rythme des résidents.

La **Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP)** assure une permanence mensuelle et un suivi individualisé des situations. Les actions peuvent prendre différentes formes :

- Participation à des **actions collectives** (chantiers bénévoles, ateliers) ;
- Accompagnement individuel vers des **formations ou des démarches d'emploi**.

L'objectif est de construire un projet avec chaque personne, en tenant compte de ses envies, de ses capacités, de sa situation de santé (RQTH) et de son parcours.

Face à un public de plus en plus vulnérable et éloigné de l'emploi, le projet « **Des Graines... à l'Emploi** » a été développé au sein de la Maison Relais. Il propose une approche différente, centrée sur la remobilisation et le rétablissement.

En s'appuyant sur les espaces extérieurs du site, ce projet permet d'accompagner les personnes **hors du cadre formel**, à travers des temps informels, des activités concrètes et des échanges réguliers. Il favorise l'implication, la valorisation des compétences et le développement de la confiance en soi, permettant à chacun de progresser à son rythme.

Situation au regard de l'emploi :

70 % des personnes accompagnées s'inscrivent dans une dynamique d'insertion socio-professionnelle.

Parmi les **10 résidents** engagés dans un parcours d'insertion et accompagnés par la Conseillère en Insertion Professionnelle :

- 1 résident a participé à une **formation à l'ESRP (Etablissement et Services de Réadaptation Professionnelle)** ;
- 1 résident a bénéficié d'un **contrat d'insertion**, puis d'un **CDD Tremplin** en entreprise adaptée ;
- 1 résident est **employé à domicile** en qualité d'agent d'entretien ;
- 1 résident a travaillé en **intérim** ;
- 1 résident a réalisé un **stage en ESAT** ;
- 1 résident est en **CDI en ESAT** ;
- 1 résident est en activité au sein du centre de réinsertion professionnelle **Madeleine Gaillard**.

Accompagnement vers le logement

Il n'existe pas de durée limite de séjour en Maison Relais. Les résidents peuvent s'y maintenir tant qu'ils respectent le règlement intérieur et le paiement de la redevance.

Toutefois, lorsque la situation évolue et qu'un résident acquiert une autonomie suffisante ou que son projet change, un accompagnement peut être proposé vers un **logement autonome** (parc social ou privé, bail glissant) ou vers d'autres orientations adaptées (EHPAD, Maison Relais dans une autre région...).

Dans ce cadre, le travail d'accompagnement vise également à **favoriser la projection vers une sortie**, lorsque celle-ci est adaptée à la situation de la personne.

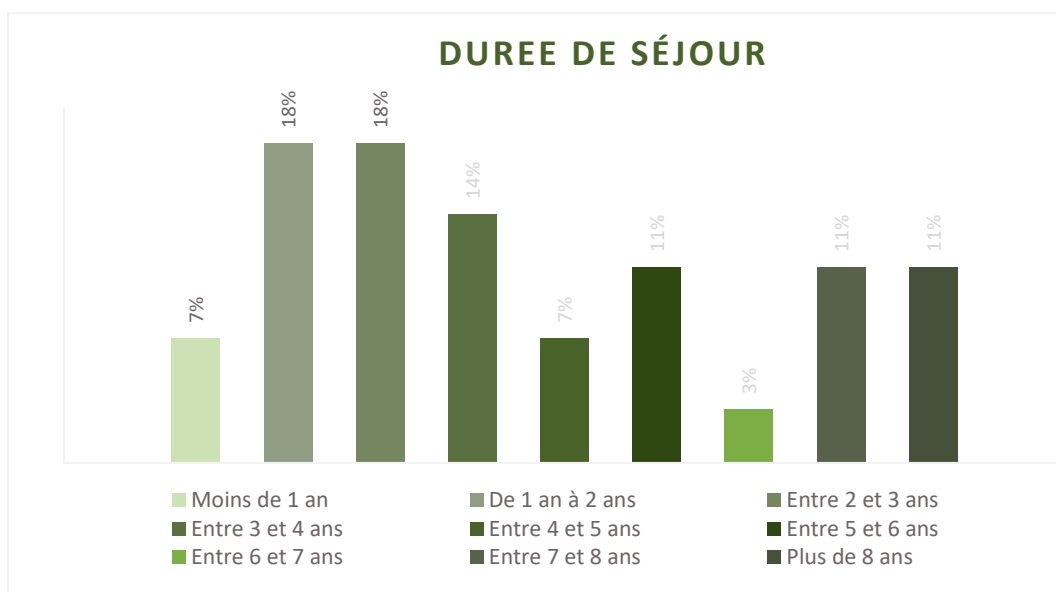
L'accompagnement au logement repose principalement sur l'apprentissage des notions de **“Savoir habiter”**, structuré autour de cinq axes :

- **Habiter son espace personnel** : entretenir et s'approprier son logement. Des visites techniques sont organisées tous les deux mois avec le travailleur social et le chef de service. Un accompagnement peut également être proposé avec l'agent d'entretien. Des interventions d'auxiliaires de vie ou de services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) peuvent être mobilisées.
- **Vivre en collectif** : respecter les autres résidents et participer à la vie de la structure. Des repas collectifs, ateliers et sorties sont proposés. Un **Conseil des habitants** est organisé tous les trimestres, permettant aux résidents de participer aux décisions et de proposer des activités.
- **Respecter le règlement intérieur** : présenté dès l'entretien de préadmission et à l'entrée dans le logement, il constitue un cadre de référence pour la vie au sein de la Maison Relais.
- **Développer son autonomie** : notamment dans les déplacements et le maintien du lien social, en fonction des capacités et des projets de chacun.
- **Gérer son budget** : un accompagnement est proposé par le travailleur social, en lien avec les associations tutélaires si nécessaire.

Ces axes sont travaillés tout au long de l'année à travers des **entretiens individuels, des temps collectifs, des ateliers et des orientations vers les partenaires adaptés**.

Durée de la prise en charge au sein du service

La **durée moyenne de séjour est de 4 ans** en 2025, elle reste stable à celle de 2024. Cette durée moyenne cache des réalités bien différentes avec des séjours allant de 4 mois à plus de 12 ans.



Sorties du dispositif

En 2025, deux personnes ont quitté la Maison Relais. Un décès est également à déplorer au cours de l'année.

Les sorties observées illustrent la diversité des situations accompagnées :

- Une personne, bénéficiaire de minimas sociaux et présente depuis 2023, a nécessité une **hospitalisation après son départ** du dispositif.
- Une autre résidente, locataire depuis près de quatre ans et bénéficiaire de l'AAH, a pu **accéder à un logement autonome dans le parc social**, concrétisant ainsi son projet de vie.

Le nombre de sorties est **limités**, en cohérence avec la vocation de la Maison Relais, conçue comme une solution de **logement durable** pour des personnes en situation de fragilité.

La mobilisation vers une sortie peut en effet s'avérer complexe. Le cadre sécurisant de la structure, associé aux vulnérabilités des personnes (santé, isolement, parcours de vie), peut freiner la projection vers un autre mode d'habitat. Par ailleurs, les difficultés d'accès à des solutions adaptées constituent un frein supplémentaire.

Dans ce contexte, l'accompagnement vise à **favoriser, lorsque cela est possible, une évolution des parcours**, tout en respectant le rythme et les capacités des personnes.

Activités, animation et bénévolat

La sociabilisation à travers les activités, les animations et le bénévolat constitue un **levier essentiel en Maison Relais**. Elle permet de créer un climat convivial, de rompre l'isolement, de favoriser le bien-être des résidents et de renforcer le lien avec les professionnels.

Grâce à l'adhésion à **Culture du Cœur**, de nombreuses sorties sont proposées gratuitement aux habitants. Pour certaines activités payantes, une participation symbolique est demandée.

Des **chantiers bénévoles**, notamment dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle et des éco-chantiers, sont également proposés par la CIP (voir plus haut).

En 2025, plusieurs sorties et activités ont été organisées : visite du musée d'art Roger-Quilliot, du Musée de la Céramique de Lezoux, sortie au bowling, marché de Noël avec tour de grande roue, visites de châteaux, balades, ainsi que de nombreux repas collectifs.

Par ailleurs, dans le cadre du projet « **Des Graines à l'emploi** », des aménagements ont été réalisés, notamment l'installation de bacs pour le potager et d'une table de jardin.



BILAN ET PERSPECTIVES

L'année **2025** confirme le rôle essentiel de la Maison Relais comme **dispositif de logement accompagné**, destiné à des personnes fragilisées par des parcours d'errance, de rupture sociale ou de problématiques de santé.

En proposant un logement autonome dans un cadre sécurisant, associé à un accompagnement social de proximité, la Maison Relais constitue un **levier de stabilisation** permettant aux résidents de se reconstruire, de retrouver des repères et de progresser dans leur parcours de vie.

Le profil du public accueilli met en évidence une **vulnérabilité importante**, marquée par l'isolement, la précarité économique et des problématiques de santé mentale ou d'addiction. Ces éléments confirment une évolution du public, parfois **moins stabilisé à l'entrée**, nécessitant un accompagnement renforcé et une mobilisation accrue des partenaires, en particulier dans le champ de la santé mentale et de l'addiction.

Dans ce contexte, l'accompagnement social global proposé par l'équipe permet de sécuriser les parcours, notamment en matière de santé, de soutenir les démarches administratives et de favoriser la participation à la vie sociale. Les partenariats développés avec les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux constituent à ce titre un levier indispensable, bien que leur articulation reste parfois complexe.

L'année 2025 souligne également l'importance de la **dimension collective du dispositif**. Les activités, ateliers et temps de rencontre contribuent à rompre l'isolement, à favoriser l'entraide et à renforcer le sentiment d'appartenance. La dynamique engagée autour du **Conseil des Habitants** participe à renforcer la place des résidents dans la vie de la structure et à soutenir le développement de leur pouvoir d'agir.

Par ailleurs, les actions menées en matière d'insertion socio-professionnelle, notamment à travers le projet « **Des Graines... à l'Emploi** », illustrent l'intérêt d'approches adaptées aux capacités et aux rythmes des personnes. En favorisant la remobilisation, la confiance en soi et la valorisation des compétences, ces initiatives constituent un levier important dans les parcours.

La Maison Relais s'inscrit ainsi dans une logique de **logement durable**, où la sortie ne constitue pas toujours un objectif immédiat. Les difficultés de projection vers un autre mode d'habitat, associées à la fragilité des situations et au manque de solutions adaptées, expliquent la faible rotation observée.

Pour les années à venir, les enjeux porteront sur la **poursuite de l'adaptation de l'accompagnement à la complexité des situations**, en particulier en matière de santé mentale et d'addictions, ainsi que sur le **renforcement des partenariats** afin de mieux sécuriser les parcours. Le maintien d'un cadre de vie **convivial, sécurisant et respectueux**, favorisant les liens, le rétablissement et l'évolution des projets de vie, demeure au cœur du projet de la Maison Relais.

CHANTIERS BENEVOLES

Un dispositif global d'insertion progressive et adaptée dans le milieu du travail ordinaire

Le Pôle Insertion développe un dispositif d'accompagnement socio-professionnel reposant sur des **supports d'activité variés**, permettant de s'adapter à l'hétérogénéité des publics accompagnés.

Ce dispositif s'inscrit dans une logique d'**insertion progressive**, visant à :

- Remobiliser les personnes ;
- Développer les compétences ;
- Favoriser le lien social ;
- Préparer l'accès à l'emploi.

Il repose sur une articulation de plusieurs modalités d'intervention complémentaires.

Des supports diversifiés au service d'un même projet éducatif

L'ensemble des actions proposées (ateliers, chantiers, projets collectifs) s'inscrit dans un **projet éducatif commun**, centré sur :

- L'apprentissage par le faire ;
- La valorisation des compétences ;
- La reprise de rythme ;
- Le développement de l'autonomie et de la confiance en soi.

Ces supports permettent d'adapter l'accompagnement au niveau de chaque personne, en proposant des modalités d'engagement progressives.

Les ateliers collectifs : une première étape de remobilisation

Les ateliers collectifs constituent souvent une **première étape dans le parcours d'insertion socioprofessionnel**.

Ils permettent de travailler les savoir-être et savoir-faire dans un cadre sécurisant :

- **Atelier vélo** (33 séances – 20 participants) :
Récupération de vélos et réparation permettant à chacun de travailler sa mobilité tout en développant des compétences et savoir-être
- **Atelier jardin des clos** (44 séances – 47 participants)
Jardinage, bricolage, espaces verts, les personnes accompagnées apprennent à travailler ensemble, à respecter les horaires, à s'engager mais aussi sortent de l'isolement



- **Atelier couture** (40 séances – 19 participants)
Des objets "couture" sont réalisés avec un souci de qualité reconnu révélant des compétences certaines et des qualités en savoir faire



- **Ateliers FLE par niveau** (140 participants)
La langue française comme outil d'insertion, 8 groupes de français (FLE-APLHA-ILLETTRISME) sur lesquels une équipe de 20 bénévoles intervient à raison de 2x2h par semaine : la langue, la culture, l'histoire, les coutumes... autant de sujets pour échanger et apprendre!
- **Atelier CLIC vers l'emploi** (6 participants depuis septembre 2025)
La lutte contre l'illectronisme est importante dans une société où tout se passe en ligne. La recherche d'emploi en fait partie et nos publics doivent apprendre les techniques de recherche d'emploi en ligne.

Ces actions favorisent :

- La reprise de rythme ;
- L'apprentissage du français ;
- Le développement des compétences de base ;
- La sortie de l'isolement.

Les chantiers bénévoles : une mise en situation concrète

Les chantiers « S'insérer par le bénévolat » permettent aux personnes de s'impliquer dans des **missions réelles** auprès d'associations, de collectivités ou d'entreprises pour des missions d'intérêt collectif.

En 2025 :

- **34 chantiers réalisés**
- **94 participations de résidents**

Ces actions permettent de travailler :

- La ponctualité et l'engagement ;
- L'adaptabilité ;
- Le travail en équipe ;
- Le sentiment d'utilité sociale.

Les compétences acquises sont valorisées à travers des attestations et intégrées dans les parcours d'insertion.



Le chantier Elysium : un support structurant d'insertion

Le dispositif **Elysium**, développé en partenariat avec les Eaux de Volvic et le CEPIV (Comité Environnemental pour la Protection de l'Impluvium de Volvic), constitue un support d'insertion particulièrement structurant.

En 2025 :

- **12 ateliers organisés**
- **68 participants**

Sur une parcelle de 4000 m², les résidents participent à des activités liées à l'environnement (culture d'espèces endémiques, entretien, biodiversité, apiculture).

Ce dispositif permet :

- De travailler les compétences professionnelles ;
- D'intégrer les codes du monde du travail ;
- De s'inscrire dans une activité régulière et valorisante.

Il constitue un véritable **levier de remobilisation et de projection professionnelle**.



Des actions complémentaires favorisant l'ouverture et la mixité

Team building

Les actions de team building permettent de **mettre en relation les résidents avec le monde de l'entreprise**, en favorisant les échanges et en déconstruisant les représentations. Depuis plusieurs années, l'association CéCler s'associe à différentes entreprises visant à rapprocher deux mondes, celui des résidents CéCler et celui de l'entreprise, de briser les idées reçues afin de changer les regards de chacun.

Deux équipes d'une dizaine de personnes, issues de ces deux mondes, se rencontrent pendant une journée. Les équipes forment des binômes autour de missions communes. L'équipe des résidents CéCler apporte des expériences de vie unique, une motivation forte pour le travail, et l'opportunité pour l'autre équipe de découvrir un monde méconnu, au cours de cette journée riche en échanges.

En 2025, deux équipes Michelin et une équipe ISIMA ont pu vivre ce moment sous forme d'ateliers éco chantier.

Éco-chantiers intersites

Les éco-chantiers mobilisent les différents pôles de l'association autour de projets communs, renforçant la dynamique collective et l'implication des participants.

Depuis l'automne 2023, chaque site de CéCler (personnes accompagnées et travailleurs sociaux) s'implique afin d'embellir le cadre de vie et de créer une dynamique d'insertion socioprofessionnelle. Chacun détermine ses besoins, réunit une équipe, rejoint par tous les autres sites de l'association. Sur chaque chantier, une vingtaine de personnes peuvent intervenir et réaliser « l'impossible »



Projet « Des Graines... à l'Emploi »

Ce projet propose une approche innovante, centrée sur le **rétablissement et la remobilisation**, en s'appuyant sur des activités concrètes et le cadre de vie des résidents.

L'objectif est de pouvoir accompagner autrement, hors bureau :

- Mobiliser les personnes,
- leur donner envie,
- partir de leur demande en s'appuyant sur le CVS,
- construire le projet sur leur lieu de vie pour le rendre plus agréable,
- permettre aux résidents de s'impliquer,
- de se servir de leurs forces,
- de se projeter,
- de reprendre confiance,
- de gagner en estime.



Des résultats significatifs

En 2025, le dispositif représente :

- **163 sessions réalisées**
- **248 participants**

Ces données traduisent une **forte mobilisation des publics** et confirment l'intérêt de ces supports comme outils d'insertion.

Au-delà des résultats quantitatifs, les effets observés sont :

- Une amélioration de la confiance en soi ;
- Une reprise de dynamique ;
- Une évolution vers des parcours d'insertion plus structurés.



Rapport d'activité 2025

Pôle ASILE

C.A.D.A / Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
H.U.D.A / Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

PRÉSENTATION DU PÔLE ET DES SERVICES

Le Centre d'accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)

L'article L. 348 – 2 du Code de l'action social et des familles définit les missions du CADA : « Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social et administratif des personnes dont la demande d'asile a été enregistrée, pendant la durée d'instruction de cette demande.

Cette mission prend fin à l'expiration du délai de recours contre la décision de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ou à la date de la notification de la décision de la Cour nationale du droit d'asile. »

Le CADA de l'association CéCler dispose d'une accréditation de **80 places, dont 10 labelisées** pour l'accueil de personnes issues de la communauté LGBTQIA+.

71 places se trouvent en structure, à Royat.

9 places (pour l'accueil de personnes issues de la communauté LGBTQIA+) se trouvent dans des logements en diffus, sur la commune de Clermont-Ferrand.



L'Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

Les missions de l'HUDA sont définies par l'arrêté du 19 juin 2019 relatif au cahier des charges des lieux d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile :

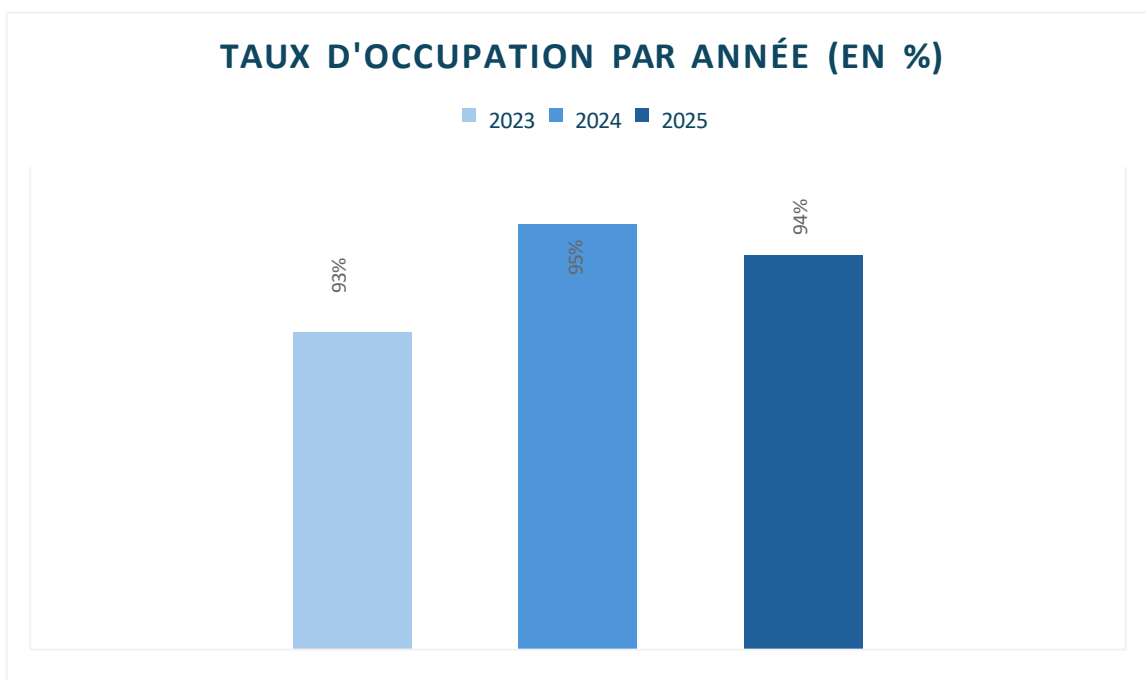
- L'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
- L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- L'accompagnement sanitaire et social ;
- Le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif ;
- L'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, notamment vers le logement.

L'HUDA de l'association CéCler dispose d'une autorisation de **185 places, dont 11 labelisées** pour l'accueil de personnes issues de la communauté LGBTQIA+.

15 places se trouvent en structure, à Royat. 180 places se trouvent dans des logements en diffus, sur les communes de Clermont-Ferrand, Royat et Cébazat.

CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE (CADA)

Le taux d'occupation se maintient à un niveau équivalent à 2024, atteignant 94 %, confirmant la forte mobilisation des capacités malgré les contraintes d'adaptation des places.



Taux d'occupation 2025 : 94%

La configuration du CADA a évolué pour s'adapter aux réalités locales, en lien étroit avec l'OFII, seule autorité compétente pour les orientations. L'équipe pluridisciplinaire a ajusté ses pratiques avec réactivité, notamment pour accueillir des personnes en situation de handicap, atteintes de pathologies lourdes ou des femmes enceintes.

Dans cette dynamique, certains logements prévus pour quatre personnes ont été attribués, à la demande de l'OFII, à deux ou trois occupants afin de répondre rapidement à des situations de forte vulnérabilité nécessitant une mise à l'abri immédiate.

Le CADA a ainsi mobilisé l'ensemble de sa capacité autorisée. Le taux d'occupation de 94 % reflète cette gestion souple, nécessaire pour adapter l'offre d'hébergement aux profils orientés. En 2025, tous les logements étant occupés, le taux de remplissage atteint 100 %, traduisant la volonté constante de répondre aux besoins exprimés par l'OFII, y compris lorsque certaines orientations sont décidées au niveau national.

Nombre de personnes accueillies dans l'année :

En 2025, le CADA a hébergé et accompagné 112 personnes en demande d'asile.

ORIENTATION

Descriptif du processus d'orientation :

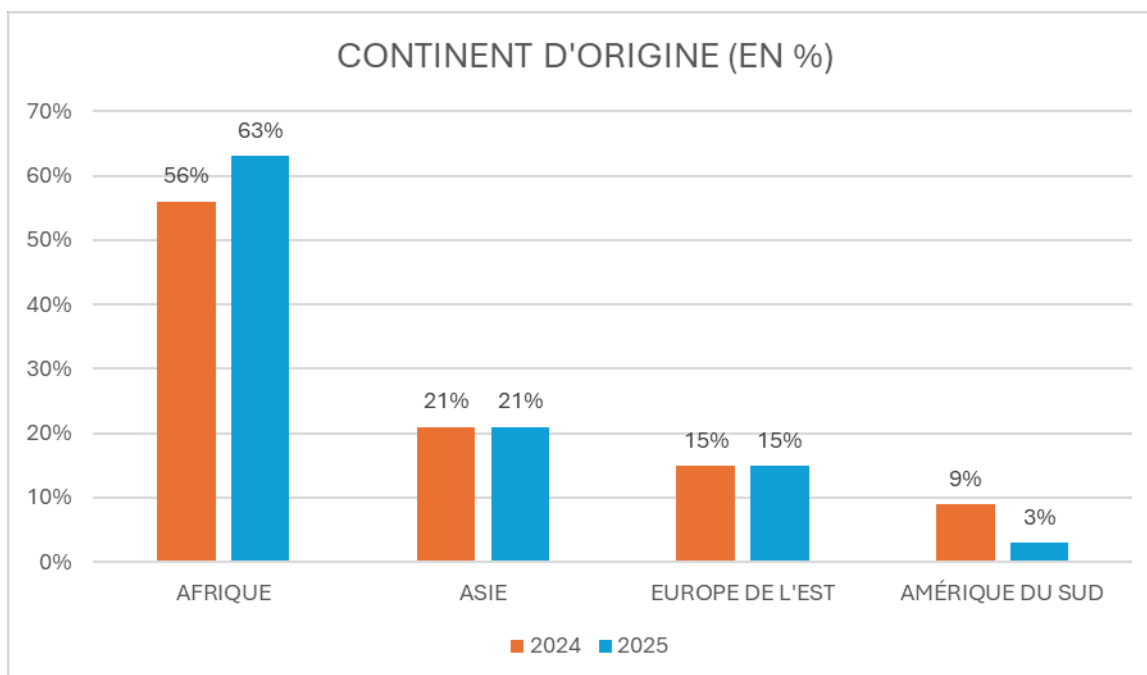
Le CADA relève du dispositif national d'orientation piloté par l'OFII, seule autorité compétente en matière d'affectation. À chaque libération de place, celle-ci est immédiatement remise à disposition dans l'outil national DN@, permettant l'attribution des hébergements selon les profils et besoins des personnes nouvellement arrivées sur le territoire.

L'entrée effective dans le logement dépend toutefois du délai de traitement et d'orientation par l'OFII, de sorte que plusieurs jours peuvent s'écouler entre la remise à disposition d'une place et son occupation. Ce délai peut être encore plus important pour des orientations nationales. Dans ce cadre, le CADA adapte en permanence son organisation interne afin de répondre avec réactivité aux orientations notifiées.

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

Un public davantage familial, arrivant principalement de pays africains

Depuis son ouverture, le CADA de l'association Cécler accueille principalement des familles, du fait de son organisation architecturale. La création de 10 places LGBT en 2024, majoritairement occupées par des personnes isolées, a diversifié les profils accueillis, sans remettre en cause la prédominance du public familial.



Nationalité

Sur les 112 personnes accompagnées en 2025 :

Pays d'origine	Pourcentage
Angola	18%
RDC	12%
Bangladesh	11%
Guinée	11%
Géorgie	9%
Cameroun	7%
Albanie	6%
Russie	5%
Djibouti	4%
Syrie	3%
Sierra Léone	3%
Perou	3%
Mauritanie	3%
Erythrée	3%
Afghanistan	2%
Sénégal	1%
Côte d'Ivoire	1%
Ethiopie	1%

Genre

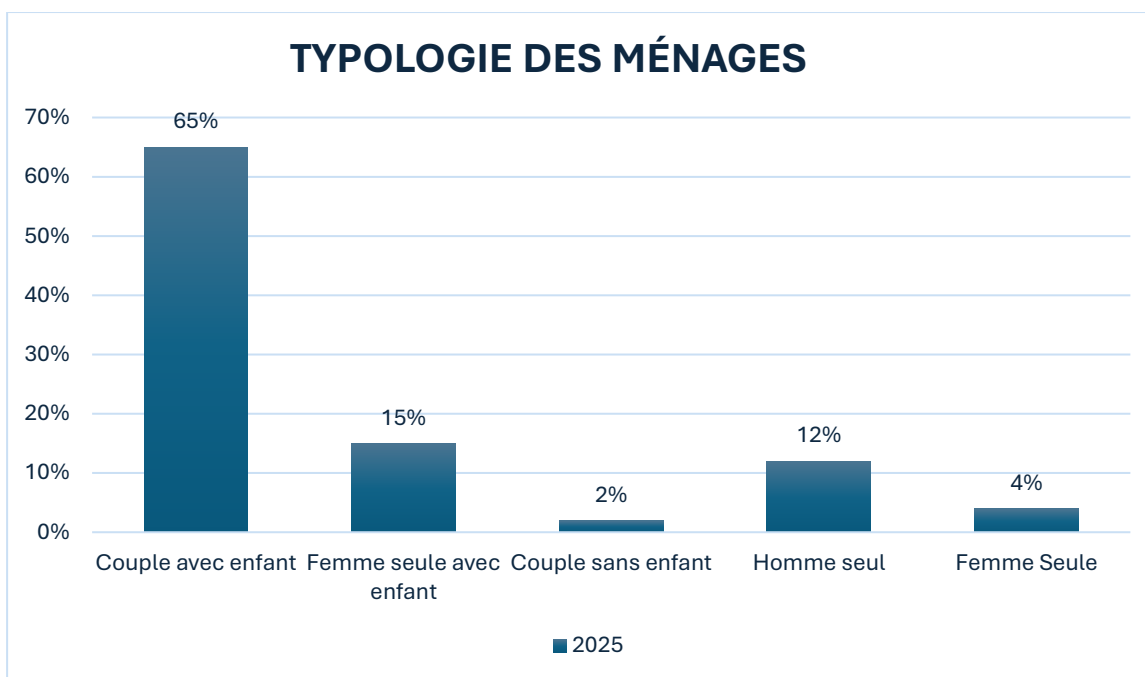
En 2025, la répartition au sein du CADA reste globalement équilibrée, avec une légère majorité de femmes : 53 % des personnes hébergées sont des femmes (59 personnes), contre 47 % d'hommes (53 personnes).

Composition familiale

En 2025, 67 adultes et 45 enfants ont été hébergés sur la structure du CADA.

(60% d'adultes et 40% d'enfants).

Sur les 67 adultes, 13 étaient des hommes isolés, 3 des femmes isolées, 10 des femmes seules avec enfants, 2 personnes en couple sans enfant et 29 personnes en couples avec des enfants.



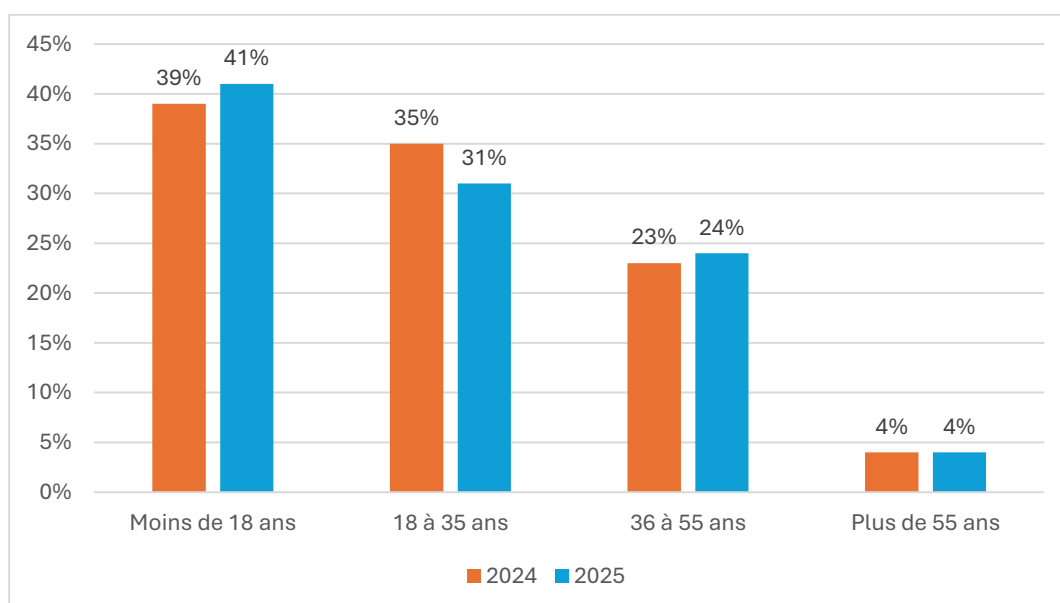
25 % de personnes isolées

Longtemps très minoritaires au CADA (1 % en 2022, 4 % en 2023), les personnes isolées représentent désormais **25 % des adultes hébergés** et 16 % de l'ensemble des personnes accueillies, notamment depuis l'ouverture de dix places dédiées au public LGBTQIA+.

Face à cette évolution, l'équipe pluridisciplinaire a adapté son accompagnement, tant sur les solutions de logement (individuel, diffus ou colocation) que sur le soutien à la sociabilité et la prévention de l'isolement.

Répartition par âge

Un accompagnement qui s'adapte à l'accueil des enfants



La présence d'enfants demeure importante au sein du CADA en 2025, ce qui conduit l'équipe pluridisciplinaire à adapter son accompagnement aux besoins des familles et à soutenir les parents dans leur quotidien.

Le partenariat avec la PMI se poursuit, avec l'intervention mensuelle d'une puéricultrice auprès des jeunes parents et de leurs nourrissons autour des questions de santé et de développement de l'enfant. Un espace parents-enfants est également proposé chaque semaine avec l'association Lire et Faire lire, favorisant l'éveil des tout-petits et les échanges entre parents.

Pendant les vacances scolaires, des activités et sorties sont organisées afin d'offrir aux enfants des temps de loisirs, de découverte et de socialisation.

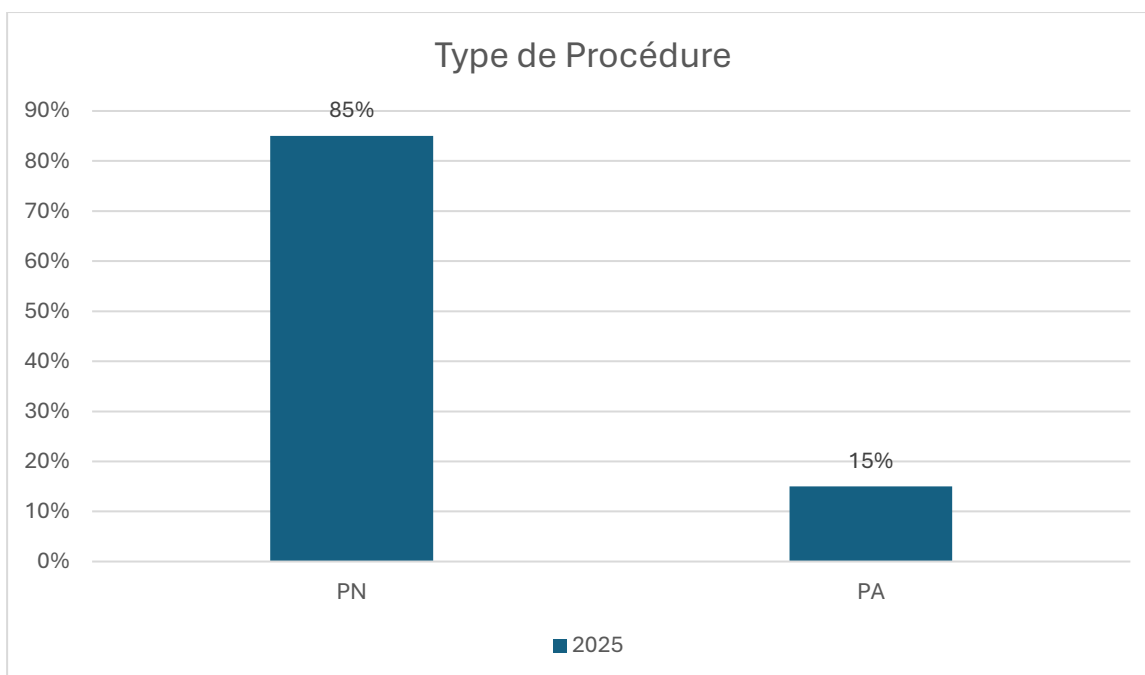
SITUATION À L'ENTRÉE

Les personnes orientées vers le CADA de l'association CéCler sont toutes engagées dans une procédure de demande d'asile, après un enregistrement préalable en préfecture et auprès de l'OFII.

À l'issue de cette étape, leur demande est examinée soit en **procédure normale**, soit en **procédure accélérée**. Le recours à cette dernière peut être décidé par l'autorité préfectorale dans plusieurs situations : refus ou impossibilité de prise d'empreintes, présentation de faux documents, déclarations inexactes ou incohérentes, dépôt tardif de la demande, précédente demande sous une autre identité, mesure d'éloignement, menace à l'ordre public ou placement en rétention/assignation à résidence.

La procédure accélérée s'applique également de plein droit aux ressortissants de certains pays d'origine considérés comme sûrs, ainsi qu'aux demandes de réexamen. Elle implique des délais d'instruction plus courts que ceux de la procédure normale.

En 2025, sur les 112 personnes accompagnées durant l'année, 95 étaient en procédure normale et 17 en procédure accélérée. (Soit 85% procédure normale et 15% procédure accélérée).



ACCOMPAGNEMENT

Les **missions des centres d'accueil** pour demandeurs d'asile sont définies dans l'arrêté du 19 juin 2019 relatif au cahier des charges des centres d'accueil pour demandeurs d'asile :

- L'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
- L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- L'accompagnement sanitaire et social ;
- Le développement de partenariat avec les collectivités locales et le tissu associatif ;
- L'accompagnement à la sortie du centre d'accueil pour demandeurs d'asile, notamment vers le logement.

Accompagnement vers la santé (suivi médical)

Dès l'entrée du résident, l'équipe sociale assure **l'accès à la santé** et permet aux personnes de construire et d'organiser un parcours de soin personnalisé :

- Information sur les droits et ouvertures des droits à la santé et/ou au handicap
- Information et accompagnement sur les addictions avec orientation vers les partenaires
- Soutien dans l'annonce d'une pathologie lourde ou dans le quotidien face à la maladie
- Sécuriser l'accompagnement en cas de grossesse et lors de l'arrivée de l'enfant
- Favoriser les démarches de soins
- Accompagnement suivi psychologique
- Mise en place d'actions de prévention collective tout au long de l'accompagnement avec les partenaires du territoire.

En 2025, **6 ateliers** ont été mis en place par **l'infirmière Coordinatrice de Parcours de l'Association CéCler** : le consentement destiné aux adolescences, la sexualité à destination des femmes, la sexualité à destination des hommes, journée de dépistage et de sensibilisation aux cancers, hygiène dans le logement et 2 ateliers autour l'alimentation.

Depuis 2025, les visites médicales d'entrée en CADA ne sont plus réalisées sur la structure. Désormais, dès l'arrivée des demandeurs d'asile, un rendez-vous est rapidement programmé avec Solidarité Santé 63 afin qu'ils puissent être reçus en consultation.

En 2025, une fois par mois, la PMI organise une permanence au sein de la structure pour rencontrer les jeunes parents et s'assurer du bon développement des enfants.

Accompagnement vers la scolarisation et la reprise d'études

L'accompagnement vers la scolarisation et la reprise d'études en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) repose sur plusieurs dispositifs adaptés aux enfants comme aux adultes.

1. Scolarisation des enfants et adolescents

En France, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 16 ans, y compris ceux en demande d'asile. Les inscriptions en maternelle et en primaire sont réalisées auprès de la mairie de Royat.

Pour les collégiens, les demandes sont transmises à l'académie de Clermont-Ferrand, qui propose une affectation prioritairement dans le collège de secteur. Les lycéens sont orientés vers le Centre d'Information et d'Orientation afin de réaliser un test de positionnement permettant d'évaluer leur niveau et de définir l'orientation la plus adaptée.

Les collégiens et lycéens peuvent également intégrer des classes UPE2A, dispositifs spécifiques destinés à l'apprentissage du français avant une intégration en classe ordinaire.

2. Éveil au langage et découverte du livre pour les enfants

Dans le cadre de partenariats établie en 2025, avec l'association *Lire et faire lire et la Bibliothèque municipale de Chamalières*, des temps de lecture sont proposés aux enfants accueillis au CADA. Une intervention mensuelle est organisée pour les enfants de 3 à 6 ans afin de favoriser l'éveil au langage, la découverte des livres et le plaisir de lire. En parallèle, deux interventions mensuelles sont proposées pour les enfants de 0 à 3 ans autour de la découverte du livre et de l'éveil culturel.

3. Apprentissage du français et formation qualifiante

L'association CéCler propose des cours de français animés par des bénévoles, adaptés au niveau des personnes accueillies. Hors vacances scolaires, deux groupes de FLE sont organisés chaque semaine par quatre bénévoles, permettant aux résidents volontaires de bénéficier de 4 heures de cours hebdomadaires. Au total, 234 heures de FLE ont été dispensées en 2025.

Cette année, 29 adultes se sont inscrits à ces cours, soit 43 % des adultes hébergés. Par ailleurs, 39 personnes étaient déjà francophones à leur arrivée, représentant 58 % du public adulte accueilli.

Les demandeurs d'asile titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat peuvent également être orientés vers le Centre FLEURA de l'Université Clermont Auvergne, qui propose des formations certifiantes en français (A1 à B2). En 2025, 7 personnes en ont bénéficié.

Fin de prise en charge

Le CADA assure l'hébergement et l'accompagnement des résidents engagés dans une procédure de demande d'asile. Lorsque cette procédure arrive à son terme, les résidents sont amenés à quitter la structure.

L'anticipation de la fin de l'accompagnement constitue une mission essentielle du CADA et débute dès le début de la prise en charge. Deux situations peuvent conduire à la sortie du dispositif :

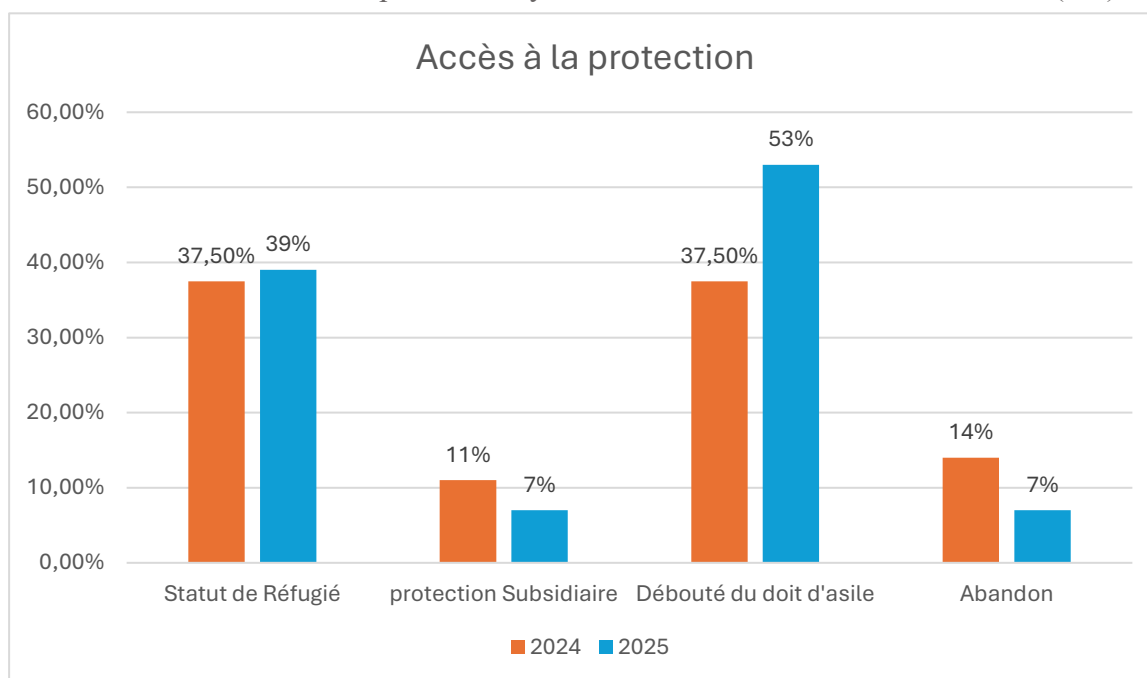
- En cas de rejet de la demande d'asile, la personne dispose d'un délai de 4 à 8 semaines pour quitter le CADA, à compter de la notification de la décision de la CNDA. La date de fin de prise en charge est précisée par l'OFII dans le courrier adressé au résident.
- Lorsque la demande aboutit à l'octroi d'une protection internationale, le résident élabore avec l'équipe un projet à court terme afin de préparer sa sortie du CADA et d'engager son parcours d'intégration.

Presque un demandeur d'asile sur deux a obtenu une protection

En 2025, 56 personnes ont vu leur parcours de demande d'asile se terminer :

46% des résidents ont reçu une **protection internationale** (soit 26 personnes : 4 protections subsidiaires et 22 statuts de réfugié). **53%** d'entre eux ont été **déboutés** (soit 30 personnes).

Nous excluons de ce calcul les personnes ayant abandonnées leur demande d'asile (7%).

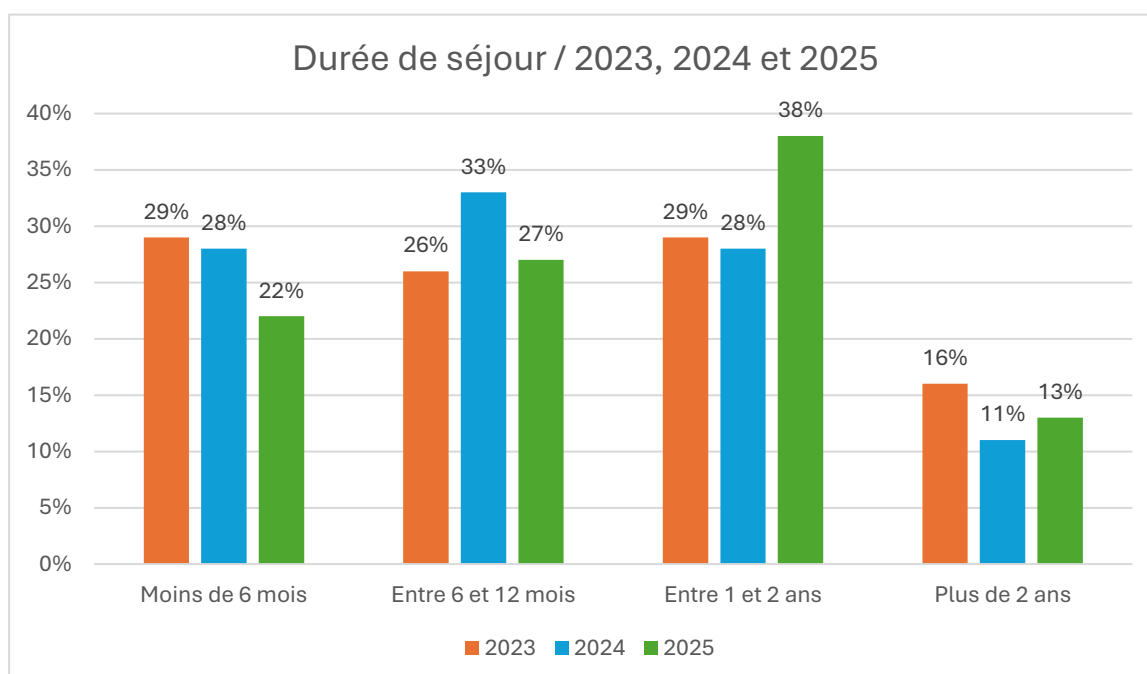


Durée de la prise en charge au sein du service Une baisse des séjours de longue durée

En 2025, en moyenne, la durée de séjour est de **13 mois** (soit 390 jours), en légère hausse par rapport à 2024 (341 jours). La tendance reste globalement baissière sur les 3 dernières années.

Si en 2023, **16%** des résidents restaient plus de deux ans, hébergé sur la structure du CADA, ils ne sont aujourd'hui que **13%**. Les procédures s'accélèrent et la demande d'asile est de plus en plus rapide.

L'OFPRA et la CNDA s'organisent pour être plus réactives et éviter des durées de séjour trop élevées. Malgré cet effort, **51% des résidents ont une durée de séjour égal et supérieure à un an.**

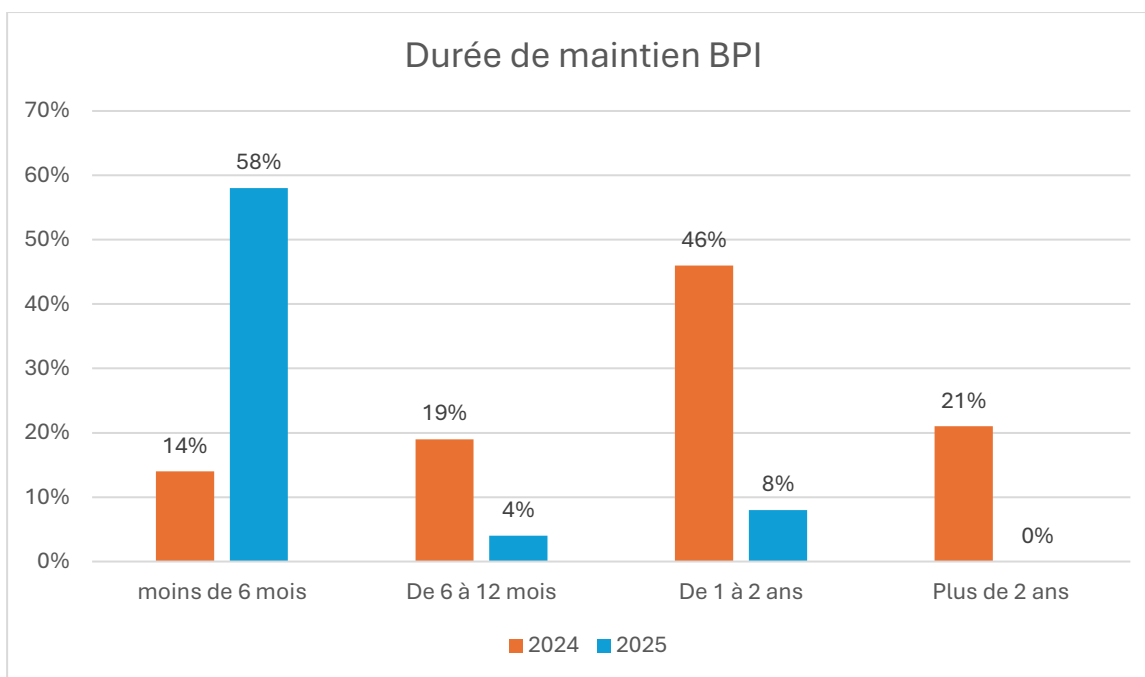


Durée de maintien des personnes statutaires

Parmi les 26 personnes ayant obtenu une protection internationale en 2025, 5 sont des enfants dont les parents ont été déboutés de la demande d'asile. L'intégralité de la famille est donc maintenue, au bénéfice de la situation la plus favorable et les parents sont accompagnés à la démarche d'accès au droit du séjour.

Au 31 décembre 2025, 12 personnes avaient quitté la structure :

- 7 après un séjour de moins de 6 mois ;
- 5 après un séjour compris entre 6 mois et 1 an, dont certaines situations prolongées liées à des vulnérabilités physiques nécessitant une orientation vers une place adaptée en CPH.



Les bénéficiaires d’une protection internationale disposent en principe d’un délai de 6 mois pour quitter le CADA, le temps d’accéder à un logement et à des ressources. Au-delà de ce délai, le maintien dans la structure relève d’une situation d’indu.

En 2025, les situations d’indu concernent 5 ménages. Elles font systématiquement l’objet d’une demande de dérogation auprès de l’OFII, motivée par des difficultés administratives (accès au titre de séjour), de santé ou des fragilités sociales.

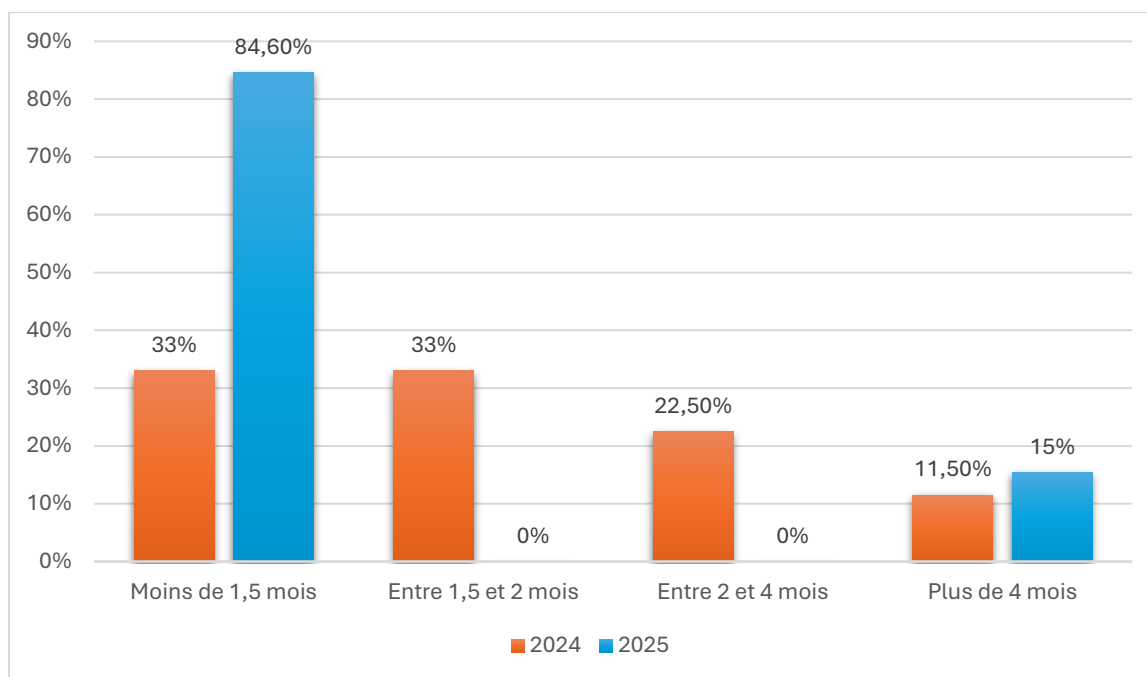
L’équipe sociale transmet chaque mois des notes retraçant les démarches engagées en faveur de l’insertion des personnes concernées. Le délai de maintien des BPI a nettement diminué en 2025, grâce au travail partenarial mené localement et au déploiement du programme AGIR sur le département.

Durée de maintien des personnes déboutées du droit d’asile

Les personnes déboutées du droit d’asile disposent en principe d’un délai d’un mois pour quitter le CADA. Des délais de notification ou la recherche de solutions de droit commun pour les situations les plus vulnérables peuvent toutefois entraîner un dépassement ponctuel.

En 2025, la grande majorité des résidents concernés (84,6 %) ont quitté la structure dans les délais réglementaires.

Certaines situations ont néanmoins nécessité un maintien temporaire, notamment pour des parents d’enfants bénéficiaires d’une protection internationale, dans l’attente de la délivrance d’un titre de séjour. Ces situations représentent 15,4 % des cas concernés.



Sorties du dispositif

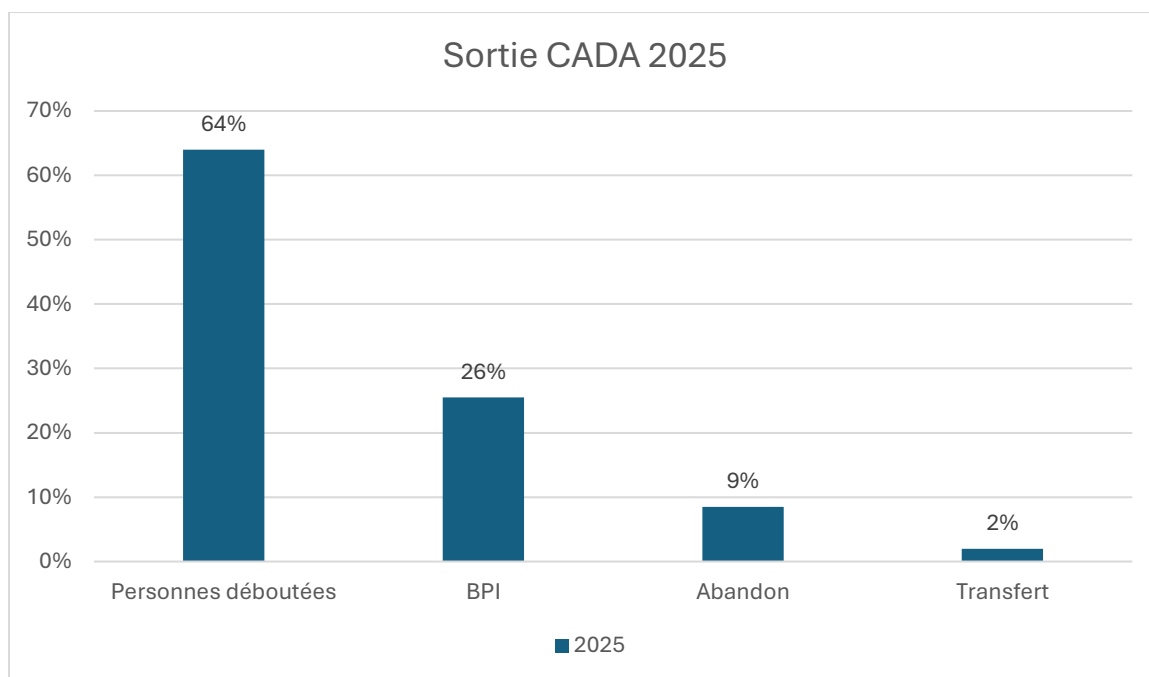
En 2025, 47 personnes ont quitté le CADA.

Parmi elles, 12 bénéficiaient d'une protection internationale. Les orientations de sortie se répartissent entre le CPH (8 personnes), l'AIVS (1), le CROUS (1), un logement social autonome (1) et un logement privé (1). Au 31 décembre 2025, 25 % des bénéficiaires de la protection internationale avaient quitté la structure.

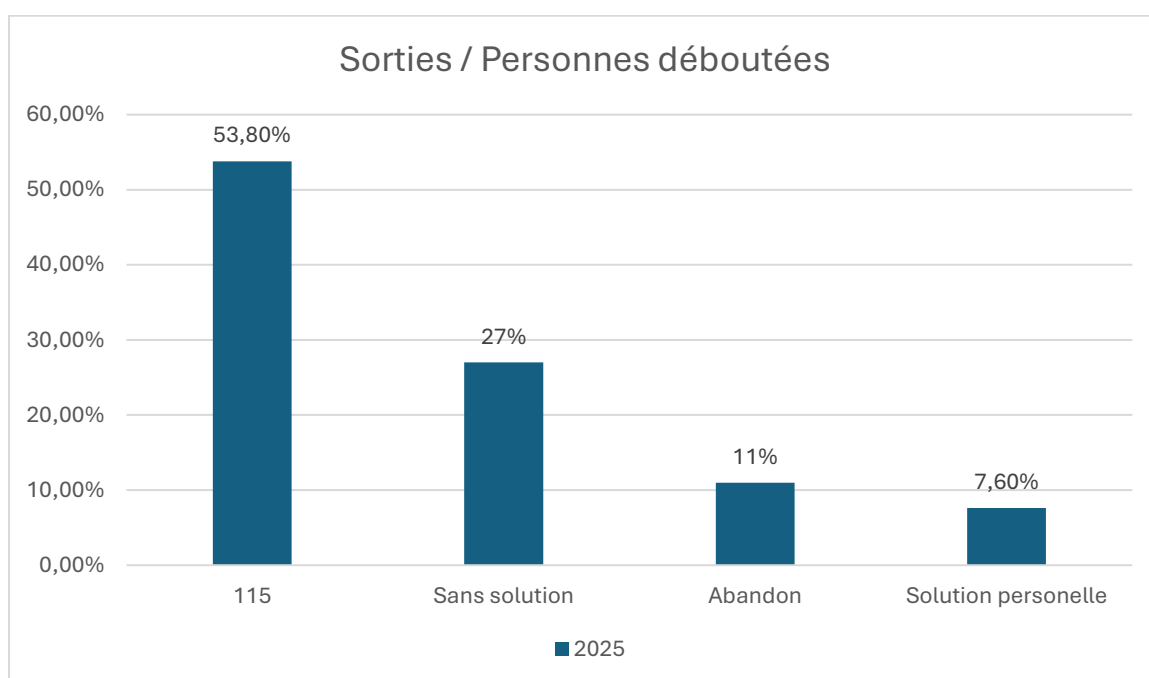
30 personnes étaient déboutées du droit d'asile, représentant 13 cellules familiales. Parmi elles, 2 personnes ont trouvé une solution personnelle, 3 ont quitté le dispositif sans recours devant la CNDA ni demande d'ARV, 7 étaient sans solution d'hébergement identifiée et 14 ont été prises en charge par le 115. Deux familles, parents d'enfants réfugiés, ont pu être maintenues temporairement au titre de la situation la plus favorable, dans l'attente d'un titre de séjour sollicité en préfecture.

Par ailleurs, 7 personnes (2 cellules familiales) ont abandonné le CADA : une famille monoparentale en demande d'asile a rejoint le père déjà protégé, et une autre famille déboutée est retournée dans son pays d'origine sans solliciter l'ARV. Ces abandons représentent 8,5 % des situations.

Enfin, 1 personne a été transférée vers un autre CADA, l'orientation initiale vers une place dédiée au public LGBTQIA+ ne correspondant pas à sa situation.

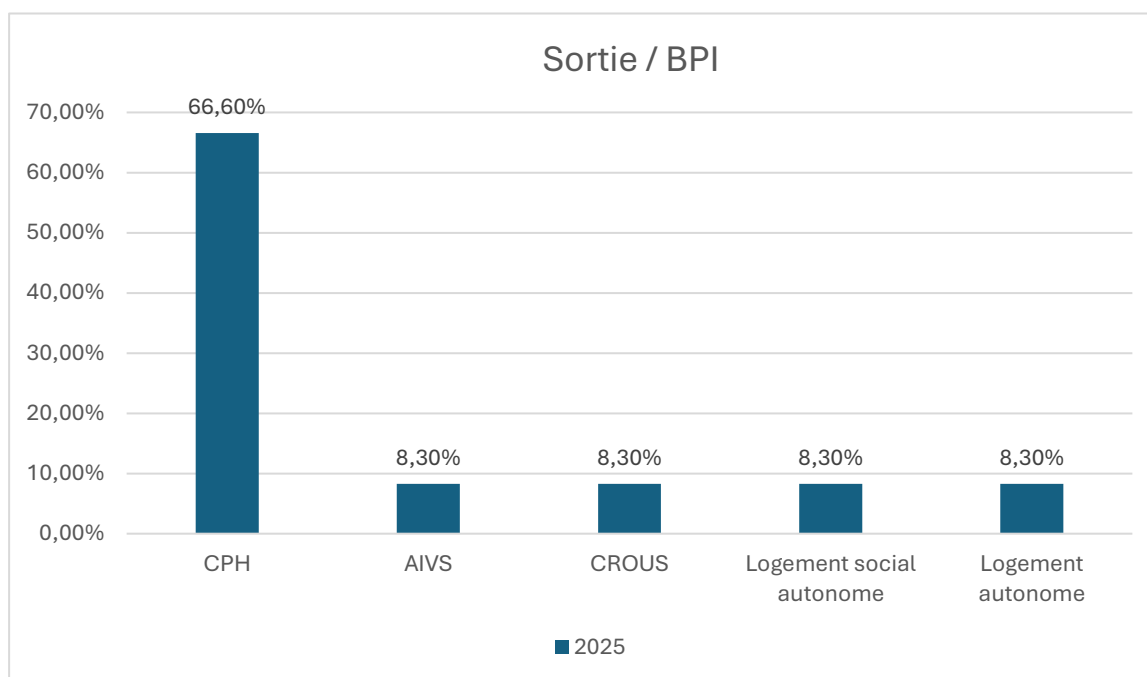


73% des déboutés sont sortis avec une solution temporaire d'hébergement



Au moment de la sortie les déboutés du droit d'asile sont systématiquement orientés vers le 115 et les situations les plus fragiles peuvent faire l'objet d'une anticipation avec le SIAO Urgence. Grâce à la qualité de ce partenariat, les sorties sans solutions restent minoritaires.

100% des BPI ont quitté la structure avec une solution d'hébergement



En 2025, 8 personnes ont été orientées en CPH dont une famille de 3 personnes ayant une vulnérabilité physique importante.

2 personnes ont quitté la structure du CADA vers un logement autonome.

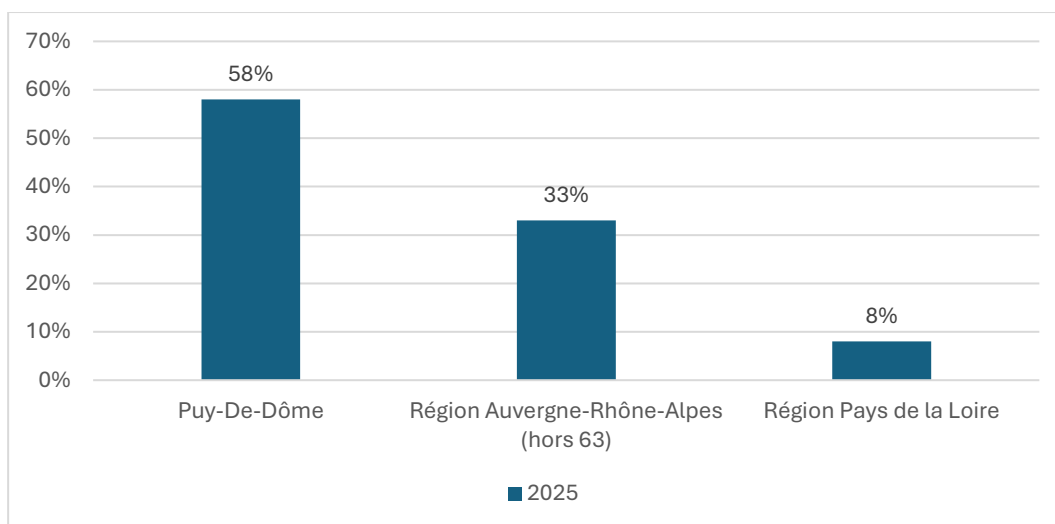
1 personne en AIVS et 1 personne au CROUS en reprenant ses études.

De nombreux ateliers sont mis en place au sein du CADA, pour favoriser l'autonomie des résidents à leur sortie : gestion et entretien du logement, gestion budgétaire, autonomie administrative, etc.).

Aucune exclusion n'est à noter en 2025.

Secteurs géographiques (BPI) Une intégration des BPI essentiellement locale

- **Puy-de-Dôme** : 7 personnes soit 58%
 - Clermont-Ferrand : 6 personnes
 - Durtol : 1 personne
- **Région Auvergne Rhône Alpes – hors département 63 -** : 4 personnes soit 33%.
 - Aurillac : 3 personnes
 - Lyon : 1 personne
- **Région Pays de la Loire** : 1 personne soit 8%. (Angers)



Accès au titre de séjour

La structure accueille régulièrement des personnes présentant des pathologies lourdes, ce qui conduit les équipes à engager des demandes de titre de séjour pour raison de santé. En 2025, parmi les 41 cellules familiales orientées vers le CADA, 15 comptaient au moins une personne concernée par une pathologie grave (cancer, VIH, handicap lourd, etc.), soit 36,5 % des orientations.

Au cours de l'année, 9 demandes de titre de séjour pour raison de santé ont été déposées. L'équipe a également réalisé 3 demandes au titre de parent d'enfant réfugié.

Au total, 12 demandes de titre de séjour ont été adressées en 2025 à la préfecture du Puy-de-Dôme, contre 14 en 2024. Parmi elles, 3 ont reçu une réponse favorable, les autres étant toujours en cours d'instruction.

ZOOM Public LGBTQIA+

Depuis 2024, le CADA dispose de 10 places supplémentaires dédiées à l'accueil des demandeurs d'asile LGBTQ+, spécifiquement labellisées pour les personnes vulnérables. Cette ouverture a permis la création d'un poste de référent mutualisé à l'échelle du pôle asile.

En 2025, 17 personnes ont été accueillies sur ces places, avec un taux d'occupation de 100 % sur l'année. Parmi elles, 10 ont obtenu le statut de réfugié, tandis que les autres sont toujours en cours de procédure. Les sorties se sont orientées vers des solutions diversifiées : CPH, logement social étudiant, bail privé, AIVS ou logement social autonome.

L'accompagnement de ce public a permis de consolider une expertise spécifique, fondée sur un partenariat renforcé avec les acteurs du territoire intervenant sur les questions LGBTQ+ : AIDES, Le Planning Familial, Solidarité Santé, les Équipes Mobiles Psychiatrie Précarité et le Centre LGBTI+ de Lyon.

Grâce au travail engagé depuis 2024, la structure est désormais identifiée comme un interlocuteur expérimenté pour l'accompagnement des demandeurs d'asile LGBTQ+, y compris au-delà du territoire local.

HEBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE (HUDA)

Taux d'occupation 2025 : 93%

De janvier à mai 2025, l'HUDA disposait de 195 places financées. Dans le cadre de la contraction nationale des capacités d'hébergement, 10 places ont été supprimées à compter du mois de mai, portant le total à 185 places financées. Cette évolution s'inscrit dans un contexte national de réduction des capacités, sans modification des effectifs RH.

Le service met à disposition 54 logements pour 70 unités de vie réparties comme suit : 24 P1, 11 P2, 12 P3, 16 P4, 3 P5 et 4 P6. Le taux d'occupation annuel s'établit à 93 %, contre 91 % en 2024.

Cette progression, dans un contexte de réduction de capacité, traduit une optimisation accrue de l'occupation des places et une mobilisation renforcée des logements disponibles.

L'activité se caractérise par une forte capacité d'adaptation et de modularité. Certains logements initialement conçus pour accueillir des familles de quatre personnes ont été mobilisés pour des ménages plus restreints, afin de répondre à des situations d'urgence et à des profils de grande vulnérabilité (personnes à mobilité réduite, pathologies lourdes, femmes enceintes, etc.).

La direction de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), en charge de l'orientation, prend en compte cette flexibilité en autorisant des situations de sous-occupation volontaire.

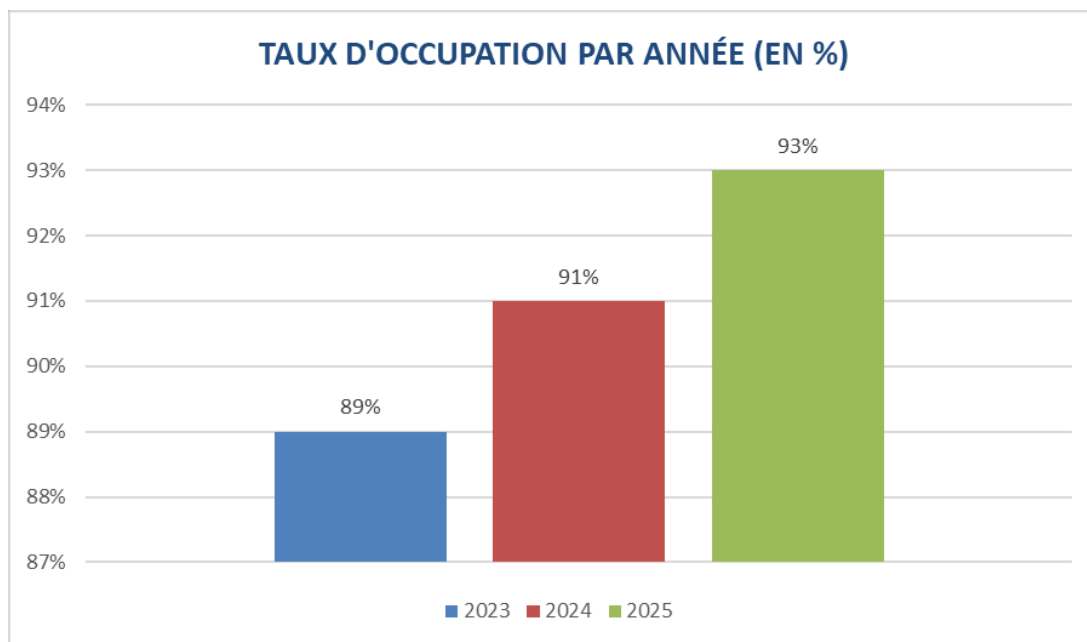
Ainsi, le taux d'occupation doit être analysé selon deux niveaux de lecture :

- un taux d'occupation physique (93 %),
- un taux d'occupation fonctionnel intégrant les places mobilisées mais volontairement sous-occupées.

Selon ce second mode de calcul (places mises à disposition = places occupées + sous-occupation volontaire + en attente d'orientation), le taux d'occupation atteint 100 %, traduisant une mobilisation continue des capacités.

Cette double lecture met en évidence une tension structurelle : malgré un taux apparent inférieur à 100 %, l'ensemble des capacités est en réalité mobilisé pour répondre à des besoins spécifiques.

Le taux de remplissage des 54 logements s'établit quant à lui à 97 %.



Nombre de personnes accueillies dans l'année :

Recul des arrivées, avec un taux de rotation toujours supérieur à 50 %

En 2025, l'HUDA a hébergé et accompagné 271 personnes.

96 personnes sont arrivées durant l'année, contre 104 sorties. Le taux de rotation est estimé à 55 %, contre 62 % en 2024. La baisse du taux de rotation s'inscrit dans une tendance d'allongement des durées de séjour, en lien avec la complexification des situations administratives et sociales.

Cette évolution s'explique notamment par :

- Une diminution relative des situations relevant de la procédure Dublin,
- Une augmentation des personnes en procédure normale ou accélérée nécessitant un accompagnement plus long.

Ainsi, l'activité du service évolue progressivement d'une logique de gestion de flux vers une logique de suivi de parcours plus longs et plus complexes.

ORIENTATION

Descriptif du processus d'orientation :

L'HUDA relève d'un dispositif d'orientation unique assuré par Office français de l'immigration et de l'intégration.

À chaque libération de place, celle-ci est réintégrée dans l'outil national DN@, support numérique permettant à l'OFII d'organiser les affectations en fonction des profils et des caractéristiques des personnes nouvellement arrivées sur le territoire. En moyenne, dans un délai de 7 jours, l'OFII oriente les demandeurs d'asile vers les places ainsi mises à disposition via cet outil.

Ce délai relativement court traduit une forte réactivité du système d'orientation, contribuant à limiter les périodes de vacance et à maintenir un niveau d'occupation élevé.

Dans ce cadre, l'HUDA adapte son organisation interne afin d'apporter une réponse rapide et ajustée aux orientations notifiées.

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

Le dispositif de l'HUDA s'ajuste en fonction de l'évolution des arrivées de personnes en demande d'asile sur le territoire.

En 2025, plusieurs logements de grande typologie (P4 et P5), parfois sous-occupés, ont été mobilisés pour permettre l'accueil de ménages, y compris lorsque la composition familiale ne correspondait pas pleinement à la capacité des logements (ex. orientation de P3 sur P4, ou de P4 sur P5).

Cette adaptation illustre une priorisation de la mise à l'abri sur l'optimisation stricte des capacités, en réponse à des situations de vulnérabilité

Nationalités

Augmentation importante des ressortissants d'Europe de l'Est par rapport à l'an dernier.

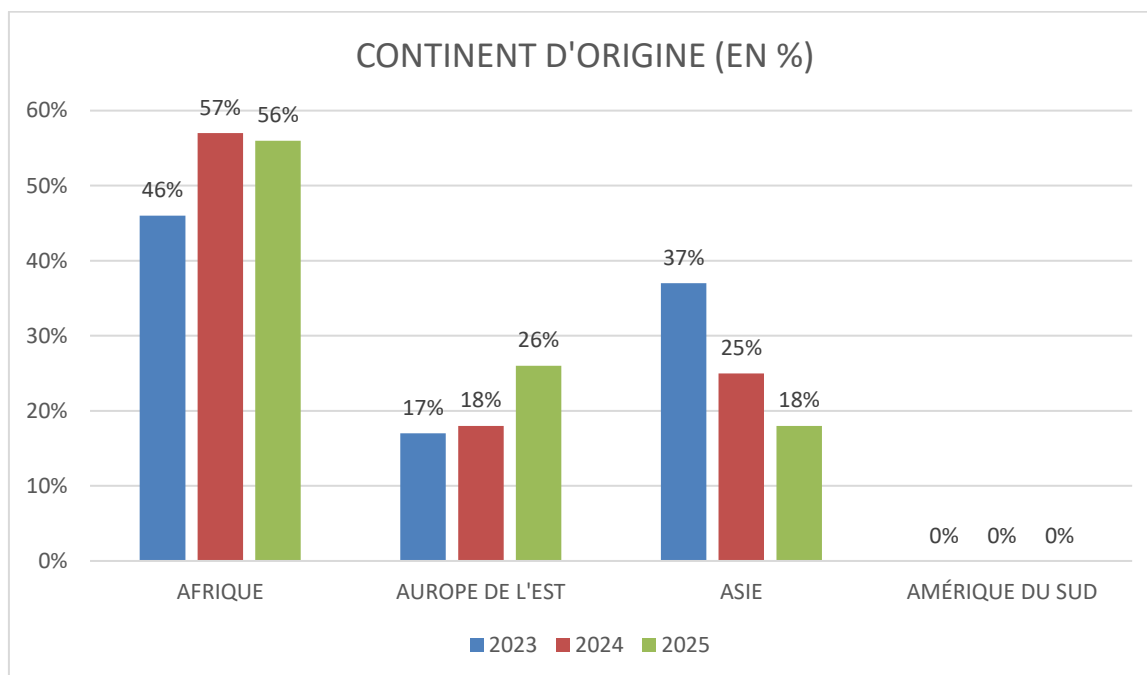
Depuis deux ans, le public originaire d'Afrique demeure élevé. En revanche, la part des personnes issues d'Europe de l'Est a fortement progressé (18 % à 26 %), tandis que celle des personnes originaires d'Asie a diminué.

Sur les 271 personnes accompagnées en 2025 :

Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage
Angola	30	11%
Guinée	24	9%
Géorgie	23	9%
Kosovo	23	9%
Sierra Léone	22	8%
Côte d'Ivoire	22	8%
Russie	17	6%
Cameroun	15	6%
Albanie	14	5%
Afghanistan	14	5%
République démocratique du Congo	14	5%
Nigéria	12	4%
Arménie	11	4%
Mongolie	6	2%
Palestine	4	1%
Sénégal	4	1%
Bangladesh	3	1%
Soudan	3	1%
Birmanie	2	1%
Erythrée	2	1%
Azerbaïdjan	1	0,5%
Djibouti	1	0,5%
Ghana	1	0,5%
Liban	1	0,5%
Mali	1	0,5%
Togo	1	0,5%

En 2025, la majorité des résidents provenait du continent africain (56 %), suivie de l'Europe de l'Est (26 %) et du continent asiatique (18 %). Aucun résident n'était originaire d'Amérique du Sud.

Parmi le public accueilli issu de la communauté LGBTQIA+, neuf personnes provenaient d'Afrique (3 de Côte d'Ivoire, 2 de République démocratique du Congo, 2 du Nigéria, 1 de Sierra Leone et 1 de Djibouti), une de Russie, une d'Arménie et une du Liban.



La structure du public reste majoritairement africaine, mais l'augmentation significative des ressortissants d'Europe de l'Est (18 % à 26 %), constitue une évolution notable du profil des personnes accueillies.

Cette évolution témoigne d'un rééquilibrage des flux migratoires, avec des impacts potentiels sur les modalités d'accompagnement, notamment en matière de procédures d'asile et de besoins spécifiques.

Genre

En 2025, **139 femmes** ont été hébergés sur le dispositif de l'HUDA, contre **132 hommes**. Soit, **répartition proche de l'équilibre**.

Composition familiale

En 2025, 172 adultes et 99 enfants ont été hébergés (63 % d'adultes et 37 % d'enfants). **29 % de personnes isolées**.

Sur les 172 adultes :

- 34 hommes et 16 femmes isolées
- 24 femmes seules avec enfants et 1 homme seul avec enfants
- 15 personnes en couple

Le nombre de femmes seules est passé de 6 en 2024 à 16 en 2025, soit une progression significative.

En 2025, 29 % des adultes étaient des demandeurs d'asile isolés.

L'augmentation des femmes seules et la part importante de personnes isolées traduisent une évolution vers des situations plus vulnérables, nécessitant un accompagnement renforcé, notamment sur les plans social et psychologique.

L'HUDA accueille majoritairement des familles (68 % des personnes hébergées). Toutefois, leur profil évolue.

Neuf naissances ont été enregistrées en 2025.

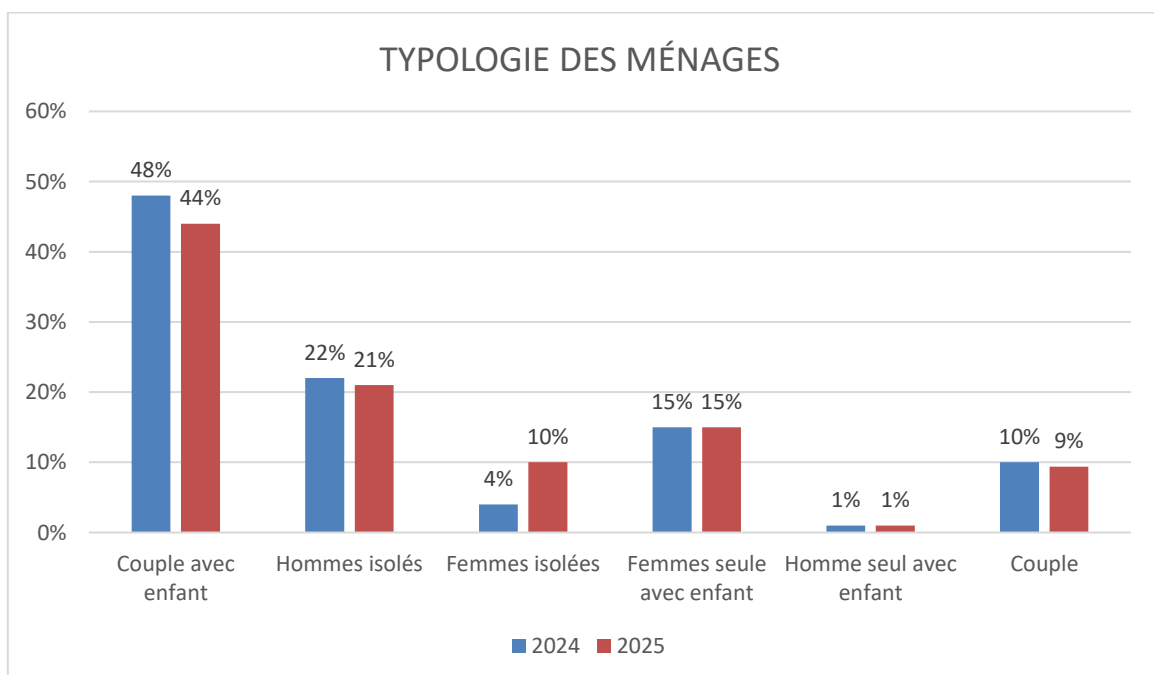
La part des femmes seules avec enfants reste stable, tandis que l'âge des enfants diminue : 53,5 % ont moins de six ans.

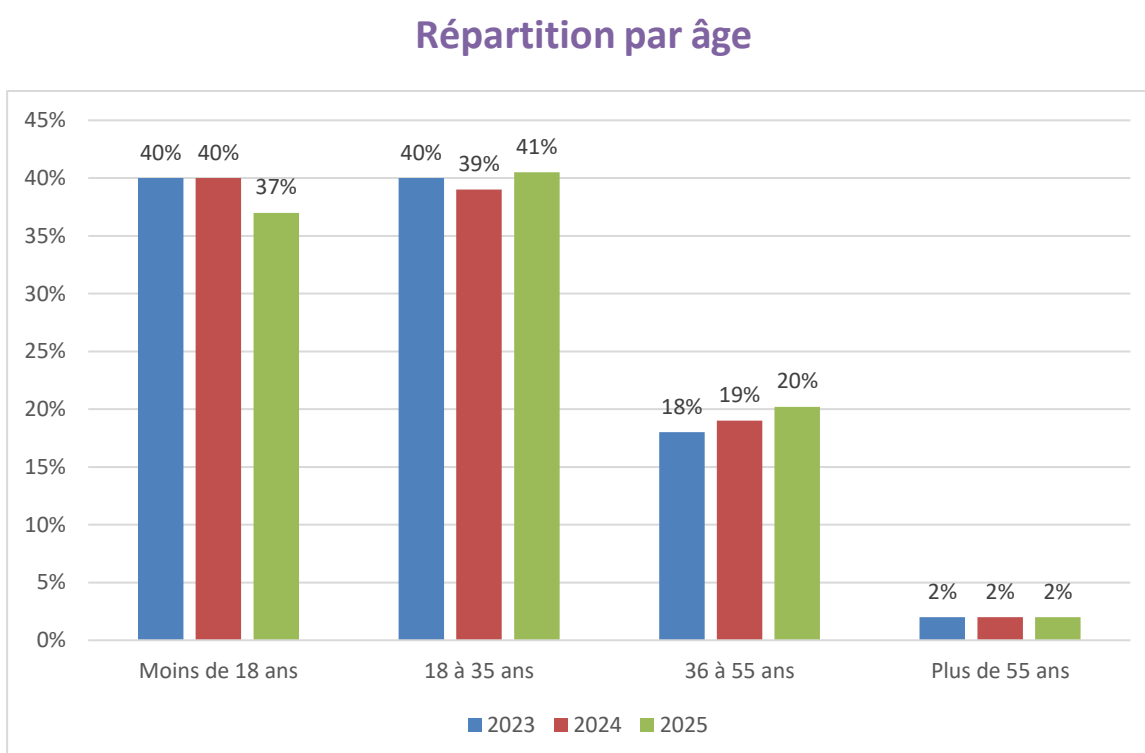
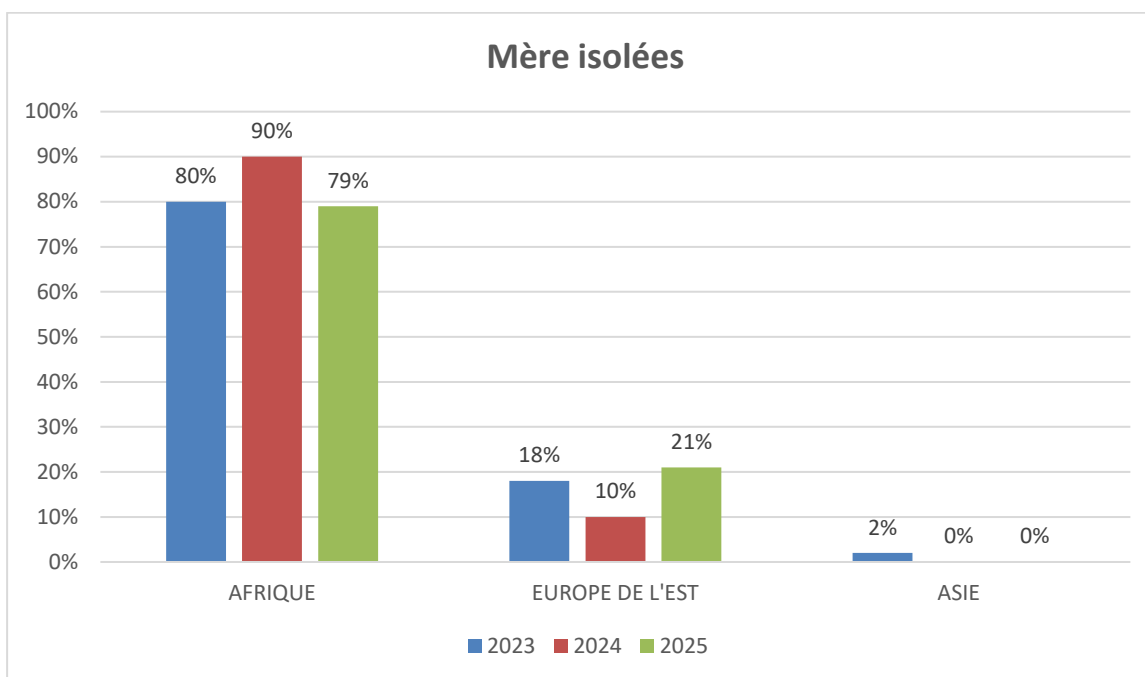
Ce rajeunissement du public enfant entraîne une adaptation des pratiques professionnelles, notamment en matière de soutien à la parentalité et de coordination avec les acteurs de la petite enfance.

Dans ce contexte, l'équipe pluridisciplinaire développe des actions visant à soutenir la parentalité, prévenir l'isolement et faciliter l'accès aux ressources locales (Mille Forme, Maison des Jeux, PMI).

La PMI constitue un partenaire central, permettant une coordination étroite des interventions, notamment dans : le suivi du développement de l'enfant, l'orientation vers la santé mentale ou la gestion des situations préoccupantes.

Le renforcement du partenariat avec les acteurs de la petite enfance apparaît comme un levier essentiel face à l'évolution du profil des familles accueillies.





Les enfants représentent 37 % du public accueilli.

L'équipe met en place des actions et sorties adaptées, en lien avec les souhaits des enfants et les opportunités partenariales. Des collaborations permettent l'accès à des activités culturelles (cirque, spectacles, événements locaux).

Ces actions participent à l'inclusion sociale des enfants et contribuent à atténuer les effets de la précarité et de l'instabilité du parcours migratoire.

La majorité des activités est organisée pendant les vacances scolaires.

SITUATION À L'ENTRÉE

Les personnes orientées vers l'HUDA géré par l'association CéCler sont toutes engagées dans une procédure de demande d'asile. À ce titre, elles ont préalablement effectué leur enregistrement auprès de la Préfecture compétente ainsi qu'auprès de l'OFII.

À l'issue de cette phase d'enregistrement, la demande d'asile est orientée vers l'une des trois modalités procédurales prévues par la réglementation : la procédure normale, la procédure accélérée ou la procédure Dublin.

LE PLACEMENT EN PROCEDURE DUBLIN résulte du règlement (UE) n° 604/2013.

Lorsqu'une personne entre sur le territoire de l'Union européenne, ses empreintes sont enregistrées dans le fichier Eurodac. Si une demande d'asile est déposée dans un autre État membre, les autorités vérifient cet enregistrement.

Si un autre État est identifié comme responsable, la personne est placée en procédure Dublin.

Les États disposent en principe d'un délai de six mois pour organiser le transfert. Durant cette période, la demande d'asile en France est suspendue.

La personne est soumise à des obligations de présentation régulière auprès des services compétents (notamment les Pôles régionaux Dublin).

Cette procédure suspend le parcours d'asile en France et place les personnes dans une situation d'attente contrainte.

LE PLACEMENT EN PROCEDURE ACCELEREE peut être également décidé par l'autorité préfectorale dans un certain nombre de situations, notamment lorsque :

- La personne refuse de se soumettre à la prise d'empreintes digitales ou lorsque celles-ci apparaissent altérées, effacées ou inexploitables ;
- Des documents d'identité falsifiés ou inexacts sont présentés ;
- Des informations inexacts ou trompeuses sont communiquées concernant l'identité du demandeur ou son parcours migratoire ;
- Il est établi que l'intéressé a déjà introduit une demande d'asile en France sous une identité différente ;
- La personne déclare être entrée sur le territoire français depuis plus de quatre-vingt-dix jours sans justifier d'un motif légitime expliquant l'absence de dépôt de demande dans ce délai ;
- Une mesure d'éloignement, notamment une obligation de quitter le territoire français (OQTF), a été notifiée à la suite d'un contrôle par les services de police ;
- Le comportement de l'intéressé est susceptible de constituer une menace grave pour l'ordre public ;
- La personne fait l'objet d'une mesure de rétention administrative ou d'une assignation à résidence ;
- Les déclarations apparaissent manifestement incohérentes, contradictoires ou dépourvues de crédibilité.

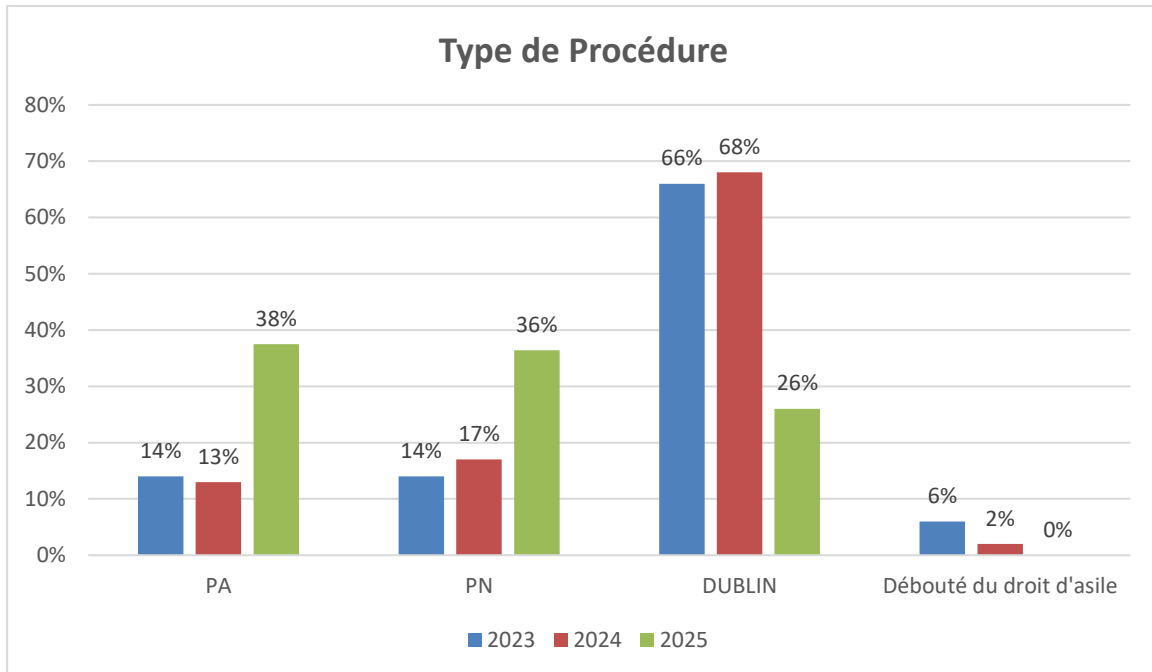
Les demandes placées sous ce régime font l'objet d'un traitement dans des délais contraints.

Cette procédure implique une intensification de l'accompagnement administratif, en raison de délais réduits et d'un risque accru de rejet.

LE PLACEMENT EN PROCEDURE NORMALE

La procédure normale constitue le cadre standard d’instruction des demandes d’asile.

Elle offre des délais plus longs, permettant un accompagnement plus approfondi dans la constitution du dossier et la préparation des entretiens.



Répartition des procédures en 2025

Sur les 96 personnes arrivées en 2025 :

- 36 relevaient de la procédure accélérée
- 35 de la procédure normale
- 25 de la procédure Dublin

L’année 2025 se caractérise par un recul marqué de la procédure Dublin, passant de 68 à 26 %.

Cette évolution modifie significativement la nature de l’activité du service :

- Diminution des situations de transfert rapide,
- Augmentation des situations nécessitant un accompagnement juridique approfondi,
- Allongement des durées de prise en charge.

De ce fait, en 2025, l’équipe de l’HUDA a aidé à la constitution **73 dossiers OFPRA** (avec et sans interprète).

ACCOMPAGNEMENT

Les missions de l'HUDA sont définies par l'**arrêté du 19 juin 2019** relatif au cahier des charges des lieux d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile :

1. L'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
2. L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
3. L'accompagnement sanitaire et social ;
4. Le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif ;

Accompagnement vers la santé (suivi médical)

Au cours de l'année, environ un tiers des résidents ont été orientés vers un parcours de soins nécessitant un accompagnement renforcé. Cet accompagnement comprend :

- Planification des rendez-vous médicaux,
- La présence aux consultations si nécessaire,
- L'explication des diagnostics et des traitements,
- La coordination entre professionnels de santé.

L'équipe assure également un rôle de soutien auprès des résidents et de leurs proches, et participe aux temps d'échange pluridisciplinaires, notamment dans les situations de handicap, afin de garantir une prise en charge cohérente et adaptée.

La santé apparaît comme un axe central de l'accompagnement, en lien avec la progression de situations médicales complexes.

En 2025, l'équipe observe une progression de certaines pathologies, notamment :

- Les pathologies cancéreuses
- Les hépatites
- L'infection par le VIH
- Le diabète
- Les troubles urologiques et gynécologiques
- Les situations de handicap (dont trisomie 21 et troubles du spectre autistique)

Certaines prises en charge impliquent un engagement durable, notamment pour :

- Soins dentaires, ophtalmologiques et ORL,
- Interventions chirurgicales.

Cette évolution traduit un glissement vers un accompagnement à forte dimension médico-sociale, nécessitant coordination et continuité.

Par ailleurs, l'équipe a accompagné 5 résidents issus de la communauté LGBTQIA+ dans leur **parcours de transition**.

PREVENTION ET ACTIONS COLLECTIVES

En 2025, 6 ateliers ont été mis en place par l'**infirmière Coordinatrice de Parcours** :

- Consentement (adolescents),
- Sexualité (hommes et femmes),
- Dépistage et prévention des cancers,
- Hygiène du logement,
- Alimentation (2 ateliers).

Le développement de ces actions de prévention vise à renforcer l'autonomie en santé et à limiter les risques d'aggravation des situations.

Depuis 2025, les visites médicales d'entrée ne sont plus réalisées sur site. Les résidents sont désormais orientés vers Solidarité Santé 63.

Cette évolution implique une réorganisation du parcours de soins dès l'entrée, avec un renforcement du rôle de coordination de l'équipe.

Accompagnement vers la scolarisation et la reprise d'études

L'accompagnement vers la scolarisation et la reprise d'études en hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile (HUDA) repose sur plusieurs dispositifs adaptés aux enfants comme aux adultes.

1. Scolarisation des enfants et adolescents

Tous les enfants de 3 à 16 ans sont scolarisés :

- Inscription en primaire et maternelle via la mairie de Royat.
- Orientation des collégiens vers le collège de secteur.
- Orientation des lycéens via le Centre d'Information et d'Orientation avec test de positionnement linguistique.

Les collégiens et les lycéens sont régulièrement orientés en classes « UPE2A », il s'agit d'un cours spécifiques pour apprendre le français avant d'intégrer une classe ordinaire.

2. Apprentissage du français et formation qualifiante

L'association Céciler propose des cours de français animés par des bénévoles à destination des personnes accueillies selon leur niveau. En 2025, plus de 400 heures ont été dispensées spécifiquement aux résidents de l'HUDA.

Les demandeurs d'asile qui justifient d'un diplôme de niveau bac peuvent être orientés vers le Centre FLEURA de l'Université de Clermont Auvergne qui propose des formations de français afin d'obtenir un niveau certifié (A1, A2, B1, B2). Cela représente 12 personnes en 2025.

Accompagnement à l'intégration

L'accompagnement proposé par l'équipe s'inscrit dans une démarche d'intégration progressive, adaptée au parcours et aux besoins de chaque personne. Il vise à faciliter la compréhension de l'environnement administratif, social et culturel, en travaillant notamment sur les réalités des démarches, les délais associés et les spécificités du territoire. Les résidents sont ainsi soutenus dans l'appropriation des dispositifs existants, en particulier en matière d'accès aux modes de garde, à l'emploi et à la formation.

Dans cette perspective, une attention particulière est portée à l'appropriation du logement comme espace de vie et d'ancrage. Les situations de précarité pouvant entraîner des difficultés d'organisation ou une accumulation d'effets personnels, l'équipe accompagne les résidents dans la gestion de leur habitat et dans l'adoption de pratiques adaptées en matière d'entretien et d'hygiène.

Les visites à domicile constituent un levier central de cet accompagnement. Elles permettent d'aborder concrètement les questions liées au cadre de vie, à la prévention des nuisibles et, plus largement, au développement de compétences favorisant une autonomie durable.

Par ailleurs, un travail spécifique est mené auprès des familles afin de soutenir leur inscription dans leur nouvel environnement. Cela passe par la transmission de repères culturels et sociaux, ainsi que par la sensibilisation aux droits et aux devoirs, participant ainsi à une intégration effective et à l'exercice de la citoyenneté.

Fin de prise en charge

Fin de prise en charge

Le dispositif HUDA accompagne les personnes jusqu'à l'issue de leur procédure d'asile.

Trois situations principales déterminent la sortie :

- transfert (procédure Dublin),
- rejet de la demande,
- obtention d'une protection internationale.

La sortie constitue une phase structurante du parcours, nécessitant une anticipation importante au regard des contraintes administratives et sociales.

Accès à la protection internationale

En 2025, 119 personnes ont vu leur procédure se terminer.

Parmi elles :

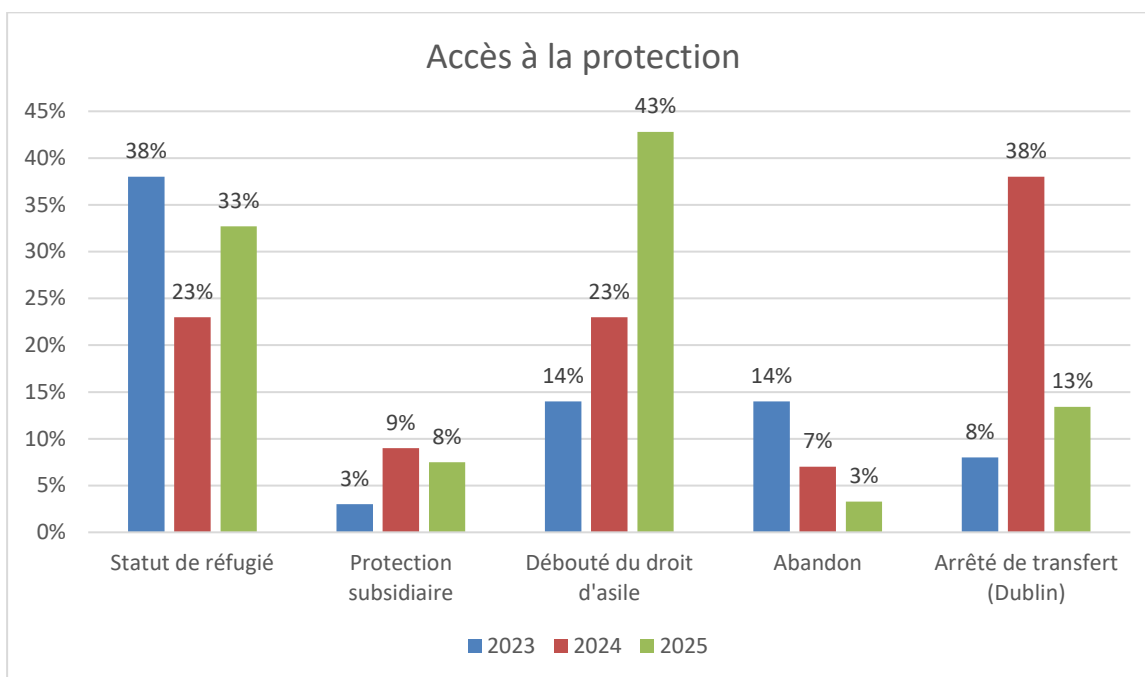
- 103 ont pu déposer une demande en France,
- 16 ont fait l'objet d'un arrêté de transfert.

48 personnes ont obtenu une protection internationale :

- 9 protections subsidiaires (18,7 %),
- 39 statuts de réfugié (81,25 %).

51 personnes ont été déboutées (43 %),

4 ont abandonné leur demande (3 %).



LES REJETS SUR ORDONNANCE :

La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) est habilitée à statuer sans tenir d'audience publique, par voie d'ordonnance, sur certains recours formés contre les décisions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Cette procédure est notamment mise en œuvre lorsque le requérant n'apporte, à l'appui de son recours, aucun élément nouveau de nature à remettre en cause l'appréciation de l'OFPRA.

Dans ce cadre, et en l'absence d'éléments de fait ou de droit supplémentaire susceptibles d'influer sur l'issue du litige, la CNDA peut rejeter le recours par ordonnance, en confirmant la décision de rejet rendue par l'OFPRA, sans procéder à une instruction contradictoire en audience.

En 2025, 11 résidents ont reçu de rejet sur ordonnance de la part de la CNDA soit 21,5%, contre 0% de rejet en 2024.

LES ARRETES DE TRANSFERT :

En 2025, la part des personnes en procédure Dublin parmi les entrées a fortement diminué, passant de 68 % en 2024 à 26 %. Cette évolution s'accompagne mécaniquement d'une baisse des arrêtés de transfert, qui représentent désormais 13 % des décisions contre 38 % l'année précédente. 81 % des personnes ayant fait l'objet d'un arrêté de transfert (13 personnes) ont

quitté le service afin de se soustraire à la décision de retour. Seule une famille de trois personnes a été requalifiée à la suite d'une décision du PRD et a, de ce fait, déposé une demande d'asile en France.

En 2025, 13 personnes ont reçu une OQTF (obligation de quitter le territoire français).

ZOOM RESIDENTS LGBTQIA+

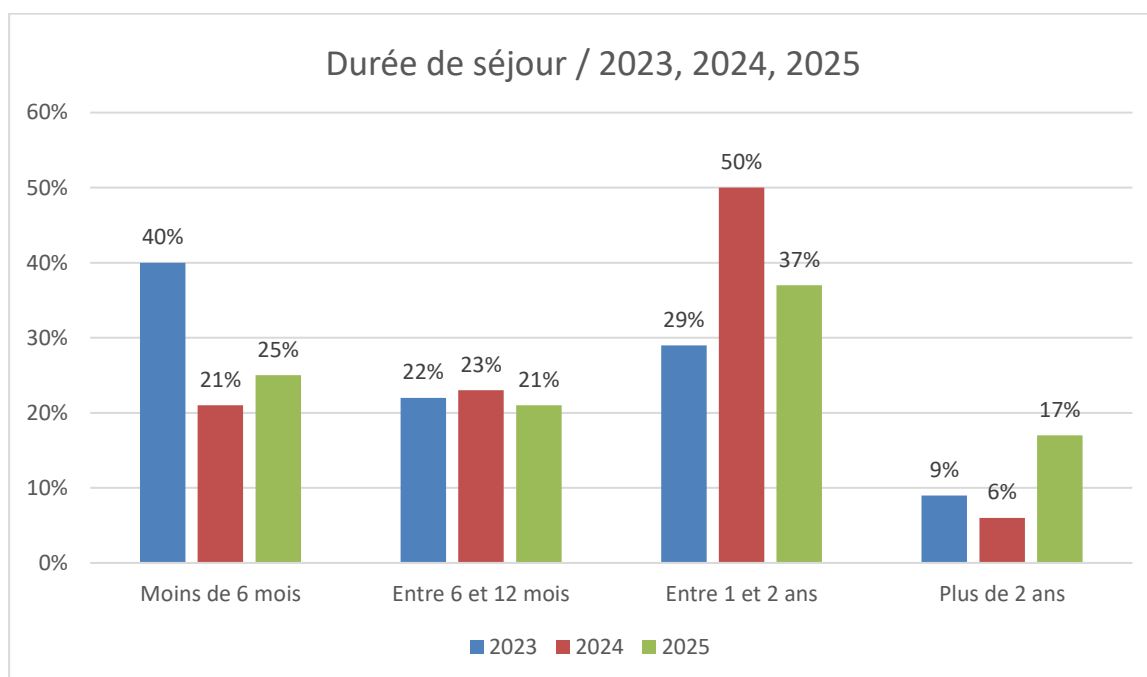
Sur 10 personnes ayant vu leur parcours de demande d'aile se terminer :

- 9 ont obtenu une protection internationale (90%)
- 1 a été déboutée (10%)

Ce taux élevé confirme la forte vulnérabilité de ce public et la pertinence de l'accompagnement spécifique mis en place.

Durée de la prise en charge au sein du service

En 2025, en moyenne, la durée de séjour est de 14,3 mois (soit 436 jours), contre 13,2 mois (soit 402 jours) en 2024.



Durée de maintien des personnes statutaires : Des délais très long pour accéder aux dispositifs SIAO

Sur les 34 personnes bénéficiaires d'une protection internationale ayant quitté le dispositif :

- 18 sont restées moins de 6 mois (53 %)
- 7 entre 6 mois et 1 an (21 %)
- 9 entre 1 et 2 ans (26 %)

Plusieurs situations expliquent ces durées prolongées :

- Attente de logement adapté à la composition familiale,
- Blocages administratifs (notamment sur la plateforme ANEF),
- Problématiques de santé nécessitant des orientations spécifiques (ex : LHSS),
- Inadéquation entre l'offre de logement disponible et les besoins.

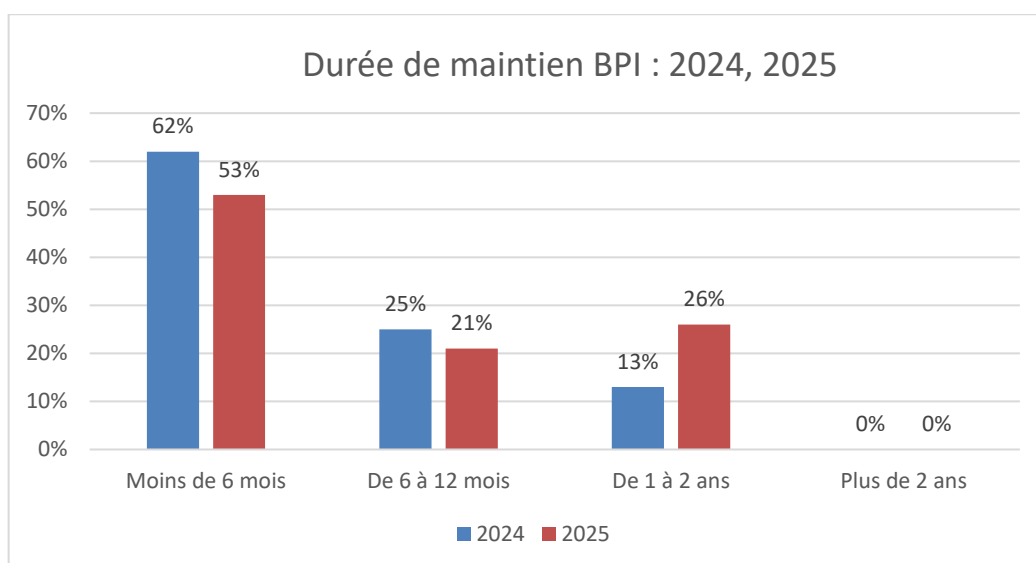
Le maintien des bénéficiaires de la protection internationale au-delà de la durée réglementaire de 3 mois, renouvelable une fois, constitue un indicateur de tension structurelle du dispositif. En 2025, 47 % des situations dépassent 6 mois, révélant des difficultés persistantes d'accès au logement autonome et, plus largement, aux dispositifs de droit commun.

Plusieurs facteurs expliquent ces durées prolongées : l'attente d'un logement adapté à la composition familiale, des blocages administratifs (notamment sur la plateforme ANEF), des problématiques de santé nécessitant des orientations spécifiques (ex : LHSS), ainsi qu'une inadéquation entre l'offre de logement disponible et les besoins.

Au-delà de ces éléments, l'observation des parcours accompagnés en 2025 met en évidence une hétérogénéité marquée des situations accompagnées. Une distinction apparaît entre des parcours fluides, permettant des sorties rapides, et des situations plus complexes, cumulant freins administratifs, sanitaires et structurels, qui s'inscrivent dans des temporalités longues. Dans ce contexte, le dépassement des durées réglementaires ne relève pas d'un défaut de pilotage, mais d'une adaptation nécessaire à la diversité des besoins et à la réalité des parcours.

Ces dépassements ne relèvent ainsi pas de facteurs internes, mais s'inscrivent dans un contexte de saturation des dispositifs d'aval (SIAO, logement social), limitant la fluidité des parcours. Ils traduisent moins une dérive ponctuelle qu'un déséquilibre entre les besoins d'accompagnement et les capacités effectives de sortie, posant la question de l'adéquation des solutions disponibles en aval.

Néanmoins, la part de sorties dans des délais relativement courts (53 % en moins de 6 mois) témoigne d'une mobilisation effective de l'équipe pour favoriser des sorties rapides dès lors que les conditions externes le permettent.



Durée de maintien des personnes déboutées du droit d'asile

Les personnes déboutées du droit d'asile disposent d'un délai d'un mois pour quitter le dispositif à compter de la notification de la décision définitive.

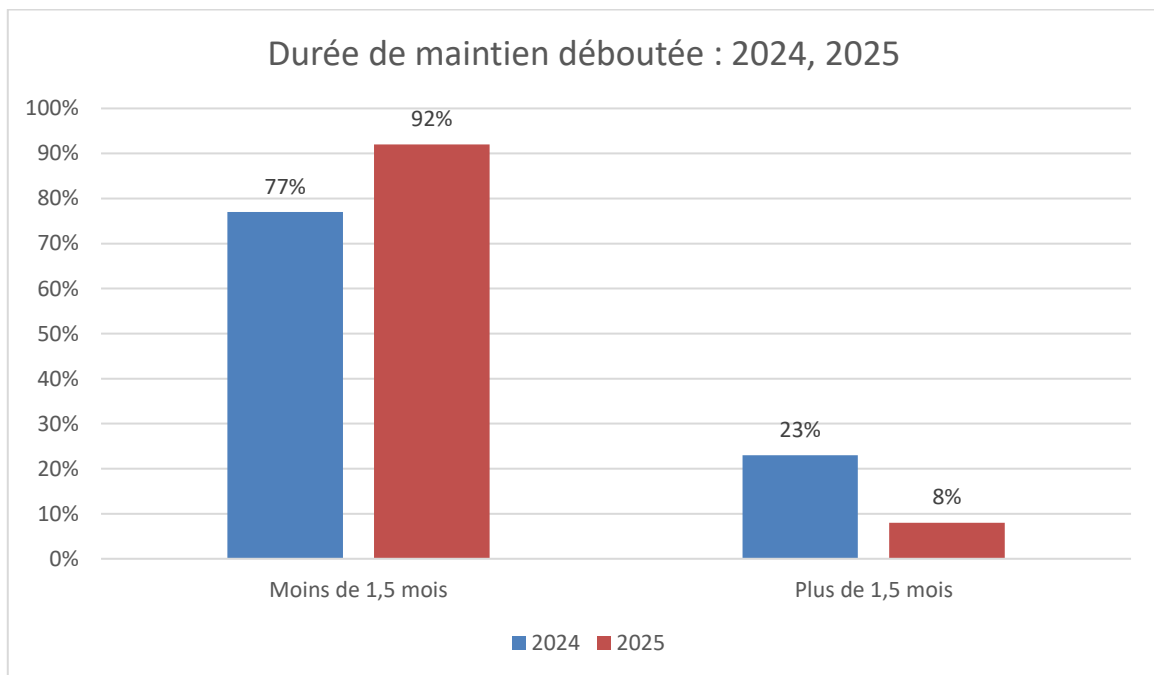
Sur les 51 personnes concernées :

- 47 ont quitté le dispositif dans le délai imparti (92 %)
- 4 personnes ont été maintenues au-delà de ce délai (8 %), dans le cadre de situations dérogatoires (parents d'enfants réfugiés).

Le taux de maintien au-delà du délai réglementaire s'établit ainsi à 8 %. **Ce résultat, supérieur au seuil attendu de 4 %, ne constitue pas un point de vigilance**, dans la mesure où ces maintiens concernent exclusivement des situations spécifiques de parents d'enfants bénéficiant d'une protection ou de conjoint de réfugié dans l'attente d'un titre de séjour.

La gestion des sorties des personnes déboutées reste globalement maîtrisée, avec un taux de départ conforme aux attendus dans la grande majorité des situations.

Les écarts observés relèvent s'inscrivent dans un cadre dérogatoire validé par les autorités.

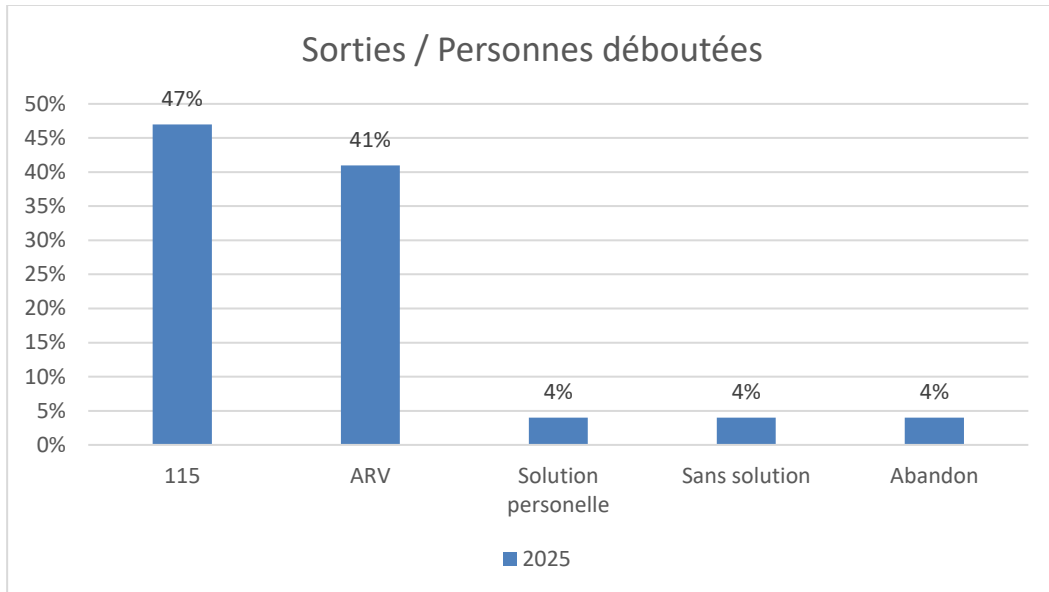


Sorties du dispositif

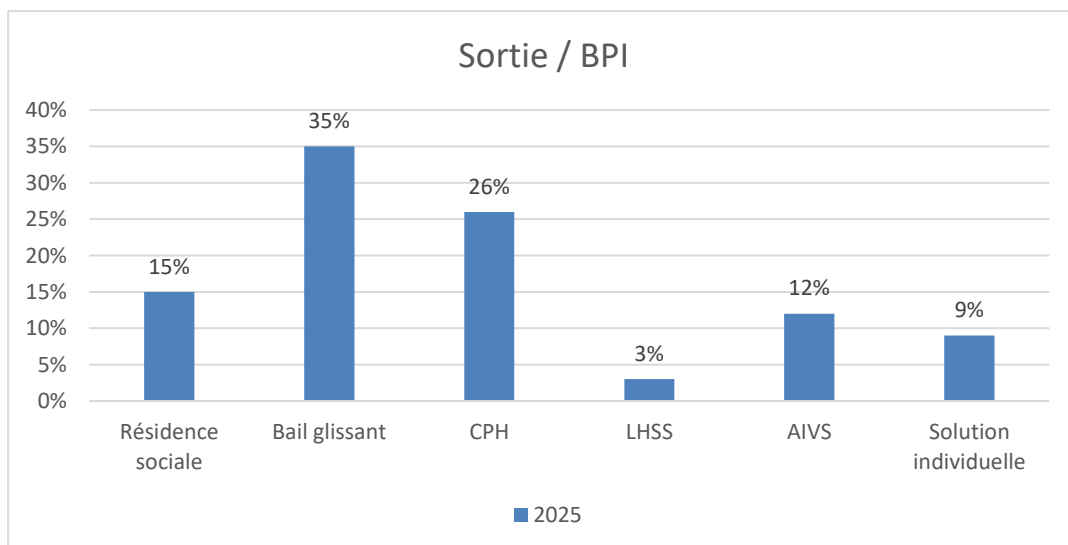
En 2025, 104 personnes ont quitté le dispositif de l'HUDA.

La répartition des sorties est la suivante :

- 47 personnes déboutées du droit d'asile
- 34 bénéficiaires de la protection internationale (BPI)
- 13 personnes à la suite d'un arrêté de transfert
- 6 personnes orientées vers un CADA
- 4 abandons (dont 2 personnes déboutées)



Dans 88% des cas, les sorties des déboutés ont été accompagnées d'une prise en charge institutionnelle, soit au titre de l'hébergement d'urgence pour les situations les plus vulnérables, soit au titre de l'aide au retour volontaire.



Détail : **Bail glissant** = 12 personnes, **Résidence social** = 5 personnes, **CPH** = 9 personnes, **AIVS** = 4 personnes, **solutions individuelles** (hébergement chez un tiers.) = 3 personnes et **LHSS** = 1 personne.

En 2025, le partenariat avec **l'agence immobilière à vocation sociale (AIVS)** a contribué à la sortie vers le logement de 4 BPI sur 34, soit 12 %. Bien que représentant une part limitée des orientations, ce dispositif constitue un levier pertinent pour faciliter l'accès au logement autonome de publics rencontrant des difficultés dans le parc locatif classique. Il permet de sécuriser les parcours résidentiels grâce à un accompagnement adapté et une gestion locative encadrée.

Des sorties de BPI très majoritairement (79%) vers du logement accompagné.

Cette orientation traduit une insertion encore fragile à la sortie du dispositif, nécessitant la poursuite de l'accompagnement social.

Les besoins identifiés à la sortie restent importants : apprentissage du français, compréhension des démarches administratives, gestion budgétaire, accès à l'emploi ou à la formation. Ces éléments limitent l'accès direct à un logement autonome.

Par ailleurs, plusieurs freins structurels impactent les parcours :

- Délais d'accès au logement via le SIAO,
- Blocages administratifs (notamment ANEF),
- Inadéquation entre l'offre de logement et la composition familiale.

Ces contraintes ralentissent les sorties et contribuent au maintien prolongé dans le dispositif. L'objectif d'autonomie à court terme (6 mois) apparaît difficilement atteignable dans une part significative des situations.

Secteurs géographiques des personnes bénéficiaires de la protection internationales :

- **Puy-de-Dôme : 25 personnes, soit 73%**
 - Clermont-Ferrand : 21 personnes
 - Chamalières : 4 personnes
- **Haute-Loire (Yssingaux) : 4 personnes, soit 12%**
- **Allier (Moulins) : 5 personnes, soit 15%**

ACTIVITÉS, ANIMATION ET BÉNÉVOLAT

En 2025, les projets et partenariats se sont inscrits dans la continuité, portés par l'implication des résidents de l'HUDA, qui ont participé à des actions solidaires, des activités éducatives et culturelles, mais aussi à des moments de partage, de découverte et de respiration au contact de la nature.

Collecte de produits d'hygiène et de fournitures scolaires



*Opération
Papiers Cadeaux pour Noël !*

*A la ruche des Puits !
Pour être au plus près des
abeilles....*





*Eco chantier CeCler dans nos locaux :
Pour mieux aménager les espaces collectifs et mettre un peu de
verdure !*

*A la découverte des orchidées
sauvages : une randonnée placée
sous le signe de la préservation de la
nature !*



*Le Festival du Court
Métrage 2025*

BILANS 2025 ET PERSPECTIVES 2026 DU PÔLE ASILE

Bilan de l'année 2025

L'année 2025 a constitué une étape structurante pour le Pôle Asile, marquée par l'engagement dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité, en cohérence avec les orientations associatives et les exigences réglementaires. Cette dynamique s'est concrétisée par le déploiement du **Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) 2025–2028**, qui constitue désormais le cadre de référence des pratiques professionnelles.

Déploiement du PACQ : structuration et appropriation

L'année 2025 correspond à la phase de lancement du PACQ, centrée sur la sensibilisation des équipes, la structuration des outils et l'appropriation du référentiel HAS. Plusieurs avancées sont à souligner :

- Formation des encadrants aux principes de l'évaluation HAS ;
- Structuration documentaire avec la création d'une bibliothèque partagée et l'inventaire des documents institutionnels ;
- Programmation des autoévaluations et premiers travaux préparatoires.

Ces actions ont permis de poser les bases d'un pilotage qualité structuré, tout en mettant en évidence des besoins en matière d'harmonisation des pratiques, de formalisation et de traçabilité.

Groupes de travail et dynamique d'amélioration continue

Le Pôle Asile s'est inscrit activement dans cette dynamique à travers la mise en place de groupes de travail réguliers, intégrés au fonctionnement des équipes. Ces espaces ont permis de travailler à partir de situations concrètes et de faire évoluer les pratiques.

Les principaux axes abordés ont concerné :

- La **bienveillance et le questionnement éthique**, avec une réflexion sur la participation des résidents et les conditions d'accueil ;
- La **gestion des événements indésirables**, incluant la définition, la déclaration et l'analyse des situations ;
- L'**amélioration des procédures internes**, notamment l'accueil des résidents, le recueil du consentement, les enquêtes de satisfaction et le traitement des réclamations ;
- Le **renforcement de la participation des usagers**, notamment via le CVS.

Ces travaux ont permis une montée en compétence progressive des équipes, une meilleure appropriation des enjeux qualité et une évolution vers des pratiques plus structurées et partagées.

Perspectives pour l'année 2026

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité directe de cette dynamique, avec un enjeu central de consolidation des pratiques engagées et de déploiement opérationnel du PACQ, tout en développant de nouveaux projets adaptés aux besoins des publics accompagnés.

Consolidation de la démarche qualité

La démarche qualité entre dans une phase de structuration opérationnelle, avec plusieurs priorités :

- Généralisation de la formation des équipes aux critères HAS ;
- Mise en œuvre des autoévaluations conformément au calendrier défini ;
- Structuration du réseau des référents qualité ;
- Renforcement de la gestion des risques, notamment autour des événements indésirables ;
- Poursuite des groupes de travail qualité et des espaces de réflexion éthique.

Ces actions visent à renforcer l'efficacité des dispositifs existants et à inscrire durablement la culture qualité dans les pratiques quotidiennes.

Déploiement des projets au Pôle Asile

Trois projets structurants seront développés en 2026, en cohérence avec les besoins identifiés et les orientations du pôle.

Sensibilisation des professionnels à l'accompagnement des personnes LGBTQIA+

Le Pôle Asile organisera des temps de sensibilisation à destination des professionnels du territoire, afin de partager des repères communs et d'améliorer l'accompagnement des personnes demandeuses d'asile LGBTQIA+.

Ces actions permettront de renforcer les connaissances sur les procédures d'asile, d'identifier les points de vigilance spécifiques et de favoriser une meilleure coordination entre acteurs. Elles s'appuient sur l'expertise développée par le pôle, notamment en matière d'identification des vulnérabilités, de sécurisation des parcours et de prise en compte des enjeux de santé mentale.

Projet de podcasts collaboratifs

Le projet de podcasts collaboratifs vise à créer un espace d'expression pour les personnes accompagnées, en articulant apprentissage linguistique et participation active.

Il permettra de :

- Favoriser la pratique du français dans un cadre concret ;
- Encourager la prise de parole et l'expression des parcours ;
- Valoriser les compétences et expériences des participants ;
- Contribuer à une meilleure compréhension des réalités de l'asile.

Ce projet s'inscrit dans une approche centrée sur le pouvoir d'agir et la participation des personnes accompagnées.

Espace ludique et accompagnement à la parentalité

Le développement d'un espace ludique dédié aux jeunes enfants et à leurs parents répond à un besoin identifié au sein des structures.

Ce projet vise à :

- Offrir un espace adapté favorisant le développement et la socialisation des enfants ;
- Soutenir les compétences parentales à travers des temps collectifs et des ateliers thématiques ;
- Favoriser les échanges entre familles et rompre l'isolement ;
- Mobiliser des partenaires spécialisés (PMI, EJE) pour enrichir l'accompagnement.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une logique de soutien global aux familles, en lien avec les partenaires du territoire et dans une perspective de pérennisation du dispositif.

L'année 2026 prolonge ainsi les dynamiques engagées en 2025, avec un enjeu de consolidation des pratiques et de montée en compétence des équipes, tout en développant des projets favorisant la participation des personnes accompagnées, l'adaptation des réponses aux besoins spécifiques et le renforcement de l'ancrage territorial du Pôle Asile.



Rapport d'activité 2025

Pôle Protection de l'Enfance

Association d'action sociale CeCler
13 rue Condorcet 63000 CLERMONT-FERRAND
04 28 70 18 68 – www.cecler.fr

Le pôle Protection de l'Enfance de l'association CéCler regroupe deux établissements d'hébergement et un service d'accueil de jour. Il assure l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de mineurs non accompagnés (MNA) et de jeunes majeurs anciennement pris en charge au titre de la protection de l'enfance. Le pôle est financé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et rattaché à l'unité MNA de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les mineurs non accompagnés sont des enfants ou adolescents étrangers présents sur le territoire sans représentant légal. En raison de leur vulnérabilité, ils bénéficient d'une protection spécifique leur permettant d'accéder à l'hébergement, à la santé, à la scolarité et à leurs droits fondamentaux. Les jeunes majeurs, quant à eux, peuvent poursuivre un accompagnement après 18 ans, jusqu'à 21 ans, afin de sécuriser leur parcours vers l'autonomie.

Etablissement Le Rivaly

Située sur les hauteurs de Clermont-Ferrand, la résidence du Rivaly accueille 68 jeunes en appartements de type 2, dans un cadre de cohabitation. Les admissions sont réalisées sur orientation du Conseil départemental, après évaluation de la minorité par le Dispositif Départemental d'Accueil, d'Évaluation et d'Orientation des Mineurs Isolés (DDAEOMI).

L'accompagnement éducatif s'articule autour de cinq axes principaux : la vie quotidienne, la santé, la scolarité, l'insertion professionnelle et les démarches relatives au droit au séjour à l'approche de la majorité.

Etablissement Le Barrieu

Ouverte le 12 juin 2024 à Royat, la résidence du Barrieu propose à terme 28 places réparties dans 25 appartements individuels, dont un logement accessible aux personnes à mobilité réduite et un appartement en colocation.

Les jeunes y sont orientés par le Conseil départemental, depuis le Rivaly, d'autres structures d'accueil ou l'hébergement hôtelier. Cet établissement constitue une étape vers l'autonomie, permettant d'expérimenter la gestion d'un logement avant la fin de la prise en charge par la protection de l'enfance.

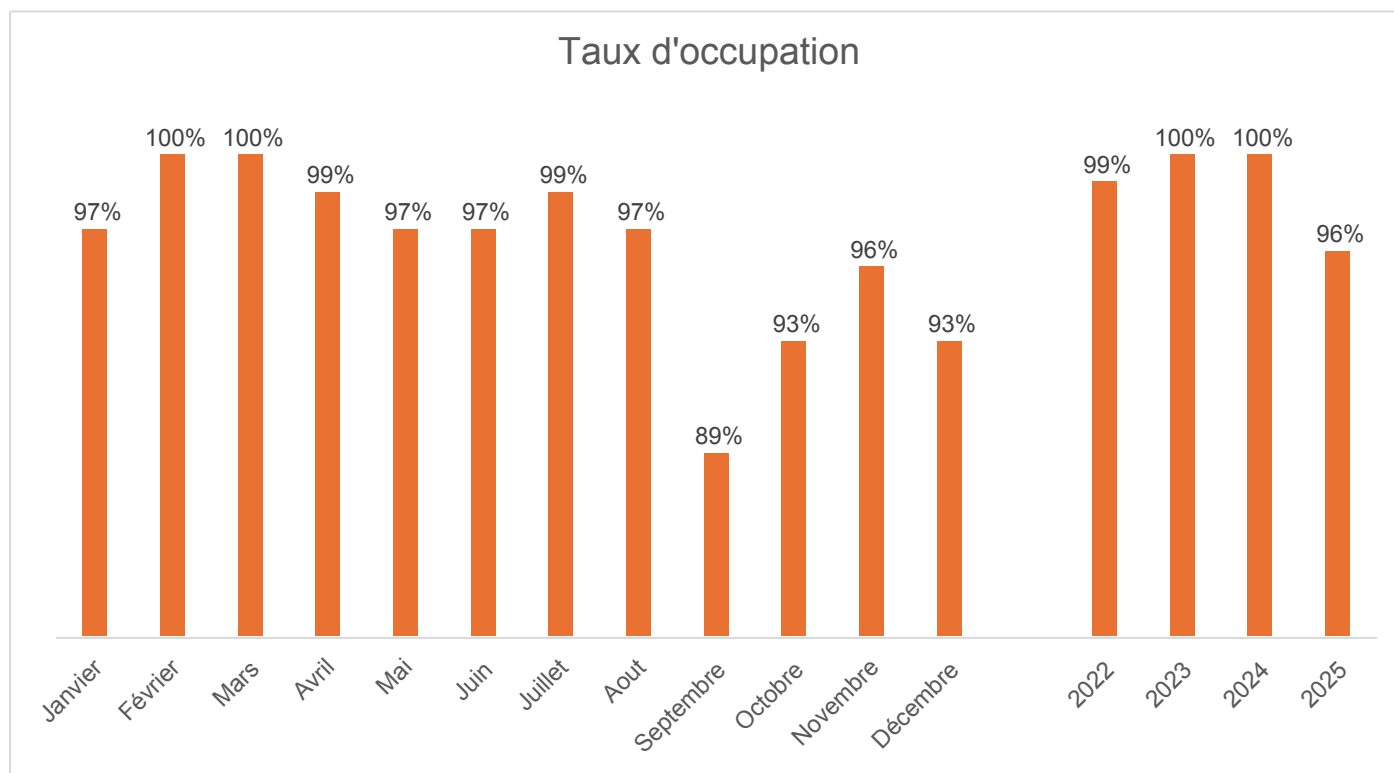
Service d'Accueil de Jour

Le Service d'Accueil de Jour accompagne les MNA et jeunes majeurs hébergés à l'hôtel, lorsque les capacités d'accueil en structure éducative sont saturées.

L'équipe mobile, composée d'une conseillère en économie sociale et familiale, d'un éducateur en formation, d'une intervenante sociale et d'un pair aidant, intervient sur le site du Barrieu pour des rendez-vous et suivis individualisés ou en déplacements dans les hôtels afin d'assurer une présence éducative régulière.

Le Rivaly

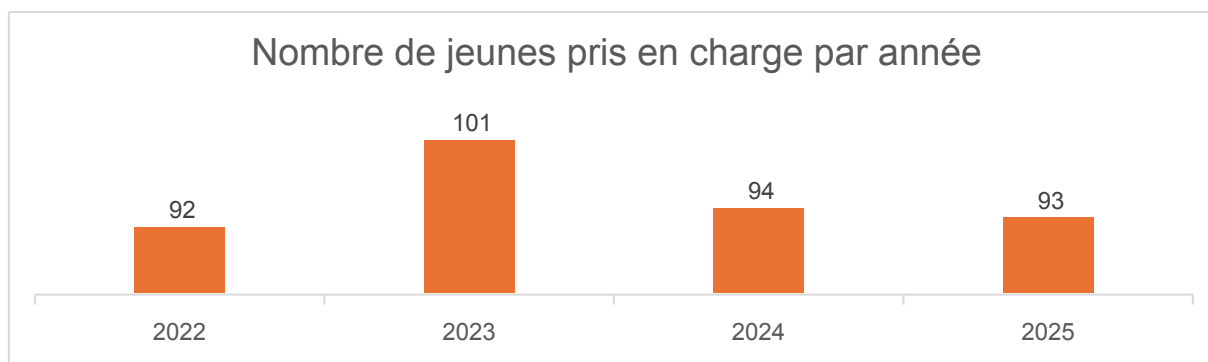
Taux d'occupation : 96%



La diminution du taux d'occupation au Rivaly en 2025 s'explique par l'ouverture de places supplémentaires au Barrieu à partir du mois de septembre (+16 places ouvertes), ayant entraîné des mouvements de jeunes du Rivaly vers cet établissement.

Le Rivaly a accueilli 26 nouveaux jeunes en 2025. 26 jeunes ont également quitté l'établissement cette même année.

En janvier, la structure a accueilli 2 mères de famille avec leur enfant de 1 an. Ainsi les missions ont évolué avec l'accompagnement de bébés et la spécificité du soutien à la parentalité. En juin, c'est une mère de famille avec sa fille de 3 ans qui sont arrivées sur la structure.



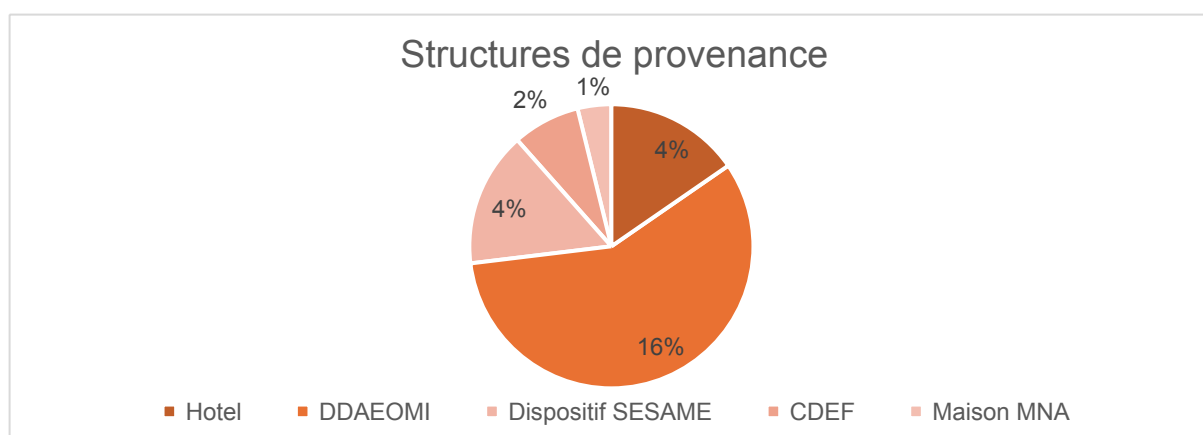
Association d'action sociale CeCler
13 rue Condorcet 63000 CLERMONT-FERRAND
04 28 70 18 68 – www.cecler.fr

ORIENTATION

Descriptif du processus d'orientation

Les jeunes sont orientés par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme après évaluation de leur minorité. Chaque mois, l'équipe envoie un effectif mensuel à l'unité MNA du département, ce qui lui permet de visualiser le nombre de places disponibles ou qui le seront prochainement. En parallèle, un mail est envoyé 1 semaine avant qu'une place se libère, afin que le Conseil départemental puisse anticiper l'orientation d'un jeune sur la structure. Ainsi, cette organisation permet de maintenir un effectif complet tous les jours de l'année.

Structures de provenance



La majorité des jeunes accueillis au Rivaly est orientée depuis le DDAEOMI63 (Dispositif Départemental d'Accueil, d'Évaluation et d'Orientation des Mineurs Isolés). Il se charge de l'accueil, l'évaluation et l'orientation des jeunes isolés arrivant sur le territoire et dans l'attente d'une décision de reconnaissance ou non de leur minorité. Dès lors que cette reconnaissance est établie, le jeune est sous la responsabilité du Conseil Départemental et plus particulièrement de l'unité MNA. C'est elle qui va organiser son orientation vers une structure dédiée, telle que le Rivaly, ou, en l'absence de place disponible, vers un hébergement hôtelier transitoire.

L'accueil de mères-enfants a permis à l'équipe du Rivaly d'étendre son réseau de partenaires comme le CDEF et le dispositif SESAME

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

En 2025, l'établissement a accueilli 4 femmes (dont une fille en bas âge) et 87 hommes (dont deux garçons en bas âge).

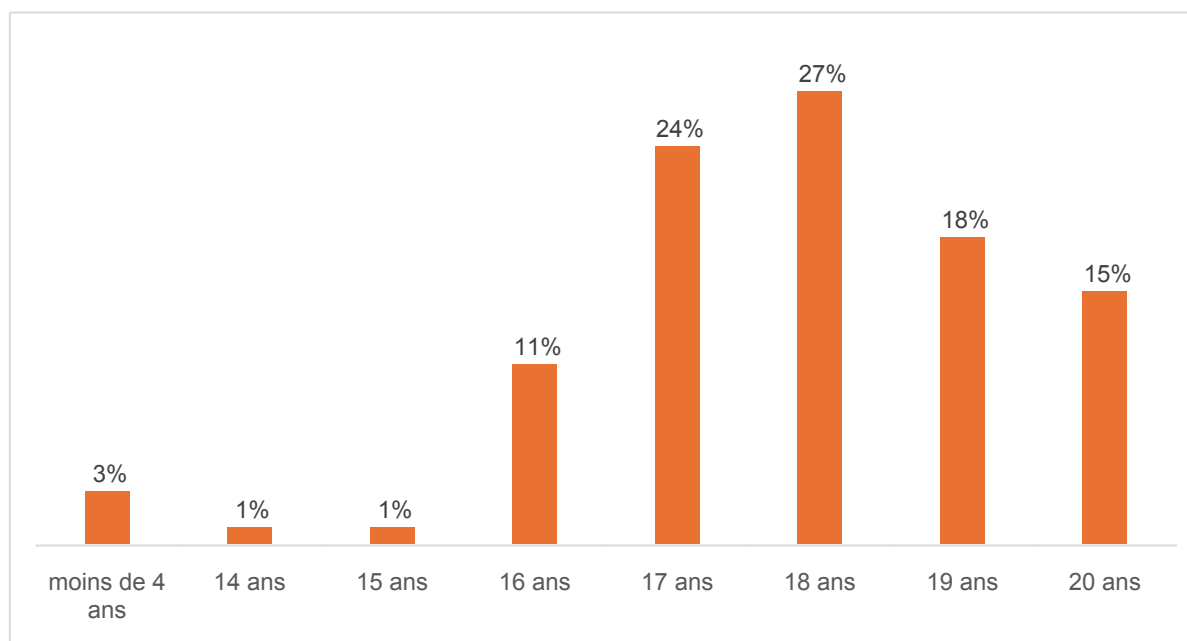
Nationalités

Nationalités	2025	2024	2023
Guinéenne	19,4%	19,2%	32,6%
Ivoirienne	19,4%	14,6%	9,8%
Malienne	11,8%	22,3%	28,3%
Afghane	9,7%	10,6%	2,1%
Bangladaise	9,7%	12,8%	6,5%
Albanaise	5,4%	6,5%	5,4%
Sierra-léonaise	5,4%	1%	0%
Camerounaise	3,2%	2,1%	1%
Pakistanaise	3,2%	4,5%	2,1%
Ethiopienne	2,2%	0%	0%
Gambienne	2,2%	0%	0%
Indienne	2,2%	0%	0%
Angolaise	1,1%	1%	0%
Burkinabé	1,1%	2,1%	2,1%
Libérienne	1,1%	0%	0%
Macédonienne	1,1%	0%	0%
Sénégalaise	1,1%	1%	1%
Tunisienne	1,1%	1%	3,2%
Turque	0%	1%	1%
Marocaine	0%	0%	1%
Algérienne	0%	0%	1%
Congolaise	0%	0%	1%

Comme les années précédentes, les jeunes provenant d'Afrique de l'Ouest sont majoritaires. 5 nouvelles nationalités sont venues enrichir la diversité des profils accompagnés en 2025 : Libérienne, Macédonienne, Gambienne, Indienne, Ethiopienne

Répartition par tranche d'âge

Sur l'année 2025, 62% des jeunes accompagnés étaient majeurs. La mise en place des CJM pour les ex-mna a fait augmenter le taux de prise en charge ses dernières années.



Avec l'ouverture des places mères/enfants, nous avons pu accompagner une nouvelle tranche d'âge avec de jeunes enfants ayant moins de 3 ans, soit 2 enfants de 1 an et une fille de 3 ans.

Quant au reste des jeunes pris en charge, la moyenne d'âge est de 18,55 ans en 2025 contre 17,7 ans en 2024 et 16,2 ans en 2019. Ceci est lié à l'augmentation d'accueil de majeurs en CJM.

A cours de l'année 2025, sur les 26 jeunes orientés, :

- 2 étaient âgés de moins de 1 an
- 1 était âgés de 3 ans
- 1 était âgé de 13 ans
- 1 étaient âgé 14 ans
- 3 étaient âgés de 15 ans
- 6 étaient âgés de 16 ans
- 12 étaient âgés de 17 ans
- 1 était âgés de 18 ans

De ce fait, en 2025, le plus jeune MNA avait 14 ans et le plus âgé 21 ans. (Sans compter les enfants en bas âge).

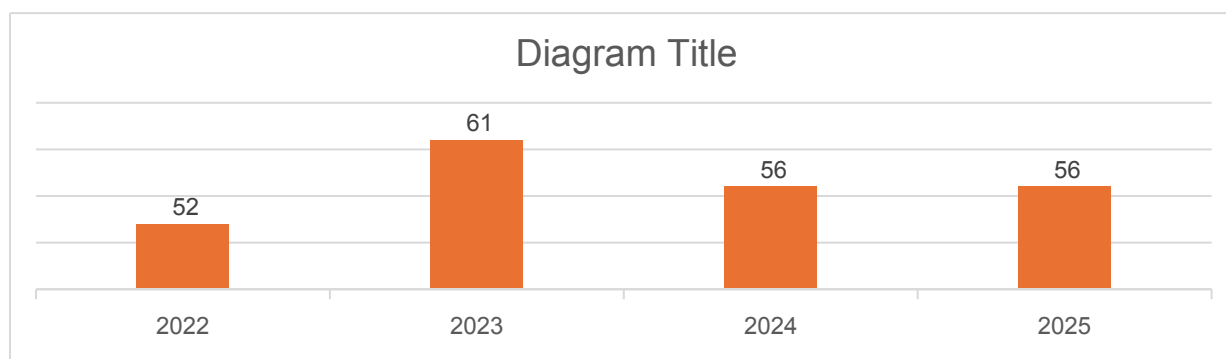
Lorsqu'un jeune arrivé à l'âge de 14 ans, l'équipe éducative oriente l'accompagnement différemment. En fonction de leurs projets, de leurs souhaits et de leurs ambitions, nous tendons parfois à penser à des réorientations. Prenons l'exemple des familles d'accueil ou de

parrainage, qui proposent souvent au plus jeunes un environnement sécurisant, un soutien émotionnel, une socialisation, une stabilité et un repère. En 2025, ce sont 4 jeunes qui ont pu bénéficier à leur demande d'un accompagnement par le biais d'une famille de parrainage et un jeune a intégré une famille d'accueil à temps complet.

En ce qui concerne l'accompagnement des jeunes plus âgés, il va s'axer prioritairement sur la sécurisation de la sortie du dispositif de la protection de l'enfance, en passant par la recherche d'un logement adapté à la situation ainsi qu'à l'ouverture des droits communs.

Pour les femmes que nous avons accueillies, nous proposons également un accompagnement à la parentalité et un soutien dans leur rôle de mère.

CONTRATS JEUNES MAJEURS



L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de 2024 concernant les contrats jeunes majeurs. À leur majorité, les mineurs non accompagnés peuvent solliciter auprès du Conseil départemental un contrat jeune majeur lorsqu'un accompagnement demeure nécessaire. Ce dispositif leur permet de poursuivre leur parcours vers l'autonomie et de consolider leur projet de vie. Il peut être renouvelé jusqu'à l'âge de 21 ans, selon les besoins de chaque jeune.

En 2025, 56 jeunes en ont bénéficié : 26 dans le cadre d'une première demande et 30 au titre d'un renouvellement.

L'accompagnement administratif, en particulier lié au droit au séjour, occupe une place croissante. En l'absence de réponse de la préfecture concernant les demandes de titre de séjour, de nombreux jeunes rencontrent des difficultés d'accès au logement autonome, qu'il soit privé ou social. Cette incertitude génère une forte précarité, que le contrat jeune majeur permet de sécuriser temporairement.

Face à l'augmentation du nombre de jeunes majeurs, le pôle Protection de l'Enfance a renforcé ses partenariats avec les acteurs du territoire clermontois, notamment ALTERIS, ADEPAPE et les FJT. Les équipes accompagnent également les jeunes dans leurs demandes auprès du SIAO 63 afin de faciliter l'accès à des hébergements ou logements « tremplins », adaptés aux jeunes autonomes en attente de régularisation.

Les projets de service évoluent également pour répondre aux besoins repérés. À l'approche de la majorité, de nombreux jeunes souhaitent accéder à la mobilité ; des temps de préparation au code de la route sont ainsi proposés.

Association d'action sociale CeCler
13 rue Condorcet 63000 CLERMONT-FERRAND
04 28 70 18 68 – www.cecler.fr

ACCOMPAGNEMENT

Avec l'accueil de jeunes filles au sein de l'établissement, la capacité d'accueil est passée de 68 à 72 places. En 2025, la structure a accompagné 89 garçons et 4 filles.

L'accompagnement éducatif et social s'organise autour de plusieurs axes majeurs :

- la gestion de la vie quotidienne et l'apprentissage de l'autonomie ;
- la santé physique et psychique ;
- la scolarité, la formation et l'insertion professionnelle ;
- les démarches de régularisation administrative ;
- la préparation à la sortie du dispositif, incluant la gestion budgétaire, la recherche d'un hébergement ou d'un logement, ainsi que l'orientation vers des dispositifs relais.

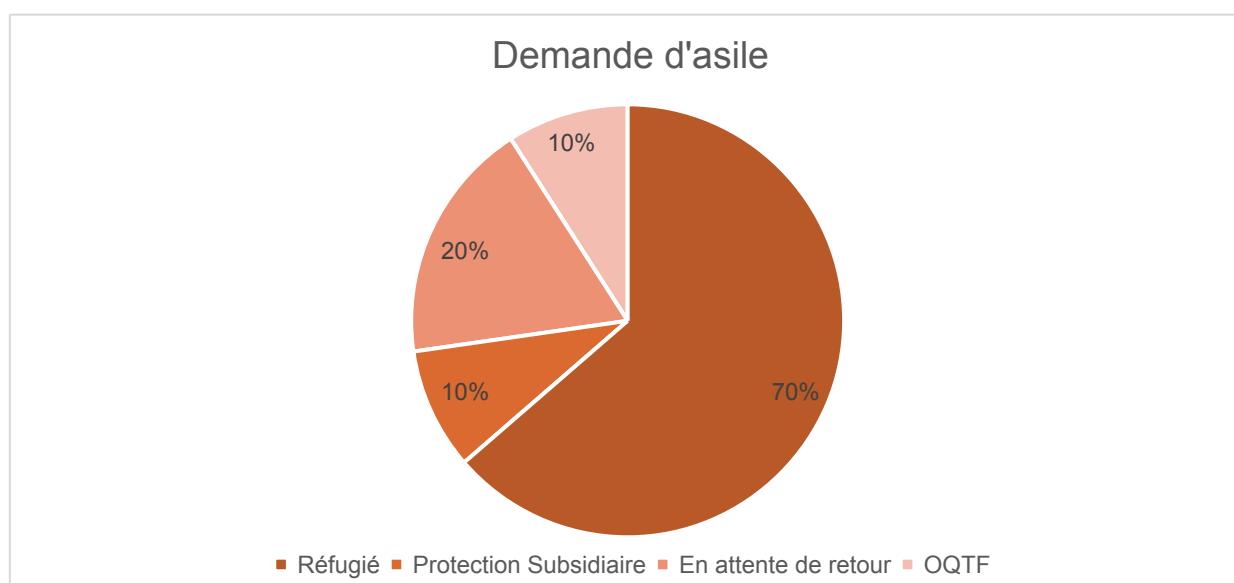
Accompagnement à l'accès aux droits

- **Demande d'asile**

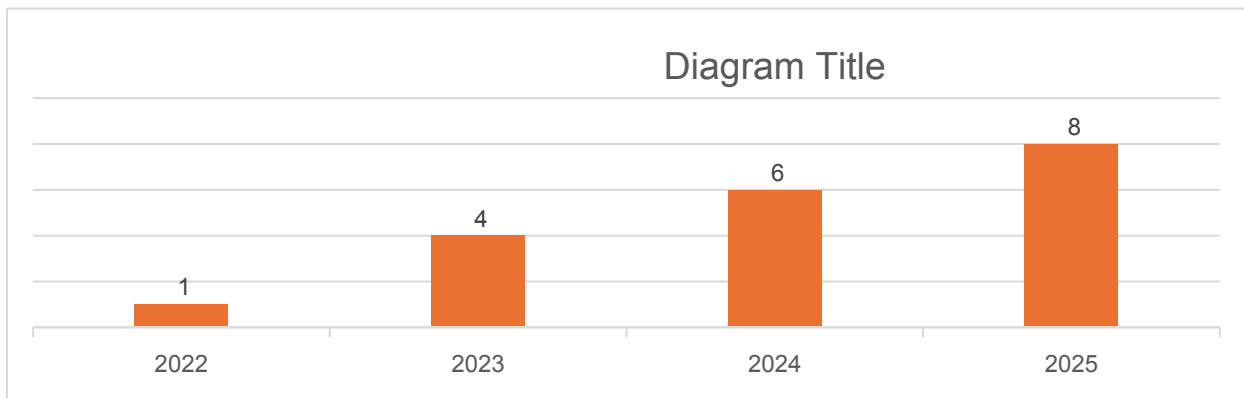
Certains mineurs non accompagnés ont quitté leur pays pour fuir des conflits, des violences ou des persécutions. Ils peuvent, à ce titre, solliciter une demande d'asile afin d'obtenir une protection internationale.

Les travailleurs sociaux les accompagnent dans cette démarche souvent exigeante sur les plans administratif et psychologique. Ce temps d'accompagnement permet également de favoriser l'expression du vécu et la prise en compte d'éventuels traumatismes.

Depuis quatre ans, le recours à la demande d'asile est en progression parmi les jeunes accompagnés. En 2025, sur 10 demandes déposées, 8 ont abouti à une protection internationale (7 statuts de réfugié et 1 protection subsidiaire), 2 sont en cours d'instruction et 1 a fait l'objet d'un rejet assorti d'une OQTF.



Evolution de demande d'asile depuis 2022



- **La réunification familiale**

Les jeunes bénéficiant d'une protection internationale peuvent solliciter une demande de réunification familiale afin de permettre la venue en France de certains membres de leur famille. Cette démarche doit être engagée avant la majorité, dès l'obtention du statut de bénéficiaire de la protection internationale.

En 2025, une demande a abouti, permettant à un jeune de faire venir sa famille en France. Deux autres demandes ont été déposées et sont actuellement en attente de réponse des ambassades concernées.

- **Demande de nationalité**

Une demande de nationalité française peut être déposée lorsqu'un mineur justifie de trois années de prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, ce qui suppose généralement une admission avant l'âge de 15 ans.

En 2025, aucune nouvelle demande n'a été engagée et deux demandes déposées antérieurement ont été refusées. Cette procédure demeure particulièrement complexe pour les jeunes accompagnés. Depuis 2018, une seule demande a abouti favorablement.

La principale difficulté réside dans l'obtention de documents d'état civil légalisés, motif principal des refus prononcés.

- **Demande de titre de séjour**

En 2025, 15 dossiers de demande de titre de séjour ont été déposés auprès de la préfecture, soit par courrier pour le statut de Travailleur Temporaire (TT), soit en ligne via le portail ANEF pour le statut Vie Privée et Familiale (VPVF).

Sur ces 15 demandes :

- 5 concernent des jeunes encore mineurs, en attente de réponse ;
- 8 ont donné lieu à la délivrance d'un récépissé ;
- 2 ont abouti à la remise d'une carte de séjour.

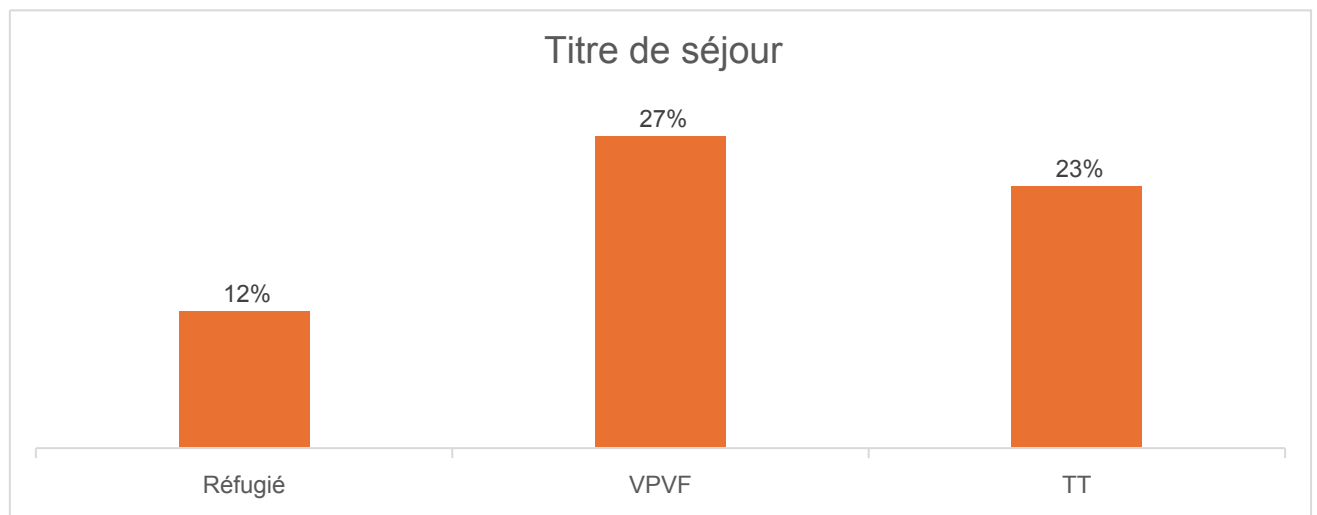
Association d'action sociale CeCler
13 rue Condorcet 63000 CLERMONT-FERRAND
04 28 70 18 68 – www.cecler.fr

L'accès au titre de séjour constitue un enjeu majeur au passage à la majorité. Il conditionne l'accès et le maintien dans le logement, l'emploi, la formation ainsi que l'ouverture des droits.

L'année 2025 a toutefois été marquée par des délais administratifs importants. Malgré des dépôts réalisés dans les temps, les documents sont parfois délivrés tardivement, plaçant certains jeunes en situation de rupture temporaire de droits et les contraignant à suspendre leur emploi ou leur apprentissage.

	2024		2025	
Nombre de jeune sur la structure	94		93	
Nouvelle demande	TT	VPVF	TT	VPVF
	7	2	5	10

L'Attestation de Prolongation d'Instruction correspond au document qui est donné aux jeunes qui ont déjà eu leur carte de séjour de 1 an, et qui sont en attente de la deuxième.



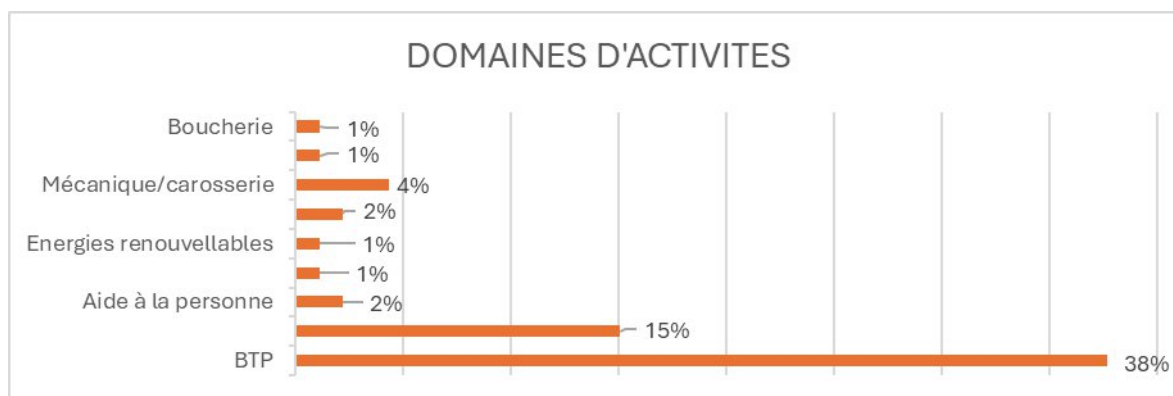
Accompagnement à la scolarité et à l'insertion professionnelle

L'accompagnement à la scolarité et à l'insertion professionnelle, dans une perspective d'accès à l'emploi, constitue l'une des missions prioritaires de l'équipe. Le service s'appuie sur un réseau partenarial étendu : entreprises, organismes de formation, CIO, Chambre des métiers, Mission Locale, France Travail, entre autres.

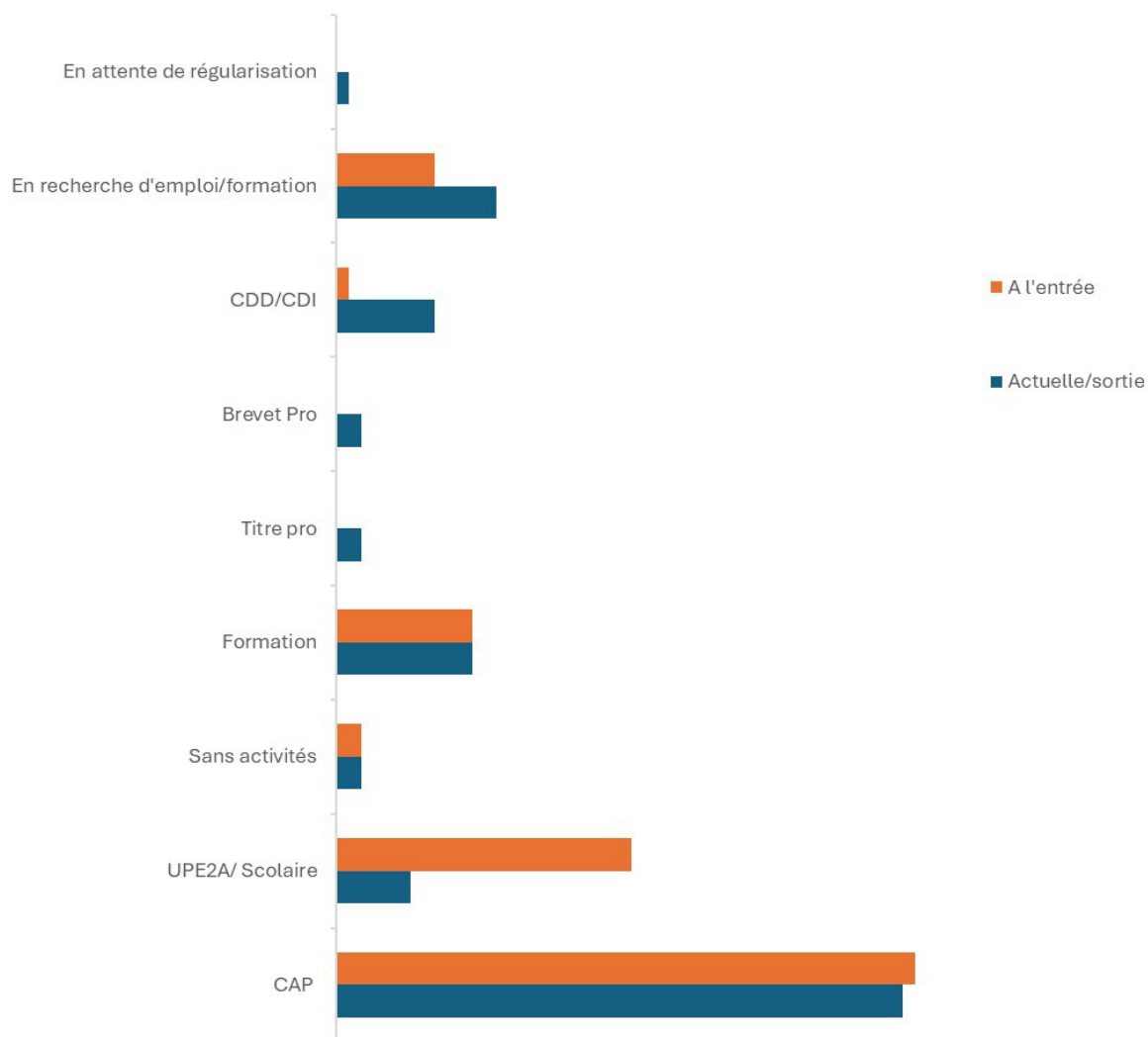
Les jeunes sont régulièrement reçus en entretiens individuels afin de construire et ajuster leur projet personnalisé d'accompagnement.

En début d'année 2025 ou à leur arrivée, une part importante des jeunes était scolarisée en dispositif UPE2A, permettant l'apprentissage ou le perfectionnement du français selon leur niveau. Au cours de cette période, des stages de découverte dans différents secteurs contribuent à faire émerger leur projet professionnel.

En 2025, 11 entreprises ont recruté des jeunes en contrat d'apprentissage, favorisant la poursuite d'études en alternance. Au total, 51 jeunes du Rivaly ont été engagés dans un parcours d'apprentissage au cours de l'année. Si le secteur du BTP demeure le plus représenté, les orientations professionnelles se diversifient progressivement dans de nombreux domaines.



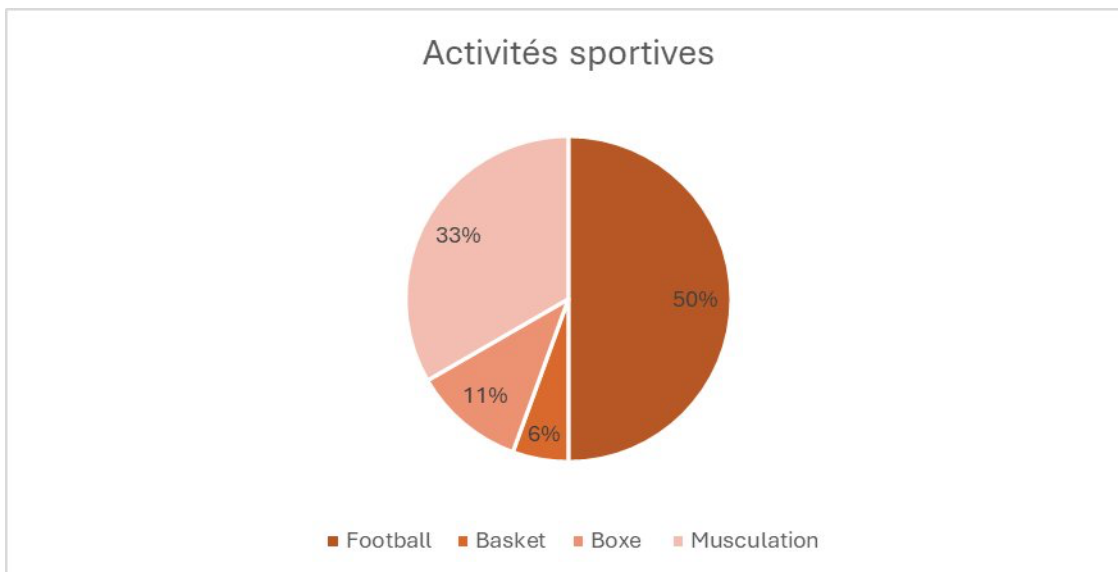
Activités socio-professionnelles



	CAP	UPE2A/ Scolaire	Sans activités	Formatio n	Titre pro	Brevet Pro	CDD/CDI	En recherch e d'emploi/ formatio n	En attente de régularis ation
■ A l'entrée	51%	26%	2%	12%	0%	0%	1%	9%	0%
■ Actuelle/sortie	49%	6%	2%	12%	2%	2%	9%	14%	1%

En 2025, 19 jeunes ont obtenu un CAP et 8 le diplôme du DELF.

Sports et activité

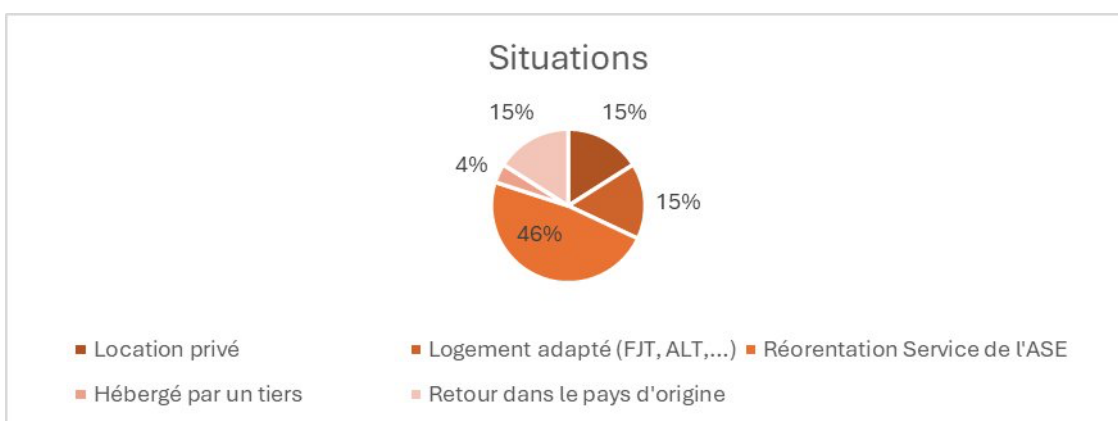


Le sport fait partie intégrante dans la vie des jeunes. C'est une façon pour eux de pouvoir se retrouver tous ensemble mais également de décompresser. Ainsi, 25 d'entre eux sont inscrits en club ou en salle de sport. Sur des temps beaucoup plus informels, les jeunes ont pour habitude de se retrouver sur les terrains de foot les week-ends.

L'équipe éducative propose également des sorties sportives, comme des randonnées, du basket, de l'accrobranche... mais également de la découverte comme des expositions, la visite d'usine de tri, la rencontre avec des personnes habitants en EPHAD.

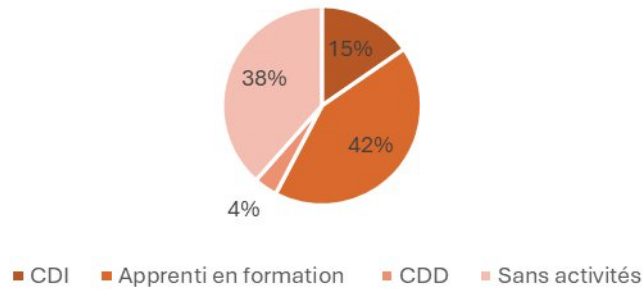
SORTIE DU DISPOSITIF

En 2025, 26 jeunes sont sortis du dispositif. Ce chiffre reste plutôt à 2024, où ils étaient 26.



Comme expliqué précédemment, des orientations ont été effectuées dans d'autres services de l'ASE. Ce choix est travaillé avec le jeune en fonction de ses projets et de ce qui est le plus adapté. Ainsi, 10 jeunes du Rivaly ont été orienté au Barrieu.

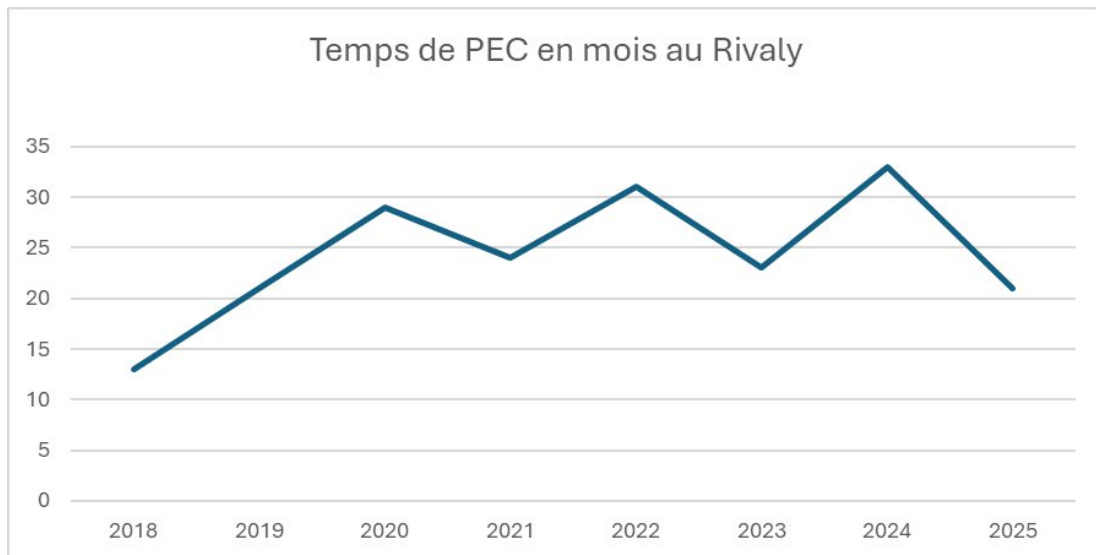
Activités à la fin de PEC en 2025



Comme indiqué précédemment, certaines orientations ont été réalisées vers d'autres services de l'Aide Sociale à l'Enfance, en concertation avec les jeunes et selon ce qui apparaissait le plus adapté à leur situation et à leurs projets. Ainsi, 10 jeunes du Rivaly ont été orientés vers le Barrieu. D'autres jeunes, sans activité scolaire ou professionnelle, ont rejoint des dispositifs mieux adaptés afin de travailler leur projet d'avenir.

En 2025, l'équipe a également accompagné 4 jeunes dans un retour vers leur pays d'origine. Ne trouvant pas en France les conditions correspondant à leurs attentes, ils ont fait le choix de rejoindre leur famille afin de retrouver un équilibre personnel. Ces retours ont été préparés en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance et les familles sur place.

Durée moyenne de prise en charge au sein du service



Une diminution de la durée moyenne de prise en charge est constatée cette année. Elle s'explique notamment par l'arrivée récente de plusieurs jeunes, dont le temps de présence au Rivaly demeure encore limité. Par ailleurs, certains jeunes souhaitent accéder rapidement à un logement autonome et mobilisent l'accompagnement proposé par le Rivaly comme une dernière étape de préparation avant leur sortie vers l'autonomie.

Le Barrieu

Hébergement

Le Barrieu, petite résidence située à Royat, permet l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de mineurs non accompagnés et jeunes majeurs. Cette résidence a ouvert ses portes le 12 juin 2024 et accueille 22 jeunes en appartements individuels dont 1 appartement adapté aux personnes à mobilité réduite. Ils sont orientés par le Conseil Départemental. Cet établissement permet aux jeunes d'avoir une continuité dans leur parcours avant d'accéder à un logement autonome ou d'être réorientés dans des services adaptés à leur demande.

SAJ (Service d'Accueil de Jour)

Le Service d'Accueil de Jour assure un accompagnement quotidien des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs hébergés à l'hôtel, lorsque les capacités d'accueil des structures éducatives du département sont saturées.

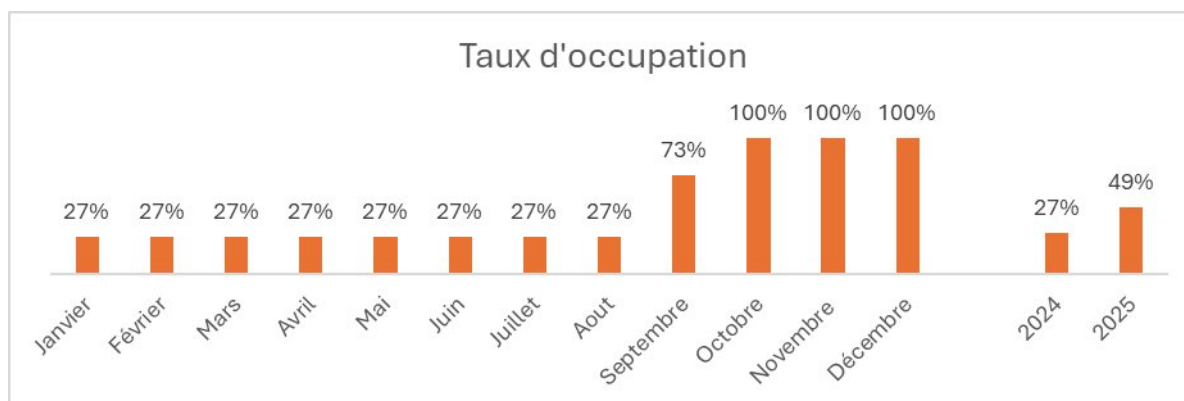
L'équipe mobile intervient selon deux modalités complémentaires :

- **sur le site du Barrieu**, où les jeunes peuvent être reçus dans le cadre d'un suivi individualisé ;
- **en milieu hôtelier**, afin d'aller directement à leur rencontre et de maintenir un accompagnement régulier.

En 2025, 30 places ont été ouvertes, permettant de proposer un suivi renforcé autour de la scolarité, de l'insertion professionnelle, de l'accès aux soins, de la prévention, des démarches de régularisation, de l'accès aux droits et de la gestion budgétaire.

En complément des accompagnements individuels, le service organise des actions collectives, parfois mutualisées avec le Barrieu et le Rivaly. Ces initiatives visent à favoriser l'inclusion sociale, le bien-être, l'autonomie et l'insertion des jeunes accompagnés.

Le Barrieu (Hébergement)



Le public accueilli au Barrieu est identique à celui du Rivaly : des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du Puy-de-Dôme.

Entre juin 2024 et septembre 2025, le bâtiment a fait l'objet de travaux de mise aux normes afin de permettre l'accueil de mineurs au sein d'un établissement social et médico-social.

L'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire présente 24h/24 et 365 jours par an. Elle comprend une conseillère en économie sociale et familiale, un éducateur spécialisé, une intervenante sociale et quatre surveillants de nuit à temps plein. D'autres fonctions sont mutualisées à l'échelle du pôle Protection de l'Enfance : maîtresse de maison, agent technique d'entretien, intervenant social pair-aidant, coordinatrice et cheffe de service.

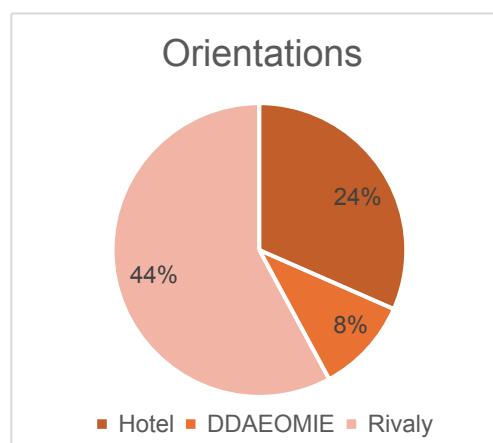
Une montée en charge progressive a permis d'augmenter significativement le taux d'occupation au cours de l'année. L'établissement dispose désormais de 22 studios, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite.

ORIENTATIONS

En septembre 2025, la structure a pu ouvrir 16 places supplémentaires :

- 8 jeunes venant de la structure du Rivaly
- 2 jeunes venant du DDAEOMI
- 6 jeunes venant d'hôtel (dont 3 qui étaient accompagnés par le Service d'Accueil de Jour

Ainsi l'établissement du Barrieu comptabilise 25 jeunes accompagnés courant 2025, dont 19 nouvelles orientations et 3 sorties du dispositif.



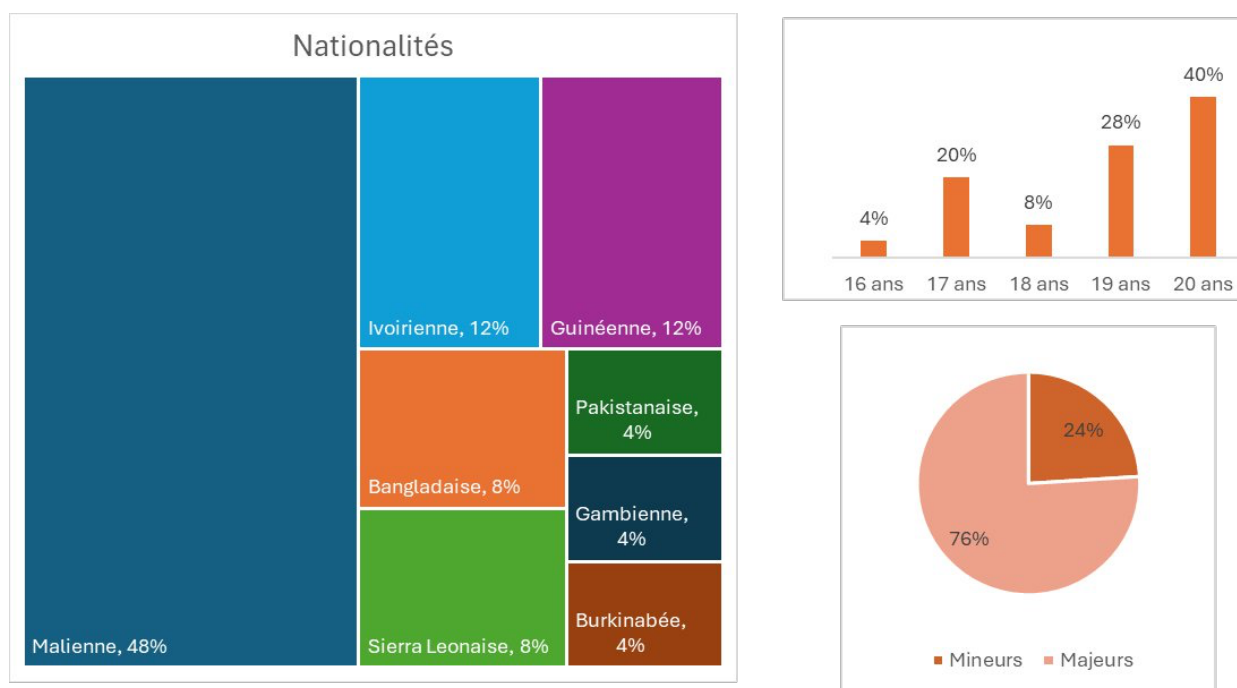
FOCUS Parcours d'hébergement

Sur du plus long terme, l'objectif sera d'orienter dans un premier temps prioritairement des jeunes du Rivaly, afin de libérer des places pour les jeunes les plus vulnérables, mais aussi pour permettre au plus autonome d'expérimenter un logement individuel. En effet, l'établissement aura à terme vocation à accompagner des MNA et jeunes majeurs les plus

Association d'action sociale CeCler
13 rue Condorcet 63000 CLERMONT-FERRAND
04 28 70 18 68 – www.cecler.fr

proches de l'autonomie afin de stabiliser l'insertion professionnelle et leur permettre de tester leur niveau d'autonomie dans des conditions de « vie réelle ».

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI



En 2025, six nouvelles nationalités ont été recensées au sein du Barrieu. Les jeunes accueillis sont majoritairement originaires du Mali, de Guinée et de Côte d'Ivoire. À titre de comparaison, en 2024, la structure avait accueilli cinq jeunes de nationalité malienne et un jeune guinéen.

Les jeunes hébergés présentent une moyenne d'âge de 19 ans, identique à celle observée en 2024. Les majeurs représentent 75 % du public accueilli. Le plus jeune avait 16 ans et le plus âgé 20 ans.

Parmi les 19 orientations réalisées au cours de l'année :

- 3 jeunes avaient 16 ans ;
- 3 jeunes avaient 17 ans ;
- 4 jeunes avaient 18 ans ;
- 8 jeunes avaient 19 ans ;
- 1 jeune avait 20 ans.

Le projet éducatif du Barrieu vise à sécuriser le parcours des jeunes et à préparer leur accès à un logement autonome ainsi qu'à l'ouverture de leurs droits. Par rapport au Rivaly, les orientations concernent davantage des jeunes majeurs, plus avancés dans leur parcours, proches de la fin de prise en charge ou souhaitant accéder rapidement à l'autonomie résidentielle. L'équipe éducative les accompagne dans cette transition ou vers des dispositifs mieux adaptés à leur situation.

Association d'action sociale CeCler
13 rue Condorcet 63000 CLERMONT-FERRAND
04 28 70 18 68 – www.cecler.fr

La durée moyenne de prise en charge est de 6 mois. Ce chiffre demeure toutefois à relativiser, une part importante des orientations étant encore récente.

Contrat jeune majeur

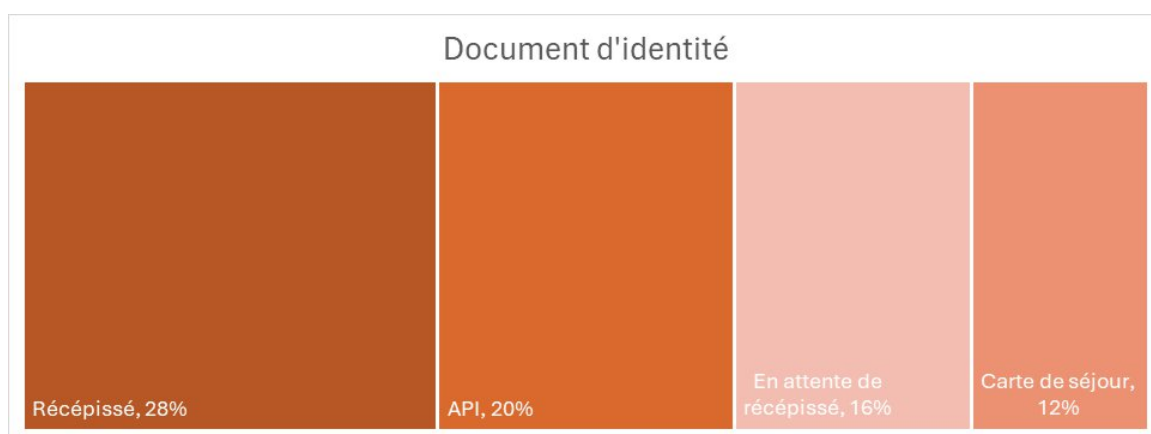
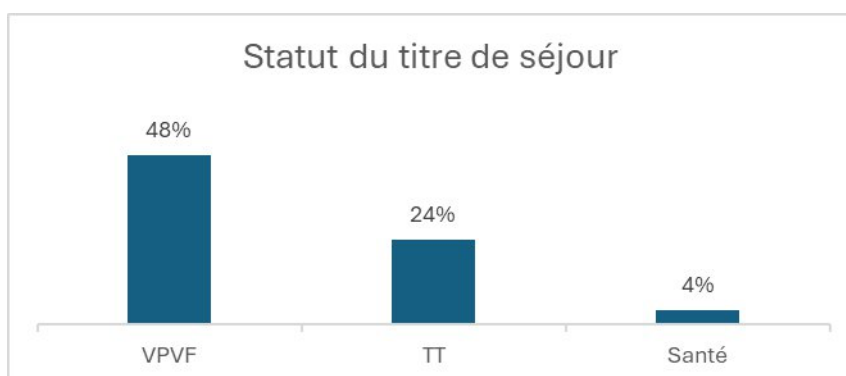
En 2025, 19 jeunes ont bénéficié d'un contrat jeune majeur, dont 2 dans le cadre d'une première demande à la suite de leur majorité.

Les objectifs communs de ces accompagnements sont les suivants :

- Favoriser l'ouverture des droits ;
- Développer l'autonomie dans les démarches administratives ;
- Accompagner la gestion budgétaire ;
- Préparer l'accès au logement à travers des ateliers dédiés.

Statut administratif

En 2025, deux demandes de titre de séjour ont été déposées : l'une à la suite d'un problème administratif en préfecture, l'autre pour un jeune atteignant la majorité, au titre du statut de travailleur temporaire.



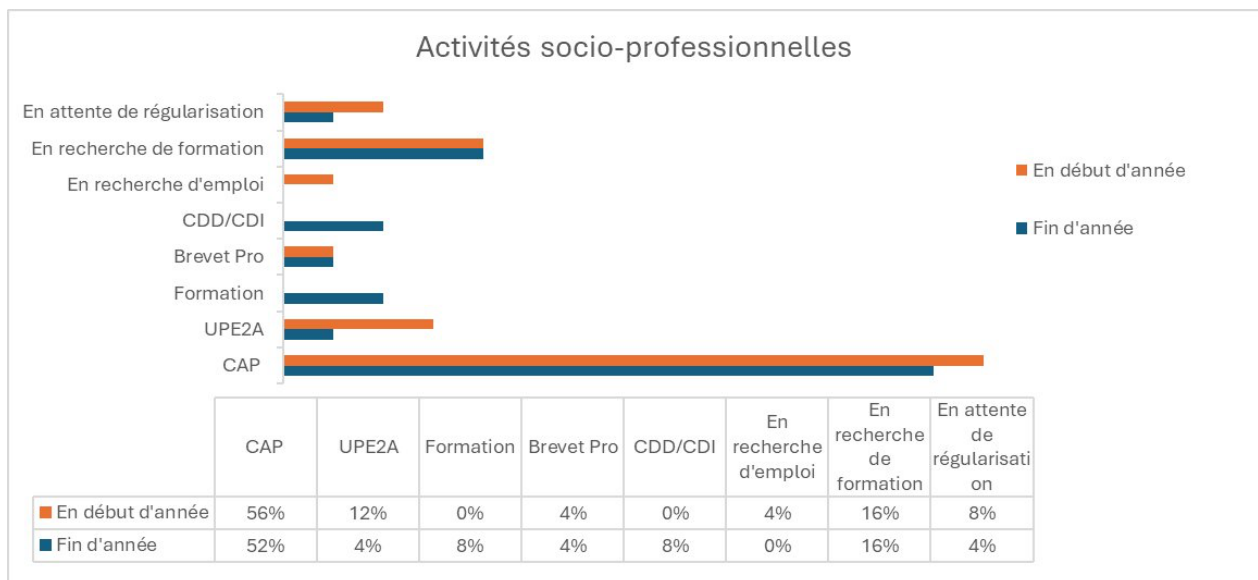
Près de la moitié des jeunes accompagnés ont été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance avant l'âge de 16 ans et disposent d'un titre de séjour Vie Privée et Familiale.

Une majorité reste toutefois titulaire d'un récépissé valable trois mois, dans l'attente de la délivrance de leur carte de séjour. Cette situation s'explique par les délais importants de traitement en préfecture du Puy-de-Dôme. Elle peut fragiliser les parcours d'insertion, notamment pour l'accès à l'apprentissage ou à l'emploi, en raison de la courte durée de validité des documents et des ruptures temporaires de droits liées aux renouvellements tardifs.

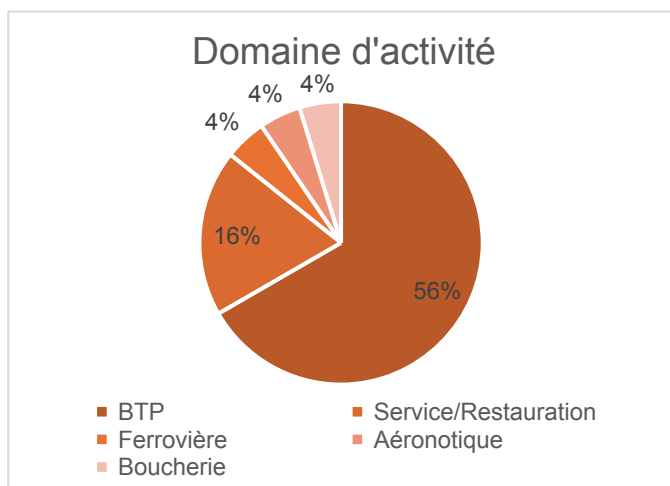
Par ailleurs, 20 % des jeunes disposent d'une Attestation de Prolongation d'Instruction (API), document délivré dans l'attente du renouvellement de leur titre de séjour ou de l'attribution d'une carte de résident de quatre ans.

ACTIVITES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Emplois/formations



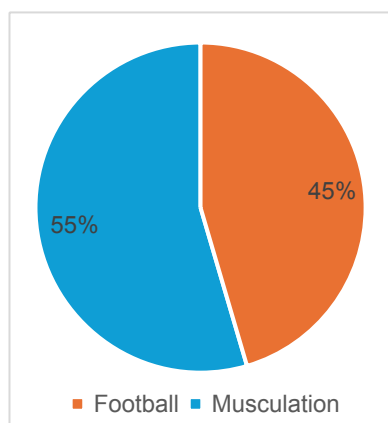
L'ensemble des jeunes accueillis sur le service du Barrieu a une situation qui a pu évoluer. En effet, 4 d'entre eux ont obtenu leur CAP, ont continué leurs études sur un brevet professionnel ou obtenu un CDI. 13 d'entre eux sont en apprentissage dont 3 entreprises qui ont été trouvées durant l'accompagnement au Barrieu.



En 2025, quatre nouveaux secteurs d'activité ont été investis par les jeunes par rapport à 2024. Le secteur du BTP demeure toutefois le principal domaine d'insertion professionnelle

Durant l'année 2025, 4 jeunes ont obtenu leur CAP et un le diplôme du DELF B1.

Sports



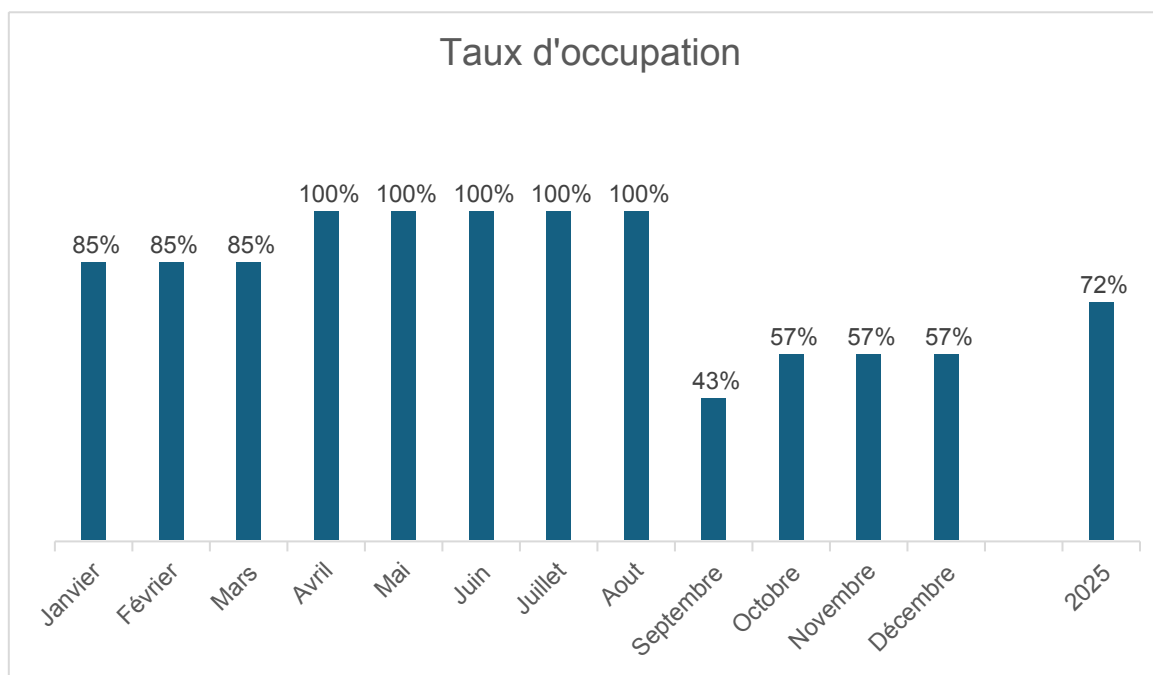
En 2025, l'équipe a renforcé l'accès au sport pour les jeunes, à travers des animations proposées par le service ainsi que par l'accompagnement vers une inscription en club ou en salle de musculation. Ainsi, 11 jeunes pratiquent désormais une activité sportive régulière au sein d'une structure adaptée.

ACCOMPAGNEMENT A LA FIN DE PRISE EN CHARGE

En 2025, l'équipe a accompagné les premiers jeunes arrivant au terme de leur contrat jeune majeur. Ainsi, trois jeunes ont accédé à un appartement dans le parc privé à Clermont-Ferrand, dont deux en colocation.

Sur le plan professionnel, l'un d'eux a poursuivi son parcours au sein de son entreprise d'apprentissage grâce à un CDI en tant que carreleur. Les deux autres poursuivaient leur formation en alternance au moment de la sortie du dispositif.

Le Barrieu (Service d'accueil de jour)



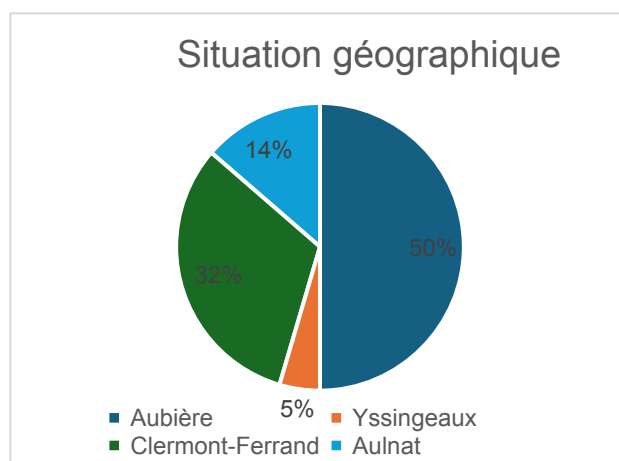
Le public accompagné par le Service d'Accueil de Jour du Barrieu est identique à celui accueilli en hébergement : il s'agit de mineurs non accompagnés et de jeunes majeurs hébergés à l'hôtel dans l'attente d'une place en structure.

En septembre 2025, la mise aux normes du bâtiment du Barrieu a permis l'ouverture de 17 places supplémentaires, portant la capacité totale du SAJ à 30 places. L'équipe mobile intervient ainsi sur l'ensemble des hôtels concernés, tout en recevant également les jeunes au sein de la structure.

Orientations

Pour les orientations, les professionnels de l'unité du Conseil départemental prenaient contact avec l'équipe afin d'organiser un temps d'admission et de présentation aux jeunes. Ainsi, 22 jeunes ont été accompagnés au cours de l'année 2025.

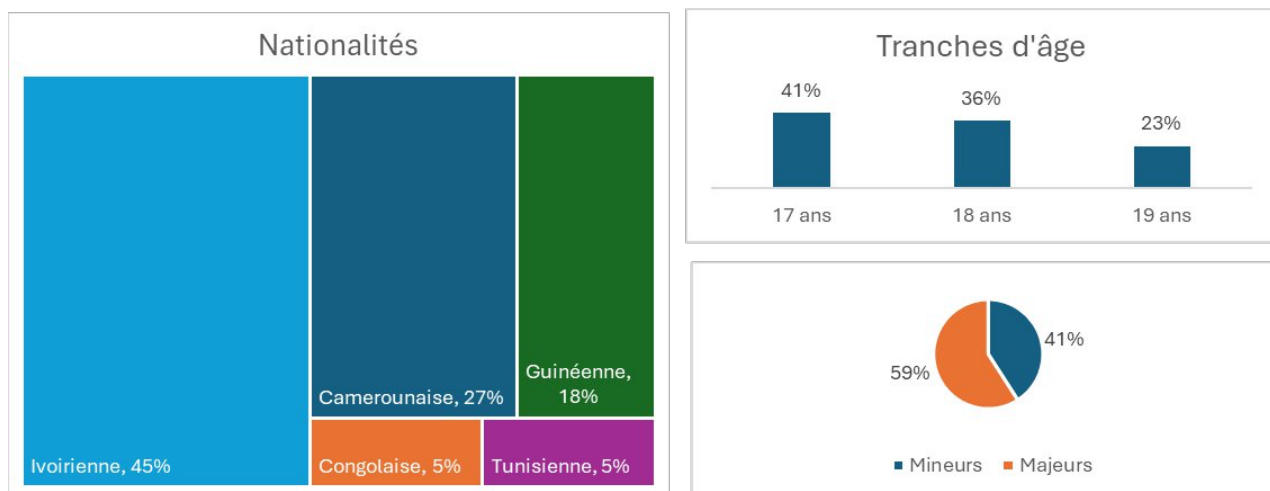
La moitié d'entre eux était principalement hébergée dans un hôtel situé à Aubière. Dans le cadre de la poursuite de ses études, un jeune a également continué à être accompagné après son déménagement vers un hôtel situé à Yssingaux.



Sur l'année 2025, 12 jeunes ont été orientés sur le SAJ et 6 ont pu accéder à une structure soit sortir du service. 5 jeunes ont un contrat de parrainage avec des familles situées dans le Puy de Dôme.

Association d'action sociale CeCler
13 rue Condorcet 63000 CLERMONT-FERRAND
04 28 70 18 68 – www.cecler.fr

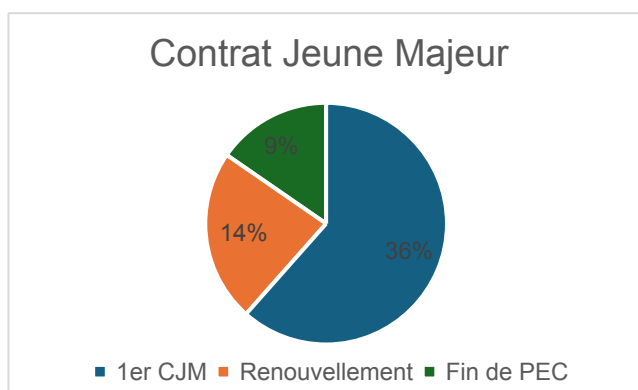
PROFIL PUBLIC ACCUEILLI



En 2025, les jeunes accueillis étaient majoritairement de nationalité ivoirienne. Le public accompagné se composait principalement de majeurs, dont beaucoup avaient dû saisir le juge des enfants pour faire reconnaître leur minorité. Cette reconnaissance est ainsi souvent intervenue à proximité de leur majorité.

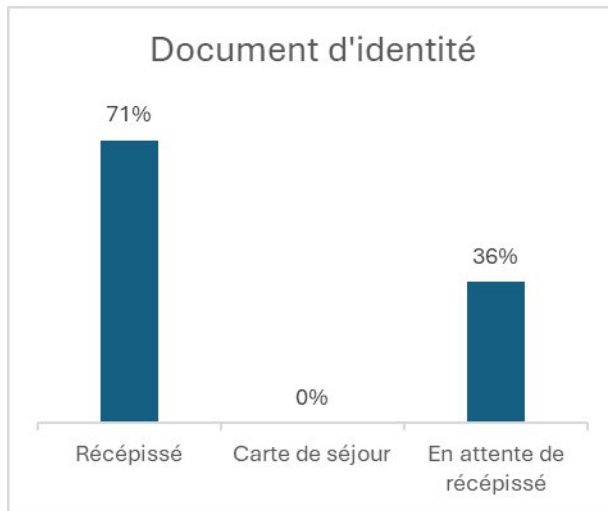
La plupart des jeunes ont été orientés vers le dispositif quelques jours après cette reconnaissance. Par rapport à l'année précédente, seuls des jeunes âgés de plus de 17 ans ont été accueillis, alors qu'en 2024 huit jeunes de 15 et 16 ans avaient été accompagnés. La moyenne d'âge sur le service s'établit à 18 ans.

Contrats Jeunes Majeurs



En 2025, 13 jeunes ont pu bénéficier d'un contrat jeune majeur. Au sein du service, beaucoup d'entre eux ont été accompagné au passage à la majorité. Ainsi 8 jeunes ont demandé un CJM auprès de l'ASE en 2025.

Statut administratif



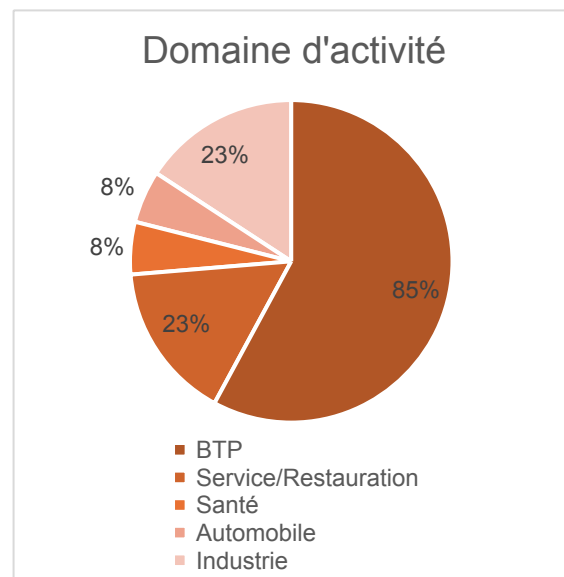
En raison du passage à la majorité de plusieurs jeunes, l'équipe a accompagné 9 d'entre eux dans la constitution d'un dossier de demande de titre de séjour. À ce titre, une première demande relevant du statut étudiant a été déposée au sein du service.

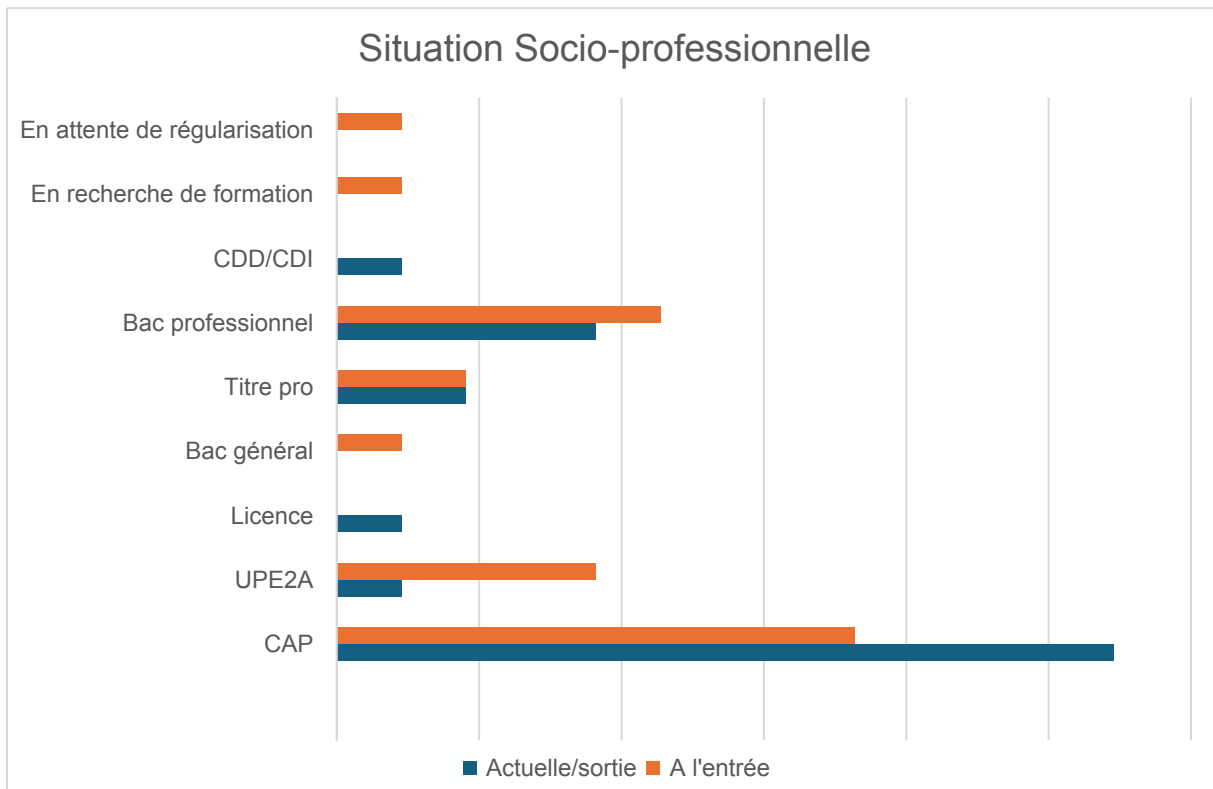
Aucun jeune n'a toutefois obtenu de carte de séjour en 2025, compte tenu du caractère récent des demandes déposées et des délais d'instruction, notamment pour les dossiers au titre du statut de travailleur temporaire.

ACTIVITES SOCIO PROFESSIONNELLES

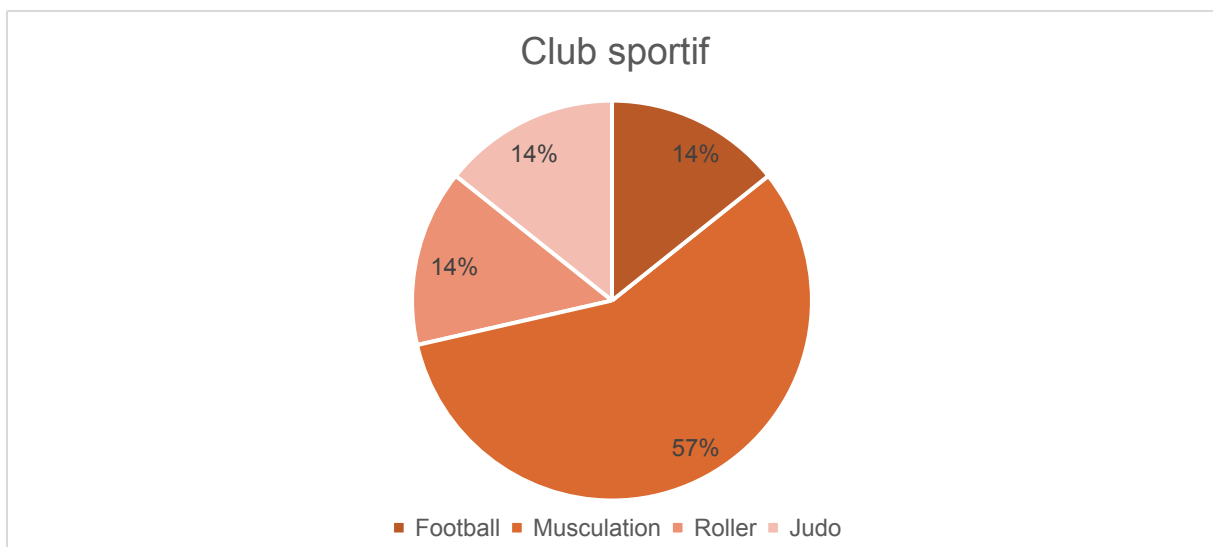
Emploi / Formation

4 jeunes étaient scolarisés en UPE2A au début de leur accompagnement et ont ensuite pu accéder à un CAP dans un domaine qu'il souhaitait. Le jeune avait construit un projet d'accompagnement personnalisé pour lui permettre de poursuivre ces objectifs. Sur l'année 2025, 13 jeunes étaient en apprentissage et 5 d'entre eux avaient trouvé une entreprise cette année. Un jeune a obtenu son bac et a continué ces études dans une école supérieur de manipulateur radio. 2 jeunes ont également obtenu leur CAP et ont continué leurs études en titre professionnel.





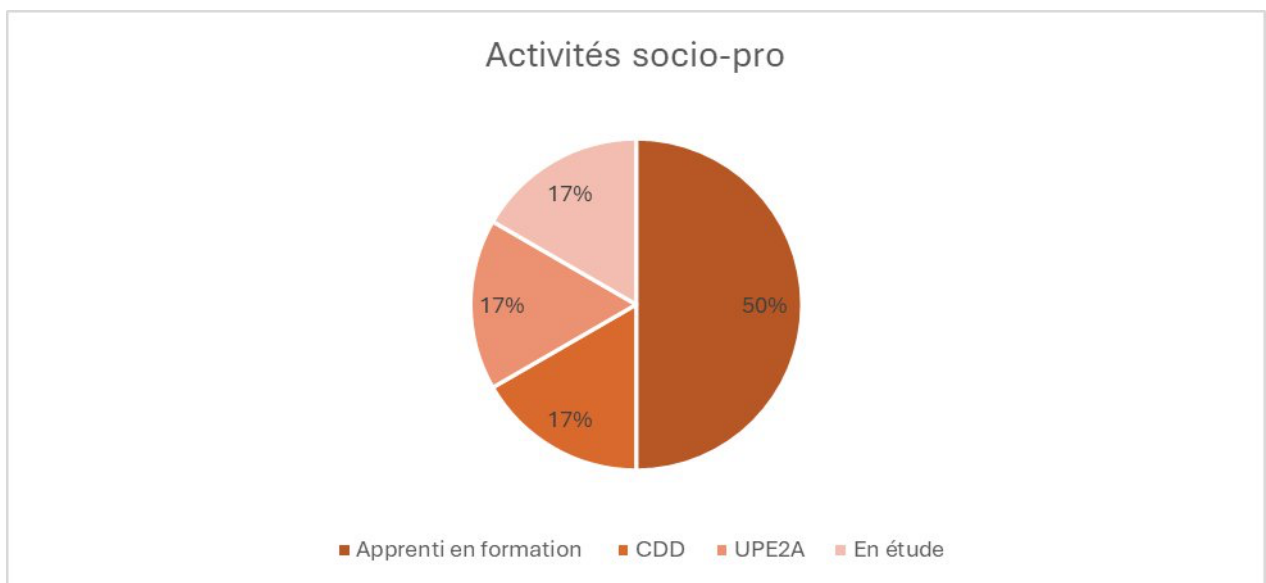
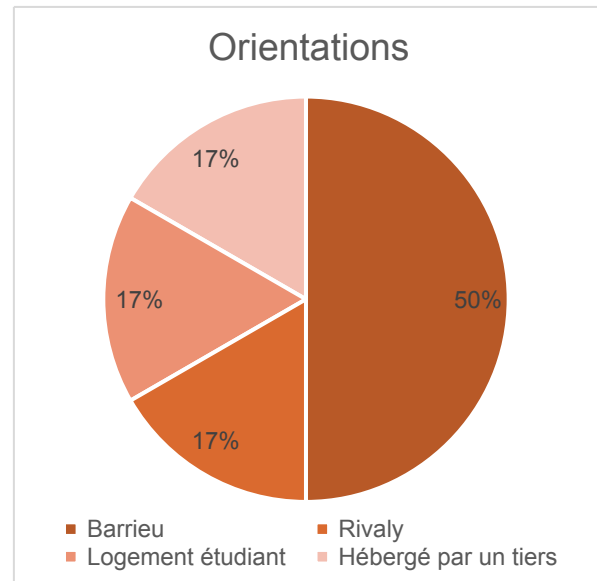
Sport



Orientations en structure ou à une fin de prise en charge

En 2025, 6 jeunes sont sorties du service de l'accueil de jour. Ainsi, 4 d'entre eux ont été orientés sur des structure dépendant de l'ASE de l'association CéCler (1 sur le Rivaly et 3 sur le dispositif d'hébergement du Barrieu). Les 2 autres jeunes ont intégré des hébergements dans d'autres villes comme Grenoble et Quimper.

Le SAJ les a accompagné à accomplir leur projet d'étude pour l'un, habiter et trouver un emploi dans le nord pour l'autre.



BILAN ET PERSPECTIVES DU POLE PROTECTION DE L'ENFANCE

L'année 2025 confirme la place centrale du Pôle Enfance dans l'accompagnement des mineurs non accompagnés et jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Plus qu'une réponse d'hébergement, le pôle constitue aujourd'hui **un dispositif global de protection, d'insertion et de préparation à l'autonomie**, articulé autour de plusieurs modalités d'accompagnement complémentaires.

Les profils accompagnés traduisent une évolution structurelle des besoins. Le nombre croissant de **jeunes majeurs**, les enjeux liés à la régularisation administrative, l'accès au logement, l'entrée dans l'emploi et la sécurisation des parcours après 18 ans imposent des accompagnements plus longs, plus techniques et davantage individualisés. **Le passage à la majorité constitue un moment décisif**, nécessitant une mobilisation forte des équipes et des partenaires.

Dans ce contexte, Le **Rivaly** confirme son rôle de socle éducatif du pôle. L'établissement accompagne les jeunes dans la vie quotidienne, la santé, la formation, la scolarité et la construction du projet de vie. Son implication forte sur l'apprentissage, la qualification professionnelle et l'ouverture culturelle constitue un levier majeur d'intégration.

Le **Barrieu** complète cette réponse par une logique de progression vers l'autonomie. Son hébergement en studios individuels permet aux jeunes les plus avancés dans leur parcours d'expérimenter les responsabilités du logement, du budget et de la vie quotidienne, tout en conservant un cadre éducatif sécurisant. Plusieurs jeunes ont ainsi accédé en 2025 à un logement autonome ou poursuivi leur insertion professionnelle.

Le Service d'Accueil de Jour apporte enfin une réponse essentielle aux jeunes hébergés en hôtel, en l'absence de places disponibles en structure. Par sa mobilité et sa proximité, il garantit la continuité de l'accompagnement, l'accès aux soins, la scolarité, les démarches administratives et la préparation de l'avenir. Il constitue un outil précieux de prévention des ruptures.

L'année écoulée montre également la capacité du pôle à adapter ses réponses à de nouveaux besoins, notamment **l'accueil de jeunes mères avec enfants**, le développement du parrainage, ou encore la diversification des solutions de sortie.

Les tensions demeurent toutefois fortes : accès au logement limité, délais préfectoraux importants, fragilité administrative de certains parcours et pression sur les capacités d'accueil. Dans ce contexte, l'engagement des professionnels et la qualité du travail partenarial ont permis de maintenir des accompagnements exigeants et porteurs de perspectives.

Le Pôle Enfance apparaît ainsi en 2025 comme un maillon essentiel de la protection de l'enfance sur le territoire : un espace de repères, d'émancipation et de sécurisation des parcours vers la vie adulte.

Rapport d'activité 2025



Pôle Urgences

Centre d'Hébergement d'Urgence Les Clos

Accueillir, héberger et accompagner les personnes isolées, les familles, les victimes de violence dans le cadre d'une mise à l'abri et les inscrire dans un parcours d'insertion.

Le service propose **113 places réparties sur 24 appartements en semi-collectif** (21 T4 et 3 T2). 20 places sont spécifiquement dédiées aux victimes de violences. Le service propose également un accompagnement à la sortie de la prostitution.

RHVS la Maison d'Artémis

La résidence hôtelière à vocation sociale Maison d'Artémis propose **50 places** d'hébergement d'urgence qui doivent répondre aux besoins des femmes vulnérables âgées de 18 ans et plus et/ou victimes de violences, avec ou sans enfant, quelles que soient la nature des violences, qui qu'en soit l'auteur et qui qu'en soient les victimes.

L'objectif de l'accompagnement mis en œuvre est l'accès à un logement et des ressources autonomes dès lors que la situation administrative, sociale et financière le permet.

Centre d'Hébergement d'Urgence Anatole France - CHUAF

Ouvert en 2013 le Centre d'Hébergement d'Urgence Anatole France accueille des familles sans domicile fixe, les héberge et les accompagne dans leur démarche.

Disposant d'un agrément pour **50 places**, le CHU Anatole France met à dispositions des appartements de type T1 avec kitchenette, salle de bain et toilettes. Selon la composition familiale les familles peuvent disposer d'un ou plusieurs appartements.

Dispositif Préparatoire d'Aide au retour Volontaire -DPAR63

Créé en aout 2022, le DPAR est un centre d'hébergement transitoire dédié aux étrangers en situation irrégulière ayant fait le choix d'adhérer à un programme de retour volontaire vers leur pays d'origine. Cette structure forme un sas où les familles et les personnes isolées volontaires sont mis à l'abri et accompagnés en proximité dans leur projet de retour.

Le dispositif, financé par l'Etat, est mis en œuvre conjointement avec l'Office français d'immigration et d'intégration (OFII). Il a une vocation interdépartementale (Allier, Cantal, Haute Loir et Puy de Dôme) et peut accueillir jusqu'à **65 places**.

POLE URGENCES

Centre d'Hébergement d'Urgence Les Clos

Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) des Clos dispose de **113 places d'hébergement**, réparties entre plusieurs dispositifs répondant à des besoins spécifiques.

- **21 places** sont dédiées à l'accueil de personnes isolées, hommes ou femmes. Les orientations sont réalisées par le **115**, pour une durée de prise en charge d'un mois.
- **4 places** sont réservées à la mise à l'abri de **femmes isolées en situation d'errance**, orientées par le 115 en lien avec la maraude pour une prise en charge d'une semaine.
- **4 places** sont dédiées au dispositif **Juridiction Résolutive de Problèmes (JRP)**. Ce programme s'adresse à des personnes faisant l'objet de poursuites judiciaires et présentant des problématiques d'addictions. Il vise à articuler la réponse judiciaire, le soin et l'accompagnement social afin de favoriser la réinsertion et de prévenir la récurrence. Les orientations sont décidées en commission en lien avec le 115.
- **49 places** sont destinées à l'accueil de **familles** orientées par le 115 pour une durée d'un mois renouvelable. L'hébergement fait l'objet d'un accord délivré par la **DDETS**. Parmi ces places, **8 sont situées dans un appartement d'urgence** permettant d'accueillir des familles pour une période d'évaluation d'une semaine.
- **20 places** sont dédiées à l'accueil des **victimes de violences**, dont **19 places pour des femmes victimes de violences**, quelles qu'en soient les formes et quel que soit l'auteur, ainsi qu'un appartement destiné aux personnes victimes de violences intrafamiliales. La durée de prise en charge est d'un mois renouvelable jusqu'à la mise en place d'une solution adaptée.
- **15 places temporaires**, ouvertes le **16 décembre 2024** à la demande de la DDETS, sont destinées à l'accueil de familles non prioritaires au titre de l'hébergement d'urgence en raison de leur situation administrative (ressortissants européens ou personnes étrangères en situation irrégulière) ou réglementaire (personnes hors département). Ces places permettent une mise à l'abri pour une durée de **15 jours renouvelables**, afin d'évaluer la situation des familles et d'orienter celles-ci vers un dispositif adapté.

Sur les **83 places financées au titre de l'hébergement d'urgence**, **586 personnes** ont été accueillies en 2025, pour un **taux d'occupation de 96 %**.

Sur les **15 places financées au titre du CHRS urgences**, **59 personnes** ont été accueillies, avec un **taux d'occupation de 101 %**.

Au total, sur les **98 places présentes sur le site**, **645 personnes** ont été accueillies au cours de l'année, pour un **taux d'occupation global de 97 %**.

Les données présentées dans ce chapitre concernent principalement les **25 places destinées aux personnes isolées**, les **49 places familles** et les **20 places dédiées aux victimes de violences**.

Places « Isolés »

Taux d'occupation : 98 %

Les 25 places destinées aux personnes isolées se répartissent entre :

- **21 places** pour des personnes seules, hommes ou femmes, orientées par le **115** pour une prise en charge d'un mois renouvelable ;
- **4 places dédiées à la maraude**, réservées à la mise à l'abri de femmes seules en situation d'errance pour une durée de **7 jours**.

En 2025, le **taux d'occupation global est de 98 %**, avec :

- **98 % d'occupation** pour les places personnes seules ;
- **97 % d'occupation** pour les places dédiées à la maraude.

Les places réservées à la maraude permettent de garantir une capacité de mise à l'abri pour des femmes particulièrement vulnérables, souvent rencontrées lors des interventions de rue. Ce fonctionnement réservataire peut ponctuellement entraîner des périodes de vacances, mais le taux d'occupation observé confirme la pertinence et l'utilité sociale du dispositif.

Nombre de personnes accueillies dans l'année

En **2025**, **246 personnes** ont été accueillies sur les places « isolés ».

Parmi elles :

- **178 femmes** ont été accueillies sur les places maraude ;
- **68 personnes** sur les places destinées aux personnes seules.

Cela représente **221 entrées et 224 sorties** sur l'année.

Orientation

Descriptif du processus d'orientation

Les orientations sont réalisées par le **115**.

Les personnes seules, hommes ou femmes, sont accueillies pour une **durée initiale d'un mois**, renouvelable en fonction de leur situation sociale, médicale ou administrative et de l'accompagnement mis en place.

Les femmes accueillies sur les places maraude sont orientées par le **115 en lien direct avec les équipes de maraude**, pour une mise à l'abri d'une durée maximale de **7 jours**.

Profil du public accueilli

Les femmes accueillies sur les places maraude sont majoritairement **en situation administrative irrégulière et en situation d'errance**. Les parcours sont souvent marqués par une grande précarité sociale, des problématiques de santé et parfois des conduites

addictives. Il est fréquent que certaines personnes soient accueillies à plusieurs reprises dans le cadre de ces mises à l'abri.

Sur les places destinées aux personnes seules, la **répartition femmes-hommes est relativement équilibrée** :

- **46 % de femmes**
- **54 % d'hommes**

L'accompagnement proposé varie selon la situation administrative des personnes :

- Les personnes relevant du **droit commun** bénéficient d'un accompagnement social global ;
- Les personnes en **situation administrative irrégulière** sont principalement accompagnées dans la stabilisation de leur situation, notamment sur le plan sanitaire.

Une **présence importante de pathologies psychiatriques diagnostiquées** est également observée. En 2025, **15 % du public**, soit **38 personnes**, étaient concernées.

Nationalité

Comme les années précédentes, une très grande variété de nationalités sont représentées parmi les personnes accueillies (**27 nationalité** différentes contre **26 en 2024**).

Pays d'origine	Année 2025
France	27.7%
Cameroun	15.3%
Monténégro	10%
Cote d'Ivoire	9.6%
Guinée	7.6%
Congo	5.22%
Algérie	4.8%
Sierra Leone	2.8%
Angola	2.58%
Maroc	2.4%
Albanie	2%
Afghanistan	2%
Géorgie	1.2%
Autres pays à 0.8% chacun (3)	2.4%
Autres pays à 0.4% chacun (11)	4.4%

Genre

En 2025 :

- **178 femmes** ont été accueillies sur les places maraude ;
- **37 hommes et 31 femmes** ont été accueillis sur les places personnes seules.

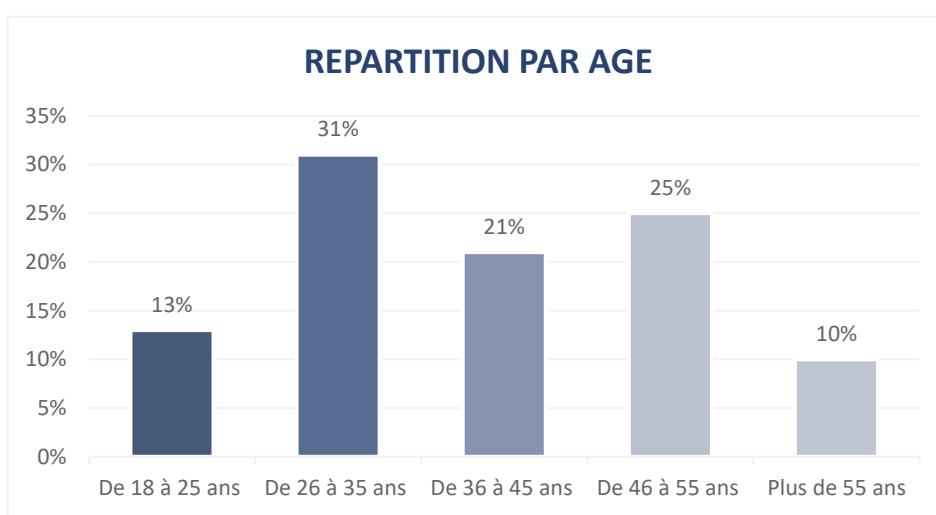
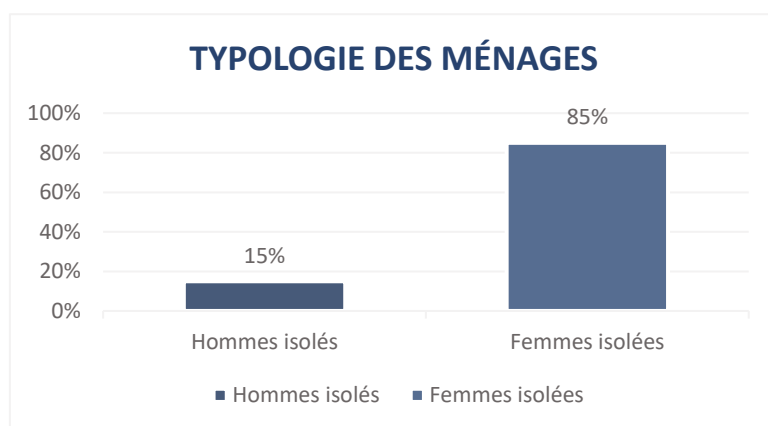
Au total, **209 femmes et 37 hommes** ont été accueillis sur l'ensemble du dispositif, soit :

- **85 % de femmes**
- **15 % d'hommes**

Cette forte représentation féminine s'explique par la présence des places maraude, **exclusivement réservées aux femmes**.

Les situations rencontrées concernent notamment :

- des femmes victimes de violences,
- des femmes en rupture familiale,
- des parcours de sortie de prostitution,
- des sorties d'incarcération,
- des parcours d'errance,
- ou des situations de détresse psychologique parfois associées à des conduites addictives.

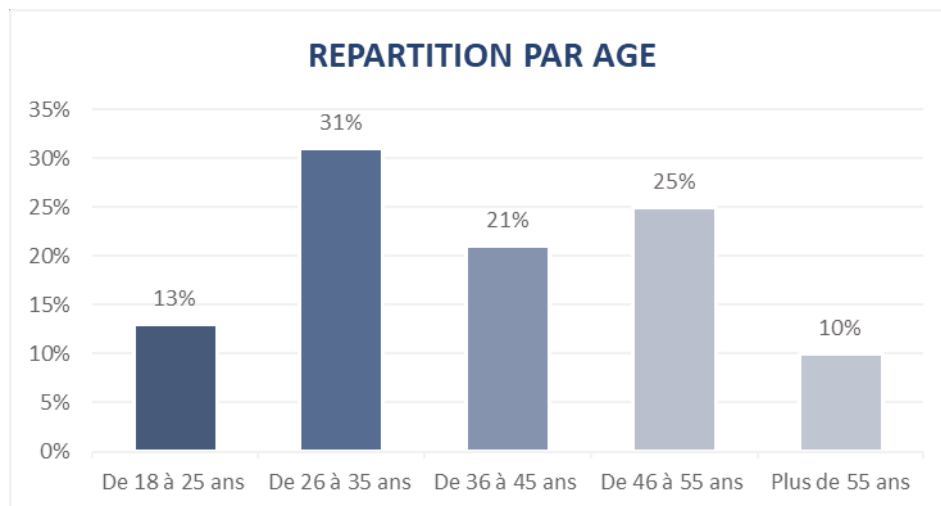


Répartition par âge

L'analyse de l'âge des personnes accueillies met en évidence une **répartition relativement équilibrée entre les différentes tranches d'âge**.

Le dispositif accueille ainsi un public diversifié, composé aussi bien de **jeunes adultes que de personnes plus âgées**, sans concentration particulière sur une tranche d'âge spécifique.

Cette diversité générationnelle reflète la pluralité des situations sociales rencontrées et la capacité du dispositif à répondre à des besoins variés.



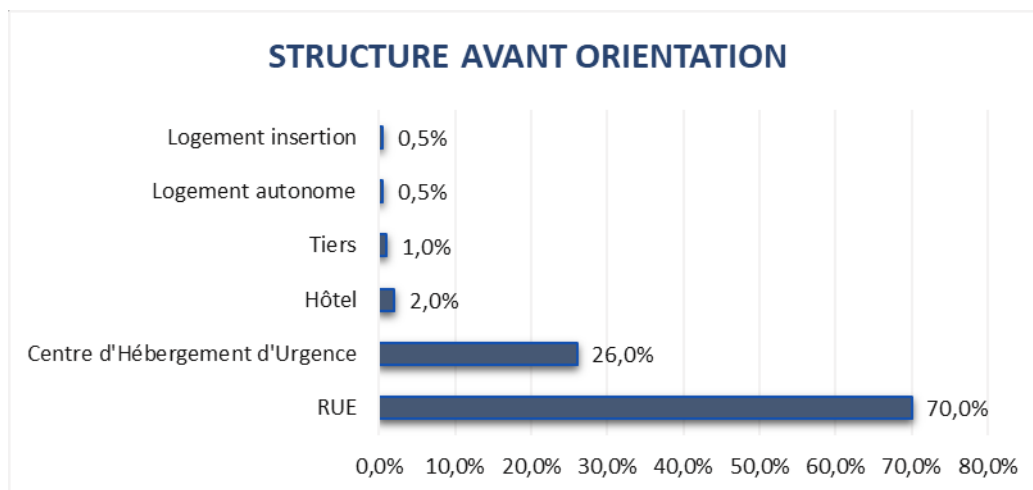
Structures de provenance

En **2025, 70 % des personnes accueillies étaient à la rue** avant leur admission (contre **65 % en 2024**). Cette évolution témoigne d'une **précarisation croissante du public** accueilli.

À l'inverse :

- **28 % des personnes** étaient hébergées à l'hôtel ou dans un autre centre d'hébergement d'urgence (contre **24 % en 2024**).

Ces données confirment que le CHU intervient principalement comme **une réponse de mise à l'abri immédiate pour des personnes dépourvues de toute solution d'hébergement**, permettant d'initier un accompagnement social et de sécuriser les parcours.



Situation administrative

La part des personnes relevant du **droit commun** (situation régulière permettant l'ouverture de droits au logement, à l'emploi et aux minima sociaux) diminue nettement :

- **35 % en 2025, contre 47 % en 2024.**

À l'inverse, **65 % des personnes accueillies sont en situation administrative irrégulière**, contre **46 % l'année précédente**.

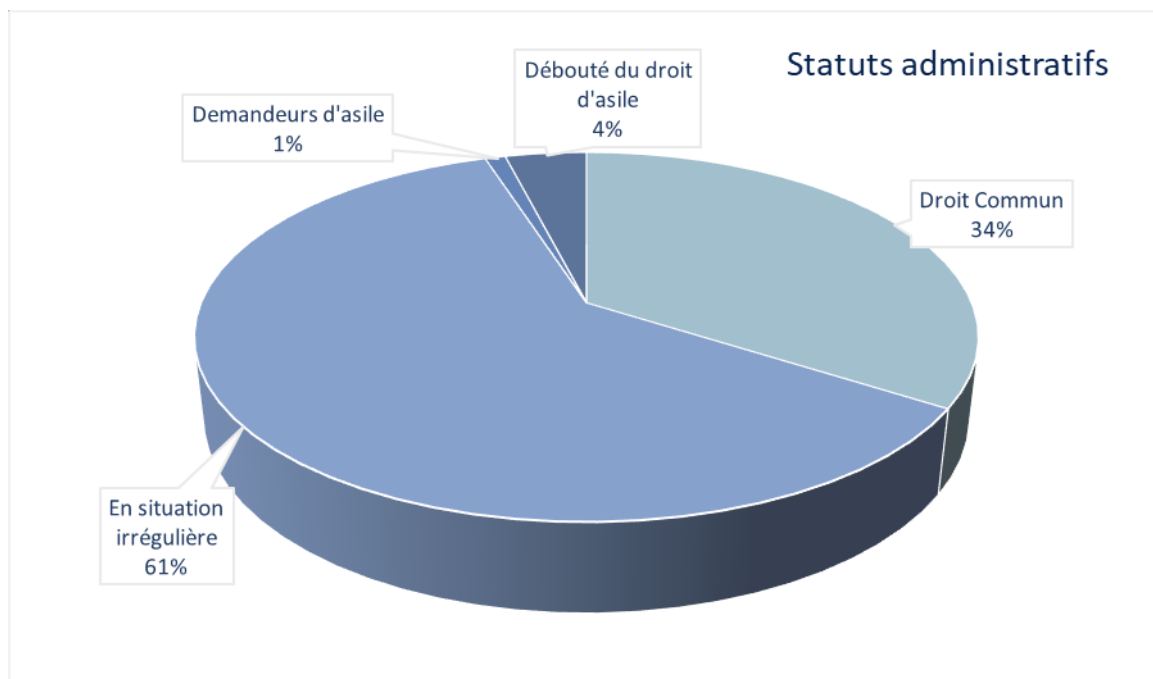
Cette évolution s'inscrit dans un contexte plus large de transformation des orientations vers l'hébergement d'urgence et d'augmentation des situations administratives complexes. Le dispositif est ainsi davantage mobilisé pour l'accueil de personnes en attente de régularisation ou confrontées à des difficultés d'accès au droit au séjour.

Les personnes relevant du droit commun sont majoritairement accueillies sur les **places personnes seules**, tandis que les femmes orientées par la maraude sont le plus souvent **en situation administrative irrégulière**.

L'accompagnement social s'adapte à ces situations :

- les personnes relevant du droit commun peuvent être accompagnées dans la construction d'un projet d'insertion ;
- pour les personnes en situation irrégulière, l'accompagnement vise en priorité la **stabilisation sanitaire et administrative**.

Les démarches peuvent concerner le **renouvellement ou la première demande de titre de séjour**, la création d'un compte sur la plateforme **ANEF**, ou encore l'ouverture de droits tels que l'**Aide Médicale d'État (AME)**.



Accompagnement

La stabilisation des personnes accueillies sur le dispositif d'urgence permet de mettre en place un **accompagnement social progressif et adapté**, visant à :

- réactiver les droits fondamentaux ;
- sécuriser les parcours de soins ;
- orienter les personnes vers les dispositifs de sortie adaptés ;
- soutenir leur remobilisation par des activités collectives et des chantiers d'insertion socio-professionnelle.

L'accompagnement proposé couvre plusieurs domaines : **santé, démarches administratives et juridiques, mobilité, accès aux droits, insertion professionnelle et accès au logement.**

Il peut notamment comprendre :

- la mise en lien avec les professionnels de santé ;
- l'accompagnement dans les démarches liées au séjour ;
- l'ouverture ou la réactivation de droits ;
- l'orientation vers une solution d'hébergement ou de logement adaptée à la situation de la personne.

Accompagnement vers la santé (suivi médical)

La santé occupe une place centrale dans l'accompagnement, les personnes accueillies arrivant souvent dans un état de **grande fragilité médicale, psychique ou sociale**.

En 2025 :

- **15 % du public** présente des **pathologies psychiatriques diagnostiquées** ;
- **3 %** déclare une situation d'**addiction** ;
- **4 %** relève d'une **maladie de longue durée** ;
- **2 %** est en situation de **handicap**.

La présence de l'**infirmière coordinatrice des parcours de soins**, chaque premier jeudi du mois, facilite l'articulation entre accompagnement social et suivi médical.

Les interventions du **CSAPA**, assurées par une infirmière en addictologie et une chargée de prévention, permettent également d'aborder les questions liées aux conduites addictives.

L'intervention d'une **pair-aidante experte en addictologie**, deux fois par mois sur le site, offre un espace complémentaire d'écoute et de parole autour des questions de santé.

L'accompagnement vers les soins repose également sur l'orientation vers les partenaires adaptés et, lorsque cela est possible, sur le lien avec les professionnels déjà mobilisés.

En 2025, les personnes accueillies ont notamment bénéficié d'un suivi ou d'une orientation vers :

- **l'EMPP : 6 %** ;
- **Solidarité Santé 63 : 21 %** ;
- les établissements hospitaliers : **10 %**.

Accompagnement vers l'emploi

Un accès à l'emploi fortement limité par la situation administrative

L'accompagnement vers l'emploi est assuré par la **Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP)** présente sur site.

L'orientation vers la CIP repose sur le **volontariat**. À la suite d'un repérage par l'équipe sociale, un rendez-vous individuel permet de construire avec la personne un **projet professionnel adapté à sa situation**.

Des actions collectives sont également proposées dans le cadre des **chantiers bénévoles**. Elles permettent aux personnes volontaires de retrouver progressivement un rythme, de reprendre confiance et de s'inscrire dans une dynamique d'insertion.

Ces activités peuvent prendre différentes formes : manutention, entretien des espaces verts, distribution de repas ou tri de denrées alimentaires.

Sur les **68 personnes accueillies sur les places personnes seules** :

- **31 personnes** étaient autorisées à travailler au regard de leur situation administrative
- **24 personnes** étaient effectivement en capacité de travailler
(**4 personnes en situation de handicap sévère** et **3 personnes à la retraite**).

Parmi ces **24 personnes** : **46 %** étaient engagées dans une dynamique d'emploi ou d'insertion, soit :

- **2 personnes en CDI**
- **4 en CDD**
- **3 en intérim**
- **1 en formation**
- **1 inscrite à la Mission Locale**

Ces données montrent que l'accès à l'emploi est moins freiné par l'absence de mobilisation des personnes que par les **limitations liées à la situation administrative**.

Accompagnement vers le logement

Seulement 30 % du public est éligible et 7 % est orientable

L'accompagnement vers le logement ou l'hébergement dépend étroitement de la situation administrative, des ressources, du niveau d'autonomie et des problématiques de santé.

Sur les **246 personnes accueillies sur les places "Isolés"** :

- **80 personnes** peuvent prétendre à une solution de logement au regard de leur situation administrative ;
- **18 personnes** seulement sont suffisamment stabilisées pour bénéficier d'un accompagnement effectif vers le logement ou l'hébergement.

Dans ce cadre, plusieurs démarches peuvent être engagées :

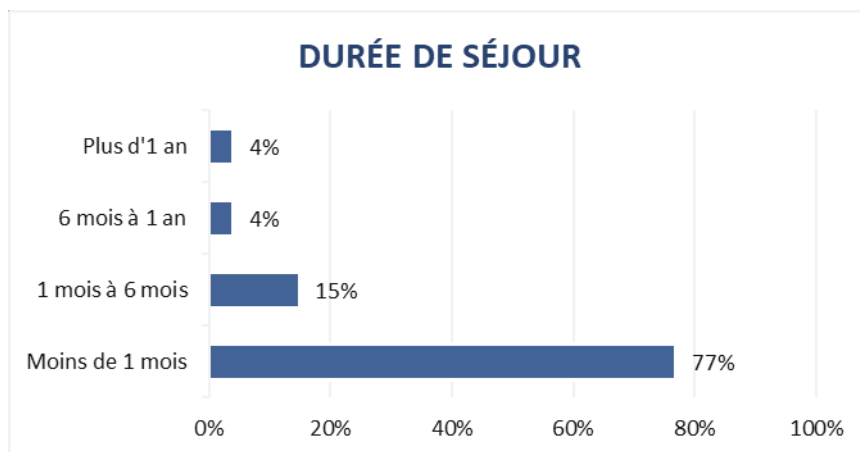
- dépôt d'un **dossier SIAO** pour l'accès à un hébergement d'insertion ou à un logement adapté ;
- **demande de labellisation** ;
- **demande de logement social**.

Durée de la prise en charge au sein du service

Plus des **trois quarts des personnes isolées accueillies** restent **moins d'un mois**

Cette donnée s'explique en grande partie par la durée de séjour courte des femmes accueillies sur les places maraude, limitées à **une semaine**.

Par ailleurs, **23 % des personnes** sont stabilisées au-delà d'un mois sur le CHU, ce qui permet la mise en œuvre d'un **accompagnement social plus approfondi**



Sorties du dispositif

Le centre d'hébergement des Clos, au regard des publics accueillis et de ses modalités de fonctionnement, assure avant tout une mission de **première mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation**.

En 2025 :

- **70 % des personnes** étaient à la rue avant leur admission ;
- **83 % des personnes orientées à la sortie** ont bénéficié d'une nouvelle prise en charge dans un dispositif d'urgence.

Si ces orientations ne constituent pas encore une stabilisation résidentielle durable, elles représentent néanmoins une étape importante dans le parcours des personnes, en permettant leur mise à l'abri et la poursuite de l'accompagnement.

L'adhésion aux règles de vie collective et la mobilisation dans le projet individuel constituent des éléments centraux de la phase d'évaluation.

Par ailleurs :

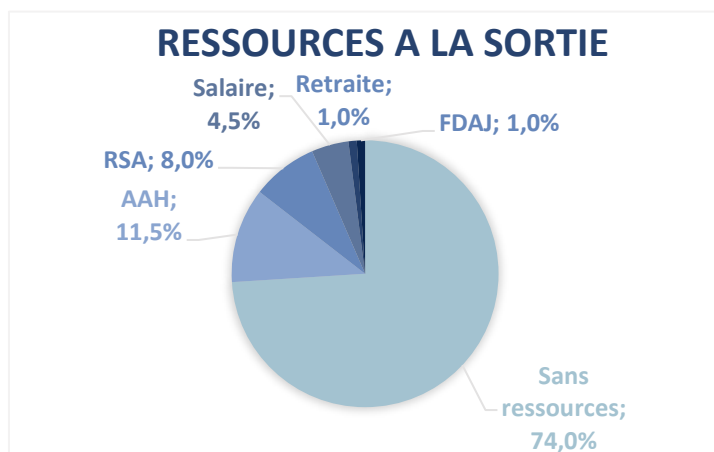
- **12 % des personnes** ont mis fin à leur séjour ou trouvé une autre solution d'hébergement (hébergement chez un tiers, famille ou autre solution personnelle) ;
- **3 % des personnes** ont accédé à une **sortie positive** : logement autonome, logement temporaire, hébergement d'insertion ou retour au domicile.

Ce taux doit être mis en perspective avec la part limitée des personnes durablement stabilisées et administrativement éligibles à une sortie des dispositifs d'urgence.

Répartition des sorties du service en 2025

Sortie sur 115	83.5%
A mis fin à son séjour	12%
Logement autonome	2%
Hospitalisation	1%
Logement temporaire	0.5%
Hébergement insertion	0.5%
Retour domicile	0.5%

Ressources en sortie



Seulement **26 %** des personnes sortent avec des ressources, qu'il s'agisse de :

- minima sociaux,
- revenus d'activité,
- allocation aux adultes handicapés,
- ou pension de retraite

Cette donnée est directement liée au **66 % du public** de personnes sans droit au séjour.

A l'inverse, parmi les personnes disposant d'un droit au travail, **36% ont accédé à un emploi.**

Places Famille

Taux d'occupation : 92 %

En 2025, le **taux d'occupation des places familles** du CHU des Clos s'élève à **92 %**, contre **91 % en 2024**.

Les **49 places familles** se répartissent entre :

- **41 places destinées à des familles stabilisées**, pour une durée de séjour d'un mois renouvelable ;
- **8 places « appartement d'urgence »**, permettant l'accueil de familles pour une période d'évaluation sociale d'une durée de **7 jours**.

À l'issue de cette période d'évaluation, la **DDETS statue sur l'éligibilité des familles à l'hébergement d'urgence** et celles-ci sont orientées vers le dispositif le plus adapté.

La gestion de cet appartement d'évaluation influence directement le taux d'occupation global du service. En effet, la composition des familles orientées (de **2 à 8 personnes**) correspond rarement exactement aux **8 places disponibles**, ce qui peut générer ponctuellement des places vacantes.

Si l'on exclut cet appartement d'évaluation, le **taux d'occupation des 41 places familles atteint 101 %**, la modularité des logements permettant d'accueillir davantage de personnes que le nombre de places financées.

Nombre de personnes accueillies dans l'année

Plus de la moitié des familles ont été accueillies dans le cadre de l'appartement d'urgence.

En **2025, 84 familles**, représentant **269 personnes**, ont été accueillies sur le service.

Parmi elles :

- **53 familles (167 personnes)** ont été accueillies dans l'appartement d'urgence ;
- **31 familles (102 personnes)** ont été hébergées sur les places familles stabilisées.

Au total, cela représente **230 entrées et 213 sorties** sur l'année.

Orientation

Descriptif du processus d'orientation : une expertise dans l'évaluation sociale

À leur arrivée :

- **87 % des familles ne disposaient d'aucun accompagnement social ;**
- **64 % étaient en situation de rue.**

Ces données confirment que le dispositif intervient majoritairement auprès d'un public **très éloigné des dispositifs de droit commun**, nécessitant un travail important de remobilisation et d'accès aux droits.

Par ailleurs :

- **13 % des familles** étaient déjà prises en charge dans un dispositif d'hébergement d'urgence ;
- **23 %** étaient hébergées à l'hôtel.

Dans ce contexte, la phase de **premier accueil et d'évaluation sociale** joue un rôle central.

L'expertise développée par l'équipe sociale conduit le **SIAO** à orienter vers le CHU des Clos des familles présentant des situations complexes nécessitant :

- une évaluation sociale approfondie,
- un accompagnement de proximité,
- ou un cadre d'hébergement sécurisé.

Profil du public accueilli

Les familles orientées vers le CHU des Clos présentent une **grande diversité d'origines et de situations**.

En **2025**, **31 nationalités** sont représentées parmi les personnes accueillies.

Les nationalités les plus représentées sont :

- **France : 15 %**
- **Algérie : 10 %**
- **Guinée : 7 %**
- **Géorgie : 6 %**

Près d'un **tiers des familles** sont originaires des **pays d'Europe de l'Est ou d'Afrique subsaharienne**.

Nationalités

Pays d'origine	Année 2025
France	15%
Algérie	10%
Guinée	7%
Géorgie	6%
Bosnie Herzégovine	5%
Ivoire (Côte)	5%
Albanie	4%
Serbie	4%
Nigéria	3%
Arménie	3%
Kosovo	3%
Sierra Léone	3%
Ukraine	3%
Angola	3%
Somalie	3%
Afghanistan	2%
Russe	2%
Tadjikistan	2%
Bangladesh	2%
Mali	2%
Congo	2%
Espagne	2%
Autres pays (9)	9%

Genre

En **2025**, **269 personnes** ont été accueillies dans le cadre du dispositif familles :

- **151 femmes**
- **118 hommes**

Cette répartition traduit une **augmentation de la part des femmes accompagnées** par rapport à l'année précédente.

Composition familiale

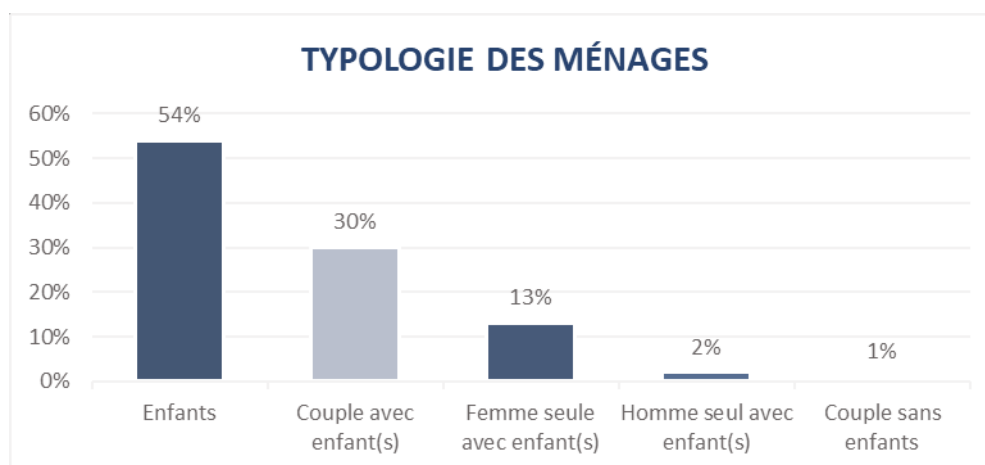
Les **84 situations familiales** accueillies en 2025 représentent :

- **123 adultes**
- **146 enfants**

Les **enfants représentent 54 % du public accueilli.**

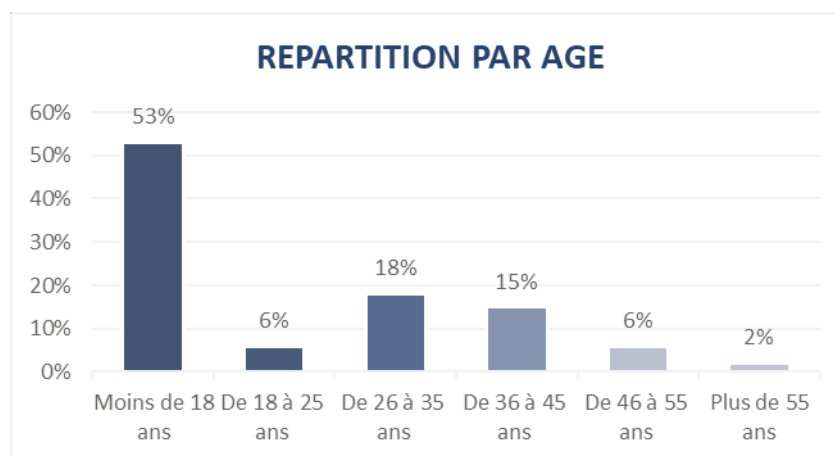
La composition des ménages se répartit principalement entre :

- **couples avec enfants**, représentant près d'un tiers des situations ;
- **familles monoparentales**, représentant **15 % des situations.**



Répartition par âge

La majorité des adultes accueillis a plus de 35 ans.



Situation à l'entrée

Structures de provenance

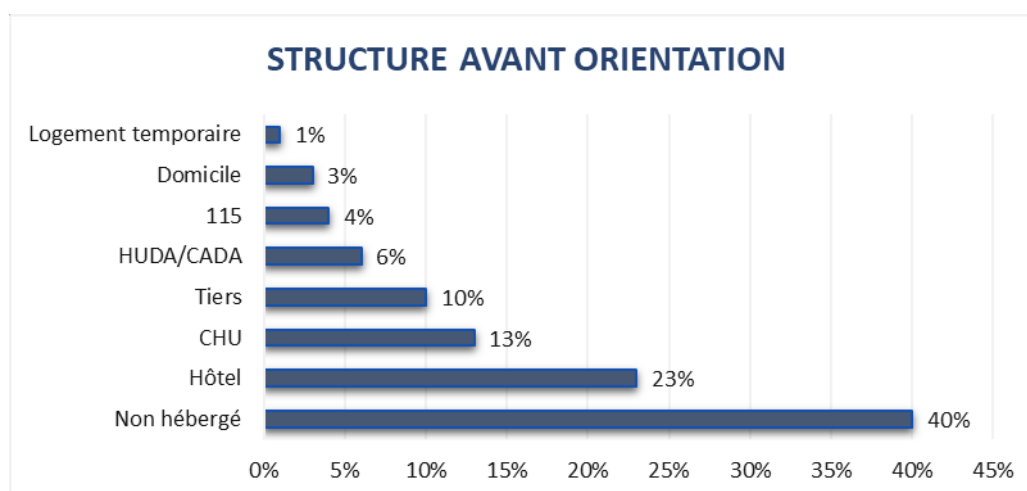
Seules **13 % des familles** ont été orientées dans le cadre d'un roulement entre centres d'hébergement d'urgence.

En revanche **27 % des familles** étaient déjà prises en charge par le **115**, à l'hôtel ou dans un dispositif d'hébergement d'urgence.

Ces situations concernent souvent des familles hébergées à l'hôtel **sans accompagnement social**, qui sont réorientées vers le CHU des Clos afin de bénéficier :

- d'un accompagnement social renforcé ;
- d'un cadre d'hébergement sécurisé avec présence de professionnels **24h/24 et 7j/7**.

Par ailleurs, **10 % des familles** étaient hébergées par des tiers avant leur orientation. Bien que ces situations constituent une alternative temporaire à la rue, elles témoignent généralement d'une **grande précarité résidentielle**.



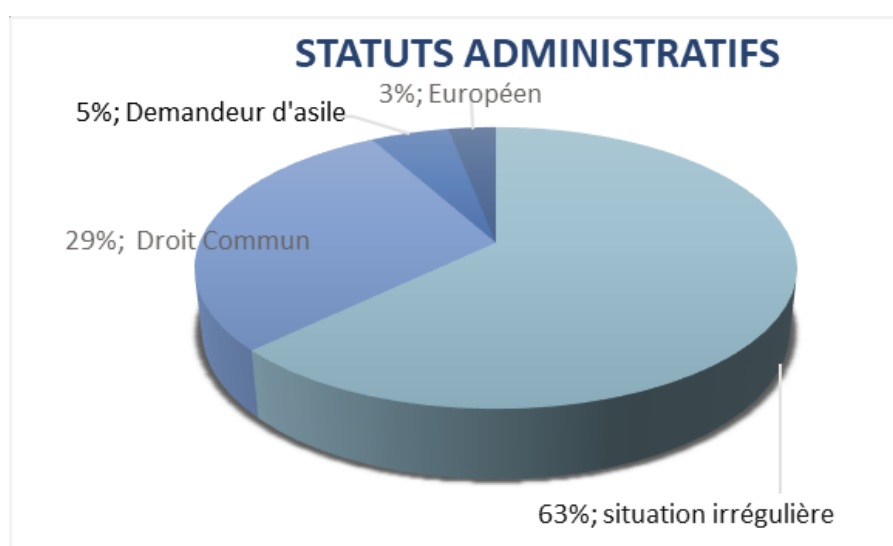
Situation administrative

Une précarité administrative qui s'ajoute à la précarité sociale

En 2025, 63 % des familles accueillies sont en situation administrative irrégulière, contre 58 % en 2024.

La situation administrative recouvre toutefois des réalités très diverses selon les familles.

Les **situations mixtes**, dans lesquelles un membre de la famille est en situation irrégulière, sont particulièrement fragilisantes. Elles peuvent entraîner l'ensemble du ménage dans une situation de précarité administrative et limiter l'accès aux droits et aux dispositifs d'insertion.



Accompagnement

Toutes les familles accueillies au CHU bénéficient d'un **accompagnement social global et individualisé**.

L'objectif est d'accompagner les familles vers un **renforcement de leur autonomie**, en agissant sur plusieurs axes :

- démarches administratives et accès aux droits ;
- ressources financières et ouverture de droits sociaux ;
- parentalité et scolarisation des enfants ;
- mobilité et accès aux services ;
- accès aux soins ;
- accès au logement ;
- insertion professionnelle et formation.

Accompagnement vers la santé (suivi médical)

La majorité des familles accueillies bénéficie d'un **suivi médical adapté**.

Une part du public (moins de **10 %**) présente des vulnérabilités physiques importantes : handicap, troubles moteurs ou maladies chroniques.

La présence de l'**infirmière coordinatrice des parcours de soins**, qui intervient sur site chaque premier jeudi du mois, facilite le lien entre accompagnement social et suivi médical.

Des interventions régulières du **CSAPA** et d'une **pair-aidante en addictologie** permettent également d'aborder les problématiques liées aux addictions.

Lorsque ce suivi n'est pas encore en place, les familles sont orientées vers les services de santé du territoire.

En 2025 :

- **25 % des personnes** sont suivies par un **médecin traitant** ;
- **26 %** par **Solidarité Santé 63** ;
- **3 %** par les **établissements hospitaliers**.

Accompagnement à l'accès au droit au séjour

Un accompagnement spécifique est proposé afin de soutenir les personnes dans leurs **démarches de régularisation administrative**.

Les personnes souhaitant déposer une demande de titre de séjour sont accompagnées dans les différentes étapes de la procédure :

- création d'un compte sur la plateforme **ANEF** ;
- constitution du dossier ;
- transmission des pièces justificatives ;
- suivi de la demande.

L'équipe sociale apporte également un appui dans l'identification du **motif de demande le plus adapté** et dans la préparation des démarches administratives.

Ces démarches sont cependant souvent rendues difficiles par les **dysfonctionnements de la plateforme ANEF** et par les contraintes organisationnelles du service de l'immigration de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Les délais de traitement et l'absence de justificatifs temporaires de droit au séjour peuvent entraîner :

- des **ruptures de droits sociaux**,
- des **sorties de listes d'attente pour le logement social**,
- ou encore des **pertes d'emploi ou de logement**.

Accompagnement vers l'emploi

Les personnes sont orientées vers la **Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP)** qui accompagne les démarches liées à l'emploi, à la formation et à l'orientation professionnelle.

La CIP analyse les besoins de chaque personne et l'oriente vers les partenaires adaptés :

- **France Travail**
- **Mission Locale**
- structures d'insertion par l'activité économique.

Des actions collectives sont également proposées sous forme de **chantiers bénévoles et d'ateliers d'insertion socio-professionnelle**, accessibles indépendamment de la situation administrative.

Cependant, **moins de 30 % des familles** bénéficient d'un accompagnement supérieur à un mois, ce qui limite les possibilités de travail approfondi sur l'insertion professionnelle.

Situation au regard de l'emploi

Parmi les **123 adultes accueillis** :

- **37 personnes** étaient autorisées à travailler au regard de leur situation administrative
- **9 personnes seulement** étaient stabilisées suffisamment longtemps sur le dispositif.

Malgré ces contraintes importantes, **2 personnes ont signé un contrat de travail pérenne** durant leur prise en charge.

Accompagnement vers le logement

L'accompagnement vers le logement est adapté à la situation de chaque famille, en tenant compte :

- des ressources,
- de la situation administrative,
- et des éventuelles problématiques de santé.

Plusieurs démarches peuvent être engagées :

- dépôt d'un **dossier SIAO** pour un hébergement d'insertion ou un logement adapté ;
- **demande de logement social** ;
- **demande de labellisation.**

Durée de la prise en charge au sein du service

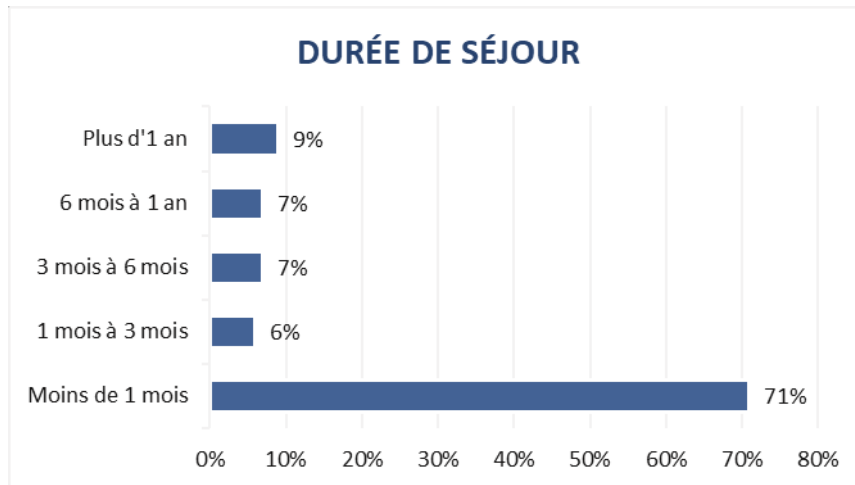
En **2025, 71 % des accompagnements** ont une durée **inférieure à un mois.**

Cette situation s'explique principalement par le fonctionnement de l'appartement d'évaluation, où les familles sont accueillies pour une durée de **7 jours.**

Ces familles bénéficient d'une **première évaluation sociale** avant d'être réorientées vers un dispositif plus adapté.

Par ailleurs :

- **13 % des familles** sont accompagnées entre **1 et 6 mois**, permettant un travail social plus approfondi ;
- **16 %** bénéficient d'une stabilisation **au-delà de 6 mois**, généralement en raison de problématiques médicales ou d'un projet d'insertion en cours de construction.



Sorties du dispositif :

Des familles majoritairement maintenues dans l'hébergement d'urgence

Pour toutes les raisons expliquées plus haut (situation administrative, fort taux de rotation, première évaluation sociale, vulnérabilité physique) il est rare de terminer son séjour par une sortie positive. Dans **70 % des situations**, les familles sont réorientées par le **115 vers un autre dispositif d'hébergement d'urgence**.

Lorsque l'accompagnement peut s'inscrire dans la durée et que les contraintes administratives se lèvent, une sortie vers le logement devient possible. En **2025**, cela a concerné **12 % des familles accompagnées**.

Par ailleurs, **13 % des familles** ont mis fin à leur séjour de manière autonome et trouvé d'autres solutions d'hébergement (hébergement chez un tiers, famille ou solution personnelle).

Répartition des sorties du service en 2025

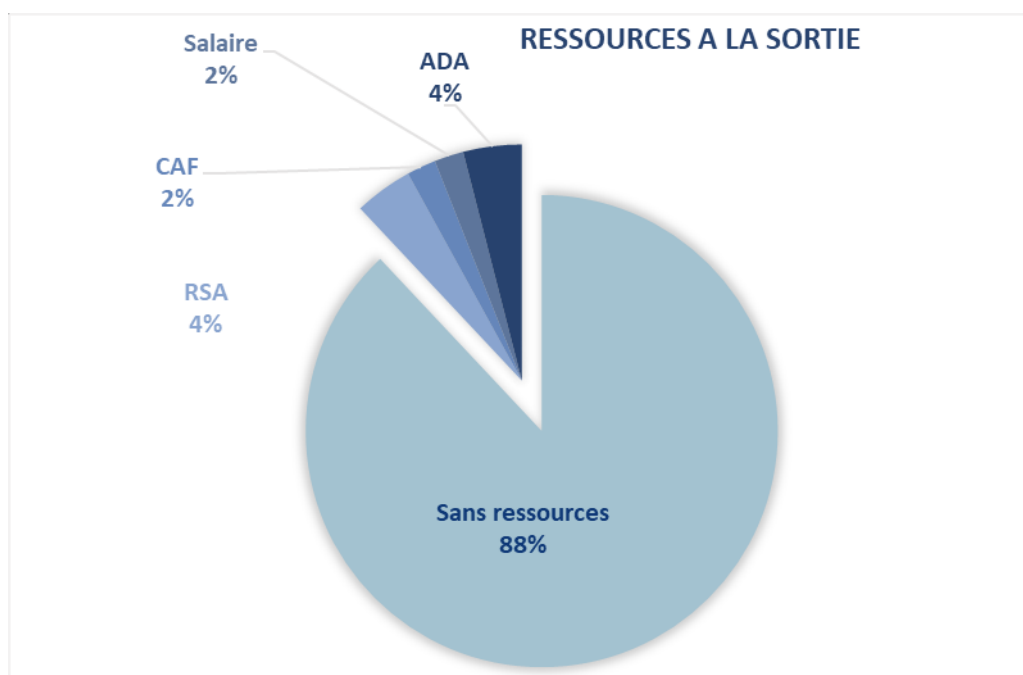
Sortie sur 115	70 %
A mis fin au séjour	13%
Logement temporaire	7%
Logement autonome	5%
CADA	5%

Ressources à la sortie : Des familles fortement précarisées

La majorité des familles accueillies ne dispose pas de ressources financières au moment de leur sortie.

Seules **12 % des familles** quittent le CHU avec des ressources stabilisées, principalement issues de **minima sociaux**.

Cette situation s'explique en grande partie par la proportion importante de familles **sans droit au séjour**, qui limite l'accès aux ressources issues de l'emploi.



Places FVV / PVVI

Taux d'occupation : 131 %. Un niveau de saturation inédit.

Le dispositif d'accueil des victimes de violences du CHU des Clos comprend deux volets :

- **4 appartements représentant 19 places**, dédiées à l'accueil d'urgence et à la mise à l'abri des **femmes victimes de violences (FVV)**, quelles qu'en soient les formes et quel que soit l'auteur ;
- **1 appartement financé pour 1 place**, destiné à l'accueil de **personnes victimes de violences intrafamiliales (PVVI)**, pouvant accueillir une personne seule ou une famille.

En **2025**, le taux d'occupation des **19 places FVV** s'élève à **122 %**. Le dispositif a été particulièrement sollicité et a atteint un niveau de saturation inédit depuis son extension en 2019. Cette situation limite la capacité d'accueil immédiat en sortie de domicile conjugal et conduit parfois le **115** à orienter les personnes vers des solutions hôtelières.

Le **taux d'occupation de la place PVVI** s'élève à **299 %**. Ce taux supérieur à 100 % s'explique par le fait que cette place peut accueillir plusieurs personnes simultanément, tout en étant financée administrativement pour une seule place.

Au total, le **taux d'occupation cumulé des deux dispositifs atteint 131 %**.

Nombre de personnes accueillies dans l'année

En **2025**, **124 personnes** ont été accueillies sur le dispositif FVV / PVVI (contre **159 en 2024**) :

- **117 personnes** sur les places FVV ;
- **7 personnes** sur le dispositif PVVI.

Ces accueils correspondent à :

- **84 situations familiales**
- **57 femmes seules**
- **27 femmes avec enfants**
- **40 enfants**

Au total, cela représente **105 entrées et 102 sorties** sur l'année.

Orientation

Descriptif du processus d'orientation

Les orientations vers le dispositif FVV / PVVI sont réalisées par le **115**.

L'accueil peut être organisé **24h/24**, notamment dans le cadre de mises à l'abri immédiates à la suite d'un départ du domicile conjugal.

Lors de l'arrivée, un **entretien d'accueil** est réalisé par un travailleur social afin d'évaluer la situation de la personne et d'identifier les besoins prioritaires. Par la suite, des entretiens réguliers permettent de construire et de suivre le projet d'accompagnement personnalisé.

Les demandes de mise à l'abri proviennent principalement de partenaires du territoire, notamment :

- l'association **AVEC 63**
- le centre **25 Gisèle Halimi**
- les établissements hospitaliers
- les services sociaux de secteur

Certaines demandes peuvent également être formulées directement par les victimes.

Lorsque le dispositif FVV est saturé, et avec l'accord du **115**, l'appartement PVVI peut être mobilisé afin d'assurer la mise à l'abri des personnes victimes de violences.

Profil du public accueilli

Les personnes accueillies sont majoritairement **des femmes seules**, généralement en situation administrative régulière.

Les parcours de vie sont souvent marqués par des situations de violences conjugales ou intrafamiliales, parfois associées à :

- des problématiques de santé mentale,
- des conduites addictives,
- ou des situations d'errance.

Nationalité

En **2025**, **20 nationalités** sont représentées parmi les personnes accueillies (contre **24 en 2024**).

Les personnes **de nationalité française représentent 51 % du public**.

Les personnes originaires de **l'Afrique subsaharienne** (Cameroun, Éthiopie, Guinée, Congo, Togo, Angola) représentent environ **12 %** du public, tandis que **19 %** des personnes accueillies sont originaires du **Maghreb**.

Pays d'origine	Année 2025
France	51%
Algérie	11%
Maroc	6%
Ukraine	5%
Guinée	5%
Brésil	2%
Belgique	2%
Portugal	2%
Turquie	2%
Ethiopie	2%
Tunisie	2%
Cameroun	2%
Autres pays (8)	8%

Genre

En **2025**, aucun homme n'a été accueilli dans le cadre du dispositif **PVVI**, contrairement aux années précédentes.

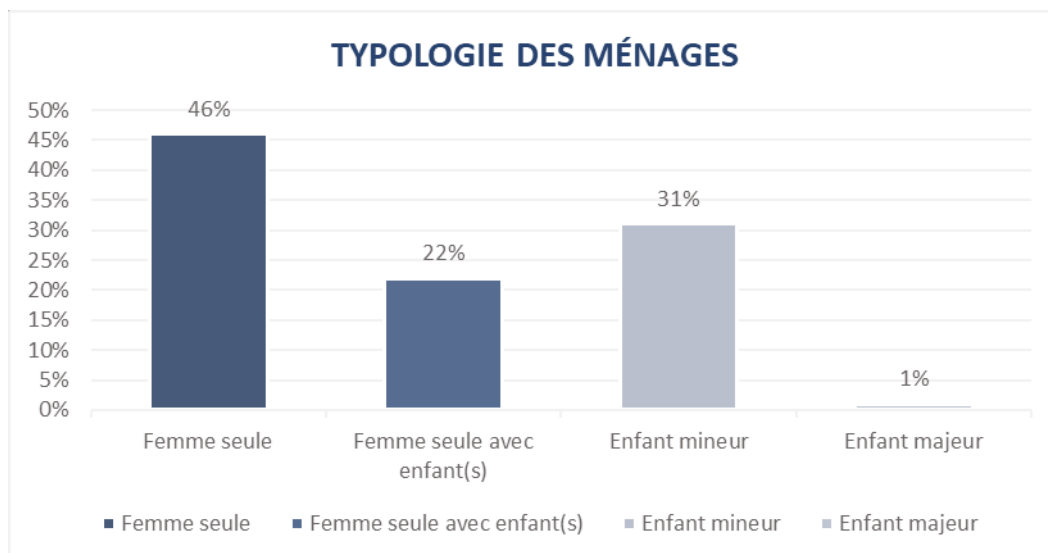
Au total, **124 personnes** ont été accompagnées :

- **84 femmes**
- **40 enfants**

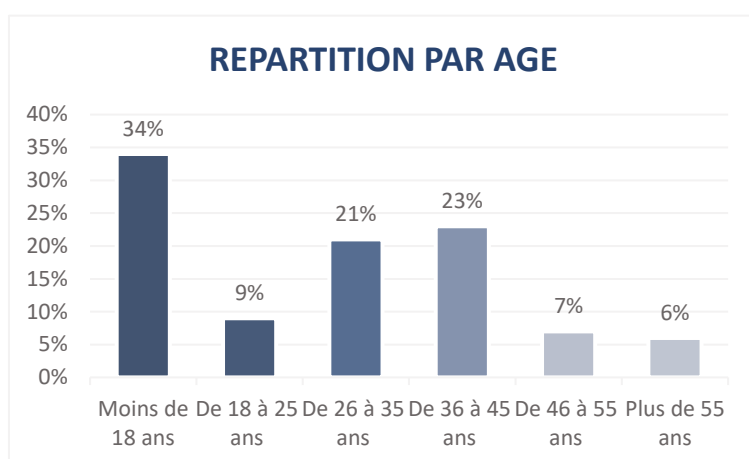
Composition familiale

La majorité des situations concerne **des femmes avec enfants**, représentant **54 % des situations accueillies**.

La possibilité de quitter le domicile conjugal avec ses enfants constitue un élément déterminant dans la démarche de mise à l'abri. L'absence de solution d'accueil pour les enfants peut en effet conduire certaines victimes à renoncer à quitter le domicile.



Répartition par âge



La répartition par âge montre que les violences conjugales ou intrafamiliales peuvent concerner des femmes à **différents moments de leur parcours de vie**, sans concentration particulière sur une tranche d'âge spécifique.

Situation à l'entrée

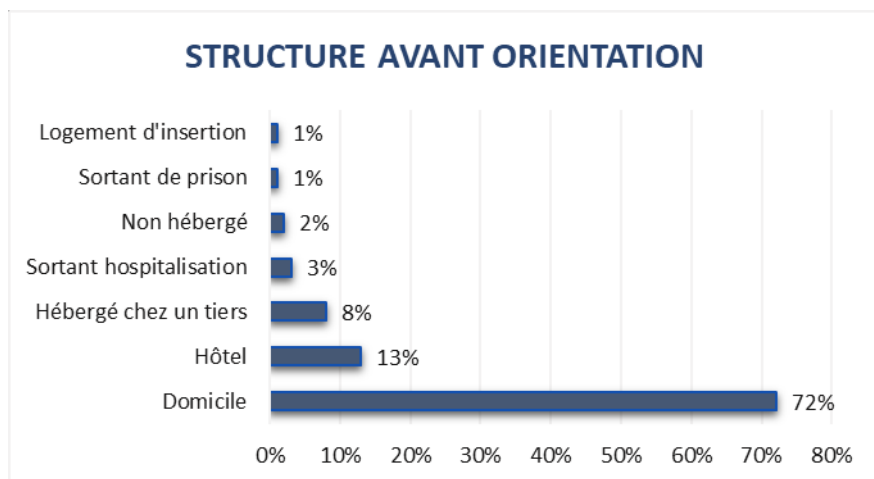
Structures de provenance

La majorité des personnes accueillies quittent **directement le domicile conjugal**.

En 2025 :

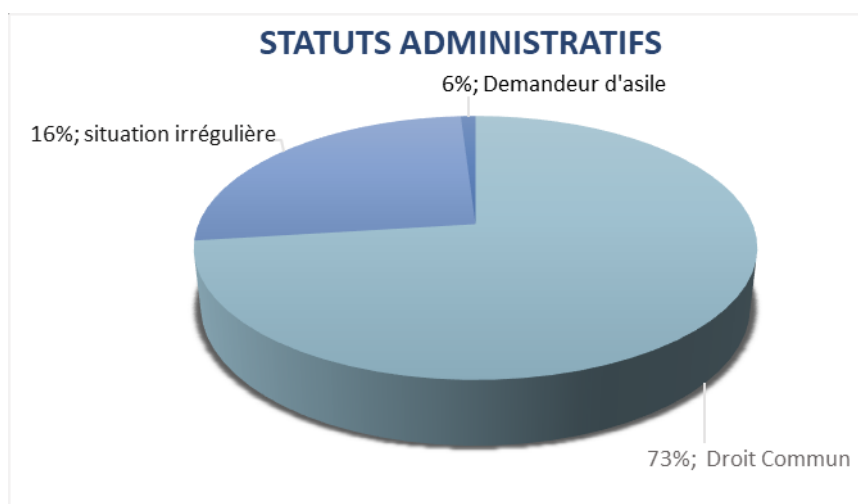
- **72 %** des personnes arrivent directement du domicile conjugal ;
- **8 %** disposent d'une solution d'hébergement provisoire ;
- **3 %** sortent d'une hospitalisation.

Par ailleurs, **15 % des personnes accueillies** se trouvent dans des situations de grande précarité (parcours d'errance, hébergement en centre ou à l'hôtel) souvent associées à des troubles psychiatriques ou à des conduites addictives.



Situation administrative

Près des **trois quarts des personnes accueillies** sont de nationalité française ou titulaires d'un titre de séjour.



Accompagnement

Chaque personne accueillie bénéficie d'un **accompagnement social global et individualisé** visant à favoriser la reconstruction de l'autonomie et l'amélioration des conditions de vie.

Cet accompagnement porte notamment sur :

- les démarches administratives et juridiques ;
- l'accès aux droits ;
- l'accès aux soins ;
- l'insertion professionnelle ;
- la parentalité ;
- la mobilité ;
- l'accès au logement.

Dans un premier temps, l'accompagnement vise à répondre aux **situations d'urgence** :

- mise à l'abri,
- aide financière ponctuelle,
- accompagnement au dépôt de plainte,
- accès aux soins,
- ouverture de droits,
- distribution de produits de première nécessité.

Dans un second temps, l'accompagnement peut évoluer vers des démarches plus structurantes : insertion professionnelle, scolarisation des enfants, recherche de logement ou constitution d'un dossier SIAO.

L'accompagnement s'appuie également sur un **réseau partenarial spécialisé**, notamment :

- **AVEC 63** et des avocats spécialisés pour les démarches judiciaires ;
- **l'Équipe Mobile de Psychiatrie** de l'hôpital Sainte-Marie ;
- la **psychologue interne de CéCler** ;
- le **service de victimologie**.

Accompagnement vers la santé

Des problématiques de santé multiples, somatiques et psychiatriques

La santé constitue un enjeu important dans l'accompagnement des personnes accueillies.

En **2025**, **51 % des personnes** disposaient déjà d'un **médecin traitant** au moment de leur admission.

Pour les autres situations, une orientation vers les services de santé du territoire a été réalisée selon les besoins :

- **EMPP de l'hôpital Sainte-Marie** : 3 %
- **établissements hospitaliers** : 5 %
- **CSAPA** : 2 %
- **PMI** : 6 %
- **Solidarité Santé 63** : 7 %

Certaines personnes présentent également des problématiques de santé spécifiques :

- **7 %** présentent des troubles psychiatriques ;
- **3 %** sont concernés par des conduites addictives ;
- **2 %** sont en situation de handicap ;
- **2 %** présentent des troubles moteurs ;
- **3 %** sont atteints d'une maladie de longue durée.

La mobilisation de ressources internes et partenariales permet de soutenir cet accompagnement.

L'**infirmière diplômée d'État et coordinatrice des parcours de soins**, présente chaque premier jeudi du mois, facilite le lien entre suivi médical et accompagnement social.

Le **CSAPA** assure également une permanence hebdomadaire autour de la prévention en addictologie, de la réduction des risques et de consultations infirmières.

L'intervention d'une **pair-aidante experte en addictologie**, deux fois par mois sur le site, permet d'aborder les questions de santé dans un cadre favorisant la parole et l'échange.

Par ailleurs, une **psychologue** assure une permanence hebdomadaire afin de répondre aux besoins de soutien psychologique des femmes et des enfants accueillis.

Accompagnement vers l'emploi

Une **Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP)** intervient sur site afin d'accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Elle propose un accompagnement individualisé pour les personnes disposant d'un projet professionnel et oriente vers les partenaires adaptés selon les besoins :

- **France Travail**
- **Mission Locale**
- **PLIE**
- Structures d'insertion par l'activité économique.

Des activités collectives sont également proposées sous forme **d'ateliers et de chantiers bénévoles** (atelier jardin, couture, atelier vélo, participation à des manifestations sportives, etc.), afin de soutenir la remobilisation et la construction d'un projet d'insertion.

Situation au regard de l'emploi

Parmi les **84 personnes accueillies** sur le dispositif FVV / PVVI :

- **60 personnes** étaient autorisées à travailler au regard de leur situation administrative
- **41 personnes** étaient effectivement en capacité de travailler.

Certaines situations limitent cette capacité :

- **1 personne à la retraite**
- **1 personne en situation de handicap**
- **8 personnes présentant des troubles psychiatriques importants**
- **4 personnes confrontées à des addictions sévères**
- **3 personnes en maladie de longue durée**
- **2 personnes présentant des troubles moteurs invalidants**

Parmi les **41 personnes en capacité de travailler**, **13 personnes (32 %)** ont accédé à un contrat ou à une formation :

- **7 contrats à durée déterminée (CDD)**

- **2 contrats à durée indéterminée (CDI)**
- **1 mission d'intérim**
- **3 formations**

Accompagnement à l'accès au droit au séjour

Les personnes accueillies peuvent être accompagnées dans leurs démarches de **régularisation administrative**.

Cet accompagnement peut comprendre :

- la création et le suivi d'une demande sur la plateforme **ANEF-Étrangers** ;
- la rédaction de courriers à la préfecture ;
- l'accompagnement lors des rendez-vous en préfecture ;
- la participation aux commissions **115 / préfecture** dédiées au suivi des situations ;
- la mobilisation d'aides financières pour l'achat de **timbres fiscaux**.

Lorsque la personne obtient un titre de séjour, les démarches d'accès au droit commun peuvent être engagées, notamment :

- ouverture des droits auprès de la **CAF** ;
- recherche d'emploi ;
- demande de logement.

Accompagnement vers le logement

L'accompagnement vers le logement est adapté à la situation de chaque personne, en tenant compte :

- des ressources ;
- de la situation administrative ;
- de l'autonomie dans la gestion du logement ;
- des problématiques de santé.

Plusieurs démarches peuvent être engagées :

- dépôt d'un **dossier SIAO** pour un hébergement d'insertion ou un logement temporaire
- **demande de logement social** ;
- demandes d'aides à l'accès ou au maintien dans le logement.

L'accompagnement en collectif permet une **évaluation fine des capacités à habiter**, notamment à travers des visites régulières dans les appartements.

Cette observation du quotidien permet d'identifier les besoins d'accompagnement complémentaire et, le cas échéant, de mobiliser des dispositifs tels que **ASLL, AVDL** ou **FSL** afin de sécuriser les parcours vers le logement.

Durée de la prise en charge au sein du service

Le premier mois de prise en charge constitue un **temps de mise à l'abri et d'évaluation**.

Pour la personne accueillie, il s'agit d'un temps de répit et de prise de recul. Pour l'équipe pluridisciplinaire, cette période permet d'évaluer la situation sociale, familiale et administrative.

En **2025, 58 % des personnes** sont restées au-delà de cette première phase d'accueil et se sont engagées dans un accompagnement sur la durée (contre **32 % en 2024**).

Les autres personnes ont été orientées vers un dispositif plus adapté à leur situation ou ont choisi une solution personnelle.

Lorsque l'accompagnement se poursuit, il s'appuie sur un **projet individualisé**, renouvelé chaque mois, visant l'accès à une solution de logement adaptée : logement autonome, logement temporaire ou hébergement d'insertion.

Sorties du dispositif

En **2025**, un peu moins d'un quart des personnes ont été **réorientées vers le 115**, soit vers un dispositif plus adapté à leur situation, soit parce que leur situation ne relevait pas du dispositif.

Par ailleurs :

- **31 % des personnes** ont accédé à un **logement autonome, temporaire ou d'insertion**
- **44 % des personnes** ont choisi de mettre fin à leur séjour.

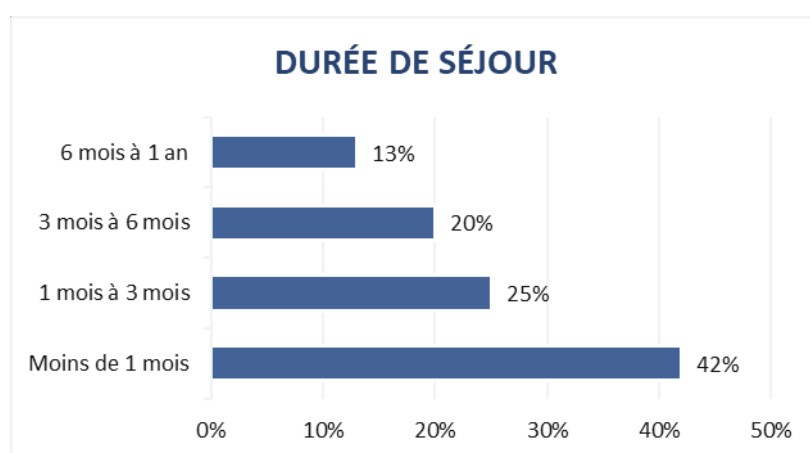
Parmi ces dernières, **seulement 5 %** sont retournées au domicile conjugal. Cette proportion est en nette diminution depuis plusieurs années :

- **37 % en 2022**
- **31 % en 2023**
- **11 % en 2024**
- **5 % en 2025**

Il convient également de souligner qu'**aucune sortie sans solution n'a été constatée cette année**.

Répartition des sorties du service en 2025

A mis fin à son séjour	44 %
Réorientation 115	20 %
Retour au domicile	5 %
Logement autonome	20 %
Logement temporaire	10 %
Hébergement d'insertion	1%



Ressources à la sortie

En **2025**, **36 % des personnes** quittent le dispositif avec des ressources financières (minima sociaux, salaires, prestations familiales, AAH ou ADA).

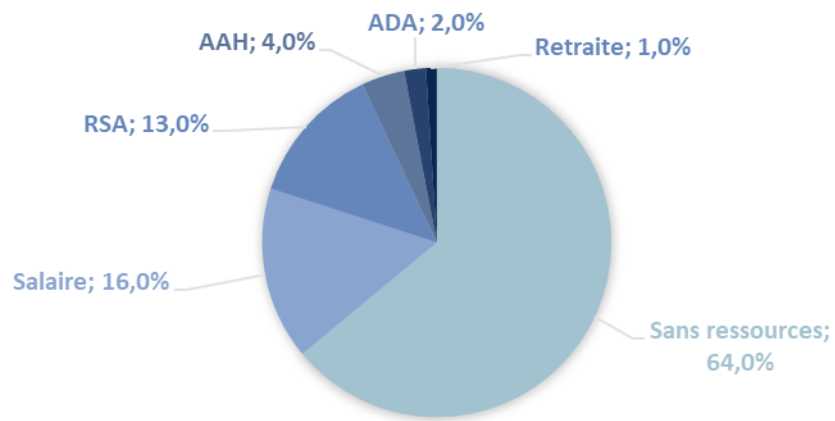
Certaines femmes victimes de violences quittent néanmoins le dispositif **sans ressources**. Les mises à l'abri intervenant souvent dans un contexte d'urgence, l'équipe sociale ne dispose pas toujours du temps nécessaire pour finaliser les démarches d'accès aux droits avant la sortie.

Par ailleurs, parmi les **84 adultes accueillis** :

- **29 %** ne sont pas autorisés à travailler en raison de leur situation administrative ;
- **32 %** présentent des problématiques de santé invalidantes.

Au total, **49 % des personnes** peuvent prétendre à des ressources issues du travail, et **un tiers d'entre elles** ont quitté le service en situation d'emploi.

RESSOURCES A LA SORTIE



Dispositif Accueil des Victimes de Prostitution (AVP)

Éléments de contexte : un phénomène massif mais peu visible

Selon les estimations nationales, entre 30 000 et 40 000 personnes seraient en situation de prostitution en France, auxquelles s'ajouteraient au moins 15 000 mineur·e·s. Ces données restent toutefois sous-estimées, notamment en raison du développement de formes de prostitution en ligne qui rendent le phénomène moins visible et plus difficile à repérer.

L'enquête nationale menée par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) met en évidence plusieurs constats structurants :

- Un accès inégal et parfois restreint au parcours de sortie de la prostitution (PSP)
- Un cumul de freins dans les parcours (hébergement, droits, santé, emploi)
- Un manque de moyens pour les associations
- Des sorties de parcours souvent marquées par la précarité

Dans ce contexte, les dispositifs locaux jouent un rôle essentiel dans le repérage, l'accompagnement et l'orientation des personnes concernées.

Le dispositif AVP

Titulaire de l'agrément départemental pour les parcours de sortie de la prostitution (PSP) depuis 2018, l'association CéCler accueille et accompagne les personnes souhaitant sortir de la prostitution.

L'accompagnement proposé repose sur une approche inconditionnelle et non jugeante, visant à :

- Soutenir les personnes dans leur démarche de protection
- Permettre une mise à l'abri rapide
- Favoriser l'engagement dans un parcours d'autonomisation

Le protocole AVP permet une rencontre rapide avec un travailleur social afin de répondre aux besoins urgents (mise à l'abri, accès aux soins, protection), avant de proposer un accompagnement social global et personnalisé.

Données d'activité et éléments de lecture

Depuis la mise en place du dispositif :

- 26 situations ont été accompagnées (dont 11 en 2025)
- 47 sollicitations de partenaires ont été recensées (dont 12 en 2025)
- 28 situations ont fait l'objet d'actions de prévention (dont 3 en 2025)
- 2 dossiers ont été présentés en commission départementale

Ces données, bien que quantitativement limitées, doivent être interprétées à l'aune de plusieurs éléments :

- Le caractère fortement invisible du phénomène
- La difficulté de repérage des situations
- La complexité des parcours et des démarches d'entrée dans le PSP

Ainsi, le faible nombre de situations accompagnées ne traduit pas une absence de besoin, mais renvoie plutôt aux difficultés d'identification et d'accès au dispositif, en cohérence avec les constats nationaux.

Analyse des situations locales au regard des constats nationaux

Repérage et accès au dispositif

L'enquête FAS souligne les difficultés d'accès au PSP, liées notamment à des critères d'éligibilité hétérogènes et à l'existence de mécanismes de pré-sélection.

Au niveau local, plusieurs éléments convergent avec ces constats :

- Un nombre limité de situations accompagnées
- Un rôle central du réseau partenarial dans le repérage
- Une montée progressive des sollicitations

Les actions de sensibilisation menées en 2025 (auprès du **Conseil Départemental**, de **l'Éducation nationale**, des **services de santé**, des **forces de l'ordre** ou encore des **acteurs sociaux**) participent à améliorer la capacité de repérage sur le territoire.

Le développement d'un projet de **maraude numérique** vise également à répondre à l'évolution des formes de prostitution, notamment en ligne, en permettant d'aller vers des publics moins visibles.

Cumul de freins dans les parcours

Au niveau national, 85 associations sur 104 identifient un cumul d'obstacles compromettant l'accès aux droits et à un accompagnement global.

Les situations accompagnées dans le cadre du dispositif AVP confirment cette complexité, avec des besoins portant simultanément sur :

- La mise à l'abri et la protection
- L'accès aux soins somatiques et psychiques
- Les démarches administratives et juridiques
- L'ouverture des droits
- L'insertion professionnelle et l'accès au logement

L'accompagnement se structure ainsi en deux temps :

- une phase d'urgence (mise à l'abri, soins, démarches prioritaires)
- une phase de stabilisation (insertion, logement, projet de vie)

Cette organisation reflète la nécessité d'un accompagnement global et pluridisciplinaire, également soulignée par la FAS.

Accès aux droits et accompagnement administratif

L'enquête FAS met en évidence des freins importants liés à la complexité des démarches administratives, aux difficultés d'accès au titre de séjour et aux ruptures de droits.

Au niveau local, ces enjeux sont pris en compte dans l'accompagnement proposé :

- Accompagnement au dépôt de plainte
- Constitution de dossiers pour la commission PSP
- Démarches d'accès aux droits
- Mobilisation d'aides financières ponctuelles

Toutefois, comme au niveau national, ces démarches s'inscrivent dans des temporalités longues et incertaines, pouvant fragiliser les parcours.

Moyens et capacité d'accompagnement

Près de 48 % des associations déclarent ne pas disposer de moyens suffisants pour assurer un accompagnement global adapté. Le dispositif AVP ne fait pas exception et s'appuie sur un partenariat étendu et des ressources mutualisées par l'association :

- Infirmière en charge de la coordination des parcours de soin
- Conseillère en Insertion Professionnelle
- Psychologue
- Pair-aidante, CSAPA)

Cette organisation permet de proposer un accompagnement pluridisciplinaire, mais repose fortement sur la mobilisation de ressources existantes et sur la coordination partenariale.

Une dynamique partenariale au cœur du dispositif

Le dispositif AVP repose fortement sur le développement et l'animation d'un réseau partenarial. En 2025, de nombreuses actions de sensibilisation ont été menées auprès des acteurs du territoire.

Elles ont notamment concerné : le **Conseil Départemental, AVEC 63**, la **Maison des Femmes**, la **Maison de Protection des Familles, Addictions France**, le **centre 25 Gisèle Halimi**, l'**Éducation Nationale, Altéris, ISIS Issoire**, le **Commissariat de Clermont-Ferrand**, l'**EMPP de Sainte-Marie**, le **dispensaire Émile Roux, Solidarité Santé 63**, les partenaires du **SIAO urgence et insertion**, les services d'urgence du **CHU, ADSEA**, les **Maisons des Solidarités Départementales** de Riom et Thiers.

Une **permanence mensuelle** a également été mise en place au permettant l'accueil et l'accompagnement des personnes ainsi que la constitution de dossiers.



Le projet de maraude numérique

En cours de structuration, il constitue une réponse innovante aux évolutions du phénomène. Ce dispositif vise à aller vers les personnes concernées via les outils numériques et certains sites spécialisés afin d'identifier des situations de prostitution de diffuser des informations de prévention et de proposer un accompagnement médico-social. Le projet repose sur une **démarche partenariale**, associant plusieurs acteurs du territoire.

Un premier temps de travail collectif a été organisé **en octobre 2025** afin de co-construire le projet et d'identifier les besoins de formation.

Une formation assurée par l'Amicale du Nid est prévue le **1er avril 2026**, avec la participation de plusieurs partenaires :

- **AVEC 63**
- **Maison des Femmes**
- **Altéris**
- **EMPP de Sainte-Marie**
- **Protection de l'enfance**
- Pôles urgence et enfance de **CéCler**

Cette formation doit permettre de consolider la démarche et de préparer le déploiement opérationnel du projet.

Enseignements et enjeux

Les éléments observés au niveau local rejoignent largement les constats portés au niveau national :

- Un phénomène encore largement sous-repéré
- Des parcours marqués par un cumul de vulnérabilités
- Des freins structurels dans l'accès aux droits, à l'hébergement et à l'insertion
- Un rôle central des acteurs associatifs dans l'accompagnement

Dans ce contexte, plusieurs enjeux peuvent être identifiés :

- Renforcer le repérage des situations, notamment via les actions de sensibilisation et les démarches d'aller-vers
- Consolider les partenariats territoriaux
- Sécuriser les parcours d'accompagnement
- Adapter les réponses aux évolutions du phénomène, notamment numériques

Le dispositif AVP s'inscrit ainsi comme un maillon essentiel du parcours de sortie de la prostitution, à l'interface entre repérage, mise à l'abri et accompagnement vers l'autonomie.

Quelques chiffres depuis le début de notre action :



Victimes de prostitution
L'association CeCler propose un accompagnement au parcours de sortie de la prostitution

Assurer un diagnostic santé et un soutien psychologique
Protéger et mettre à l'abri

Favoriser l'accès au droit
Accompagner dans l'insertion professionnelle

Proposer un accompagnement adapté
En partenariat avec l'association AVEC63

Écoute Soutien Accueil
Accompagnement

Accueil sur permanence physique ou téléphonique et sans rendez-vous. Demander le service A.V.P

04 73 25 65 25, du lundi au vendredi, de 9h à 20h

6 impasse des Rouges Gorges 63 100 Clermont-Ferrand

Ne pas jeter sur la voie publique

Activités, animations et bénévolat

Les ateliers et activités proposés aux personnes accueillies tout au long de l'année **2025** poursuivent un double objectif : soutenir leur **réinsertion sociale et professionnelle** et favoriser des **temps de convivialité, de participation et d'apprentissage**.

Encadrées par l'équipe sociale, les bénévoles et certains professionnels (conseillère en insertion professionnelle, pair-aidante), ces actions encouragent l'implication des résidents dans la vie collective et contribuent au développement des compétences sociales.

Temps forts de l'année

Plusieurs événements ont marqué l'année.

Les bénéficiaires ont notamment participé à la **collecte de la Banque Alimentaire**, dans une démarche solidaire valorisant leur implication.

Des actions ont également été organisées autour du **passage du Tour de France**, avec différentes activités autour du vélo, favorisant l'activité physique, les échanges et la cohésion.

Un **match de football interservices** a également permis de renforcer les liens entre structures partenaires et de partager un moment collectif fédérateur.

Ateliers et activités collectives

Différents ateliers ont été proposés tout au long de l'année :

- ateliers bien-être
- projections de films
- jeux de société réguliers dans la salle d'animation
- activités créatives et temps d'échange collectifs.

Ces activités contribuent au **développement de la confiance en soi**, au renforcement du lien social et à l'apprentissage du vivre-ensemble.

Temps festifs et événements saisonniers

Plusieurs temps festifs ont également rythmé l'année.

À l'occasion **d'Halloween**, un moment convivial a été organisé autour d'activités de maquillage et d'une collecte de bonbons, réunissant adultes et enfants.

Les **fêtes de fin d'année** ont également constitué un temps important avec différentes activités autour de Noël : décoration des espaces collectifs, chants et atelier de préparation de biscuits.

Ces moments favorisent la créativité, le partage et le renforcement des liens entre les personnes accueillies.

Activités destinées aux enfants

Des activités spécifiques ont été proposées aux enfants, notamment pendant les **vacances scolaires**, en intérieur comme en extérieur.

Ces temps visent à favoriser leur **épanouissement**, leur socialisation et leur participation à la vie collective.

Une place centrale pour l'accompagnement individualisé

Au-delà des activités collectives, l'accompagnement individualisé demeure au cœur du dispositif.

Il permet à chaque personne accueillie de bénéficier d'un soutien adapté à ses besoins, qu'il s'agisse :

- de travailler son projet professionnel ;
- de développer ses compétences sociales ;
- de mieux gérer certaines difficultés personnelles ;
- ou de faire face à des problématiques spécifiques, notamment liées aux addictions.

Bilan des actions

Les actions menées en **2025** s'inscrivent dans la continuité des années précédentes. Elles contribuent à créer un **cadre structurant et bienveillant**, favorable à la réinsertion sociale et à la participation des personnes accueillies.

Ces activités participent également au **renforcement du lien social**, à la lutte contre l'isolement et à la valorisation des compétences des bénéficiaires.

Démarche qualité

Dans le cadre du contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux, le dispositif d'accueil des femmes victimes de violences du CHU des Clos a fait l'objet d'une **inspection diligentée par les services de l'État en décembre 2024**. À ce jour, le rapport d'inspection n'a pas encore été transmis à l'établissement.

Cette démarche a néanmoins constitué pour l'équipe une **opportunité de questionner certaines pratiques professionnelles** et de renforcer la structuration de la démarche d'**amélioration continue de la qualité**.

Au cours de l'année 2025, plusieurs outils ont ainsi été développés ou consolidés, notamment en matière de **formalisation des procédures, de suivi des situations et de traçabilité de l'accompagnement**, afin de renforcer la lisibilité et la cohérence des pratiques professionnelles.

La restitution du rapport final sera l'occasion de formaliser un plan d'action et ainsi mettre en évidence le travail fourni en matière d'amélioration continue de la qualité.



Bilan

L'année **2025** confirme plusieurs évolutions déjà observées les années précédentes dans le fonctionnement du CHU des Clos.

Le centre est de plus en plus mobilisé comme un **dispositif de mise à l'abri et d'évaluation des situations**, en particulier pour des publics très éloignés des dispositifs de droit commun. Une part importante des personnes accueillies arrive directement de la rue et les durées de séjour restent souvent courtes, notamment dans le cadre des dispositifs d'évaluation et de mise à l'abri immédiate.

Les situations accompagnées se caractérisent par une **précarité administrative importante**, qui constitue un frein majeur dans les parcours d'insertion. Une part importante des personnes accueillies ne dispose pas d'un droit au séjour stabilisé, ce qui limite l'accès à l'emploi, aux ressources et au logement.

Les équipes sont également confrontées à des **situations de vulnérabilité sanitaire et sociale marquées**, nécessitant un travail important de stabilisation, d'accès aux soins et d'ouverture des droits.

Dans ce contexte, le CHU des Clos joue un rôle essentiel dans la **mise en sécurité des personnes, l'évaluation des situations et l'orientation vers les dispositifs d'hébergement ou d'accompagnement les plus adaptés**.

Concernant les différents dispositifs :

- **Places isolés** : le dispositif reste fortement mobilisé pour la mise à l'abri de personnes en situation d'errance, avec une part importante de femmes et de situations administratives complexes.
- **Places familles** : le service accueille majoritairement des familles très éloignées des dispositifs de droit commun, nécessitant un travail important d'évaluation sociale et d'ouverture des droits.
- **Dispositif FVV / PVVI** : le dispositif confirme son rôle central dans la mise à l'abri des victimes de violences, dans un contexte de forte sollicitation et de saturation croissante des places.
- **Dispositif AVP** : le dispositif poursuit son développement autour de l'accompagnement des parcours de sortie de la prostitution et du renforcement du travail partenarial sur le territoire.

L'enjeu pour le CHU des Clos est de **poursuivre l'adaptation du dispositif à la complexité croissante des situations accompagnées**, tout en consolidant les partenariats nécessaires à l'orientation et à la sécurisation des parcours.

Pôle Urgences

Résidence Hôtelière à Vocation Sociale « Maison d'Artémis »

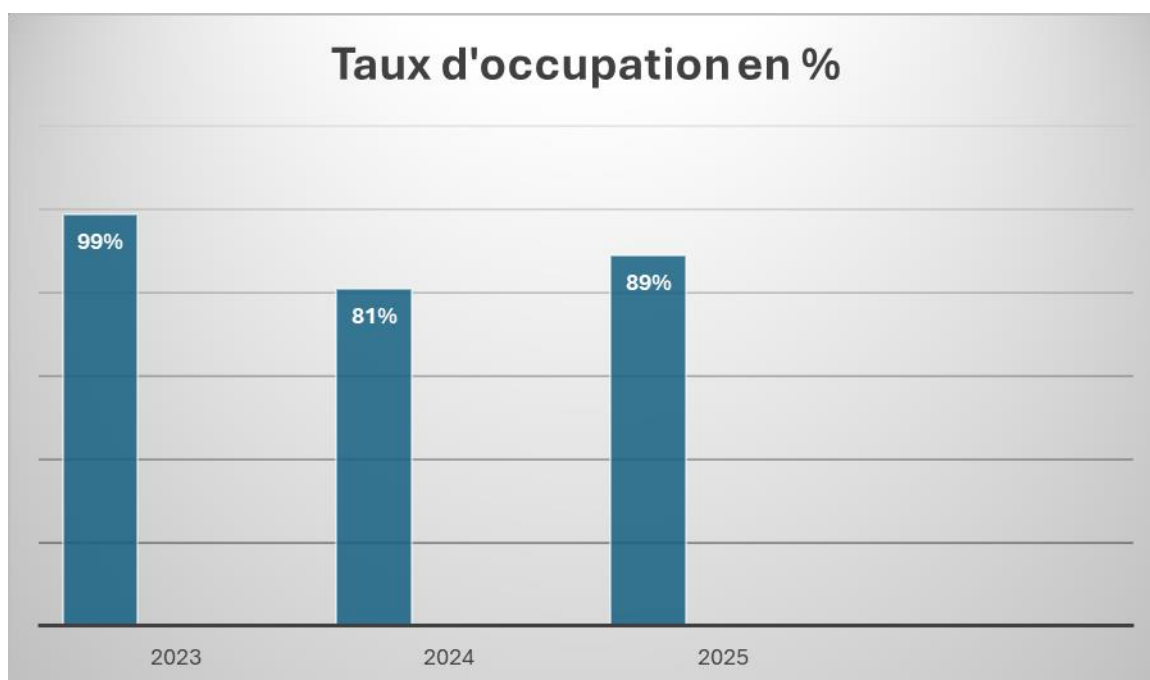
La Maison d'Artémis a ouvert ses portes le 16 décembre 2019. Elle accueille des femmes en situation de vulnérabilité, aux parcours variés. Il peut s'agir de victimes de violences, de personnes sans domicile fixe ou en situation d'errance ; Elles peuvent présenter des troubles psychiques parfois associés à des conduites addictives. Le service accueille des personnes avec ou sans enfant(s).

Depuis 2025, une convention avec le Conseil Départemental permet également d'accueillir des femmes isolées enceintes ou avec un enfant, au titre de la protection de l'enfance.

La capacité d'accueil de la structure est de 50 places, dont 40 places d'urgence financées par l'Etat et 10 places relevant du Conseil Départemental. L'hébergement est organisé sur site en 18 logements (du T2 au T4), répartis en 28 chambres, dont certaines en cohabitation. Un appartement extérieur est également dédié à une étape de transition, afin de préparer progressivement les personnes à un accès à un logement autonome.

La Maison d'Artémis dispose par ailleurs d'un dispositif ALT (Allocation Logement Temporaire), offrant jusqu'à 35 places. Les personnes y sont hébergées dans des appartements situés sur les communes de Mozac, Ménétrol et Riom.

La mission du service est de proposer un cadre sécurisant permettant aux personnes accueillies de se stabiliser, puis de les accompagner dans les différents aspects de leur vie : démarches administratives et juridiques, accès au logement, santé, insertion professionnelle, parentalité et lien social. L'objectif est de favoriser leur autonomie et leur insertion durable.



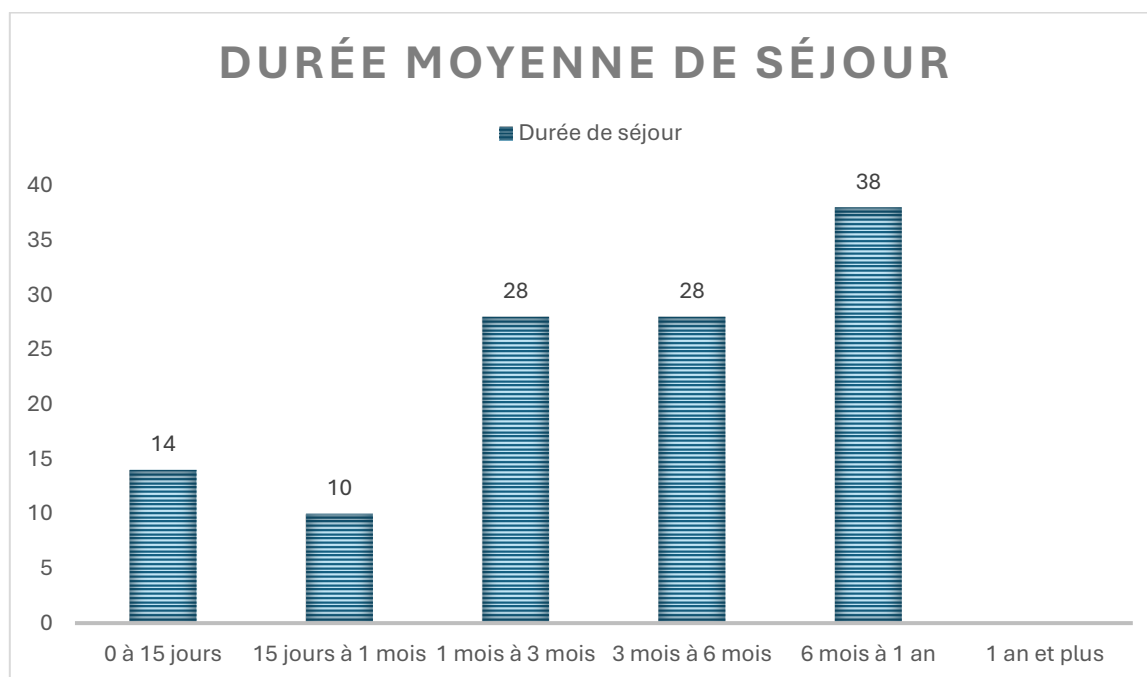
TAUX D'OCCUPATION : 89%

Les orientations vers la Maison d'Artémis proviennent du 115 et, depuis 2025, du Conseil Départemental. Près de la moitié des personnes accueillies sont des femmes isolées (49 %). Cette configuration a un impact direct sur le taux d'occupation.

En effet, les logements sont majoritairement conçus pour accueillir au minimum deux personnes. Afin de préserver l'intimité des personnes hébergées, il n'est pas envisagé de faire cohabiter plusieurs ménages au sein d'une même chambre. Ainsi, lorsqu'une femme est accueillie seule, elle occupe de fait un logement prévu pour deux personnes, ce qui réduit mécaniquement la capacité d'accueil effective.

Dans ce contexte, le taux d'occupation s'établit à 89 % en 2025. Bien qu'inférieur à 90 %, il est en progression de plus de 8 points par rapport à 2024 et traduit la volonté de l'équipe de s'adapter aux besoins de l'orienteur.

Enfin, une part plus importante des personnes accueillies en 2025 ne disposait d'aucune connaissance des institutions sociales, nécessitant un accompagnement renforcé dès l'admission, tant dans la compréhension du cadre que dans la réassurance après des parcours souvent marqués par des situations traumatiques.



La majorité des prises en charge s'inscrit dans une temporalité comprise entre 1 et 12 mois, traduisant une inscription du service dans un accompagnement de moyen terme. Cette durée permet aux personnes accueillies de bénéficier d'une phase de stabilisation indispensable, préalable à un travail approfondi sur leur situation sociale, administrative et personnelle.

Nombre de personnes accueillies dans l'année :

En 2025 la Maison d'Artémis a accueilli 77 situations représentant 135 personnes (enfants compris) contre 78 situations familiales en 2024 ce qui représentait 141 personnes.

ORIENTATION

Descriptif du processus d'orientation :

Jusqu'en juillet 2025, les orientations vers la Maison d'Artémis étaient exclusivement réalisées par le 115.

La signature d'une convention entre l'association CECLER et le Conseil Départemental a introduit un second canal d'orientation, permettant l'accueil de femmes isolées enceintes ou avec un enfant, au titre de la protection de l'enfance.

En conséquence, la capacité d'accueil s'organise désormais en 40 places relevant de l'État (115) et 10 places réservées au Conseil Départemental.

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

En 2025, le service a accueilli près de 62% de femmes victimes de violences :

	FVV : 62%		Places généralistes : 29%		Conseil départemental 9% :	
	Nombre de personnes	Pourcentage	Nombre de personnes	Pourcentage	Nombre de personnes	Pourcentage
Adultes	44	52%	27	69%	6	50%
Enfants	40	48%	12	31%	6	50%
Total	84	100%	39	100%	12	100%

Pour rappel, le service intègre deux dispositifs spécifiques, en sus du dispositif dit « généraliste » : 15 places (soit 30 %) sont dédiées aux femmes victimes de violences et 10 places (soit 20 %) relèvent du Conseil Départemental. Les femmes victimes de violences demeurent largement majoritaires parmi le public accueilli.

Par ailleurs, la mise en œuvre des places réservées au Conseil Départemental en cours d'année explique un niveau d'occupation encore inférieur à la cible sur ce dispositif.

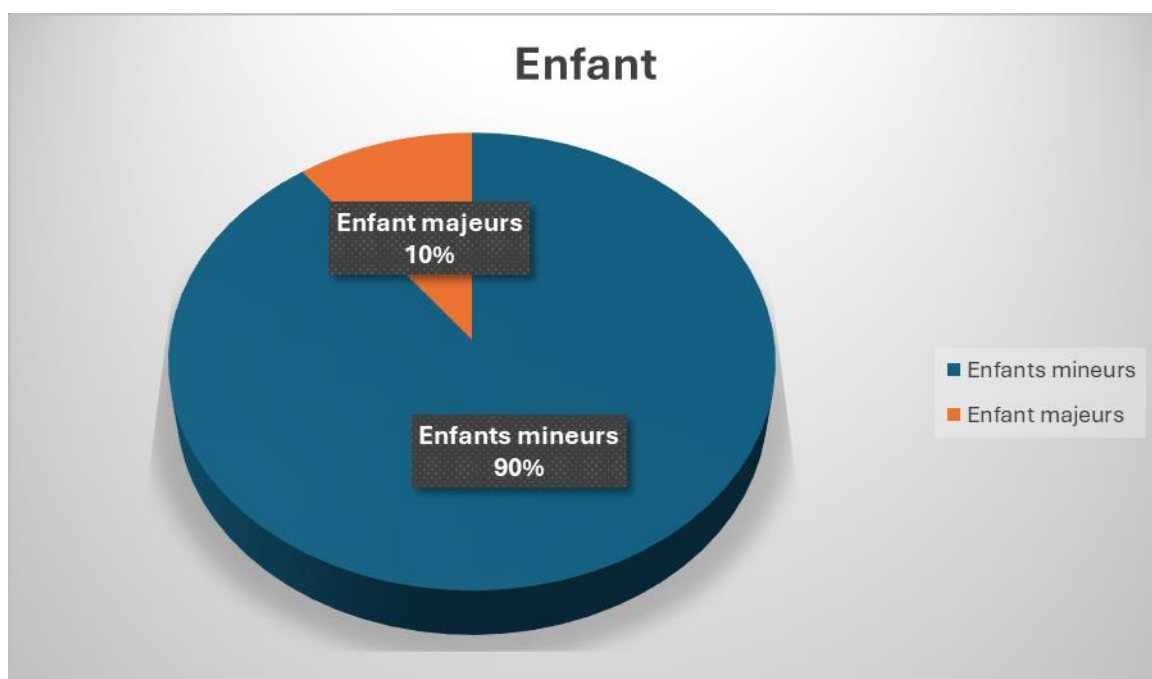
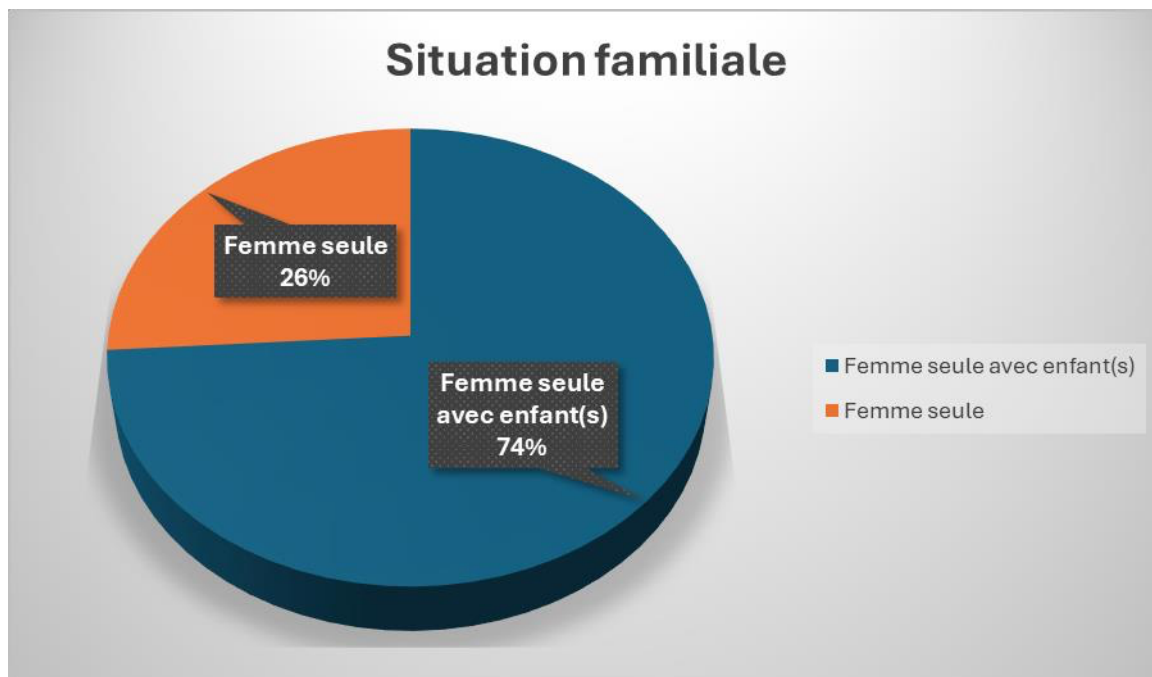
Principales nationalités en 2025

France	78	54 %
Maroc	16	11 %
Algérie	7	5 %
Guinée	6	4 %
Congo	4	3 %
Géorgie	4	3 %
Sierra Leone	4	3 %
Autres nationalités		17 %

La majorité du public est de nationalité française (54 %). Les personnes de nationalité étrangère représentent 46 %, avec une grande diversité des origines (18 nationalités représentées).

Composition familiale

Concernant les situations familiales, nous observons une augmentation de 8% des femmes seules avec enfants. Cette augmentation est dû à l'accueil des femmes orientées par le Conseil Départemental.



Problématiques santé psychique public adultes	FVV 44 femmes		Places généralistes 27 femmes		Conseil Départemental 12 femmes	
	Nombre de personnes	Pourcentage	Nombre de personnes	Pourcentage	Nombre de personnes	Pourcentage
Alcool	2	4.5%	3	11.1%	0	0%
Alcool et troubles psychiatriques	0	0%	1	3.7%	0	0%
Polytoxicomanie	2	4.5%	3	11.1%	0	0%
Polytoxicomanie et Troubles psychiatriques	0	0%	3	11.1%	0	0%
Troubles psychiatriques	4	9.1%	5	18.5%	0	0%
Total	8	18.2%	15	53.6%	12	0%

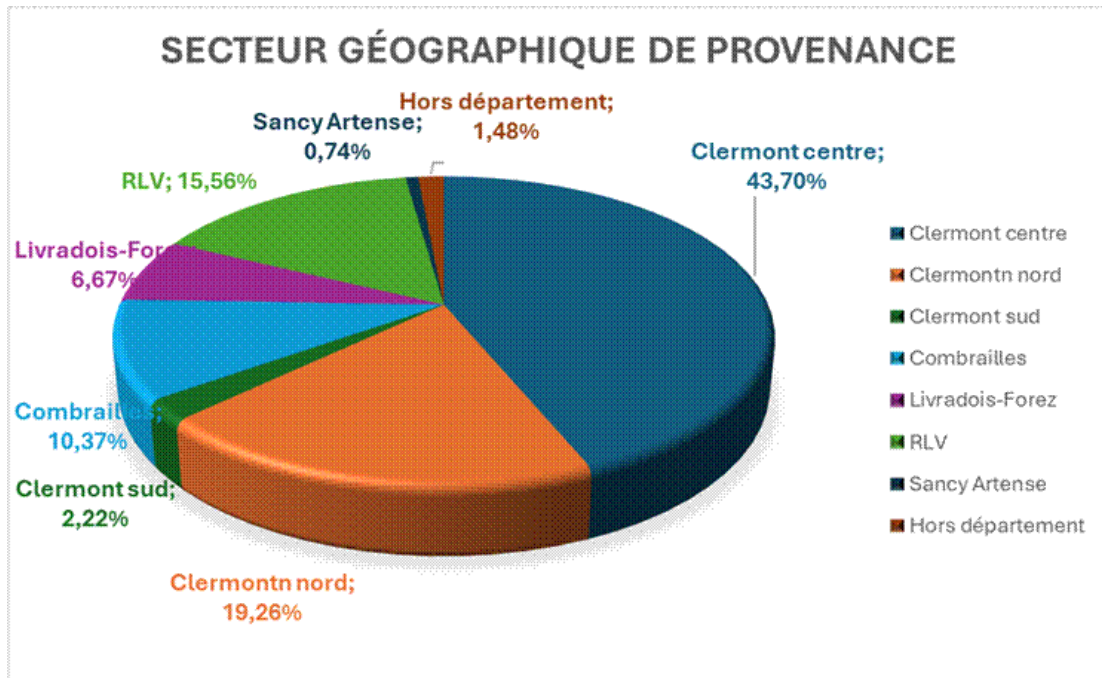
En 2025, 22 femmes, soit 28 % des personnes accueillies, présentent une addiction et/ou un trouble psychiatrique. Ces problématiques concernent principalement les femmes issues de la rue (15 sur 27), et plus marginalement les femmes victimes de violences (4 sur 44). Aucune situation de ce type n'a été repérée parmi les femmes orientées par le Conseil Départemental.

Ces situations nécessitent un accompagnement renforcé et inscrit dans la durée, en raison de parcours souvent marqués par l'instabilité et l'exclusion. La cohabitation de profils similaires peut également compliquer la réduction des consommations.

Les accompagnements ont été majoritairement orientés vers le champ médico-social, avec un partenariat renforcé avec les acteurs de santé et du paramédical. Le travail d'équipe a été consolidé, notamment par la mise en place d'analyses de la pratique professionnelle et de formations en santé mentale.

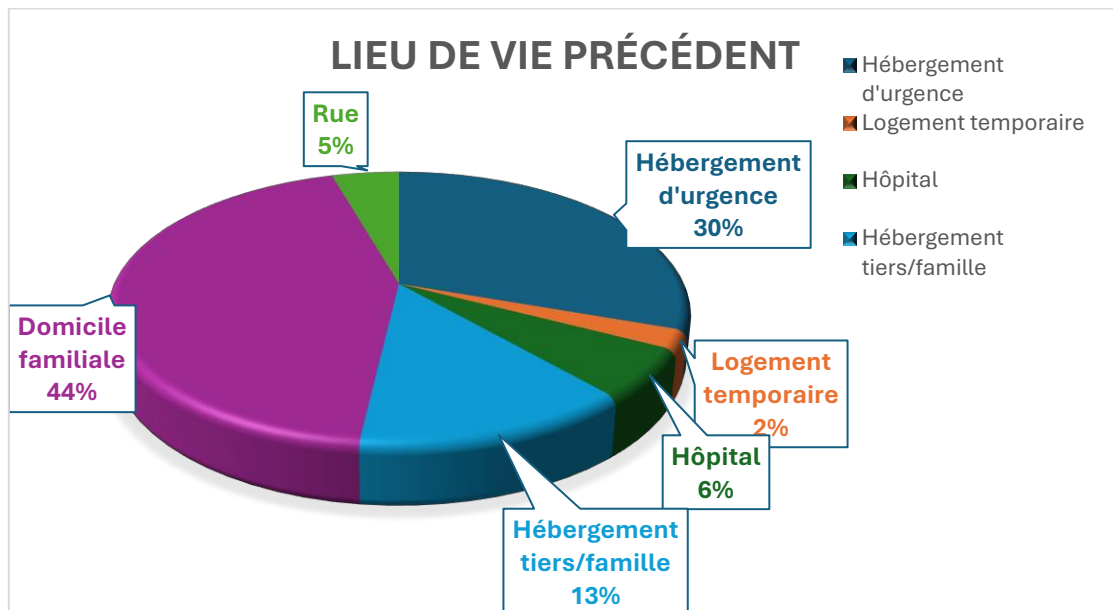
En continuité avec 2024, la pair-aidance et la médiation animale ont été mobilisées comme supports complémentaires d'accompagnement.

SITUATION À L'ENTRÉE



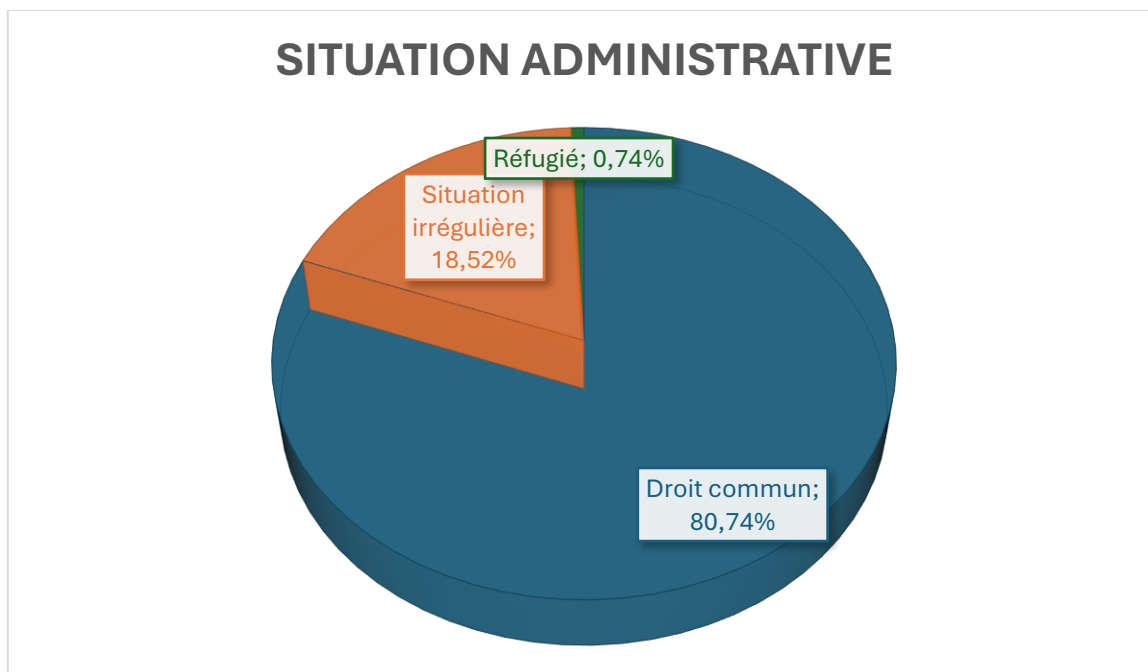
Près de 40 % des personnes accueillies proviennent de Clermont-Centre, souvent dans un contexte d'éloignement géographique visant à les protéger de situations de violences ou de conflits intrafamiliaux. Les orientations du Conseil Départemental concernent majoritairement des personnes hébergées en hôtels sur ce même secteur.

En 2025, une hausse des orientations en provenance des Combrailles (10 %) est observée, traduisant une meilleure identification des situations dans les territoires plus ruraux. Par ailleurs, un quart du public est issu du secteur Riom Limagne Volcan, principalement orienté par les Maisons des Solidarités, témoignant d'un partenariat opérationnel avec les services du Département.

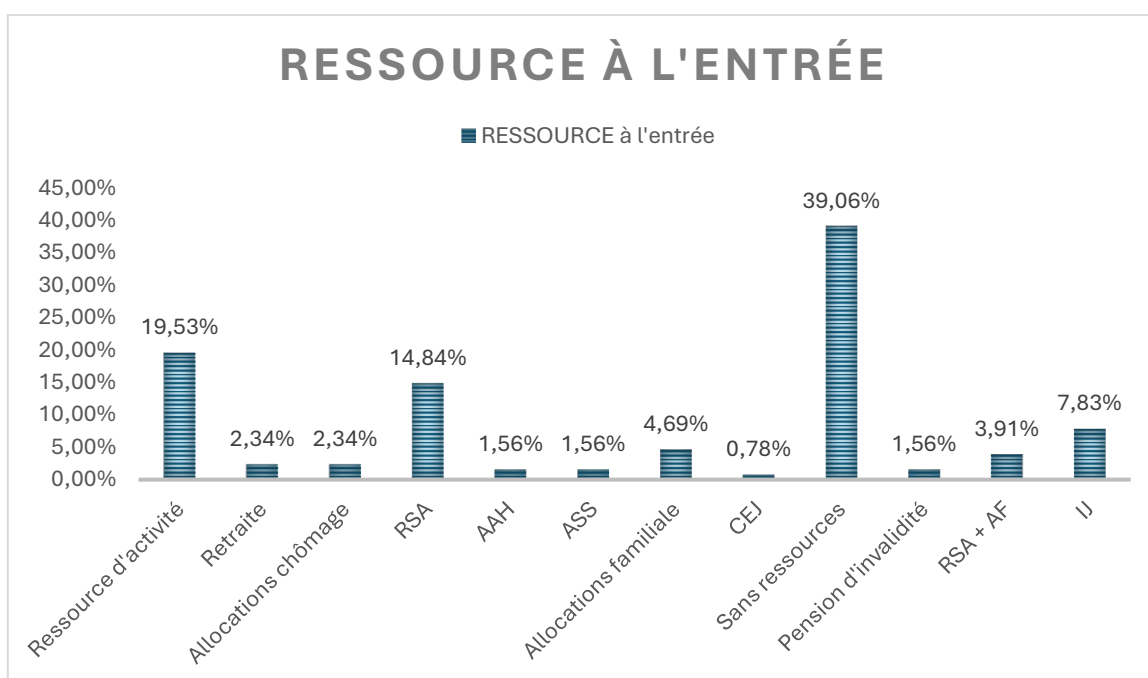


Comme en 2024, plus de la moitié des admissions (56 %) font suite à un départ précipité du domicile conjugal ou familial.

Par ailleurs, les orientations depuis les hébergements d'urgence (hôtels 115) augmentent d'environ 10 %, en lien avec des mises à l'abri temporaires lorsque le service est complet.



Comme en 2024, 80 % des personnes hébergées disposent d'une situation administrative stable sur le territoire. Cela facilite l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle et permet de mieux préparer leur parcours à moyen et long terme. Cette proportion reste stable depuis 2023.



En 2025, nous remarquons une augmentation de près de 10% des personnes entrantes sur le service sans ressources (28% en 2024 contre 39% en 2025). En effet, les personnes provenant des hébergements d'urgences, notamment des places hôtel 115 n'ont pas pu bénéficier d'un accompagnement social. Également, certaines femmes ont été victimes de violences financières, administratives et n'ont pas connaissance de leurs droits.

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement proposé par la Maison d'Artémis s'inscrit dans une approche globale et individualisée, adaptée à la complexité des situations rencontrées. L'évolution du public accueilli, marqué par des problématiques multiples et imbriquées, conduit à des prises en charge plus longues et nécessitant une coordination renforcée des interventions.

Les femmes accueillies, notamment celles ne relevant pas des situations de violences, présentent souvent plusieurs axes de travail simultanés : gestion de dettes, accès au logement avec des délais d'attente importants, démarches administratives complexes, ainsi que des besoins en matière de santé nécessitant un suivi dans la durée. Ces éléments impliquent un accompagnement progressif, inscrit dans le temps, afin de favoriser une stabilisation durable.

Accompagnement vers la sante (suivi médical)

La majorité des femmes accueillies présente des besoins en matière de santé, en particulier sur le plan psychologique et psychiatrique. Les parcours de vie, souvent marqués par des violences, des situations d'errance ou des expériences traumatiques, nécessitent une prise en charge adaptée et coordonnée.

Cette évolution du public implique régulièrement des temps d'hospitalisation, notamment dans le cadre des addictions ou pour l'établissement de diagnostics psychiatriques ou psychologiques, parfois concomitants. Ces situations ont un impact direct sur la durée des accompagnements, les sorties nécessitant davantage de préparation en raison des risques de rechute, de la complexité des démarches administratives ou encore du sentiment d'insécurité face à l'extérieur.

L'intervention d'une psychologue constitue un appui essentiel. Elle offre aux femmes un espace d'écoute confidentiel leur permettant de travailler sur leur histoire, de renforcer leur estime de soi et de consolider leur parcours. Toutefois, certaines personnes arrivent déjà avec un suivi extérieur et ne souhaitent pas multiplier les intervenants ni réengager un travail sur leurs traumatismes.

L'infirmière coordinatrice de l'association est également fortement mobilisée. Elle intervient dans l'accompagnement vers les structures de soins, la recherche de professionnels de santé et le soutien dans les démarches liées aux addictions. Son expertise permet d'instaurer un premier niveau d'accompagnement et de faciliter l'adhésion aux parcours de soins. Environ un quart des personnes hébergées a bénéficié de son intervention, avec la mise en place de suivis adaptés.

Pour les femmes orientées par le Conseil Départemental, les besoins identifiés relèvent davantage de la parentalité et de la petite enfance. Dans ce cadre, la PMI de Riom intervient

par des permanences sur le site d'une infirmière puéricultrice, d'une éducatrice de jeunes enfants et d'une sage-femme.

Accompagnement administratif, judiciaire

L'accompagnement administratif et judiciaire constitue un axe central du travail des équipes, en particulier pour les femmes victimes de violences.

En lien avec l'association AVEC 63, les équipes soutiennent les démarches de dépôt de plainte. En 2025, 58 % des femmes ont quitté le service après avoir engagé cette démarche, contre 33 % en 2024, traduisant une progression significative.

Selon les situations, des dispositifs de protection peuvent être mobilisés, tels que les ordonnances de protection ou le téléphone grave danger, afin de sécuriser les parcours et de favoriser l'autonomie.

Les travailleurs sociaux assurent également un suivi étroit avec les avocats et accompagnent les femmes dans l'ensemble de leurs démarches judiciaires, notamment en cas de présence d'enfants (saisine du juge aux affaires familiales, du juge des enfants). Ils peuvent être amenés à soutenir les personnes jusqu'à leur présence aux audiences.

Pour les femmes orientées par le Conseil Départemental, l'enjeu principal concerne la régularisation de la situation administrative, 65 % d'entre elles étant en situation irrégulière à leur arrivée.

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

L'accès à l'emploi constitue un levier important d'insertion. À l'entrée dans le dispositif, 79 % des personnes sont sans emploi et 17 % en activité.

La conseillère en insertion professionnelle (CIP) intervient régulièrement sur le service à travers des entretiens individuels, visant à accompagner les personnes vers l'emploi ou la formation. Le travail partenarial avec France Travail, les structures d'insertion et les employeurs permet de diversifier les opportunités proposées.

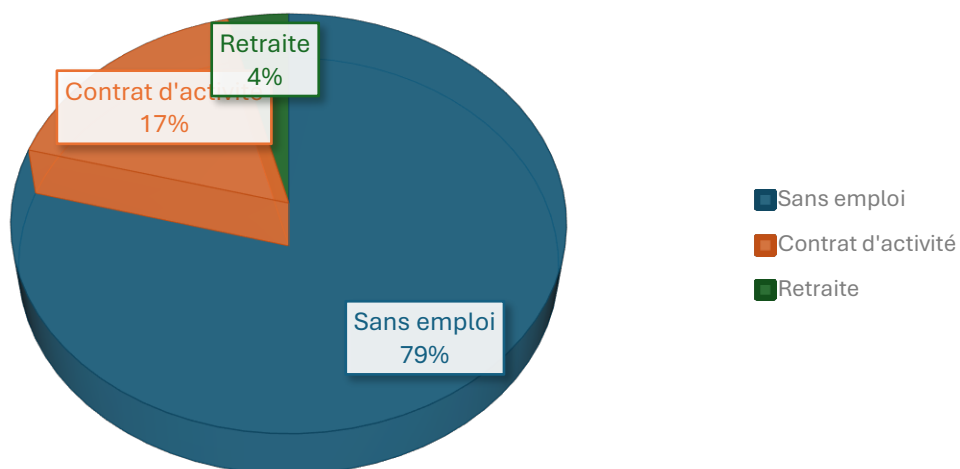
Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, des actions de bénévolat ou des chantiers d'insertion sont proposés. Le jardin partagé mis en place au sein de la structure constitue également un support d'évaluation des compétences et de remobilisation.

En 2025, 37 femmes (47,44 %) ont bénéficié d'un accompagnement par la CIP et 8 personnes (10,26 %) ont participé à des actions de bénévolat.

Toutefois, l'insertion professionnelle ne constitue pas systématiquement une priorité immédiate. Certaines personnes disposent déjà d'un emploi, tandis que pour d'autres, les problématiques de santé ou de stabilité personnelle nécessitent d'être traitées en amont.

Par ailleurs, la garde des jeunes enfants représente un frein identifié. Le manque de places en crèche limite les possibilités d'engagement dans un parcours professionnel. Le partenariat avec le service ELISE de l'association CECLER a permis, en 2025, de faciliter l'accès à des solutions de garde pour certaines situations.

SITUATION PROFESSIONNELLE À L'ENTRÉE



Accompagnement CIP : 37 femmes soit 47.44% // Action de bénévolat : 8 personnes soit 10.26%

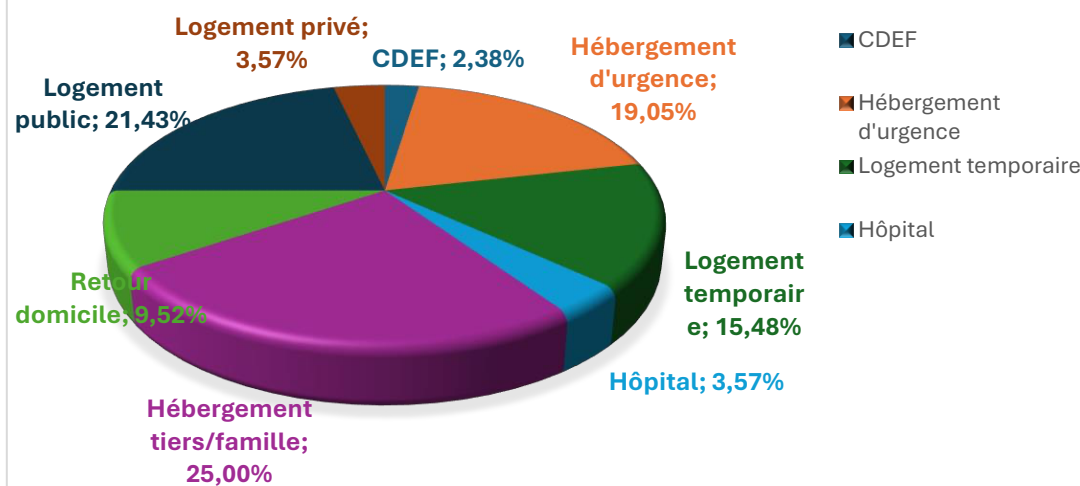
ACCOMPAGNEMENT VERS LE LOGEMENT

L'accès au logement constitue un axe central de l'accompagnement. Une grande partie des personnes accueillies arrive en situation de rupture, souvent dans l'urgence, avec des ressources limitées.

En 2025, la majorité des ménages a bénéficié d'un accompagnement administratif lié au logement : création ou renouvellement de demandes de logement social, constitution de dossiers SIAO ou orientation vers des dispositifs adaptés.

Un suivi spécifique est également assuré par une travailleuse sociale dédiée, intervenant directement dans les logements. Ses visites régulières favorisent l'appropriation du lieu de vie, l'entretien du logement et l'acquisition des repères nécessaires à une installation durable, tout en permettant d'identifier les difficultés et d'adapter l'accompagnement.

SOLUTION LOGEMENT À LA SORTIE



Une organisation renforcée face à la complexité des situations

Face à des situations souvent marquées par la souffrance psychique et la précarité, le travail d'équipe a été renforcé, de jour comme de nuit. La mise en place de groupes mensuels d'analyse des pratiques professionnelles (APP) permet aux équipes de prendre du recul, de partager les situations et d'ajuster les postures d'accompagnement.

Des formations spécifiques en santé mentale ont également été développées afin de mieux appréhender les problématiques rencontrées.

En continuité avec 2024, des médiations complémentaires ont été mobilisées, notamment la pair-aidance (groupes de parole) et la médiation animale, contribuant à diversifier les modalités d'accompagnement et à renforcer l'adhésion des personnes.

DISPOSITIF ALT – ARTÉMIS

Le dispositif ALT propose un hébergement temporaire visant à consolider les parcours et à préparer l'accès à un logement autonome.

En 2025, le service ALT a accueilli 33 personnes, soit 13 ménages (14 adultes et 19 enfants), ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2024. Plus de la moitié des orientations (51 %) proviennent de dispositifs d'urgence, dont le Centre d'Hébergement d'Urgence d'Artémis, assurant ainsi une continuité de parcours. Les autres situations (49 %) relèvent d'entrées depuis le domicile familial ou conjugal.

Les personnes accueillies sont hébergées dans des appartements situés sur les communes de Mozac, Ménétrol et Riom (4 T2, 1 duplex, 2 T3). La moyenne d'âge des adultes est d'environ 30 ans et le public est majoritairement composé de familles avec enfants.

Le dispositif se caractérise par des durées de séjour relativement longues, généralement supérieures à un an, permettant un accompagnement approfondi et progressif. Une part des personnes accueillies dispose de ressources à l'entrée (28 %), issues d'une activité professionnelle ou d'une formation rémunérée, constituant un appui pour la stabilisation des situations.

L'accompagnement s'articule autour de plusieurs axes complémentaires :

- **L'emploi** : 64 % des ménages ont bénéficié d'un suivi régulier, en lien avec la conseillère en insertion professionnelle, à travers des permanences sur site et un travail partenarial avec France Travail et des employeurs.
- **La santé** : ce volet concerne une large part des personnes hébergées. Près de la moitié (49 %) a bénéficié d'un accompagnement en santé mentale, via la psychologue de la structure et, lorsque nécessaire, des suivis spécialisés en psychiatrie.
- **Le logement** : l'ensemble des ménages est accompagné dans ses démarches d'accès au logement, que ce soit dans le parc social ou privé. Le dispositif ALT constitue ainsi une étape vers l'autonomie, avec des sorties majoritairement orientées vers un logement autonome.

Par son fonctionnement, le service ALT permet de sécuriser les parcours, de consolider les acquis travaillés en amont et de favoriser une insertion durable dans le logement et dans la vie sociale.

ACTIVITÉS, ANIMATION ET BÉNÉVOLAT

Dans l'objectif de rompre l'isolement des femmes accompagnées et de favoriser leur ouverture vers l'extérieur, un ensemble d'activités et d'actions est proposé au sein de la Maison d'Artémis et du dispositif ALT. Ces temps participent à la reconstruction personnelle, au développement de l'autonomie et au renforcement du lien social.

Une travailleuse sociale dédiée à la vie quotidienne assure la coordination de ces actions. Elle organise les activités, planifie les temps collectifs et veille à la bonne utilisation des équipements partagés (notamment les machines à laver). Elle réalise également des visites hebdomadaires des logements afin de s'assurer de leur entretien, d'accompagner les résidentes dans la gestion de leur espace de vie et d'identifier d'éventuelles difficultés.

Plusieurs activités régulières sont proposées :

- des ateliers couture mensuels animés par des bénévoles, favorisant l'apprentissage de compétences techniques et la valorisation personnelle
- des séances hebdomadaires de jeux de société, supports de convivialité et d'échanges
- des ateliers créatifs (peinture, dessin) organisés deux fois par mois, permettant l'expression personnelle et le travail collectif
- des randonnées mensuelles, offrant un temps de découverte, d'activité physique et de bien-être
- un temps collectif « petit-déjeuner » chaque lundi matin, facilitant les rencontres et le partage
- des ateliers numériques hebdomadaires, permettant l'apprentissage des outils informatiques et la réalisation de démarches en ligne
- des ateliers d'insertion organisés sur Volvic et Clermont-Ferrand, en lien avec la conseillère en insertion professionnelle, avec l'appui de bénévoles.

Par ailleurs, des événements sportifs et culturels sont ponctuellement proposés. À cette occasion, les résidentes peuvent s'impliquer bénévolement, notamment en participant à l'organisation ou au service lors de manifestations.

L'ensemble de ces actions contribue à soutenir l'insertion sociale des femmes accompagnées, à renforcer leur autonomie dans la vie quotidienne et à favoriser leur reconstruction.

BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2025 confirme une évolution du public accueilli vers des situations plus complexes, marquées par des vulnérabilités multiples (précarité, problématiques de santé mentale, parcours de violences, instabilité administrative et sociale). Cette évolution a un impact direct sur les modalités d'accompagnement, qui s'inscrivent davantage dans la durée et nécessitent une coordination renforcée.

La structuration du service a également évolué avec l'intégration de nouvelles modalités d'orientation, notamment via le Conseil Départemental. Cette diversification des publics accueillis a permis d'élargir les missions du service et de s'expertiser davantage sur la protection de l'enfance. Cette mixité a également eu un impact très positif sur l'ensemble du public accueilli.

Il a permis de faire bénéficier à toutes d'un partenariat renforcé avec la PMI qui intervient désormais régulièrement sur le site

Le travail partenarial s'est consolidé, tant avec les acteurs institutionnels que les partenaires de santé, de l'insertion et de la protection. En interne, les équipes ont renforcé leurs compétences, notamment par le biais de formations et d'espaces d'analyse de la pratique, permettant d'adapter les accompagnements à la complexité des situations.

Enfin, les actions collectives et les médiations (pair-aidance, médiation animale) ont confirmé leur intérêt comme supports complémentaires favorisant l'adhésion des personnes et le travail sur la confiance et le lien social.

Au regard des constats établis, plusieurs axes de travail se dégagent pour l'année à venir :

- **Poursuivre l'adaptation des accompagnements à la complexité des situations**, en renforçant les compétences des équipes, notamment dans le champ de la santé mentale et des addictions ;
- **Consolider les partenariats médico-sociaux et institutionnels**, afin de fluidifier les parcours et sécuriser les prises en charge, en particulier sur les questions de santé et d'accès aux droits ;
- **Renforcer les réponses en matière d'insertion professionnelle**, en travaillant notamment sur les freins périphériques tels que la garde d'enfants ou la stabilisation administrative ;
- **Développer les solutions d'accès au logement**, en poursuivant le travail avec les bailleurs et les dispositifs existants, afin de limiter les durées de séjour contraintes ;
- **Poursuivre et structurer les actions collectives et les médiations**, en tant que leviers d'accompagnement complémentaires favorisant l'autonomie et la participation des personnes ;

Ces perspectives s'inscrivent dans une volonté de maintenir un accompagnement de qualité, adapté aux besoins des personnes accueillies, tout en consolidant le positionnement du service dans le paysage territorial de l'urgence et de l'insertion.

Pôle Urgences

Centre d'hébergement d'Urgence Anatole France

Le Centre d'Hébergement d'Urgence Anatole France a été ouvert en 2013.

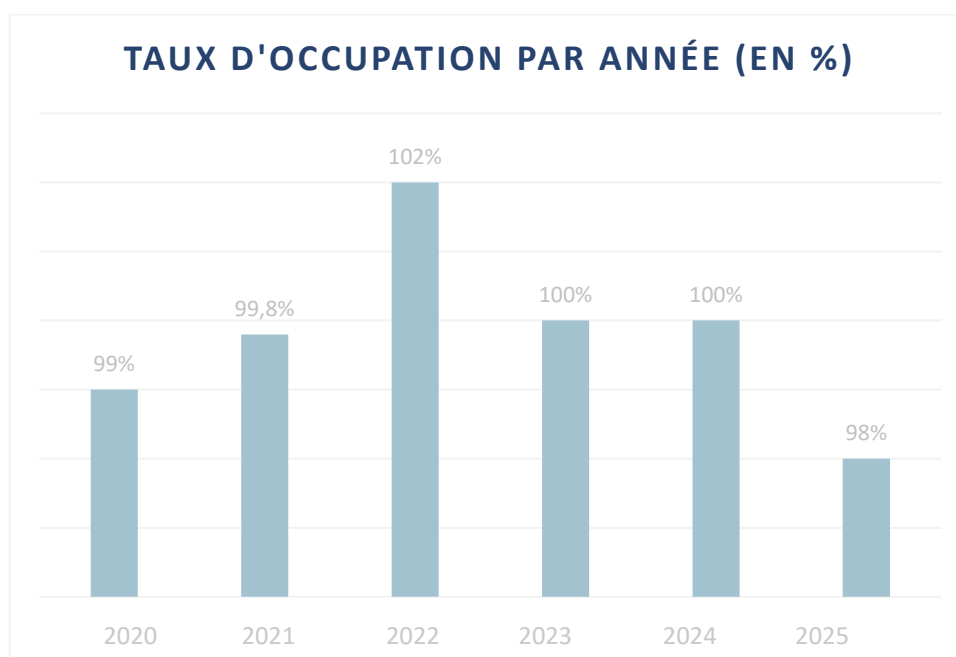
Depuis 2023, le service dispose d'une capacité d'accueil de 50 places, réparties entre 45 places d'hébergement d'urgence familles et 5 places de mise à l'abri à destination de la maraude.

Chaque famille hébergée dispose d'une chambre individuelle équipée d'une kitchenette comprenant deux plaques de cuisson électriques, un évier et un petit réfrigérateur, ainsi que d'une salle de bain avec sanitaires intégrés.

Les espaces collectifs se composent d'une laverie et d'une salle dédiée à la cuisine, équipée d'un four, d'un micro-ondes et d'un congélateur.

Le service compte également 4 chambres situées en rez-de-chaussée, dont une accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

En fonction des besoins, notamment pour les familles nombreuses, il est possible d'attribuer deux à trois chambres à un même ménage.



En 2025, le taux d'occupation du centre est de 98 % ; Ce taux est lié à l'absence d'orientation sur un appartement d'urgence, dédié à la Maraude. En excluant du calcul ces 5 places non utilisées, le taux d'occupation serait de **109%**.

Orientation : « Les roulements du 115 »

Toutes les familles accueillies au CHU Anatole France sont orientées par le 115. Les personnes hébergées sur ces places bénéficient d'un accord d'hébergement délivré par la DDETS.

À titre exceptionnel, et en lien avec les services de l'État, le 115 peut orienter des personnes vers des places de « mise à l'abri », notamment dans le cadre de dispositifs saisonniers (plan canicule pour 2025 par exemple). Par ailleurs, certaines admissions ont eu lieu dans le cadre d'opérations de desserrement. Dans ce cas, l'orientation des personnes est assurée directement par la DDETS.

La préparation des orientations est assurée en partenariat étroit avec les équipes du 115, en tenant compte des compositions familiales et des situations sociales. Les roulements sont organisés les lundis et jeudis.

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

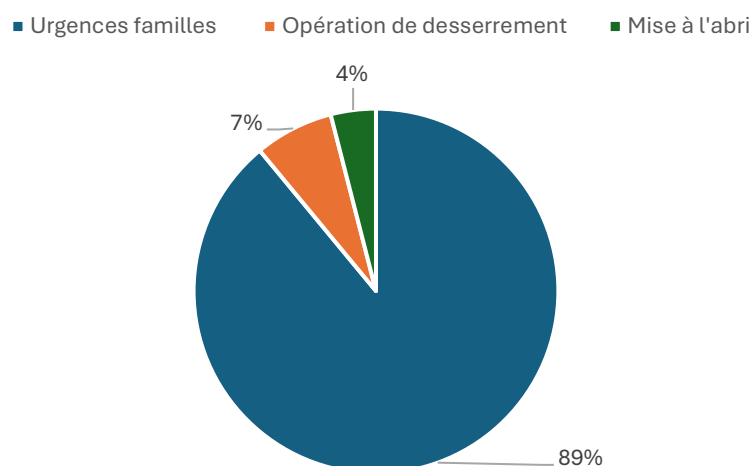
Le service accueille très majoritairement des familles, qui représentent 97 % des personnes hébergées en 2025. Les places sont dédiées exclusivement aux ménages avec enfants et ne sont pas attribuées aux personnes isolées ni aux couples sans enfant.

Les places de mise à l'abri et celles mobilisées dans le cadre d'opérations exceptionnelles (desserrement ou période hivernale) peuvent toutefois accueillir tout type de public. Ainsi, 3 % des personnes hébergées en 2025 étaient des hommes isolés, arrivés lors d'une opération de desserrement en décembre 2024.

Au total, 121 personnes ont été hébergées en 2025, toutes places confondues :

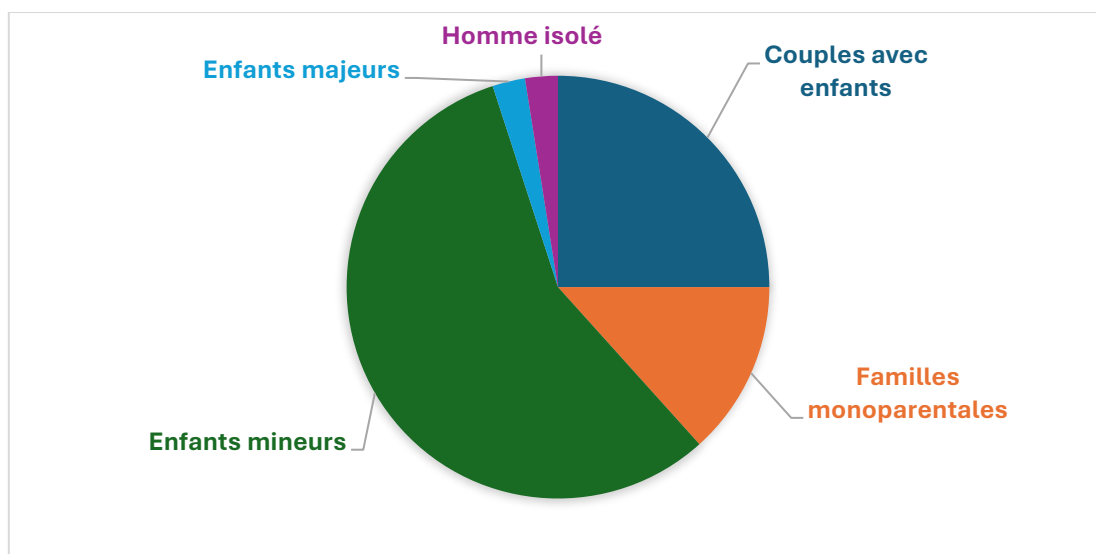
- 8 personnes dans le cadre d'une opération de desserrement (une famille de 4 personnes et 4 personnes isolées) ;
- 5 personnes mises à l'abri lors du plan canicule (2 familles monoparentales) ;
- 108 personnes hébergées sur les places « urgence familles », soit 28 familles.

Répartition des prises en charge par type de places



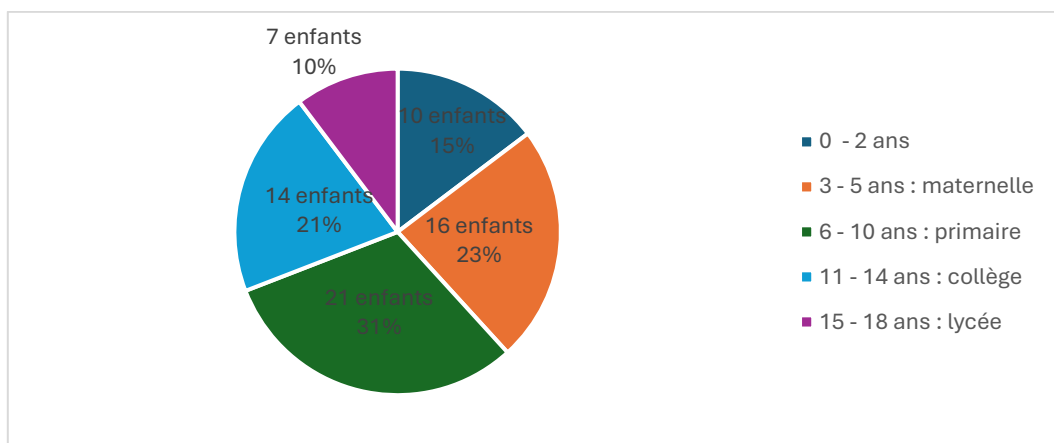
Au total, nous avons accompagné 15 couples avec enfants (30 personnes) et 16 familles monoparentales et 4 hommes isolés.

Au total, 71 enfants ont été accueillis au CHU Anatole France (68 mineurs et 3 majeurs).



Depuis son ouverture en 2013, le CHU Anatole France a maintenu un taux moyen d'environ 50% d'enfants. En 2025, nous constatons une hausse de nombre moyen d'enfants hébergés (+ 3 %), portant leur part à 58.5% contre 55.5% en 2024. Cette légère évolution s'explique par un changement dans la composition des ménages : en 2025, nous avons accueilli moins de couples (15 contre 21 en 2024), avec davantage d'enfants à charge.

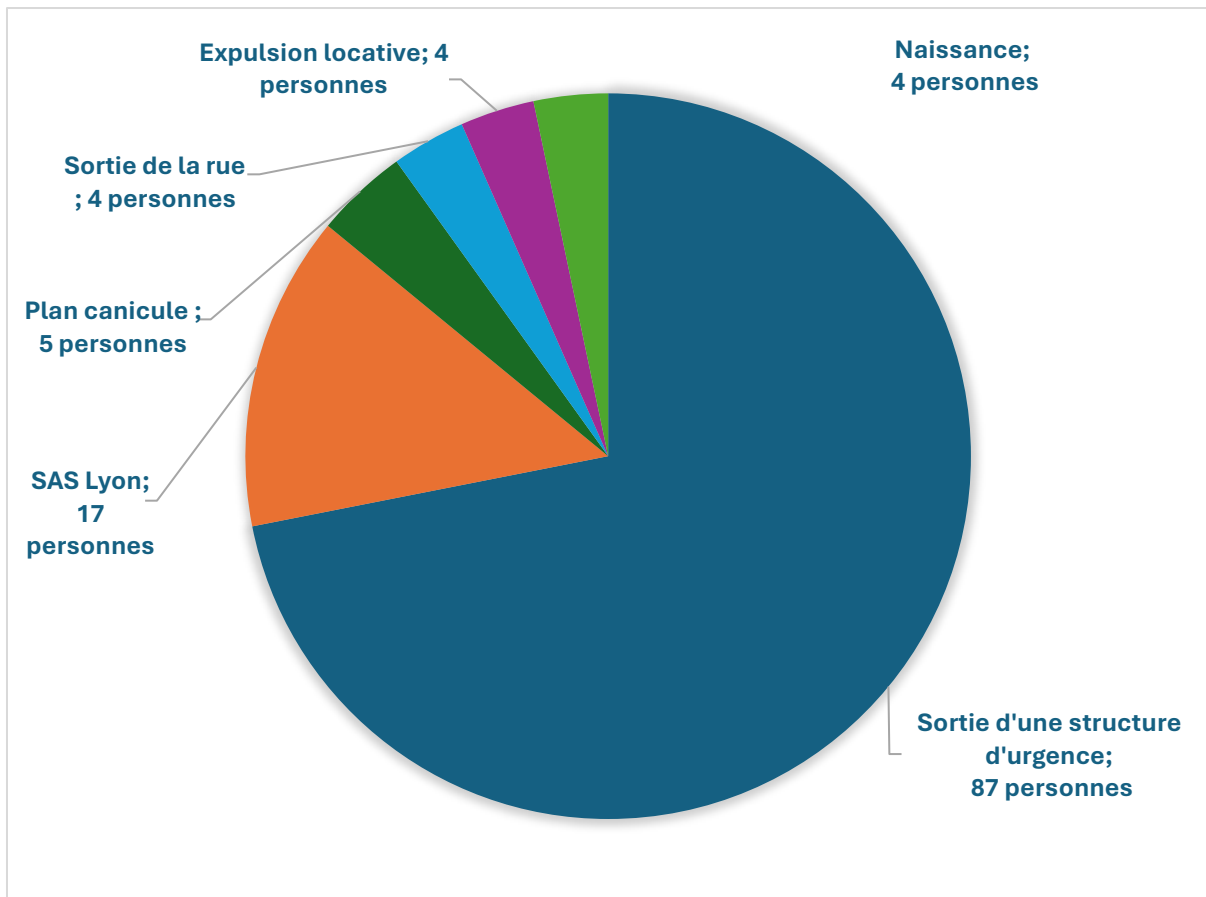
En 2025, l'âge moyen des enfants accueillis était de 8 ans.



Motif de séjour

L'ensemble des personnes orientées au CHU Anatole France ont contacté le 115, faute de solution d'hébergement.

Les motifs de séjour sont multiples : sortie d'une autre structure d'hébergement d'urgence, prise en charge par le 115 après une période passée à la rue, expulsion locative ou sortie du SAS de Lyon.



Avant d’être orientées au CHU Anatole France par le 115, en 2025, 73 % des personnes étaient accueillies dans un autre lieu d’hébergement d’urgence (structure d’urgence, hôtels) avant leurs arrivées sur notre service.

3% des personnes, soit 1 famille, étaient sans solution d’hébergement.

3% des personnes, soit 1 famille également, ont été hébergés à la suite d’une expulsion locative.

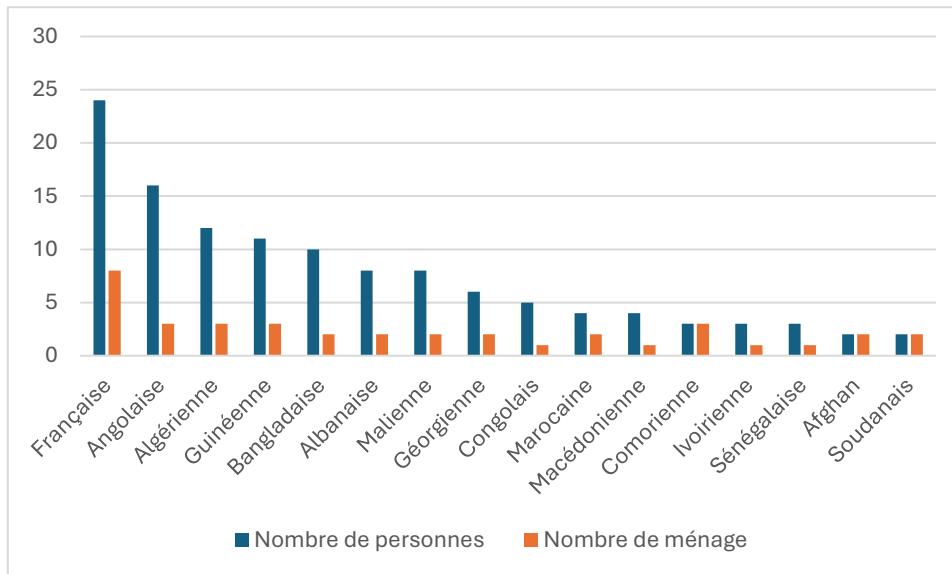
14% des personnes (soit 2 familles et 4 hommes isolés) étaient hébergés par le SAS de Lyon et sont arrivées dans le cadre d’un desserrement.

Les orientations vers les places de « mise à l’abri » peuvent survenir à titre exceptionnel, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d’un plan canicule, pour 2025. Dans ce cas, le nombre de personnes hébergées par le 115 augmente temporairement afin de répondre aux besoins urgents de protection et de sécurité.

4% des personnes, soit 2 familles, ont été accueillies dans ce contexte.

Nationalités

En 2025, nous avons principalement accueilli des familles Françaises, Angolaises, Algérienne, Guinéennes, Bangladaises (60% de notre effectif total).

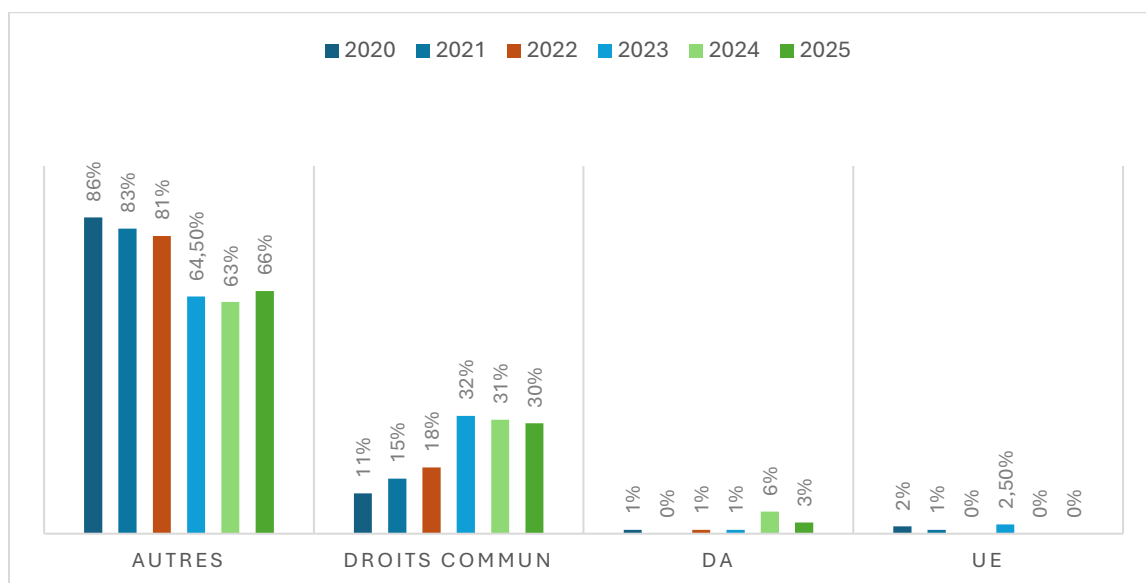


Le CHU Anatole France accueille des personnes de nationalités très diverses. Cette diversité s’explique par le principe d’accueil inconditionnel en hébergement d’urgence, prévu par l’article L. 345-2-2 du Code de l’action sociale et des familles, qui garantit à toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale un accès, à tout moment, à un hébergement d’urgence. Ce droit s’exerce sans condition d’âge, de ressources ou de statut administratif, ce qui favorise la pluralité des publics accueillis.

L’ensemble des personnes hébergées rencontrent des difficultés d’accès ou de maintien dans le logement, liées à des problématiques sociales, économiques, familiales ou administratives.

Situations administratives

Toutes les familles accompagnées sur le centre d’hébergement d’urgence Anatole France ont un accord de la DDETS.



66 % des personnes hébergées relèvent d'une situation administrative dite « autre ». Il s'agit principalement de personnes déboutées de la demande d'asile ayant engagé, ou s'apprêtant à engager, des démarches de régularisation sans disposer encore de récépissé. Sans droit au séjour stabilisé, elles ne peuvent généralement ni travailler ni accéder à un logement autonome.

L'obtention d'un récépissé ou d'une autorisation provisoire de séjour demeure complexe. En 2025, 31,5 % des 35 adultes concernés avaient engagé des démarches de régularisation (demande de titre de séjour ou recours devant la CNDA). Les mineurs ne sont pas comptabilisés, ceux-ci devant attendre leur majorité pour déposer une demande, sauf situations particulières où une demande d'asile est déposée en leur nom. Ainsi, 4 % des personnes hébergées étaient en demande d'asile en 2025.

Au cours de l'année, 4 personnes ont été régularisées pendant leur prise en charge (1 enfant bénéficiaire d'une protection internationale et 3 accords de séjour au titre de parent d'enfant réfugié ou pour raison de santé).

Depuis 2023, les orientations de personnes sans droit ni titre diminuent (environ -15 %), tandis que celles relevant du droit commun progressent (+13 %). En 2025, 30 % des majeurs hébergés relevaient du droit commun, c'est-à-dire titulaires d'un titre de séjour, bénéficiaires d'une protection internationale ou de nationalité française.

La situation administrative conditionne fortement l'accès au logement, mais aussi aux ressources du ménage. La présence quotidienne des équipes permet ainsi de renforcer l'accompagnement social et de favoriser l'insertion ainsi que l'accès à une solution d'hébergement ou de logement hors 115.

Ressources

43 % des familles hébergées au CHU Anatole France sont sans ressources. Cette situation concerne principalement les personnes déboutées de la demande d'asile, sans droit au séjour stabilisé, qui ne peuvent bénéficier ni d'un revenu ni des prestations sociales. Les équipes les orientent alors vers les associations caritatives pour l'aide alimentaire, vestimentaire et l'hygiène, et sollicitent ponctuellement le Conseil départemental pour des aides d'urgence ou de soutien à la parentalité.

Les personnes titulaires d'une autorisation provisoire de séjour ou d'un récépissé peuvent généralement travailler, sans pour autant ouvrir droit aux prestations sociales et familiales. Seules les personnes relevant du droit commun (françaises, réfugiées ou titulaires d'un titre de séjour) peuvent accéder aux droits CAF et minima sociaux.

En 2025, 57 % des familles disposaient de ressources. Parmi les adultes hébergés, 10 % étaient en emploi (CDI, CDD, insertion ou intérim). D'autres percevaient l'ARE, l'AAH, un accompagnement de la Mission Locale ou des prestations CAF, soit 15 % des adultes accueillis.

Pour soutenir les ménages en difficulté, le CHU met à disposition une caisse de troc alimentaire afin de favoriser l'entraide et limiter le gaspillage. Des produits d'hygiène et de lessive sont également distribués régulièrement. Durant toute la prise en charge, un accompagnement social est proposé aux familles.

Accompagnement social

L'accompagnement social est assuré de manière obligatoire pendant toute la durée de l'hébergement. Deux travailleurs sociaux se répartissent les suivis afin de proposer un accompagnement individualisé. Chaque famille bénéficie d'un référent identifié, garantissant un interlocuteur unique pour les démarches du quotidien, avec relais assuré en cas d'urgence ou d'absence.

Les axes d'intervention sont multiples et s'adaptent à la situation administrative, sociale, familiale et financière de chaque ménage. Ils concernent notamment :

- L'accès et le maintien des droits fondamentaux (aide alimentaire, aides financières, domiciliation, assurance maladie, mobilité) ;
- Les démarches administratives et de régularisation (titre de séjour, recours, demandes d'asile, suivi des procédures) ;
- La scolarité des enfants et l'accès aux modes de garde ;
- L'insertion socio-professionnelle (cours de français, ateliers, bénévolat, emploi, inscription à France Travail), en lien avec la conseillère en insertion professionnelle de l'association ;
- La gestion budgétaire (dettes, surendettement, budget familial) ;
- L'accès aux soins, avec orientation vers les partenaires spécialisés et appui de l'infirmière associative ;
- Le soutien éducatif et à la parentalité ;
- L'accès au logement ou à l'hébergement hors 115 (logement social, SIAO, FSL, garanties locatives).

Depuis 2024, la présence hebdomadaire d'un psychologue renforce également la prise en compte des fragilités psychiques.

En complément de cet accompagnement, des animations sont organisées tout au long de l'année, en particulier pendant les vacances scolaires. Compte tenu de la situation financière des familles, les activités proposées sont majoritairement gratuites. Elles prennent la forme de sorties culturelles, loisirs extérieurs, ateliers sur site, activités manuelles, projections, temps conviviaux ou événements festifs. En 2025, les familles ont notamment participé au Festival des Cultures du Monde de Gannat, au P'tit Festival, à la Grande Roue offerte par la mairie et à des matchs du Clermont Foot.

Des activités sportives sont également proposées grâce à la mise à disposition d'un gymnase municipal, permettant la pratique du badminton, du basketball ou du futsal. Les résidents participent aussi à des actions solidaires menées avec les autres services de l'association, telles que la collecte de la Banque Alimentaire, des actions avec les Restos du Cœur, la participation au VVX ou l'organisation de la marche solidaire Endorun au profit de la recherche contre l'endométriose.

Le CHU Anatole France est engagé dans une démarche écoresponsable. Les familles sont sensibilisées à la maîtrise des consommations d'eau, d'électricité et de chauffage, ainsi qu'au tri des déchets grâce aux dispositifs mis à disposition dans les logements.

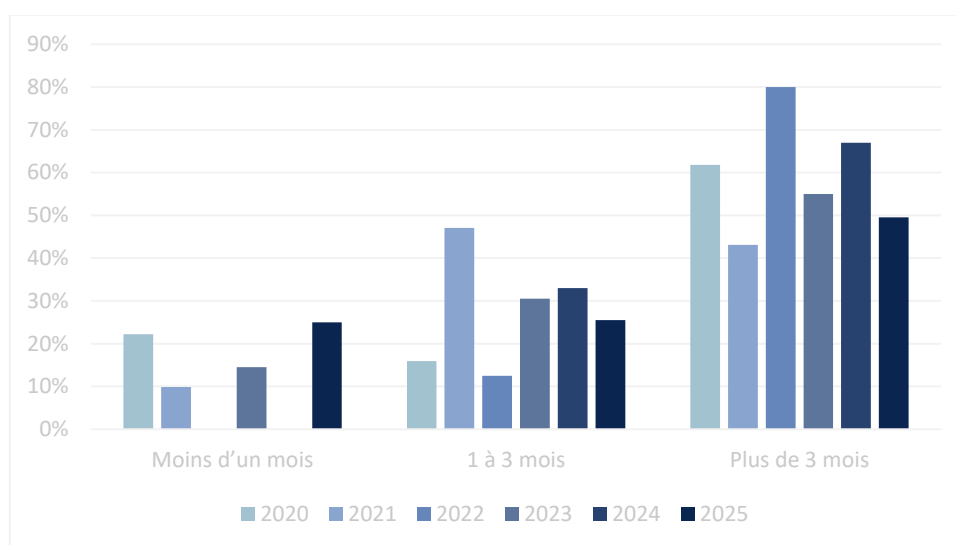
L'équipe du CHU Anatole France se compose de 11 professionnels : un chef de service, un animateur-coordonateur, deux travailleurs sociaux, un agent d'accueil, quatre veilleurs de nuit

et deux agents d'entretien. L'ensemble des salariés contribue au suivi des personnes hébergées, à l'observation des situations, à l'aide dans les actes du quotidien et à la qualité de vie dans la structure.

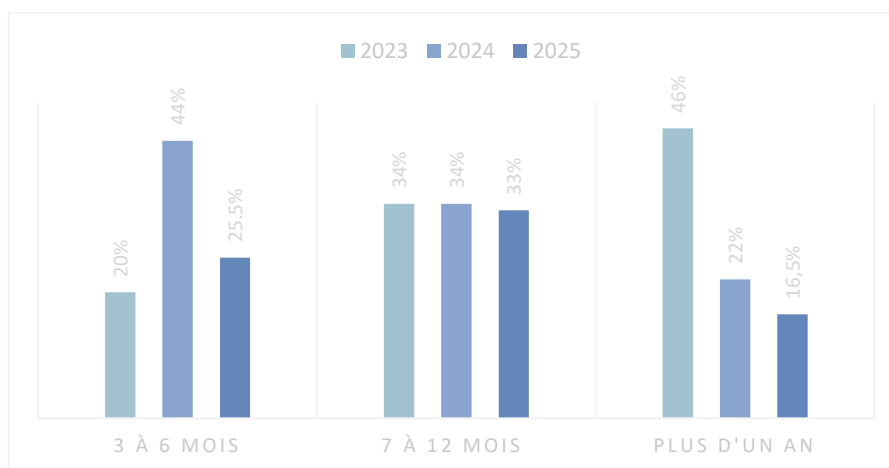
Des réunions hebdomadaires et des outils de transmission internes permettent une coordination constante entre les professionnels. La présence continue d'équipes de jour et de nuit garantit ainsi la sécurité des familles et la continuité de l'accompagnement durant tout le séjour.

Durée de séjour

En principe, les orientations du 115 au CHU Anatole France sont prévues pour une durée d'un mois. En pratique, les séjours sont généralement plus longs, avec une durée moyenne d'hébergement de 7 mois en 2025. Aucune famille n'a été accueillie pour moins d'un mois.



En 2025, 12 ménages (30 personnes) ont quitté la structure avant trois mois, tandis que 8 familles, soit 25,5 % des personnes accueillies, y sont restées entre trois et six mois. Au total, 49,5 % des ménages hébergés ont séjourné plus de trois mois, toutes places confondues (urgence, mise à l'abri et desserrement). La durée des prises en charge poursuit sa baisse par rapport aux années précédentes. Les séjours de plus d'un an ne concernent plus que 16,5 % des familles, contre 22 % en 2024 et 46 % en 2023.

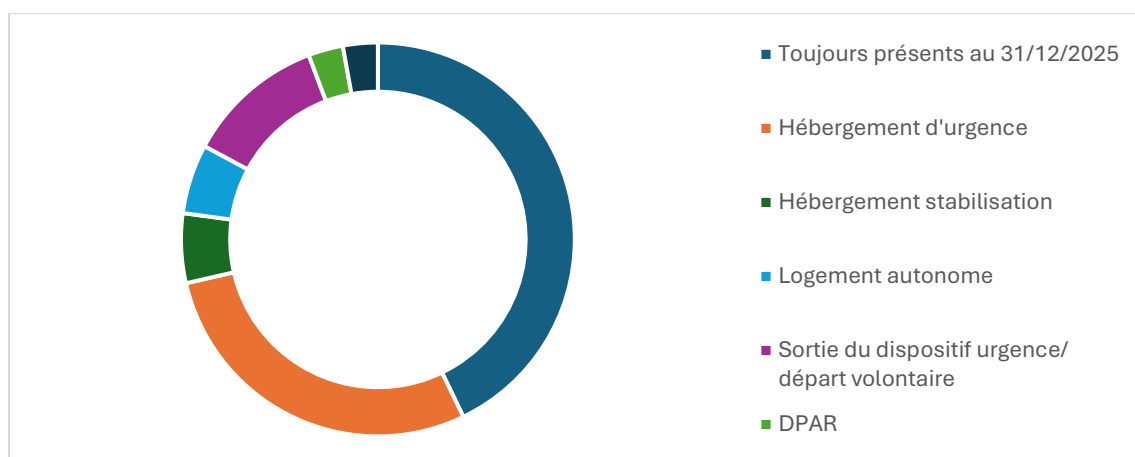


Les hébergements prolongés restent liés à des situations complexes : handicap, difficultés intrafamiliales, dettes importantes ou obtention récente d'un premier titre de séjour. Cette évolution s'explique également par la priorité donnée aux publics relevant du droit commun, orientés plus rapidement vers des dispositifs de stabilisation, l'hébergement d'insertion, le logement accompagné ou le logement autonome.

Sortie du CHU Anatole France

Au 31/12/2025, 15 familles composées de 47 personnes étaient toujours présentes au CHU Anatole France, soit 39% de l'effectif total de 2025.

En 2025, 74 des personnes hébergées, soit 20 familles au total, sont parties du service.



Sur l'ensemble des personnes accueillies en 2025 :

- **39 % sont toujours présentes** au sein du dispositif au 31 décembre 2025.
- **32 % ont été réorientées vers un autre dispositif d'hébergement d'urgence**, soit à la demande du 115, soit à l'initiative de la structure. Ces orientations concernent des centres d'hébergement ou des hôtels. En 2025, cela a représenté 33 personnes orientées vers l'hôtel et 6 vers une autre structure d'urgence.
- **7,5 % ont accédé à un dispositif de stabilisation**, relevant toujours du secteur de l'urgence (HU/LT, appartements associatifs gérés par des partenaires tels que l'ANEF, le SPF ou le CPP). Ces solutions temporaires, avec accompagnement social, constituent une étape vers un logement accompagné ou autonome.
- **6 % ont intégré un logement autonome**, soit deux familles, l'une dans le parc public et l'autre dans le parc privé.
- **15,5 % sont sorties du dispositif d'urgence sans orientation vers un hébergement**, pour différents motifs : retour chez un proche, reprise d'emploi, orientation DPAR, orientation CAES ou sortie de rue.

FOCUS : ACCUEILLIR L'URGENCE VENUE D'AILLEURS

Au cours de l'année 2025, le CHU Anatole France a également été mobilisé dans le cadre d'opérations nationales dites de **desserrement**, consistant à orienter temporairement des ménages ou personnes isolées depuis des territoires fortement saturés vers des départements disposant de capacités d'hébergement disponibles.

Ces opérations, coordonnées par les services de l'État, répondent à plusieurs enjeux : prévenir les situations d'insalubrité ou de danger sur certains sites fortement exposés, réduire la pression exercée sur les dispositifs franciliens, et permettre une répartition plus équilibrée des capacités d'accueil à l'échelle nationale. Elles visent également à rendre possible un accompagnement social plus individualisé, en facilitant l'accès à l'hébergement, aux droits, aux soins et à la scolarisation des enfants.

Si ces mises à l'abri répondent à des impératifs organisationnels et humanitaires, elles impliquent souvent pour les personnes concernées des changements brusques de repères. L'arrivée dans un nouveau territoire peut entraîner une rupture des habitudes de vie, l'éloignement de liens sociaux ou familiaux, l'interruption de suivis administratifs ou médicaux déjà engagés, ainsi qu'un sentiment d'isolement ou de désorientation.

Dans ce contexte, le CHU Anatole France a assuré sa mission première de mise à l'abri tout en déployant un accompagnement renforcé permettant d'évaluer les situations sociales et administratives des ménages accueillis. Ces évaluations, conduites par les travailleurs sociaux en lien avec les services compétents, ont pu déboucher, lorsque la situation le permettait, sur des accords d'hébergement plus pérennes ou sur des orientations adaptées.

Ces accueils spécifiques ont également mobilisé une forte capacité d'adaptation des équipes. Les professionnels ont dû répondre à des besoins variés liés notamment à la barrière linguistique, aux habitudes alimentaires, aux références culturelles, à la compréhension des dispositifs français ou encore aux démarches administratives en lien avec les pays d'origine.

Une attention particulière a enfin été portée aux enfants accueillis. Conformément à l'article L131-1 du Code de l'éducation, tous les enfants en âge d'être scolarisés ont été orientés vers les dispositifs adaptés, indépendamment de la situation administrative de leur famille.

Cette séquence illustre pleinement la capacité du CHU Anatole France à conjuguer réponse immédiate à l'urgence, respect des droits fondamentaux et accompagnement social individualisé dans des contextes particulièrement sensibles.

Bilan 2025

Les familles accueillies au Centre d'Hébergement d'Urgence Anatole France sont accompagnées sur plusieurs mois. Cette stabilisation permet de sécuriser les parcours, d'instaurer une relation de confiance avec les professionnels et de mettre en œuvre un accompagnement social approfondi. Chaque ménage bénéficie d'un travailleur social référent, facilitant la coordination des démarches et le lien avec les partenaires.

Depuis deux ans, le 115 oriente prioritairement les publics relevant du droit commun vers la structure, afin de favoriser un accompagnement de proximité et une orientation plus rapide vers des dispositifs de stabilisation ou de logement. Cette dynamique contribue à réduire la durée moyenne d'hébergement et à fluidifier le dispositif d'urgence.

À l'inverse, les situations administratives précaires prolongent les prises en charge. Les personnes sans titre de séjour ou en attente de régularisation disposent de droits limités et ne peuvent souvent accéder ni à l'emploi ni au logement. Certaines familles restent ainsi durablement hébergées par le 115, notamment lorsque les membres d'un même foyer relèvent de statuts administratifs différents.

Le CHU accueille également des ménages orientés dans le cadre de mises à l'abri ou d'opérations de desserrement. Ces dispositifs, mis en œuvre pour répondre à la saturation d'autres territoires, nécessitent une forte capacité d'adaptation des équipes face aux barrières linguistiques, besoins spécifiques ou ruptures de parcours social et médical. Les mises à l'abri permettent par ailleurs une évaluation sociale pouvant déboucher sur une solution d'hébergement adaptée.

Toutes les sorties du CHU reposent sur un travail partenarial étroit avec le 115, dans le cadre de points réguliers visant à organiser les réorientations et assurer la continuité des parcours.

Enfin, tous les enfants accueillis en âge d'être scolarisés le sont, indépendamment du statut administratif de leur famille. La diversité des situations rencontrées conduit le service à développer un accompagnement global, centré sur l'accès aux droits fondamentaux et l'insertion.

Pôle Urgences

Dispositif Préparatoire d'Aide au Retour volontaire (DPAR)

Le Dispositif de Préparation à l'Aide au Retour (DPAR) a pour mission d'héberger les personnes bénéficiant de l'Aide au Retour Volontaire (ARV). Cette aide, destinée aux étrangers en situation irrégulière souhaitant regagner volontairement leur pays d'origine, comprend un accompagnement matériel et financier facilitant la réinsertion sur place. Elle repose exclusivement sur une démarche volontaire, distincte de toute mesure d'éloignement contrainte.

Auparavant, les personnes ayant sollicité l'ARV restaient maintenues dans leurs structures d'hébergement (CADA, HUDA, 115, etc.) dans l'attente d'un vol ou d'un transfert vers le centre DPAR de Lyon. Cette situation contribuait à la saturation des dispositifs existants et compliquait l'accompagnement des personnes sans solution d'hébergement.

Le DPAR a ainsi été créé pour répondre à l'augmentation des demandes d'ARV sur le territoire auvergnat et fluidifier les parcours d'hébergement.

Conditions pour bénéficier de l'ARV

Les personnes souhaitant bénéficier de l'Aide au Retour Volontaire (ARV) doivent soit être en situation irrégulière en France et justifier de trois mois de présence sur le territoire, soit être engagées dans une procédure de demande d'asile refusée ou à laquelle elles souhaitent renoncer. Depuis l'arrêté du 9 octobre 2023, l'accès à l'ARV est conditionné à la notification d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF), ou à une procédure en cours en vue de sa délivrance. Les personnes ayant déjà bénéficié d'une aide au retour ne peuvent pas en faire une nouvelle demande.

Processus d'orientation :

L'orientation vers le DPAR 63 est réalisée exclusivement par les agents du bureau du retour de l'OFII du Puy-de-Dôme. Les personnes intéressées par l'Aide au Retour Volontaire (ARV) peuvent les solliciter directement ou par l'intermédiaire d'un travailleur social afin d'obtenir un premier rendez-vous. Cet entretien, avec interprète si nécessaire, permet de présenter le dispositif, de vérifier l'éligibilité et d'identifier d'éventuels besoins de santé.

Si la demande est recevable, une orientation vers le DPAR 63 est proposée afin d'héberger la personne pendant la préparation du retour. Le délai d'accueil est adapté à chaque situation : prioritaire pour les personnes sans hébergement, ou différé lorsque des soins ou coordinations préalables sont nécessaires. Les équipes du DPAR prennent alors contact avec les professionnels déjà mobilisés.

À l'entrée dans le dispositif, un contrat d'engagement de 45 jours est signé entre la personne accueillie et le service, renouvelable si les démarches nécessitent un délai supplémentaire.

Toutes les personnes accueillies sont engagées dans une démarche volontaire de retour. Un délai de réflexion de quinze jours est proposé par l'OFII : durant cette période, la personne peut être hébergée au DPAR avant la signature définitive de l'ARV. Le dispositif est accessible aux personnes isolées, couples et familles remplissant les conditions requises.

Le DPAR 63 :

Le DPAR est implanté sur le site Anatole France de l'association CéCler, aux côtés du Centre d'Hébergement d'Urgence, installé dans un bâtiment distinct.

L'équipe mobilisée sur le site se compose :

- D'un chef de service ;
- D'un coordinateur / animateur ;
- De deux travailleurs sociaux ;
- D'un agent d'accueil ;
- De deux agents d'entretien ;
- De quatre veilleurs de nuit.

Aucune distinction n'est opérée entre les résidents des deux dispositifs dans la vie quotidienne de l'établissement. Les services proposés sur site sont accessibles à tous dans les mêmes conditions : produits d'hygiène et d'entretien, laverie, animations, activités et sorties.

L'accueil et l'accompagnement

Le jour de l'admission, les personnes sont accueillies par les travailleurs sociaux, qui présentent le dispositif et son fonctionnement, réalisent l'état des lieux d'entrée et remettent, si nécessaire, un colis alimentaire. Ils orientent également les personnes vers les associations caritatives et engagent les démarches utiles, notamment la demande de tarification solidaire pour les transports en commun de Clermont-Ferrand.

Les deux agentes de l'OFII assurent à tour de rôle une permanence hebdomadaire au DPAR, chaque jeudi après-midi. Elles reçoivent en priorité les bénéficiaires du dispositif afin de faire avancer les démarches liées au retour : laissez-passer consulaire, billets de transport, convocations au DPAR de Lyon, préparation du départ et informations sur l'arrivée dans le pays d'origine. Elles reçoivent ensuite les personnes extérieures souhaitant s'informer sur l'Aide au Retour Volontaire. Cette permanence constitue également un temps de coordination avec l'équipe du DPAR pour préparer les orientations et suivre les situations en cours.

Les travailleurs sociaux restent disponibles pour accompagner les démarches administratives ou personnelles : transferts de suivi, rendez-vous médicaux, demandes de documents, ou appui aux procédures auprès des ambassades (état civil, reconnaissance de paternité, etc.).

L'infirmière coordinatrice de l'association CéCler intervient une fois par mois sur le service. Un entretien de santé est proposé aux personnes accueillies, avec recours à l'interprétariat téléphonique si besoin, afin d'évaluer les besoins et d'organiser les suites nécessaires avec l'équipe sociale.

Ressources

Pendant toute la durée de l'hébergement, les résidents percevaient auparavant une allocation de subsistance forfaitaire, calculée selon la composition familiale. Celle-ci leur permettait de couvrir les dépenses du quotidien et les frais liés au retour : alimentation complémentaire, produits d'hygiène, transports, valises ou photographies nécessaires aux laissez-passer consulaires.

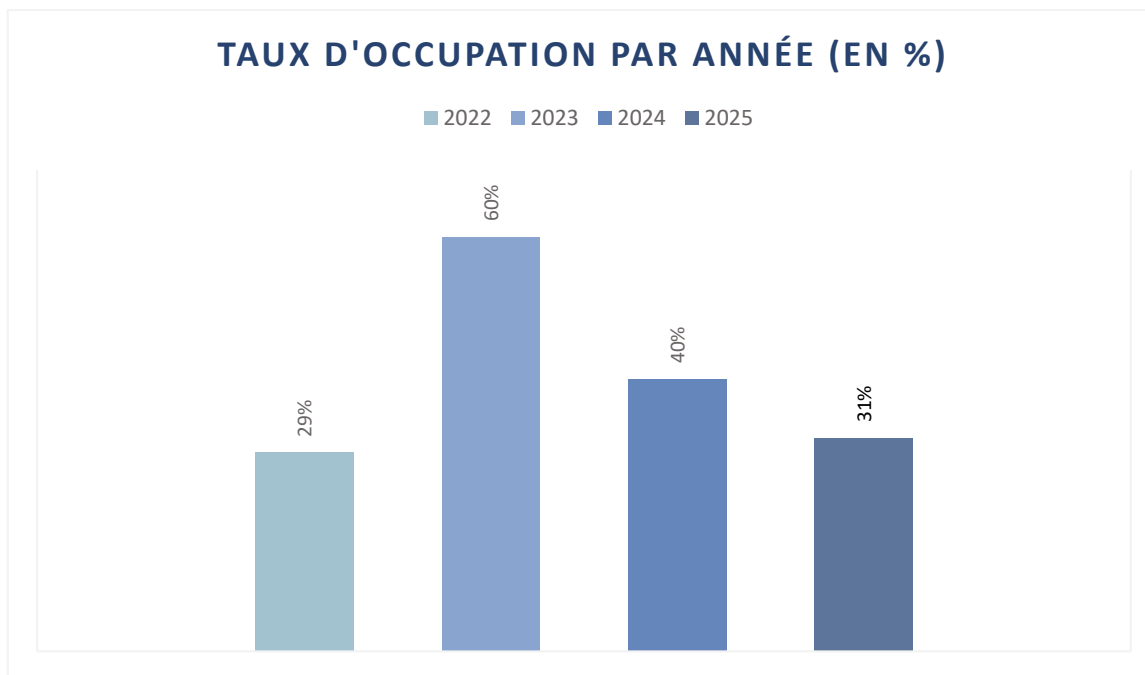
CALCUL PECULE DPAR							
Barème/jour		6,80 € par adulte responsable du ménage 3,40 € par personne supplémentaires					
NB Personnes	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours	7 jours
1	6,80 €	13,60 €	20,40 €	27,20 €	34,00 €	40,80 €	47,60 €
2	10,20 €	20,40 €	30,60 €	40,80 €	51,00 €	61,20 €	71,40 €
3	13,60 €	27,20 €	40,80 €	54,40 €	68,00 €	81,60 €	95,20 €
4	17,00 €	34,00 €	51,00 €	68,00 €	85,00 €	102,00 €	119,00 €
5	20,40 €	40,80 €	61,20 €	81,60 €	102,00 €	122,40 €	142,80 €

EXEMPLE: Calcul pécule par jour pour une famille de 4
 $1 \times 6,80 \text{ €} + 3 \times 3,40 \text{ €} = 6,80 \text{ €} + 10,20 \text{ €} = 17,00 \text{ €}$ (par jour pour une famille de 4 personnes)

Depuis le 29 octobre 2025, cette allocation n'est plus versée. Les personnes accueillies au DPAR se retrouvent ainsi sans ressource pendant leur séjour.

Afin de compenser cette évolution, le partenariat avec la banque alimentaire a été renforcé et le DPAR dispose d'un compte spécifique pour la distribution de colis alimentaires. L'association CéCler peut également prendre en charge, à titre exceptionnel, certains frais indispensables liés aux démarches administratives.

À ce stade, il reste encore trop tôt pour mesurer pleinement l'impact de la suppression du pécule sur le taux d'occupation du DPAR.



Taux d'occupation : 31 % Une dynamique toujours en baisse

- 2025 : **131 personnes accueillies,**
- 2024 : **170 personnes accueillies,**
- 2023 : **253 personnes accueillies.**

Depuis l'ouverture du dispositif en 2022, le taux d'occupation avait progressé régulièrement : 29 % en 2022, 60 % en 2023, avec un pic proche de 80 % en septembre 2023. Cette dynamique s'expliquait par la montée en charge progressive de 25 à 65 places ainsi que par le travail de promotion mené auprès des partenaires.

Cette progression a toutefois été freinée par l'entrée en vigueur de l'arrêté du 9 octobre 2023, qui conditionne l'accès à l'Aide au Retour Volontaire (ARV) à la détention d'une OQTF. Le texte a également modifié les conditions de versement de l'aide financière, désormais dégressive selon l'ancienneté de l'OQTF : plus celle-ci est ancienne, plus l'aide diminue ; au-delà de quatre mois, seul le billet d'avion est financé.

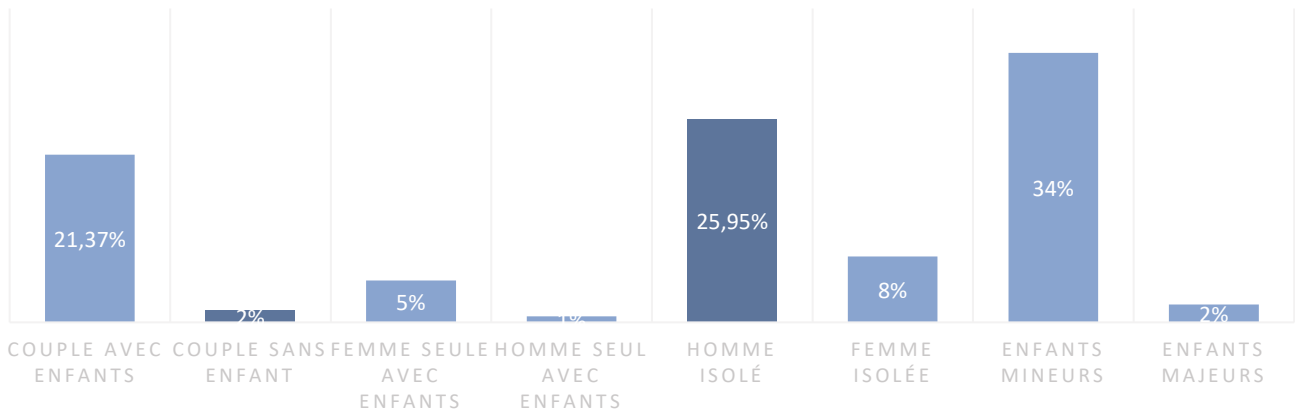
Rendue moins accessible et moins attractive, l'ARV a entraîné une baisse de fréquentation du dispositif, poursuivie en 2025, bien que de manière moins marquée que l'année précédente.

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

Le DPAR a accueilli en 2025 68 situations dont 23 familles et 45 isolé(e)s. A l'instar de l'année 2024, nous avons hébergé presque deux fois plus de personnes isolées que de familles.

Cela représente au total 83 adultes et 48 enfants (45 mineurs et 3 majeurs).

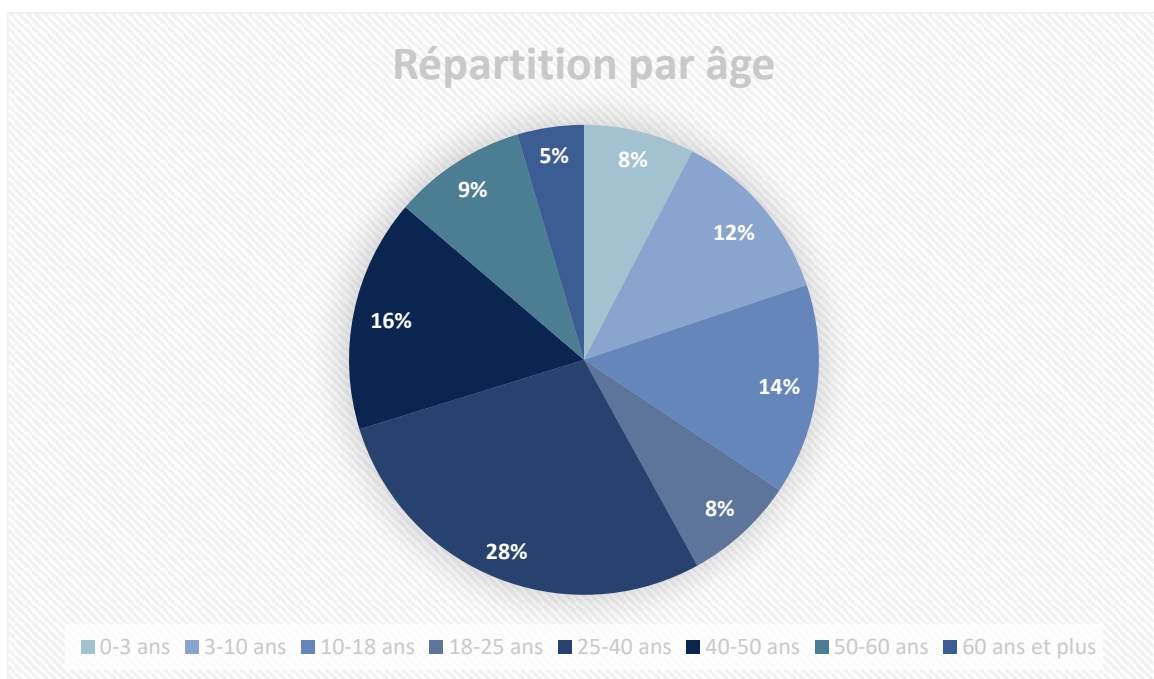
PERSONNES HÉBERGÉES EN 2025

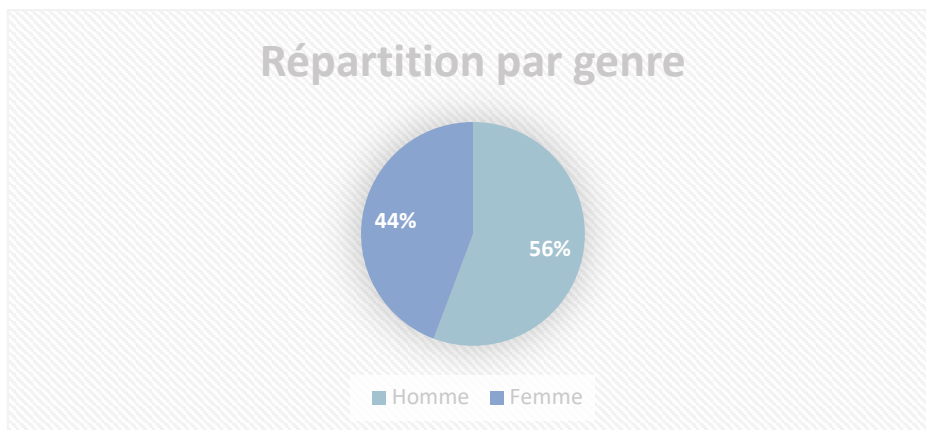


L'âge moyen des personnes accueillies demeure proche de celui observé l'année précédente, passant de 25 ans en 2024 à 29 ans en 2025.

La part des couples avec enfants a progressé. Le nombre de personnes isolées a également augmenté, avec deux fois plus de femmes seules qu'en 2024. Par ailleurs, un homme seul avec enfants a été accueilli en 2025, situation non observée l'année précédente.

Enfin, le nombre d'enfants âgés de 3 à 10 ans a été divisé par deux, en lien avec la baisse globale du nombre de mineurs accueillis.





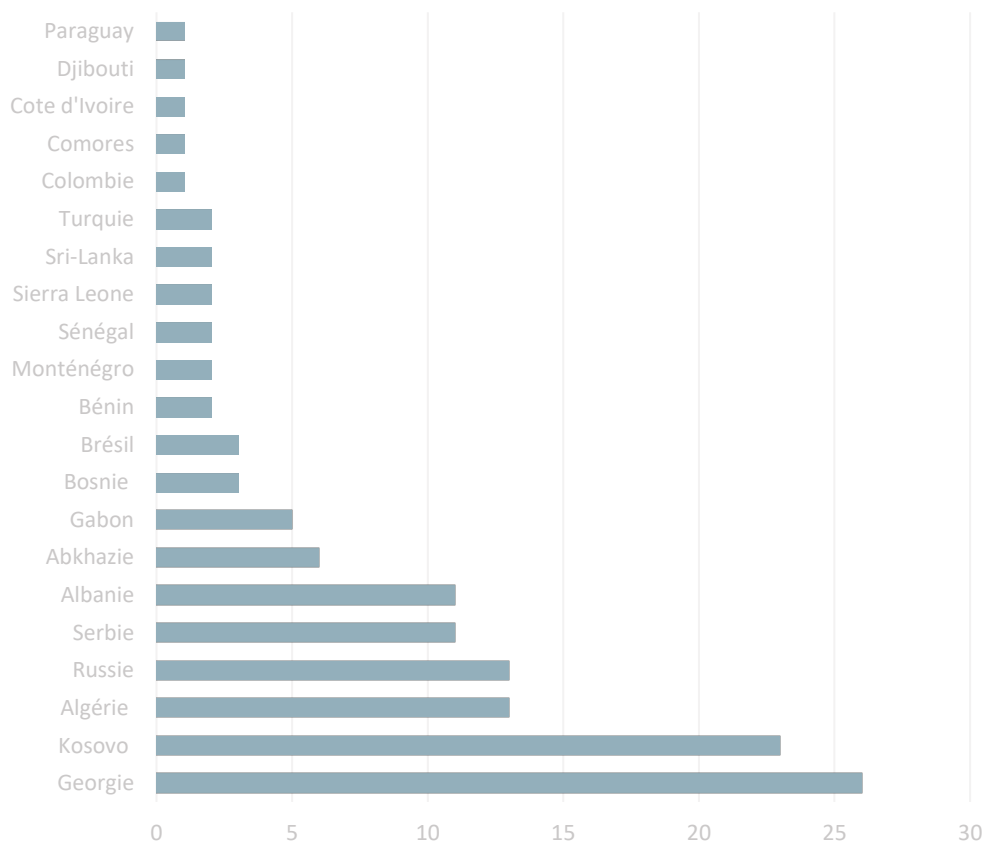
Nationalités

Comme les années précédentes, les ressortissants géorgiens demeurent la nationalité la plus représentée au sein du DPAR (19,85 %), malgré une baisse de 10 points par rapport à 2024.

Ils sont suivis par les Kosovars (17,56 %), puis par les Algériens et les Russes (9,92 % chacun). Les ressortissants serbes et albanais, majoritaires en 2023 et 2024, représentent désormais chacun 8,40 % des personnes accueillies en 2025.

À elles seules, ces six nationalités regroupent près des trois quarts des 21 nationalités différentes hébergées au DPAR en 2025.

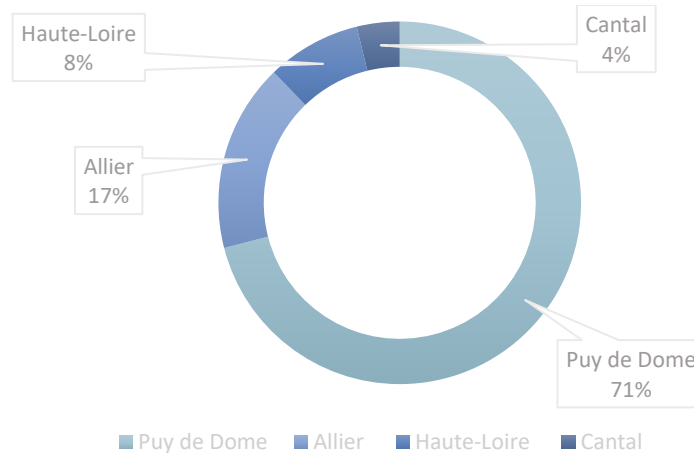
Nationalités des personnes accueillies en 2025 :



Un dispositif qui bénéficie pour l'essentiel à l'hébergement d'urgence du Puy de Dôme

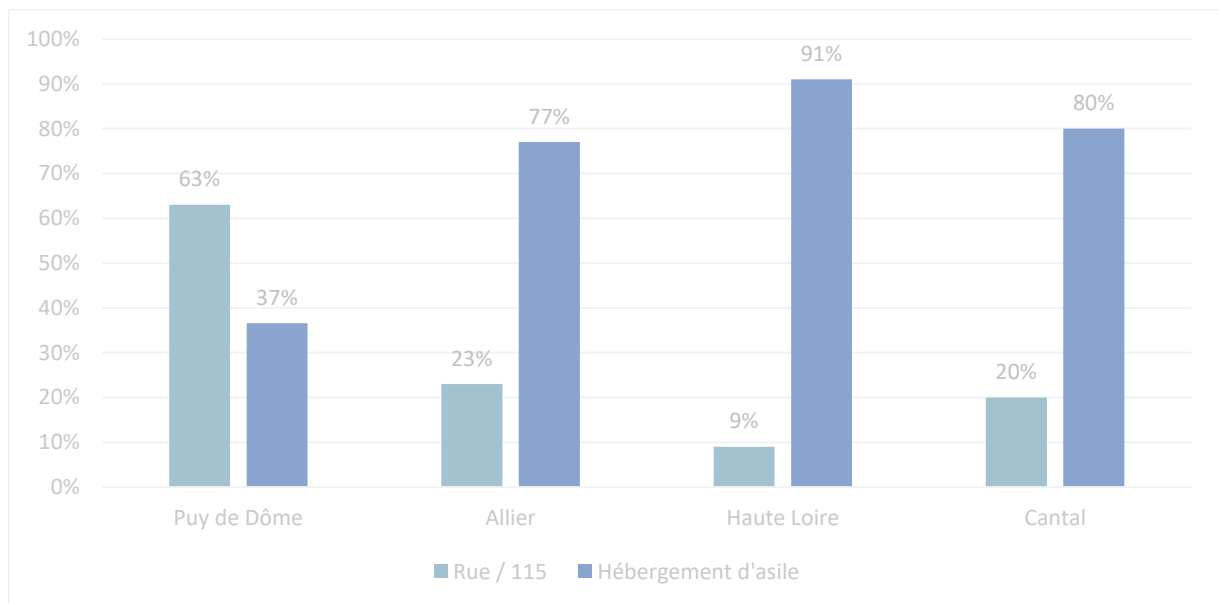
Le DPAR est un dispositif interdépartemental à l'échelle de l'ancienne région Auvergne. Il accueille des orientations du Puy de Dôme, de l'Allier, de la Haute Loire et du Cantal.

Département de provenance :



Près des trois quarts des personnes orientées viennent du Puy de Dôme (71%). L'Allier est le deuxième département à faire le plus d'orientations, cependant, il en fait deux fois moins que l'année dernière (33 % en 2024 contre 17 % en 2025). La Haute-Loire nous a orienté 8% de la population du DPAR, ce qui est exactement le même taux que l'année passée. Nous avons reçu 5 personnes provenant du Cantal, contre aucune l'an dernier.

Structure de provenance en 2025 :



Dans le Puy-de-Dôme, 63 % des personnes accueillies au DPAR proviennent de la rue ou d'un hébergement relevant du 115, contre 37 % orientées en sortie de CADA ou de HUDA.

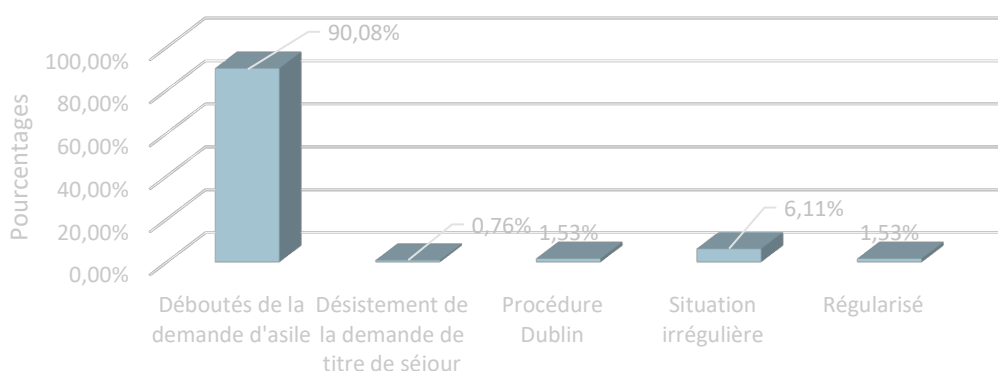
Cette répartition s'inverse nettement dans les trois autres départements couverts, où la majorité des orientations provient du Dispositif National d'Accueil (DNA) : 77 % des personnes issues de l'Allier, 91 % de celles venant de Haute-Loire et 80 % des personnes orientées depuis le Cantal.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces écarts :

- Une meilleure identification du DPAR à Clermont-Ferrand, favorisée par le bouche-à-oreille et par la permanence hebdomadaire de l'OFII, ouverte à tous ;
- Des contraintes géographiques, la Haute-Loire et le Cantal étant davantage tournés vers les bassins lyonnais ou toulousain, rendant les transferts vers le Puy-de-Dôme plus complexes ;
- Une connaissance encore limitée du dispositif parmi les structures d'urgence et les acteurs de la rue hors département.

Au total, 47,33 % des personnes accueillies au DPAR provenaient du DNA en 2025, représentant 62 places libérées sur les quatre départements concernés.

Situations administratives :



Un public en grande majorité issu de la demande d'asile : 90 % des personnes accueillies sont débutées de leur demande d'asile. Les autres situations étaient en demande d'asile et ont fait le choix de se désister pour bénéficier d'une aide au retour, ou se maintenaient en situation irrégulière sur le territoire français.

Les personnes régularisées étaient des personnes mises à l'abri sur des places du DPAR, mais qui ne souhaitaient pas effectuer l'ARV.

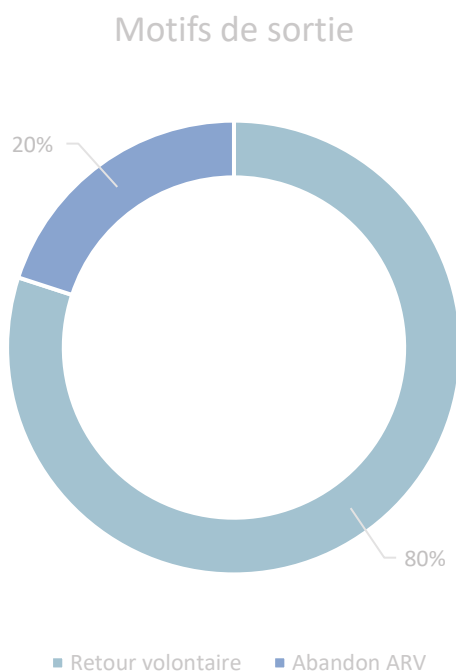
Durée d'hébergement :

Les personnes accueillies au DPAR63 sont hébergées en moyenne 57 jours avant leur départ vers l'aéroport ou leur transfert vers le DPAR de Lyon.

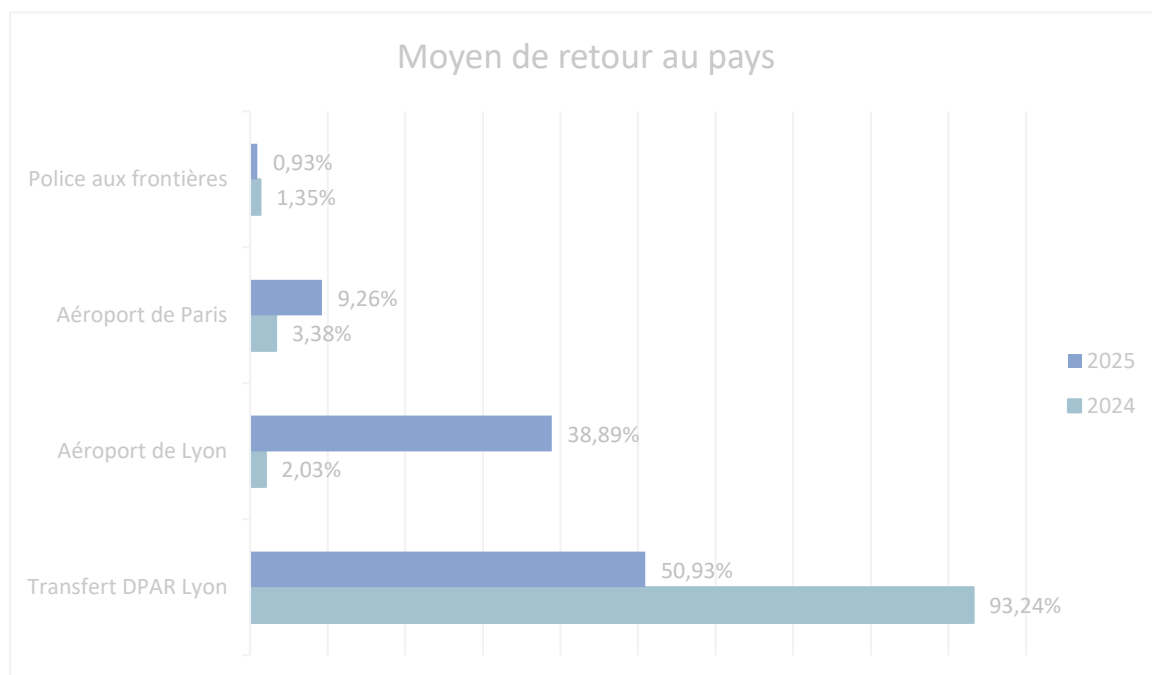
La durée moyenne de séjour poursuit sa progression : 51 jours en 2024, contre 42 jours en 2023.

Cette évolution s'explique principalement par certains délais administratifs susceptibles de prolonger la procédure, notamment l'obtention d'une OQTF, qui peut nécessiter plusieurs semaines, ainsi que la délivrance des laissez-passer consulaires, dont les délais varient selon les ambassades concernées.

Sortie du dispositif : Un taux de retour confirmé par l'OFII qui reste de 80 %



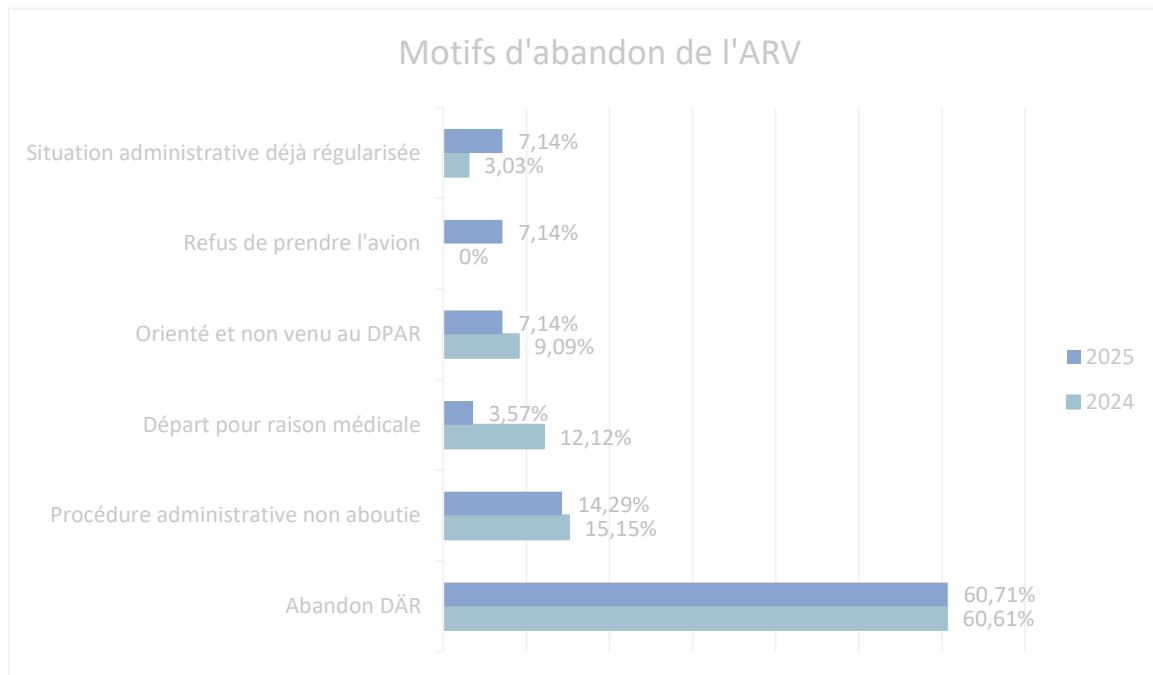
En 2025, il avait été annoncé que les départs directs vers les aéroports seraient privilégiés afin de limiter les transferts vers le DPAR de Lyon, dont la localisation et l'accessibilité compliquaient les déplacements des familles, notamment avec de nombreux bagages. Cette évolution s'est concrètement confirmée.



Sur les **108 retours** validés par l'OFII :

- 55 personnes ont été transférées vers le DPAR de Lyon dans l'attente de leur vol ;
- 42 personnes ont rejoint directement l'aéroport de Lyon (contre seulement 3 en 2024)
- 10 personnes sont parties directement depuis l'aéroport de Paris ;
- 1 personne a été accompagnée par la Police aux Frontières.

Parallèlement, **28 personnes ont interrompu leur démarche** d'Aide au Retour Volontaire. Les principaux motifs identifiés sont les suivants



- 17 personnes ont renoncé à leur projet de retour, soit 60 % des abandons, proportion identique à 2024 ;
- 4 personnes n'ont pu finaliser leur dossier faute de documents administratifs ;
- 2 personnes ont refusé d'embarquer à l'aéroport ;
- 2 personnes orientées ne se sont jamais présentées au DPAR ;
- 2 personnes disposaient déjà d'une situation administrative régularisée ;
- 1 personne a interrompu la procédure pour raison médicale.

Certaines situations révèlent un recours au dispositif faute de solution d'hébergement, sans réelle intention de départ. D'autres abandons s'expliquent par la longueur des démarches administratives, notamment pour l'obtention d'une OQTF ou de documents consulaires.

Aucun lien particulier n'est observé entre les nationalités et les changements d'avis. Ces situations concernent majoritairement des personnes isolées.

BILAN ET PERSPECTIVES

Le décret d'octobre 2023, modifiant les conditions d'éligibilité à l'Aide au Retour Volontaire, a fortement impacté l'attractivité du dispositif. En 2025, cette évolution s'est traduite par une baisse d'environ un tiers des orientations et par un taux d'occupation limité à 40 %.

Malgré ce contexte défavorable, les résultats demeurent solides : **80 % des démarches engagées ont abouti à un retour effectif**, tandis que les **abandons sans motif légitime restent contenus à 11 %**. Ces résultats confirment la pertinence d'un dispositif **fondé sur l'adhésion volontaire des personnes accompagnées**.

La nouvelle convention élaborée en 2025 ouvre des perspectives d'adaptation du fonctionnement, notamment par un **assouplissement des conditions d'entrée** : réservation de places pour des personnes dont l'éligibilité reste à confirmer, ou accueil temporaire de personnes nécessitant un temps de réflexion avant de s'engager dans la démarche.

Par ailleurs, le renforcement des échanges partenariaux avec les acteurs du territoire devra permettre de mieux faire connaître le dispositif et de relancer la dynamique de développement observée en 2023.

Enfin, l'appui d'une équipe pluridisciplinaire dédiée ou mutualisée (travailleurs sociaux, veilleurs de nuit, infirmière, psychologue) constitue un levier essentiel pour maintenir la qualité de l'accompagnement et consolider la place du DPAR dans le paysage de l'hébergement et de l'accompagnement social.

Le dispositif contribue ainsi à la fluidité du dispositif national d'accueil et de l'hébergement d'urgence, tout en proposant une réponse efficace et respectueuse du libre choix des personnes.

Bilan du Pôle Urgences

L'année 2025 confirme la place centrale du Pôle Urgences dans la réponse territoriale aux situations de grande exclusion. Plus qu'un ensemble de structures d'hébergement, le pôle constitue aujourd'hui un dispositif global de mise à l'abri, de protection, de stabilisation et d'orientation, capable d'apporter des réponses adaptées à des publics aux besoins fortement différenciés : personnes à la rue, familles sans domicile, femmes victimes de violences, personnes confrontées à des impasses administratives.

Cette année encore, les équipes ont fait face à une évolution marquée des profils accueillis. Les situations rencontrées se caractérisent de plus en plus par le cumul de vulnérabilités : absence de logement, précarité économique, ruptures familiales, troubles psychiques, addictions, violences subies, isolement social ou difficultés liées au droit au séjour. Ces réalités complexifient les accompagnements et nécessitent des réponses souples, coordonnées et inscrites dans la durée.

Dans ce contexte, chaque établissement confirme sa fonction spécifique au sein d'un ensemble cohérent. Le CHU Les Clos demeure la principale porte d'entrée de l'urgence, assurant la mise à l'abri immédiate, l'évaluation sociale et l'orientation. La Maison d'Artémis poursuit son rôle essentiel de protection et de reconstruction auprès des femmes vulnérables, notamment victimes de violences. Le CHU Anatole France apporte un cadre stabilisant aux familles sans domicile, favorable à la continuité éducative et à la remobilisation. Le DPAR, enfin, propose une réponse adaptée aux personnes étrangères engagées dans un projet de retour volontaire, limitant les ruptures sèches et apportant une solution pragmatique à des situations souvent sans issue.

Au-delà de l'hébergement, le Pôle Urgences confirme également sa capacité à mobiliser des accompagnements renforcés en matière de santé, d'accès aux droits, d'insertion professionnelle, de parentalité et d'accès au logement. Le développement des coopérations partenariales, l'intervention de professionnels spécialisés, la pair-aidance, les actions collectives et les outils de coordination interne témoignent d'une approche globale devenue indispensable face à la complexité des situations accueillies.

Les tensions structurelles demeurent toutefois importantes. La saturation de l'offre d'hébergement, les difficultés persistantes d'accès au logement, les délais administratifs, les freins à l'emploi ou encore l'augmentation des besoins en santé mentale ralentissent les sorties et prolongent certains accompagnements. Le pôle absorbe ainsi une part croissante des fragilités du droit commun.

Dans cet environnement exigeant, l'engagement des professionnels, des bénévoles et des partenaires a permis de maintenir une réponse de qualité, humaine et réactive. L'enjeu pour les années à venir sera de poursuivre l'adaptation des dispositifs, de consolider les coopérations territoriales et de préserver la capacité d'innovation nécessaire pour répondre à des vulnérabilités toujours plus complexes.

Le Pôle Urgences apparaît ainsi, en 2025, comme un maillon essentiel de cohésion sociale : un espace de protection, de reconstruction et de sécurisation des parcours pour les personnes les plus fragilisées du territoire.



WWW.CECLER.FR

13 rue Condorcet 63000 Clermont-Ferrand / 04 28 70 18 68 / contact@cecler.fr